This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Travaux de l'Académie nationale de Reims

Académie nationale de Reims

Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
162
.R363
V.73-74

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Soixante-Quatorzième Volume

ANNÉE 1882-1883 — Nos 3 — 4

Chaque année, deux volumes semestriels

PRIX D'ABONNEMENT : DIX FRANCS

REIMS

CHEZ F. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

Rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

MDCCCLXXXIV

Digitized by Google

NOTA

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les Ouvrages publiés par l'Académie, appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

Digitized by Google

J. Trompette, phot

Typogravure Boussod, Valadon et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CAMILLE LE TELLIER DE LOUVOIS

BIBLIOTHÉCAIRE DU ROI

Chanoine et Vicaire Général de Reims

1675-1718

Par M. l'abbé GILLET, membre titulaire

CHAPITRE Ier

PREMIÈRES ANNÉES DE CAMILLE DE LOUVOIS

Situation du ministre Louvois et de sa famille en 1675. — Naissance de Camille de Louvois. — Sa première éducation au collége de Clermont. — Dignités précoces. — Education dans la famille ; les maîtres ; la société chez les Louvois. — Succès littéraires du jeune Camille. — Ses goûts ecclésiastiques ; part qu'il prend à l'éducation de jeunes gens pauvres. — Mort du ministre Louvois. — Camille de Louvois chanoine de Reims. — Le séminaire de Saint-Charles à Reims. — Le séminaire des Trente-trois à Paris. — Camille de Louvois à Saint-Magloire. — Ses premiers voyages ; sa correspondance ; intérêt qu'il prend à la bibliothèque royale et aux événements de la guerre. — L'abbé de Louvois et l'abbé de Soubise. — — Thèses théologiques de Louvois et son ordination sacerdotale. — Son rôle à l'assemblée du clergé en 1700. — Prochain voyage en Italie.

On était au commencement de l'année 1675, et la fortune de Louvois touchait à son apogée. Le puissant ministre venait de révéler, par ses réformes militaires, les ressources de son génie organisateur. Activité et vigilance, amour du progrès véritable, flexibilité à profiter des conseils et des expériences, inflexibilité à maintenir les règles éprouvées ; con-

Digitized by Google

fiance dans la capacité reconnue de ses auxiliaires, fermeté à tout vérifier par lui-même et à maintenir ses subordonnés dans le devoir par la crainte de son coup d'œil (1) : ces grandes qualités faisaient du ministre de la guerre l'objet de la confiance de la France, de la terreur de l'Europe, et lui donnaient sur l'esprit de Louis XIV le plus grand ascendant. Rigoureux et âpre à exiger de chacun l'accomplissement de son devoir, Louvois en même temps savait reconnaître les services rendus ; et il mettait dans cette rémunération deux qualités toujours populaires en France, la délicatesse des procédés et un vif sentiment de l'honneur. Il venait en effet de ressusciter les ordres éteints de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dont il fit revivre les domaines aliénés, pour les distribuer, sous forme de prieurés et de commanderies, aux invalides de distinction, mais de petite fortune ; c'était une façon habile de dissimuler un secours sous le voile d'un titre nobiliaire. En même temps il avait élevé l'Hôtel des Invalides, asile glorieux ouvert à la bravoure.

Les événements extérieurs semblaient donner raison à la ténacité belliqueuse du ministre qui avait poussé, sans trêve ni merci, la guerre de Hollande, et nous avait mis sur les bras une redoutable coalition des forces de l'Europe. La Franche-Comté, définitivement conquise à la suite d'une campagne dont

(1) Qui n'a pas lu la lettre de Madame de Sévigné à sa fille, du 4 février 1689? : « M. de Louvois dit l'autre jour tout haut à M. de Nogaret : Monsieur, votre compagnie est en fort mauvais état. — Monsieur, dit-il, je ne le savais pas. — Il faut le savoir, dit M. de Louvois; l'avez-vous vue? — Non, Monsieur, dit Nogaret. — Il faudrait l'avoir vue, Monsieur. — Monsieur, j'y donnerai ordre. — Il faudrait l'avoir donné. Il faut prendre un parti, Monsieur, ou se déclarer courtisan, ou s'acquitter de son devoir quand on est officier. » Voilà du Louvois, du plus pur et du meilleur.

Digitized by Google

Louvois avait préparé le succès; Condé, vainqueur à Senef; Turenne, triomphant sur le Rhin par des prodiges de stratégie, maître des Espagnols à Sintzheim et à Mulhouse, du duc de Brandebourg à Turkheim : tous ces exploits heureux étaient la consécration de la politique de Louvois. On disait bien que Turenne n'avait vaincu qu'en s'affranchissant des plans imposés par le ministre; l'incendie du Palatinat apparaissait comme une tache jetée sur la gloire de Turenne par la brutalité de Louvois, et l'on colportait maintes anecdotes sur la rivalité de ces deux grands hommes. Mais, en définitive, Louvois bénéficiait pour son propre compte des succès du vaillant capitaine. Quel autre que lui, en effet, avait recruté, discipliné ces puissants bataillons que Turenne menait à la victoire? quel autre mieux que lui avait, par des inspections, des manœuvres et des revues fréquentes, préparé le succès, pourvu au soin des troupes, à la distribution exacte des vêtements, des vivres et des munitions? Aussi, quand la France victorieuse allait bientôt, à Nimègue, dicter des lois à l'Europe, c'est en grande partie à l'activité intelligente de Louvois qu'elle devait en attribuer l'honneur.

Le crédit du ministre était sur le point de s'accroître encore par la mort de son plus puissant rival. Colbert s'éteignait; et, en recueillant de son héritage l'intendance des bâtiments, Louvois pourrait dominer Louis XIV par les deux passions qui avaient le plus d'empire sur l'âme du prince, la passion de la guerre et celle des magnificences royales.

Du point où l'avaient élevé son travail et son mérite, Louvois pouvait contempler, dans son épanouissement le plus complet, la fortune de toute sa maison. Son père vivait encore; et, semblable à un chêne antique, dont le feuillage, toujours vert, couvre

Digitized by Google

de son ombre une vaste étendue du sol, le vieux chancelier aidait de son expérience, de sa parole constamment respectée, ses fils et ses petits-fils. Le frère de Louvois, Charles-Maurice, venait de prendre possession du siége archiépiscopal de Reims, et déjà s'y faisait remarquer par l'activité de son esprit et l'initiative féconde de son administration.

Le fils aîné de Louvois, Courtanvaux, stimulé par la surveillance de son père, faisait dans l'étude de l'art militaire des progrès qui, malheureusement, ne se soutinrent pas (1), mais qui furent quelque temps l'objet d'heureuses illusions pour l'ambition paternelle ; le second, Barbezieux, révélait déjà les qualités natives de sa race, l'ardeur, l'intelligence et la promptitude au travail ; le troisième, Souvré, n'était encore qu'un enfant, mais on lui trouvait des aptitudes qui faisaient présager un brillant avenir.

Outre l'activité d'esprit et l'énergie de volonté que la nature avait largement départies à tous ses membres, cette famille des Le Tellier trouvait un principe de force et de stabilité dans ce culte des vertus domestiques auquel elle était restée singulièrement fidèle. Au faîte des honneurs dans l'Etat et dans l'Eglise, les fils parlaient et écrivaient à leurs pères avec un ton de déférence et de respect que notre

(1) Courtanvaux, en effet, démentit par sa négligence ces premières espérances ; et Louvois, découragé de ses inutiles efforts, fit passer, le 21 octobre 1683, la survivance de la charge de secrétaire d'Etat à son autre fils le marquis de Barbezieux ; il annonçait en ces termes cette résolution de famille au marquis de Souvré : « Ayant cru bien connaître que le génie de votre frère aîné ne le rendait pas capable de faire ma charge, j'ai supplié le roi d'en accorder la survivance à votre frère le commandeur, croyant bien que votre inclination ne vous y porterait pas ; ce que Sa Majesté m'a accordé avec ses bontés ordinaires. Votre frère aîné est allé voyager jusqu'à ce que l'on voie ce que deviendront les affaires générales au printemps prochain ; et comme il a choisi le métier de l'épée, il fera la campagne prochaine avec vous, si la guerre dure encore. »

Digitized by Google

siècle a trop désappris (1) ; et les pères faisaient accepter à leurs fils les leçons de l'expérience et de l'autorité. Tous les membres de la famille étaient liés entre eux par une étroite union que ni la bonne ni la mauvaise fortune ne pouvait ébranler. Un revers, une démarche inconsidérée, l'ombre même d'une disgrâce venait-elle à compromettre la situation de l'un d'eux, les autres se hâtaient de l'avertir, de prévenir le coup, ou d'en atténuer la violence (2). La mort, en faisant des vides, compliquait-elle les difficultés matérielles des survivants, la famille entière se partageait le fardeau pour en alléger le poids. Concorde harmonieuse et féconde, qui fut récompensée par une longue prospérité.

Ce fut au sein de cette glorieuse fortune que, le 11 avril 1675, naquit le quatrième fils de Louvois. Il reçut au baptême le nom de Camille.

Au sortir des premières années, l'enfant fut, comme ses autres frères, soumis à l'épreuve de l'éducation publique, et placé au collége de Clermont, à Paris. Louvois ne souhaitait aucune faveur, aucune distinction pour ses fils, et il voulait qu'une forte discipline les préparât à porter dignement le fardeau des charges et des honneurs qu'il leur réservait. « Vous savez bien, écrivait-il au principal du collége de Clermont, que je ne vous importune point pour des distinctions pour mes enfants, et qu'au contaire je désire qu'ils servent d'exemple en tout (3). » Non seulement Louvois ne voulait pas

(1) Voir notre *Etude sur Charles-Maurice Le Tellier*, p. 15, et l'*Histoire de Louvois*, par M. Rousset, t. III, p. 484.

(2) C'est ainsi que Louvois avertit son frère Charles-Maurice des difficultés qu'il allait se créer près du roi, dans les questions du jansénisme ; que Charles-Maurice à son tour sauva Barbezieux du mécontentement bien mérité de Louis XIV, et s'occupa d'atténuer le désastre de sa succession.

(3) 23 février 1679. *Dépôt de la Guerre*, n° 618

Digitized by Google

d'exemption pour ses fils, mais il demandait qu'on les éloignât de toute délicatesse. « Il n'y a pas d'inconvénient, écrit-il à propos du voyage de l'un d'eux, que mon fils couche un peu mal à son aise, et ne trouve pas toutes les commodités dans les cabarets où il passe, étant bon de l'accoutumer à la fatigue (1). » Chaque semaine, le père demande un bulletin détaillé du travail et de l'application de ses fils : lui-même s'en rend compte, et renvoie les notes accompagnées de ses observations.

Toutefois Louvois se préoccupait fortement de l'avenir de ses enfants, et cette sollicitude lui inspirait des calculs vraiment précoces; ainsi, dès le commencement de 1684, il avait fait nommer le jeune Camille, âgé seulement de neuf ans, intendant des médailles, maître et garde de la bibliothèque du roi. Nous dirons plus loin quels furent ses tuteurs dans l'exercice de ces fonctions, et quelle part il y prit quand son âge lui permit de s'en occuper. En attendant, on l'initie peu à peu au goût de ses futurs devoirs; l'enfant visite fréquemment, en spectateur déjà attentif et curieux, les salles de la bibliothèque; il apprend à y distinguer les ouvrages, sous la conduite intelligente de Boivin, et il se plaît à faire sur quelques-uns de ces volumes des essais de reliure. La bibliothèque nationale possède plusieurs ouvrages ainsi reliés par le fils de Louvois; Boivin a mentionné sur la couverture le travail du jeune maître. L'un de ces volumes porte les deux distiques suivants :

Ὁ Κατάλογος περὶ ἑαυτοῦ·
Γυμνὸς ἐγὼ τὸ πάροιθεν · ἀτὰρ μ' ἐλέησε Κάμιλλος
Τελλερίδης · λευκὸν δ' ἔσθος ἐπαμφίεσεν.

Nudus eram et vilis : sortem miseratus iniquam
Donat me nivea Luvoides tunica (2).

(1) Louvois à La Bouchardière, 11 mai 1685.
(2) *Mss. grec* n° 3065.

Digitized by Google

Les bénéfices de l'Eglise ne se firent pas plus longtemps attendre pour le jeune Camille que les dignités de l'Etat, et dès la même année 1684, il fut pourvu de l'abbaye de Bourgueil (1) et de celle de Vauluisant (2). C'était là un de ces abus que commettait si fréquemment le pouvoir royal dans la distribution des biens de l'Eglise, et contre lesquels protestait avec autant de force que d'inutilité l'autorité pontificale. Abbé de Bourgueil et de Vauluisant, le jeune Camille avait dès lors reçu la tonsure, et était voué par son père à la carrière ecclésiastique. En ceci, Louvois suivait les errements de beaucoup de pères, ses contemporains, qui destinaient leurs fils aux fonctions du sanctuaire avec, le même sans façon qu'à la profession des armes. Méprise déplorable, qui fit souvent verser à l'Eglise des larmes amères sur la conduite de pasteurs entrés dans les ordres sans vocation, avec des goûts tout mondains, et sans autre attrait que celui des dignités et des bénéfices ecclésiastiques.

Observons cependant que plus d'une fois des en-

(1) Bourgueil-en-Vallée était une abbaye de Bénédictins, du diocèse d'Angers, fondée en 990, par une comtesse de Poitiers. Elle était renommée par la beauté de son site, décrit en ces termes dans une ancienne inscription :

Burgulius locus est, et Cambio dicitur amnis,
Flumine perpetuo qui vitreus irrigat hortos.
Hocque loco locus est a turbis pene remotus,
Qui tutat fratres a sollicitudine mundi.
Et fovet in gremio diuturnos pacis alumnos,
Prata virent juxta, quibus est contermina sylva.

(2) Vauluisant était une abbaye de Cisterciens, fondée au XII[e] siècle, et située tout près de Sens. Le frère aîné de Camille de Louvois, Barbezieux, en avait été abbé commendataire de 1678 jusqu'en 1684, où il s'en démit en faveur de son jeune frère. La bibliothèque de Vauluisant possédait alors plusieurs manuscrits précieux que Clément recommandait à l'attention de l'abbé de Louvois.

Digitized by Google

fants ainsi dirigés vers le sacerdoce par les vues toutes naturelles de leurs parents, étaient en réalité marqués par Dieu même des signes évidents de vocation, et s'élevant au-dessus des suggestions dangereuses de leurs familles, ils devinrent dans l'Eglise des ministres zélés et édifiants. Souvent aussi, le choix précoce et intéressé des parents n'eut d'autre résultat que de faciliter à l'enfant l'entrée de la carrière ecclésiastique; la volonté du jeune homme demeura parfaitement libre ; l'accès aux fonctions et aux avantages de la vie civile lui restait ouvert; mais la direction plus chrétienne et plus pieuse que l'on imprimait à son éducation, en vue de ses fonctions à venir, développait dans son cœur des goûts plus élevés; et à son heure, Dieu put appeler nettement et certainement à son service des âmes placées d'abord sur le chemin du sanctuaire par des circonstances extérieures et des vues intéressées.

C'est à cette classe de vocations que nous semble appartenir l'abbé de Louvois. Les Le Tellier étaient trop dévoués à leur fortune pour ne pas rêver les premiers honneurs en faveur de leurs fils qui entraient dans l'Eglise; mais le jeune Camille pouvait certainement se distinguer dans une autre carrière; la mort précoce de son père lui rendit, si elle lui eût d'abord manqué, la libre disposition de ses actes; l'ambition ne semble nullement avoir été son défaut dominant; et le témoignage de ses contemporains, ainsi que l'étude de sa vie, nous révèle en lui un esprit sérieux, une piété sincère et une application constante aux devoirs de la vie ecclésiastique.

Il fut, dès sa première enfance, bon et généreux ; mais son caractère n'avait pas toujours la mansuétude qui convient à un jeune clerc. Il était parfois violent et batailleur, vrai Louvois, en un mot, pro-

Digitized by Google

voquant et même frappant ses jeunes condisciples. « Votre lettre, mandait Louvois au précepteur de son fils, me fait voir la continuation de la mauvaise conduite de mon fils l'abbé; je désire que vous l'obligiez à demander pardon publiquement à celui qu'il a frappé; et cependant que vous continuiez à ne le laisser pas sortir du collége, jusqu'à nouvel ordre de moi (1). »

Un premier avis ne suffisait pas toujours pour ramener au devoir l'enfant indocile. Mais Louvois ne plaisantait pas. « Vous pouvez, écrit-il, déclarer à l'abbé que j'irai la semaine prochaine à Paris, et que, si je trouve qu'il n'a pas profité de la correction que je lui ai faite, il pourra en recevoir une plus rude (2). »

La vivacité de caractère et l'indocilité ne sont pas les seuls défauts du jeune abbé de Louvois. Il n'était point insensible à la piété, mais il n'en fallait pas forcer la dose; et le bréviaire qu'il devait, à raison de ses bénéfices, réciter chaque jour semblait parfois long et ennuyeux à sa pétulance enfantine. Louvois grondait très fort et prétendait un peu imposer le goût du bréviaire comme il imposait le goût de certaines abjurations protestantes. « Mon fils l'abbé, écrit-il, n'y a pas pensé quand il vous a fait difficulté de dire son bréviaire; et je suis persuadé qu'il n'y manquera pas; parce qu'autrement il m'obligerait d'aller à Paris et se souviendrait assurément de ma visite. Vous lui pouvez lire ma lettre, afin qu'il y ajoute plus de créance (3). »

(1) *D. G.* 699.

(2) *D. G.* 710.

(3) Il est curieux de rapprocher de ces lettres celles que Louvois écrivait, peu après, à son autre fils Courtanvaux. Elles montrent les soins détaillés que le puissant ministre apportait à l'éducation de ses fils, et la façon dont il

Digitized by Google

A la fin, cependant, les incartades de l'enfant diminuèrent; le goût de l'étude s'accentua, et l'on voyait se développer de jour en jour cette justesse, cette pénétration et cette activité d'esprit qui firent bientôt de lui un sujet brillant et sérieux. Louvois choisit alors pour son fils un système d'éducation mixte, qui permit d'associer les avantages de la famille à l'émulation offerte par l'éducation publique. Il le retint à la maison paternelle, et lui donna pour

entendait qu'elle fût faite. Louvois à Courtanvaux, 13 juillet 1682 : « Votre écriture ne me satisfait point; cependant vous savez de quelle importance cela vous est, si vous voulez être de mon métier. Les fautes d'orthographe ne me chagrinent pas moins, en ce que je vois que vous ne vous appliquez point à vous en corriger. Je ne vous demande pas que les traductions d'allemand que vous faites soient écrites comme ce que vous faites avec mesure; mais je ne veux pas aussi qu'elles soient griffonnées comme une partie de ce que vous m'avez envoyé. Ayez soin de les écrire lisiblement, et surtout correctement. Votre dessin n'est pas sérieux, et il n'est point d'écolier de six semaines qui n'en fît autant. »

27 juillet : « A l'égard de votre allemand il est fort mauvais; ce qui ne peut venir que de votre inapplication, de laquelle je suis extrêmement las de voir tous les huit ou dix jours de nouvelles marques. Vous avez d'autant plus d'intérêt de vous appliquer à apprendre cette langue, que vous ne reviendrez point auprès de moi que vous ne la sachiez comme le français. »

25 octobre. « Il ne me vient pas de bonnes relations de votre application à parler allemand, et votre orthographe est de plus en plus mauvaise, n'étant pas supportable de voir qu'à l'âge que vous avez, vous ne sachiez pas que *palissade* ne s'écrit pas par un c, ni que *florin* ne s'écrit pas par un *en*, et *Claude* par un *Clo.* » *Dépôt de la Guerre*, 679-681.

3 novembre 1682. « Mon fils, j'ai reçu votre lettre avec le mémoire sur Fribourg; je suis fort content, car il m'a paru que vous l'avez fait avec attention, et la plupart de vos remarques sont à propos. Continuez à m'en envoyer de pareils, si vous voulez me faire plaisir. Appliquez-vous, pendant le séjour qui vous reste à faire en Alsace, à vous acquérir la facilité de parler allemand, et comptez que rien ne vous sera plus avantageux que cela. » *D. G.* 684.

Louvois à M. d'Hinneville, gouverneur de Courtanvaux, du 16 octobre 1681 : « J'approuve fort votre pensée de l'obliger à s'habiller lui-même; cela est fort bon à mille choses, et vous pouvez donner l'ordre à ses gens de ne lui faire que ce qu'il lui sera impossible de faire lui-même. » *D. G.*, 659.

Mémoire écrit par Louvois pour le sieur d'Hinneville, 2 avril 1682 : « Je désire que mon fils m'écrive de chaque place où il aura paru, et qu'il me rende compte de ce qu'il aura remarqué en ladite place. Les jours que

Digitized by Google

émules deux jeunes gens de son âge, d'un naturel heureux, et remplis de zèle pour l'étude; en même temps il obtint des professeurs du collége du Plessis qu'ils envoyassent chaque semaine les sujets de composition donnés à leurs propres élèves, et qu'après avoir assigné au jeune Camille la place obtenue par son travail, ils vinssent régulièrement la lui annoncer au milieu de la famille réunie.

De plus, l'enfant reçut à la maison les leçons de maîtres choisis parmi les plus distingués et les plus renommés. Il eut pour professeur de grec Boivin, le cadet, que ses débuts brillants dans l'enseignement des auteurs classiques signalaient aux familles comme le plus excellent répétiteur pour leurs enfants. Boivin, bien vite apprécié de Louvois, fut dès cette époque attaché à la bibliothèque du roi. Les leçons de mathémathiques étaient confiées à Lahire, déjà connu par ses études sur les variations de l'aiguille aimantée, sur la hauteur des montagnes, la réfraction, les ni-

l'on ne marchera pas, mon fils emploiera chaque jour, aux heures que réglera M. d'Hinneville, une heure et demie à écrire, autant à l'allemand, et une demi-heure à dessiner. Le reste se passera à la visite des places, et aux instructions que M. de Lalonde jugera à propos de lui donner. Mon fils visitera exactement à pied les fortifications de chacune des places où il passera.

« M. de Lalonde prendra un grand soin de lui faire entendre l'usage de chaque pièce de fortification, les raisons pour lesquelles elles ont été construites, ce que l'on aurait pu faire de mieux, et comment on pourrait raccommoder les défauts qu'il y trouvera. Il lui fera lever quelque partie de plan de place, observant de le lui faire faire avec toute la justesse qu'il se pourra. M. d'Hinneville inspirera à mon fils d'avoir beaucoup d'attention à ce qu'on lui dira, et de parler fort peu, et de ne dire son avis sur aucun des ouvrages qu'il verra. Il me rendra compte, par tous les ordinaires, de ce qui se sera passé depuis sa dernière lettre, et me mandera jusques aux moindres choses qu'il remarquera en la conduite de mon fils; et je désire qu'il m'envoye toutes les traductions, dessins ou morceaux de plan qu'il fera, aussi bien que son écriture. » *D. G.*, 684.

On voit, par ces citations, que Louvois, malgré les travaux écrasants du ministère de la guerre, ne se reposait pas aveuglément sur autrui du soin de l'éducation de ses fils, et que sa vigilance égalait sa fermeté.

Digitized by Google

vellements, et qui, par ses récents travaux géographiques, avait rectifié la carte des côtes de France ; on attribue à l'intelligente direction de Lahire la netteté et la précision d'idées dont l'abbé de Louvois fit plus tard souvent preuve dans les réunions et les travaux des académies. L'enseignement de la chimie fut remis au savant Homberg, recommandé à la protection de Colbert par ses travaux sur le phosphore, le soufre, les dissolvants du verre et du mercure. L'abbé de Louvois trouva un ami et un professeur de botanique dans la personne de Geoffroy, esprit pénétrant et étendu, qui cherchait à établir en une vaste et féconde synthèse les rapports qui unissent la mécanique, la botanique, la chimie et la médecine. L'anatomie ne fut pas omise dans le programme d'études du jeune Louvois ; il y fit de rapides progrès sous la direction de Duvernay, ce vulgarisateur sans égal d'une science encore imparfaite, ce causeur séduisant, qu'il était de mode d'aller entendre, et que des comédiens venaient écouter, afin de lui dérober l'art d'une parole aussi naturelle que distinguée.

Mais l'homme qui fut par excellence le précepteur de l'abbé de Louvois, ce fut l'abbé Hersan (1). Professeur au collège du Plessis, Hersan venait de cultiver les aptitudes de Rollin, et de déterminer sa vocation à l'enseignement. Ce fut à ce disciple tant aimé et si digne de l'être, que Hersan fut heureux de céder sa chaire de rhétorique quand il en descendit pour entrer chez Louvois en qualité de précepteur du jeune Camille.

Esprit orné de ces connaissances littéraires et de

(1) Camille de Louvois donne à Hersan le titre de *Prieur de Larrey*, dans toutes les lettres qu'il lui adresse.

Digitized by Google

ce goût si pur qui nous ont donné Rollin, caractère singulièrement modeste, qui fit consister le bonheur de ses dernières années à instruire de pauvres enfants, cœur généreux et bon, âme vraiment ecclésiastique, Hersan mit au service de l'abbé de Louvois toutes les ressources de son excellente nature. En cultivant son esprit, il éleva son cœur, gagna son affection et exerça sur lui une influence salutaire. La correspondance de Hersan et du jeune Louvois, dont nous donnerons plus loin des fragments, nous offrira des preuves de cette affection élevée du maître, de la vénération reconnaissante et de la docilité du disciple.

La direction d'aussi excellents maîtres trouvait un heureux complément dans les avantages qu'offrait à l'abbé de Louvois le cercle de sa famille. Il régnait autour de lui comme une atmosphère perpétuelle d'intelligence et de bon goût, qui éveillait sa pensée, formait ses jugements, étendait ses connaissances. Dans cette maison des Louvois, en effet, se réunissait une société aussi distinguée par le sérieux que par la variété de ses aptitudes et de ses idées. D'illustres capitaines y rendaient souvent compte de leurs opérations militaires ; et les familiers du logis, Créqui et le vieux maréchal de Villeroi (1) aimaient à causer stratégie et batailles, tandis que Vauban, souvent présent, déroulait ses plans de fortifications. C'était le groupe préféré de Louvois, celui auquel il se mêlait plus volontiers. Le cardinal et l'abbé d'Estrées avaient là leurs entrées libres, et y apportaient les bruits de la diplomatie et les nouvelles des cours étrangères. Les discussions théologiques, et jusqu'aux

(1) Villeroi était, par sa femme, allié aux Le Tellier, et entretenait avec eux des relations assez suivies, ainsi que le montrent les notes éparses dans les papiers de Maurice Le Tellier.

Digitized by Google

menus faits du monde ecclésiastique, avaient un écho dans la parole expansive, parfois un peu bruyante, de l'archevêque de Reims, Charles-Maurice (1); et Bossuet lui-même, tout dévoué aux Le Tellier (2), venait, à ses heures, visiter la famille, s'intéressait aux progrès du jeune abbé de Louvois, et se proposait de sonder et de faire valoir ses talents précoces dans de prochains examens publics. Parfois apparaissait le visage austère de Bourdaloue, jadis précepteur de Louvois, et qui conservait à la famille son estime et sa sympathie. C'était surtout aux jours d'épreuves, à la suite de quelque grand deuil que le saint religieux arrivait, comme l'ange de l'espérance et de la consolation (3).

Les artistes ne manquaient pas non plus dans ces réunions d'élite : c'étaient Coisevox et Girardon, qui orientaient Louvois dans ses achats d'objets d'art, et affinaient son goût souvent peu sûr et peu délicat (4); c'était Nanteuil; c'étaient Mansard, et maints

(1) Voir dans Saint-Simon, Madame de Sévigné, et *Journal* de Le Dieu, *passim*.

(2) Les Le Tellier avaient aidé Bossuet dans ses premiers débuts ; il leur resta attaché, surtout à Charles-Maurice, archevêque de Reims.

(3) *Bib. nat.*, ms. fr. n° 20,052, fol. 192.

(4) Louvois n'avait pas la prétention de régenter dans les beaux-arts, auxquels, de son propre aveu, il n'entendait pas grand'chose. Il avait quelques conseillers auxquels il se confiait ; en architecture, Mansard; en peinture, Mignard ; en sculpture, Girardon ; il s'entretenait souvent et volontiers avec eux. A l'époque dont nous parlons, Louvois s'occupait beaucoup de la décoration du château et du parc de Meudon, qu'il venait d'acquérir. Il chargea un connaisseur, La Tuillière, qui s'en allait en Italie, de lui acheter quelques statues. Il lui écrivit une lettre à faire frémir les antiquaires et les artistes :

« J'ai cru que vous voudriez bien me faire l'emplette contenue au mémoire ci-joint, pendant le séjour que vous ferez à Rome. Comme je ne suis point curieux, c'est-à-dire que je ne me connais point en peinture ni en statues, je ne vous demande point des statues chères par leur antiquité ; et j'aime mieux une belle copie d'un marbre bien poli, qu'une antique qui ait le nez ou un

Digitized by Google

autres qui, là, devisaient librement peinture, architecture, sculpture et dessin. Plus calmes et plus positifs, les érudits se communiquaient aussi leurs découvertes. On aimait, entre tous, l'abbé Renaudot (1), qui intéressait par ses travaux dans l'histoire sacrée de l'Orient, émaillait ses récits de vives et spirituelles anecdotes, et charmait par la bonté de son cœur et la sincérité de son amitié. Boivin redisait avec enthousiasme les récentes acquisitions de la bibliothèque, dont il avait la garde sous la direction de Louvois, et rimait à l'adresse du jeune Camille quelques vers qui dénotaient chez l'auteur plus d'intention aimable que de talent poétique (2).

bras cassé. Je vous prie de ménager ma bourse sur les statues, en ne les prenant pas extrêmement mauvaises, de ne pas non plus chercher une extrême beauté qui les renchérit considérablement. Si vous trouvez deux douzaines de bustes à un prix raisonnable, ou qui fussent antiques, ou qui fussent bien copiés, vous me feriez plaisir de me les acheter aussi. » *D. G.*, 675.

(1) Renaudot fut de bonne heure étroitement lié avec l'abbé de Louvois, qu'il accompagna dans son voyage en Italie ; il est assurément l'un de ceux dont l'amitié honore le plus Camille de Louvois. Eusèbe Renaudot était né à Paris le 20 juillet 1646 ; il embrassa de bonne heure la carrière ecclésiastique, étudia l'arabe, le syriaque et le copte, composa plusieurs ouvrages fort savants sur les églises orientales, sur la perpétuité de la foi catholique, une histoire fort estimée des patriarches d'Alexandrie, diverses études scientifiques, un examen critique du système de Bayle, etc. Il entra à l'Académie française en 1689, et deux ans après, à l'Académie des Inscriptions. Il fut lié avec les plus illustres d'entre les plus beaux esprits de son siècle, surtout avec Despréaux, qui lui adressa une *Epître sur l'amour de Dieu*. Les mœurs de Renaudot étaient sévères, sa piété solide et éclairée ; il mourut à Paris, le 1er septembre 1720.

(2) Le manuscrit français, n° 1530, de la Bibliothèque nationale, fournit un curieux exemple de ces poésies de Boivin. Il a pour titre : *Songe chronologique, ou le Temps à l'abbé de Louvois*. A la suite d'une Préface d'une trentaine de vers, vient une vision de l'Eternité et du Temps ; celui-ci est partagé en différents cycles. Suit un exposé, puis une réfutation des faux systèmes des anciens philosophes sur l'origine du monde ; puis la description de la véritable origine des choses. Là se déroulent les tableaux dont les idées et les comparaisons sont empruntées à la Bible, souvent à l'Exode, à Job, aux Psaumes ; la création des sept jours est successivement envisagée, et suivie de détails sur la beauté et l'emplacement du Paradis terrestre. Le poème s'arrête là, inachevé.

Digitized by Google

On rencontrait aussi dans le salon des Louvois les dames les plus spirituelles de la haute société. Madame de Coulanges, alliée aux Le Tellier, les visitait assez souvent, et menait avec elle Madame de Sévigné, qui devint l'amie de madame de Louvois, et prit une part sympathique à ses infortunes (1). Les Grignan aussi étaient de la maison. Entre ces esprits si vifs et si brillants, la conversation prenait vite son train, semée de mots piquants, d'anecdotes curieuses, de fines plaisanteries, parfois de singulières boutades; car la mesure n'était pas la note dominante chez les Le Tellier, la brusquerie parfois et la mauvaise humeur laissaient échapper un trait mordant, que réparaient vite le bon accueil et la franche explication du lendemain (2).

C'est dans ce milieu spirituel qu'on passait l'hiver

A la fin du recueil est une pièce latine *ad amicos*, traduite également par Boivin en vers français, pour Madame de Louvois. Nous en détachons, comme trait de caractère, le passage suivant, dans lequel l'auteur s'adresse à la mère du jeune Camille :

Mais ne donnez pas sujet
De plainte en quoi que ce soit
A votre aimable Camille.
Votre bonheur dépendra
Toujours du moyen facile
De vouloir ce qu'il voudra....

(1) Lettres de Sévigné, *passim*. Anne de Souvré, marquise de Louvois, a peu occupé le monde. Tandis qu'il n'y avait pas, pour ainsi dire, une femme de la cour qui ne fût brocardée, à tort ou à raison, dans les chansons du temps, Madame de Louvois y fut épargnée, pour son mérite assurément, peut-être aussi pour son insignifiance. « Il y avait l'autre jour, écrivait à sa fille Madame de Sévigné, une dame qui confondit ce qu'on dit d'une grive, et au lieu de dire : *elle est soûle comme une grive*, disait que la première présidente *était sourde comme une grive*; cela fit rire. » Et la railleuse marquise ajoutait le surlendemain : « Cette femme que je ne vous nommai point dans ma dernière lettre, c'était Madame de Louvois. » — Lettres du 3 et du 5 février 1672. — Malgré cette petite méchanceté échappée à sa plume, Madame de Sévigné estimait et aimait Madame de Louvois.

(2) Lettres de Sévigné, *passim*.

Digitized by Google

à Paris. Pendant les beaux jours on allait à la campagne, où les Louvois possédaient de vastes et belles propriétés. La plus riche était ce château de Meudon, dont les riantes perspectives, la verdure, les bois, les horizons fuyant à l'infini, charmèrent les premiers regards du jeune Camille et éveillèrent son imagination (1). Puis venaient les immenses domaines de Tonnerre, en Bourgogne, et d'Ancy-le-Franc, que l'admiration publique comparait à un vrai royaume (2); le château et le parc de Montmirail,

(1) C'était à la fin de 1679, ou au commencement de 1680, que Louvois avait acquis de M. de Sablé la terre de Meudon ; dès lors il ne cessa pas d'embellir le château et d'agrandir le parc, en l'étendant surtout du côté de Chaville, qui était la seigneurie patrimoniale de sa famille ; son projet était de joindre ensemble les deux parcs. Parfaitement situé, à proximité de Paris et de Versailles, Meudon était pour Louvois un séjour de prédilection ; rien ne lui coûtait pour l'embellir ; Mansard et Le Nôtre eurent toute liberté d'y faire des merveilles, sans souci de la dépense.

Quatre ans après la mort de Louvois, en 1695, sa veuve consentit à céder ce magnifique domaine à Louis XIV, qui le destinait au dauphin. Le roi donna en échange à Madame de Louvois 400,000 francs, et Choisy, qu'il estimait 100,000 francs.

(2) Le 4 novembre 1682, Louvois écrivait à l'archevêque de Reims : « J'ai vu Ancy-le-Franc, qui est une des belles maisons qu'il y ait en France, et où il ne manque quoi que ce soit que quelques réparations aux couvertures. Il s'en faut néanmoins beaucoup que les dedans soient aussi commodes que ceux de Louvois. »

Ancy-le-Franc plaisait et convenait d'autant mieux à Louvois, qu'il possédait déjà dans les environs des terres et surtout des bois d'un grand revenu. En 1683, il acheta donc Ancy-le-Franc, et en 1684, le comté de Tonnerre ; l'une et l'autre vente lui furent faites par François-Joseph de Clermont.

Il faut voir, dans les lettres de Madame de Coulanges à Madame de Sévigné, surtout dans la lettre du 3 octobre 1694, les grandeurs de Tonnerre et d'Ancy-le-Franc : « Il y a un mois que je me promène dans les Etats de Madame de Louvois ; en vérité, ce sont des Etats, au pied de la lettre, et c'en sont de plaisants en comparaison de ceux de Mantoue, de Parme et de Modène. Dès qu'il fait beau, nous sommes à Ancy-le-Franc ; dès qu'il fait vilain, nous revenons à Tonnerre ; nous tenons partout cour plénière, et partout, Dieu merci, nous sommes adorés ; nous allons, quand le beau temps nous y invite, faire des voyages de long cours pour connaître la grandeur de nos Etats ; et quand la curiosité nous porte à demander le nom de ce premier village, à qui il est? on nous répond : c'est à *Madame* ; à qui est celui qui est le plus

Digitized by Google

transformés par l'activité de Louvois (1), et cette résidence de Louvois, si commode et si paisible, que des restaurations récentes venaient encore d'embellir (2).

éloigné? c'est à *Madame;* mais là-bas, là-bas, un autre que je vois? c'est à *Madame;* et ces forêts? elles sont à *Madame.* Voilà une plaine d'une grande longueur : elle est à *Madame ;* mais j'aperçois un beau château : c'est Nicei, qui est à *Madame,* une terre considérable, qui appartenait aux anciens comtes de ce nom. Quel est cet autre château sur un haut? c'est Pacy, qui est à *Madame,* et lui est venu par la maison de Mondelot, dont était sa bisaïeule. En un mot, tout est à *Madame* en ce pays ; je n'ai jamais vu de telles possessions, ni un tel arrondissement. » Ne croirait-on pas lire le conte du *Chat botté ?*

(1) Louvois acheta, en 1678, le château de Montmirail à Madame de Noirmoutiers. En 1682, il fit faire en ce château des travaux considérables, restaurer la façade, construire le perron, et dessiner une partie du parc par Le Nôtre. Au mois de mai 1687, Louis XIV fut reçu en cette belle résidence ; le roi fit remarquer au ministre que tout était au mieux dans ce domaine, mais qu'il y manquait de l'eau. Louvois s'incline sans répliquer, et bientôt dresse son plan et multiplie dans le parc machines et travailleurs. Trois semaines après, le roi repasse à Montmirail, et en entrant dans le jardin, il voit des eaux abondantes qui coulent dans un vaste bassin, s'élancent dans les airs en jets brillants, renouvellent le même phénomène dans deux autres bassins sur le penchant du coteau et remplissent d'énormes coquilles. Le prince émerveillé félicite l'heureux courtisan de son génie et de son activité.

(2) La propriété de Louvois, près Reims, était unie au marquisat du même nom. Le château spacieux et commode venait d'être notablement restauré par les soins du ministre. En 1689, Louvois donna 21,000 livres, dont la rente devait servir à l'entretien de deux religieuses de Saint-Lazare, qui instruiraient les jeunes filles et soigneraient les malades de Louvois.

On voyait encore récemment, dans l'église de Louvois, une pierre tombale indiquant la sépulture d'un membre de cette puissante famille; elle était en marbre noir, au pied de l'autel du transept gauche; elle a disparu en 1883. Elle portait cette inscription en lettres capitales :

HIC JACET
C^a LUDOVICA M^ae DE LOUVOIS
NATA GAGNAT DE LONGNY.
OBIIT ANNO 1768, DIE PRIMO NOVEMBRIS.
HOC MONUMENTUM INSTITUIT HONOR,
POSUIT DOLOR,
FLENS IRRIGAT AMOR.
REQUIESCAT IN PACE.

Digitized by Google

Faut-il s'étonner si, dirigé par d'aussi habiles maîtres, stimulé par le contact d'une société d'élite, vivifié par l'influence des plus lumineux horizons, doué d'ailleurs d'excellentes dispositions naturelles, l'esprit du jeune abbé de Louvois acquit cette activité, cette souplesse et cette étendue dont rendent témoignage ses contemporains; s'il nous apparaît, jeune encore, s'intéresser déjà, avec une intelligente curiosité, aux questions de la guerre et de la diplomatie, aux affaires de l'Eglise, aux multiples discussions des arts, de la littérature et des sciences?

Il fit d'abord dans ses études de rapides progrès. Il passait habituellement tous les six mois d'une classe à l'autre, et chaque promotion était précédée d'un examen public. L'un des plus remarqués fut celui qu'il subit, à l'âge de douze ans, dans une des salles de la bibliothèque du roi. L'épreuve portait sur une étude complète de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. L'assistance se composait des personnes les plus marquantes de la cour. Bossuet, justement réputé pour bien posséder son Homère, interrogea le jeune Camille, lui

A cette pierre correspond l'acte suivant, qui se trouve au greffe du tribunal civil de Reims, *Archives de l'état-civil, registre de Louvois*, 1768, f° 5 :

L'an de grâce mil sept cent soixante-huit, le premier jour du mois de novembre, est décédée en son château, et le troisième du même mois a été inhumée avec les cérémonies ordinaires en l'église de cette paroisse, par moy, Christophe Gaucher, prêtre, docteur en théologie, curé de Louvois, très haute et très puissante dame Madame Claudine-Louise Gagnat de Longny, âgée environ de vingt-sept ans, épouse de très haut et très puissant seigneur Louis-Sophie Le Tellier, marquis de Louvois, Mestre de camp du Régiment royal Roussillon et Lieutenant général des provinces de Béarn et Royaume de Navarre, en présence de Monsieur Noel-Henry-Gaston de Corvisart de Fleury, écuyer seigneur de Cramant, et de M. Claude-François Chagrot, chirurgien, qui ont signé avec nous le présent acte, le jour mois et an que dessus.

Signé : Corvisart de Fleury,
C. F. Chagrot,
Gaucher.

Digitized by Google

proposa plusieurs difficultés, le promena sur des points variés de critique, et l'arrêta sur une des plus belles comparaisons de l'Iliade. L'abbé de Louvois la lui récita, en fit l'analyse, releva les beautés du texte, et termina par deux imitations, l'une de Virgile, l'autre de Sarazin. L'admiration fut universelle (1); les

(1) Nous avons trouvé à la *Bibliothèque de Reims*, Factums 669, p. 473, le texte d'une pièce de vers composée par Rollin lui-même en cette circonstance. Elle révèle la physionomie et plusieurs allusions curieuses de ce tournoi littéraire. La voici :

ILLUSTRISSIMO ABBATI CAMILLO DE LOUVOIS,
BIBLIOTHECÆ REGIÆ PRÆPOSITO,
CUM DE HOMERI ILIADE ET ODYSSEA IN BIBLIOTHECA REGIA RESPONDERET,
CARMEN :

Vatum magne parens, Troiâ pugnata sub altâ
Qui versu æterno celebrasti bella, gravemque
Pelidæ stomachum, et cursus patientis Ulyssei;
En tibi, quas vulgus studet obscurare prophanum,
Parvus, Homere, puer primo in certamine laudes
Asserit, et meritum famæ immortalis honorem.
Vos o doctorum partu quos læta virorum
Terra Pelasga tulit sæclis melioribus, orbis
Deliciæ quondam, nunc, heu! ludibria; quos hæc
Non intellectos damnat vel negligit ætas,
Proh pudor! obscuris quam primum exite latebris.
Luvoides, magno soboles patre digna, *Camillus*
Antiquum instaurat vobis decus. Auspice tanto
Ne dubitate altis vos ultro inferre potentum
Ædibus, ipsorumque intrare palatia Regum.
Jam neque projecti, venalis turba tabernæ
Turpiter ante fores, nudâve crepidine pontis
Porrecti, solem ventosque feretis et imbres :
Nec tenebris posthac et opacâ nocte sepultos
Et pulvis, blattæque, obliviaque invida carpent.
Ordine cuique suo dabitur prodire sub auras,
Nec quemquam indecorem puer intactumve relinquet.
Ac veluti primo quamvis turgescat in ortu
Dives aquæ, tortoque erumpat vortice flumen,
Usque tamen crescit, fluctusque acquirit eundo,
Et vectigales de montibus advocat undas.

Digitized by Google

journaux du temps célébrèrent cette espèce de prodige. Assurément la flatterie des courtisans se mit de la partie. Mais, en ramenant ce succès à ses vraies proportions, en supposant même quelque entente préalable et bienveillante entre Bossuet et le jeune candidat, une épreuve de ce genre supposait dans un enfant un esprit réellement distingué.

Ces études littéraires ne détournaient point l'abbé de Louvois des occupations en harmonie avec sa carrière ecclésiastique. Bien différent de ces abbés tout mondains, qui n'avaient d'ecclésiastique que le nom, ne portaient que peu ou point les livrées de leur état,

Sic quoque *Luvoides* primis conatibus ipsos
Pene ausus superare senes, crescentibus annis
Æmulus ipse sui crescetque animumque capacem
Undique collectis opibus ditare laborans,
Et Romam et totas avidus spoliabit Athenas.
Jamque hodie immensum reserare interpres Homerum
Aggreditur, magnoque offert hæc munera Patri,
Primitias puer illustres, pulchrique laboris
Clara rudimenta et venturæ pignora laudis.
At Pater attonitus pendet narrantis ab ore,
Dumque animis inhians Trojam incendia belli,
Prœliaque, armorumque avidâ bibit aure tumultus,
Imbelli dum versa fugâ, armis captas victricibus arces,
Se quoque principibus permixtum agnoscit Achivis.
Ipse videtur adhuc te fulminis ocior alis,
Te, *Lodoice*, sequi, celeri quò concita pennâ
Fulgentem rapit antevolans victoria currum.
Quin sua Mæonio celebrari tempora versu
Pene putet, nisi tot ductores inter Achivos
Te frustra, similemque tui, *Lodoice*, requirat.
Interea incensus studiis plausuque faventum,
Difficiles nodos puer ambagesque resolvit
Ludenti similis. Gestu nutuque loquaci,
Et blandæ astantes mulcet dulcedine vocis.
O qui frontis honos, oculis quam vividus ardor
Dulce micat puero, certissimus ille latentis
Index ingenii : quam pulchra modestia vultus!
Quam nativa sedet puerili gratia in ore,
Ut totus captat, totusque meretur amorem!

Digitized by Google

et ne se trouvaient que dans des sociétés séculières, l'abbé de Louvois aimait les cérémonies de l'Eglise, y assistait fort régulièrement en habit de chœur, édifiait par la piété de sa tenue, et se plaisait au milieu des jeunes clercs dont il partageait les fonctions. Ayant remarqué que plusieurs d'entre eux étaient dépourvus des ressources nécessaires pour faire leurs études, il se mit à les aider de ses propres deniers. Ses libéralités, d'abord secrètes, furent bientôt connues de Louvois; touché de la bonté de cœur de son jeune fils, le ministre lui assigna un revenu déterminé pour l'exercice de cette bonne œuvre, qui prit dès lors un caractère plus stable. Avec ces fonds, en effet, que lui fournissait son père, l'abbé de Louvois entretint quinze jeunes gens au collége de Reims, à Paris, et après avoir ainsi pourvu aux frais indis-

Quid si oculis cerni possint quæ pectore in imo
Indeprensa latent magnarum semina rerum !
Ingenitus virtutis amor, mens cerea flecti
In rectum, docilisque sequi quocumque vocaris,
Et Patrem Patruumque imitandi nobilis ardor!
Macte ista virtute, Puer. Tali indole (si quid
Lætitiæ sensus superest post funera, si quid
Terrenum dulce est, et adhuc mortalia tangunt,)
Tellerii magnos recreas tali indole Manes.
Et nunc ille quidem supremâ ex ætheris arce,
Emeritum quò facta senem evexere, fidesque,
Justitiæque et pacis honos, Regique probatum
Pectus, amor populorum, inimica modestia fastus,
Totque indefessi pro relligione labores ;
Ille quidem votis felix nihil amplius optat,
Quam te dignum aris et avitâ laude videri.
At satis est. Pulchro jam finem impone labori
Quid tua, quid Patrui, quid Patris gaudia differs ?
I, rue in amplexus Patrui, rue in oscula Patris.
At, postquam impleris magnum Genitoris amorem,
Auribus hoc patriis monitum instillare memento :
Commendat tibi seque, suosque Academia honores.

C. Rollin, Rhetoricæ Professor
in Sorbonæ-Plessæo.

Digitized by Google

pensables, il prenait encore secrètement sur sa bourse pour leur procurer les douceurs dont il désirait les voir jouir.

Ses premières études littéraires terminées, l'abbé de Louvois s'appliqua à la philosophie. Il en suivait, au collége Mazarin, le cours fait par Cordelier, et avait pour répétiteur, à la maison, l'abbé Vistement, qui devint sous-précepteur du roi.

Un douloureux événement, la mort de son père, vint troubler le jeune Camille dans sa vie studieuse. Le lundi, 16 juillet 1691, après avoir donné des audiences, écrit ou dicté vingt-trois lettres ou dépêches, Louvois était allé travailler chez le roi. Sur les quatre heures, le roi s'aperçut qu'il changeait de visage, et lui permit de se retirer. Il se sentait fort mal ; il eut cependant la force de traverser la galerie du château et de revenir chez lui à la surintendance. Il étouffait ; on courut chercher des secours. Il appelait les siens ; Madame de Louvois, par hasard, n'était pas à Versailles ; Courtanvaux et Souvré faisaient campagne ; Camille était à Paris ; le seul qui fût à portée, Barbezieux, était malade ; on l'avertit en hâte ; il vint aussitôt, il vint trop tard.

Ecoutons le récit que Barbezieux lui-même a fait des derniers moments de son père : « Il mourut lundi, plus subitement qu'on ne peut se l'imaginer. Il s'était plaint, un demi-quart d'heure auparavant, d'avoir quelque chose dans l'estomac qui l'étouffait. L'on le saigna du côté gauche, et se sentant soulagé de cette saignée, il demanda qu'on en fît autant de l'autre bras. Son médecin lui refusa, par l'extrême faiblesse où il était. Il demanda où j'étais et qu'on m'allât quérir ; j'étais malade dans mon lit ; l'on me vint avertir. M. Fagon, pour qui il avait beaucoup de considération, sur les entrefaites, entra dans sa

Digitized by Google

chambre. Il commença à lui conter ce qui lui faisait mal; mais un moment après, il dit qu'il étouffait. Il me demanda encore avec empressement, et dit qu'il se mourait. Après ces dernières paroles, la tête lui tomba sur les épaules, ce qui fut le dernier moment de sa vie. J'arrivai comme la tête lui tombait, et voyant tout le monde désolé, et ne pouvant croire ce que le triste visage d'un chacun m'apprenait, je me jetai à lui; mais il était insensible à mes caresses, et c'en était déjà fait. L'on l'a ouvert le lendemain; et quoiqu'il n'y ait point d'indice assez positif pour assurer qu'il ait été empoisonné, il n'y a cependant presque pas lieu d'en douter. Voilà comme j'ai perdu tout ce qui m'était le plus cher au monde (1). »

Barbezieux croyait donc que son père avait été empoisonné. Louvois avait toujours dans son cabinet un pot d'eau fraîche où il buvait souvent; il y avait bu avant d'aller chez le roi. On s'avisa qu'une main criminelle avait dû jeter du poison dans cette eau; et comme il y avait, parmi les gens de la surintendance, un frotteur qui était Savoyard et sujet de Victor-Amédée, pour lors en guerre avec la France, on ne fut plus en peine de trouver le coupable. Conçu à Turin, exécuté à Versailles, le crime ne faisait pas doute, et les imaginations étaient satisfaites. Sur l'ordre du roi et les instances de Barbezieux, M. de la Reynie, préfet de police, fit des recherches, mais ne découvrit rien; après avoir tenu quelque temps en prison le malheureux frotteur, qui ne savait ce qu'on lui voulait dire, on fut obligé de reconnaître sa parfaite innocence. La vérité est qu'il n'y avait ni

(1) Barbezieux à Tessé, 21 juillet 1691. *D. G.*, 1033.

Digitized by Google

coupable ni crime. Les deux chirurgiens qui avaient fait l'autopsie, Félix et Denis, célèbres et les plus autorisés parmi leurs confrères, affirmaient qu'il n'y avait pas trace de poison, et que Louvois était mort évidemment d'une apoplexie pulmonaire. Il était fort gros et d'un tempérament sanguin; il souffrait depuis plusieurs années d'oppressions accompagnées de violents accès de fièvre. Dans les derniers temps, l'excès de travail, l'agitation de la politique, les émotions de toute sorte avaient aggravé ses maux; il fut achevé par les désastres du siége malheureux de Coni.

Quel événement que cette mort! Quel coup de foudre! Madame de Sévigné apprend cette nouvelle en Provence; elle est tout éperdue; elle s'écrie : « Le voilà donc mort ce grand ministre, cet homme si considérable, qui tenait une si grande place, dont le *moi*, comme dit M. Nicole, était si étendu, qui était le centre de tant de choses. Que d'affaires, que de desseins, que de projets, que de secrets, que d'intérêts à démêler, que de guerres commencées, que d'intrigues, que de beaux coups d'échec à faire et à conduire! Ah! mon Dieu, donnez-moi un peu de temps; je voudrais bien donner un échec au duc de Savoie, un mat au prince d'Orange. Non, non, vous n'aurez pas un seul, un seul moment (1). » Quelle éloquence et quelle vérité ! Oui, c'est bien là cette vie à perte d'haleine, et cette mort en pleine carrière. Il avait déjà trente ans de ministère, et mourait à cinquante ans.

Saint-Simon a écrit que, quand il mourut, Louvois était tellement perdu dans l'esprit du roi, qu'il devait

(1) Lettre à M. de Coulanges du 26 juillet 1691.

Digitized by Google

être arrêté le lendemain et conduit à la Bastille. Cette affirmation, qui sent bien son Saint-Simon, n'est pas vraisemblable. Il est certain que Louis XIV avait du ressentiment contre Louvois, et subissait un peu malgré lui ce génie qui le précipitait dans des guerres et des difficultés sans cesse renaissantes. Mais le roi appréciait les services de son ministre; il eut pour lui des paroles de regret : « Je ne doute pas, écrit-il à Boufflers, qu'étant aussi zélé pour mon service, vous ne soyez fâché de la mort d'un homme qui me servait bien (1). »

Cette mort, dans les circonstances où l'on se trouvait, était une calamité pour la France. Est-il besoin d'ajouter qu'elle était pour la famille du ministre le signal du déclin de sa haute fortune? Barbezieux, toutefois, recueillit la charge de son père, et devint secrétaire d'Etat. Quant à l'abbé Camille, il continua à Paris ses études philosophiques, et les couronna bientôt, à l'âge de dix-sept ans, par des thèses générales qui furent fort applaudies ; on en chanta même le succès dans des pièces de poésie grecques, latines et françaises.

Ses progrès ne furent pas moins rapides en théologie ; il suivait le cours de la Sorbonne et avait à sa disposition un docteur chargé de compléter à la maison les notions fournies par l'enseignement public, de les éclaircir au besoin, de les rappeler et d'en bien faire saisir l'enchaînement. Aussi les premiers examens de théologie furent-ils pour Camille de Louvois des plus heureux. Il obtint à sa licence la première place dans une série de candidats aussi nombreux que distingués.

(1) Le roi à Boufflers, 23 juillet 1691. *D. G.*, 1033.

Digitized by Google

Depuis la mort de Louvois, depuis surtout que le jeune Camille accentuait son inclination pour la carrière ecclésiastique, l'archevêque de Reims l'avait pris en particulière affection; la bonté de cœur du prélat, même envers ses meilleurs amis, était inévitablement doublée de brusqueries et de boutades fort étranges; l'abbé de Louvois eut plus d'une fois à en souffrir; mais, en définitive, le dévouement de l'archevêque pour son neveu était sincère; il s'intéressait à ses études, voyait ses cahiers, annotait ses projets de thèses (1), lui assignait des dates pour ses ordinations, qu'il aimait à lui conférer lui-même (2), et s'efforçait d'alléger les difficultés de famille que des morts prématurées firent dès lors peser plus d'une fois sur la maison et sur la personne du jeune abbé de Louvois. Dès cette époque, Charles-Maurice songea à fixer dans son diocèse un clerc de si bonne espérance. Il le fit entrer, en qualité de chanoine, dans le chapitre de son église, le 30 mai 1692, et lui-même lui conféra les ordres mineurs, dans sa cathédrale, le dimanche de Pâques 1696.

En même temps, Charles-Maurice voulut utiliser pour le bien du clergé rémois la générosité intelligente de son jeune neveu. C'était l'époque où l'archevêque de Reims déployait le plus grand zèle pour la formation de son clergé. Accroissement du petit seminaire, fondé par le cardinal de Lorraine, création d'un grand séminaire, organisation d'un séminaire de philosophie à Sedan, réglements nouveaux pour faire fleurir les études et la discipline ecclésiastiques, rien n'était négligé par le vigilant prélat pour le succès d'une œuvre qui lui semblait, ce qu'elle est réellement, une œuvre

(1) *Biblioth. nat.* ms. 20,052, fol. 76
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

capitale. Il jugea que le recrutement et la bonne préparation du clergé profiteraient de l'établissement de plusieurs centres d'éducation ecclésiastique, qui viendraient, comme autant de ruisseaux, se déverser dans le flot plus abondant de son grand séminaire. Il lui sembla que les élèves, moins agglomérés, seraient mieux connus ; on pourrait d'ailleurs s'occuper d'enfants plus jeunes, qu'il était impossible de faire entrer dans le mouvement du petit et du grand séminaire, provisoirement réunis pour raison d'économie. Enfin on multiplierait les ressources en multipliant les protecteurs.

Déterminé par ces motifs, l'archevêque engagea son neveu à transférer à Reims même, dans un local spécial, les élèves qu'il entretenait au collége de Reims à Paris. Volontiers l'abbé de Louvois accéda au vœu de son oncle ; il installa, sur la paroisse de Saint-Jacques, cette nouvelle succursale du petit séminaire, qui prit le nom de communauté Saint-Charles, patron de l'archevêque ; il augmenta le nombre des écoliers, il l'éleva jusqu'à trente. La direction et la surveillance de la maison furent confiées au curé de Saint-Jacques, l'abbé Godbillot. A en juger par la correspondance inédite que nous avons trouvée à la bibliothèque nationale, ce curé de Saint-Jacques n'était pas un esprit vulgaire. Tout dévoué aux intérêts des lettres et au bien des étudiants dont il avait la garde, il suit d'un œil attentif le mouvement des études qui, faibles, paraît-il, en 1697, se relèvent pendant les années suivantes. Pour stimuler les efforts de cette jeunesse, il aime à signaler les plus méritants à l'attention de l'abbé de Louvois et à la bienveillance de l'archevêque ; il leur fait suivre les cours de l'université, il souhaite pour les plus capables le prestige des grades, sollicite de temps en

Digitized by Google

temps de l'abbé de Louvois l'argent nécessaire à quelques physiciens pour soutenir une thèse de toute la philosophie. Il a à cœur l'intérêt matériel de la maison, et obtient du fondateur, en juillet 1698, la construction d'une aile neuve, qui mit les étudiants plus au large. Il fait appel à la générosité de l'abbé de Louvois avec une facilité qui s'explique par la familiarité de leurs rapports.

Ces lettres, en effet, nous montrent la bienveillance aisée qui unit ces deux hommes. Après les notes des élèves de la communauté Saint-Charles, après les comptes et les demandes d'argent, viennent souvent les nouvelles diocésaines. C'est un curé dont on négocie le changement; c'est l'abbé Cercelet qui va quitter la cure de Rethel; c'est le collége de la même ville, avantagé par le testament du sieur Brodart, et dans lequel il est question de mettre comme directeurs des oratoriens (1); ce sont les tournées pastorales de l'archevêque, dont on raconte à l'abbé les incidents. Les brusqueries du prélat sont notées avec un petit ton de familiarité qui laisse deviner dans le curé de Saint-Jacques le confident des ennuis de l'abbé de Louvois, de temps en temps malmené par son oncle. Telle anecdote cependant est, en définitive, à l'honneur de l'archevêque. Au dire de l'abbé Godbillot, on a trouvé fort raide le procédé de Maurice Le Tellier envers un noble de son diocèse. Ce personnage avait maltraité un de ses vassaux devant le Saint-Sacrement. L'archevêque ordonne que le coupable assiste à une messe solennelle en l'honneur du Saint-Sacrement, et que là, un cierge à la main, en présence de douze curés du voisinage, il fasse amende

(1) *Bibl. nat.* ms. 20052, fol. 78.

Digitized by Google

honorable de ses procédés injurieux. La leçon était forte peut-être, mais c'était une généreuse protestation en faveur des faibles de la part d'un prélat regardé comme un grand seigneur et un courtisan (1).

L'abbé Godbillot fut, au bout de quelques années, secondé dans l'administration de la communauté Saint-Charles par l'abbé Baudouin. C'était un esprit cultivé, qui devint chanoine de Reims, et fut un instant grand-maître du collége des Bons-Enfants de la même ville. Il se faisait adresser de petits traités sur les devoirs du sacerdoce, et des mémoires, restés inédits (2), sur la vie, les vertus et la mort de Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne. L'abbé Baudouin était en effet lui-même fort imbu des idées de la secte. Nous le voyons plus tard écrire au secrétaire de l'abbé de Louvois, M. Louail, la douleur qu'il éprouve en entendant des théologiens soutenir la suffisance de l'attrition, pour l'absolution sacramentelle; sur-

(1) Vers la même époque, un autre ecclésiastique de distinction, l'abbé Destrées, ambassadeur en Portugal, écrivait à l'abbé de Louvois cette lettre flatteuse :

« A Lisbonne, ce 1er mars 1695.

« Monsieur,

« Je ressens encore plus la grâce considérable que le Roy m'a faite, puisqu'elle m'a procuré une lettre aussi obligeante que celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire du 26e janvier. Je vous prie de croire que j'en ai toute la reconnoissance imaginable, et que j'estime comme je dois l'offre que vous me faites de vostre amitié. Ce n'est pas seulement l'alliance qui est entre nous qui me fait désirer d'estre de vos amis, mais bien plus l'estime que je fais de votre scavoir et de vostre bon esprit, dont j'ai entendu parler avec éloges à Mr l'archevesque de Rheims qui ne flatte point et qui se connoit en mérites, et à d'autres personnes dont le jugement fait honneur. Faites-moi s'il vous plaist la grâce d'estre persuadé que je ferai avec plaisir toutes les avances nécessaires pour vous convaincre de la passion avec laquelle je suis,

Monsieur,

Vostre tres-humble et tres-obéissant serviteur

« L'abbé DESTRÉES. »

(*Bibl. nat.*, ms. fr. 20,052, fol. 1.)

(2) *Biblioth. nat.* ms. fr. 14408.

Digitized by Google

tout il ne peut comprendre que l'on songe à suivre tout simplement les doctrines de l'Eglise romaine, et il se désole de rencontrer pareil égarement dans l'esprit de quelques évêques de France. Réfractaire à la bulle *Unigenitus*, écarté pour ce motif du rectorat de l'université en 1717, le saint homme célèbrera avec dévotion l'anniversaire du jour où il aura été excommunié par le cardinal de Mailly pour l'honneur de la foi janséniste. En attendant, il recommande que l'on inspire à la jeunesse ecclésiastique de la communauté Saint-Charles l'amour de ce qu'il appelle les bonnes doctrines. Et l'influence de Baudouin fut peut-être une des sources de cet esprit détestable du jansénisme, qui minait la confiance et l'amour de Dieu, détruisait les pratiques de la foi, qui fit tant de mal sur divers points du diocèse de Reims, et ne put être déraciné que par les efforts continus de plusieurs évêques.

L'abbé de Louvois accordait généreusement toutes les demandes d'argent qui lui étaient faites en faveur de ces jeunes gens. Heureux temps cependant où l'entretien annuel d'un étudiant, au témoignage de l'abbé Godbillot, ne dépassait pas cinquante écus ! Régulièrement Louvois se faisait adresser les notes des élèves, renvoyait ses observations, prévenait et corrigeait les torts, les excusait même avec une bienveillance qui, plus d'une fois, parut excessive à l'archevêque de Reims, et attira au trop indulgent protecteur des reproches un peu durs de la part du prélat.

Les aptitudes de l'abbé de Louvois et l'intérêt qu'il prenait aux étudiants ecclésiastiques le firent mettre, dès cette époque, à Paris même, à la tête d'une communauté qui s'appela le séminaire des Trente-Trois, reçut de lui une ferme impulsion, et donna à l'Eglise d'excellents sujets.

Digitized by Google

Cependant, l'époque de son élévation aux ordres sacrés approchait, et l'abbé de Louvois songea à s'y disposer en se faisant davantage initier aux grands devoirs de la vie sacerdotale.

Les oratoriens possédaient dans la rue Saint-Jacques l'ancienne abbaye de Saint-Magloire, où le cardinal de Retz les avait introduits, en les chargeant d'instruire et d'entretenir douze boursiers ou séminaristes à la nomination de l'archevêque de Paris. Le séminaire de Saint-Magloire, le premier qui fut fondé à Paris après le saint concile de Trente, était plus particulièrement le séminaire de l'archevêque. On connaît l'éloge que fit Bossuet de la maison de Saint-Magloire, lorsqu'il prononça l'oraison funèbre du P. Bourgoin : « Là, dans l'air le plus pur et le plus serein de la ville, un nombre infini d'ecclésiastiques respire un air encore plus pur de la discipline cléricale. Ils se répandent dans le diocèse, et sèment partout l'esprit de l'Eglise. »

Ce fut dans cette maison bénie que l'abbé de Louvois alla se recueillir et s'édifier pendant les derniers temps de ses études théologiques. Il s'y rencontra avec l'abbé de Rohan et plusieurs autres jeunes gens aussi distingués par leur naissance que par leur esprit (1). Mais surtout il eut la bonne fortune d'y trouver, parmi les directeurs de la maison, un prêtre, jeune encore, mais qui, par sa vie sérieuse, sa parole élevée et pénétrante, était déjà un initiateur et un oracle de la vie ecclésiastique ; ce prêtre était Massillon. Ce fut, en effet, du 1er novembre 1696 jusqu'en octobre 1697 que Massillon resta à Saint-Magloire, en qualité de second directeur. Pendant ce séjour il prononça ces belles *Conférences ecclésias-*

(1) Blampignon, *Massillon*.

Digitized by Google

tiques, dont huit seulement nous restent. Il insiste particulièrement sur l'emploi chrétien des bénéfices, et les périls de l'ambition ecclésiastique. Tantôt il s'indigne contre la profanation des choses saintes; tantôt il console l'âme religieuse, l'encourage et l'appelle aux joies de la communion. En observant quels abus faisaient alors des trésors de l'Eglise les princes, les opulents commendataires, et plusieurs ecclésiastiques, courtisans oisifs et fastueux, il s'attriste et semble soulever, en pleurant, le voile de l'avenir, pour entrevoir ce qui devait se passer à la fin du XVIII[e] siècle : « Que sais-je, dit-il, si la justice de Dieu ne permettra pas que des biens sacrés dont l'usage déshonore si fort son Eglise soient livrés aux ennemis de son nom. »

En même temps Massillon enseignait à son jeune et brillant auditoire les préceptes de la rhétorique sacrée. Il lui apprenait à chercher le secret de l'éloquence religieuse dans la méditation de l'Ecriture sainte et « dans l'exemple des grands hommes que Dieu suscite de temps en temps pour éclairer les siècles, pour défendre la foi contre les entreprises de l'erreur, pour soutenir les règles chancelantes, pour empêcher le mensonge de prévaloir contre la vérité. »

Telles sont les graves et utiles leçons que l'abbé de Louvois entendit à Saint-Magloire. L'affection et l'estime que lui voua dès lors Massillon sont une preuve qu'il les reçut avec reconnaissance et respect; nous verrons un peu plus loin comment l'illustre oratorien continuait à parler le langage austère de la foi et du détachement à un disciple resté docile et dont il admirait la maturité.

Au printemps de l'année 1696, l'abbé de Louvois s'était éloigné de Paris pour un voyage de quelques semaines, et il avait prié le sous-bibliothécaire, son

Digitized by Google

fidèle Clément (1) de le mettre au courant, par une correspondance fort régulière, des événements qui pourraient l'intéresser. Ces lettres nous fournissent quelques indications sur les préoccupations et les goûts de l'abbé de Louvois.

Ce sont d'abord les nouvelles littéraires que Clément fait connaître à l'abbé. C'est, par exemple, un incident fâcheux arrivé à Mabillon : « J'avais déjà, écrit-il, envoyé à Monseigneur de Reims la copie du dernier écrit touchant les titres de la Tour d'Auvergne, dont je ne doute pas qu'il vous ait donné communication. Le bon P. Mabillon doit estre un peu scandalisé de ce qu'on luy impute d'avoir eu ses raisons de porter son jugement sur ces titres ; ce mot, lâché d'un air malin, aurait mis au champ un autre moins modéré que luy; mais il répond seulement qu'il est persuadé de ce qu'il a écrit touchant ces titres et tout prêt d'en porter encore le même jugement si la chose était à faire, sans que la complaisance ni l'obéissance puissent l'obliger à rien dire ou écrire contre son sentiment. Il est cependant fâcheux pour ce bon père de se trouver mêlé là-dedans, et de se voir attaqué, sans connaître la main de l'agresseur. » C'est une édition nouvelle des lettres du cardinal d'Ossat, que M. Amelot de la Houssaye a commencée, et pour laquelle il est venu consulter les pièces de la bibliothèque du roi. C'est l'arrivée à la Sorbonne

(1) Nicolas Clément, natif de Toul, était entré comme employé à la bibliothèque du roi sous l'administration de Colbert. On lui doit de remarquables et fort utiles catalogues qui ont servi de base aux classements plus récents des livres et manuscrits de la bibliothèque. Clément, tout entier à ses fonctions, n'eut d'autre récréation que d'arranger une collection de portraits qu'il avait commencée dès sa première jeunesse. Il en avait environ 18,000, rangés en plus de cent portefeuilles. Il légua cette collection à la bibliothèque du roi.

Digitized by Google

d'un nouveau professeur royal en langue syriaque, lequel a débité une harangue « en piteux latin prononcé d'un accent plus normand que syriaque ». C'est la présentation faite par le sculpteur Girardon à l'archevêque de Reims, proviseur de Sorbonne, de cinq estampes représentant le tombeau de Richelieu ; on admire fort la dédicace de ces estampes, due à M. l'abbé Boileau, qui a trouvé dans Tite-Live un joli mot, qu'il vient d'accommoder ainsi : « *Illustrissimo Carolo Mauritio, etc., Immortalitatis artibus, scientiis et virtute partæ, fautori præstantissimo* (1). »

Mais ce qui fait le plus fréquemment l'objet des communications de Clément à l'abbé de Louvois, ce sont les acquisitions de médailles, de livres ou de gravures, dont s'enrichit la bibliothèque. On sent que ces deux esprits sont unis dans une même ferveur d'érudition et de dévouement aux lettres. Clément écrit, le 18 avril 1696 : « J'ai reçu une lettre de M. Leers (2), du 12 de ce mois, par laquelle il me donne avis qu'il a fait partir un ballot de livres, dont il m'envoie le mémoire pour la bibliothèque du roi. Il y a près de 250 volumes de livres nouveaux, des plus considérables, imprimés en Hollande, en Angleterre et en Allemagne. »

Une autre lettre, du 28 avril 1696, contient les détails suivants, qui peignent à la fois et l'humeur de Clément, et le caractère de l'archevêque de Reims, et les goûts de l'abbé de Louvois :

« M^gr de Reims arriva icy jeudy avant six heures du soir, en parfaite santé ; j'eus l'honneur de le voir hier matin, et je me trouvay dans son cabinet a l'ouverture d'une quaisse de livres et médailles que D. Es-

(1) *Bibl. nat.* ms. fr. 20052, fol. 26.
(2) Célèbre libraire d'Amsterdam.

Digitized by Google

tiennot luy envoye de Rome : je ne sçay a quoy pense ce bon Père de luy envoyer tant de méchantes choses; ce ne sont que quelques mauvais Mss. que je crois estre des rebuts de leur Bibliothèque de Rome qu'il nous vend comme bonne marchandise. Le Prélat me les donna presque tous pour nostre Bibliothèque qui n'en deviendra guerre plus riche. Il y avoit cinq ou six boëttes de médailles antiques qui ne furent pas ouvertes, estans destinées pour le cabinet de Versailles ; une autre boëtte contenant diverses pierres dont on fait les cabinets de pièces de rapport, et deux cens petites pierres gravées de trés peu de valeur. Je pris mon tems en suite pour parler de M^r^ Leers : je dis au Patron qu'il m'avoit écrit depuis quelque tems pour me prier de le faire souvenir de la promesse qu'il luy avoit faite, et que pour l'engager d'autant plus a luy accorder cette grace, ledit S^r^ Leers de son pur mouvement avoit fait un gros fardeau de livres des plus considérables du pays, lequel il envoyoit a Paris, et que je croyois y estre desja arrivé a l'adresse de la Bibliothèque du Roy. J'avois en main le mémoire de ces livres et je n'attendois pas moins que quelque compliment un peu brusque a la manière que vous sçavez. Mais rien moins que cela; il me dit fort amiablement que j'eusse soin de retirer ce ballot quand il seroit arrivé, et de l'en avertir aussy tost ; que ces livres seroient pour nostre Bibliothèque, et que ce seroit autant de précompté sur les estampes qu'il luy feroit envoyer. Jugez, Monsieur, si je n'eus pas de la joye d'en estre quitte a si bon marché. Il me parut pourtant quelque surprise dans son air, mais il ne me dit autre chose que ce que j'ay l'honneur de vous répéter. A mon retour au logis, j'appris que le ballot estoit arrivé, pesant 450 livres, et je dois le retirer aujour-

Digitized by Google

d'huy ou lundy. Je vous fais tout ce détail persuadé qu'il vous fait plaisir, comme vous me l'avez desja tesmoigné par vostre dernière lettre : mais vous en aurez bien davantage a vostre retour, lorsque vous verrez tous ces beaux livres, qui apparemment seront suivis de beaucoup d'autres, dont je vais préparer les mémoires (1). »

Le précieux ballot fut ouvert, et la joie de Clément fut trop vive pour qu'il n'en fît pas immédiatement part à son intelligent correspondant. Aussi, lui écrit-il dès le 1er mai :

« Si tost que nostre fardeau de livres fut arrivé, l'impatience me prit de l'ouvrir, j'y trouvay nombre d'excellens livres, entr'autres les nouvelles éditions d'Euripide, de Longin, de Diogène Laerce et d'autres qui se sont faites depuis peu en Angleterre et en Hollande. Mgr de Reims, a qui j'en allay rendre compte, voulut se charger luy mesme d'un paquet qui estoit dans le ballot pour Mr de Pontchartrain. J'ay pourtant écrit a Mr Leers de ne pas nous charger une autre fois de livres de théologie et de droit d'Allemagne, comme il a fait cette premiere fois, estant livres de peu d'usage en ce pays cy. Je prépare des mémoires pour luy envoyer aussy tost que j'en auray l'ordre, et j'espère qu'il ne nous échapera guerre de bons ouvrages. Mr l'abbé Renaudot, a qui j'ay donné le plaisir de voir nostre étalage, est ravy de cette démarche de Leers, et il est si content des livres, qu'il y en a plus de la moitié qu'il achèteroit volontiers pour son usage particulier, luy qui est assés difficile sur le choix (2). »

Clément ne se borne pas à raconter avec une com-

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 26.
(2) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 8.

Digitized by Google

plaisance si marquée les nouveaux achats de la bibliothèque ; il stimule l'abbé de Louvois à profiter de son voyage pour faire de nouvelles découvertes ; il lui signale des manuscrits qui se trouvent à l'abbaye de Vauluisant, dont il est titulaire, et qu'il doit prochainement visiter.

Mais l'abbé de Louvois ne s'intéresse pas seulement aux questions littéraires et aux progrès de la bibliothèque ; il veut savoir des nouvelles de la politique, de l'état des places fortes, de la situation des armées. Déjà, pendant un voyage qu'il a fait dans le Nord, Clément a dû lui envoyer la description des places qu'il a visitées ; l'aimable bibliothécaire s'est acquitté de cette tâche, mais en s'excusant de son peu de compétence en pareille matière (1). Au printemps de 1696, c'est de Paris qu'il dut envoyer à l'abbé de Louvois absent les nouvelles qu'il a pu recueillir.

La France se débattait alors dans cette longue et cruelle guerre de la Ligue d'Augsbourg, où nous avaient précipités l'orgueil démesuré de Louis XIV, et l'influence prépondérante de Louvois. Nos premiers désastres maritimes avaient été compensés par les victoires de Fleurus (1690), de Steinkerque (1692), de Nerwinde (1693). Tourville tira de la défaite de la Hogue de sanglantes représailles au cap Saint-Vincent, sur le vice-amiral Rooke (1693). Mais le héros de nos plus glorieux combats, Luxembourg, était

(1) Lettre de Clément à l'abbé de Louvois : Dunkerque 18 juillet 1696 : « Comment vous remercier, Monsieur, de l'ample et belle lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.... Mais, ce ne sont pas des compliments que vous attendez de moy ; il vaut mieux vous rendre compte de la vie que je mène icy, et des observations que j'y fais ; quand vous devriez vous divertir encore une fois de la manière dont je vous explique les choses qui ont si peu de rapport au métier que j'ay fait toute ma vie... » *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 45.

Digitized by Google

mort le 4 janvier 1695, et avait été remplacé par l'incapable Villeroi. Celui-ci fut, avec Boufflers, placé à la tête de forces considérables dans les Pays-Bas. Au mois de juin, trois cent mille hommes se mouvaient de part et d'autre entre la mer et la Meuse. Ypres semblait menacé, Villeroi y courut avec la principale armée française; mais tandis qu'il croyait tenir tête au roi Guillaume d'Orange, c'était seulement le prince de Vaudemont, avec une trentaine de mille hommes, qu'il avait devant lui. Le gros des alliés et le roi Guillaume passèrent à droite des lignes françaises et allèrent assiéger Namur. Villeroi manqua d'écraser Vaudemont et échappa l'occasion de prendre Nieuport; il prit cependant Dixmude, bombarda inutilement Bruxelles, laissa les alliés s'emparer de Namur, et revint en France, « bariolé de chansons, » suivant l'expression de Madame de Sévigné.

Au commencement de 1696, Villeroi resta cependant encore à la tête de l'armée des Pays-Bas, qui avait cédé considérablement de terrain à l'ennemi ; mais il eut l'art de ne rien faire et de rester immobile. On craignait beaucoup pour nos villes du Nord. Clément écrit à l'abbé de Louvois, à la date du 18 avril 1696 :

« Les nouvelles que j'ay reçeues de Calais depuis la lettre que j'ay écrite a M. de Targny, sont conformes a ce que je luy ay envoyé ; les ennemis n'ont rien tenté depuis, quoy qu'on ait toujours sujet d'appréhender qu'ils n'y reviennent, ayant menacé d'abismer cette pauvre ville et de ne pas laisser pierre sur pierre.

« Je vis hier une lettre écrite de Toulon le 9 de ce mois, qui porte qu'on y avoit appris par une corvette dépêchée par M. de Chasteaurenaut, qu'il avoit passé

Digitized by Google

le détroit le 31 de l'autre mois avec la flotte, de sorte qu'il peut estre présentement a la hauteur de Brest, a moins que Rooke ne l'ait arresté en chemin pour luy bailler sur les oreilles, car on n'a pas encore nouvelle que celuy-cy soit party de Cadix.

« Il court un bruit icy que le Roy pourra bien aller en Flandre, mais ce n'est qu'un bruit de ville, et on n'en parle point a Versailles (1). »

Peu après, toutefois, l'espérance sembla renaître dans les cœurs. Clément s'en fait l'écho en écrivant, le 28 avril, à Louvois ces lignes tout à fait optimistes que l'événement ne devait pas réaliser :

« Pour les nouvelles publiques, on ne parle icy que des armées formidables que nous aurons en Flandres. M. de Villeroy a la teste de la grande armée, composée de six vingt bataillons et de 150 escadrons; Mr le Prince de Conty commandera toute l'infanterie, M. Rose et un autre la cavalerie.. Une autre armée sous Mr de Bouflers, dans laquelle serviront Mrs du Maine et de Toulouse. Une 3e sous Mr d'Harcourt, du costé du Luxembourg; et un camp volant vers Dunkerque sous Mr de Montal. Le Roy a fait la reveüe de ses gardes du corps et doit faire celle du reste de sa maison pour faire partir tout cela immédiatement après. L'armée de Piémont sera de plus de 50 mille hommes, et l'on prétend que l'on fera de grandes entreprises de ce costé là : les lettres marquent que M. de Savoye est dans un grand chagrin de n'avoir pas l'argent et les troupes nécessaires pour s'opposer aux efforts qu'il voit que l'on prépare contre luy. Il n'y a rien de nouveau du costé de Dunkerque et de Calais (2). »

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 22.
(2) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 26.

Digitized by Google

Nos revers continuaient, tempérés toutefois par les exploits de Jean Bart. Il est curieux de constater comment l'opinion publique escomptait les succès, et se rattachait aux moindres espérances.

Le 1er mai 1696, Clément écrivit :

« Il y a eu depuis peu des allées et venues assés vives entre Mr de Savoye et M. de Catinat : Il se peut faire que ce prince voyant les préparatifs extraordinaires que l'on fait pour entrer dans son pays, veut amuser par quelque négociation, si ce n'est pas un bon mouvement qui le fait rentrer en luy-mesme. Les villes de Mons, de Charleroy, de Philippeville et autres de ces quartiers là, sont si remplies de troupes qu'on ne sçait ou se mettre. Les officiers généraux ne doivent s'y rendre que pour le 15 de ce mois. Les ennemis se sont tout a fait retirés de devant Calais. On croit la flotte de Mr de Chasteaurenaut dans l'Océan, mais sans certitude. »

Enfin, quelques succès de Catinat et les habiletés de la diplomatie détachèrent de la Ligue le duc de Savoie, qui accepta le traité particulier de Turin (1696). Il recouvrait ses Etats, même Pignerol, la clef de l'Italie, dont les fortifications ne devaient pas être rétablies, et mariait sa fille, Marie-Adélaïde, au duc de Bourgogne, fils aîné du Dauphin. La défection de Victor-Amédée jeta le désordre dans la coalition, et les alliés, après des négociations entamées au château de Ryswick, près de La Haye, sous la médiation de la Suède, consentirent à la paix, qui fut signée, le 20 septembre 1697, entre la France, l'Angleterre, les Provinces-Unies et l'Espagne, et, le 30 octobre suivant, avec l'empereur et l'Empire. Louis XIV rendit à l'Espagne Luxembourg, Mons, Ath, Courtrai, toutes les conquêtes faites depuis le traité de Nimègue, et consentit à l'occupation des

Digitized by Google

principales places des Pays-Bas par des garnisons hollandaises. Il reconnut Guillaume III comme roi légitime de la Grande-Bretagne, et promit de n'accorder aucune assistance aux Stuarts. De toutes les villes que lui avaient adjugées les *chambres de réunion*, la France ne conserva que Strasbourg et ce qui avait été *réuni* en Alsace. Elle céda encore à l'Empire Fribourg, Brisach et Kehl. Le duc de Lorraine, Léopold, fils de Charles V, fut rétabli dans ses états, diminués de Marsal, de Sarrelouis, de Longwy, que garda Louis XIV. Les Hollandais restituèrent Pondichéry à la compagnie française des Indes orientales.

Ainsi finit la guerre dont les péripéties avaient tenu en éveil la curiosité patriotique de Camille de Louvois.

Celui-ci cependant était revenu à Paris de son voyage de Bourgogne, sur la fin de l'année 1696, et il reprit le cours, quelque temps interrompu, de ses études théologiques. Pendant l'année 1698, nous le voyons en relations épistolaires assez fréquentes avec son oncle l'archevêque de Reims. Au mois d'avril, le prélat prie son neveu de s'employer pour faciliter l'heureuse issue d'un procès que l'université de Reims soutient contre les jésuites. Le 26 mai, il l'invite à le joindre à Péronne, pour faire ensemble un petit voyage en Flandre ; et au retour de l'abbé à Paris, dans le courant de juin, l'archevêque le charge de l'achat de plusieurs ouvrages, entre autres d'un bel exemplaire des œuvres du cardinal Tolet, dont Maurice Le Tellier recommandait souvent la lecture à son clergé. En même temps il lui fait part de ses sentiments contre la doctrine de Fénelon sur le quiétisme. C'est aussi à l'intervention de son neveu que le prélat a recours pour achever l'arrangement d'une affaire

Digitized by Google

dans laquelle il s'était engagé en sa qualité de proviseur de Sorbonne, et où il avait subi un échec pénible à son amour-propre.

Il s'agissait d'une de ces questions d'étiquette et de préséance qui, à distance, nous semble assez futile, mais dont la susceptibilité des grands faisait, au XVII[e] siècle, l'occasion de véritables orages.

Nous avons dit que l'abbé de Louvois s'était lié, à Saint-Magloire, avec le jeune abbé de Rohan, plus généralement connu sous le nom d'abbé de Soubise. C'était un brillant sujet que ce jeune homme. Singulièrement distingué par son esprit, son grand air et ses belles manières, il était poussé aux premiers honneurs de l'Eglise par sa mère, la spirituelle et intrigante madame de Soubise. Il avait étudié avec succès, et allait prochainement passer en Sorbonne ses examens théologiques. Or, un usage s'était introduit, en vertu duquel les princes, ou ceux qui en avaient le rang, soutenaient leurs thèses avec des gants aux mains et le bonnet sur la tête, étaient traités de *sérénissimes princes* par les argumentateurs et par le président, et recevaient du proviseur de Sorbonne, dans leur lettre de doctorat, le titre d'*altesse sérénissime*. Maurice Le Tellier refusa net d'accorder ces privilèges à l'abbé de Soubise. Celui-ci insistait alléguant comme précédent ces mêmes honneurs rendus jadis au cardinal de Bouillon, neveu de Turenne. Maurice Le Tellier, aussi jaloux que Soubise des préséances dues à son rang, répondit que M. de Péréfixe, pour lors proviseur de Sorbonne et archevêque de Paris, n'était pas duc et pair comme l'archevêque de Reims. Mais la mère du candidat s'adressa au roi, plaida la cause de son fils avec autant d'instance que d'habileté; et Louis XIV manda d'une façon assez sèche à l'archevêque qu'il eût à s'exécuter et à

Digitized by Google

mettre l'*altesse sérénissime*. Il fut vite obéi, mais le prélat était très mortifié du rappel à l'ordre qu'on lui faisait donner, et contrarié d'avoir heurté de front un candidat si manifestement patronné par le roi.

Il chargea son neveu de raccommoder l'affaire près de l'abbé de Soubise, alléguant les motifs qu'il estimait propres à justifier son retard ; sa lettre trahit de la mauvaise humeur et de l'inquiétude :

« De Reims le 26 May 1698.

« Enfin M. le Card. de Bouillon a jugé a propos d'envoyer a M. de Pontchartrain ses lettres de société de Sorbonne en original. M. de Péréfixe, pour lors archevesque de Paris et proviseur, luy done le tiltre de Prince sérénissime tout du long. M. le Card. de Bouillon avoit d'abord mandé a M. de Pontchartrain que ses lettres estoient a Pontoise, et qu'il avoit doné ordre a son secrétaire de les y chercher ; ce secrétaire ne les a point trouvées. M. de Pontchartrain a rescrit a M. le Cardinal de Bouillon qui, sur cette seconde lettre, s'est resolu a envoyer les dittes lettres qu'il avoit a Rome. Il ne falloit pas tant barguigner pour si peu de chose. Pour moy j'ay tousjours dit dez l'année passée que dez qu'on me monstreroit des lettres de M. Péréfixe ou de M. de Chanvalon pour M. le Duc d'Albret ou pour M. l'abbé de Lorraine pareilles a celles qu'on me demandoit pour M. l'abbé de Soubize, je luy ferois expédier les miennes avec plaisir sur l'un de ces deux modelles.

« M. de Pontchartrain m'a envoyé la copie des lettres de M. de Péréfixe pour M. le Duc d'Albret; ainsy je ne fais plus la moindre difficulté d'en faire expédier de pareilles a M. l'abbé de Soubize. Je vous prie de l'en aller asseurer de ma part, et de luy dire que je vous les adresseray par l'ordinaire qui partira demain

Digitized by Google

de cette ville ; voyez le dez demain, et vous retournerez chez luy pour luy porter les lettres, dez que vous les aurez receües. Je vous embrasse, mon cher nepveu, de tout mon cœur.

« L'Ar. Duc de Reims (1). »

Peu après, Maurice Le Tellier s'informe auprès de son neveu de la façon dont l'abbé de Soubise a subi ses thèses, et de l'assistance qui s'y rencontrait. Il pressentait dès lors la prochaine fortune de l'heureux lauréat ; celui-ci, en effet, deux ans après, en dépit des efforts contraires du cardinal de Bouillon, fut nommé coadjuteur de Strasbourg, puis évêque titulaire à la mort du cardinal de Furstenberg, et bientôt élevé au cardinalat. Soubise resta l'ami de l'abbé de Louvois, et plus tard, lui écrivant pour savoir son avis sur la valeur d'un ouvrage récemment publié, il lui adressa ces paroles flatteuses : « Je sais quel est le poids de votre témoignage, et je suis sûr que vous me parlerez avec cette franchise et cette vérité qui vous sont naturelles, dont je fais tant de cas, et dans lesquelles j'ai tant de confiance. »

Cependant l'abbé de Louvois achevait le cours de ses études théologiques. En juillet 1698, il est prêt à soutenir sa sorbonique. Il en envoie les positions à son oncle. Celui-ci les juge excellentes, note, de sa main, trois ou quatre observations, et exprime tout son regret de ne pouvoir assister au débat (2). L'issue répondit aux espérances du prélat, et son neveu sortit de ce tournoi comme des précédents; vainqueur, et largement félicité par les juges de son savoir.

A la fin de l'année 1699, Camille de Louvois fut ordonné prêtre ; les mois suivants se passèrent dans

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 65.
(2) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 76.

Digitized by Google

le recueillement et l'étude; l'abbé s'y disposa à ses derniers examens pour l'obtention du titre de docteur en théologie; il conquit cette distinction le 18 mars 1700.

Le 2 juin de cette même année, l'assemblée générale du clergé de France s'ouvrit à Saint-Germain. L'abbé de Louvois y parut en qualité de chanoine, délégué du second ordre de l'Eglise métropolitaine de Reims.

Le but principal de ces assemblées périodiques du clergé était de régler les comptes et le temporel ecclésiastiques, les dons gratuits au roi, les emprunts et amortissements des dettes; on y discutait aussi quelques questions disciplinaires d'un intérêt général pour l'Eglise de France; et par un abus déplorable, dont les dernières assemblées avaient donné le triste spectacle, on s'y prenait à dogmatiser en dehors de l'autorité du pape, parfois même contre cette autorité.

Ces assemblées étaient tout naturellement des occasions dans lesquelles se manifestaient les talents déjà exercés ou les aptitudes naissantes des hommes d'Eglise, où se nouaient les relations ecclésiastiques, où se préparaient parfois les prélatures et les hautes influences. Pareil milieu appelait à lui un fils de Louvois.

Pendant la durée de cette assemblée, l'abbé de Louvois fut chargé de plusieurs fonctions, les unes purement honorifiques, les autres plus sérieuses et plus réelles. Ainsi, il eut la mission de recevoir et d'introduire dans l'assemblée les commissaires du roi; il fit partie de la députation chargée de saluer le roi d'Angleterre, exilé à Saint-Germain; souvent il fut chargé d'accompagner l'archevêque de Paris, de Noailles, qui venait d'être élevé au cardinalat. Il est

Digitized by Google

même à remarquer que ce fut au courant de cette assemblée que se resserrèrent davantage les liens d'amitié qui unissaient déjà l'archevêque de Paris à l'abbé de Louvois.

Des occupations d'un autre genre attendaient l'abbé de Louvois au sein des commissions dans lesquelles on le fit entrer. Il siégea dans cette fameuse commission, passablement janséniste, chargée de traiter de la morale relâchée des casuistes, et qui soumit à l'assemblée la censure de cent vingt-neuf propositions extraites de divers auteurs.

C'était là une bien difficile et délicate besogne; elle fut traversée d'influences et de passions, dont nous n'avons pas ici à redire l'histoire (1). Bornons-nous à constater que l'abbé de Louvois ne put y exercer qu'un rôle fort secondaire. Bossuet prit sur lui le poids et la responsabilité de ce singulier travail. La commission s'agitait, se réunissait habituellement chez M. de Reims, dont l'humeur ne facilitait pas le travail de l'assemblée; M. de Meaux essayait de la modération, et, en fin de compte, imposa à peu près sa rédaction personnelle.

L'action de l'abbé de Louvois fut plus effective et justement remarquée dans la commission des décimes.

Le clergé, exempt d'impôts, en vertu des lois du royaume, y suppléait par le vote annuel de dons gratuits au roi. C'était, sous une forme plus indépendante, résultant des services rendus et de l'estime conquise, un véritable acquittement de la dette publique. Aux époques calamiteuses, le clergé avait élevé le chiffre de ces dons avec une générosité vraiment patriotique. Le devoir des assemblées était de

(1) Voir, dans notre ouvrage sur *Maurice Le Tellier*, l'assemblée de 1700, p. 337 et suiv.

Digitized by Google

répartir entre les différents diocèses cette contribution spontanée que des fonctionnaires, appelés officiers des décimes, avaient la charge de percevoir. Ces officiers garantissaient le versement à la caisse du clergé des sommes à prélever, moyennant un droit de retenue qui constituait leurs gages. Cette retenue varia, suivant la difficulté d'opérer les recouvrements ; elle fut assez généralement fixée au denier vingt (cinq pour cent); parfois au denier dix-huit, au denier seize, et même au denier quatorze. Ce dernier taux était absolument onéreux, mais il était imposé par la difficulté des temps.

L'abbé de Louvois et ses collègues calculèrent qu'en ramenant tous les droits de gages au denier vingt, on ferait une économie de 78,579 livres 17 sols par an. En conséquence, ils firent valoir le bon état des finances du clergé, le crédit dont elles jouissaient dans le public, et le succès assuré d'un emprunt. On proposa donc un emprunt de 7,394,650 livres, au denier vingt, afin d'avancer aux officiers des décimes une partie des sommes qu'ils devaient verser, et amortir les dettes qu'ils avaient contractées pour effectuer leurs versements. S'ils préféraient ne pas être remboursés, ils seraient acceptés comme créanciers du clergé ; mais ce prêt, ainsi que leurs droits de gages, serait invariablement fixé au denier vingt. Ces mesures furent acceptées ; les événements en démontrèrent la sagesse; et l'assemblée admira l'intelligence, l'habileté et l'esprit d'ordre de l'abbé de Louvois dans l'exposé et l'arrangement de ces affaires (1).

L'assemblée fut close le 21 septembre 1700; la fin en avait été accélérée à cause du prochain départ du

(1) Voir *Procès-verbal de l'Assemblée générale du Clergé de France, tenue à Saint-Germain-en-Laye, en 1700.*

Digitized by Google

cardinal de Noailles pour l'Italie. Ce prélat ne pouvait s'éloigner sans être accompagné d'une suite digne de son rang. Or, parmi les personnes choisies pour lui faire cortège, l'une des premières fut l'abbé de Louvois. On lui adjoignit l'abbé de Targny, l'un de ses meilleurs amis, érudit fort distingué, chercheur de livres et de manuscrits, l'abbé Renaudot, l'illustre botaniste Geoffroy, et d'Astron ; l'abbé Louail était attaché à Camille de Louvois en qualité de secrétaire. Suivons en Italie ces intelligents voyageurs.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE II

VOYAGE DE L'ABBÉ DE LOUVOIS EN ITALIE

L'Italie aux yeux de l'abbé de Louvois. — Départ. — Séjour à Florence. — M. de Monaco. — Lettre de Massillon à l'abbé de Louvois. — Mort de Barbezieux ; son portrait. — Correspondance entre Madame de Louvois et l'abbé de Targny ; entre l'abbé de Louvois et Courtanvaux, Hersan, Massillon, Maurice Le Tellier. — Rapports plus étroits entre l'abbé de Louvois et le cardinal de Noailles. — Aventures du cardinal de Bouillon ; réflexions de l'abbé de Louvois à son sujet. — Camille de Louvois quitte Rome ; il visite les officiers de l'armée française en Italie. — Séjour à Milan et à Turin. — Passage à la Grande-Chartreuse. — Retour à Paris. — Livres acquis pour la Bibliothèque du roi.

De tout temps l'Italie a exercé sur l'imagination française une puissante séduction. Facilement, chez nous, on s'enthousiasmait pour cette terre classique des grands souvenirs, pour cette contrée baignée de lumière, coupée de hautes montagnes, de grands lacs et de fleuves rapides. Plus d'une fois, il est vrai, l'Italie avait été le tombeau des Français ; mais l'éclat même de ce tombeau en dérobait à nos yeux les humiliations. L'influence des reines Catherine et Marie de Médicis, du cortège éblouissant qui environnait leur trône, l'action dominatrice de Mazarin, avaient popularisé en France les goûts et les modes de l'Italie.

La littérature italienne était d'ailleurs à son apogée. La mort avait, depuis un siècle, brisé la plume harmonieuse du Tasse ; mais des disciples fidèles avaient recueilli son héritage. On admirait la langue si pure et les poésies de Salvini, les formes

Digitized by Google

abondantes de Bartoli, le nombre oratoire de Segneri. Nos littérateurs continuaient d'emprunter à l'idiome italien le secret de cette délicatesse et de cette mélodie qui, se fusionnant avec les notes plus fermes de la langue française, devaient faire de cette dernière un instrument à la fois varié et précis, noble et harmonieux de la pensée humaine (1).

A Paris, dans les salons, on employait volontiers la langue italienne comme l'expression de l'esprit et de la courtoisie. Les Longueville et les Sévigné en usaient assez souvent. Les Le Tellier la cultivaient comme une langue maternelle; c'est qu'en effet le Piémont et l'Italie avaient été, sous Mazarin, le point de départ de leur fortune, et ils avaient gardé dans ce pays de fidèles amitiés et d'utiles relations. Ainsi les souvenirs de famille s'unissaient aux tendances nationales pour faire envisager à l'abbé de Louvois un voyage en Italie comme un heureux complément de son éducation.

Sa profession et ses goûts personnels s'en accommodaient mieux encore. Bibliothécaire du roi, et partisan décidé de l'érudition, il allait pouvoir rencontrer les Pagi, les Bianchini, visiter les collections du docte Fabretti, l'ami et le correspondant de Mabillon, de Hardouin et de Montfaucon. Il pourrait voir les magnifiques travaux typographiques de Venise, s'arrêter dans les riches bibliothèques de Florence, de Milan et de Rome.

Ami des arts, l'abbé de Louvois contemplerait à loisir les travaux récents et tant vantés du Guerchin,

(1) Dès le XVI[e] siècle, l'Italie avait été l'initiatrice de la France dans son mouvement littéraire. On avait dit de Ronsard qu'il *pindarisait* et qu'il *pétrarquisait*. Balzac avait pris beaucoup aux idées et aux phrases italiennes; Malherbe s'était fait l'imitateur du Tasse; et nos poèmes héroï-comiques étaient des pastiches italiens.

Digitized by Google

ce magicien de la peinture, héritier du Caravage, dont il varia le sombre coloris, mais garda les hardis contrastes (1) ; il jugerait dans les œuvres du Bernin ce mélange de grandeur et d'ornementation tourmentée qui semblait présager une décadence de l'art (2); il apprécierait les derniers travaux de ce Nicolas Poussin (3), que son élévation de pensée

(1) Les connaisseurs regardent le Guerchin comme supérieur au Caravage sous le rapport de la correction. Il s'attachait surtout à donner à ses compositions un relief très marque, fidèle en cela au grand principe de Michel-Ange, qui écrivait au Varchi : « La peinture la meilleure, selon moi, est celle qui tend le plus au relief. » Ce qui frappait le plus dans ses ouvrages était l'imitation exacte de la nature. Il était, dans cette partie de l'art, un des peintres les plus extraordinaires de son école. On le cite aussi comme un de ceux qui avaient le plus de facilité. Des religieux voulaient avoir, d'un jour à l'autre, pour le maître-autel de leur église, un tableau représentant le Père-Eternel. Guerchin s'offrit à les satisfaire, et peignit ce grand ouvrage dans l'espace d'une nuit, à la clarté des flambeaux. Les productions les plus célèbres de cet artiste sont : le tableau de *Sainte Pétronille*, dont la mosaïque est à Saint-Pierre de Rome; le plafond de l'*Aurore*, dans un salon de la villa Ludovisi à Rome ; le *Dôme de la cathédrale* à Plaisance ; *Saint Pierre ressuscitant Tabithe ; Saint Antoine de Padoue ; Coriolan et Véturie ; Saint Jean-Baptiste ; La Vierge apparaissant à trois religieux ; La Présentation au Temple ; David et Abigaïl ; Saint Jérôme s'éveillant au bruit de la trompette.*

(2) Le Bernin était mort le 20 novembre 1680, à l'âge de 82 ans. Il avait construit le baldaquin, la chaire de Saint-Pierre et la célèbre colonnade de la place du même nom. Il fit aussi le palais Odescalchi, la rotonde de la Riccia, le noviciat des Jésuites à Monte-Cavallo. Louis XIV l'invita à venir en France, où il fut comblé d'honneurs. Le Bernin donna des conseils et des plans pour la restauration du Louvre, et fit le buste du roi. Un jour que le prince avait posé pendant une heure entière, l'artiste, fier d'une pareille faveur, s'écria, en jetant ses outils : « Miracle ! un grand roi, jeune et français, a pu rester une heure tranquille. » Il retourna à Rome, s'occupa encore de divers travaux, de l'embellissement du pont Saint-Ange, et exécuta le magnifique tombeau d'Alexandre VII. Bernin se mit souvent au-dessus des règles avec son caractère d'originalité, heureux peut-être, mais passager. Il étouffa la beauté sous le luxe des vains ornements ; et en voulant exagérer la grâce il rencontra souvent l'afféterie.

(3) Après avoir composé à Paris plusieurs de ses chefs-d'œuvre, Poussin s'était retiré à Rome. Là, il se remit au travail, et composa des toiles que les critiques jugent être d'une seconde manière; à l'exactitude, à la sévérité de son dessin, il ajoute le moelleux et la grâce ; à l'étude de l'antique, le senti-

Digitized by Google

faisait appeler le philosophe de la peinture, et en qui on admirait la pureté du dessin jointe à l'entente de la perspective.

Enfin, susceptible par sa condition et ses talents de fournir une brillante carrière, Camille de Louvois se ferait connaître à la cour romaine, nouerait des relations avec les personnages ecclésiastiques les plus propres à orienter et à faciliter sa marche.

Ce fut le 31 octobre 1700 que l'abbé de Louvois s'embarqua à Antibes avec le cardinal de Noailles et la société d'élite que nous avons indiquée plus haut (1).

Les premiers jours de la traversée furent peu agréables. Le voyage, comme le jeu, est l'épreuve des caractères; les contre-temps y rembrunissent les visages, et les idées s'entre-choquent facilement. L'abbé de Louvois rend compte de ces petits incidents dans une lettre écrite à Hersan; le ton en est un peu maussade; toutefois, on sent l'homme qui prend assez vite son parti des mésaventures inévitables :

« A Porto Venere ce jeudy 4e novembre 1700.

« J'aurois bien souhaité, mon cher Monsieur, pouvoir vous écrire samedy dernier en partant d'Antibes; mais le temps se tourna si prestement a beau que je n'en eu pas le temps. Nous avons fait jusqu'icy la navigation la plus heureuse du monde; mais quelque chose qu'on fasse, la galère est toujours galère. On voit toute la côte, mais en perspective ; ainsy avons nous vu la cité superbe et

ment plus net de la vie; aux sujets moraux le cadre d'admirables paysages. C'étaient ces tableaux de la seconde manière de leur grand artiste que les Français admiraient dans les villes d'Italie.

(1) L'abbé de Louvois s'était muni des meilleures relations de voyage en Italie, et vérifia par lui-même leurs observations, omissions et erreurs. *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, tome V, page 7 ; *Eloge de Louvois*.

Digitized by Google

toute la belle rivière de Gennes, et couché dans les plus infâmes villages du monde, a cause des mouillages; nous croyions arriver aujourdhuy a Livourne, mais Colle ne l'a pas voulu. Mr le card. de Noailles n'ayant pas le temps d'attendre, est parti aujourdhuy a midy pour continuer son voyage par terre. J'espère demain en faire autant, si je peux trouver des voitures; j'ay été séparé de toute notre troupe depuis samedy, étant embarqué sur la premiere galère, et eux sur la seconde; ils sont même a présent a deux lieues d'icy, s'étant déterminés a coucher a Luspechié, au lieu de dormir en galère; j'espère trouver de vos nouvelles a Florence ou j'espère me rendre après avoir vu Luques, Pise et Livourne. Jusqu'a cette heure le voyage a eté si désagreable, que je suis ravi que vous n'en soyez point. Je vous prie de dire de nos nouvelles au gros père Clement. M. l'abbé Renaudot est le plus franc badeau du monde en voyage; et depuis deux jours il nous a fait enrager par ses impatiences. Comptez que je suis plus que jamais, entièrement à vous (1). »

Dans une lettre à Hersan, datée de Florence le 18 novembre, l'abbé Louail nous fournit la suite de cette relation de voyage. Cette correspondance nous apprend que si Renaudot était, en voyage, « un franc badeau, » Camille de Louvois n'était pas non plus toujours d'une parfaite aménité d'humeur, et qu'il se dédommageait un peu sur les autres des boutades qu'on lui faisait subir. La même lettre nous fournit d'autres traits intéressants de diverses physionomies, nous initie à l'accueil tout princier que l'on faisait, en

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 112. — Les fragments de lettres cités dans ce chapitre sont presque tous inédits. Nous les avons tirés des papiers de l'abbé de Louvois à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

Italie, au fils de Louvois, et met en scène quelques personnages de distinction dont il devint l'hôte :

« Nous avions beaucoup souffert dans la galère par la quantité de monde que nous étions et par la peine que nous avions de nous apercevoir que nous y étions surnuméraires : ce que je prens la liberté de vous mander afin que vous consoliez adroitement M. d'Astron qui me paroit un peu rebutté, étant le plus sensible de tous a ces sortes de contretemps, que M. l'Abbé n'a pas tout le soin possible de luy adoucir, mais que luy aussi feroit mieux de regarder avec plus d'indiférance. Comme on ne peut bien vous expliquer les choses dans une lettre, si vous jugez à propos d'en témoigner quelque chose soit a M. l'Abbé soit a M. d'Astron, vous aurez la bonté de ne le faire que d'une manière tres générale. Depuis Lericé M. l'Abbé ne marcha plus qu'a petites journées, ayant passé un jour ou deux dans chacune des villes considérables qu'il trouva sur sa route, c'est-à-dire a Pise, a Livourne et a Lucques. Il alla a Livourne a l'opéra. Et sur cet article je suis extrêmement embarrassé quel parti je dois prendre, M. de Targny ne me paroissant pas désaprouver absolument ces sortes de spectacles qui cependant devroient être aussi étroitement défendus icy qu'en France. Ce que je pu faire cette première fois fut d'aller me promener d'un autre coté. Je vous supplie d'avoir la bonté de me marquer la conduite que vous croyez que je doive tenir a cet égard.

« A Lucques, M. l'Abbé fut reçu avec toutes les distinctions possibles. Le Gonfalonnier ou le Doge de cette République luy envoya a son arrivée un présent magnifique, porté par seize hommes et le lendemain il luy donna audiance et le traitta comme il auroit pu faire un Prince. Comme c'étoit

Digitized by Google

le jour de la Saint Martin patron de la ville, nous assistâmes au service de la cathédrale qui fut magnifique et par la présence du Doge qui y vint en cérémonie, et par les ornemens dont on avoit paré l'église, et par les habits des chanoines qui ont le privilège d'officier en habits pontificaux. On a dans cette ville des manières tout a fait éloignées de celles du reste des villes d'Italie que nous avons vues, et fort aprochantes des manières françoises.

« A Florence, M. l'Abbé a encore été mieux reçu par le grand Duc, qu'il ne le fut à Lucques par le Doge. Il eut le lendemain l'honneur de le saluer et de voir ensuite le grand Prince et la grande Princesse, et hier il fut encore prendre congé de leurs Altesses. Et le soir de cette double visite, M. le grand Duc luy a envoyé des présens magnifiques. Il apprit à Lucques l'insulte qu'on avoit faite a M. le Pr. de Monaco, et deux jours après en arrivant icy, qu'il s'étoit retiré a San-Quirico. Il luy envoya dimanche au matin M. d'Astron pour luy faire compliment. Il en reçut le mardy une réponse la plus honnête du monde. Et M. d'Astron nous a témoigné qu'il ne pouroit exprimer combien M. le Pr. de Monaco avoit été sensible a ce qu'avoit fait M. l'Abbé. Il doit demain partir pour aller joindre M. de Monaco avec lequel il demeurera autant de temps qu'il le désirera.

« Je ne vous mande Monsieur aucune particularité des villes que nous avons vuës et surtout de celle-cy, parce que je sçay que M. de Targny en fait une ample relation a M. Clément, et que j'en dis moy-même quelque chose a M. Boivin. Au reste, tout se réduit a de belles eglises, de belles statuës et de beaux tableaux qui peut-être vous scandaliseroient plus par leur indécence si vous les voïiez, qu'ils ne vous raviroient par leur beauté. Ce que nous avons peut-

Digitized by Google

être vu de plus précieux a vostre goût, ce sont d'anciens Mss. et en particulier les fameuses pandectes florentines (1). »

M. de Monaco, dont il est ici question, était, depuis 1699, notre ambassadeur à Rome. Il prétendait absolument au titre de prince, et voulait que M. de Torcy, dans sa correspondance, l'appelât *Monseigneur*, ainsi qu'il le faisait pour les seigneurs de Lorraine et de Bouillon. Torcy n'y consentit pas, et représenta au roi que cette faveur avait été refusée à M. de Rohan ; le roi fut de cet avis. M. de Monaco partit brouillé avec Torcy. Arrivé à Rome, il prétendit à l'*altesse ;* on n'en voulut pas, il fut délaissé, et tout à fait en mauvais termes avec le cardinal de Bouillon. Avec tant de prétention sur sa propre noblesse, il arriva à M. de Monaco de se commettre maladroitement pour un homme sans naissance et sans mérite qui s'appelait Vaïni. Criblé de dettes, celui-ci se vit un jour attaqué par des sbires que mirent à sa poursuite, pour l'arrêter, de malveillants créanciers. Vaïni fut poursuivi jusque dans sa maison, où accourut M. de Monaco, déclarant que, par le fait seul de sa présence, cette maison devenait celle de l'ambassadeur. Le commandant des sbires voulut se retirer : quelques-uns de ses hommes n'obéirent pas. Des gentilshommes de M. de Monaco les chassèrent à coups d'épée, tandis que l'ambassadeur leur recommandait de ne pas les blesser. Les sbires qui étaient dans la rue, voyant attaquer leurs camarades, firent feu, atteignirent quelques domestiques de M. de Monaco, et blessèrent mortellement le gentilhomme

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 116 et suiv.

Digitized by Google

sur lequel il s'appuyait ; il tomba et entraîna dans sa chute l'ambassadeur.

Tout cela fit du bruit dans Rome. M. de Monaco, mécontent de la lenteur du sacré collège à faire justice dans cette affaire, sortit de Rome avec éclat, et se retira à San-Quirico. Il croyait que le roi de France allait prendre vigoureusement son parti. Mais on n'était plus à l'époque des *Franchises*. Louis XIV, rendu moins impérieux par ses adversités récentes, et réconcilié avec le Saint-Siège, se contenta des excuses qui lui furent présentées au nom du sacré collège, et manda au cardinal d'Estrées qu'il voulait qu'on fît grâce, si quelqu'un des coupables était condamné à mort (1).

Ce fut donc en cette retraite de San-Quirico que l'abbé de Louvois devint un instant l'hôte de M. de Monaco. Voici la lettre qu'il écrivit de cette résidence à Hersan.

« A St Quirico ce mardy 23e novembre 1700.

« Je profite, Monsieur, d'un courrier qu'on attend incessamment de Rome pour le depêcher a la cour, pour vous marquer que je partis samedy matin de Florence, comme je vous l'ai mandé vendredy par l'ordinaire, pour venir coucher a Sienne qui n'en est qu'a quinze lieues. J'arrive d'assez bonne heure pour voir l'église très magnifique, mais la seule chose qui merite la curiosité ; le lendemain je vins icy de fort bonne heure, ou je trouvai M. le P. de Monaco fort seul, mais très bien logé dans la maison du marquis de Chigi. Vous connoissez le caractère de M. l'ambassadeur ; ainsy je me dispense de vous marquer toutes les honnettetés dont il me comble, on ne peut pas les pousser plus loin. Ce qui est encore de plus considérable et que je vous

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, tome III, p. 50. Ed. Sautelet.

Digitized by Google

dis de vous a moy, c'est qu'il a bien voulu ne me rien cacher de ce qui se passe a Rome, depuis la mort du Roy d'Espagne. Les Cardinaux veulent absolument un Pape, peut être même est il déjà fait. C'est pourquoy je vais tacher d'obtenir de partir cette après dinée pour être a Rome demain au soir ou jeudy matin. Je n'ay icy que M. d'Astron ; tous nos Mess^rs sont devant, étant partis de Florence le même jour que moy et ayant couché icy dimanche au soir ; ils vont en chaises a journées. M^r Geofroy est resté a Florence un peu incommodé ; mais je cours risque de perdre mon cuisinier y estant resté fort malade ; on m'a mandé cependant qu'il étoit un peu mieux. Adieu, Monsieur, nos complimens a tous nos amis et surtout a M. Boivin.

« Le même jour, a huict heures du soir, la nouvelle vient d'arriver que le cardinal Albane a été élu pape ce matin. Il n'a que 52 ans. Je pars dans le moment par le clair de lune pour arriver demain (1). »

Deux jours après son arrivée à Rome, Louvois écrit cette lettre à Hersan :

« A Rome ce 26^e novembre 1700.

« Quoique je compte, Monsieur, vous écrire par l'ordinaire de mardy prochain, et vous répondre par la a toutes les lettres que j'ay trouvées icy de vous, il ne faut pas cependant laisser partir le courrier du pape qui est dépêché demain au Roy, sans vous donner un peu de nos nouvelles. Vous aurez reçu ma lettre de mardy, de St Quirico ; j'arrivai le lendemain icy, je n'ay perdu que la cérémonie de l'Adoration, qu'on m'a dit n'être rien ; le pape se fait sacrer mardy n'étant pas encore évêque, et après suivra son couronne-

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 19185, fol. 14.

Digitized by Google

ment. Tous nos messieurs sont icy de jeudy matin, et je couche aujourdhuy pour la première fois dans ma maison. J'attens avec impatience M. Geofroy et mon cuisinier; on m'a dit qu'il se portoit mieux. Je vous prie d'envoyer ces deux lettres a leurs adresses et dire a Lafaviere que j'ay été surpris de n'avoir point reçu de lettres de luy, sur l'état de la maison et de la santé de tout ce qui est de la famille a Paris. Adieu Monsieur, et croyez que je suis toujours plus a vous que je ne puis vous le dire (1). »

C'est au milieu de ces incidents que se terminait l'année 1700. Avec le 1er janvier allait commencer le XVIIIe siècle. Il était naturel qu'à une date aussi importante on échangeât plus que jamais des vœux. Parmi ceux qui furent adressés à l'abbé de Louvois, il en est dont l'expression et l'auteur éveillent davantage la curiosité; ils sont signés : Massillon. En même temps qu'elle nous manifeste l'estime de l'illustre oratorien pour son jeune ami, cette lettre trahit dans la pensée de Massillon des préoccupations, qui furent en lui passagères, mais dont il ne sut pas entièrement se défendre. Circonvenu un instant par les préjugés jansénistes, égaré peut-être par les protecteurs et les amis qu'il comptait dans la secte, séduit probablement par l'apparente austérité des disciples de Jansénius, il épouse assez visiblement leurs rancunes, voit dans la Papauté et le Vatican l'organe d'un parti qui lui semble égaré, et s'inquiète pour l'Eglise romaine, qui s'éloigne, croit-il, de l'esprit apostolique :

« A Paris, ce 2 janvier 1701.

« Je commence, Monsieur, à user de la liberté que vous m'avez donnée. Il est juste de vous demander

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 19185, fol. 16.

Digitized by Google

au commencement de ce siècle la continuation de vos bontés, et de demander au Seigneur pour vous la continuation et l'accroissement de ses miséricordes.

« Vous devez être jusqu'ici bien content de votre voyage. A peine avez-vous paru à Rome que vous nous avez donné un pape (1), et un pape des premiers temps. Du moins on le dit ainsi vers la rue Saint-Louis (2). Mais au faubourg Saint-Jacques (3), on attend ; et, quoiqu'on y aime les premiers siècles, je ne vois pas que l'on se presse de battre des mains. Peut-être se trompe-t-on des deux côtés ; car nous autres Français, nous sommes exposés à être dépaysés et à prendre le change. Vous rétablirez à Rome, Monsieur, de ce côté-là l'honneur de la nation. Vous y avez porté tout ce qu'il faut pour ne se méprendre sur rien et faire bon usage de tout : je dis de tout, et des abus mêmes ; il est bon de les voir dans leur source pour en mieux connaître la faiblesse et la vanité. Du moins, Monsieur, si l'Italie n'a rien à vous donner du côté de la maturité, qu'elle ne vous ôte rien du côté de la santé ; et reportez-nous toute celle que vous aviez quand vous sortites de France.

« Je crois que vous préviendrez les grandes chaleurs, et par là vous éviterez les incommodités du séjour de Rome. Je n'envie, de toutes les merveilles que vous y voyez, que la consolation que vous avez de pouvoir aller quelquefois prier sur le tombeau des saints apôtres et y respirer ces restes d'esprit apostolique que leurs cendres inspirent encore. J'aimerais bien mieux les aller puiser là qu'au Vatican.

(1) Clément XI.

(2) Les Jésuites avaient une maison dans la rue Saint-Antoine, près de la rue Saint-Louis-du-Marais.

(3) Les Oratoriens avaient deux établissements au faubourg Saint-Jacques.

Digitized by Google

« Vous savez, Monsieur, tout ce qui se passe à Paris, et il serait inutile de vous écrire des nouvelles. M. de Barbezieux a eu deux ou trois accès de fièvre ; mais ce n'est rien. Comme les affaires ont augmenté et qu'il a beaucoup travaillé, le travail l'a échauffé. C'est Madame de Louvois, qui me fit l'honneur avant-hier de me venir voir, qui me donna cette nouvelle.

« Je suis, avec un respect singulier et un attachement très sincère, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Massillon,
prêtre de l'Oratoire. »

On est douloureusement surpris de saisir sous la plume de Massillon les traits accentués d'esprit janséniste qu'on vient de lire. Toutefois, hâtons-nous de dire que ce noble caractère se releva promptement et se dégagea de ces liens. Et tout en gardant la modération, qui était dans les habitudes de son esprit, il se rangea nettement du côté des partisans de la bulle *Unigenitus*, s'associa aux efforts des cardinaux de Rohan et de Bissy pour faire triompher les doctrines du Saint-Siège, professa publiquement son tendre attachement à l'Eglise romaine, et s'attira les haines des jansénistes par la fidélité de sa foi.

Dans cette même lettre, Massillon parlait de quelques accès de fièvre arrivés à Barbezieux, frère de Camille de Louvois, mais ne les croyait pas inquiétants. Cependant ils étaient le signe avant-coureur d'un tragique dénouement.

Depuis quelque temps Barbezieux avait été surmené par les préparatifs et les plans qu'exigeait la campagne d'Italie ; il souffrait d'ailleurs de voir le ministère de la guerre entre les mains de Chamillard, et il essayait d'oublier son travail et son dépit dans

Digitized by Google

son domaine de l'Etang, entre Versailles et Vaucresson, en des distractions plus fatigantes pour lui que ses travaux eux-mêmes. Ce fut au retour d'une de ces excursions qu'il se trouva pris de la fièvre, et au bout de trois jours à toute extrémité. L'archevêque de Reims l'avertit du danger. Barbezieux demanda les sacrements, fit son testament et mourut, âgé seulement de trente-trois ans, dans la même chambre où son père était mort.

« C'était, dit Saint-Simon (1), un homme d'une figure frappante, extrêmement agréable, fort mâle, avec un visage gracieux et aimable et une physionomie forte; beaucoup d'esprit, de pénétration, d'activité, de la justesse, et une facilité incroyable au travail, sur laquelle il se reposait pour prendre ses plaisirs, et en faisait plus et mieux en deux heures qu'un autre en un jour. Toute sa personne, son langage, ses manières, et son énonciation aisée, juste, choisie, mais naturelle, avec de la force et de l'éloquence, tout en était gracieux. Personne n'avait autant l'air du monde, les manières d'un grand seigneur, tel qu'il eût bien voulu être, les façons les plus polies, et quand il lui plaisait, les plus respectueuses, la galanterie la plus naturelle et la plus fine, et des grâces répandues partout. Aussi, quand il voulait plaire, il charmait; et quand il obligeait, c'était au triple de qui que ce fût par les manières. Nul homme ne rapportait mieux une affaire, ne possédait plus clairement tous les détails, ni ne les maniait plus aisément que lui. Il sentait avec délicatesse toutes les différences des personnes, et avec capacité toutes celles des affaires, de leurs gradations, de leur plus ou moins d'importance, et il épuisait les affaires

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, tome III, p. 61. Ed. Sautelet.

Digitized by Google

d'une manière surprenante ; mais orgueilleux à l'excès, entreprenant, hardi, insolent, vindicatif au dernier point, facile à se blesser des moindres choses et très difficile à en revenir. Son humeur était terrible et fréquente ; il la connaissait, il s'en plaignait, et il ne la pouvait vaincre ; naturellement brusque et dur, il devenait alors brutal et capable de toutes les insultes et de tous les emportements imaginables, qui lui ont ôté beaucoup d'amis. Il les choisissait mal, et dans ses humeurs il les outrageait, quels qu'ils fussent, et les plus proches et les plus grands, et après il en était au désespoir ; changeant avec cela, mais le meilleur et le plus utile ami du monde tandis qu'il l'était ; et l'ennemi le plus dangereux, le plus terrible, le plus suivi, le plus implacable et naturellement féroce. C'était un homme qui ne voulait trouver de résistance en rien, et dont l'audace était extrême. »

Tel était Barbezieux, d'après Saint-Simon. Son amour du plaisir et sa brutalité de caractère avaient *plus* d'une fois poussé à bout la patience de Louis XIV. Dans un mémoire écrit de sa main, le roi *avait* récemment averti l'archevêque de Reims des écarts de son neveu ; et il déclarait, en finissant, que, malgré tout l'intérêt qu'il portait à la famille et surtout à la personne du prélat, « si Barbezieux ne changeait pas du blanc au noir, » il serait contraint de lui ôter son emploi. Charles-Maurice avait réveillé l'attention de son neveu, calmé l'indignation du roi, obtenu un sursis ; et l'on vivait sur ce compromis quand arriva la catastrophe de janvier 1701.

Ce n'était pas seulement la fin de Barbezieux, c'était la ruine de l'influence des Louvois. Par l'indifférence peu digne avec laquelle il reçut la nouvelle de la mort de son ministre, le roi se montrait décidé à ne pas continuer le crédit de cette maison. La

Digitized by Google

douleur de la famille des Louvois se doublait donc du sentiment d'une disgrâce. L'abbé Camille, singulièrement attaché à son frère Barbezieux, devait éprouver, à la nouvelle de sa perte, une émotion dont on redoutait l'influence sur son tempérament assez délicat. Sa mère, Anne de Souvré, prit ses précautions pour qu'il fût averti avec ménagement. Elle écrivit à l'abbé de Targny, le priant d'être le porteur de ce douloureux message. Voici cette lettre, document inédit, le seul qui nous reste de cette dame. Après l'épanchement de la douleur maternelle, nous y trouvons l'écho de ces bruits sinistres d'empoisonnement qui coururent sur la mort de Barbezieux, comme ils avaient couru sur celle de Louvois. Dans les deux cas, ce furent des bruits sans fondement ; mais ils sont un signe du temps.

« De Paris ce 10 janvier 1701.

« Je prends la liberté, monsieur, de m'adresser a vous dans l'excès de ma douleur pour vous suplier de vouloir bien aprandre a mon fils l'abbé, la mort de son frère de Barbezieux qui a esté emporté en moins de cinq jours par une maladie que les médecins n'ont pas connue et qui partage jusqu'aux chirurgiens qui l'ont ouvert, puisqu'une partie croyent que c'est une trop grande quantité de sang qui s'est extravasée par tout le corps, et les autres soupçonnent du poison, son estomac s'estant trouvé brulé dans le fond, par une liqueur noire qui l'a tellement dévelouté que le fond s'en alloit par morceaux. Comme je sçay l'amitié qu'il y avoit entre ces deux frères, je ne doubte pas de l'effet que luy fera ceste nouvelle. Et comme ma destinée est de perdre tout ce qui m'est le plus cher, je crains que la surprise ne le fasse

Digitized by Google

tomber malade. Pardonnez moy donc, Monsieur, la liberté que je prends, et soyez persuadé que, malgré tous mes malheurs, je n'oublieray jamais toutes vos bontez pour moy qui seray toute ma vie, plus mille fois que je ne vous le peux dire, votre très humble et très obéissante servante.

« De Souvré.

« J'ay pris toutes les précautions que j'ay pu pour qu'il ne luy fust point rendu de lettre devant qu'il ait eust l'honneur de vous voir. Et j'ay ordonné que l'on vous les adressast toutes croyant que vous le trouveriez bon (1). »

En même temps que l'abbé de Louvois était mis par M. de Targny au courant de ce douloureux événement, il recevait de son second frère, Courtanvaux, une lettre qui nous révèle les sentiments de ces fils de Louvois, leur saisissement en présence de ces grandes catastrophes, leur mutuelle affection, et, à travers les impétuosités de leur brusque nature, les graves préoccupations que leur inspirait la Religion :

« A Versailles ce 10e janvier 1701.

« Vous aprendres, mon tres cher frere, par bien des endroits, la perte irréparable que nous avons faite mercredy, a quatre heures apres midy. J'en suis si consterné qu'a peine ay je la force de pouvoir vous le mander. Depuis vendredy j'ay veillé mon pauvre frère de Barbezieux et il m'est mort entre les bras. Le Roy a donné tres peu de chose a ses trois filles, n'ayant eu que trois cent mille livres, et il nous paroist que il doit plus de cinq cens mille livres. Je vous avoüe, mon cher frère, que cecy est pour moy un furieux

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 145.

Digitized by Google

sermon et que je n'en puis revenir ; je ne pouvois m'imaginer que ce seroit moy qui luy survivrois ; mais Dieu fait bien voir sa puissance absolue. Je vous conjure, mon cher frère, de ne vous point laisser tout a fait accabler, et de songer par vos lettres a consoler nostre pauvre mère qui est dans un estat qui fait pitié. Je ne puis, mon cher frère, vous en mander davantage, car la douleur m'accable si fort que je ne puis tenir davantage ma plume. Je finiray en vous asseurant que, tant que je vivray, vous aurez en moy un frère qui sera, indépendament de la parenté, plus a vous qu'a soy mesme.

« Courtanvaux. » (1)

Une autre parole se fit entendre, remplie d'une suavité pénétrante, apportant, avec les condoléances de l'amitié la plus sincère, les enseignements et les vues surnaturelles de la piété ; cette parole était celle de Massillon. Il écrit de Paris, à la date du 10 janvier 1701 :

« Je n'aurais jamais cru, Monsieur, qu'un devoir aussi triste se fût mêlé parmi ceux que vous m'aviez permis de vous rendre pendant votre séjour à Rome. Mais le Seigneur se joue de nos pensées et de nos espérances, et nous frappe toujours par l'endroit par où nous croyions être le plus en sûreté. En prenant toute la part possible à votre affliction, je le bénis dans les vues de miséricorde qu'il a sur vous, Monsieur. Il vous ménage de grandes instructions domestiques, et je suis bien sûr qu'elles ne vous seront pas inutiles. Vous perdez tout, selon le monde, en perdant M. de Barbezieux ; mais, selon Dieu, cette perte peut devenir un grand profit, et vous mettre

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 149.

Digitized by Google

au-dessus du monde même. Je vous assure, Monsieur, que dans ce terrible événement je n'ai été occupé que de vous seul. Je connais la bonté de votre cœur, la tendresse particulière que vous aviez pour le défunt, et celle qu'il avait pour vous, et je comprends bien que vous aurez eu besoin, pour soutenir un aussi rude coup, de toute votre religion et de tout le secours de vos amis.

« Je tâche de rendre à Madame de Louvois tous les soins dont je suis capable. Jugez de mon accablement et du besoin qu'elle a aussi d'être consolée.

« Les grandes prospérités sont mêlées de grandes amertumes. Heureux ceux qui en connaissent le néant, et qui n'attendent pas à la mort à reconnaître que tout est vanité et affliction d'esprit ! Je vous avoue que, dans mon obscurité, ces grands exemples ne laissent pas de m'instruire ; et au sortir du monde, où je trouve tout désolé et accablé de cette perte, la retraite me paraît un bien très aimable.

« Je prie le Seigneur de vous combler lui-même et de remplir dans votre cœur la place qu'y occupait celui que nous pleurons.

« Je serai toute ma vie, avec un respect véritable et un attachement infini, Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Massillon,
prêtre de l'Oratoire. » (1).

Parmi les amis du jeune abbé de Louvois, il en était un autre dont l'affection ressentit bien vivement l'épreuve qui frappait le frère de Barbezieux, c'était Hersan. Nous avons déjà dit quelles étaient les éminentes qualités de ce maître de Rollin : sa science, sa modestie, sa bonté de cœur, son esprit religieux et le sérieux ascendant qu'il exerçait sur ses disci-

(1) Blampignon, *Correspondance inédite de Massillon*, p. 37.

Digitized by Google

ples. L'adversité de l'abbé de Louvois mit en relief toutes ces vertus de son ancien précepteur.

Depuis qu'ils avaient quitté la France, Camille de Louvois, de Targny, Louail entretenaient avec Hersan une correspondance fort suivie. Ces lettres prennent, à la mort de Barbezieux, une teinte de délicate sensibilité et d'élévation religieuse, dont Hersan est l'inspirateur et le confident. Il a besoin d'être rassuré sur l'état de santé et les dispositions d'esprit du jeune Louvois ; c'est Targny qui s'acquitte de ce devoir, et les termes dans lesquels il le fait nous manifestent le cœur et la foi du maître et des disciples :

« A Rome mardy 3 fevrier 1701.

« Je me suis trouvé Monsieur dans une situation peu différente de la votre au moment de l'accablante nouvelle. Il a fallu faire des efforts extraordinaires pour la pouvoir annoncer a celuy qu'elle devoit pénétrer de la plus vive douleur. Le récit de ce qui s'est passé la dessus ne serviroit qu'a renouveller la votre. Et d'ailleurs vous avez seu par plus d'un endroit avec combien de religion il avoit reçeu un coup aussi douloureux. Il est maintenant dans un estat plus tranquille, sa santé graces a Dieu continue d'estre bonne. Je ne doute point qu'une telle perte ne devienne pour luy une utile instruction. Et peut-il y avoir rien de plus efficace pour détacher le cœur humain de ce qu'on appelle le monde. Mais dans cette conjoncture, Monsieur et tres cher maitre, j'ay envisagé aussi votre douleur, votre accablement, j'ay tremblé, ou plutôt, nous avons tous tremblé pour votre chère personne, connaissant come nous faisons votre sensibilité pour monsieur l'abbé. Plus il perd, plus il luy importe que vous vous conserviez pour luy. Faite le donc, je vous conjure, et donnez nous souvent de vos nouvelles,

Digitized by Google

comme nous prendrons soing que vous en receviez de même de celles de Monsieur l'abbé.

« Je suis avec le plus sincère de tous les attachemens, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur

« De Targny (1). »

Cette lettre de Targny calma les inquiétudes de Hersan ; toutefois celui-ci ne fut vraiment tranquille qu'après avoir reçu des nouvelles de la main de l'abbé de Louvois. Alors il écrivit à son élève une lettre digne d'être conservée, par les nobles sentiments qu'elle exprime. On y voit comment savaient parler aux enfants des plus puissantes maisons ces maîtres dont Rollin va bientôt nous exposer les méthodes; on y reconnait avec quelle sincérité d'affection, quelle noblesse de pensée, quelle religieuse autorité ils gouvernaient ces esprits. En même temps cette lettre nous initie à plusieurs détails intéressants. Après les témoignagnes d'affection et les inspirations de la foi, viennent les calculs de la prudence, l'exposé de l'état de la famille, l'indication d'illustres visiteurs, et des avant-projets relatifs à l'avenir de l'abbé de Louvois :

« A St Germain. Dimanche 13 fevr. 1701.

« Je respire, Monsieur, mon tres cher abbé, depuis hier que je reçûs votre lettre du 29 du mois dernier. J'ay été jusque là dans de terribles apréhensions pour vous. Je craignois que l'accablante nouvelle ne fit de fâcheuses impressions sur votre santé, et j'étois dans des inquiétudes continuelles. Mais enfin, votre lettre me met dans le calme et me rend la tranquillité dont j'avois besoin. Je bénis Dieu de la grâce qu'il vous

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 185.

Digitized by Google

fait de supporter une si terrible épreuve avec fermeté et avec soumission; et j'espère que vous en tirerez pour votre salut, tout l'avantage que Dieu demande de vous. Ouvrez une bonne fois les yeux sur le néant et sur la vanité des grandeurs humaines. Prenez quelques momens tous les jours de ce carême, pour faire de profondes réflexions sur le malheur qui vient d'arriver à votre famille, et qui est la suite et le comble des deux premiers qui sont arrivez depuis quatre ans. Ces réflexions ne doivent être ni creuses, ni politiques, mais solides et chrétiennes. Vous en devez tirer des conséquences propres a vous détacher du monde, a vous préserver ou a vous délivrer de l'ensorcellement et de l'yvresse des richesses, a vous fortifier contre la séduction et le torrent des mauvais exemples, a vous tourner sérieusement vers Dieu, et a vous attacher a luy.

« La fortune et la grandeur humaine périssent et fondent entre vos mains; elles vous échapent a mesure que vous croissez en âge : et ce n'est peut être pas là le dernier coup, par lequel Dieu veut vous éprouver et vous attirer a luy. Il vous a donné un bon esprit, un cœur docile et un tempéramment propre a la vertu; et peut être jusqu'a présent ces talents, qui ont fructifié pour le monde, n'ont point été assez employez pour Dieu et pour votre salut. La prospérité dont vous regorgiez dans votre maison vous fermoit peut-être les yeux, et mettoit entre Dieu et vous un mur ou un nuage, qui vous empêchoit de voir le ciel, et de penser aux biens éternels. Dieu sappe pour ainsy dire cette prospérité et la fait décroitre de tems en tems : le nuage ne se dissipera-t-il pas? et le bandeau des grandeurs et des richesses demeurera-t-il toûjours sur vos yeux? J'espère que vous profiterez de ces premieres pen-

Digitized by Google

sées que je jette sur le papier, que vous les aprofondirez et que vous vous en ferez des applications salutaires.

« Je suis bien content de votre lettre a Madᵉ de B. Cette honnêteté ne sçauroit produire que de bons effets, d'autant plus que ce qu'on vous a mandé de M. d'Alégre est vray; car il en use de la maniere du monde la plus honnête. Pour ce qui est de l'écrit qui est entre les mains de Madame votre mère, je croy qu'elle ne fera pas difficulté de vous en donner coppie. Ce dernier malheur n'a fait que redoubler sa tendresse pour vous, et je vous diray confidemment ce qu'elle m'a fait l'honneur de me dire le jour que j'allay prendre congé d'elle pour venir ici; étant seul avec elle dans son cabinet, elle me dit qu'elle vous regardoit comme le seul sujet capable de soutenir, et même de relever sa famille : et qu'elle avoit dessein de vous donner la terre de Louvois, qu'elle ne manquera pas d'acheter quand on la vendra, pour payer les créanciers. Elle alloit continuer a me dire ses dispositions, lorsque l'arrivée du P. Bourdaloüe rompit notre conversation. Je croy qu'elle m'auroit dit ce que je sçay dejà de bonne part. C'est un secret que je vous confie et dont vous ferez tel usage que vous jugerez a propos. Cinq ou six jours après la mort de M. votre frère, elle fit prier M. de Lamoignon de la venir voir, et après bien des pleurs, elle luy déclara le dessein qu'elle avoit de vous faire tous les avantages possibles en vous donnant tout ce qu'elle peut vous donner, dans la pensée que vous en ferez un bon usage pour l'avantage de votre famille ; voulant que vos frères et vos sœurs dépendent de vous, et espérant que vous avancerez vos neveux selon qu'ils le mériteront. Elle pria ce sage magistrat de voir tout ce qu'il y a a faire sur cela, et de penser aux moyens

Digitized by Google

d'exécuter ce projet. Je vous avoüe, mon cher abbé, que ce dessein me paroit grand et bien pensé pour une femme. Il y a là des vuës nobles et étenduës, et il faut bien du bon sens pour penser de la sorte. Il n'y a plus de ressource pour votre famille, que dans vos neveux. Le petit Monmirel et son gros petit frère me paroissent de bons sujets. Je ne connois point les autres qui sont en assez bon nombre. Votre plus grande application doit être désormais de les faire bien élever, et quand vous serez de retour il faudra prendre des mesures justes et sûres pour en faire d'honnêtes gens, et les rendre capables de bien soutenir votre maison. Helas ! si feu M. votre frère avoit travaillé à cela comme il étoit de son interêt de le faire, nous n'aurions pas la douleur de voir ce que nous voyons.

« Je suis dans l'impatience de recevoir votre réponse sur une de mes lettres, ou je vous marque certaines vuës que j'ay et sur lesquelles je vous mande qu'un magistrat de vos amis, qui les a fort approuvées, a promis d'écrire a une certaine Eminence. Plus j'y pense, plus je me confirme dans la pensée que j'ay que cela convient à vos affaires et à celles de votre maison. Ce que je viens de vous mander des dispositions de Madame votre mère ne gâte rien et vous met en état de faire la dépense nécessaire. Mais avant toutes choses pensez sérieusement a votre salut; *quærite primum regnum Dei, et hæc omnia adjicientur vobis.* Je suis sans réserve tout à vous.

« Le Prieur de la Rajasse est mort. On dit qu'il a resigné, cependant a telle fin que de raison, j'ay donné le bénéfice a Mr du Pin. Je souhaite de tout mon cœur que cela tienne. Ne témoignez jamais rien au magistrat du secret que je viens de vous confier.

Digitized by Google

« Il y a quelques fautes d'orthographe dans votre lettre : *Scituation* par une *S* et un *C*, et d'autres semblables. Ce sont des minuties; mais un homme comme vous ne doit pas faire de faute.

« M. le Curé de Marly fût enterré hier. Que de morts de tous côtez ! plus de jeunes que de vieux (1). »

L'abbé de Louvois était digne de recevoir les fermes et chrétiens avis de son précepteur. Dans une réponse, adressée quelques jours après à Hersan, il lui raconte les premières démarches faites pour mener à bonne fin les projets préparés en sa faveur. M. de Lamoignon a écrit dans l'intérêt de Camille de Louvois au cardinal de Janson, qui a entretenu de ses espérances l'abbé lui-même. Celui-ci ajoute, avec un sentiment de louable modestie : « Je suis fort en repos sur tout cela, et je crois que cinq ou six ans d'expérience me sont absolument nécessaires ». Puis, répondant aux idées chrétiennes que lui a suggérées Hersan : « Les malheurs, écrit-il, sont bons a quelque chose ; celui-ci m'a fait prendre résolution de tâcher a faire quelque chose, non seulement pour la fortune passagère de cette vie, mais aussi pour celle de l'autre. C'est a quoi je travaillerai sérieusement après mon retour. »

Cependant, l'archevêque de Reims avait aussi ses projets sur l'avenir de son neveu, et ne pouvant encore les lui écrire, il le pressait de hâter son retour et de le venir joindre à Reims. Il lui mandait en même temps le mauvais état des finances de Barbezieux, compromises, dit-il, par l'acquisition et les constructions de la propriété de l'Etang, près Versailles. Le prélat s'intéresse au sort des enfants du défunt. L'aînée

(1) *Bibl. nat.*, n° 20052, fol. 95.

Digitized by Google

des filles aura une dot suffisante; elle est élevée au couvent de l'Assomption. « Nous mettrons, ajoute-t-il, l'aînée du second lit dans le monastère des filles de la Visitation de Chaillot, et la seconde aux filles du Calvaire de Paris, où M. le duc de Villeroy a une sœur religieuse. Tout cela se fait de concert avec M. le marquis d'Alègre, avec lequel nous sommes, Madame votre mère et moi, très bien raccommodés. »

Surtout le prélat insiste sur la nécessité d'un prompt retour. « Votre présence est icy nécessaire, et pour la consolation de Madame votre mère et pour son soulagement. Je ne vous conseille pourtant pas de revenir sans avoir vu Naples; allez-y au plus tost, faites-y très peu de séjour, revenez a Rome, et partez sans faute, comme vous me l'avez promis, a la fin du mois de mars. J'ai encore d'autres bonnes raisons que je ne peux écrire, lesquelles m'obligent a vous donner ce conseil. Je vous embrasse de tout mon cœur, et vous prie de faire mille amitiés de ma part a M. l'abbé Renaudot. »

Ce programme était assurément dicté au prélat par un sentiment d'affection très réelle à l'égard de son neveu ; mais il contrariait les projets de voyage et les goûts de touriste de l'abbé de Louvois. Toutefois, n'osant trop discuter l'affaire avec son oncle, il cherche des avocats, s'adresse à sa mère, et surtout à l'excellent M. Hersan (1). « M. de Reims, lui écrit-il, me presse extrêmement de partir de Rome aussitôt après Pâques, et m'oblige par-là a faire entre cy et huict jours le voyage de Naples, par un temps affreux. J'en dis un mot a ma mère dans ma lettre. Dans un voyage comme celui cy, un mois de plus a Rome me serait nécessaire, et on ne fait pas tous les jours de

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 206.

Digitized by Google

pareils voyages. Je n'aurai pas été quatre mois entiers icy. Voyez, je vous prie, ce que je peux faire, et j'attendrai de vos nouvelles comme la règle de ce que je pourrai faire et penser. Adieu, mon cher Monsieur, soyez persuadé que je suis très parfaitement de vos amis. Je vous prie, au nom de Dieu, de ne me pas commettre avec M. de Reims pour mon retour; mais si cela se peut faire, qu'il ne me tienne pas la bride si haute. »

Huit jours après (22 février 1701), dans une autre lettre écrite à Hersan (1), l'abbé de Louvois revient avec une nouvelle instance sur le même sujet. Il invoque des motifs plus graves que des goûts de voyage; des personnages influents lui conseillent de ne pas quitter Rome si vite : il y va de l'intérêt de son avenir :

« M. de Reims m'a mandé que je lui ferais toujours plaisir de partir d'icy immédiatement après Pâques, comme il l'avait toujours compté, pour reprendre la route de France. J'en ai parlé à M. le cardinal de Janson. Cette Eminence voudrait bien que je restasse icy jusqu'a la Pentecôte, parce qu'il prétend qu'avec la connaissance que je commence a avoir de cette cour et de ceux qui la composent, je pourrais être en état d'en prendre une teinture au moins suffisante pour ce que j'aurais a faire dans la suite. Il m'a même dit ce matin qu'il en écrirait a M. de Reims. Cependant, quelque chose qui arrive, a moins que je ne reçoive quelques lettres contraires aux premières, je ne veux point, pour la satisfaction que me donnerait l'allongement de ce voyage, me brouiller avec lui. Cela, au reste, ne changerait rien dans son dessein, puisque je serais toujours en état d'aller

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 207.

Digitized by Google

passer l'automne avec lui a Reims, et même, s'il le jugeait a propos, d'y passer tout l'hiver. »

Une cause si instamment plaidée et défendue par des avocats aussi dévoués devait être gagnée. Maurice Le Tellier se montra accommodant, prolongea le permis de séjour, et le jeune voyageur ne partit d'Italie qu'au mois d'août suivant.

En attendant, il visita à Rome les personnages qu'il lui importait le plus de connaître; il s'attacha de plus en plus au cardinal de Noailles, « qui a, dit-il, parlé de lui fort obligeamment et a montré dans tout le voyage un caractère d'esprit digne de cet attachement ». Camille de Louvois accompagne fréquemment à Rome cette Eminence, lui fait cortège lors de son départ, prend en son nom possession de son titre cardinalice de *Sainte-Marie de la Minerve* (1), et lie de plus en plus sa fortune à celle de l'archevêque de Paris.

En même temps, l'abbé de Louvois s'intéresse aux menus faits de la cour de Rome, aux aventures des personnages qui y sont en vue, et tient l'archevêque de Reims au courant de ces nouvelles. Un sujet qui plus d'une fois provoque les réflexions caustiques des deux correspondants, c'est le cardinal de Bouillon.

Le duc d'Albret, cardinal de Bouillon, neveu de Turenne (2), n'était pas aimé des Le Tellier. Il avait, paraît-il, été déjà en concurrence avec eux au sujet de la coadjutorerie de Reims, qu'il convoitait, et qui fut donnée à Charles-Maurice. Turenne, en

(1) *Biblioth. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 226.

(2) Il était fils d'Eléonore de Berghes et de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, et frère de Turenne. Ce Frédéric-Maurice était lui-même fils de Henri de la Tour et d'Isabelle de Nassau ; compromis dans la conspiration de Cinq-Mars, il dut rendre Sedan au roi de France (1643), et obtint en échange le duché d'Albret.

Digitized by Google

échange, sollicita pour son neveu la coadjutorerie de Paris. Mais le roi, qui se souvenait de Retz, refusa, promettant toutefois, pour un avenir prochain, le chapeau de cardinal (1); il fut en effet donné au duc d'Albret en 1669, lorsqu'il n'avait que vingt-six ans.

En 1700, le cardinal était à Rome, avec le titre de grand aumônier de France, et exerçait les fonctions de sous-doyen du sacré collége. Il avait, en cette qualité, à la place du cardinal doyen, gravement malade, ouvert la porte sainte du grand Jubilé. Il en avait éprouvé un tel contentement, qu'il fit frapper des médailles commémoratives, portant d'un côté son effigie, son nom et sa qualité de grand aumônier, de l'autre l'image de la cérémonie. L'abbé de Louvois s'en amusa, et envoya une de ces médailles à son

(1) Charles-Maurice Le Tellier avait appris l'échec du duc d'Albret à la coadjutorerie de Paris; et quelques jours après, retournant à Paris, tête-à-tête avec lui, et lui montrant les tours de Notre-Dame, il lui dit malicieusement : « Voilà des tours qui vous siéraient bien et que je vous souhaite de tout mon cœur. » — « Je ne vole pas si haut, » répondit le duc d'Albret, affectant un air humilié, quoique intérieurement il se sentît bien dédommagé par la nomination au cardinalat dont il se tenait assuré. Plus tard, l'archevêque de Reims ayant avoué au cardinal de Bouillon qu'il lui avait parlé des tours de Notre-Dame pour lui faire dépit, parce que son père venait de lui confier que le roi les avait refusées à la prière de M. de Turenne, le cardinal lui dit : « Je n'étais pas si abattu que vous croyiez ; le roi m'avait accordé sa nomination au cardinalat. Nous nous moquions alors l'un de l'autre, et nous avions tous deux raison. » *Mémoires de l'abbé de Choisy*, livre X^e^.

Quand d'Albret eut été nommé cardinal, M. de Lionne s'empressa malicieusement d'en porter la nouvelle à Michel Le Tellier, le père de l'archevêque de Reims. « Devinez, lui dit-il, qui a la nomination du roi au cardinalat. » Le Tellier lui ayant nommé cinq ou six personnes l'une après l'autre : « Non, lui dit Lionne, c'est le duc d'Albret. » Il pâlit, et Lionne pensa lui offrir son flacon d'eau de la reine de Hongrie. — Choisy, *Mémoires*.

Pour plusieurs raisons, il faut accepter avec réserves les appréciations de Saint-Simon sur le cardinal de Bouillon. L'abbé de Choisy fait du prélat, qu'il connaissait fort bien, un portrait en apparence beaucoup plus juste. D'après lui, Bouillon avait de l'esprit, une valeur réelle et de la modestie. Mais il manquait de mesure, blessa inutilement Louis XIV, se perdit lui-même et se jeta dans les partis extrêmes.

Digitized by Google

oncle qui, de son côté, s'en divertissait, déclarant « qu'il ne connaissait que M. de Bouillon pour estre capable d'un pareil égarement ». Mais bientôt la fortune du trop heureux cardinal vint se briser dans une lutte inégale contre l'influence de Madame de Soubise. Cette dame convoitait pour son fils, l'ami de Camille de Louvois, la coadjutorerie de Strasbourg, dont le titulaire était le cardinal de Furstemberg. Pour obtenir l'appui des amis de ce dernier, elle leur avait, paraît-il, prodigué l'or et les promesses. Louis XIV, gagné à cette cause, avait mandé au cardinal de Bouillon de solliciter en cour de Rome une bulle pour faire assembler le chapitre de Strasbourg à l'effet d'élire un coadjuteur, et en même temps une bulle d'éligibilité pour l'abbé de Soubise.

Bouillon, soit par un pur sentiment du devoir, soit, comme plusieurs l'en accusèrent, par dépit de voir échapper de ses mains un siège qu'il désirait, dépêcha au roi un courrier pour lui révéler les menées corruptrices de Madame de Soubise, et lui représenter la jeunesse et l'inexpérience du candidat. Madame de Soubise, qui en eut connaissance, fit un éclat terrible, détruisit les préventions que partageait déjà Louis XIV, et le prince ordonna de nouveau au cardinal de solliciter les bulles. Bouillon écrivit une lettre plus violente que la première ; et en réponse, le roi lui prescrivit de quitter Rome sur le champ, et de se rendre à Cluny ou à Tournus, jusqu'à nouvel ordre. Mais le cardinal Cybo, doyen du sacré collége, allait mourir, et Bouillon, dans l'espoir d'hériter de sa charge, ne voulait pas quitter Rome; il négocia donc pour obtenir un délai. Sommé par le roi de partir, il s'éloigna très lentement, s'arrêta à Caprarole, fit le malade, et temporisa si bien, que Cybo mourut; Bouillon revint en hâte à Rome et

Digitized by Google

fut doyen ; mais c'était l'être malgré le roi, et le cardinal devait s'en repentir.

Louis XIV irrité envoya à son ambassadeur, M. de Monaco, l'ordre d'exiger du cardinal sa démission de grand aumônier, avec défense d'en porter le cordon bleu; on devait ôter les armes de France de dessus sa porte, et empêcher les Français de le voir et d'entretenir des relations avec lui.

Monaco, qui n'aimait pas le cardinal, exécuta volontiers les ordres du prince. Bouillon résista encore, alléguant la nécessité d'un procès en règle ; mais un arrêt du conseil du 12 septembre confisqua ses biens et le dépossédа de ses dignités. Enfin il se décida à partir de Rome, et l'abbé de Louvois, partisan de Soubise et de Monaco, après avoir pris intérêt à toute cette querelle, écrivait à l'archevêque de Reims :

« Enfin M. de Bouillon est parti ce matin; on dit que c'est pour reprendre le chemin de France, mais je meurs de peur qu'il ne se trouve quelque Caprarole en route, d'autant plus qu'on m'assure qu'il a été dépêché avant hier un courrier au Roy de la part du Pape, et payé par cette Eminence, pour porter en apparence les offices de Sa Sainteté en faveur du doyen du Sacré-Collège. Et l'on m'a assuré que ce doyen irait si doucement, qu'il pourrait recevoir la réponse du Roy avant d'être sorti de l'Etat ecclésiastique. Ainsi le proverbe sera vérifié a la lettre : qu'il sait faire quatorze lieues en quinze jours (1). »

Sans doute le cardinal de Bouillon avait pu avoir, dans toute cette affaire, ses vues intéressées et ses ressentiments personnels ; mais, d'une part, il était scandaleux de voir Madame de Soubise pousser avec tant d'éclat son fils aux honneurs de l'Eglise ; d'autre part, le cardinal de Bouillon s'était aliéné de puissants

(1) *Biblioth. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 206.

Digitized by Google

personnages par un motif qu'il est nécessaire de signaler. Dans les tristes débats du quiétisme et du jansénisme, il était cité comme l'ami de Fénelon, le partisan des jésuites et des idées romaines, l'adversaire de la faction de Quesnel. Dès lors il n'était plus étonnant qu'il fût odieux aux ennemis de l'archevêque de Cambrai et à tous ceux qui favorisaient les théories jansénistes (1).

Avant de quitter l'Italie, l'abbé de Louvois voulut visiter nos troupes campées en ce pays. L'Italie, en effet, était de nouveau le théâtre d'une lutte sanglante entre les armées de la France et celles de l'Autriche. Appuyé sur le droit, non moins que sur l'honneur et l'intérêt de la France, Louis XIV venait d'accepter pour son petit-fils, le duc d'Anjou, la couronne d'Espagne. La jalousie des puissances rivales, de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Hollande, saisit avec empressement ce nouveau prétexte de guerre, et ourdit contre la France la grande alliance de La Haye. Louis XIV prévint leurs coups, et envoya des troupes en Italie, sous le commandement du prince de Vaudemont et du maréchal Catinat, pour protéger, contre une invasion autrichienne, le Milanais et Naples, qui relevaient de la couronne d'Espagne, dévolue à Philippe V.

Dès la fin de mai 1701, les Autrichiens, conduits par le prince Eugène, descendirent du Tyrol par la rive gauche de l'Adige et occupèrent plusieurs points du Vicentin et du Véronais. Le 9 juillet, après de fausses démonstrations, habilement effectuées sur divers points pour tromper Catinat et diviser ses troupes, le prince Eugène apparut subitement à Carpi. Tessé et Saint-Fremont résistèrent avec une

(1) Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, se fait perpétuellement l'écho de ces rancunes.

Digitized by Google

valeur héroïque, mais le nombre l'emporta; Eugène passa sur la rive droite de l'Adige et menaça le Milanais. L'hésitation de Catinat fit éluder une bataille, et les Français se bornèrent à camper entre l'Adige et le Mincio. Ce fut là que vint l'abbé de Louvois, et voici en quels termes il rend compte de cette visite à l'armée (1) : « Après avoir attendu inutilement pendant deux ou trois jours a Mantoue l'événement de la bataille que promettaient les deux armées qui étaient en présence, je me déterminai a aller voir la nôtre, qui était campée a Goito, où elle est encore. On en a seulement fait depuis un grand détachement pour garder le Mincio, rivière qui va du lac de Mantoue dans le Pô.

« M. le prince de Vaudemont, qui s'y était déjà rendu, me fit mille honnêtetés, aussi bien que M. le maréchal et tous les autres officiers que je vis; de sorte que je ne me serais point aperçu du changement qui est arrivé, si la sensibilité que je trouvai sur cela dans quelques-uns de ces Messieurs ne m'en avait fait souvenir d'une manière fort touchante. »

Hélas! de prochains et plus grands désastres allaient attrister davantage encore les officiers français. Dès les premiers jours d'août, l'ennemi refoula notre armée au-delà du Mincio, passa le fleuve et s'avança vers Lonato. En vain l'abbé de Louvois espère encore quand il écrit, à la date du 18 août 1701 : « Les dernières nouvelles de l'armée portent qu'elle était toujours sur l'Oglio et les ennemis sur le lac de Garde; ce qui fait voir que le passage du Mincio ne leur est pas aussi avantageux qu'on a tâché de le publier. » Mais bientôt l'ennemi accélère sa marche; l'Oglio est franchi, Catinat est disgracié et remplacé par Ville-

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 216.

Digitized by Google

roi. Celui-ci repasse l'Oglio le 31 août, se porte vers Chiari, se heurte imprudemment contre toute l'armée des Autrichiens, et recule avec des pertes considérables. Les infidélités du duc de Savoie devaient augmenter nos malheurs ; l'incapable Villeroi, enlevé d'une façon assez burlesque dans Crémone, est fait prisonnier des Autrichiens (mars 1702), et la série de nos revers ne s'arrêta que par les succès de Vendôme qui, du moins, balança pendant quelque temps la fortune du prince Eugène.

Quant à l'abbé de Louvois, il passait de la visite des camps à celle des églises. « Je n'ai pas laissé, écrit-il de Milan le 26 juillet 1701, de me sentir ému a la vue du tombeau de saint Charles, dont on voit le corps a découvert, et de celui de saint Ambroise, qui repose sous le même autel où lui-même a mis les deux martyrs Gervais et Protais. » A Milan encore il a admiré la cérémonie de prise de possession du nouvel archevêque. « Elle fut, dit-il, presque aussi magnifique que la prise de possession de Saint-Jean-de-Latran par le pape. La cérémonie s'est commencée par la messe pontificale, que Son Eminence a célébrée ce matin, selon le rit ambrosien, qu'on suit dans cette église, et qui est tout a fait différent du rit romain. »

Le surlendemain l'abbé de Louvois quitta Milan, se dirigeant sur Gênes, pour remonter ensuite à Turin.

« Je m'aperçois, écrit-il à Hersan (26 juillet 1701), que le voisinage de Paris commence a me faire beaucoup perdre de ma curiosité, et c'est avec plaisir que j'envisage ce terme où je pourrai vous dire tout ce qu'il est impossible d'écrire. Tâchez de vous conserver en santé. On me mande que vous faites bien des remèdes. Mon Dieu, je tremble toujours que cela

Digitized by Google

ne vous énerve trop; conservez-vous seulement, et ne songez pas a vous donner une santé parfaite au risque d'une maladie (1). »

Le 18 août, Camille de Louvois est à Turin, et il écrit de cette ville à Hersan :

« J'ay reçu ici, Monsieur, deux de vos lettres du dernier juillet et du 7e aoust. Je vois bien qu'il faut absolument que je revienne, puisqu'elles sont si courtes que je ne puis avoir d'autre satisfaction en les lisant que d'y apprendre que vous êtes en bonne santé. Vous serez bien content, puisque je compte sortir d'icy avant que cette lettre en parte, et être a Lion avant qu'elle aille jusqu'a Saint-Germain. Cette diligence ne m'empêchera pas de voir la Chartreuse a Grenoble, où je ne puis me dispenser de passer. La derniere lettre de ma mère me fait croire que je la trouveray encore a Paris, mais prête a partir pour son voyage de Bourgogne. Tout le monde est en parfaite santé, et se dispose a passer les monts. J'ay fait icy ma cour aux deux duchesses et a la reine d'Espagne dont j'ay reçu toutes les honnetetés imaginables. La reine d'Espagne n'attend pour son départ que l'arrivée des galères de Naples a Villefranche. M. l'abbé Renaudot m'a écrit icy qu'il partoit apres l'Assomption avec Madame la princesse des Ursins qu'il accompagnera jusques a Sienne, et qu'après un petit sejour qu'il fera a Florence, il se rendra par le chemin le plus court a Paris.

« Du vendredy au soir. — Tous ces Messieurs sont partis ce matin et je ne dois les rejoindre qu'à Lion ; j'ay été obligé de rester encore icy aujourdhuy ; je passeray a Grenoble et a la Chartreuse. J'ay retenu seulement M. d'Astron pour aller de cette maniere en

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 216.

Digitized by Google

poste jusqu'à Lion ; je crois cependant voir demain ces Messieurs dans le Mont-Cenis. Les dernières nouvelles de l'armée portent qu'elle étoit a Concino sur l'Oglio et que nos deux corps de troupes s'alloient joindre pour monter le long de cette rivière du coté de Palassol vers lequel s'avancent les Allemans. Adieu mon cher Monsieur, jusqu'a vous embrasser.

« Je vous prie d'envoyer au maître de poste d'Essonne un billet par lequel je puisse sçavoir en y arrivant si ma mère est à Paris ou à Choisy. »

Quelques jours après, Camille de Louvois arrivait à Paris. Il y retrouvait sa famille, ses amis, ses livres. Ceux-ci n'avaient pas été oubliés pendant le voyage ; et la bibliothèque du roi allait bénéficier largement de l'absence de son jeune maître. En effet, dans les principales villes d'Italie, Camille de Louvois avait recherché avec la plus grande attention les livres imprimés qui manquaient à la bibliothèque ; il en ramassa ainsi plus de trois mille qu'il fit expédier à Paris en même temps que plusieurs manuscrits précieux (1).

Après les premières journées, données au repos et à la communication réciproque des nouvelles, l'archevêque de Reims fit part à son neveu du poste auquel il voulait l'élever en le faisant son vicaire général. Tous applaudirent à ce choix ; des lettres arrivèrent de Rome félicitant l'abbé de Louvois de la distinction dont il était l'objet (2) ; pour lui, il ne tarda pas à entrer dans ses nouvelles fonctions.

C'est sur ce terrain que nous allons suivre et étudier son action.

---

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 252.
(2) *Hist. de l'Académie des Inscriptions*, tome V, p. 367.

Digitized by Google

CHAPITRE III

L'ABBÉ DE LOUVOIS, VICAIRE GÉNÉRAL

Le diocèse de Reims en 1701. — Les vicaires généraux. — Sources d'informations sur l'administration de l'abbé de Louvois. — Soins donnés au personnel ecclésiastique. — Nomination aux cures. — Changements. — Sollicitude pour les prêtres infirmes. — Arrangement des différends. — Quelques portraits. — Missions dans les paroisses. — Restaurations d'églises. — Prescriptions sur l'abstinence ; sur le mariage chrétien.— Difficultés avec les protestants. Procès.—Dévouement de l'abbé de Louvois pour développer l'enseignement. — Sa vigilance sur l'université. — Soin qu'il continue à prendre du séminaire Saint-Charles ; sort de cette maison. — Ecoles populaires ; écoles des Frères à Rethel ; écoles de l'Enfant-Jésus. — Diverses communautés religieuses. — Hiver de 1709 ; prières publiques. — Pose de la première pierre du nouveau cloître de Saint-Remi. — Mort de Maurice Le Tellier ; ses legs à l'abbé de Louvois. — Service funèbre de Le Tellier. — Fin de l'administration de l'abbé de Louvois.

Le diocèse de Reims, par l'étendue de son territoire et la multiplicité des établissements religieux qui s'y trouvaient répandus, exigeait, en 1701, une ferme et vigilante administration. Trois vicaires généraux partageaient alors avec l'archevêque la direction des affaires, c'étaient : Rouland, prévôt du chapitre et vicaire général depuis 1689 ; Lempereur, grand chantre du chapitre, associé vers la même époque à l'administration diocésaine ; Jean-Baptiste de Y de Seraucourt, grand archidiacre, vicaire général depuis 1693. Mais Rouland commençait à vieillir, et Maurice Le Tellier voyait dans la personne de son neveu un élément jeune, intelligent et actif, qu'il désirait utiliser ; en même temps, il voulait de bonne heure façonner l'abbé de Louvois à la pratique de l'administration, dans laquelle son esprit et sa situation de famille lui assigneraient quelque jour un rang élevé.

Digitized by Google

Il faut avouer que le jeune abbé de Louvois allait faire son noviciat administratif à fort bonne école. Depuis trente ans déjà Maurice Le Tellier gouvernait son diocèse ; maintes fois il l'avait parcouru dans tous les sens, s'initiant aux besoins des paroisses, aux aptitudes des curés, à leur situation morale et matérielle ; il avait, de sa main, rédigé, à travers ses courses pastorales, ces dix forts volumes de notes qui forment le pouillé le plus curieux et le plus complet du diocèse de Reims à cette époque. Sous son impulsion, les doyens étaient devenus les auxiliaires fort entendus de la sollicitude épiscopale. Visites périodiques, conférences, statistiques, procès-verbaux, avis variés, tout était mis en œuvre pour répandre partout le diocèse l'unité de vues, la règle, la vigilance, l'étude, l'activité ecclésiastique. Une réédition de la liturgie et du catéchisme, accompagnée de recommandations diverses, avait stimulé le zèle des pasteurs pour l'instruction des fidèles.

Partisan déclaré de la science, écho fidèle de l'Eglise pour la diffusion de la vérité, Maurice Le Tellier avait développé, réglementé les écoles populaires et les congrégations enseignantes, étendu l'instruction secondaire et supérieure, renouvelé les séminaires, fortifié l'université et le collège des Bons-Enfants. Ces préoccupations ne détournaient pas l'archevêque des soins réclamés par les hôpitaux et les communautés religieuses.

Un rouage aussi complexe exigeait assurément de la part des vicaires généraux, associés à la conduite des affaires, un esprit étendu, des connaissances variées, une application soutenue, un jugement très sûr, l'habileté à manier les esprits, la fermeté pour faire exécuter les règles, et surtout une grande attention à tous leurs actes. Car l'archevêque

Digitized by Google

applique dans son gouvernement le principe administratif de tout faire faire, mais de ne rien laisser faire; il veut que chaque projet lui soit soumis avant d'être exécuté, il l'examine, donne ses observations, approuve, ajoute, modifie, mais ne veut que rien se fasse à son insu. Il connaît d'ailleurs exactement les personnes et les choses, et tient à ce qu'on le sache; nous le voyons en effet relever, parfois avec vivacité, un détail oublié, une solution en désaccord avec un principe par lui posé, un incident passé sous silence, une difficulté de service religieux entre deux hameaux trop distants, le nom d'un ordinand ou d'un jeune élève du séminaire échappé de la mémoire des vicaires généraux.

Alors même que ses occupations ou les habitudes des prélats de cette époque, le retiennent à Paris et à Versailles, Maurice Le Tellier suit avec la même vigilance les détails de son administration diocésaine. Il se fait adresser très régulièrement par l'abbé de Louvois une correspondance fort détaillée sur les affaires courantes. Ce sont ces précieux documents, passés de l'archevêché de Reims à la bibliothèque nationale, qui nous révèlent les procédés administratifs de Camille de Louvois, sous le contrôle de l'archevêque son oncle. Ces lettres portent toutes la signature de Louvois, que suit souvent celle de son collègue de Y de Seraucourt; elles sont écrites, d'une façon fort lisible et même soignée, sur du papier de grand format, et portent en tête une double date: la première celle de leur expédition de Reims, la seconde celle de leur départ de Paris après lecture et annotation de l'archevêque. Il est à remarquer, à la louange de l'exactitude du prélat, que l'intervalle entre ces deux dates ne dépasse presque jamais trois jours. Ces lettres administratives se suivent d'une

Digitized by Google

façon fort rapprochée, et parmi celles qui nous restent, nous relevons, pendant les premiers mois de l'an 1706, les dates des 10, 16, 23 janvier; 11 et 23 février; 12, 18, 24 mars; au printemps et pendant l'été de cette même année, l'archevêque visite son diocèse; et la correspondance officielle reprend en hiver, sous les dates fort rapprochées des 3, 8, 17 et 24 décembre. Les intervalles de ces comptes-rendus officiels sont remplis par beaucoup d'autres lettres d'affaires qui portent des dates intermédiaires.

Chaque page de la correspondance dont nous venons de parler offre une marge assez spacieuse, réservée aux observations de l'archevêque; le prélat place en tête, sous la date, les observations étrangères à l'objet de la lettre qu'il retourne.

Voici l'une de ces pièces, dont nous croyons curieux de présenter l'aspect. Les caractères plus fins reproduisent les observations de l'archevêque.

« A Reims, le lundy 3 janvier 1707.

« A Paris, mercredy 5 janvier 1707.

« Monseigneur,

« Voilà une lettre anonyme que j'ai reçue ces jours cy; je vous prie de la montrer à Mr le chantre, et de la donner ensuite à MM. les sénéchaux de mon chapitre, afin qu'ils en fassent l'usage qu'ils trouveront à propos pour le bien de cette compagnie. — Faite dire au doyen de Lavanne que sa lettre du 2 de ce mois m'a été rendue. — Voilà une lettre que le sieur prieur de mon abbaye de Saint-Thierry m'a escrite; je prie mon nepveu de lui mander que je l'ay reçue et que je l'en remercie. — Après avoir entendu demain la messe, je prendray médecine.

« Nous reçumes hier au soir, en même temps, les deux lettres qu'il vous a plu

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20713, fol. 6.

Digitized by Google

« J'ai déjà mandé et je vous répète, qu'il faut comprendre dans l'état de la caisse de mon clergé les derniers huit mille francs que M. Fillion m'a envoyés. »

nous écrire en date du 1er de ce mois. Nous attendons pour arrêter le procès-verbal de l'état de la caisse de votre clergé que vous ayez mandé ou à M. Fillion ou à nous si nous devons y comprendre en entier la dernière voiture d'argent qu'il vous a envoyée.

« Faites que ce prêtre aille au plus tost vicarier à Ay »

« Sur la nomination que vous faites du sieur Féart, vicaire d'Ay, à la cure de Tours, nous enverrons incessamment à sa place le sieur Lambert qui est actuellement à Pussemange, son pays.

« Nous attendrons encore deux ou trois jours pour la réponse que le Père Provincial des Capucins doit faire à la lettre que le gardien du couvent de cette ville lui a écrite au sujet du nommé Robert (1). Après cela, si elle ne vient pas, ou qu'elle ne soit pas conforme à la règle, nous ferons faire la procédure nécessaire à la requête de votre promoteur, pour contraindre les Capucins à retirer ce malheureux.

« Vous avez mal fait de différer l'exécution de ce que je vous ay mandé sur cela par une de mes lettres du 1er de ce mois. Faites donc faire cette procédure au plus tost. »

« Le sieur Nicolas Jouet, curé de Berru mourut hier subitement. Ce bénéfice dépend du chapitre de St-Symphorien en corps, et le mois de janvier étant destiné aux graduez de rigueur, il étoit à craindre que vous n'eussiez pas la liberté d'en disposer comme des autres cures. Il s'est trouvé qu'il n'y avoit, cette année,

(1) Maurice Le Tellier voulait faire interdire tout ministère ecclésiastique à ce sujet peu éclairé et peu édifiant, et déterminer les Capucins à l'éloigner et à le recueillir dans l'une de leurs maisons.

Digitized by Google

de gradué renouvellé sur ce chapitre que le sr André Coquebert chanoine de St Timothée. Il nous est venu lui-même déclarer hier après midi qu'il ne songeroit point à requérir ce bénefice, et que, quelque droit qu'il y eut et quand même qu'il y seroit propre, il se feroit un honneur de vous le remettre entièrement. Le chapitre de Saint Symphorien étant par la rétabli dans une pleine liberté sur la nomination de cette cure prit aussitôt la résolution de vous l'offrir pour en disposer en faveur de qui vous jugerez à propos. Le sr Doyen de St Symphorien nous est venu faire part de cette résolution et doit avoir l'honneur de vous en écrire ce matin.

« Sur la nouvelle de la vacance de cette cure, M. Favart vient de nous trouver pour nous prier de vous faire souvenir que l'année passée vous eutes la bonté de consentir à ce que le sieur Sta fut nommé à la cure de Bourg, qu'il ne peut accepter pour des raisons dont on eut l'honneur de vous rendre compte dans le temps. Il vous supplie de vouloir faire pour la cure de Berru ce que vous fîtes l'année passée pour celle de Bourg en faveur dudit sieur Sta.

« Nous sommes tres respectueusement Monseigneur,

« Vos tres humbles et très obéissants serviteurs et vicaires généraux.

« L'abbé de Louvois
« De Y de Seraucourt. »

« Voila ma responce a M. le doyen de St-Symphorien. J'ayme Mr Favart de tout mon cœur ; mais nulle considération humaine ne me fera jamais donner une cure. Celle de Berru vaque par la mort dun homme tres médiocre qui n'y a fait aucune instruction. Il y a plus de 400 communiants en cette paroisse, je la veux remplir d'un sujet capable et de bonnes mœurs, proposez m'en quelques uns au plus tost. Je ne trouve pas que le sr Sta soit propre à la remplir.

« Je suis tout à vous

« L'ar. duc de Reims. »

Digitized by Google

Ces lettres administratives trouvent leur complément dans un grand nombre de correspondances privées, de notes, d'instructions variées, accumulées confusément dans les papiers de Maurice Le Tellier ou de Camille de Louvois, dont la bibliothèque nationale conserve le volumineux dépôt.

Nous essaierons d'établir un peu d'ordre dans ce pêle-mêle de documents, et nous rattacherons à différents chefs les actes administratifs de l'abbé de Louvois. Les nominations et changements des curés; les difficultés et litiges de l'administration paroissiale; les missions dans les villes et dans les campagnes; le temporel et la restauration des églises; le maintien de plusieurs points graves de discipline chrétienne; les études : université, séminaire, collége des Bons-Enfants, écoles populaires; les communautés religieuses; tels sont les objets principaux sur lesquels nous paraît s'être portée l'application de Camille de Louvois, en qualité de vicaire général (1).

Pour comprendre les actes administratifs de l'abbé de Louvois relativement aux nominations et aux changements dans le personnel ecclésiastique, il est nécessaire de connaître le système du clergé avant la Révolution. Or, ce système différait absolument du nôtre sous le rapport de la rétribution temporelle du clergé et du mode de nomination aux emplois ecclésiastiques.

Avant 1789, le clergé était propriétaire de biens-fonds considérables, librement donnés ou légués par

(1) Le cadre général de notre *Etude sur Maurice le Tellier* ne nous avait pas permis de nous étendre sur le concours administratif de son neveu. C'est en l'examinant de plus près que l'action de ce dernier nous a paru beaucoup plus sérieuse que nous ne l'avions d'abord pensé.

Digitized by Google

les particuliers (1) pour assurer le service religieux des églises et la vie des monastères. L'Eglise administrait cette fortune par ses propres officiers, et déterminait sur ces biens les *bénéfices* dont jouissaient les titulaires ecclésiastiques. Au revenu foncier du bénéfice se joignait souvent la jouissance de la *dîme*, impôt en nature que le clergé percevait sur les produits du sol et sur celui des animaux. La dîme était payée par tous, nobles et roturiers, comme une redevance envers la divinité; c'était une sorte de casuel, qui variait notablement suivant les localités; elle eut ses abus, personne ne le conteste, mais, dans tous les cas, elle était fort loin de représenter, ainsi que l'ont répété des écrivains ignorants ou de mauvaise foi, la *dixième* partie des revenus du sol (2).

Par un procédé, dont M. Taine, en son important ouvrage sur la Révolution, démontre l'injustice et

(1) On a objecté, qu'à l'origine de la conquête, les chefs victorieux avaient assigné des terres sur le territoire conquis aux monastères et aux églises, et qu'ainsi ces propriétés, prises originairement sur *le territoire de l'Etat, devaient légitimement appartenir à l'Etat.* Mais beaucoup de propriétés particulières possédées aujourd'hui par de lointains descendants ont aussi leur origine dans ces donations des conquérants; par conséquent, elles appartiendraient aussi à l'Etat, et celui-ci serait substitué à la généralité des propriétaires. — Ajoutons que les dons faits à l'Eglise sur les territoires conquis ne représentaient qu'une très faible partie de son domaine; presque tout provenait de dons libres des particuliers.

(2) Nous n'entendons parler ici que de la dîme *ecclésiastique.* La question de la dîme en général exigerait une plus longue étude; il serait curieux d'en comparer les chiffres avec les énormes redevances qui grèvent aujourd'hui la propriété.

Voir, pour le temporel des cures du diocèse de Reims au XVIII[e] siècle, aussi bien que pour l'indication du patron, du présentateur, de la population, du bailliage, etc., le très intéressant résumé du pouillé de Bauny, fait par Varin, *Archives administratives de la ville de Reims,* tome II, seconde partie, p. 1027 et suiv., notes. — Le texte original et complet de ce précieux pouillé est à la bibliothèque de l'archevêché de Reims.

Digitized by Google

l'impéritie financière (1), l'Etat confisqua ces biens-fonds en 1790. Plus tard, au concordat de 1802, tout en gardant entre ses mains une portion notable du capital, il s'engagea, en échange de la portion de biens ecclésiastiques déjà aliénés et vendus,

(1) Voici cette remarquable appréciation de M. Taine, *Origines de la France contemporaine*, tome I, page 218 : « Si l'Etat exproprie les communautés religieuses et les autres corps ecclésiastiques, ce n'est pas lui qui peut revendiquer leur dépouille. Il n'est pas leur héritier, et leurs immeubles, leur mobilier, leurs rentes, ont, par nature, sinon un propriétaire désigné, du moins un emploi obligé. Accumulé depuis quatorze siècles, ce trésor n'a été formé, accru, conservé qu'en vu d'un objet. Les millions d'âmes généreuses, repentantes ou dévouées, qui l'ont donné ou administré, avaient toutes une intention précise. C'est une œuvre d'éducation, de bienfaisance, de religion, et non une autre œuvre qu'elles voulaient faire. Il n'est pas permis de frustrer leur volonté légitime. Les morts ont des droits dans la société dont jouissent les vivants ; ce sont les morts qui l'ont faite, et nous ne recevons leur héritage qu'à condition d'exécuter leur testament. — Sans doute, quand ce testament est très ancien, il faut l'interpréter largement, suppléer à ses prévisions trop courtes, tenir compte des circonstances nouvelles. Parfois les besoins auxquels il pourvoyait ont disparu ; il n'y avait plus de chrétiens à racheter, après la destruction des corsaires barbaresques, et une fondation ne se perpétue qu'en se transformant. — Mais si, dans l'institution primitive, plusieurs clauses accessoires et particulières deviennent forcément caduques, il est une intention générale et principale qui, manifestement, reste impérative et permanente, celle de pourvoir un service distinct, charité, culte, instruction. Changez, si cela est nécessaire, les administrateurs et la répartition du bien légué, mais n'en détournez rien pour des services d'une espèce étrangère ; il n'est affecté qu'à celui-là ou à d'autres très-semblables. Les quatre milliards de fonds, les deux cents millions de revenus ecclésiastiques en sont la dotation expresse et spéciale. Ils ne sont pas un tas d'or abandonné sur la grande route et que le fisc puisse s'attribuer ou attribuer aux riverains. Sur ce tas d'or sont des titres authentiques qui, en constatant sa provenance, fixent sa destination, et votre seule affaire est de veiller pour qu'il soit remis à son adresse. — Tel était le principe sous l'ancien régime, à travers des abus graves et sous les exactions de la commende. Quand la commission ecclésiastique supprimait un ordre, ce n'était pas pour adjuger ses biens au trésor public, mais pour les appliquer à des séminaires, à des écoles, à des hospices. En 1789, les revenus de Saint-Denis défrayaient Saint-Cyr; ceux de Saint-Germain allaient aux Economats; et le gouvernement, même absolu et besoigneux, gardait assez de probité pour comprendre que la confiscation est un vol. Plus on est puissant, plus on est tenu d'être juste, et l'honnêteté finit toujours par devenir la meilleure politique. — Il est donc juste et utile

Digitized by Google

à servir perpétuellement aux membres du clergé un traitement convenable ; c'est là le point de départ du budget du culte catholique. D'où il résulte, pour le dire en passant, qu'aujourd'hui le clergé ne coûte en réalité ni un centime à l'Etat, ni une obole aux contribuables, puisqu'il vit sur la rente de ses propres biens, et laisse en plus l'Etat bénéficier de beaux et bons domaines provenant de la dépouille de l'Eglise. D'où il résulte encore que le vœu populaire, mis en un adage qui court les rues, a complètement sa satisfaction ; car ceux-là seuls aujourd'hui encore payent le clergé qui jadis ont voulu de ses services et ont eu la charité d'en assurer la jouissance gratuite aux générations moins éclairées qui n'en sauraient plus reconnaître les bienfaits.

La nomination du clergé différait aussi notablement de ce qu'elle est aujourd'hui. Actuellement, en effet, presque tous les ecclésiastiques sont nommés et révocables au gré des évêques ; il n'y a d'exception que pour les chanoines et curés titulaires, reconnus par le gouvernement. Avant 1789, il y avait aussi des bénéfices et des cures à la libre nomination des évêques, et le diocèse de Reims en offre assez d'exemples ; mais la plupart des bénéfices ecclésiastiques ne s'obtenaient qu'en vertu des moyens déterminés

que l'Eglise, comme en Angleterre et en Amérique, que l'enseignement supérieur, comme en Angleterre et en Allemagne, que l'enseignement spécial, comme en Amérique, que les diverses fondations d'assistance et d'utilité publique soient maintenues indéfiniment en possession de leur héritage. Exécuteur testamentaire de la succession, l'Etat abuse étrangement de son mandat, lorsqu'il la met dans sa poche pour combler le déficit de ses propres caisses, pour la risquer dans de mauvaises spéculations, pour l'engloutir dans sa propre banqueroute, jusqu'à ce qu'enfin, de ce trésor énorme amassé pendant quarante générations pour les enfants, pour les malades, pour les infirmes, pour les pauvres, pour les fidèles, il ne reste plus de quoi payer une maîtresse dans une école, un desservant dans une paroisse, une tasse de bouillon dans un hôpital. »

Digitized by Google

par le droit commun; ils étaient alors inaliénables et concédés pour la vie. Chanoine, curé, vicaire perpétuel ne pouvaient être dépossédés que par une sentence juridique rendue, après un procès en forme, devant le tribunal ecclésiastique nommé *officialité*, et sujette à l'appel. Les moyens déterminés par le droit pour obtenir les bénéfices étaient : le *Patronage*, la *Résignation*, la *Permutation*, la *Dévolution* et le *Concours*.

Le *Patronage* était le droit de présenter pour un bénéfice un sujet auquel l'évêque donnait ou refusait, selon sa conscience, les pouvoirs spirituels par l'institution canonique; le patronage eut son principe dans les donations faites aux églises; il fut aussi une sorte de transaction passée entre les séculiers et la puissance ecclésiastique à la suite de la longue querelle des investitures ; c'était le mode de nomination le plus en usage dans le diocèse de Reims. Le patronage laïque était ordinairement attaché à la terre et héréditaire; le patron avait ses droits bien connus : il recevait le premier à l'église l'encens et le pain bénit, avait son banc et sa sépulture au chœur, ses armoiries placées au-dessus de celles du seigneur.

La *Résignation* pouvait être une démission ou un mode de nomination. En effet, elle était absolue ou conditionnelle. Absolue, elle équivalait à une démission et permettait de disposer à nouveau du bénéfice ; conditionnelle, elle laissait au résignataire le droit de désigner son successeur et de stipuler pour lui-même une pension de retraite. Considérée longtemps comme simoniaque, cette dernière finit par prévaloir pour permettre aux bénéficiers âgés ou infirmes de se démettre de leurs fonctions. La résignation se faisait entre lès mains du pape, par l'entremise des notaires apostoliques, et devait être consommée vingt jours au moins avant la mort du bénéficier.

Digitized by Google

La *Permutation* était un acte par lequel deux titulaires faisaient l'échange mutuel de leurs bénéfices, moyennant le consentement de l'autorité ecclésiastique. La permutation corrigeait les inconvénients de l'inamovibilité.

La *Dévolution* offre un sens plus compliqué. Tout bénéfice obtenu par simonie (1) était déclaré nul en principe. L'Eglise permit de solliciter comme vacant tout bénéfice dont la collation pouvait être convaincue d'un vice qui la rendait nulle. Le dénonciateur jetait alors son *dévolu*, c'est à-dire qu'il prétendait démontrer la nullité du titre qu'il attaquait, pour que l'élection fût dévolue au pape, qui nommait toujours le dévolutaire, si le vice de la première nomination était bien constaté. Cependant les dévolus étaient rares; car il fallait, pour les soutenir, déclarer et conduire une guerre juridique en cour de Rome, et souvent devant le parlement.

Le *Concours*, au moyen d'un examen préalable portant sur les matières ecclésiastiques, était un procédé de nomination qui réservait les bénéfices aux plus éclairés. L'Eglise par-là se préparait un clergé intelligent, et poussait à l'étude et au travail par le stimulant des bénéfices qui en deviendraient la récompense très légitime; elle supprimait la faveur, l'intrigue et tout prétexte à des jalousies ultérieures; la vertu, constatée par des informations toujours possibles à l'autorité, le vrai talent, prouvé par la supériorité au concours, coupaient court à toutes les réclamations.

(1) On appelle ainsi la faute qui consiste à conférer pour de l'argent les fonctions spirituelles. Ce nom vient de Simon le magicien, qui offrit de l'argent aux apôtres pour en obtenir le pouvoir de conférer les dons du Saint-Esprit.

Digitized by Google

Dans son désir de faire prévaloir ce mode de nomination, le concile de Trente décida que les bénéfices de patronage ecclésiastique seraient soustraits pendant huit mois à la collation des patrons et réservés à celle du pape; que celui-ci déléguerait dans chaque diocèse l'évêque pour les conférer au plus digne, et que le plus digne serait désigné par un tribunal de gradués en théologie, après une épreuve publique à laquelle pourraient prendre part tous les clercs de bonne vie et mœurs. Les mois réservés, appelés *mois du pape,* étaient ceux de janvier, février, avril, mai, juillet, août, octobre et novembre.

Cette mesure si sage du concile ne fut pas admise en France, et nous ne la voyons pas fonctionner dans le diocèse de Reims. Toutefois elle est en partie remplacée par l'application du *droit des gradués*, établi par le concordat intervenu entre Léon X et François Ier. En vertu de ce droit, les docteurs, licenciés, ou bacheliers en théologie, devaient avoir, suivant la prééminence de leurs grades, droit à obtenir, de préférence à tous autres, les bénéfices vacants pendant les mois de janvier, avril, juillet et octobre, appelés pour cette raison *mois de gradués*. Nous rencontrons souvent le fonctionnement de ce système dans l'administration de l'abbé de Louvois; nous y apprenons en même temps que les gradués devaient chaque année, à une époque déterminée, renouveler la signification, c'est-à-dire la déclaration authentique de leurs grades; faute de quoi ils se trouvaient déchus du droit de requérir, durant l'année, les bénéfices vacants pendant les mois mentionnés plus haut.

Telle est l'organisation dont la connaissance éclaire à nos yeux les actes administratifs de Camille de Louvois concernant la nomination du personnel ecclésiastique.

Digitized by Google

Ici, c'est l'abbé Simon, démissionnaire sans condition de la cure de Pontfaverger, qui est nommé à la cure, alors beaucoup plus importante, de Bétheny (1). Là, c'est le curé d'Escombres, qui veut résigner sa cure en faveur de son neveu ; mais, renseignements pris, le vicaire général croit utile de faire sortir ces deux sujets de l'administration paroissiale ; il négocie et obtient la *résignation absolue* de la part du titulaire. Plus loin, c'est le curé de Chaumuzy, qui se met sur les rangs pour obtenir la cure de Charbogne, vacante par la mort du bénéficier ; mais, faute par lui d'avoir, au carême précédent, renouvelé la signification de ses grades, le requérant est déclaré déchu de son droit (2).

Une autre fois, il s'agit d'obtenir en cour de Rome la résignation des curés de Tours-sur-Marne et de Manre, quand surgit une difficulté d'un autre genre. Voici ce que Louvois en écrit de Reims à son oncle : « Le sieur Ponsin, notaire apostolique de cette ville, vient de nous apporter une lettre du sieur Lemaire, banquier expéditionnaire en cour de Rome, à qui il s'était adressé pour faire venir de Rome la résignation des curés de Tours-sur-Marne et de Manre, qui lui mande que son correspondant de Rome lui marque qu'on a fait refus de les expédier, sous prétexte que les certificats que vous avez donnés aux deux sujets en faveur desquels se font ces résignations, ne contiennent pas ces termes : *Dei et sanctæ sedis apostolicæ gratiâ archiepiscopus.* Cette difficulté nous a paru si nouvelle et si bizarre, que nous avons cru devoir vous en informer. Cependant ces deux prêtres ne laisseront pas de desservir

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr., 20713, fol. 8.
(2) *Bibl. nat.*, ms. fr., 20712, fol. 80.

Digitized by Google

ces paroisses avec les pouvoirs que vous leur avez donnés. La daterie de Rome fera apparemment bientôt la même difficulté à M. le cardinal de Noailles qui, depuis qu'il est cardinal, a discontinué cette formule dont il se servait auparavant. » L'archevêque note à la marge : « Cette difficulté est effectivement bizarre; pour la lever, il faut que M. le grand archidiacre donne à ces deux curés un certificat en sa qualité de mon grand-vicaire, dans lequel il me qualifiera d'archevêque tel *Dei et sanctæ sedis apostolicæ gratiâ*. Il faut donner ensuite ces deux certificats à Ponsin, et le charger de les envoyer à Rome (1). »

Il arrivait que la nomination à certains bénéfices appartenait alternativement à deux patrons différents; cette circonstance amenait parfois dans l'administration des incertitudes dont la cure de Sévigny offrit un curieux exemple (2). En vertu d'une fondation du cardinal de Lorraine, le droit de patronage et par conséquent de nomination à ce bénéfice appartenait alternativement à l'université de Reims et à l'archevêque. Mais chacun des deux derniers curés avait administré la paroisse pendant plus de cinquante ans, et l'on n'avait aucun document pour établir à qui, de l'université ou du prélat, revenait le tour de nomination. Au courant des recherches, quelques-uns découvrirent qu'il pourrait bien y avoir un troisième patron, le chapitre, avec son tour aussi de nomination.

L'archevêque voulait en finir; il fit dire à l'université de nommer un titulaire et de le mettre en possession. Mais voici que d'autres gradués, avertis

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 67.
(2) *Bibl. nat.*, ms. fr.. 20713, fol. 10.

Digitized by Google

que l'on ne peut produire de titre décisif pour aucun des patrons, se flattent que, dans le doute, la présomption doit être en faveur de l'archevêque, qu'il a du moins un titre apparent et suffisant pour la collation du bénéfice, et font valoir leur droit à en être pourvus. L'archevêque leur fait dire « qu'ils auront bien de la peine à débusquer le nommé par l'université qu'ils trouveront en possession », et les abandonne aux chances d'un procès dont nous ignorons l'issue. Ces débats juridiques n'ont point alors ce caractère d'animosité qu'on pourrait leur supposer ; c'est une discussion assez paisible des droits de chacun, suivie d'une sentence qui résout le problème ; procédé habituel de l'époque, il ne suscite ni étonnement, ni scandale.

L'abbé de Louvois apporte le plus grand soin dans la désignation ou l'acceptation des sujets proposés pour les bénéfices vacants ; il se fait renseigner sur leurs aptitudes ; très généralement l'archevêque ratifie ses choix, il joint souvent quelques notes destinées à compléter les informations nécessaires ou à fixer les vues plus générales de son administration. Ainsi il écrit, relativement à la cure de Rilly, cette note intelligente qui révèle tout un plan d'encouragement à la carrière de l'enseignement : « Je vous envoie mes provisions de la cure de Rilly, en faveur du sieur Colmant, régent de seconde dans mon collège ; je vous prie de les faire sceller et de les luy remettre. Mon intention est qu'il prenne possession de cette cure, et que vous la fassiez desservir, aux dépens du bénéfice, jusqu'aux vacances prochaines ; que cependant, ledit sieur Colmant continue sa régence, en allant quelquefois les dimanches faire l'office et son prône à Rilly. J'ay pris la résolution de luy donner cette cure, parce que je le connais pour

Digitized by Google

un bon sujet, et que je veux donner de l'émulation aux jeunes gens pour travailler dans mon collège. Il ne serait pas d'ailleurs juste que les services qu'ils y rendent portent préjudice à leur établissement (1). »

Parfois les ecclésiastiques qui sollicitent des emplois viennent de diocèses étrangers; l'abbé de Louvois ne néglige pas, dans ce cas, de demander aux évêques des renseignements exacts sur leur compte, et ne leur confie d'ailleurs d'emploi dans le diocèse qu'après leur avoir fait subir un examen préalable constatant leurs capacités (2).

Toutefois, il ne s'agit pas seulement de sujets vraiment aptes à être pourvus de bénéfices, ou de sujets incapables qu'il faut nettement écarter; il y a une classe digne de la sollicitude intelligente et charitable d'une administration épiscopale; esprits bons d'ailleurs, et cœurs dévoués, mais faibles, et peut-être un instant fourvoyés, susceptibles de rendre d'utiles services s'ils reprennent confiance et si une main habile et bienveillante leur facilite le retour. L'abbé de Louvois comprend ces situations avec un tact parfait, et leur prépare de bonnes solutions avec une miséricordieuse et intelligente bonté. Voici ce qu'il écrit à son oncle, au sujet d'un nommé Etienne Le Lorrain, curé des Istres et Bury, doyenné d'Epernay :

« C'est un jeune homme de 34 à 35 ans, que l'oisiveté et le voisinage des bons vins ont un peu gâté. Il n'est pourtant pas sans talent ; et pour toute récompense de sa soumission (3), il vous demande de ne le pas abandonner entièrement à son mauvais

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 27712, fol. 179.

(2) Examen d'un abbé Ogier, de Soissons. *Bibl. nat.*, ms. fr., 20712 fol. 104.

(3) L'archevêque lui avait demandé la démission de son bénéfice.

Digitized by Google

sort. Ce bénéfice est en votre pleine disposition maintenant par la vacance de l'abbaye d'Hautvillers dont il dépend. Il est à portion congrue (1), et dans les deux villages il peut y avoir 90 communiants. Nous avons cru pouvoir vous proposer d'y nommer le sieur Nicolas Richer, actuellement vicaire à Novion-Porcien. C'est un garçon de plus de trente-cinq ans, de bonnes mœurs, mais d'une capacité médiocre. Par cette disposition, le vicariat de Novion viendrait à vaquer, et vous pourriez y envoyer ledit sieur Le Lorrain qui, sous les yeux d'un bon curé, et éloigné des occasions, pourrait se remettre dans la règle ; et peut-être, après quelque temps de pénitence, mériter de remplir un autre bénéfice. Vous aurez la bonté de nous donner vos ordres sur cette affaire (2). » L'archevêque note à la marge qu'il ratifie volontiers toute cette combinaison.

A propos de l'abbé Vanin, vicaire de Château-Porcien, l'abbé de Louvois fait les réflexions suivantes, empreintes de la même miséricorde : « Cet ecclésiastique a de l'esprit et du jugement ; il pourra, avec le temps, ne pas être inutile à votre diocèse, en l'avertissant des petites dissipations qu'on trouve à redire dans sa conduite (3). »

Les nominations et changements une fois effectués d'après ces principes, l'abbé de Louvois veillait à ce que chacun fût à son devoir, à l'étude, à l'instruction du peuple, à l'administration de la paroisse. Nous le voyons exiger et réclamer, dans plusieurs de ses let-

(1) Pension annuelle que le gros décimateur payait au curé pour sa subsistance.

(2) *Bibl. nat.*, ms. fr. 27712, fol. 83.

(3) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 10.

Digitized by Google

tres, le compte rendu des conférences, celui des calendes, des visites décanales, de l'état des fabriques.

Un objet de préoccupation douloureuse sollicite plus d'une fois l'attention de l'abbé de Louvois, c'est le sort de prêtres à qui l'âge, les infirmités ou la pauvreté créent une condition pénible. Il faut, en pareille matière, concilier le respect dû à l'administration des choses saintes avec les égards réclamés par la situation d'ecclésiastiques souvent bien vénérables. Ces deux sentiments s'allient avec une remarquable harmonie dans le cœur de Camille de Louvois. Il rend compte à l'archevêque, avec une consciencieuse exactitude, de l'état d'infirmité qui peut compromettre la décence du ministère sacré. Plusieurs de ces procès-verbaux nous restent, attestant, par la précision de leur analyse, les scrupules louables du vicaire général. L'un est relatif à un sieur de la Barre, prêtre originaire du diocèse de Boulogne, et qui a demandé un emploi dans le diocèse de Reims; mais il est infirme, et ne fait qu'avec peine et embarras certaines cérémonies liturgiques; l'abbé de Louvois le fait venir célébrer la messe en sa présence dans la chapelle de l'archevêché, et rend très minutieusement compte à son oncle des détails de la célébration (1). Une autre fois il lui fait connaître l'état d'infirmité du sieur Perrot, curé de Ville-en-Tardenois.

« Cet ecclésiastique, écrit-il, a la main gauche absolument impotente, ne peut rien tenir entre le pouce et l'index de cette main, ne peut faire la fraction de l'hostie sans se servir du troisième doigt; il est incapable de ramasser exactement les parcelles qui se trouvent en grand nombre sur la patène et le corporal, et surtout de distribuer la communion aux

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr., 20712, fol. 108.

Digitized by Google

fidèles. Il lui est pourtant arrivé de le faire avec une certaine indécence, puisqu'il s'était avisé de faire mettre devant la balustrade un fauteuil où il était assis, et une table devant lui, sur laquelle il reposait le saint ciboire, dans lequel il prenait de la main droite des hosties pour distribuer à ceux qui s'approchaient de lui. » De plus, l'âge rend plus difficile l'humeur de ce vieillard, qui s'accommode difficilement avec le sieur Vanin, son vicaire (1).

Après avoir exactement fait connaître l'état de ces infirmes, l'abbé de Louvois s'ingénie, avec autant d'intelligence que de charité, à régulariser leur situation. Pour le sieur de la Barre, comme il n'est pas sujet du diocèse de Reims, et ne semble d'ailleurs que d'une capacité médiocre, le vicaire général est d'avis que l'on n'en accepte pas la charge, mais que, par des indications et des démarches bienveillantes, on l'aide à se mettre à l'abri du besoin. Le curé de Ville-en-Tardenois lui semble digne de toute sa sollicitude, et il essaie des combinaisons variées; l'une d'elles consiste à lui retirer le sieur Vanin et à lui donner un autre vicaire dévoué et d'humeur très conciliante; le curé donnera à cet auxiliaire le couvert, la table, et en plus cent livres par an (2).

Ces difficultés firent comprendre à l'abbé de Louvois la nécessité de pouvoir offrir une honorable retraite à ces vétérans du sanctuaire, devenus parfois incapables de servir l'Eglise par suite de fatigues et d'infirmités contractées en se dévouant au bien des fidèles; aussi Louvois encouragea le plus qu'il lui fut possible l'exécution d'un projet charitable que réalisa l'archevêque de Reims, en faisant, dans le

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 2.
(2) *Ibid.*, fol. 4.

Digitized by Google

courant de l'année 1704, une fondation de sept mille livres pour venir en aide aux prêtres vieux ou infirmes du diocèse.

La question du personnel ecclésiastique entraînait naturellement comme conséquence la nécessité de calmer et de juger les débats variés qui surgissaient dans l'administration des paroisses. Tantôt c'étaient des vicaires qu'il fallait accommoder avec leurs curés ; tantôt des curés qu'il fallait mettre d'accord avec les maîtres d'école ; ce n'était pas toujours chose facile. Ainsi, le curé de Tramery se plaint d'un instituteur qui, paraît-il, multiplie les cabales dans la paroisse (1) ; le curé croit bien avoir pour lui le suffrage universel de son peuple, et demande à l'archevêché le changement de l'instituteur (2) ; celui-ci l'apprend, sonne la cloche, groupe les habitants autour de l'église, pérore avec aplomb, représente les torts du curé, fait valoir les droits que lui confère un trimestre déjà commencé ; enfin, le Cicéron populaire est si adroit, qu'il fait tomber la sentence des mains des juges qui déjà l'avaient condamné ; Louvois reçoit une plainte unanime contre le curé ; il lui en témoigne par écrit sa surprise, et le pasteur de répondre que son troupeau ne dément pas « le proverbe qui fait de Tramery le

(1) *Bibl. nat.*, ms. p. 20713, fol. 57.

(2) Le changement et la nomination des maîtres d'école dépendaient de l'archevêque et du chanoine écolâtre. L'ingérence de l'archevêque fut écartée et le droit exclusif de l'écolâtre maintenu par un arrêt du 5 Juillet 1718 : Arrêt du parlement par lequel la sentence de l'officialité y jointe, qui avait donné main-levée au maître d'école de la paroisse de Sermiers de l'interdiction contre lui prononcée par l'écolâtre de l'église de Reims, le 31 juillet 1715, a été déclarée abusive, et a été le dit écolâtre maintenu et gardé aux droit et permission d'instituer et destituer les maîtres et maîtresses d'école de la ville de Reims, villes et villages du diocèse, avec défense à eux d'enseigner sans avoir pris des lettres d'institution de l'écolâtre, et de continuer à le faire après leur destitution.

Digitized by Google

peuple le plus difficile à gouverner », et qu'il s'est laissé abuser par les ruses de son instituteur. Enfin, il fallut s'accorder ; curé et instituteur furent maintenus, et le temps usa cette dissension, comme il en a usé tant d'autres.

Dans d'autres circonstances, c'est entre le seigneur du village et le curé que s'allume la discorde. Le seigneur de Villé est brouillé avec le curé de Saint-Morel, au doyenné de Cernay-en-Dormois (1). Le seigneur se plaint de ne pas recevoir l'eau bénite à son rang ; puis, le curé, paraît-il, le laisse insulter par un mauvais personnage, instituteur destitué, qui s'installe dans le banc du sieur de Villé et l'injurie grossièrement. Louvois conseille au curé de faire éloigner ce manant ; mais le curé riposte que le seigneur est dans son tort et qu'il a battu ce villageois ; nouvelle enquête, mais sans résultat possible ; le seigneur a peut-être bâtonné le paysan, mais il n'y avait pas de témoin. Conclusion : le seigneur est souvent brutal ; le curé n'est pas la perfection de la prudence et de la charité ; Louvois recommande le support mutuel.

C'est aussi un banc qui est le sujet du litige dans l'église de Villers-le-Tilleul (2) ; un très important personnage y a droit, le duc de Mazarin ; un paysan ne peut souffrir cette atteinte à l'égalité, et prétend occuper le banc du seigneur ; le duc le lui fait interdire ; le villageois imagine une protestation solennelle ; pendant les vêpres il vient avec fracas placer un banc de sa fantaisie devant celui de M. le duc ; ici l'abus est criant, et si le coupable ne cesse, il est avisé qu'il aura affaire à la maréchaussée.

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 25.
(2) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 47.

Digitized by Google

L'abbé Pérard, curé de Puilly, est aussi brouillé avec le seigneur de l'endroit, qui va lui intenter un procès; mais Louvois provoque une explication, qui est donnée le jour de Saint Thomas, et rétablit la paix (1).

A Nanteuil, près de Rethel, le sieur Brulon, curé, a un paroissien qui scandalise les fidèles (2). C'est un nommé Launois, officier de la cour en qualité de porte-manteau de madame la duchesse de Bourgogne, et qui est du quartier d'octobre pour le service de sa charge. Cet homme n'assiste à aucun office ni à aucune prière pour le roi tandis qu'il est à Nanteuil; on ne le voit pas non plus à la procession de l'Assomption. L'abbé de Louvois, averti, ne semble pas prendre assez la chose à cœur. Le curé a recours alors aux grands moyens; il écrit à Chamillard, ministre de la guerre, et Chamillard promet d'y faire mettre bon ordre.

Des habitants d'Anchamps, succursale des Mazures, ont l'humeur passablement agressive; deux d'entre eux ont, à la fête des Rois, insulté grossièrement le P. Dervaché, dominicain de Revin, qui dessert leur église. Les dominicains ont porté plainte, et refusent de continuer le service si réparation n'est faite. Louvois délègue le doyen de Charleville pour faire une enquête; il en résulte que le religieux a laissé échapper quelques paroles vives; mais la partie adverse est tout à fait dans son tort; le paysan le plus compromis est un nommé Gernelle; toutefois, il a fait réparation en demandant au religieux pardon à genoux devant tout le monde, et en signant un acte de rétractation, dont le religieux se déclare satisfait, et qui est envoyé à

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr., 20712, fol. 2.
(2) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 78.

Digitized by Google

l'archevêché. Affaire finie, dit Louvois, et l'archevêque de l'en féliciter (1).

Dans tous ces démêlés, le rôle de l'abbé de Louvois était en réalité celui de conciliateur ; parfois sa charge de vicaire général et d'official lui imposait un devoir plus difficile et plus amer, celui de conduire un procès en règle pour déposséder de son bénéfice un titulaire indigne de le conserver. Ces procédures étaient longues et parfois compliquées d'incidents variés. Nous avons sous les yeux les pièces d'un procès de ce genre, intenté en 1708 à Bernisseau, curé de Liry (2). Le jugement de l'officialité prive l'accusé de son bénéfice, lui ordonnant de se retirer dans une communauté ecclésiastique régulière ou séculière ; celui-ci en appelle comme d'abus au parlement ; il appuyait son recours sur ce que le promoteur de l'officialité de Reims avait informé contre lui sans lui laisser les moyens légitimes de défense ; il alléguait de plus que la procédure avait été irrégulière et contraire aux ordonnances, les ennemis de l'accusé ayant été admis comme témoins. La sentence était dès lors abusive, et Bernisseau réclamait une réhabilitation et 10,000 livres de dommages-intérêts de la part de l'archevêque. Conformément aux traditions qui, de plus en plus, livraient la décision des causes spirituelles au parlement, celui-ci évoqua l'affaire à son tribunal, cita l'archevêque, révisa la procédure, et enfin rendit un arrêt qui maintenait pour le fond la décision de l'officialité de Reims, mais déclarait « abus en ce que les biens de Bernisseau avaient été saisis et annotés, au surplus qu'il n'y avait pas abus ». En revanche, le curé de Liry devait

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 33.
(2) *Bibl. nat.*, mss. fr. 20710, fol. 1, et 20712, fol. 125.

Digitized by Google

payer les frais du procès en appel près du parlement. Cette double procédure avait duré plus de deux ans.

Du milieu de ces démêlés, de ces accusations et essais de conciliation épars dans les papiers de Camille de Louvois, se dégagent les physionomies de certaines personnalités ecclésiastiques de l'époque; et ainsi se complète la galerie, déjà si curieuse, de portraits dessinés par la plume de l'archevêque dans ses procès-verbaux de visites pastorales. Observons toutefois que, dans les portraits que nous offrent les réquisitoires envoyés au vicaire général, les ombres sont fortement accusées ; çà et là pourtant, quelques épaves de contre-renseignements, fournis par les doyens ou par Louvois lui-même, leur rendent un peu de lumière, et nous permettent d'en saisir plus exactement la vraie nature.

Les Sedanais possèdent un curé dont ils ne paraissent pas précisément enchantés. Suivant le procédé facile qui consiste à louer sans réserve les morts qui ne gênent plus, afin de médire plus à son aise des vivants qui embarrassent, les paroissiens de Sedan font un portrait idéal de leurs anciens curés, MM. Huchon et Joubert. Quant à M. de Cez, leur pasteur actuel, il a le malheur d'être faible de complexion; et son peuple, qui ferait, paraît-il, ses délices d'une bonne prédication, lui trouve la voix trop grêle, les aptitudes oratoires insuffisantes, le zèle trop languissant; à leur avis, d'ailleurs, il est hautain, dédaigneux, froisse les nouveaux convertis, refuse aux baptêmes les parrains qui ne sont pas de ses amis; il aime la dispute, et on lui reproche d'avoir à son service une petite police qui le renseigne d'une façon peu profitable au bien de la paix ; on est fort scandalisé de ne le pas voir assister à toutes les

Digitized by Google

processions (1). La plainte est sérieuse, car elle est signée du maire et des conseillers de ville. Toutefois, l'abbé de Louvois juge que l'on peut tirer encore bon parti de ce grand coupable; il l'avertit de veiller sur lui, et s'abstient de l'exécuter.

Le curé de Charleville, Dueil, bachelier en théologie, est un homme instruit et de bonnes mœurs, mais il exige avec une trop grande rigueur le paiement de ses droits; il ne dit pas assez régulièrement la messe, et n'assiste ni à tous les saluts, ni à toutes les processions. On se plaint beaucoup de l'état dans lequel il laisse le faubourg d'Arches, composé de 300 habitants, et qui, enfermé dans les fortifications de Mézières, fait cependant partie de la paroisse de Charleville. Par suite de la levée des ponts, les habitants de ce faubourg sont privés des secours spirituels de cinq heures du soir à sept heures du matin en hiver, et quelques-uns sont morts sans recevoir les sacrements. Malgré ses promesses, le curé n'a pas fourni de vicaire à ce faubourg, ou ne lui a pas laissé les ressources matérielles suffisantes, bien que le revenu de la cure de Charleville soit estimé 4,000 livres (2). Comme ces plaintes se réitèrent, l'archevêque dit à Louvois qu'il se réserve d'avertir lui-même le curé; celui-ci, d'ailleurs, reste à son poste et continue à jouir de la confiance de l'administration.

Le curé de Don non plus ne plaît pas à tout son troupeau; il est vrai que, de son côté, il a bien quelques justes griefs contre ses paroissiens, car on lui a volé ses poules et son argenterie; l'argenterie, il est vrai, a été restituée par l'entremise des capucins de

(1) *Bib. nat.*, ms. fr. 20713, fol. 59.
(2) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20713, fol. 75.

Digitized by Google

Sedan, mais les poules ne sont pas revenues. Le curé soupçonne le voleur (l'on croit qu'il devine juste), et lui aurait refusé les sacrements. Notre homme se venge et envoie à Reims une plainte contre son curé (1). Ce pasteur, dit-il, exclut des sacrements sans motifs; il célèbre la messe paroissiale sans faire préalablement sonner les cloches. Un jour qu'il était mécontent de ses paroissiens pour quelque trouble arrivé dans l'église, il les a fait tous sortir du lieu saint et les a obligés à entendre la messe du dehors. Enfin il lui arrive, en chaire, de montrer les gens du doigt et de faire des personnalités blessantes. Il faut avouer qu'un Bridaine de ce genre ne devait pas être agréable aux consciences inquiètes. D'ailleurs, tous reconnaissent l'irréprochable moralité de cet apôtre parfois gênant ; et le curé de Donchery consulté confirme ses qualités solides.

Les gens de Raucourt n'ont point de démêlés personnels avec leur curé, mais ils se scandalisent qu'il en ait sans cesse avec les capucins de Mouzon, et qu'il s'absente trop souvent de sa paroisse (2).

Les habitants de Ville-en-Selve n'aiment pas voir Fortier, leur curé, aller à la chasse comme un vrai Nemrod (3), et ceux de Montmeillan sont très contrariés de voir le leur, Robert d'Avaux, religieux de Belval, de l'ordre des Prémontrés, s'en aller lui-même avec une charrue labourer ses champs (4).

Plusieurs fois les doyens sont chargés de vérifier la valeur de toutes ces accusations ; ils répondent par des procès-verbaux d'informations et de visites.

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 44.
(2) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 144.
(3) *Bibl. nat*, ms. fr. 20712, fol. 144,
(4) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 61.

Digitized by Google

Le doyen de Rethel semble être l'un des plus écoutés et des plus fréquemment consultés. Il s'appelle Nicolas Tanton, et remplace Cercelet depuis 1699. Actif et vigilant, Tanton paraît en même temps un esprit ouvert ; il écrit avec une facilité parfois élégante ; il a du trait, exprime nettement ce qu'il veut dire, et ne semble pas indigne de la confiance que lui témoigne l'administration. Nous trouvons des traces de sa correspondance jusqu'à l'année 1708.

Ces difficultés inévitables des curés avec leurs paroissiens contribuaient à faire sentir à l'abbé de Louvois la nécessité des missions périodiques dans les paroisses. Le missionnaire, en effet, apparaissait plus nettement comme l'homme de Dieu, libre de ce cortège d'imperfections que les relations quotidiennes ou la malveillance apercevaient dans le pasteur habituel. Les âmes s'ouvraient à lui sans être gênées par les froissements, le souvenir des petits ressentiments et les étroits préjugés. Une parole neuve et éloquente réveillait les esprits, rajeunissait la foi, raffermissait la bonne volonté, et ramenait, avec la restauration des consciences, un renouvellement de vie religieuse pour toute une population. Aussi l'abbé de Louvois rend un compte fidèle du mouvement des missions diocésaines, s'y intéresse et en provoque le développement avec un zèle digne d'éloges (1). « La mission de Blanzy, écrit il, le 8 janvier 1706, a eu toute la réussite que nous pouvions espérer. Les peuples des deux villages de cette cure, aussi bien que la plupart de ceux du voisinage, Avaux, Balham, Gomont, etc., sont venus entendre les instructions et se confesser aux ouvriers de cette mission; aussi nous avons tout lieu de croire que ce quartier là du

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20707, fol. 25.

Digitized by Google

diocèse aura profité de ce secours spirituel, et que presque tous les mêmes missionnaires étant employés à Vuadelincourt, y feront autant de bien. » A quoi l'archevêque répond : « Je suis bien aise du succès de cette mission ; dites-moi quand celle de Vuadelincourt est-elle commencée, et quand finira-t-elle ? »

Vers la même date, Louvois écrit encore : « Les quatre jésuites qui étaient allés en mission, au commencement de décembre, à Renwez, doyenné de Charleville, ont fini le 3 de ce mois, et sont arrivés ici il y a quelques jours ; ils sont fort contents de l'application des peuples de ces gros villages et des paroisses des environs à les venir entendre, et de la multitude des personnes qui se sont adressées à eux pour la confession. » D'autres notes de Louvois (1) nous apprennent que l'on s'attachait à donner parfois la station deux années de suite dans les mêmes localités, afin de mieux en assurer les fruits. Ainsi, en 1705, des missions avaient été prêchées à Reims, Sedan, Mézières, Donchery, Mouzon, Dun, Vouziers, Château-Porcien, Saint-Germainmont, Fismes, Epernay, Sery, Varennes, Sommepy, Rocroi, Rethel, Thin-le-Moutier, Braux, Renwez, Montfaucon, Attigny, Charleville, Challerange, Suippes, Romigny, Signy-l'Abbaye. En 1706, le bienfait de la mission est rendu à toutes ces mêmes localités, et étendu aux paroisses de Rumigny, Avaux, Aubigny. A ce ministère si populaire et si utile s'emploient les religieux de divers ordres qui sont à Reims : cordeliers, dominicains, augustins, carmes, minimes, jésuites, et quelques religieux capucins du couvent dit de Bethléem à Charleville. En 1708, nous trouvons un oratorien qui prêche le carême à Reims.

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20713, fol. 10.

Digitized by Google

L'ordre matériel des paroisses, le bon état des églises, la convenance du mobilier religieux se lient d'une façon trop étroite au bien spirituel des fidèles pour que l'abbé de Louvois en néglige l'administration. Aussi le voyons-nous se rendre soigneusement compte des besoins des églises par lui-même ou par ses mandataires. Il note avec exactitude les objets dont elles sont dépourvues. C'est ainsi que, visitant l'église de Bermericourt, il requiert du chapitre de Reims et des religieux de Saint-Thierry, décimateurs, les objets suivants, qu'il détaille de sa main : « Une croix pour la procession, un instrument de paix, un confessionnal, une représentation de mort, un oratoire pour exposer le Saint-Sacrement, un couvert de planches sur l'autel qui sert de table à la sacristie; mettre à la fenêtre de la sacristie un chassis de vitre qui puisse s'ouvrir à la place de la vitre dormante qui y est; raccommoder le pupitre du chœur; une lampe devant l'autel; un dais pour porter le Saint-Sacrement (1). » Il veille à ce que sa demande soit exécutée, et se fait présenter, quelques mois après, la pièce attestant la livraison des objets demandés et y appose sa signature.

Avec une pareille vigilance sur le détail du mobilier, l'abbé de Louvois ne pouvait fermer les yeux sur l'état des édifices religieux. Plusieurs documents subsistent pour nous attester sa sollicitude en pareille matière.

Le 18 février 1701, l'église d'Omont a été en partie renversée par un ouragan. Louvois se rend à Omont, fait préciser les obligations des décimateurs et les moyens de ressources ; parmi les décimateurs se trouve le prieur de Saint-Gobert à Omont, dom

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 28713, f. 10.

Digitized by Google

Claude Gesnard, bénédictin de Saint-Maur et prieur de Saint-Marcoul de Corbeny. Or, il est prouvé que, de tout temps, la nef de l'église a été à la charge du prieur, et le chœur à la charge des habitants ; mais la commune est très pauvre ; la fabrique, au contraire, a 100 livres de revenus et un reliquat de 1,000 livres.

Après cette première enquête, Louvois se fait présenter les plans et devis bien précis de la restauration. « L'église aura quatre-vingts pieds de long, dix-neuf de large au dedans ; les murs, épais de deux pieds, seront faits de chaux, grève et terre, tiercés, selon l'usage du pays, torchis et blanchis au dedans ; les murs auront quatorze pieds de haut ; le toit aura quatorze pieds de haut à prendre le long des poinceaux de faîte. Il y aura une fenêtre de chaque côté de l'autel, une de chaque côté de la porte ; trois autres au midi, toutes de trois pieds et demi de haut, sur deux pieds quatre pouces de large ; le plafond sera lambrissé d'ais de sapin et cintré ; il y aura un porche en pignon. » L'emplacement proposé pour la construction est le lieu dit *le petit château*, entre les deux parties du bourg.

Après avoir examiné et comparé les plans et les ressources, Louvois décide que « la commune aura la charge de mettre le terrain à la disposition des constructeurs pour les premiers jours de mars, et se chargera d'y transporter les matériaux de la vieille église. Le travail sera permis, en dehors de la messe, les dimanches et fêtes, à l'exception des fêtes annuelles. Le prieur de Saint-Gobert payera le tiers de la dépense ; l'archevêché de Reims se chargera, avec la fabrique d'Omont, des deux autres tiers (1). »

L'église de Pontfaverger exige des réparations sé-

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20711, fol. 89.

Digitized by Google

rieuses ; mais une contestation surgit entre les décimateurs (1). Ils prétendent que le curé, jouissant d'un quart de la dîme, doit contribuer dans la même proportion aux dépenses ; le curé, appelé Simon, s'en défend, alléguant que la nécessité de grosses réparations résulte de la négligence des décimateurs à entretenir l'édifice ; pour lui, il n'est à Pontfaverger que depuis très peu de temps ; d'ailleurs, le quart de la dépense serait de quinze cents livres, et le curé ne peut verser cette somme sans se priver des ressources nécessaires à sa subsistance. La cause est déférée au parlement, qui impose les frais de réparations au patron de l'église, en lui donnant recours contre ses codécimateurs ; ils ne peuvent toutefois être condamnés qu'à lui payer la portion congrue. L'affaire menace de traîner en longueur et d'obérer le curé de charges indéfinies. L'abbé de Louvois propose sur ce point une transaction ; le curé payera pendant trente ans sur les revenus de son bénéfice une somme annuelle de cent livres, et sera, passé ce terme, libéré lui et ses successeurs, de toute contribution pour la restauration de l'église ; cette transaction est acceptée et enregistrée au présidial, où les habitants de Pontfaverger poursuivaient leur demande avec des frais considérables.

Le 23 septembre 1703, la foudre tombe sur la tour de l'église de Warcq, « fait un trou large d'un pied dans le mur au-dessous du toit, brise quatre chevrons, enlève deux toises de la couverture : les réparations sont à la charge de la fabrique ». Tout cela est nettement indiqué dans un procès-verbal, sur papier timbré, dressé par le doyen de Charle-

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 27712, fol. 180.

Digitized by Google

ville, que Louvois a spécialement chargé de l'enquête (1).

Le 8 janvier 1706, l'abbé de Louvois écrit à l'archevêque relativement aux réparations qu'exige l'église de Buzancy (2) :

« L'église de Buzancy, doyenné de Grandpré, a beaucoup souffert depuis peu par divers orages consécutifs. Le toit de la nef a été complètement emporté. La pauvreté des habitants de ce lieu les a portés à nous présenter requête, pour avoir la permission de prendre sur la fabrique les deniers nécessaires pour réparer ce désordre. Nous avons cru qu'avant toutes choses, il était bon d'être assuré par un procès-verbal du sieur doyen de la qualité du désordre et de l'état où se trouvait la fabrique de cette paroisse. Après s'y être transporté, il nous a mandé que cette réparation pourrait coûter cinq à six cents francs; qu'il fallait y travailler incessamment à cause du mauvais temps qui pourrait ruiner la voûte de l'église; et que, par le dernier compte de la fabrique, rendu pour l'année 1702, il était dû huit cents et quelques livres, outre ce qui pourrait être encore dû par les marguilliers qui en avaient géré les biens pendant les années 1703, 1704 et 1705; et que, d'ailleurs, rien ne manquait à cette église pour les ornements, les biens et les livres; et qu'enfin, les paysans de ce lieu étaient extrêmement obérés pour les tailles et pour le sel. Dans toutes ces circonstances, nous avons cru que c'était suivre vos intentions que d'accorder qu'on fît incessamment cette réparation aux dépens de la fabrique, en engageant seulement la communauté à fournir les charrois nécessaires pour

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20711, fol. 133.
(2) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 63.

Digitized by Google

le transport des matériaux, ce qui diminuera d'autant la dépense qu'il y aura à faire. Nous l'avons fait d'autant plus volontiers, que la longueur de la procédure que M. l'Intendant aurait été obligé de faire, pour parvenir à avoir du conseil une permission d'imposer cette somme sur les habitants, nous donnait lieu de craindre que les pluies et les neiges de cet hiver ne ruinassent entièrement les voûtes de l'église. » L'archevêque note que tout cela est très bien fait, et l'approuve entièrement.

On peut facilement juger par ces faits et ces documents de l'attention qu'apportait l'abbé de Louvois au temporel des églises.

A côté de ces questions personnelles et locales, qui réclamaient son attention, d'autres points plus généraux, intéressant la discipline de l'Eglise et la conscience de tous les fidèles, demandaient souvent une solution à l'abbé de Louvois. Le premier de ces points est relatif à la pratique de la pénitence et de l'abstinence pendant le carême.

Nous trouvons dans ces notes la preuve de l'édifiante austérité de nos pères, et de l'influence qu'exerçaient sur la société les lois de l'Eglise. Nous y apprenons que l'abstinence de la viande durait, dans le diocèse de Reims, tout le temps du carême, et que les dispenses ne s'accordaient qu'avec réserve.

A Reims, Rocroi, Charleville, Mézières, Donchery, Sedan, Mouzon, on donne aux simples soldats qui sont en garnison ou en route, ainsi qu'aux valets des officiers qui commandent ces troupes, la permission d'user d'aliments gras les dimanche, lundi, mardi et jeudi de chaque semaine (1). Cette permission n'est pas accordée aux officiers, « qui peuvent

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 55.

Digitized by Google

aussi aisément manger des œufs et du poisson que de la viande ». On rappelle que « les officiers de la police de chaque lieu doivent donner des ordres pour qu'on ne serve pas des repas gras dans les auberges ; les curés doivent seulement prêcher contre ce désordre, refuser l'absolution à ceux qui y tomberont, et envoyer les noms des officiers qu'ils sauront manger publiquement et scandaleusement de la viande en carême (1). »

Quatre brigades de gendarmes, arrivés récemment à Donchery, avaient l'estomac plus exigeant, et refusaient de faire maigre le vendredi et le samedi ; le curé, l'abbé Lemery, en réfère à l'abbé de Louvois ; celui-ci, sur l'ordre de son oncle, ne voulut pas laisser fléchir la règle ; il demanda à être averti si la loi n'était pas observée, afin de recommander l'appétit des gendarmes de Donchery à l'attention de Chamillard, ministre de la guerre (2).

Une question plus grave, parce qu'elle touche à la constitution même de la famille chrétienne, celle des mariages, exerça fort souvent la sollicitude de l'abbé de Louvois. D'après les règlements du concile de Trente, le mariage doit être précédé de la publication des bans, exempt des empêchements déterminés par l'Eglise, et célébré devant le curé de l'un des conjoints, en présence de plusieurs témoins. Ces règlements si sages n'entraient que lentement dans les habitudes de chrétiens peu éclairés qui éludaient la publication des bans, et faisaient bénir leur union par des prêtres dépourvus de la juridiction exigée par le concile. Ces mariages, appelés *clandestins*, étaient invalides ; il fallait les réhabiliter ou les em-

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 76.
(2) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 62.

Digitized by Google

pêcher. Ce devoir, imposé à l'administration ecclésiastique, se compliquait d'une double difficulté : les mariages mixtes entre catholiques et protestants, et l'ingérence du roi et des parlements dans la question.

Tout en regrettant la nécessité d'une concession dangereuse pour la foi, l'Eglise admet, en principe, les mariages mixtes ; elle les autorise moyennant dispense accordée par le pape et acquiescement sincère des parties contractantes aux engagements qui sont exigés d'elles. Or, le diocèse de Reims, par suite de l'annexion récente de la principauté de Sedan au territoire français, renfermait un assez grand nombre de protestants ; il fallait donc veiller à l'exécution des conditions imposées par l'Eglise pour les mariages entre ces hérétiques et les catholiques. De plus, à la suite des mesures qui accompagnèrent la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV se mit, de sa propre autorité, à restreindre, à réglementer, puis à supprimer complètement la faculté des mariages mixtes. Placé entre les réglements et la tolérance de l'Eglise d'une part, les réglements et l'intolérance du roi d'autre part, les administrations ecclésiastiques étaient aux prises avec des difficultés multiples. Les parlements venaient encore, de leurs arrêts, embrouiller la question. Depuis longtemps déjà ces grands corps judiciaires s'étaient mis à légiférer sur ces affaires ecclésiastiques et spirituelles, absolument étrangères à leur compétence ; et l'épiscopat français, énervé par les théories gallicanes, ne protestait que peu ou point contre cette ingérence sacrilège. Les causes matrimoniales étaient de celles que les parlements évoquaient à leurs tribunaux avec une liberté passée en coutume; des magistrats civils prononçaient sur la validité ou sur l'invalidité d'un sacrement;

Digitized by Google

ils régentaient l'Eglise, en attendant qu'ils voulussent régenter la monarchie, précipitant ainsi la marche de la révolution. L'administration de Camille de Louvois nous offre plusieurs exemples de ces inextricables difficultés.

Trois maîtres des manufactures de draps et serges de Sedan, Jean Roger, Jacques Baron et Jean Bruiert, se sont mariés (juillet 1709) avec des filles de nouveaux convertis, qui avaient elles-mêmes été élevées dans le catholicisme; ils ont été faire bénir leur union dans le diocèse de Trèves (1). De retour à Sedan, ils sont poursuivis comme coupables de clandestinité, non point par l'officialité, tribunal spirituel de l'archevêque de Reims, mais bien par le tribunal civil du bailliage de Sedan, et condamnés à faire réhabiliter leur mariage et à payer chacun cinq cents livres d'amende. La sentence est confirmée par arrêt du parlement de Metz. L'affaire est portée au ministre de Torcy, qui la renvoie à M. de Harrouys, intendant de Champagne; celui ci défère la cause au jugement de l'archevêque de Reims; c'était finir par où il eût fallu commencer. Ce dernier ordonna la revalidation des mariages, conformément au droit ecclésiastique, puis sollicita et obtint, après plusieurs demandes, la remise de l'amende.

Daniel Rouillart et Anne Nonnette, de Douzy, après contrat passé devant notaire à Douzy, le 19 août 1705, sont allés se marier devant un ministre protestant à Dalhem, en Hollande (2). Ils sont poursuivis par l'autorité royale et renvoyés par elle à l'officialité de Reims ; cette fois le procédé était plus régulier. Quinze nouveaux convertis de Givonne sont condamnés par l'au-

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20710, fol. 98.
(2) *Bibl. nat.*, n° 20710, fol. 102.

Digitized by Google

torité royale à faire revalider leurs mariages s'ils ne veulent pas être poursuivis comme relaps. Ils sont, en même temps, dénoncés par le procureur du roi à Sedan, comme ne fréquentant pas les églises catholiques, bien qu'ils aient reçu les sacrements et fait profession de la foi de l'Eglise; on appelle sur leurs personnes toute la vigilance de l'abbé de Louvois (1).

A Cerzy-Maupas se passa un incident plus curieux. Des habitants de cette commune se déclarèrent publiquement huguenots, et prétendirent, en vertu de certaine déclaration royale, sommer, par exploit d'huissier, le curé catholique à les marier. L'abbé de Louvois consulta son oncle sur ce singulier problème. L'archevêque répondit avec un ton visible d'indignation : « Je vous renvoie l'original de cette sommation qui, comme vous le dites, est fort singulière; je n'ai aucune connaissance de la déclaration du roi dont il est parlé dans cette sommation, de laquelle je prie mon neveu d'envoyer une copie lisible à M. de Harrouys, afin qu'il fasse ce qu'il jugera à propos pour réprimer l'insolence de ces deux paysans, qui ont la hardiesse de se déclarer et dire huguenots par un acte public. Le curé de Cerzy ne doit publier leurs bans ni les marier » (2). Le prélat n'avait pas besoin de chercher dans ses souvenirs une ordonnance royale qui autorisât semblables procédés; il lui suffisait de se rappeler les plus rigoureux préceptes du droit canonique.

Le fait suivant témoigne des ruses employées par les protestants pour obtenir des certificats de mariage catholique, et vivre ensuite éloignés des pratiques de la religion romaine sans être inquiétés par l'au-

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20710, fol. 105.
(2) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 152.

Digitized by Google

torité civile. Un protestant, marchand drapier de Sedan, nommé Croyer, avait, sans publication de bans, épousé une protestante, et fait bénir son mariage par un prêtre du diocèse de Liége (1). Peu de temps après son retour à Sedan, sa femme vient à mourir. Il se rend alors à Paris, d'où il rapporte un certificat d'abjuration, qu'il présente à M. Rouland, vicaire général. Celui-ci le recommande à la bienveillance du curé de Sedan, qui est prié de publier les bans d'un second mariage entre Croyer et une demoiselle Rotisset, du diocèse de Laon. Le curé de Sedan, connaissant Croyer pour un imposteur, refusa de faire les publications, et invita le suppliant à donner préalablement des preuves de sa foi en faisant ses Pâques à Sedan. Croyer s'y refuse, retourne à Paris, passe quelque temps dans la paroisse de Saint-Barthélemy; bientôt, découvrant que le curé de cette église est en relation avec le clergé de Sedan, il se refugie sur la paroissse de Saint-Etienne-du-Mont; là, il parvient à faire publier deux bans. Puis, sous prétexte de quasi-domicile dans le diocèse de Meaux, il y fait publier un ban, et parvient, à force de ruses, à se faire marier à la paroisse Saint-Jean de Laon. Après avoir ainsi embrouillé sa situation, il rentre triomphant à Sedan et s'obstine à ne pas fréquenter les assemblées catholiques. Le procureur du roi le poursuit, et ayant enfin réussi à démêler, de concert avec l'abbé de Louvois, toute cette intrigue, il fait condamner Croyer à une forte amende, comme coupable de contravention aux lois du royaume, de fraudes et mensonges envers les évêques de Laon, de Meaux et de Reims.

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20710, fol. 119.

Digitized by Google

Parfois des raisons d'intérêt matériel font spéculer sur ces subterfuges : Etienne-Albert Verryer, de la paroisse de Vrigne-aux-Bois, était convaincu d'avoir des relations coupables avec sa servante. Après plusieurs avis restés inutiles, le curé de Sedan avertit l'archevêque de Reims (1). Maurice Le Tellier, de passage à Sedan, fit comparaître le coupable en sa présence, lui représenta ses torts, et lui ordonna de faire légitimer son union, ou de se séparer de sa concubine, Verryer prend le parti de se marier; mais, sans doute, pour éviter la rumeur publique, il va dans le diocèse de Trèves, et fait bénir son union par un prêtre nommé Munot, en présence de deux témoins; puis, il revient à Sedan, où il était entrepreneur de travaux pour les fortifications. Son mariage y passe pour valide, car on présume qu'il a obtenu les dispenses nécessaires; plusieurs enfants naissent de son union, ils sont baptisés et tenus pour légitimes. Verryer meurt; un de ses frères, Damien Verryer, marchand à Donchery, attaque alors la validité du mariage religieux célébré dans le diocèse de Trèves, afin d'obtenir l'héritage, au préjudice de ses neveux. L'affaire est jugée au tribunal de Rethel, qui déboute Damien Verryer de sa demande; puis elle est évoquée au parlement; l'abbé de Louvois est chargé d'ouvrir, de son côté, une enquête et de viser les pièces; il juge en faveur du premier mariage ; sa conclusion est ratifiée par le parlement, qui maintient l'arrêt du tribunal de Rethel.

Un incident d'un autre genre se passe à Saint-Jean-aux-Bois. Le curé de cette paroisse est réprimandé par le ministre de la guerre, Chamillard, pour

(1) *Biblioth. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 53.

Digitized by Google

avoir marié un soldat du capitaine Delvincourt, sans le consentement de cet officier. Le curé allègue, pour sa défense, que cet homme n'est pas un soldat, mais un simple valet, qui prend soin des chevaux du capitaine, « revient tous les hivers, depuis quatre ans, à Saint-Jean, porte un habit brun, nullement un uniforme militaire; et que, d'ailleurs, entre la publication des bans, dont il a eu exactement connaissance, et la célébration du mariage, l'officier n'a fait aucune réclamation. » Enfin le mystère s'éclaircit. C'est l'officier qui a voulu se jouer du curé, et qui, désirant se débarrasser d'un mauvais valet en échange d'un bon soldat, espérait faire condamner le curé de Saint-Jean à lui fournir cette recrue. L'abbé de Louvois rassure le curé, l'invitant toutefois à être très circonspect quand il s'agit de marier des militaires (1).

Çà et là, des prêtres peu éclairés prêtent leur ministère à la célébration d'unions clandestines. Camille de Louvois et son oncle invoquent contre eux l'assistance de l'autorité civile. C'est ainsi qu'ils font arrêter et emprisonner, à Montmédy, un prêtre du nom de Collet, qui mariait des gens du diocèse de Reims. Le présidial de Sedan avait déjà prononcé l'invalidité de ces mariages. Mais cette ingérence du tribunal civil choqua cette fois l'archevêché de Reims; et nous voyons l'archidiacre, de Y de Seraucourt, réclamer vivement pour l'officialité diocésaine le droit de juger ces causes spirituelles. Cette protestation honore singulièrement Seraucourt; et on serait heureux d'en rencontrer beaucoup dans les actes ecclésiastiques de cette époque. Sorti de prison, Collet se retira dans un petit ermitage, nommé Saint-Lambert, près de Stenay, et là il continua la célébration de ces mariages irréguliers, pour lesquels il obtenait un casuel

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20710, fol. 45.

Digitized by Google

raisonnable. L'intervention de Louvois et de Maurice Le Tellier y mit fin en faisant de nouveau échanger à Collet la solitude de Saint-Lambert contre la prison de Montmédy (1).

Ces soins multiples ne détournaient pas l'abbé de Louvois du concours qu'il devait apporter au mouvement des études et au progrès des lettres. C'était là, en effet, un des devoirs les plus importants de sa charge, une préoccupation que lui imposait le bien du diocèse et de l'Eglise. De tout temps celle-ci a pensé que le premier fléau des peuples est l'ignorance, ou, ce qui est pire encore, la fausse science, c'est-à-dire la diffusion des mauvaises doctrines. En conséquence, elle avait partout multiplié les écoles populaires, encouragé et formé les maîtres, fondé les universités. Celle de Reims, entre autres, jouissait alors d'une grande notoriété. Etablie en 1547, par le concours du pape Paul III, du roi Henri II et du cardinal Charles de Lorraine, elle était l'objet de toute la sollicitude de Charles-Maurice Le Tellier. Ce prélat a consigné dans une de ses notes le vif désir qu'il avait de fortifier cette précieuse institution, et d'en faire l'émule de l'université de Paris.

L'abbé de Louvois était trop intelligent pour ne pas partager, sur ce point, la noble ambition de son oncle et n'en pas seconder les vues. Aussi rend-il à l'archevêque absent un compte exact de tout ce qui intéresse l'université rémoise; il propose les professeurs les plus capables pour remplacer ceux que la mort a fait disparaître. Il signale les plus méritants à l'attention du prélat; il s'emploie à défendre les privilèges de la corporation savante; mais aussi il appelle un prompt remède aux abus naissants qui en compromettraient l'honneur.

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20713, fol. 125.

Digitized by Google

Voici en quels termes il éveille l'attention de l'archevêque sur la faculté de médecine, à propos d'incidents assez curieux qui venaient de s'y passer :

« Il est arrivé depuis peu une aventure assez extraordinaire dans la faculté de médecine de cette ville. Ces Messieurs, qui sont en fort petit nombre, et qui sont fort avides de faire des prosélytes pour de l'argent, se sont avisés, contre toutes les règles et contre les statuts tant de leur faculté que du corps de l'Université en général, de recevoir docteur un Ecossois nommé Patrice Stuart. Comme ils sont aussi peu soumis que Messieurs du droit à la dépendance du recteur portée par les statuts, ils ont dit à cet étranger qu'ils pouvoient omettre de luy faire prêter le serment ordinaire entre les mains dudit sieur recteur. Le petit émolument qui est attaché à la prestation de serment a réveillé ledit sieur recteur qui a si bien fait qu'il a démêlé toute cette affaire qui s'étoit passée il y a huit ou dix jours. Il a de plus découvert que cet Ecossois n'étoit pas catholique, et qu'ainsi il ne pouvoit avoir fait la profession de foy entre les mains du chancelier de l'Université portée par tous les statuts. Comme il falloit avoir la preuve de tout cela, il s'est adressé à M. le lieutenant général qui, par sa charge, est conservateur des droits et priviléges de l'Université. Il a envoyé sur le champ quérir par son greffier le nouveau docteur en médecine qui étoit près de s'en retourner. Cet étranger lui a fait ingénument toute l'histoire des degrez qu'on luy avoit donnés, sans examen, sans thèses, et, pour nous servir de leur terme, sous la cheminée, moyennant 150 livres. Il a aussi avoué qu'il étoit luthérien. Ledit s[r] lieutenant général s'est saisi de ses lettres de docteur, et, après ce préalable, a dit audit s[r] recteur qu'il pouvoit faire

Digitized by Google

assigner les médecins par devant luy. L'Université assemblée sur cela a été d'advis qu'il falloit demander la punition de cette prévarication de ses statuts, et aujourd'hui les procédures doivent commencer devant le juge ordinaire. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les médecins tombent dans ces inconvéniens. Ils sont dans une espèce de possession sur cela, qui avilit votre Université et intéresse le public. M^r^ le lieutenant général nous a dit aussi qu'il avoit eu plusieurs fois des plaintes pareilles de la faculté de droit qui, nonobstant la sévérité des réglements de Messeigneurs les chanceliers de France, a souvent donné pour de l'argent des licences sans aucune formalité.

« Quoique ce mal soit presque incurable, nous croyons cependant qu'on pourroit y remédier en partie, en ôtant aux facultés l'usage absolu qu'elles ont de leurs sceaux particuliers. Et comme cette dernière affaire est criante par rapport au luthéranisme de cet étranger reçu docteur dans une université catholique, l'occasion d'appliquer ce remède ne sauroit être plus favorable. Ne pourriez-vous donc pas, Monseigneur, en vertu de l'arrest du Conseil que vous avez obtenu en 1698, et qui vous donne pouvoir de faire les règlemens que vous jugerez nécessaires pour le bien de votre Université, en faire un par lequel vous ordonnerez que tous les sceaux tant de l'Université en corps que des facultés particulières seroient déposés dans une capse sous trois clefs, dont une seroit entre les mains du recteur comme chef de l'Université et entre les mains de qui tous les candidats doivent prêter un serment, l'autre entre les mains du chancelier qui doit recevoir des mêmes candidats la profession de foy portée par les statuts, et la troisième enfin entre les mains du doyen de chacune des facultés ? Cette dépendance réciproque maintiendroit

Digitized by Google

l'union des membres avec les chefs, et pourroit prévenir les corruptions sordides que l'intérêt cause, principalement dans les deux facultés de droit et de médecine. Il vous faudroit interrompre tous les jours de pareils détails, si nous voulions vous rendre compte journellement de tout ce qui nous revient des désordres de cette nature, et nous croyons que le remède que nous vous proposons pourroit aller au devant de plusieurs.

« L'abbé de Louvois,
« De Y de Seraucourt. »

En réponse à cette lettre, Maurice Le Tellier note, de sa main, qu'il « trouve le fait fort grave, juge le remède proposé excellent, et demande qu'on l'en fasse souvenir dès qu'il sera de retour à Reims. »

L'université de Reims s'alimentait des recrues que lui fournissaient le collège des Bons-Enfants et le séminaire, voisin du collège, fondé par le cardinal de Lorraine. Ce dernier était l'objet d'une juste et exceptionnelle sollicitude de la part de Maurice Le Tellier; l'archevêque en avait transformé et développé les constructions, organisé l'administration, réglé la discipline. De bonne heure Camille de Louvois avait été initié à cette préoccupation vraiment épiscopale de son oncle, et nous avons raconté comment, jeune clerc, il concourait à l'éducation des enfants du séminaire de Saint-Charles, en la paroisse de Saint-Jacques. Devenu vicaire général, il donne constamment à cette œuvre du séminaire une vigilante attention. Il connaît personnellement les jeunes gens qui se disposent aux saints ordres.

Il le faut bien d'ailleurs ; car l'archevêque sait les noms de tous ses séminaristes, est au courant de leur situation, de leurs aptitudes, de leurs progrès et de

Digitized by Google

leurs écarts; il n'admet pas de renseignement inexact sur cette matière, et parfois une erreur assez légère, une simple confusion de noms est relevée par le prélat dans une note brusque et vive. Ainsi, l'abbé de Louvois rappelle un jour au prélat les noms des prêtres de la dernière ordination. « De ces cinq jeunes gens, » ajoute-t-il, « l'un doit rester à l'Université pour conquérir ses grades, un autre est déjà destiné à une cure; trois restent disponibles, ce sont : Lambert, Pierson et Clouet. » L'archevêque écrit en marge de la lettre : « Des cinq prêtres qui viennent d'être ordonnés à Châlons, il n'y en a point qui s'appelle Pierson; voilà leurs noms : Clouet, Loison, Lambert, Marlet et Gauvin; les quatre premiers me resteront. »

Un autre jour, Louvois propose pour la pension gratuite un clerc nommé Thiérion, « bon sujet, mais qui a si peu de bien qu'il dépensait, pour sa pension, une partie de celui qui devait lui servir de titre patrimonial. » L'archevêque note à la marge de la lettre : « Ce Thiérion est acolythe; je le connais, l'estime et consens à son entrée. » Puis il ajoute : « Par la promotion de Louis Lambert à la prêtrise, il vaque une place au séminaire. Remplissez-la de l'un de ceux qui sont à la pension gratuite, et mandez-moi le nom de celui que vous avez choisi. » Une pareille connaissance de détails de la part de l'archevêque exigeait assurément du vicaire général une application très sérieuse aux intérêts du séminaire. Camille de Louvois n'y manque pas. Il fournit sur le compte des séminaristes des renseignements d'une minutieuse fidélité. Un jour, il s'agit d'un clerc minoré, nommé Jean Colas, de Charleville (1). Après un exposé à lui

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 55.

Digitized by Google

fait par le père Guérin, supérieur du séminaire, du peu de fond que l'on pouvait faire sur le caractère de ce jeune homme, Maurice Le Tellier l'avait lui-même renvoyé. Colas passa quelque temps à Charleville ; puis, désirant revenir au séminaire, il obtint, à force d'instances, un certificat favorable du doyen de Charleville ; celui-ci bientôt s'en repentit et fit part de ses scrupules à l'abbé de Louvois. Le vicaire général se hâte de les transmettre au prélat, lui rapportant que « le candidat s'est trouvé dans de petites beuvettes qui se sont faites à Charleville, et que là, paraît-il, il buvait volontiers le vin et était alors d'une grande vivacité (1). » L'abbé de Louvois avait été bien avisé d'avertir son oncle avant de laisser rentrer Jean Colas au séminaire. Le Tellier, en effet, connaissait le sujet. « Ce que vous me dites du nommé Colas, écrit-il, m'a rappelé son histoire. Je ne veux point du tout qu'il rentre dans mon séminaire. Aussi, je vous prie de lui mander que la lettre ci-jointe que je lui renvoie m'a été rendue, et de lui apprendre ma résolution sur son sujet (2). »

Il arriva cependant à l'abbé de Louvois de vouloir user d'indulgence en dissimulant à l'archevêque les torts de quelques jeunes gens. Mais il eut à s'en repentir ; car il reçut du prélat, à l'occasion de l'un d'entre eux, un nommé Lahaye, de Charleville, cette verte semonce : « Vous avez très mal fait de laisser rentrer cet ecclésiastique au séminaire ; vous deviez m'en rendre compte, et j'aurais ensuite décidé ce que j'aurais jugé à propos. Ce que vous me donnez pour excuse ne me rassure pas. Je serais bien aise que pareille chose ne vous arrive plus ; je veux bien

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 56.
(2) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 55.

Digitized by Google

qu'il reste, mais ne veux pas l'ordonner prêtre à la prochaine ordination (1). »

Un incident du même genre provoque des reproches bien autrement amers encore. Il s'agissait d'un jeune homme ancien élève de la communauté Saint-Charles, appelé Mabillon, et cousin de l'illustre bénédictin du même nom. Dès le mois de juin 1699, l'abbé Godbillot l'avait signalé à Camille de Louvois comme un sujet vraiment intelligent « méritant qu'on lui fournît l'argent nécessaire pour passer ses thèses de philosophie à l'université (2). » Peu de temps après, cet étudiant quitta Reims pour aller à Paris ; il en revint en 1705, apportant à Louvois une lettre de recommandation de dom Mabillon. Le vicaire général répondit au célèbre religieux, son ami :

« A Reims, ce 27e décembre 1705 (3).

« La lettre, mon révérend Père, que vous vous êtes donné la peine de m'écrire du 4e de ce mois, m'a été rendue par votre parent au retour d'un voyage de trois semaines que j'ay fait après le départ de Mr de Reims. J'ay été fort aise de voir ce jeune ecclésiastique revenir dans un lieu où il sera plus à portée qu'à Paris de suivre les desseins que Dieu a sur luy. Il me paroit fort content du séjour qu'il y a fait jusqu'à présent ; je ne doute point que ce ne soit la même chose dans la suitte et que les supérieurs du séminaire ne soient également contents de luy. L'estime que vous sçavez que j'ay pour vous, mon révérend Père, doit vous répondre de l'attention particulière que j'auray à ce qui le regarde, et que je ne laisseray passer aucune occasion de luy faire tout le plaisir que je pourray. »

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20713, fol. 29.
(2) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 103.
(3) *Bibl. nat.*, ms. fr. 19654, fol. 242.

Digitized by Google

L'abbé de Louvois, en effet, fut plein de sollicitude et de bonté pour ce jeune homme qui se montra peu digne d'un patronage aussi élevé. Louvois se refusait à désespérer de ce prodigue, dont il essayait de pallier et de dissimuler les torts. Mais l'archevêque connut la conduite du jeune Mabillon et l'indulgence de son protecteur. Il écrivit à ce dernier la lettre suivante qu'il nous semble intéressant de reproduire intégralement (1) :

« Paris, vendredy 6 aoust 1706.

« Votre lettre du 3 de ce mois me fut rendue hier; je vous avois mandé touchant le Père Audry (2) que je ne comprenois pas comment vous vous étiez chargé de me faire sa proposition, et vous me répondez que *dans la situation où vous estes dans mon diocèse, vous devez me rendre les choses dans la dernière sincérité* (3), Cela est vray, mais de cette proposition il ne s'en suit pas que vous ayez deu vous charger envers le Père Audry de me faire la sienne; vous deviez premièrement lui faire connoistre que ce qu'il me demandoit n'étoit pas raisonnable, et ensuite luy dire que c'estoit à luy, s'il persistoit, à m'escrire. En ce dernier cas, vous deviez m'avertir de ce qui s'estoit passé entre ce religieux et vous.

« Je m'en vais vous démonstrer que, dans une affaire plus importante que celle-là, vous ne vous estes pas conduit sur le pied de cette sincérité que vous dites que vous me devez.

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 135.

(2) Le Père Audry était recteur de la maison des jésuites, à Reims. Il eut plusieurs discussions avec Maurice Le Tellier au sujet de thèses théologiques soutenues au collège des jésuites. C'est à l'un de ces démêlés que l'archevêque fait ici allusion.

(3) Les passages écrits ici en italique sont soulignés dans la lettre de l'archevêque.

Digitized by Google

« Vous estiez informé devant votre départ pour la frontière de ce qu'on a découvert dans mon séminaire, depuis le mien pour cette ville, de la mauvaise conduite de Mabillon. M'en avez-vous escrit un mot ? Je ne suis pas plus content de Mr Rouland et de Mr le Grand-Archidiacre que de vous en cette occasion. Est-il juste que mes trois grands vicaires soient de concert pour me cacher un fait de cette nature? J'excuse Mr Rouland et Mr le Grand-Archidiacre en quelque façon, car je conçois fort bien qu'il faut que ce soit vous qui les ayez obligés à tenir cette conduite. Or, vous devez savoir *que je ne vous ay pas fait mon grand vicaire pour conduire mon diocèse à votre fantaisie, mais seulement pour vous donner lieu de vous instruire et pouvoir apprendre par vous tout ce qui s'y passeroit avec une fidélité et une exactitude dont je vois avec regret que vous n'estes pas capable.*

« Voicy comme j'ay appris cette belle histoire de Mabillon. On m'a d'abord escrit une lettre non signée dans laquelle on me mandoit qu'on estoit obligé en conscience de m'avertir que je ne devois pas ordonner ce clerc sous-diacre, parce qu'il lui estoit arrivé une fâcheuse aventure depuis mon départ de Reims. Je crus d'abord que cet avis estoit mal fondé, parce que je pensay que, supposé que cela fut vray, vous m'auriez averti.

« J'ay reçu depuis une lettre de Mabillon du 31 Juillet que j'adressay de Versailles, le 2 de ce mois, à M. le Grand-Archidiacre et *qu'il vous aura sans doute monstrée à vostre retour de Louvois.* Cette lettre me persuada que l'avis de la lettre non signée avoit quelque fondement. Le 3 de ce mois, les Pères Blondel et Beudet me vinrent voir en cette ville; je leur parlay et de la lettre d'avis et de la lettre que Mabillon m'a escrite, et je leur dis que je voulois qu'ils m'apprissent

Digitized by Google

tout ce qu'ils sçavoient de ce séminariste. Ils m'informèrent donc de toute son histoire que vous avez jugé à propos de me cacher. *En voila assez pour vous faire sentir vostre faute et connoistre que je n'ay pas lieu d'estre content de vous.* Je désire que vous lisiez ma présente lettre à M^r^ Rouland et à M^r^ le Grand-Archidiacre, dès que vous l'aurez reçue; elle est autant pour eux que pour vous.

« Je suis tout à vous

« l'Arch. Duc de Reims. »

Ce séminaire Saint-Charles, qui venait d'être l'occasion de reproches si amers pour l'abbé de Louvois, continuait à vivre, soutenu par sa munificence et ses perpétuels encouragements. Il le visitait souvent, voyait les écoliers, se faisait remettre régulièrement leurs notes avec la statistique de la maison. D'après l'un de ces mémoires, conservé dans les papiers de l'abbé de Louvois, nous apprenons que ce séminaire comptait, en 1708, trente élèves, dont « huit théologiens, neuf physiciens, trois logiciens et dix rhétoriciens. » On voit que l'œuvre s'était un peu transformée, et qu'après avoir, à son début, reçu d'assez jeunes enfants, la maison offrait une prèparation plus immédiate aux cours de théologie. Voici le genre de notes relatives aux écoliers, que nous relevons, à la même date, dans les papiers de Camille de Louvois :

« *Théologiens :* Ponce Batteux, d'Alland'huy, baptisé le 26 juin 1688 ; de bonnes mœurs, réponses médiocres.

« Jean Buffet, de Viviers, baptisé le 24 juin 1687; rien contre les mœurs; esprit un peu particulier; réponses médiocres....

« *Physiciens :* Pierre Gendre, de Reims, baptisé le 1^er^ octobre 1687 ; de bonnes mœurs, réponses faciles, et a étudié.

Digitized by Google

« Louis Gillot, de Vaux, secours d'Aubigny, baptisé le 25 juillet 1685 ; exact à son devoir, mais rustique, réponses assez bonnes...

« *Logiciens :* Claude Nonnon, de Saint-Marcel, baptisé le 10 mars 1689 ; de bonnes mœurs ; réponses bonnes et avec présence d'esprit...

« *Rhétoriciens :* Nicolas Bonne, de Raucourt, baptisé le 12 septembre 1688 ; de bonnes mœurs ; réponses avec jugement.

« Jean Martinet, de Rocquigny, baptisé le 22 mars 1690 ; de bonnes mœurs ; a paru en public, et a bien fait.

« François Massard, de Chamery, baptisé le 14 juin 1691 ; de bonnes mœurs ; réponses vives et avec esprit.

« François Picart, de Wiseppe, baptisé le 9 mai 1690 ; moins sûr pour les mœurs ; réponses bonnes, mais pesantes et embarrassées... »

Telle est la nature des renseignements que se faisait périodiquement remettre l'abbé de Louvois sur le compte de cette jeunesse. L'œuvre ainsi conduite se soutenait florissante ; mais le terrible hiver de 1709 lui fut une cruelle épreuve. Les besoins les plus impérieux réclamaient partout des secours ; toutes les ressources étaient épuisées. Les denrées les plus indispensables atteignaient des prix excessifs, et il devenait souvent presque impossible de s'en procurer au prix des plus lourds sacrifices. Les séminaires étaient dans la gêne la plus grande ; à force d'expédients pourtant on acheva, tant bien que mal, l'année scolaire 1708-1709. Mais, en juillet 1709, Maurice Le Tellier dut prendre des mesures extrêmes. « Je ne veux, écrit-il (1), garder dans mon séminaire,

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20752, fol. 185.

Digitized by Google

à la rentrée prochaine, que vingt-trois petits séminaristes, afin que mon Eglise soit servie. Il faut congédier, dès les premiers jours de juillet, tous ceux qui sont à la pension gratuite, et leur dire de ne pas revenir à la rentrée prochaine. Ceux qui sont à leur pension devront se fournir le pain et convenir d'un prix jusqu'aux vacances.

« Quant au séminaire de Saint-Jacques, dites à M. Godbillot de congédier, au 1er juillet, les trente écoliers que nous y nourrissons, mon neveu et moi, et chargez-le de leur dire de ne revenir qu'au mois d'octobre 1710. Il faut que M. Godbillot conserve proprement les meubles dans les dortoirs, afin qu'ils puissent servir lorsque le temps permettra que je fasse rentrer les écoliers dans ce séminaire (1). » Il ne fut pas donné à l'archevêque d'effectuer cette rentrée, car il mourut au mois de février suivant. Mais l'abbé de Louvois resta fidèle à son œuvre. Nous le voyons même, en 1716, agrandir les bâtiments, et donner M. Baudouin comme auxiliaire à M. Godbillot, devenu trop vieux pour porter seul le poids de cette administration. La mort seule de l'abbé de Louvois ruina l'entreprise pour laquelle il n'avait fait aucune fondation.

L'administration épiscopale avait aussi le soin des écoles populaires. Maurice Le Tellier les multipliait et les faisait fleurir avec un zèle vraiment remarquable. L'abbé de Louvois partage cette sollicitude. Il rappelle aux doyens le devoir de visiter les écoles, de faire subir aux instituteurs des examens périodiques; il se fait adresser des notes sur leur conduite et leur talent, prévient ou juge les contestations, et veut que l'on s'occupe sérieusement du peuple. Nous

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20710, fol. 228.

Digitized by Google

retrouvons aussi dans ses papiers la trace de deux négociations qui offrent quelque intérêt pour l'histoire de l'instruction primaire dans le diocèse de Reims :

L'une est relative aux Frères des écoles chrétiennes de Rethel. Le nouvel institut du bienheureux de La Salle se répandait rapidement dans le diocèse et y conquérait les sympathies. Par les soins du duc de Mazarin, neveu du cardinal, une maison avait été récemment fondée à Rethel (1) ; et nous apprenons, par les notes de l'abbé de Louvois, que de généreux protecteurs s'intéressaient à son développement. De ce nombre étaient les parentes du sieur Brodart qui, de son vivant, avait multiplié les donations pieuses. Mais des héritiers cupides formèrent opposition. Voici ce que Louvois en écrit à son oncle le 25 janvier 1706 (2) : « Les héritiers du feu sieur Brodart et de ses vieilles sœurs de Rethel, mortes depuis quelques années, gagnèrent pleinement, samedi dernier, le procès qu'ils avaient contre le sieur de La Salle, supérieur des petits maîtres d'école établis en quelques endroits de votre diocèse. La donation que ces vieilles filles avaient faite en sa faveur d'une grande partie de leurs biens a été cassée. »

L'autre document est relatif aux écoles de l'Enfant-Jésus (3). Il nous apprend que l'évêque de Soissons venait de demander à l'archevêque de Reims quelques religieuses de l'Enfant-Jésus. Il proposait de donner à chacune cent cinquante livres par an, leur fournissait la maison, dont il s'engageait à faire les grosses réparations. « La communauté, en retour, procurera de bons sujets, qui ne pourront être rappe-

(1) Cette fondation eut lieu en 1683. Voir *Ch. M. Le Tellier*, p. 166.
(2) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 78.
(3) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20712, fol. 158.

Digitized by Google

lées que de l'avis de l'évêque de Soissons, feront l'école pendant onze mois de l'année, iront passer ensuite un mois dans la communauté, et seront, en cas de maladie, recueillies par la maison-mère, qui fournira des remplaçantes. « L'abbé de Louvois transmet ses observations sur ce projet. La demande lui semble acceptable ; mais il croit que deux religieuses seraient trop chargées dans les écoles en question, et il propose d'en mettre trois ; il trouve exorbitant qu'on ne puisse les changer que du consentement de l'évêque de Soissons ; il demande qu'on ne soit tenu d'envoyer des suppléantes qu'en cas de maladie grave, et il exige que ces religieuses suivent exactement les exercices de leur communauté. Il s'oppose à ce qu'on accorde un trop grand nombre de religieuses, remarquant « que la maison ne compte (1706) que quarante-deux sujets, dont trois novices, et qu'il faut actuellement sept religieuses aux écoles de Saint-Jacques, trois à Saint-Hilaire, deux à Saint-Julien, deux à Saint-André, deux à la maison-mère, deux à Ay, deux à Mézières, deux à Mouzon, deux à Damery. »

L'archevêque reçoit cette communication, et répond en ces termes : « Réflexion faite, je ne consentirai pas à l'établissement que Monseigneur de Soissons désire faire à Soissons. Je n'ai pas consenti aux établissements faits à Ay, à Mézières, à Mouzon, à Damery. Comment ont-ils pu être faits sans que l'on ait demandé ma permission par écrit ? (1) »

Parmi les notes que nous relevons dans les papiers de l'abbé de Louvois, plusieurs concernent diverses communautés religieuses du diocèse.

(1) Lettre du 23 décembre 1706.

Digitized by Google

Le vicaire général tient compte du temporel et du personnel de ces maisons. Plusieurs de ces notes sont rédigées ou complétées de sa main. Citons, en passant, quelques-unes de ces indications ; elles ont leur intérêt pour l'histoire locale (1) :

« *Collège des Jésuites :* revenu de quatorze mille livres ; trente à trente-cinq pères y résident ; ils prennent des pensionnaires.

« *Grand séminaire :* cent élèves ; revenu, huit à neuf mille livres ; en vaudra douze à treize mille par le décès des titulaires des bénéfices annexés au séminaire.

« *Saint-Symphorien :* douze chanoines à trois cent soixante livres chacun.

« *Sainte-Balsamie :* douze chanoines à cent vingt livres.

« *Saint-Remy :* revenu, trente-deux mille livres pour l'abbé, et vingt mille livres pour quarante religieux.

« *Saint-Nicaise :* neuf mille livres pour l'abbé, et huit mille pour vingt religieux.

« *Saint-Denis :* neuf mille livres pour l'abbé, M. Daquin, évêque de Fréjus, et huit mille pour dix-huit religieux.

« *Saint-Etienne-aux-Nones :* quarante-huit religieux et six mille livres (2). L'abbesse fut élective jusqu'en 1654, que Louise-Isabelle d'Angenne de Rambouillet (3) fut nommée abbesse par le Roy, et installée par la reine Anne d'Autriche lors de son sacre. »

L'administration de Madame de Rambouillet dura

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 4291, fol. 20 et suiv.

(2) Une note de l'abbé de Louvois y ajoute 12,371 liv. de pension payées et 755 de grains vendus. — *Bibl. nat.*, ms. fr. 20718, fol. 23.

(3) Elle était nièce de la fameuse marquise Julie d'Angenne de Rambouillet, l'héroïne de l'hôtel du même nom, et qui épousa le duc de Montausier.

Digitized by Google

jusqu'en 1707. Voici ce que l'abbé de Louvois écrit à son oncle à cette occasion (1) :

« A Reims le lundy 17e janvier 1707.

« Monseigneur,

« Nous avons reçu les deux lettres qu'il vous a plu nous écrire du 14e. Nous n'aurions pas manqué de vous demander vos ordres et de vous prévenir si nous avions trouvé dans les religieuses de St-Etienne la moindre disposition à demander une élection. Toutes les filles qui composent cette communauté n'ont pas eu la moindre idée sur cela, et elles sçavent bien que la concession que Louis XIII leur avoit accordée en 1611, par les lettres patentes de leur établissement dans votre ville, a été révoquée par le Roy par un brevet particulier du 6 mars 1653; après quoy Madame de Rambouillet qui vient de mourir fut nommée coadjutrice de Madame de Villers qui étoit alors abbesse.

« Le lendemain de la mort de la défunte, nous nous transportâmes dans l'abbaye, et par votre autorité nous commîmes pour le gouvernement de la maison, pendant la vacance, la mère Prieure et les autres officières qui étoient en place pendant la vie de l'abbesse. Elles sont au goût de la communauté, et elles nous ont paru avoir les qualités nécessaires pour bien s'acquitter des emplois dans lesquels elles ont été continuées. Nous en avons dressé un procès-verbal dans leur registre que nous avons fait signer à toutes les religieuses. »

L'archevêque répond à cette communication par les observations suivantes : « Madame l'abbesse de Saint-Etienne mourut jeudy au soir, 13 de ce mois. Vous

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20713, fol. 16.

Digitized by Google

fistes bien d'y aller le lendemain, pour y ordonner ce que vous m'expliquez; mais vous auriez dû m'en rendre compte au samedy 15, au matin.

« Avez-vous fait aux officières la défense de faire la moindre dépense extraordinaire sans votre permission expresse? Envoyez-moi au plus tôt une copie exacte du procès verbal dont vous parlez. »

Sur l'abbaye *Saint-Pierre*, nous trouvons cette indication : « L'abbesse, Marguerite-Angélique de Béthune d'Orval; l'abbaye a vingt mille livres de revenu et cinquante-cinq religieuses. » En même temps nous apprenons qu'il arriva, en 1703, dans cette abbaye un incident singulier, au sujet duquel l'archevêque et les vicaires généraux furent un instant en lutte avec le parlement (1). Barbe Bellotte du Précy, fille de Philbert Bellotte du Précy, écuyer, seigneur d'Aubilly, trésorier de France en la généralité de Soissons, et de Barbe de la Salle, était entrée depuis peu au couvent du Carmel à Reims. Ses parents voulurent l'en faire sortir et l'envoyer passer trois mois à l'abbaye de Saint-Pierre. La postulante représenta combien sa vocation était libre, réfléchie et mûrement étudiée; toutefois, pour le bien de la paix, elle consentait à faire à ses parents la concession demandée, si telle était la volonté de l'archevêque. Mais, avant d'avoir consulté le prélat, les parents ont déjà déféré l'affaire au présidial de Reims, qui, de sa propre autorité, ordonne le transfert de la religieuse de la maison du Carmel à celle de Saint-Pierre. L'archevêque proteste; mais le parlement de Paris, habitué à ces empiètements spirituels, confirme l'arrêt du présidial de Reims. Maurice Le Tellier alors en appelle au roi, et demande à faire reconnaître son droit d'examiner

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20718, fol. 26 et suiv.

Digitized by Google

les vocations religieuses. La fermeté qu'il montre en cette circonstance l'honore. Barbe du Précy crut toutefois plus prudent d'aller quelque temps à l'abbaye de Saint-Pierre; peu après elle put rentrer au Carmel.

Il est une autre communauté religieuse dont l'abbé de Louvois eut plusieurs fois à s'occuper, c'est celle du Saint-Sépulcre de Charleville. Ce monastère comptait alors trente-trois religieuses, huit converses et deux postulantes. Le revenu de la maison était de trois cent soixante-huit livres en nature et cinq mille six cent vingt-deux livres en argent (1). Cette situation matérielle peu florissante était compliquée par des difficultés intérieures qui, depuis plusieurs années, nuisaient au bien de la maison. La supérieure était d'abord perpétuelle; mais l'archevêque Léonor d'Estampes l'avait faite triennale. En 1681, les religieuses, en raison des qualités qu'elles remarquaient en Madame de Ligny, demandèrent qu'elle fût supérieure perpétuelle; Le Tellier l'accorda. A Madame de Ligny succéda Madame de Sugny, dont on parut moins satisfait; aussi, en 1705, on demanda qu'elle fût remplacée par une supérieure triennale. Il faut avouer qu'on aimait un peu trop, au Saint-Sépulcre, les changements de constitution. On écrivit donc en ce sens à l'abbé de Louvois qui était, avec Rouland, spécialement chargé de cette maison. Tous deux vinrent faire la visite de la communauté en juillet 1706. Ils consignent par écrit toutes les dépositions et les plaintes, et notent les abus qu'il faut réformer.

La supérieure est, dit-on, hautaine et entichée de sa noblesse; elle manque de prudence et de charité pour les malades; elle n'est pas assez exacte au chœur

(1) Il faut y ajouter le revenu que l'on tirait des pensions des jeunes filles élevées dans la maison.

Digitized by Google

et est trop souvent au parloir. Le parloir, d'ailleurs, présente d'autres abus; on y vient à toutes les heures de la journée, et « quelques religieuses ont donné du ratafia à la grille ». L'ordre manque aussi dans les lieux réguliers du monastère. « Des religieuses vont se rendre visite dans les cellules; » on laisse parfois « les élèves pensionnaires pénétrer dans les dortoirs et autres pièces de la communauté. » Le silence n'est pas suffisamment observé; « les chats entrent au réfectoire pendant les repas; » il en résulte de la dissipation. Chose plus grave : plusieurs novices négligent l'oraison, et « l'on ne profite pas assez du travail commun (1) ».

On se plaint aussi du chapelain et du confesseur, qui ne plaisent pas à tout le monde. Le confesseur a cinq cent vingt livres d'honoraires; on trouve cette somme beaucoup trop élevée, et on en demande la réduction. Le temporel du couvent n'est pas, ajoute-t-on, géré avec économie et sagesse; la domesticité formule aussi ses plaintes; « la jardinière réclame plus de bienveillance et d'égards (2) ».

Après ces constatations, les vicaires généraux recommandent la pratique des points de la règle qui leur paraissent le plus négligés ; ils ordonnent « que le ballottage des officières soit très exactement pratiqué chaque année », et prescrivent de « faire à la communauté, chaque premier dimanche du mois, la lecture de l'ordonnance donnée par Monseigneur l'Archevêque le 28 octobre 1701 ». Surtout les vicaires généraux conseillent l'esprit de paix et d'union.

La conduite de l'abbé de Louvois et de l'archevêque son oncle, dans l'administration de cette mai-

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20719, fol. 21 et suiv.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

son du Saint-Sépulcre, nous révèlent en tous deux un remarquable esprit de mansuétude et de temporisation. En effet, les esprits ne se calmèrent pas dans le monastère; pour opérer une détente, Louvois permit, le 8 août 1708, à une religieuse, sœur Madeleine Carderan, d'aller au couvent du Saint-Sépulcre de Bouillon. Mais les plaintes contre la supérieure ne cessent pas. Louvois temporise encore, il fait différer l'élection que l'on sollicite, et donne des avis à la supérieure de laquelle il espère tirer bon parti. Un esprit remuant, la mère de la Feuille, se met à la tête de l'opposition; l'abbé de Louvois lui écrit pour calmer son irritation; sa voix n'est pas écoutée. Bientôt les religieuses opposantes ne pouvant obtenir à Reims le changement de supérieure, s'adressent directement à Rome. L'archevêque l'apprend, et écrit lui-même une longue lettre (16 novembre 1709), où il exprime tout son mécontentement d'un pareil procédé; en même temps, il rappelle d'une façon pressante la nécessité de la paix, accorde, pour en finir, que « l'élection du printemps prochain soit triennale, » et demande que, après cette concession, tout soit fini (1).

Le curé de Charleville, Dueil (2), est ensuite chargé de procéder au Saint-Sépulcre à une visite extraordinaire et de calmer les esprits. Il fait comparaître chaque religieuse, lui demande, avec un exposé sincère de ses griefs, l'engagement de contribuer pour sa part au bien général, exige la signature de chacune au bas de ces

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20719, fol. 125.

(2) Dans une des lettres que Dueil écrit à Rouland sur les affaires du Saint-Sépulcre, nous trouvons, à la date du 5 décembre 1700, cette réflexion, qui est un trait de caractère : « Les Jésuites se réjouissent de l'exclu sion que l'empereur a donnée au cardinal Norris ; c'est une preuve qu'il méritait d'être pape. »

Digitized by Google

déclarations, contre-signe le tout, et en fait un dossier qu'il envoie à l'archevêque ; en même temps il est assez heureux pour rétablir le calme. Il communique ce résultat à l'abbé de Louvois et à Maurice Le Tellier, et remercie ce dernier, au nom des religieuses, « de ses très grandes bontés à l'égard du Saint-Sépulcre, » de son zèle et de sa patience à travailler au rétablissement de la paix. Après cet orage passager, la communauté reprit sa marche d'édifiante régularité, et continua à servir le pays par l'exemple de sa ferveur et la bonne éducation qu'elle donnait aux jeunes filles ses pensionnaires.

Les épreuves matérielles avaient accompagné les épreuves morales, et peut-être avaient contribué à aigrir les esprits. A la date du 28 mai 1709, les religieuses écrivent à l'abbé de Louvois qu'elles sont aux prises avec la misère et la faim ; « leurs charges sont considérables ; leurs rentes sur l'hôtel de ville sont engagées, » et elles vont se trouver sans ressources. Louvois s'applique à faire diminuer leurs charges et les autorise « à faire un emprunt de mille écus (1). »

Ce n'était pas d'ailleurs le couvent du Saint-Sépulcre seulement, mais le diocèse tout entier, ainsi que la plupart des provinces de France, qui souffraient des suites du terrible hiver de 1709.

La misère s'accrut affreusement dans la ville de Reims, et compromit la sécurité. L'abbé de Louvois transmet plusieurs fois à son oncle les détails de cette triste situation ; il lui expose les besoins des pauvres, les inquiétudes des habitants. Il lui raconte l'histoire arrivée à un diacre du séminaire, nommé Nollet, originaire de Montfaucon. Venu à Reims

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20719, fol. 101.

Digitized by Google

pour rentrer au séminaire, il prit, le soir, le chemin de son hôtellerie, et ne reparut plus. Il avait en poche une quinzaine de pistoles, « et fut, » dit l'abbé de Louvois, « probablement enlevé par quelques-uns de ceux qui font ici les soldats. Le lieutenant de la ville en prit occasion pour faire sauter deux ou trois fours ; mais le malheureux ne se retrouva point (1). »

L'archevêque, averti par son neveu des misères croissantes de son peuple, organisa des secours et ordonna des prières publiques. L'abbé de Louvois transmit ce mandement au Chapitre et prit part à ces supplications solennelles. Le dimanche, 5 mai, le Chapitre se rendit processionnellement à Saint-Remi, en portant la relique de la vraie croix ; à leur tour, les religieux de Saint-Remi allèrent processionnellement à Notre-Dame, en portant le suaire de l'apôtre des Francs. Les prières publiques durèrent quinze jours ; le Chapitre fit plusieurs processions autour de la cathédrale et du préau, en portant l'image vénérée de la Vierge du Saint-Lait, qui fut exposée plusieurs fois sur le grand autel.

L'abbé de Louvois, en qualité de grand vicaire, « fit inviter à la solennité de clôture des prières publiques Messieurs du Présidial, de l'Election, et de la Ville, et leur fit préparer des bancs, suivant la coutume. » A l'issue de la procession qui se fit autour du préau en portant la relique de la vraie croix, le Chapitre chanta la messe *Pro remissione peccatorum ;* et comme cette messe, dit la relation, « ne se trouvait pas dans les livres de l'église, on emprunta à Saint-Denis deux graduels romains pour l'aigle et le *Jube.* » La messe fut suivie de la récitation de psaumes et oraisons diverses (2).

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20713, fol. 29.
(2) *Recueil des cérémonies extraordinaires faites en l'église de Reims*, fol. 201.

Digitized by Google

Aux scènes de ruines succèdent les spectacles de résurrection ; et ce fut à l'un de ces derniers qu'assista l'abbé de Louvois au mois de septembre 1709. Le cloître de cette antique abbaye de Saint-Remi, qui avait eu de si glorieuses destinées, tombait de vétusté. Le prieur, dom Pisant, entreprit de le réédifier ; la première pierre du nouveau cloître fut posée par l'abbé de Louvois le 2 septembre 1709. Voici le récit que nous trouvons de cet événement dans un manuscrit de Saint-Remi (1).

« L'an 1709, le P. dom Louis Pisant, prieur de cet archimonastère pour la seconde fois, au zèle et au bon gouvernement duquel la maison de Saint-Remy est redevable de la splendeur où elle est et du rétablissement de ses bâtimens, ayant projetté depuis longtemps de rebâtir tout à neuf le cloître dont l'ancienne enceinte menace ruine de tous côtés, autorisé pour cela de l'agrément de Monseigneur Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims et abbé de cet archimonastère, aussi bien que de la permission du très révérend Père dom Simon Bougis, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, lesquels ont approuvé le dessein que l'on doit exécuter ; voulant profiter d'une coupe de bois, faite dans les bois de Corbeny, pour laquelle ledit bâtiment doit servir d'employ, a enfin mis la main à l'œuvre, et fait commencer de travailler par le côté dudit cloître collatéral à l'église, le second jour du mois de septembre de la présente année 1709.

« Le 10e du même mois, le susdit révérend Père

(1) *Recueil manuscrit des événements mémorables du monastère de Saint-Remy ;* ms. in-8°, fol. 144, couvert en parchemin, conservé à la Bibliothèque de Reims. Nous devons la connaissance de ce document à la bienveillance de M. H. Jadart.

Digitized by Google

Prieur fit la bénédiction de la première pierre, dont la cérémonie fut annoncée par le son des grosses cloches. La bénédiction étant faite, la première pierre fut posée par Monsieur l'abbé de Louvois au nom de Monseigneur l'archevêque son oncle.

« Monsieur l'abbé de Louvois était accompagné de Monsieur de Y de Seraucourt, grand archidiacre et grand vicaire du diocèse, de Monsieur de Targny, trésorier de l'Eglise métropolitaine, et de quelques autres ecclésiastiques. Entr'autres personnes de considération il y avait encore Monsieur de Seraucourt, chevalier de Saint-Louis, frère du grand archidiacre, M. Lancelot Favart, ancien lieutenant de la ville, M. Clignet, avocat au Parlement, procureur fiscal au Bailliage de Saint-Remy.

« Ladite pierre de fondation fut posée et maçonnée dans le coin de la première arcade, au pied du premier pillier boutant de l'église du côté d'occident, vers la porte qui descend de la nef dans le cloître. Monsieur l'abbé de Louvois y enferma un écu blanc de nouvelle fabrique de cette même année, ayant cours pour cent sols.

« La cérémonie se termina par une décharge de boëttes qui furent tirées dans le préau, par les libéralités de Monsieur l'abbé de Louvois aux ouvriers, sonneurs, etc. ; et par les applaudissements et la satisfaction de toute la communauté et du peuple qui y assista.

« On a gravé sur la première pierre l'inscription qui s'ensuit :

« *Favente Christo ; regnante Ludovico magno ; Carolo Mauritio Le Tellier archiepiscopo duce Remensi, Primo Franciæ Pari, hujus Archimonasterii Abbate ; Domno Ludovico Pisant ejusdem Priore ; Claustrum istud ruinæ proximum a fundamentis ex-*

Digitized by Google

trui cœpit. Illustrissimus Camillus Le Tellier de Louvois Abbas Burgoliensis, Ecclesiæ Remensis Præpositus, Regis Bibliothecarius, nomine Excellentissimi Abbatis patrui sui, primum lapidem posuit, præsentibus et plaudentibus monachis, anno Domini millesimo septingentesimo nono, die decimâ septembris. »

Le récit est signé : « Fr. Gervais Boucicaut, secrétaire (1) ».

Ce n'était pas simplement comme délégué de l'archevêque que l'abbé de Louvois prenait part à cette fête du monastère de Saint-Remi; il était personnellement attaché à cette maison, et il comptait parmi ses amis deux religieux illustres qui avaient fait à Saint-Remi leur premier noviciat : Mabillon et Ruinart.

Camille de Louvois appréciait « l'estimable douceur de caractère (2) » de Mabillon. Il était lié avec lui dès l'an 1700. A cette date en effet, il lui écrit de Rome une lettre pleine de bienveillance respectueuse (3) : « J'ai reçu, lui dit-il, mon révérend Père, avec bien du plaisir, votre lettre du 8 de ce mois, par laquelle je vois avec beaucoup de satisfaction que vous êtes en bonne santé. La promenade que vous avez faite en Normandie ne contribuera pas peu à la conserver, si vous vouliez bien être docile aux soins de Dom Thierry (4).... Votre ami, M. Magliabecchi, bibliothé-

(1) « En juillet 1711, on a commencé deux arcades du cloître du côté de l'infirmerie, pour soutenir le pilier boutant de l'église qui avait été ébranlé. Le R. P. dom Jean Ruffelin, prieur, y a posé la première pierre sous le premier pilier vis-à-vis la stalle d'entrée.

« Fr. Gervais Boucicaut,
Secrétaire. »

(2) *Bibl. nat.*, ms. f. 19654, fol. 287. Lettre de l'abbé de Louvois.

(3) *Ibid.*

(4) Ruinart, le disciple de Mabillon.

Digitized by Google

caire de M. le Grand-duc de Florence me demanda fort de vos nouvelles, et me parut bien plein d'estime pour votre mérite. Vous croyez bien que je ne le désabusai pas de cette prévention.

« La même chose m'est arrivée a l'égard de M. le Grand-duc, qui, la première fois que j'eu l'honneur de le saluer, me demanda de même de vos nouvelles.

« Je vous prie d'aimer toujours celui qui est, avec toute l'estime possible, entièrement a vous.

« L'abbé de Louvois. »

Au mois d'août 1701, la santé de Mabillon fut assez sérieusement éprouvée ; toutefois, au bout de quelques semaines, un mieux se fit sentir ; on espéra que le repos allait achever la guérison. Louvois écrivit à dom Ruinart à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris (1).

« A Reims, ce 22e septembre 1701.

« Je suis très aise, mon révérend Père, d'apprendre par vous que Dom Jean (2) soit entièrement quitte de son incommodité, et qu'il ne luy reste plus que de la foiblesse. C'est une suite indispensable de plusieurs accès de fièvre, surtout dans une saison aussi avancée. Il faut qu'il se conserve beaucoup en partant demain pour arriver à Paris vendredi. J'espère contribuer avec tous ses amis a l'y déterminer ; cependant usez pour cela de l'autorité que vous donne l'amitié sur luy, et soyez persuadé, mon révérend Père, que je suis très véritablement votre très humble et très obéissant serviteur,

« L'abbé de Louvois. »

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 19666, fol. 119. Nous devons la découverte de ces lettres de l'abbé de Louvois à Ruinart et à Mabillon, à l'obligeance et aux recherches de M. l'abbé Trochon, docteur en théologie, aumônier du Lycée Saint-Louis, à Paris.

(2) Mabillon.

Digitized by Google

Cependant l'amélioration que l'on avait espérée dans la santé de l'illustre bénédictin ne se soutenait pas ; la fièvre persistait ; l'abbé de Louvois s'en inquiète ; et il écrit cette autre lettre à dom Ruinart (1) :

« A Reims, ce dimanche 13e nov. 1701.

« J'apprends, mon révérend Père, avec beaucoup de déplaisir que la maladie du Père Mabillon continue, et que sa fièvre s'obstine de plus en plus ; ce qui me donne beaucoup d'inquiétude dans cette saison par rapport à son âge et à son peu de force. Comme je crois qu'on ne peut rien risquer en luy donnant le quinquina, j'écris à M. Geoffroy (2) que vous pouvez connoître de réputation, d'aller voir ce cher malade et de luy en donner comme il le donne à moy-même. Je suis, mon révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur,

« L'abbé de Louvois. »

Dans le courant de l'été 1703, Mabillon vint prendre à Reims un peu de repos. On pensait que l'influence de l'air natal, les attentions de ses amis, une vie moins laborieuse rétabliraient vite cette santé précieuse. Les soins ne manquèrent pas ; mais il était, paraît-il, difficile de tenir au repos cette plume infatigable. On en jugera par cette lettre que l'abbé de Louvois écrivit peu après à Mabillon (3) :

« A Reims, ce 12e octobre 1703.

« J'ay une vraye satisfaction, mon révérend Père, d'apprendre de vous même que vous êtes arrivé en bonne santé et que vous soyez content de votre passage

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 19666, fol. 121.

(2) Il s'agit probablement de l'illustre botaniste Geoffroy, l'ami de l'abbé de Louvois.

(3) *Bibl. nat.*, ms. fr. 19654, fol. 289.

Digitized by Google

a Compiègne. Pendant le séjour que vous aviez fait icy, vous ne pouviez vous regarder que comme changé de maison, et j'étois fâché de vous voir si mal ou si bien employer un temps qui n'auroit du être destiné qu'a vous reposer et a vous munir contre les incommodités de l'hiver et de l'étude, mais je n'ay jamais si bien vu le peu de pouvoir qu'a sur vous Dom Thierry. Tous vos amis cependant feront un concile pour vous soumettre entièrement a sa juridiction, si vous ne vous ménagez pas extrêmement dans le commencement du froid.

« Mr de Reims a fait un beau présent a Mr de Targny, mais qui n'est guère de son goust, et il a falu bien des machines pour l'obliger a l'accepter. Je vous demande toujours un peu de part dans votre souvenir et dans vos saintes prières, et on ne peut être plus véritablement que je le suis, mon révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Mille complimens a Dom Thierry.

« L'abbé de Louvois. »

Cependant cette santé si chère à tous les amis des lettres finit par se raffermir, et dans le courant des années 1704 et 1705, Mabillon put achever le troisième volume de ses *Annales*. Il s'empresse de l'envoyer à l'abbé de Louvois. Celui-ci lui répond de Reims, à la date du 27 décembre 1705 (1) : « Je vous suis obligé du troisième tome de vos *Annales* que vous me destinez. Mais comme je ne dois pas retourner sitôt a Paris, je serois faché d'être privé si longtemps du plaisir de le parcourir. Ainsi je vous prie de vouloir l'envoyer chez moy ou de le faire mettre directement au carrosse de Barbereux. Faites, s'il vous plaît, mes

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 19654, fol. 243.

Digitized by Google

remerciemens a Dom Thierry, et ayez la bonté l'un et l'autre de ne me pas oublier dans vos prières. »

L'abbé de Louvois continue à s'intéresser aux travaux de Mabillon et aux polémiques suscitées par ses adversaires. Voici ce qu'il lui écrit au sujet des attaques dirigées contre sa *Diplomatique* (1) :

« A Reims, ce 4e mars 1707.

« J'ay reçu, mon révérend Père, par le dernier ordinaire de Rome, la lettre cy-jointe qu'on me prie de vous faire tenir. C'est encore au sujet de la guerre que le P. Germont a déclarée a votre *Diplomatique*. Je n'ay pas encore lu le livre que Dom Coutant vient de nous donner la dessus. Mais je crois que cette réponse sera aussi solide que la dissertation de Dom Ruinart qui me paroit répondre en perfection a toutes les vaines objections du Père Jésuite.

« Faites moy, je vous prie, le plaisir de vous conserver et de me croire toujours avec bien de l'estime, mon révérend Père, votre très humble et obéissant serviteur,

« L'abbé de Louvois. »

Mabillon mourut dans le courant de cette même année 1707, avec la réputation d'un savant aussi distingué que modeste, d'un travailleur infatigable, d'un religieux doux et austère, en qui l'amour de l'étude s'alliait à la ferveur de la piété. L'abbé de Louvois recueillit de son héritage sa place à l'Académie des Inscriptions.

Camille de Louvois continuait à se livrer aux travaux de l'administration diocésaine quand un grave évènement vint brusquement changer sa situation. L'archevêque de Reims succomba, à Paris, à une

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 19654, fol. 291.

Digitized by Google

attaque d'apoplexie, le 22 février 1710. Ce fut une douloureuse épreuve pour le vicaire général. Maurice Le Tellier avait été, en effet, depuis surtout la mort de Louvois, le véritable tuteur de son neveu. Sans doute le pupille avait plus d'une fois souffert des procédés peu mesurés de son noble protecteur ; car, par tempérament, Maurice Le Tellier brusquait ses amis aussi bien que ses ennemis. « Il y a des jours, » écrivait madame de Sévigné, « où la bile le domine, et ces jours là sont malheureux ; mais il est d'ailleurs très bon. »

En effet, sous son allure vive et turbulente, Maurice Le Tellier avait bon cœur, et maintes fois il l'avait prouvé à son neveu. Il s'était intéressé à ses études, l'avait aidé dans ses embarras de famille, recommandé aux personnes de distinction près desquelles lui-même était en crédit ; il l'avait dirigé dans les soins à donner à la bibliothèque du roi ; initié à l'administration ecclésiastique, et rêvait sans doute pour lui une illustre destinée. Présentant un jour le jeune abbé aux députés du conseil de ville de Reims, il leur disait, avec une joyeuse expansion, qu'il serait plus tard leur archevêque (1). L'abbé de Louvois savait ce dévouement de son oncle à son égard, et bien que parfois il eût un peu peur du prélat, il lui était, au demeurant, fortement attaché ; la catastrophe si subite du 22 février dut lui causer une vive et profonde douleur.

Dans son testament, l'archevêque s'était libéralement souvenu de son neveu. En voici les principales dispositions sous ce rapport :

« Je lègue et donne à mon neveu, l'abbé de Louvois, ma maison de Versailles et tous les meubles

(1) Mémoires de René Bourgeois.

Digitized by Google

qui y seront au jour de mon décès; je lui donne de plus ma croix, mes six chandeliers, le bénitier avec son goupillon, mon beau calice avec sa patène, la petite cuvette et les buirettes, mon grand bassin rond à laver mes mains quand j'officie en cette ville ou à Versailles..... Je donne aussi à mondit neveu ma croix métropolitaine qui est à Reims, mes deux crosses, le bassin et la buire dont on se sert pour me donner à laver les mains quand je célèbre la sainte messe à Reims; la patène pour administrer le sacrement de confirmation... Plus, je lui donne le grand portrait de feu M. le chancelier, mon père, qui est un original de Mignard... Plus, je lui donne tous mes tableaux des papes, tous ceux de ma famille, celui de feu mon très cher ami, Monsieur Bossuet, évêque de Meaux, et je lui recommande de l'imiter autant qu'il lui sera possible dans le zèle que ce grand homme a eu pour le service de l'Eglise et la défense de la vérité jusqu'à sa mort.... Ma première intention était de donner à mondit neveu, l'abbé de Louvois, ma bibliothèque; mais, réflexion faite, j'ai cru qu'elle lui serait inutile, et même à charge, à cause de l'honneur qu'il a d'être bibliothécaire du roi... »

En écrivant au chapitre de Reims pour lui annoncer la mort de l'archevêque, l'abbé de Louvois sollicitait de ses confrères des prières pour le défunt. Pour faire droit à cette demande, le chapitre fit, quelques jours après, célébrer un service avec toutes les solennités prescrites par le cérémonial. Ce service donna lieu à une discussion douloureuse. La fabrique de l'église cathédrale, dont la manse était entièrement séparée de celle du chapitre, avait avancé les frais nécessaires pour la sonnerie, les armoiries, le çatafalque, etc., montant à 398 liv. 10 s.; elle en ré-

Digitized by Google

clama le remboursement. L'abbé de Louvois et les autres héritiers témoignèrent quelque surprise. Sans doute la succession de Maurice Le Tellier était à l'aise pour s'acquitter de cette charge; mais la famille avait quelque raison de penser que l'Eglise de Reims pouvait payer le service funèbre d'un pontife qui l'avait gouvernée pendant quarante ans et l'avait gratifiée de bienfaits et de libéralités multiples. La fabrique cependant insista. Elle représenta que les frais funéraires pour l'enterrement et pour les services avaient été exactement payés par les héritiers, à la mort du cardinal de Guise, en 1621, à la mort de Monseigneur d'Estampes, en 1651, et à celle du cardinal Barberin, en 1671. On reconnaissait les dons généreux faits à l'Eglise de Reims par Maurice Le Tellier; mais, dit-on, l'usage fait aux archevêques un devoir de donner à leur Eglise un ornement de joyeux avènement; et les dons volontaires de quelques-uns ne semblent pas un motif d'exception en leur faveur. D'ailleurs, les chanoines mêmes sont soumis à cette obligation des frais funéraires, auraient-ils fait à l'Eglise des présents généreux. En vain, ajoute le mémoire de la fabrique, on allègue la gratuité des services célébrés dans les autres églises du diocèse pour l'archevêque défunt; ces services sont relativement peu dispendieux; celui de la cathédrale, au contraire, exige une solennité dont il n'est pas juste que la fabrique de l'église supporte les frais (1).

L'abbé de Louvois et les autres héritiers ne poussèrent pas plus loin leur requête, et ils acquittèrent exactement tous les frais en question.

(1) *Mémoire touchant les frais funéraires faits pour le grand service célébré pour Monseigneur Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, dans l'église métropolitaine de Reims.* Ms. de la Bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

Bientôt, un successeur fut donné à Charles-Maurice Le Tellier; c'était François de Mailly, archevêque d'Arles. Les intentions connues du nouveau prélat faisaient présager une réaction contre plusieurs tendances du précédent pontificat, notamment contre la tolérance accordée à diverses personnalités du jansénisme. L'abbé de Louvois sortit de l'administration diocésaine; toutefois il restait étroitement uni à l'Eglise de Reims par sa qualité de chanoine de Notre-Dame; et il nous faut voir sa situation et son rôle dans cette dignité.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

L'ABBÉ DE LOUVOIS CHANOINE DE NOTRE-DAME DE REIMS

Nomination et installation de l'abbé de Louvois en qualité de chanoine. — Principaux collègues de l'abbé de Louvois au Chapitre de Reims. — Relations de l'abbé de Louvois avec ses collègues ; réunions littéraires ; cérémonies. — Camille de Louvois prévôt du Chapitre. — Le jansénisme à Reims et dans le Chapitre. — Le cardinal de Mailly aux prises avec les jansénistes. — Rôle de l'abbé de Louvois dans les affaires du jansénisme. — Lettres de l'abbé Louail. — Fermeté et protestations du cardinal de Mailly. — L'abbé de Louvois résigne son canonicat.

En 1692, un canonicat de l'Eglise de Reims, à la nomination de l'archevêque, vint à vaquer par la *mort* de M. Hugues Sicard. Maurice Le Tellier fit alors avertir le Chapitre par M. Rouland, dès ce temps *vicaire* général, qu'il désirait pourvoir l'abbé de Louvois du bénéfice vacant. Voici comment la nomination et l'installation du nouveau chanoine sont racontées dans un manuscrit du Chapitre (1).

« Le Chapitre ayant reçu avec joie la nouvelle de cette nomination, fit aussitôt une conclusion par laquelle il enjoignait à M. le prévôt et à Messieurs les chanoines, qui étaient pour lors à Paris, de se joindre et d'aller ensemble remercier Monseigneur l'Archevêque, de sa part, de l'honneur qu'il voulait

(1) *Recueil des cérémonies extraordinaires faites en l'Eglise de Reims*, fol. 139. Ms. de la bibliothèque de l'Archevêché de Reims.

Digitized by Google

bien lui faire en leur donnant M. son neveu pour confrère. Monseigneur l'Archevêque récrivit ensuite à la compagnie une lettre de remercîments qu'il adressa à M. Barrois, doyen, et pour lors sénéchal.

« Le Chapitre lui fit demander s'il trouvait bon qu'on observât à l'égard de M. son neveu, qui n'était point encore dans les ordres sacrés, toutes les mêmes choses qu'on avait pratiquées pour le neveu de feu Monseigneur le cardinal Charles de Lorraine ; et pour ce sujet on lui envoya toutes les conclusions et le peu de mémoires qu'on en pouvait avoir. Il fit savoir au Chapitre qu'il en serait très content et le remercia encore.

« Le vendredi, 30 mai 1692, mondit Seigneur étant arrivé de Paris à Reims, au soir, avec M. son neveu, le Chapitre alla en corps le saluer à l'ordinaire, et le lendemain, sur les sept heures et demie du matin, on fit assembler la plupart de Messieurs les chanoines, et on alla saluer M. l'abbé de Louvois ; M. Lancien, sénéchal, porta la parole.

« Ledit jour, 30 mai 1692, on assembla le Chapitre, après la messe de la Vierge, pour ladite réception. M. l'abbé de Louvois fit sa profession de foi dans l'avant-chapitre, en la manière ordinaire, entre les mains de M. le doyen. M. le prévôt dit ensuite à Messieurs du Chapitre que M. de Louvois, devant se présenter pour être leur confrère, ils délibérassent s'ils ne trouvaient pas à propos qu'on le fît asseoir, lorsqu'il entrerait, sur la forme du promoteur, au bout de la table ou bureau ; on le conclut et ensuite on le fit entrer, et M. le prévôt le pria de s'asseoir sur ladite forme. Il était en soutane de soie traînante, seul, sans suite ; il fit en entrant au Chapitre trois révérences, une devant lui au sieur président et autres, la deuxième du côté droit, et la troisième du

Digitized by Google

côté gauche. Il alla ensuite s'asseoir sur ladite forme, fit un petit discours en latin, puis mit ses lettres sur le bureau et l'argent dû pour sa réception; il se retira ensuite, après avoir encore fait trois révérences.

« On lut les lettres de provision et de tonsure; après quoi on conclut qu'il serait reçu, et qu'on lui remettrait l'argent qu'il avait donné, suivant la coutume, à sa réception; et étant encore rentré au Chapitre, sans suisse, en soutane, ayant sur son bras le surplis, le bonnet carré et le jugum, M. le prévôt lui mit le surplis et le jugum, puis lui fit faire à genoux les serments ordinaires; et ensuite il fut conduit dans l'avant-chapitre, et on y fit les cérémonies accoutumées, de lui faire baiser la paix, etc. M. le chantre le conduisit ensuite au chœur, pour l'installer aux formes des enfants de chœur, du côté droit, où il dit à genoux le *Pater noster* et l'*Ave Maria*, et entonna l'antienne à lui ordonnée par ledit s^r^ chantre; ensuite M. le chantre, qui était remonté en sa place, en descendit pour installer ledit sieur abbé aux chaises des chanoines sous-diacres, du côté droit, duquel côté était son prédécesseur; à laquelle place il s'est toujours mis lorsqu'il est venu à l'église, se plaçant toujours le dernier des sous-diacres, à la messe, aux vêpres, aux stations et aux processions, portant seulement le surplis, jugum et bonnet, sans aumusse, et sans être accompagné ni suivi d'aucun domestique.

« La fête du Saint-Sacrement étant arrivée en ce temps, Monseigneur l'Archevêque fit office aux vêpres et à la messe, et ledit sieur abbé chanta la collation avant les Complies, comme font les mineurs aux premières et secondes vêpres; et à la messe il fit l'office de mineur, en la manière accoutumée; on lui avait fait mettre une chaise proche la chaise du semainier; mais il ne s'en servit pas.

Digitized by Google

C'est de cette façon que l'abbé de Louvois fut installé au Chapitre de Notre-Dame de Reims. Voyons maintenant quels étaient les principaux collègues que lui donnait son nouveau titre.

Parmi les collègues qui, dans le sanctuaire de Notre-Dame de Reims, associaient leurs prières à sa prière, l'abbé de Louvois voyait autour de lui plusieurs hommes doués de qualités diverses, mais souvent remarquables par leur vertu et leur intelligence (1) ; quelques-uns ses amis et ses plus intimes confidents (2).

C'étaient : Callou, vieillard vénérable, qui avait été supérieur du séminaire, et édifiait le Chapitre par une piété calme, pleine de bienveillance, éloignée des intrigues et de l'agitation des partis ; Dubois, cet autre Nestor du Chapitre, renommé pour sa discrétion et sa prudence ; Le Gentil, pendant quelque temps official de Le Tellier, licencié *in utroque jure*, et très versé dans les questions de jurisprudence ; Remi Favart, docteur des mêmes facultés, prêtre érudit, laborieux et ami des livres ; d'ailleurs, bienfaiteur du Chapitre, il lui léguera, en 1719, sa bibliothèque, une croix d'argent pour l'usage des chanoines agonisants, et vingt mille livres de prés et de bois près d'Aumenancourt. Jean-Louis de La Salle, frère du vénérable instituteur des Frères des écoles chrétiennes, a des goûts délicats et même artistiques. Il donne à la cathédrale deux livres d'Evangiles et d'Epîtres, magnifiquement reliés et décorés d'argent, et léguera deux mille livres au Chapitre pour acheter des chandeliers et une croix d'argent destinée aux processions.

(1) Malheureusement le jansénisme gâta chez la plupart ces très réelles vertus.

(2) Nous empruntons les détails relatifs à ces personnages aux renseignements fournis par Weyen (ms. de la bibl. de Reims), et surtout à diverses notes retrouvées dans les papiers de l'abbé de Louvois.

Digitized by Google

Près d'eux apparaissent : Lempereur, ancien vicaire général et ami de Maurice Le Tellier, qui lui légua le crucifix et le tableau de la Sainte-Vierge de sa chambre à coucher ; Maucroix, l'ami de La Fontaine, le secrétaire général de l'assemblée de 1682; Jean Godinot, qui gratifia la ville de fontaines, de promenades, d'écoles, d'hôpitaux, lui légua des sommes considérables, et, dans les travaux qu'il fit exécuter à l'intérieur de la cathédrale, donna un mémorable exemple des ravages que peut exercer dans un monument un cœur généreux servi par un mauvais goût. Plus tard on voit au Chapitre Lacourt, érudit fort distingué, qui laissa des notes savantes sur l'histoire de Marlot, des études sur les archevêques de Reims et sur plusieurs points d'antiquités.

La famille des Rogier, si connue dans l'ancienne bourgeoisie rémoise, a toujours ses représentants au Chapitre. A Nicolas Rogier a succédé, en qualité de chanoine, son frère Guillaume Rogier. Esprit méthodique et lucide, parole facile et persuasive, Rogier est à la fois théologal du Chapitre et doyen de la faculté de théologie (1). A côté de lui on admire une autre

(1) Le nom des Rogier se retrouve à une date plus ancienne dans les annales du Chapitre. Nous voyons : François Rogier, chanoine de Notre-Dame dès 1606, Nicolas Rogier en 1678, Guillaume Rogier, son frère, en 1695, et Nicaise Rogier, de 1707 à 1714. D'autres familles de l'ancienne bourgeoisie rémoise ont une longue et honorable série de représentants au Chapitre. Ce sont, entre tous, les Coquebert. Parmi les membres de cette famille, nous trouvons : Innocent Coquebert, chanoine en 1562 ; Michel Coquebert, chanoine en 1624, et en 1635 vicaire général de l'archevêque Henri de Lorraine ; Jean Coquebert, chanoine en 1650 ; François Coquebert en 1667 ; Gérard Coquebert en 1679 ; enfin Joseph Coquebert de 1694 à 1710. En même temps, plusieurs personnages du même nom occupent les rangs les plus élevés de l'échevinage et du conseil de ville. A côté des Coquebert apparaissent les Coquault : Pierre Coquault est chanoine en 1603 ; Simon Coquault, son neveu, en 1645 ; Simon Coquault, son petit-neveu, en 1677. Citons encore la famille des Favart ; Jacques Favart, chanoine en 1666,

Digitized by Google

intelligence vive, cultivée, nourrie d'érudition, mais douée d'une grande opiniâtreté, même dans l'erreur, et d'une humeur quelque peu brouillonne, c'est Jean Gillot, chanoine depuis 1690. Gillot devait plus tard payer de l'exil la ténacité de ses idées jansénistes; cependant il a de la piété, et parfois ce ton trop affecté d'humilité et de componction qui est assez de tradition dans la secte janséniste. Partisan décidé de l'étude et des livres, il écrit des mémoires, restés inédits, sur le sacre des rois, sur la sainte ampoule, sur le pouvoir des rois de guérir les écrouelles au lendemain de leur sacre. Intendant de la bibliothèque du Chapitre, il la développe, négocie des échanges et achats de livres nouveaux par une correspondance qui n'est pas sans intérêt. Voici ce qu'il écrit à M. de Targny, à la date du 17 avril 1720 (1).

« Le zèle que vous avez témoigné pour le bon ordre de la bibliothèque de MM. du Chapitre, le rang que vous conservez dans notre église, et le goût aussi bien que la facilité que vous avez de choisir et de recueillir de bons livres, me déterminent à vous prier de nous aider à en acheter pour environ mille livres. Cette somme nous est venue de la vente de nos livres doubles. Je vous envoie, Monsieur, la liste de ceux qui nous sont le plus nécessaires, et de quelques autres. Je vous prie de réformer au besoin notre avis sur le choix de ces livres, et de vous mettre au large pour nous en procurer d'autres que vous jugeriez meilleurs. Ne me laissez pas ignorer les ouvrages qui

Remy, Philippe et Simon Favart, simultanément chanoines en 1675 ; Jean Favart en 1676 ; Jean-Baptiste Favart en 1678 ; un autre Jean Favart en 1686 ; Joseph Favart en 1689 ; Lancelot Favart en 1712 ; Gérard Favart en 1715.

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 11184, fol. 66.

Digitized by Google

sont sous la presse, et pour lesquels il est encore temps de souscrire. »

A cette lettre est joint un *post-scriptum* par lequel Gillot prie de Targny de le défendre à Paris contre un libelle qui attaque ses théories jansénistes. Il est, d'ailleurs, pour le moment assez mal avec l'archevêque, et prie M. de Targny de l'aider à sortir de ce mauvais pas.

La liste de livres jointe à cette lettre est curieuse à connaître. Elle révèle les lacunes qui existaient dans la bibliothèque du Chapitre, le genre des auteurs qui s'y rencontraient, et les goûts littéraires des chanoines contemporains de Gillot et de Louvois. (1)

Le correspondant à qui était envoyée cette liste était l'abbé de Targny, la lumière et l'honneur du Chapitre à cette époque, et l'ami intime de Camille

(1) Voici cette liste :

« Livres dont est dépourvue la Bibliothèque de MM. du Chapitre de l'Eglise de Reims, et qu'on achètera et qu'on payera à mesure qu'on les trouvera :

Cave : *De scriptoribus ecclesiasticis;* in-fol., Genève. — La *Bible* de Louvain ; in-fol. lat. et franç. — Rochart : *Des animaux dont il est parlé dans la Bible.* — Saint Grégoire : *Sacramentaire,* avec notes de dom Hugues Ménard. — Mabillon : *Musæum italicum, Analecta, Liturgia gallicana.* — Huetii : *Origeniana.* — Theodoreti : *Opera.* — *Patres primi sæculi.* — Origenes : *Contra Celsum ; de Oratione.* — Les nouvelles éditions de Saint Athanase, Saint Grégoire, Saint Jérôme. — Pallade : *De vita Chrysostomi.* — Sancti Fulgentii *Opera,* dernière édition. — Sancti Paulini *Opera,* dernière édition. — Innocent III : *Epitres,* Baluze. — Thomas de Cantorbéry : *Lettres.* — Baluze : *Agobard, Reginon, Miscellanea.* — Pallavicini : *Histoire du Concile de Trente.* — P. Lupus : *Sur les Conciles;* cinq tomes. — Gacchiæ doct. medic. roman. : *Quæstiones medico-legales.* — *Causa Arnaldina.* — Regis et Cailly : *Philosophie.* — Baluze : *Vitæ paparum avenienſium.* — P. Alexandre : *La morale et l'histoire.* — Duchêne : *Les historiens de France* ; les deux premiers volumes, on a les trois derniers. — Bollandus : *Plusieurs tomes.* — *Baiana.* — Auteurs latins, tant poètes qu'historiens : édit. *Ad usum delphini.* — Si possible, Alexandre de Halès et quelques anciens scolastiques.

« On souscrira aux bons ouvrages qui sont sous presse, comme *Epitres des Papes,* par D. Constant, etc. » *Bibl. nat.,* ms. fr. 11184, fol. 67.

Digitized by Google

de Louvois. Originaire du diocèse de Noyon, de Targny s'était de bonne heure révélé par ses goûts d'érudition et son application à l'étude. Les Le Tellier l'avaient connu, protégé et introduit à la bibliothèque du roi, où il se lia très étroitement avec le jeune Camille. Il l'accompagna en Italie, fut le confident choisi par madame de Louvois pour annoncer à l'abbé la mort de son frère et pour soutenir son courage. L'histoire de la bibliothèque royale nous redira les efforts de Targny pour conserver et augmenter ces précieuses collections, découvrir les livres rares, stimuler le zèle des savants envoyés à leur recherche.

En dehors de ces devoirs professionnels, l'abbé de Targny trouvait le temps de se livrer à un grand nombre d'autres études. Nous avons découvert à la bibliothèque nationale tout un ensemble de notes, lettres et cahiers, restés inédits, qui nous aident à éclairer cette intelligente physionomie. Théologie, jurisprudence, histoire, critique, littérature, Targny aborde tout avec une étonnante facilité. Il a laissé de longues études sur la constitution *Unigenitus*, la grâce, les vertus théologales, la crainte des peines, l'Eglise, la pénitence, les excommunications, les persécutions. Remarquons qu'il accepte la constitution *Unigenitus*, blâme les réfractaires, les évêques appelants et tous ceux qui troublent la paix de l'Eglise. Bien entendu, cependant, il ne faut pas lui demander d'enseigner l'infaillibilité doctrinale du souverain pontife, ni l'indépendance de l'Eglise en face des parlements. La valeur théologique de Targny est appréciée de Tournely lui-même, qui soumet à son examen un de ses manuscrits, avec ces paroles flatteuses : « Vous savez, Monsieur, la confiance que j'ai en vous et l'estime particulière que je fais de votre érudition; veuillez faire librement toutes vos

Digitized by Google

remarques et me les envoyer. » Le P. Ignace, de l'abbaye de Saint-Germain, le prie de parcourir un opuscule qu'il vient de composer sur l'opinion de saint Augustin, relativement « à la création journalière », et sur plusieurs sentiments du même docteur. M. de Targny entretient avec le Père Martin, jésuite, et professeur au collège Louis-le-Grand, une longue correspondance, où l'on discute les autorités, les textes, les traductions et interprétations d'un ouvrage traitant des sentiments de saint Augustin sur la grâce, et renfermant un examen des critiques de Bayle.

Parmi les travaux de jurisprudence de Targny, nous trouvons un résumé annoté et complété de l'*Institution*, par Lancelot, traitant des choses sacrées, des biens de l'Eglise, des dispenses, des appels comme d'abus ; suit une étude sur les *Institutes* de Justinien, où l'on passe en revue l'auteur, l'époque, le but et l'utilité de ces lois. Une dissertation magistrale y développe cette pensée de l'Ecriture : *Justitia elevat gentes.*

Entre les mémoires rédigés par de Targny, nous distinguons une étude sur le gouvernement de Florence, dans laquelle l'auteur discute les documents italiens et latins, les bulles, traités, notes biographiques, diplômes, relatifs à cette province. A la suite est un mémoire concernant les droits éventuels de la maison de Parme sur les Etats de Florence ; il est chargé d'annotations et de remarques ; accuse un travail très consciencieux dont le caractère officiel et politique est d'ailleurs constaté par cette note, d'une main inconnue, qui se lit à la dernière page :

« On a besoin d'un mémoire exact qui éclaircisse les droits de la reine d'Espagne d'aujourd'hui sur la succession du grand-duc. Mais il serait nécessaire que ce mémoire fût solide et incontestable, et qu'on

Digitized by Google

pût l'avoir promptement. Il faut donner la conduite de tout cela, ou aux secrétaires de MM. les ducs, s'ils veulent s'en charger, ou à M. l'abbé de Targny, et leur recommander bien expressément le secret (1). »

Toutes ces études de l'abbé de Targny sont chargées de notes d'une rare érudition, mais rédigées en une écriture détestable. En débrouillant ces hiéroglyphes, on apprécie la recommandation de Maurice Le Tellier qui, demandant fréquemment des mémoires et des études à l'abbé de Targny, exigeait chaque fois qu'on les fît ensuite transcrire d'une façon fort lisible.

Telles étaient les personnalités les plus notoires au milieu desquelles vivait l'abbé de Louvois au Chapitre de Reims (2). Il régnait entre lui et ses confrères une émulation de procédés respectueux et bienveillants. Louvois visitait les chanoines, leur faisait distribuer ses thèses de philosophie et de théologie. « En 1696 (3), il vint au Chapitre en chape, et le chaperon bas, pour lui demander permission de se présenter aux quatre mineurs. M. le président le pria de se couvrir et de s'asseoir sur le banc du promoteur; ce qu'ayant fait, il fit un discours en latin pour demander cette permission, puis se retira.

« Monseigneur l'archevêque ayant fait office le dimanche de Pâques 1696, lui conféra les quatre ordres mineurs après la grand'messe ; et pour cet effet, tous les officiers restèrent à l'autel et à leurs formes; M. le chantre et le sous-chantre en chape à leurs chaises devant l'aigle; et tout le chœur resta pareillement en chape pendant toute la cérémonie, durant

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 12185, fol. 6.

(2) Citons encore : Roland, neveu du fondateur de la Congrégation de l'Enfant-Jésus ; Nicolas Bachelier, vicaire capitulaire en 1710, vicaire général de Mailly, et vicaire capitulaire en 1721 ; Coulon, Neveu, Blanchon, de Martigny, secrétaire de Le Tellier, etc. — Voir Weyen, et *Bibl. nat.* 20707, fol. 14.

(3) *Recueil des cérémonies*, fol. 141.

Digitized by Google

laquelle on ne laissa pas de chanter sexte au chœur. M. l'abbé de Louvois était revêtu de la tunique avec laquelle il avait fait l'office de mineur, et il reçut les ordres en la manière ordinaire.

« A la fin de cette même année, il y eut une tragédie représentée au collège de l'Université de Reims, à l'issue de laquelle on devait faire la distribution des prix donnés par M. l'abbé de Louvois. Le jour qu'on y devait aller, on s'assembla au Chapitre, chacun étant en manteau long, puis on alla à l'Archevêché prendre ledit sieur abbé. Il ne voulut garder aucun rang, et alla confusément avec MM. les chanoines au collège, où on avait réservé les deux galeries au-dessus de la chambre du principal, et qui sont de suite avec deux chambres, pour MM. les chanoines, et que le Chapitre avait fait accommoder. Il se mit à la première galerie sur le théâtre avec MM. les dignités et autres chanoines anciens, sans autre rang de distinction. Un des acteurs lui fit un compliment au commencement de la pièce, à la fin et à la distribution des prix.

« Il avait fait préparer par ses gens une collation très magnifique pour MM. les chanoines, et il fit toutes choses avec la dernière libéralité; le reste de la collation fut donné à la plupart de ceux qui étaient à la pièce. A la fin de la distribution des prix, le Chapitre le reconduisit à l'Archevêché, de même qu'on l'y avait été prendre, jusque dedans la salle; et lui, reconduisit ensuite tout le Chapitre jusque hors de la première porte de la cour, et on ne put l'empêher de faire cette civilité. MM. de la Ville allèrent ensuite le saluer. »

Ordonné prêtre à la fin de l'an 1699, l'abbé de Louvois vint à Reims au commencement de l'année suivante; il prit rang et fut installé au chœur suivant

Digitized by Google

sa nouvelle dignité; il célébra la grand'messe de la procession générale du dimanche de Quasimodo, et reçut la visite du Chapitre réuni (1).

Les chanoines de Reims environnaient d'ailleurs des marques de leur estime ce jeune et déjà illustre collègue; ils lui témoignaient une religieuse sympathie dans les adversités qui frappaient sa famille. C'est ainsi qu'à la mort tragique de Barbezieux, son frère, le Chapitre lui fit adresser une lettre de condoléance. Quelques jours après, il fit célébrer pour le défunt un service très solennel; les vigiles furent chantées le 11 janvier, et le lendemain la messe, environnée d'un pompeux appareil funèbre. Une cérémonie semblable avait eu lieu à la mort de madame de Barbezieux et à la mort de madame Le Tellier, mère de l'archevêque et grand'mère de l'abbé de Louvois. Le manuscrit déjà cité remarque que le Chapitre « fit en cette occasion les choses avec une véritable magnificence, parce que Monseigneur l'archevêque avait fait une fondation considérable de l'obit de M. le chancelier son père, et à cause des ornements qu'il avait donnés à l'Eglise (2) ». Un service fut aussi célébré pour le repos de l'âme du marquis de Créquy et pour le duc d'Aumont.

L'abbé de Louvois, de son côté, répondait à ces témoignages de bienveillance de ses collègues en se joignant à eux dans les circonstances où sa présence à Reims et sa situation le lui permettaient. Ainsi, en 1703, il s'unit au Chapitre pour la célébration du grand jubilé. L'archevêque avait jugé à propos de différer jusqu'à cette date la publication du jubilé dans son diocèse, « parce qu'il y en avait eu un autre particulier accordé en 1701. » Ces translations arbi-

(1) *Recueil des cérémonies*, fol. 142.
(2) *Recueil des cérémonies*, fol. 174.

Digitized by Google

traires, faites probablement sans l'autorisation du saint-siège, compromettaient fort le gain des indulgences. Quoi qu'il en soit, le jubilé fut ouvert à Reims le 7 mai 1703. Conformément à la bulle pontificale, douze églises de la ville furent assignées comme stations; les fidèles qui voulaient gagner l'indulgence devaient faire quinze visites dans quatre de ces églises, à leur choix, ou bien assister aux quatre processions que devait faire chaque paroisse, avec station dans quatre églises à chaque procession. Le Chapitre fit ses quatre processions dans le commencement de mai, allant de la cathédrale à Saint-Remi, puis à Saint-Nicaise, à la chapelle des Orphelins, rue du Barbâtre, pour rentrer à Notre-Dame faire la quatrième station. La piété du peuple répondait à l'exactitude édifiante du Chapitre.

Au mois de mai 1708, on vit arriver à Reims l'électeur de Bavière, beau-frère du dauphin et oncle du duc de Bourgogne, qui s'en allait commander les armées du roi en Allemagne. Le Chapitre voulut aller en corps le complimenter; il fit de même au retour de l'électeur, en octobre de la même année, et comme l'archevêque était absent, ce fut l'abbé de Louvois qui fit les honneurs du palais (1).

Dans le courant de la même année, les cordeliers de Reims ayant tenu leur chapitre provincial, invitèrent les chanoines de Notre-Dame à une thèse solennelle qui se devait soutenir en leur couvent. La chose se fit en grand apparat. « La chaire du président de la thèse était au milieu de la nef de l'église des Cordeliers, proche et vis-à-vis de la porte du *Jubé*, faisant face à la grande porte de la dite église; et

(1) *Recueil des cérémonies extraordinaires faites en l'Eglise de Reims*, fol. 190.

Digitized by Google

celle du répondant au bas. On avait mis des bancs couverts de tapis vis-à-vis et de part et d'autre, en la manière qu'on le pratique aux thèses de l'Université, dans Saint-Patrice. Il n'y avait à la thèse du Chapitre aucune chaire particulière ni aucun fauteuil préparé; le Chapitre occupa la première et la seconde forme ou banc, du côté du couvent, à la droite du président et du répondant, comme le côté le plus honorable. Messieurs du Présidial étaient aux formes du côté gauche, et Messieurs de la Ville à celles du bout, vis-à-vis lesdits président et répondant.

« Environ trente de Messieurs les chanoines s'étaient réunis à une heure au Chapitre, revêtus de leurs robes de palais et bonnets carrés, et étaient allés aux Cordeliers ensemble, deux à deux, précédés de quatre sergents en casaques, toques et baguettes; les discussions se prolongèrent jusqu'à cinq heures; et le Chapitre gratifia les cordeliers d'un don de cent cinquante livres (1). »

L'abbé de Louvois, qui aimait ces sortes d'exercices studieux, dut toutefois s'abstenir d'assister à celui-ci. Depuis quelque temps les cordeliers étaient en froid avec l'archevêque, qui surveillait avec sévérité et parfois combattait leur enseignement théologique (2). Le prélat avait récemment refusé la dédicace d'une thèse à lui offerte pour le 29 mai; les religieux la placèrent sous un patronage plus miséricordieux, ils la dédièrent à la Sainte-Vierge. Les archidiacres durent s'abstenir d'assister à la thèse du 30, dédiée au Chapitre; l'abbé de Louvois naturellement n'y parut

(1) *Recueil des cérémonies de l'Eglise de Reims*, fol. 210. — Le lendemain, une thèse fut offerte au Présidial, et le surlendemain une autre au Conseil de ville.

(2) Voir notre Etude sur Maurice Le Tellier, p. 260.

Digitized by Google

pas non plus; et le procès-verbal note, malicieusement peut-être, le motif d'absence du chanoine Favart; c'était un ami de l'archevêque; et, en qualité de sénéchal, il s'était fait habilement envoyer, ce jour-là, à Aubigny, pour veiller à quelques intérêts temporels du Chapitre. Les cordeliers voulurent profiter de l'occasion qui s'offrait pour obtenir du Chapitre la permission de venir, le dimanche suivant, en procession, célébrer une grand'messe à Notre-Dame. Mais le Chapitre, craignant de créer un précédent, s'y refusa; on peut croire que l'abbé de Louvois fut de l'avis de la majorité de ses collègues.

En 1709, Rouland mourut, et Camille de Louvois lui succéda en qualité de prévôt. Sa vie au Chapitre continuait paisible, diversifiée d'incidents d'une portée secondaire, quand la mort de Maurice Le Tellier et les luttes nouvelles et plus ardentes du jansénisme vinrent l'exposer à de violentes secousses.

Nous arrivons à une période fort agitée de l'histoire du Chapitre de Reims. Il nous la faut étudier, car il importe de déterminer si, oui ou non, l'abbé de Louvois prit part à ces querelles religieuses. D'ailleurs, plusieurs notes et lettres, éparses dans ses papiers, complètent nos lumières sur cette curieuse époque. Puis, dût-on nous reprocher quelques longueurs, nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt d'exposer ici cette phase du jansénisme à Reims, dont on n'a pas encore écrit l'histoire. De cette étude se dégagent une leçon et une consolation; la leçon, c'est que le sentiment de l'autorité est indispensable pour contenir les meilleurs esprits et les prémunir contre de déplorables écarts; la consolation, c'est que, au milieu des ruines morales du temps présent, on ne saurait désespérer du lendemain, quand on compare aux déchirements religieux des siècles précédents l'écla-

Digitized by Google

tante unité catholique dont nous sommes actuellement les spectateurs (1).

Témoin depuis longtemps de l'orgueilleuse opiniâtreté du parti janséniste et des subterfuges par lesquels cette secte prétendait éluder les condamnations de Rome, décidé à en finir avec ces desséchantes doctrines qui désolaient l'Eglise et perdaient les âmes, le pape Clément XI poursuivit l'erreur dans ses derniers retranchements avec une vigilance d'esprit et une fermeté de caractère qui sont le plus bel honneur de son pontificat. Il flétrit, comme elle le méritait, la solution du fameux *Cas de conscience*, qui autorisait, sous le nom de *silence respectueux*, le refus intérieur de soumission à la doctrine de l'Eglise. Peu après, le pape publia la bulle *Vineam Domini*, dans laquelle il renouvelle les condamnations portées par ses prédécesseurs et réprouve la théorie du silence respectueux.

Restait à l'ennemi une dernière citadelle, où il s'embusquait pour battre encore en brèche la doctrine catholique, c'était le livre des *Réflexions morales* de Quesnel. Après une discussion longue et attentive, après des prières publiques, célébrées dans les églises de Rome, Clément XI publia, le 8 septembre 1713, la bulle *Unigenitus Dei Filius*. L'ouvrage du P. Quesnel y était condamné comme contenant cent-une propositions respectivement fausses, captieuses, mal sonnantes, suspectes d'hérésies, erronées, hérétiques et renouvelant diverses erreurs, notamment celles renfermées dans les fameuses propositions de

(1) Nous ne toucherons guère qu'à ce qui concerne le Chapitre. L'histoire du jansénisme à Reims, dans le clergé régulier, dans le clergé séculier, dans l'université, dans la bourgeoisie, dans le peuple, offrirait d'autres aspects très curieux de cette étude fort étendue et fort complexe.

Digitized by Google

Jansénius. Le souverain pontife réprouvait le livre, en quelque langue qu'il fût traduit, en quelque édition et quelque version qu'il ait paru ou puisse paraître, ainsi que tous les livres et libelles, imprimés ou manuscrits, qui s'imprimeraient pour sa défense. Interdiction était faite à tout fidèle de les lire, copier, retenir, ou d'en faire usage, sous peine d'excommunication encourue *ipso facto*. La constitution fut remise à l'assemblée du clergé de France, où quarante prélats la reconnurent; quatre hésitèrent et, dans leur refus d'y souscrire, se réunirent au cardinal de Noailles, qu'une misérable préoccupation d'amour-propre entraînait dans le schisme (1).

Le parti janséniste se montra partout furieux et menaçant. Mais Louis XIV intervint, déclarant qu'il soutiendrait la bulle, même par les voies de rigueur s'il le fallait; il menaça le parlement d'un lit de justice s'il se refusait à l'enregistrer, et défendit à la Sorbonne de faire de l'opposition. Les colères furent un instant contenues et silencieuses; mais peu après,

(1) Quesnel avait fait de son livre une première édition qui ne renfermait rien d'hétérodoxe, et qui fut approuvée par Vialart, évêque de Châlons, le 5 septembre 1671. Quesnel remania ensuite le livre, le transforma, y glissa tout le poison du jansénisme, et le soumit, ainsi modifié, au jugement de Noailles, devenu successeur de Vialart, en 1694. Sur la foi du jugement de Vialart, son prédécesseur, Noailles approuva le livre sans l'avoir lu. Transféré au siége de Paris, Noailles combattit d'abord énergiquement le jansénisme, condamna le *Cas de Conscience* et l'*Exposition de la Foi catholique* par Barcos. Bientôt Quesnel et les jansénistes prirent à partie l'archevêque de Paris; ils publièrent et répandirent le *Problème ecclésiastique*, dans lequel ils opposaient Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons en 1695, approuvant leurs doctrines dans les *Réflexions morales*, à Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris en 1696, condamnant les mêmes doctrines dans l'*Exposition de la Foi de l'Eglise*. De Noailles n'avait qu'un mot à dire pour avouer sa surprise et se justifier; un faux sentiment d'amour-propre l'empêcha de le faire, et ainsi il se trouva pendant plusieurs années engagé dans le parti des jansénistes, qui abusèrent de son nom et de sa faiblesse de caractère.

Digitized by Google

l'esprit sectaire reprit ses bruyantes manifestations d'indocilité.

A Reims, l'archevêque publia la bulle dans son diocèse par un mandement en date du 27 avril 1714. Le prélat précisait dans sa lettre plusieurs des erreurs jansénistes réprouvées par la bulle, condamnait avec le pape le livre de Quesnel et les cent-une propositions, défendait de parler, lire ou écrire contre la constitution, et obligeait de porter au secrétariat de l'archevêché les écrits opposés à l'acte pontifical; il serait procédé par les voies de droit contre les opposants. Mais bientôt se dessina dans le diocèse une situation qui mit en lumière les conséquences inévitables des prétendues *libertés gallicanes* et des principes de 1682.

L'archevêque, pénétré des doctrines romaines, trouve tout simple que l'on reçoive l'enseignement du pasteur chargé de paître tout le troupeau ; mais il manque d'un point d'appui pour faire accepter cette doctrine; on lui opposera les théories gallicanes, en vertu desquelles la constitution n'est pas *Règle de Foi*. En vain alléguera-t-il qu'elle est reçue par toute l'Eglise; on chicanera sur le caractère plus ou moins légal de ces acceptations. A l'autorité du pape on opposera celle des parlements ; au jugement des évêques celui des simples prêtres ; la révolution accentue sa marche ; et la négation de l'autorité du souverain pontife mène l'Eglise de France à une série de désastres, prélude de ruines bien autrement lamentables. En même temps le trouble est dans le sanctuaire, l'anathème interrompt la psalmodie sacrée; le temple est privé de la splendeur accoutumée de ses pompes; les pasteurs divisés, les fidèles inquiets, l'Eglise déchirée, et l'impiété triomphante.

Parmi les partisans du jansénisme dans le Cha-

Digitized by Google

pitre et la ville à Reims, plusieurs manifestent de véritables qualités chrétiennes et sacerdotales; leur correspondance privée ne dément pas leurs actes publics, et l'on souffre de voir si malheureusement égarées des âmes dignes d'un meilleur sort. Dieu a jugé leurs intentions, la bonne foi possible de leurs illusions; leurs actes seuls relèvent de notre appréciation, et nous allons les rapporter.

A la tête du troupeau fidèle qui revendique les droits de l'Eglise romaine, apparaît l'archevêque François de Mailly. Obligé de porter un jugement sur ce caractère épiscopal, l'esprit hésite un instant, déconcerté par les accusations du parti qui lui fut hostile. Toutefois, il est bien vite averti de se tenir en garde contre ce débordement de colère. A cette date, en effet, la chronique est janséniste, les mémoires sont jansénistes, la correspondance officielle est janséniste. Saint-Simon, les Nouvelles ecclésiastiques, le journal de Dorsanne, sont l'écho de cette littérature, et le ton qu'elle affecte fait bien vite douter de sa sincérité. Pascal a donné la note dans ses petites lettres; mais cette note du moins est spirituelle, et s'arrête aux limites de l'abject pamphlet; les disciples, continuateurs de son œuvre, franchissent cette barrière de la convenance et du goût; ils déchirent leurs adversaires avec une passion, une bassesse de sentiment et de style qui fait absolument douter de leur sincérité. La fraction romaine, à cette époque, en France, écrit beaucoup moins que le parti janséniste; elle parle de ses adversaires avec un tout autre ton de modération, de respect et de miséricorde; c'est une grave présomption en faveur de son droit. En tout cas, c'est plus qu'il n'en faut pour se défier absolument des historiens jansénistes.

Afin donc d'affranchir notre esprit de ces rancunes

Digitized by Google

de parti capables de fausser notre appréciation, nous jugerons uniquement de Mailly par ses actes ; il a écrit des mandements, rendu des sentences, porté des arrêts multiples, livré officiellement sa pensée et ses principes; nous le jugerons sur ces données ; nous nous servirons discrètement des échos plus ou moins passionnés de la chronique locale. Quels furent donc, d'après ces documents officiels, l'intelligence, le but, le caractère administratif de M. de Mailly ?

Son intelligence, du moins dans les matières dogmatiques et disciplinaires qui sont du ressort d'un évêque, nous apparaît éclairée des saines doctrines de la théologie ; il est absolument et simplement catholique ; érudit d'ailleurs, argumentant avec précision et justesse contre des adversaires qui voilent, sous un certain vernis de science, les plus dangereuses et les plus désolantes erreurs. Son but est de faire triompher les doctrines de l'Eglise romaine et d'épanouir les âmes aux idées de confiance, de docilité et de soumission filiale, que détruisait le jansénisme. On a objecté que son intention fut de plaire au pouvoir politique et de conquérir le cardinalat. Singulière erreur du temps où vécut de Mailly. Si ce prélat fut guidé par l'ambition dans ses premières démarches, en 1710, il est certain qu'il accentua sa lutte contre les hérétiques juste au moment de la régence, quand la cour, cédant au mouvement de réaction qui suivit la mort de Louis XIV, se jetait dans les idées jansénistes et dans l'opposition aux doctrines romaines. C'est alors que de Mailly sacrifie sa popularité, les faveurs du pouvoir, brave la colère des grands, représente au régent ses torts avec une franchise tout apostolique ; et certes, il ne pouvait pas alors prévoir quel revirement inattendu le besoin de sécurité allait inspirer au pouvoir persécuteur de l'Eglise.

Digitized by Google

Après cette évolution inespérée, de Mailly fut créé cardinal ; franchement, il avait été assez à la peine pour mériter d'être à l'honneur ; et il faut reconnaître que, par amour des principes, il avait pris le chemin qui semblait le plus opposé à cette glorieuse issue. Dubois se tint à l'écart pendant la lutte, et épia le besoin d'une trêve pour négocier habilement et gagner le chapeau ; de Mailly, jamais. Il compromit sa situation pour une cause en apparence désespérée, et la récompense lui vint à la suite de triomphes qu'il ne pouvait prévoir. Toutefois, nous reconnaissons volontiers que, dans le fort de la lutte, ses procédés sont brusques, ses expressions militantes, ses mesures rapides ; ses auxiliaires sont plus hommes de combat que de conciliation. Mais la conciliation était-elle encore possible avec un parti si fécond en subterfuges, et à l'égard duquel l'Eglise avait épuisé toutes les mesures de patience, de miséricorde et de paix ?

L'opposition commença par la faculté de théologie. L'esprit parlementaire et gallican s'y était développé sous le pontificat de Maurice Le Tellier ; l'influence des Fleury, des Gillot, des Baudouin, des Maucroix n'y avait pas peu contribué : le jansénisme s'était retranché dans cette petite citadelle et s'y fortifiait des rivalités continuelles entre l'université rémoise et les Jésuites. Pendant son épiscopat, Maurice Le Tellier avait discrètement favorisé ces malheureuses tendances. Quelques amis de Quesnel, au monastère d'Hautvillers, chez les bénédictins de Mouzon, chez les génovéfains de Reims, avaient semé dans le diocèse ces idées erronées.

Dès son arrivée à Reims, François de Mailly avait essayé de réagir contre ces dispositions de la faculté : il avait, en 1711, éloigné le docteur Gillot, ob-

Digitized by Google

tenu la démission de Fleury, qu'il remplaça par un professeur du nom de Le Roux. Celui-ci, partisan décidé des théories molinistes, était un ami du théologien Tournely; c'est même Tournely qui lui fit obtenir le bénéfice de la cure de Triet, près Pontoise, où, plus tard, l'abbé Dubois reçut de l'évêque de Nantes les ordres sacrés avec la précipitation que l'on connaît. Dès le début de son enseignement à Reims, Le Roux dicta, puis fit imprimer un traité de la Pénitence, où il soutenait la suffisance de l'attrition sans charité prédominante pour recevoir l'absolution. Ce fut pour la secte janséniste un affreux scandale. Peut-être l'esprit de réaction entraîna-t-il Le Roux à certaines opinions exagérées; peut-être aussi ses ennemis forcèrent-ils le sens de ses propositions, ce dont d'ailleurs lui-même se plaint plus d'une fois. Toujours est-il qu'on lui prêta le sentiment de croire que la bonne foi du pénitent peut suppléer à l'insuffisance absolue de la contrition; que l'acte de charité n'est obligatoire que dès l'usage de la raison, et à l'article de la mort ; que l'on n'est pas tenu de prendre le parti le plus sûr dans les choses nécessaires au salut de nécessité de moyen. La faculté réduisit les prétendues erreurs de Le Roux à neuf propositions, dont elle publia la censure (1). Le professeur protesta contre ce qu'il appela une altération de sa pensée; et l'affaire s'éteignit dans des explications de part et d'autre un peu douteuses.

(1) Relation de ce qui s'est passé dans l'affaire de la censure portée, le 14 janvier 1716, par la faculté de théologie de Reims, contre neuf propositions de M. Le Roux. — A Reims, chez Pottier, imprimeur de la faculté, rue Saint-Etienne, à l'enseigne du Lion.

Nous devons ici exprimer notre reconnaissance envers M. l'abbé Baudrillart, doyen de Chaumont-Porcien, qui a mis gracieusement à notre disposition un recueil fort intéressant des actes principaux dont nous allons donner l'analyse.

Digitized by Google

Peu rassuré sur l'esprit orthodoxe de la faculté de théologie, l'archevêque en surveillait l'enseignement. Il restreignit ou supprima les pouvoirs spirituels des docteurs plus suspects, refusa de recevoir aux ordinations les jeunes gens qui auraient suivi des cours signalés comme dangereux, et assez souvent modifiait ou faisait supprimer des thèses dont la doctrine s'écartait des idées romaines. A l'issue d'une assemblée provinciale du clergé, un bachelier nommé Moet, ayant refusé de modifier les termes d'une thèse, qu'il était d'usage de soutenir solennellement en ces circonstances, en présence de l'archevêque accompagné de ses suffragants, le prélat refusa de s'y rendre et supprima pour cette fois la solennité.

On voit, par l'énoncé et les corrections des thèses en question, que la faculté enseignait l'obligation d'assister le dimanche à la messe paroissiale, l'institution divine des curés, leur droit d'être dans les conciles juges de la foi avec les évêques, la légitimité des appels des tribunaux ecclésiastiques à l'autorité séculière des parlements, les doctrines bien accentuées de 1682, et les données jadis émises à Bâle et à Constance sur l'autorité restreinte des papes en matière d'enseignement doctrinal (1). Ainsi la faculté de théologie de Reims ajoutait à l'austérité excessive de ses théories morales une forte nuance de presbytérianisme et d'esprit parlementaire.

La faculté, ainsi disposée, refusa, dans trois assemblées consécutives, d'enregistrer le mandement épiscopal du 27 avril 1714. Elle envoya au prélat une

(1) Mémoire pour le Chapitre de l'église métropolitaine de Reims et autres appelans comme d'abus des ordonnances de M. l'archevêque de Reims. — A Paris, chez Jouenne, rue Saint-Jacques.

Digitized by Google

députation pour obtenir de lui qu'il n'exigeât pas cette soumission ; l'archevêque répondit négativement par une lettre explicite et doctrinale ; et comme de Mailly persévérait dans ses premiers ordres, la faculté appela comme d'abus au parlement (1).

Le 17 juin suivant, 1715, de Mailly publia une sentence d'excommunication contre les docteurs réfractaires à l'acceptation de la bulle ; c'étaient : Nicolas Legros et Claude Baudouin, chanoines de Notre-Dame ; Jean-François Maillefer, chanoine de Saint-Symphorien ; Claude-Remi Hillet, curé de Saint-Martin ; Jean-François Debeine, curé de Saint-Jean et Saint-Sixte, et Louis Geoffroy, curé de St-Symphorien (2). L'archevêque déclarait que ses invitations multiples et pressantes à la soumission n'ayant rien obtenu, les accusés ayant d'ailleurs refusé de comparaître et de répondre à toutes sommations, ils étaient déclarés excommuniés et interdits des fonctions ecclésiastiques, suspendus de leurs offices et bénéfices. La sentence était contre-signée : Lopis de La Farre, official.

L'affaire en était là quand, le 1er septembre, Louis XIV mourut. Alors, il se fit partout, contre l'autorité du grand roi, une immédiate et violente réaction. Noblesse, parlement, peuple, tous se crurent délivrés d'une lourde oppression, et relevèrent la tête avec un air d'orgueilleuse et triomphante indépendance. Le jansénisme, maté par le grand roi, se réveilla, rêvant une complète revanche. Le régent et les tristes personnages qui l'entourent, soit entraî-

(1) Mémoire pour les docteurs de la faculté de théologie de Reims, appelans comme d'abus. — Paris, chez Jouenne.

(2) Ordonnance de Monseigneur l'archevêque duc de Reims, portant déclaration de suspense encourue par divers chanoines de son Eglise. — A Reims, chez Multeau.

Digitized by Google

nement d'une popularité facile, soit rancune contre la main qui les avait si longtemps contenus, soit hostilité contre l'Eglise, et désir d'abriter la facilité de leurs mœurs derrière les apparences de l'austérité janséniste, lâchent la bride à cet emportement d'esprit sectaire. On rappelle les exilés, on favorise les protestations et les appels comme d'abus (1). La réaction se montre surtout plus violente dans les diocèses où la main épiscopale avait plus fortement comprimé l'hérésie ; c'est ce qui arriva à Reims.

Nous avons vu la faculté de théologie refuser d'accepter la promulgation faite par l'archevêque de la bulle *Unigenitus*, et recourir une première fois au parlement contre cet abus prétendu d'autorité. Sans souci de cet appel, de Mailly avait excommunié les docteurs les plus obstinés. Parmi eux se trouvaient deux chanoines de Notre-Dame, Legros et Baudouin, et un chanoine de Saint-Symphorien, Maillefer. Tous trois s'unissent pour publier, le 11 octobre 1715, un second appel au parlement et contre l'ordonnance prescrivant l'acceptation de la bulle, et surtout contre la sentence d'excommunication dont les a frappés l'archevêque, nonobstant leur premier appel.

L'opposition des chanoines éveilla celle d'autres membres du clergé. De Mailly saisit la première occasion pour montrer qu'il ne serait pas un gardien muet

(1) Dans toute cette lutte du jansénisme il faut faire une large part à l'esprit politique qui se mêla aux querelles religieuses. Louis XIV combattit le jansénisme autant par esprit d'absolutisme et pour maintenir l'unité nationale que par zèle pour l'orthodoxie. Par contre, les adversaires du pouvoir royal et de l'unité française s'enrôlèrent sous la bannière du jansénisme. Le prétexte du jansénisme voila souvent les rancunes des parlements, de la noblesse, de la bourgeoisie contre le pouvoir ; il favorisa même dans le clergé des rivalités dues à d'autres causes. En un mot, on risquerait de se méprendre beaucoup si l'on ne voulait voir dans ces querelles du jansénisme qu'un conflit du sentiment religieux.

Digitized by Google

de la vérité, et qu'il protesterait avec une énergie que ne saurait pas déconcerter le nombre des rebelles.

Il venait de paraître un livre, publié sans nom d'auteur, sous ce titre : *Témoignage de la vérité de l'Eglise dans les matières de Foi.* Ce livre reproduisait les erreurs réprouvées par la bulle, et circulait déjà dans le diocèse. L'archevêque le condamna le 5 octobre 1716, et exigea que cette condamnation fût lue et acceptée par tous ses diocésains. Cette fois, ce fut le Chapitre en corps qui résista. L'usage était que les actes de l'archevêque fussent acceptés au Chapitre par une lecture publique, dont acte était ensuite donné. Mais dans la circonstance présente, le Chapitre fit demander à l'archevêque dispense de la lecture. Le prélat ne l'accorda pas, disant, paraît-il, qu'il tenait à cet acte de soumission, parce que plusieurs de Messieurs du Chapitre étaient *entichés* de théories jansénistes. Par acte capitulaire du 4 décembre 1716, le Chapitre assemblé déclara refuser la lecture. Le 9 décembre 1716, l'archevêque prononça la peine de suspense contre les chanoines plus ouvertement partisans de ce système d'opposition ; c'étaient : Antoine Lempereur, chantre; J.-B. de Y de Seraucourt, grand archidiacre: Remi Favart, sénéchal; Jean Gillot, Jean Godinot l'aîné, Jean-Baptiste de La Salle, sénéchal ; Nicolas Rogier, Guillaume Rogier, Jean Bourgain, Charles Godbillot, Jean Lacour, et Jean Delosse, principal du collège des Bons Enfants (1).

Peu après, l'archevêque fut pris à partie par le recteur de l Université de Paris, dont il avait, dans son mandement, blâmé la doctrine, sans toutefois nommer l'auteur. De Mailly répondit en condamnant

(1) Ordonnance de M. l'archevêque duc de Reims, portant suspense encourue par plusieurs chanoines de son église.

Digitized by Google

le réquisitoire janséniste du recteur, en même temps qu'une circulaire adressée par les curés de Paris, appelants de la bulle, à leurs *illustres* confrères des provinces.

Cependant, le Chapitre de Reims avait interjeté appel comme d'abus de l'ordonnance archiépiscopale du 5 octobre 1716; et le 10 décembre, un arrêt du parlement acceptait cet appel et décidait qu'en attendant la plaidoirie, les choses en resteraient à l'état où elles étaient au moment de l'appel, c'est-à-dire avant la censure ecclésiastique. Etrange confusion de pouvoirs, où le parlement prétendait annuler et suspendre les décisions de la puissance spirituelle.

Quelle fut la part que prit l'abbé de Louvois dans ces agitations de ses collègues du Chapitre? Aucun écrit de sa main ne nous aide à répondre à cette question. Il est d'ailleurs éloigné du champ de la lutte pendant une partie de l'action. Ses occupations de bibliothécaire et la faiblesse de sa santé, déjà gravement compromise, le retiennent à Paris. Il est tenu au courant des événements du Chapitre par une correspondance assez suivie entre son secrétaire, l'abbé Louail et le chanoine Baudouin, associé à M. Godbillot dans la direction du séminaire de Saint-Jacques. Louail et Baudouin sont deux jansénistes probablement de bonne foi; car, dans cette correspondance intime, Baudouin écrit un jour à son ami : « Il y a aujourd'hui un an, mon cher abbé, que nous avons eu le bonheur d'être excommuniés; je crois que vous aurez remercié le Seigneur et l'aurez prié pour nous. »

Ces lettres assez curieuses, que nous avons retrouvées parmi les papiers de Camille de Louvois, à la bibliothèque nationale, sont datées des six derniers mois de l'année 1716. Elles relatent plusieurs inci-

Digitized by Google

dents qui devaient intéresser Louail et l'abbé de Louvois. On y apprend que du Vau, membre de la congrégation des génovéfains, et abbé de Landève, est, en compagnie de l'abbé de La Farre, l'objet de la terreur et des malédictions des jansénistes rémois; quand La Farre est nommé chanoine, sept membres du Chapitre seulement assistent à son installation (1); tous les autres s'abstiennent et s'éloignent du nouvel élu regardé comme une créature servile de l'archevêque; mêmes dispositions envers l'abbé de Landève, tout dévoué aux sentiments du prélat. C'est cet abbé, en effet, que de Mailly envoie, le 20 juillet, « déclarer au grand séminaire : 1° que les supérieurs doivent se retirer; 2° que l'on doit soutenir la suffisance de l'attrition, et se régler en tout d'après la doctrine de la bulle (2) ». Le 23, le bruit court que l'archevêque va interdire les génovéfains et mettre à leur place l'abbé de Landève (3); l'opinion pousse les génovéfains à la résistance. Le 17 août, on s'entretient de la visite que fait à Reims Louis de Clermont, évêque de Laon.

C'était un prélat tout à fait janséniste, qui nouait des relations avec les membres du clergé rémois dévoués au parti, et acceptait la triste besogne d'installer au Chapitre de Reims, contre l'autorité du métropolitain, les nouveaux chanoines agréés par le parlement et excommuniés par l'archevêque. A la même date, de Mailly recevant l'abbé d'Imécourt, lui déclare « qu'il ne va plus dans sa cathédrale parce qu'elle est remplie d'excommuniés (4) ».

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr.. 1089, fol. 35, 42, 46.
(2) *Bibl. nat.*, ms. fr. 1089, fol. 24.
(3) *Bibl. nat.*, ms. fr. 1089, fol. 25.
(4) *Bibl. nat.*, ms. fr. 1089, fol. 25.

Digitized by Google

Une thèse a été soutenue à la faculté de théologie, devant l'archevêque placé sous le dais. C'est le professeur Le Roux, dévoué aux idées du prélat, qui l'a complimenté. On n'a, paraît-il, « été admis à cette thèse que sur le visa d'un certificat de doctrine délivré par l'abbé de Landève, et reçu par le Père Beaujour, confesseur de l'archevêque ». Ce dernier a témoigné son mécontentement au principal et aux professeurs du collège des Bons-Enfants, en refusant la collation et le feu d'artifice préparés en son honneur. « La ville est pleine de vers ; et l'on critique spirituellement ceux qui ont été débités à la thèse (1). »

Le 3 novembre 1716, l'abbé Baudouin informe son ami des incidents qui viennent d'arriver à la faculté de théologie (2). La veille, l'université s'est assemblée. Les doyens et professeurs des facultés de théologie, médecine et arts étaient présents. La faculté de droit manquait à la réunion ; « quelqu'un, que l'on crut être M. Clignet, l'avait avertie de ne pas venir ». L'archevêque se montra fort aimable pour le recteur, la faculté de médecine et celle des arts ; mais « très dur », dit la lettre, « pour la faculté de théologie et pour son doyen. Il déclara qu'il ne voulait pas nuire à l'université, mais qu'il préférait la doctrine des jésuites à celle des génovéfains qui avaient soutenu certaines doctrines contraires aux sentences des papes ».

Dès le soir de ce même jour, le prélat fit signifier aux ordinands d'aller aux jésuites pour suivre le cours de théologie ; il conserva toutefois le cours de Saint-Patrice, mais en le faisant surveiller et en recommandant de n'accepter cet enseignement qu'avec prudence et discernement.

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 1089, fol. 30.
(2) *Bibl. nat.*, ms. fr. 1089, fol. 34.

Digitized by Google

Une lettre du 16 novembre nous apprend que « des députés de la faculté de théologie se rendirent à l'archevêché pour présenter leurs observations sur la mesure qui venait d'être prise. Ils trouvèrent d'abord l'abbé de La Farre, qui leur dit qu'ils perdaient la faculté ». L'archevêque survint, « manifesta une véritable indignation, déclarant à ces Messieurs qu'il leur demanderait compte de leur foi; à quoi les professeurs répondirent qu'ils le feraient selon la formule du concile de Trente. L'archevêque tourna brusquement le dos et partit. » A cette date, Baudouin craignait que les curés de campagne « ne fussent pas assez éclairés pour résister au mandement (1). » On a vu plus haut que ce genre de lumière, fort peu désirable pour le bien des âmes et l'honneur de la vérité, ne leur manqua malheureusement pas assez.

Une lettre du 10 décembre (2) nous apprend que « les curés de la Madeleine et de Saint-Jacques n'ont publié le mandement contre le *Témoignage de la vérité* qu'en protestant; ceux de Saint-Etienne et de Saint-Symphorien, frappés de censure, sont allés à leurs vêpres en manteau long; plusieurs curés du dehors, entre autres les doyens d'Ay et de Donchery, et plusieurs curés du doyenné de Mouzon, soutenus par leur doyen, M. Drouillet, sont décidés à ne le pas publier. L'abbé de Saint-Remi fait de notables réserves sur la bulle *Unigenitus*, qu'il n'admet pas comme règle de foi, et sur le mandement (3) ».

Du Vau, abbé de Landève, en se séparant nettement des théories jansénistes des génovéfains ses confrères, et en faisant ouvertement cause commune

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 1089, fol. 51.
(2) *Bibl. nat.*, ms. fr. 1089, fol. 62.
(3) *Bibl. nat.*, ms. fr. 1089, fol. 83.

Digitized by Google

avec de Mailly, a encouru le mécontentement des autres religieux de sa compagnie. Vivement accusé et poursuivi près du supérieur général, il est banni de la congrégation. « C'est d'ailleurs le supérieur général qui soutient les génovéfains de Reims dans leur lutte contre l'archevêque; il leur a enjoint trois ou quatre fois déjà de faire sortir de leur maison les grands vicaires envoyés par le prélat; mais les religieux n'ont pas osé exécuter cet ordre, et ont renvoyé quatre, puis sept élèves (1) ». (Janvier 1717.)

Tels sont les incidents dont les échos parviennent aux oreilles de l'abbé de Louvois par l'entremise de son secrétaire. A ces détails locaux sont mêlées diverses requêtes relatives aux séminaristes, auxquels s'intéresse l'abbé de Louvois. Pour l'un on sollicite les moyens de continuer des études commencées; pour un autre on demande quelque argent et des livres; on prie l'abbé de Louvois « d'intercéder en faveur d'un jeune homme, banni de Reims à la suite d'un duel où il tua un de ses camarades, et qui désirerait bien rentrer dans sa famille (2) ».

Louvois fait transmettre des réponses favorables aux sollicitations qui lui sont adressées; mais nous ne trouvons pas trace de ses impressions relativement aux querelles dont on put lui communiquer le journal. Son esprit naturellement modéré répugnait sans doute à ces conflits; sa prudence lui fit peut être prévoir le prochain revirement de la politique sur ce grave problème; et il est fort douteux que sa fidélité reconnaissante envers la mémoire de Louis XIV se fut

(1) *Bib. nat.*, ms. fr. 1089, fol. 83 et 89. — Une lettre du 23 juin 1717 contient cette mention : « Le czar passa hier par ici, alla d'abord à S. Remy, à S. Nicaise, où il vit le pillier branler, descendit au palais, à notre église, et alla coucher à Isles ou Rethel. »

(2) *Bibl. nat.*, ms. fr., 1089, fol. 25.

Digitized by Google

oubliée au point d'entrer dans ce courant de réaction contre les actes du grand roi. Deux autres preuves, négatives il est vrai, mais non sans valeur, l'une de fait, l'autre d'analogie, nous aident à deviner les sentiments de l'abbé de Louvois. D'une part, il est certain que, dans les actes capitulaires et les mesures épiscopales, le nom de Louvois ne figure jamais parmi les opposants à la bulle et à l'archevêque, et que sa personnalité était assez à l'abri de pareils soupçons pour que l'on pût, dans ce même temps, négocier sa promotion au siège épiscopal de Clermont, sans que la cour romaine soulevât aucune difficulté. D'autre part, la pensée de Camille de Louvois ne dut pas être fort différente de celle de Targny, son ami, son confident et son conseiller. Or, il nous reste maints documents de Targny sur ces débats jansénistes; et dans toutes ces notes, Targny plaide pour l'acceptation de la bulle et réprouve la conduite des appelants.

Cependant, si l'abbé de Louvois n'est pas un janséniste militant, il ne saurait être lavé de tout soupçon de participation aux idées de la société. Ses nombreuses relations avec plusieurs personnages influents de la secte, la faveur avec laquelle il paraît recevoir les confidences de ces dangereux amis laissent deviner en lui un esprit incliné vers les théories de Port-Royal. L'acte par lequel nous le voyons peu après terminer sa carrière canoniale confirme à nos yeux cette tendance. Quand il quitta son bénéfice, ce fut pour le résigner entre les mains de Nicolas Parchappe de Vinay, qui lui succéda dans les fonctions de prévôt. Or, sans être un esprit turbulent, Parchappe de Vinay était un janséniste assez connu, et qui accepta même de se laisser installer au Chapitre de Notre-Dame par cet évêque de Laon, Louis de Clermont, dont nous avons déjà indiqué le triste rôle.

Digitized by Google

CHAPITRE V

L'ABBÉ DE LOUVOIS BIBLIOTHÉCAIRE DU ROI

Organisation de la bibliothèque royale par Colbert. — Acquisitions importantes; missions de Wansleben — Le ministre Louvois chargé de la bibliothèque. — L'abbé de Louvois nommé maître de la bibliothèque. — Ses tuteurs en ces importantes fonctions. — Sources d'informations : les registres des acquisitions et lettres diverses. — Rôle du ministre Louvois à la bibliothèque. — Rôle de l'archevêque de Reims. — Acquisitions diverses de livres imprimés. — Action personnelle de l'abbé de Louvois à la bibliothèque. — Correspondance littéraire entre l'abbé de Louvois et de La Haye, Vivant, Montfaucon, Rostgaard. — Principales acquisitions de manuscrits. — Vol d'Aymon. — Mort de Clément. — Dernières années de l'administration de l'abbé de Louvois.

Après avoir multiplié et constitué les corps savants, Colbert voulut mettre à leur disposition et à celle du public les collections d'objets d'étude les plus intéressantes et les plus fécondes, dans les sciences, les lettres et les arts. Il fallait des bibliothèques et des musées; Colbert organisa largement ce service. Quand il arriva au pouvoir, la bibliothèque du roi ne comptait encore que seize mille volumes, qui gisaient dans un local de la rue de La Harpe. Il la releva d'abord de cette obscurité et la mit en vue en la transférant dans la maison de Mazarin, rue Vivienne. Il y adjoignit la collection de médailles rares et patiemment rassemblées que Gaston d'Orléans avait léguée à la couronne. Il fit donner à son frère Nicolas, évêque d'Auxerre, la garde de la bibliothèque et l'in-

Digitized by Google

tendance du cabinet des livres du roi, manuscrits, médailles et raretés antiques et modernes. Il travailla sans relâche à accroître ces trésors. L'amour des livres beaux et rares, comme des médailles, des statues et des plantes extraordinaires, avait fait partie du faste de Fouquet. Cet audacieux concussionnaire possédait plus de trente mille volumes et des curiosités littéraires que les rois n'avaient pas. Une bonne partie de ces richesses mal acquises entra dans la bibliothèque du roi. Une collection de lettres et pièces originales tentait la magnificence de la reine Christine, qui en offrait cent mille livres. Colbert, toujours aux aguets des bonnes affaires, négocia si heureusement, que le comte de Béthune, propriétaire de la collection, la lui abandonna pour rien.

Il ne recula pas devant la dépense des voyages lointains pour amener en France les livres de l'Orient. L'Allemand Wansleben, avec la protection de quelques princes et savants de son pays, avait visité l'Egypte et publié une relation de l'état présent de cette contrée ; puis, brouillé avec ses maîtres, il avait embrassé la foi catholique à Rome, dans l'ordre de Saint-Dominique. Colbert se l'attacha et l'invita à retourner en Egypte et en Ethiopie, et à rechercher de ce côté des manuscrits pour la bibliothèque du roi. Wansleben s'embarqua à Marseille (1671), et, non sans danger, au milieu des Musulmans soupçonneux, il fit une ample récolte. On compte trois cent trente-quatre manuscrits arabes, turcs et persans, envoyés ou rapportés par lui. Ce fut le commencement de ces missions savantes, entre lesquelles se distinguèrent plus tard celles de Mabillon et de Montfaucon par l'abondance de leurs résultats. Colbert animait les consuls français à les favoriser aussi bien que les progrès du commerce, à rechercher par eux-mêmes

Digitized by Google

ou à faire découvrir dans les lieux de leur résidence les monuments de l'esprit humain cachés ou méconnus. Un jour, en apprenant la capture d'un vaisseau par un corsaire, il demandait avant tout si on avait pu sauver les livres et les médailles.

A la mort de Colbert, 6 septembre 1683, l'intendance des bâtiments, arts et manufactures passa aux mains de Louvois; dans ce service était renfermé le soin de l'imprimerie royale. Louvois sollicita pour ce département les lumières de l'archevêque de Reims, qui était un curieux fort entendu en beaux livres. « L'imprimerie royale, lui écrivait-il le 24 octobre 1683, est sous la direction du surintendant des bâtiments, dans laquelle j'ai ouï dire que l'on a imprimé de fort mauvais livres depuis plusieurs années. J'espère que vous voudrez bien m'aider à faire cette partie de ma charge, en m'indiquant les livres que vous jugerez à propos qui y soient imprimés dorénavant. » Et quelques jours après, M. de Reims ayant acquiescé, Louvois le remerciait en ces termes : « Je suis très aise que vous vouliez bien m'aider à diriger l'imprimerie royale et à faire que l'argent du roi y soit employé avec plus de réputation que par le passé. »

Bientôt Louvois désire faire entrer dans sa maison les charges de la bibliothèque du roi; elles étaient au nombre de trois : celle de maître de la librairie, celle de garde de la bibliothèque et celle d'intendant des médailles. Louvois les acheta de la famille Colbert, de Jérôme Bignon et de Gallois, les réunit en une seule et la fit conférer, en avril 1684, à son fils Camille. Ce fut le fils de Colbert, Seignelay, qui eut à enregistrer officiellement ce nouveau succès de Louvois, aux dépens de sa propre famille. Louvois lui écrivait le 13 avril 1684 : « Je vous supplie,

Digitized by Google

Monsieur, de prendre l'ordre du roi pour expédier en faveur de mon fils, nommé Camille Le Tellier, la charge d'intendant des médailles, de maître et garde de la bibliothèque de Sa Majesté, qui a trouvé bon que ces trois charges fussent réunies en une, pour n'être plus à l'avenir séparées, et être exercées par ceux qui en seront pourvus, sous l'autorité et la direction de celui qui sera pourvu de celle de surintendant des bâtiments de Sa Majesté. Je vous fournirai entre ci et deux jours la démission de M. Bignon, laquelle il vous plaira faire mettre sous le contre-scel des propositions que vous expédierez à mon fils, avec celle de monsieur votre frère. Je ne doute pas que vous n'appreniez aujourd'hui de M. Odier qu'il aura reçu les trente mille écus qu'il a plu au roi de m'ordonner de payer pour la récompense de ladite charge. Je vous prie aussi de prendre l'ordre de Sa Majesté pour expédier un brevet d'assurance de quarante-deux mille écus sur lesdites charges, par lequel il soit porté que nul n'en pourra être pourvu, par la mort ou démission de mon fils, que moi ou mes héritiers ne soient remboursés de ladite somme (1). »

Louvois demanda bientôt à l'archevêque son frère un homme intelligent sur qui il pût se décharger du soin des médailles. Maurice Le Tellier lui proposa un médecin rémois, nommé Rainssant. Louvois écrivit, peu après, à l'archevêque de Reims : « Rainssant peut venir quand il voudra, et je vous serai fort obligé de m'avoir donné un bon médecin et un homme de bonne compagnie. J'ai vu aujourd'hui un homme qui en me disant beaucoup de bien de lui, m'a assuré que, quand je n'en aurais pas besoin, il pourrait encore panser mon vin quand il serait malade, à quoi l'on dit qu'il

(1) *Dépôt de la Guerre*, 712.

Digitized by Google

se connaît en perfection. » En même temps on organisa les charges subalternes de la bibliothèque. L'abbé Gallois, ancien garde de la bibliothèque, eut pour successeur l'abbé Varès qui devint premier commis sous les ordres de Louvois. Mais Varès mourut dès le mois de septembre 1684, et l'on mit à sa place Melchisédech Thévenot, qui exerça ses fonctions jusqu'en 1692. Clément continuait, avec le rang de commis en second, les modestes et si utiles travaux dont nous aurons à parler. Boivin était l'auxiliaire de Clément et mettait au service de la bibliothèque son exubérante activité.

Camille de Louvois était trop jeune en 1684 pour exercer les fonctions de maître et garde de la bibliothèque, dont il devenait titulaire. Par quels hommes fut-il suppléé, et à quel moment prit-il une part personnelle à cette importante administration? Quel fut, à partir de 1684, le mouvement de la bibliothèque royale; quelles en furent les acquisitions et de quelles sources provinrent-elles? Autant de questions fort curieuses que nous désirerions pouvoir résoudre.

Les ouvrages entrés à la bibliothèque se partagent en imprimés et en manuscrits. L'histoire des manuscrits a été mise en lumière par le savant M. Delisle, dans son bel ouvrage du *Cabinet des manuscrits*. L'histoire des imprimés reste à faire, et nous ne saurions pas avoir la prétention de la tenter. On peut la résoudre très sommairement par la comparaison des catalogues de Clément (1). Celui de 1684, en effet, accuse la présence d'environ trente-cinq mille volumes; celui de 1714 en accuse environ quarante-trois mille, ce qui donne un accroissement de huit mille volumes sous l'administration de l'abbé de Lou-

(1) *Notice sur les anciens catalogues de la bibliothèque du roi*, par L. Delisle, p. 4.

Digitized by Google

vois; il faudrait y ajouter les ouvrages achetés de 1714 à 1718.

Nous avons cherché à pousser un peu plus loin les investigations. Nos efforts ont été dirigés et soutenus par l'extrême bienveillance de Messieurs les administrateurs de la bibliothèque nationale. Ces Messieurs nous ont communiqué des catalogues de réserve renfermant les plus précieux renseignements. Ce sont trois volumes in-folio reliés en parchemin, aux armes du roi, avec ce titre : *Registre des livres acquis pour la bibliothèque du roy, depuis l'année 1684.* Ce sont de véritables livres de comptes dans lesquels sont consignés le nombre, le prix et la provenance des ouvrages, la date des acquisitions et les échanges; çà et là quelques observations marginales de Clément, de l'archevêque de Reims ou de l'abbé de Louvois. Le texte de ces registres est écrit en partie de la main de Clément, en partie de celle de Jean Buvat. Au bas de chaque page, dès 1684, se trouve le paraphe de l'abbé de Louvois; et il est curieux d'y constater la main encore peu sûre d'un enfant qui varie son mode de signature, puis va s'affermissant jusqu'à cette griffe ferme et rapide des derniers feuillets.

Malheureusement, ces trois registres, dont les indications seraient si précieuses, ne forment pas une suite bien ordonnée. Le premier, qui porte ce titre : *Registre des livres acquis pour la bibliothèque du roy depuis 1684 jusqu'à 1708*, a, vers la fin surtout, de nombreuses lacunes. Les comptes de plusieurs libraires y font totalement défaut; on les trouve en partie indiqués dans le troisième registre, mais avec certain désordre dans la suite des dates. Le deuxième registre renferme plus spécialement le catalogue de quelques séries de manuscrits qui échurent à la bibliothèque, notamment de ceux de Maurice Le Tel-

Digitized by Google

lier, et de ceux de Faure, passés aux mains de M. de Jayac, chanoine de Reims.

Toutefois, ces indications, même incomplètes, nous fournissent des renseignements curieux et des conclusions assez précises sur l'histoire de la bibliothèque. Négligeant les menus détails de ces innombrables acquisitions, nous suivrons les grandes lignes des mémoires conservés; elles nous suffisent pour notre but ; une plus grande prolixité sortirait de notre cadre.

Une autre source d'informations nous est venue de lettres, pour la plupart inédites, renfermées dans les papiers de Camille de Louvois. Elles révèlent en effet, l'initiative personnelle de l'abbé, son dévouement aux intérêts de la bibliothèque, l'impulsion qu'il sut donner aux recherches de tous les connaisseurs de bons livres. C'est en combinant les renseignements fournis par ces deux sortes de documents que nous essaierons d'avancer.

Bien qu'il eût fait appel aux lumières de son frère l'archevêque de Reims pour le choix des livres et la direction de l'imprimerie royale, le ministre Louvois ne se désintéressa pas des progrès et acquisitions de la bibliothèque. Nous le voyons entretenir avec ses agents une correspondance suivie pour des achats de livres et de médailles (1). En 1685, il achète douze volumes in-folio contenant des extraits du trésor des chartes de Bretagne, cent vingt-cinq volumes tirés de la bibliothèque de Nicolas Regnault et du conseiller de Billy (2); il arrête et signe des mémoires de livres (3)

(1) Avec Nointel et Girardin, à Constantinople, avec Galand et autres.
(2) *Cabinet des manuscrits*, Tom. I, p. 295.
(3) *Registre des acquisitions*, Tom. I, fol. 11.

Digitized by Google

fournis par le libraire Boudot. Lui-même envoie plusieurs ouvrages (1). En 1686, il acquiert les papiers de Chantereau-Lefèvre, relatifs surtout aux affaires de Lorraine; il s'intéresse aux achats de Mabillon en Italie; en 1687, il fait entrer à la bibliothèque le cartulaire de Casaure, sorti depuis plus de cinquante ans. Il recommande les intérêts de la bibliothèque à Girardin, envoyé par Louis XIV en Turquie; sur ses

(1) *Registre des acquisitions.* Tom. I, fol. 17.

Louvois avait songé à transférer la bibliothèque de la rue Vivienne, où elle était à l'étroit, à la place Vendôme. La mort l'en empêcha, et, quelques années plus tard on démolit les arcades dont la construction était déjà avancée. Ce fut alors que Boivin écrivit au jeune Camille de Louvois la lettre suivante :

« Monsieur,

« Etant allé l'autre jour chez une personne de mes amis, qui demeure un peu au-dessus de l'église Saint-Roch, j'eus la curiosité, en revenant, de passer par la place Vendôme. La démolition était déjà commencée vers le milieu de la place. Ce spectacle m'affligea d'abord. Je tournay ensuite les yeux vers les arcades qui avaient été destinées à la galerie de la bibliothèque. A cette vue, je me sentis soudain monter à la teste un feu violent, causé par l'indignation, qui, comme vous le scavez, Monsieur, peut donner à certaines gentz ce que la nature leur a refusé, je veux dire la verve et l'enthousiasme. Animé de ce feu, je revins promptement au logis, je pris une plume, et je répandis sur le papier tout ce qui suit.

« Muses, quelle paresse vous retient? Quel est votre assoupissement? Quoi! L'on abattra le plus beau temple que les Muses aient jamais consacré, et vous garderez un honteux silence! Parlez : ces pierres demeureront immobiles; nul effort humain ne pourra les détacher.

Instruit par vos leçons, Amphion autrefois
Fit beaucoup plus. Le marbre obéit à sa voix,
S'arrangea, se polit, et malgré la nature
Forma des murs thébains l'admirable structure.

« Je ne demande pas que vous renouvelliez ce fameux miracle. Conservez des murs déjà bâtis. Tandis que je parle, l'ordre est donné. Le destructeur s'apprête à sapper les fondements de cet édifice sacré. Barbares, arrêtez. Qu'allez-vous faire? Vous osez porter vos mains sacrilèges sur l'asile inviolable des arts et des sciences. Craignez la colère des dieux et la destinée des Titans. Tels on vit autrefois ces fiers enfants de la terre déraciner les roches du mont Olympe, pour renverser le trône de Juppiter. Hé! que faites-

Digitized by Google

ordres, Girardin achète divers manuscrits orientaux, des livres grecs et des débris importants de la magnifique bibliothèque de Mathias Corvin à Bude (1).

Sans doute, par ces soins multiples, Louvois manifestait les ressources de son puissant esprit capable de s'appliquer si bien à des sujets divers; mais en même temps il montrait que sa pensée était d'associer en France l'éclat des lettres à la puissance des

vous autre chose ? Ces colonnes que vous allez abattre, ne servoient pas seulement de soutien au temple des neuf sœurs, elles étaient destinées pour servir de décoration au thrône du plus grand des rois.

« Superbe monument du siècle de Louis, chef-d'œuvre de l'industrie humaine, ouvrage immortel de Girardon, fais voir que mes yeux ne se trompent point, lorsqu'ils te croyent animé. Romps les liens qui te retiennent, et viens toy-même défendre la place qu'on veut te ravir. Ecrase ces impies qui veulent changer en une étroite prison le pompeux théâtre sur lequel tu dois paraître. Mais si l'airain et le bronze sont sensibles à cette injure, quelle crainte, quel respect tient nos langues captives? Parlons à qui nous peut entendre. Soufrez, grand roy, que nous vous adressions une plainte respectueuse. Rassasié de gloire et d'honneurs, vous foulez aux pieds les vanitez humaines :

Oui, si pour effacer les traces de la guerre,
Vos pas daignent encore s'imprimer sur la terre,
Vos yeux, depuis long temps, vers le ciel élevez,
Méprisent des honneurs à l'orgueil réservez.
Si toutefois pour nous un cœur plein de tendresse
Peut encore compâtir à l'humaine faiblesse,
Permettez à la France un soin ambitieux ;
D'un spectacle si beau laissez jouir ses yeux.

« Vous vous rendrez à nos prières ; la statue sera placée, et la postérité admirera comme nous cet ouvrage merveilleux.

« Mais que dira cette même postérité, lorsqu'elle apprendra que les Muses auront été bannies de ce lieu? Par qui bannies? Grand roy ne craignez point, ce reproche ne tombera pas sur vous.

« C'est toy, M..., c'est toy, etc...

« Voilà, Monsieur, ce que ma colere enfanta. Ne vous étonnez pas si l'enfant est informe et ressemble tout au plus à un avorton. Il y avait trop peu de temps que je l'avais conçeu pour pouvoir le mettre au jour tel que je l'aurais souhaité. Peut-être aura-t-il la destinée des petits ours, qui, à force d'être léchez, deviennent jolis. »

(1) *Cabinet des manuscrits*. Tom. II, p. 298.

Digitized by Google

armes ; il comprenait que l'intelligence prime la force, et que la main qui tient et gouverne l'épée doit être au service d'un esprit noble et cultivé. Salutaire et féconde leçon, dont la patrie doit être reconnaissante au puissant ministre de Louis XIV.

Doué d'un goût très sûr et très délicat dans le choix dès livres, très dévoué à l'honneur des lettres françaises et à l'éclat de la bibliothèque royale, le frère de Louvois, Charles-Maurice, archevêque de Reims, supplée volontiers son frère distrait par d'autres soins ; nous trouvons fréquemment la trace de son intervention dans les achats de livres pendant la minorité de Camille de Louvois.

Dès le 6 juillet 1684, l'archevêque de Reims remet entre les mains de l'abbé Varès, commis à la garde de la bibliothèque du roi, un livre intitulé : *Stephani Joaninensis in mediceam monarchiam Pentateuchus.* Antuerpiœ, 1524, in-fol., livre acheté par ledit seigneur. Le 21 août, Charles-Maurice fait entrer à la bibliothèque une collection de livres imprimés au Louvre et fournis par le sieur Cramoisy.

La mission littéraire de dom Mabillon en Italie devait enrichir notablement la bibliothèque pendant les années 1685 et 1686, et c'est à l'archevêque de Reims que revient en partie l'honneur de ce glorieux résultat ; c'est lui en effet qui avait eu l'initiative de ce projet de voyage et avait proposé Mabillon comme l'homme le plus propre à le mener à bonne fin. C'est par l'entremise de l'archevêque que les livres expédiés sont mis à la bibliothèque. La récolte fut vraiment magnifique (1).

(1) Nous trouvons notés dans les registres les envois suivants :
De Venise, le 18 décembre 1685 : 12 in-fol. ; 75 in-4° ; 5 in-8° ;
3 in-12..... Prix total. 181[l] 5[s]

Digitized by Google

Dans cette même année 1686, l'archevêque de Reims avait donné lui-même à la bibliothèque vingt-et-un volumes. En 1687, il offre cinq autres ouvrages, auxquels il ajoute, le 26 septembre, un recueil de pièces concernant le *Différend sur la communion pascale* (1); en même temps c'est lui qui préside à la réception des livres reçus de Hollande (2) et de la foire de Francfort (3); il charge dom Etiennot de tirer à Rome d'assez nombreux manuscrits pour la bibliothèque, et fait de nouveau, à plusieurs reprises (1688-1690), présent de vingt-huit ouvrages formant une quarantaine de volumes. Maurice Le Tellier intéresse son entourage au bien de la bibliothèque; et en juin 1690, son vicaire général Rouland fait venir de Reims pour la bibliothèque le *Dictionnaire universel* de Furetière, imprimé cette même année à Rotterdam, trois volumes in-fol., coûtant 50 livres (4).

« Le 4 septembre 1692, M. de Reims envoie à la bibliothèque un *Vocabulaire* de la Crusca, en quatre volumes in-fol., reliés en maroquin, lequel avait été

De Rome, le 15 janvier 1686 : 164 in-fol. ; 190 in-4° ; 62 in-8° ; 4 in-12..... Prix.	1.459l	
De Naples, le 16 mai 1686 : 86 in-fol. ; 274 in-4° ; 40 in-8° ; 32 in-12.....	748l	10s
De Rome et de Florence, le 8 juillet 1686 : 194 in-fol. ; 408 in-4° ; 90 in-8° ; 29 in-12.....	1.720l	
De Rome et de Florence, le 8 juillet 1686 : 45 estampes..... — — manuscrits : 23 in-fol. ; 18 in-4° ; 4 in-8°..		
De divers endroits d'Italie, 16 septembre : 79 in-fol. ; 72 in-4° ; 20 in-8° ; 36 in-12.....	640l	6s
De Lyon : 321 in-fol. ; 199 in-4° ; 41 in-8° ; 15 in-12.....	2.154l	8s
De Turin, 20 juin 1685 : 19 in-fol., 26 in-4° ; 7 in-8° ; 1 in-12..	185l	6s
De Milan, 23 juin 1685 : 32 in-fol. ; 113 in-4° ; 45 in-8° ; 6 in-12.	286l	10

(1) *Registre des acquisitions.* Tom. I, fol. 7.
(2) *Ibid.* fol. 251.
(3) *Ibid.* fol. 285.
(4) *Ibid.* fol. 286.

Digitized by Google

présenté à Sa Majesté par le résidant de M. le duc de Toscane. » Le même jour, l'archevêque fait mettre à la bibliothèque un livre *de Conciliis*, acheté 50 liv. à M. de Jayac, chanoine de Reims (1).

Cette année 1692 fut d'ailleurs marquée par un acte de Maurice Le Tellier digne de la reconnaissance de tous les amis des lettres. L'archevêque eut en effet l'heureuse idée d'ouvrir ces collections à tous ceux qui voudraient les consulter; il fit cette ouverture avec l'éclat qui souriait à ses goûts, au mois d'octobre 1692. Une réunion de savants fut invitée à un magnifique repas, qui leur fut servi dans l'une des salles de la bibliothèque, dont l'entrée fut désormais ouverte au public deux jours par semaine.

Sans doute l'accès de la bibliothèque n'avait été accordé que d'une façon fort discrète par l'archevêque de Reims; sans doute un immense progrès a depuis amélioré cette première tentative. L'heureuse et vaste disposition des salles, la parfaite distribution d'un service où règne autant d'ordre que d'urbanité et d'intelligence, le perfectionnement des catalogues, l'abondance des sujets d'étude, tout cela s'est développé depuis deux siècles. Mais c'est à l'archevêque de Reims que revient l'initiative de cette idée féconde; à lui revient l'honneur d'avoir ouvert, au centre de ce tumultueux Paris, ce sanctuaire des lettres, cette paisible retraite où la pensée calme et recueillie peut méditer les œuvres du génie, interroger les annales du passé. Les bouleversements de notre âge ont d'ailleurs imprimé à cette œuvre un caractère plus vénérable que ne pouvait prévoir Maurice Le Tellier, mais dont nous bénéficions. C'est là, en effet, qu'ont été largement recueillies les épaves de nos

(1) *Registre des acquisitions*, Tom. I, fol. 298.

Digitized by Google

grandes bibliothèques monastiques, là que ces nobles bannis du cloître, chassés de leurs retraites par d'odieux vandales, mutilés souvent par des transferts inintelligents et brutaux, ont du moins rencontré des esprits assez délicats pour leur constituer, sous le régime de lois spoliatrices, une existence respectée.

Il se fit en même temps un changement dans le personnel de la bibliothèque. Thévenot se retira; Clément devint commis en titre à la garde de la bibliothèque, et fut remplacé par Boivin dans la place de commis en second. Déjà Boivin, par ses travaux, faisait honneur au patronage intelligent de Louvois. Il signala cette première année de ses nouvelles fonctions par la découverte d'un manuscrit palimpseste, qui contenait la Bible, cachée sous une copie des homélies de saint Ephrem. A force d'application, il parvint à déchiffrer une partie de l'écriture primitive, qui était onciale et de douze à treize siècles d'antiquité; et pour que les savants pussent collationner ce précieux manuscrit, il fit, avec une patience prodigieuse, des tables qui en rendirent l'usage extrêmement facile. L'année suivante, il fit paraître la magnifique édition in-folio des *Mathematici veteres*, laissée imparfaite par Thévenot. Puis il s'occupa de *Macarius Magnes*.

L'archevêque de Reims continuait ses acquisitions pour la bibliothèque. En 1694, il fait acheter à Reims, pour 48 livres, le *Dictionnaire* de Moreri, imprimé en Hollande (1). Le 8 février 1695, il fait placer à la bibliothèque l'ouvrage de Rostgaard, imprimé en 1693. *Deliciæ poetarum danorum*, en deux volumes (2),

(1) *Registre des acquisitions*, Tom. I, fol. 365.
(2) *Ibid.* fol. 298.

Digitized by Google

et envoie lui-même vingt-quatre nouveaux ouvrages (1).

Cette même année 1694, nous voyons commencer de nombreux achats faits à un célèbre libraire de Rotterdam nommé Leers. Au mois d'août 1694, Leers vint à Paris et « proposa à l'archevêque de Reims de fournir à la bibliothèque du roy des livres de Hollande, d'Angleterre et d'Allemagne en échange de plusieurs exemplaires des estampes et livres de figures appartenant à Sa Majesté. M. de Reims ordonna de faire avec ledit sieur Leers un projet de prix sur lequel il prendrait lesdites estampes en fournissant des livres au prix des marchands, ce qui fut exécuté. » Au mois de septembre suivant, Leers livra, à compte de ces échanges, 36 ouvrages, valant ensemble 294 livres 18 sols; en janvier 1696, 310 ouvrages, valant 840 liv. ; en avril de la même année, un envoi de 201 ouvrages, valant 930 liv. (2). Le 26 avril 1696, M. de Reims donna ordre d'expédier les estampes promises en à-compte. Il est intéressant de voir la nature et le prix de ces divers sujets qui avaient cours à l'étranger (3).

(1) *Registre des acquisitions.* Tom. I. fol. 303.

(2) *Registre*, Tom. II, fol. 15 et suivants.

(3) En voici la liste, que nous prenons sur les registres de la bibliothèque nationale :

« En conséquence de l'ordre cy dessus, j'ay fait partir, le 28 du mesme mois, à l'adresse de M. Fiévet à Lisle, par le nommé Jean Le Roux, voiturier, deux balles, pesant 875 livres, dans lesquelles estoit ce qui s'en suit :

« Le Carousel en français ; 6 exemplaires à 18 liv. : 108[l]

« Le même en latin ; 9 exemplaires à 15 liv. : 135

« Le livre des Tapisseries des quatre éléments et des quatre saisons ; 15 exemplaires, sçavoir : 7 en grand papier, et 8 en petit, à 9 livres : 135

« La deuxième partie du livre des Animaux ; 12 exemplaires à 15 livres : 180

« Un exemplaire de la première partie avec la mesure de la terre, relié en veau : 20

Digitized by Google

C'est à propos de ces envois d'estampes que Clément écrivait à l'abbé de Louvois la curieuse lettre

« Le livre des Plantes; 12 exemplaires à 15 livres : 180
« Le livre des Traités de Mathématiques; 12 exemplaires à 10 livres : 120
« La Feste de Versailles en 1658; 12 exemplaires à 4 liv. : 48
« Le Labyrinthe; 15 exemplaires à 4 livres : 60
« La Grotte ; 15 exemplaires, sçavoir : 5 en grand papier et 10 en petit à 9 livres : 135
« Les 5 pièces de l'Histoire d'Alexandre; 15 exemplaires à 30 liv. : 450
« La Coupe de la chapelle de Sceaux; 15 exemplaires à 12 liv. : 180
« Les 36 tableaux du Cabinet; 15 exemplaires, sçavoir : 5 en grand et 7 en petit à 22 livres : 330
« Recueil des plans et élévations, statues, fontaines, et ornemens de Versailles en 78 pièces; 15 exemplaires à 40 livres : 600
« Recueil des maisons royales et villes, par Silvestres et autres, en 43 pièces, 5 exemplaires : 375
« Les 13 anciennes vues de Vandermeulen ; 15 exemplaires : 225
« Les 22 nouvelles vues du même ; 15 exemplaires à 30 livres : 450
« Le tableau de la Transfiguration ; 15 exemplaires à 2 livres : 30
« Les 4 tapisseries nouvelles de l'Histoire du Roy; 15 exemplaires à 5 livres : 75
« La Coupe du Val de Grâce par Mignard ; 15 exemplaires à 12 livres : 180
« Le Portement de la Croix par Mignard ; 15 exemplaires à 3 livres : 45
« Les Plans et élévations de l'église des Invalides ; 6 exemplaires à 15 livres : 90
« Le 5 nov. 1696, j'ay fait partir à la mesme adresse de M. Fiévet à Lisle, pour M. Leers, une balle pesant 145 livres, dans laquelle estoit ce qui suit :
« 15 exemplaires du grand escalier de Versailles, en 7 planches à 15 livres chaque exemplaire : 225
« 15 exemplaires de la petite galerie de Mignard, en 3 planches gravées par Audran de 7 livres, 10 sols : 122 10
« 15 exemplaires de la conqueste de Franche-Comté, pièce de la grande galerie de M. Le Brun à 2 liv. 10 : 37 10
« 15 exemplaires des 15 estampes des Festes de 1664 et 1674 à 7 livres 10 : 112 10
« 15 evemplaires de deux plans de Fontainebleau et du portail de Vincennes. Ces trois planches ont esté apportées depuis peu à la bibliothèque, et n'estoient pas comprises dans le mémoire arresté avec M. Leers; pour ce : 30
« Plus un éxemplaire relié de la première partie du livre des Animaux avec la mesure de la terre : 20

Digitized by Google

rapportée plus haut. On y voit que le zélé commis poussait à l'achat des livres; mais l'archevêque, chargé de payer les notes, tempérait parfois son ardeur (1).

C'est pendant cette année 1696 que nous découvrons des traces marquées de l'action personnelle de Camille de Louvois dans les travaux de la bibliothèque. Nous le voyons en relation avec plusieurs savants dont il stimule et oriente les travaux. Il donne des ordres et des indications pour la recherche des manuscrits à l'étranger.

Malheureusement nous n'avons pu trouver les lettres de l'abbé de Louvois visées par les réponses qui lui sont adressées; mais celles-ci laissent facilement

(1) A cette date se place une lettre inédite de Leers à l'archevêque de Reims :

« Monseigneur,

« J'ai appris avec une joye singuliere que votre Grandeur a eu la bonté de parler de nouveau au roi sur le sujet des estampes, et que Sa Majesté a bien voulu consentir qu'elles me seroient envoyées. J'espère que Votre Grandeur donnera les ordres nécessaires à Mons^r Clément afin que les estampes puissent partir pour Lille; et que je puisse enfin retirer mon passeport, pour faire entrer mes marchandises que j'ai sur les frontières : j'en aurai une tres sensible obligation a Votre Grandeur.

« Dans peu de semaines j'achève le Dictionnaire historique de M. Bayle, et dans peu de jours j'attends d'Allemagne le Julien de M. Sponheym et le Beger *Thesaurus Brandenburgicus*, fol., j'en destine un de chacun pour la bibliothèque du roi, et je prie Votre Grandeur de me faire savoir si je mettrai un de chacun à part pour la sienne.

« Outre le Puffendorf *de rebus Brandenburgicis*, fol., notes *de Nummis Syro-Macedonum* augmenté, in-4°, j'attends plusieurs autres livres nouveaux d'Allemagne, dont j'envoyerai un catalogue a Votre Grandeur des qu'ils seront arrivés. Au reste, je conjure Votre Grandeur de me continuer l'honneur de son amitié et de croire que je suis avec toute la vénération possible

« Monseigneur,

« De Votre Grandeur,

« Le tres humble et tres obéissant serviteur,

« Leers. »

« Rotterdam, 23^e aoust 1696. »

Digitized by Google

deviner le sens des premières; d'ailleurs nous les croyons inédites, propres à faire mieux connaître les préoccupations littéraires de ces nobles esprits; à ces divers titres nous n'hésitons pas à les rapporter.

La première de ces lettres, par ordre de date, est écrite de Venise, par de la Haye; la voici (1) :

« Monsieur,

« Il y a desja quelque temps que j'ay reçeu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 16e du mois passé, au sujet d'un manuscrit grec, *Macarius Magnes* qui doit, me dites-vous, se trouver icy dans la bibliothèque de St Marc parmy les livres du cardinal Bessarion, soubs le numero 14.

« Je me suis adressé pour en estre éclairci au sr abbé Letns écossois qui est bibliothécaire de la République; et après avoir bien sollicité et attendu sa réponse, il me l'envoya avant-hier, et vous la trouverez cy-jointe de sa main.

« Il a bien pu chercher parmy les livres du cardinal Bessarion s'il s'y trouveroit celuy dont vous souhaitez une copie; mais quand il l'auroit trouvé, il ne pourroit pas me le prêter pour en tirer copie sans une particulière permission de la République, qu'il n'est pas facile d'obtenir. Cependant, Monsieur, en cela comme en toute autre chose, vous n'avez qu'à m'ordonner, et je tiendray à bonne fortune si vous me procurez l'occasion de vous faire connoistre par mes services que je suis sincèrement et avec une très particulière estime,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très obéissant serviteur,

« De la Haye.

« A Venise le 29e décemb. 1696. »

(1) *Biblioth. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 50.

Digitized by Google

La lettre d'un autre correspondant nous apprend les ordres donnés, à la même époque, par l'abbé de Louvois, sur un point différent, pour la transcription d'ouvrages qui lui paraissaient utiles (1).

« Rome ce 26 mars 1697.

« On travaille, Monsieur, à la copie des 12 livres de Nicéphore que vous m'avez ordonnée. Mgr le card. Casanatte m'a bien chargé de vous faire ses compliments. M. l'abbé Zaccagna, son bibliothécaire et custode de la Vaticane, pour satisfaire aux intentions de cette Excellence, et en mesme temps par inclination et par respect pour tout ce qui venoit de votre part, me donne toutes les facilitez que je puis désirer pour venir à bout de votre commission. J'ay eu beaucoup de peine pour trouver un copiste qui entendist le grec et qui peust transcrire exactement ce manuscrit dont l'escriture est fort petite et difficile. Peu de gens en ce païs estudient cette langue. Celui que j'ay chargé de votre commission est fort habile. Il a déja travaillé pour les PP. Bénédictins dont le R. P. Etiennot a bien voulu entrer dans cette affaire, et de concert avec lui j'ay promis vingt pistoles de cette monnoie. J'aurai une très grande attention sur cette copie et j'espère que l'on en sera content. J'ay déja commencé le paiement, et à mesure que le copiste avancera, je lui fourniray à compte. Je prendrai la liberté de tirer sur vous ladite somme. Le change est si hault que je n'ose importuner mes amis de Paris et d'ailleurs. Mon séjour m'oblige à faire icy tous les jours emplettes qui consomment tout le petit fondque j'ai entre mes mains. J'attendray cependant votre réponse à celle-cy afin de ne rien faire qui ne vous soit agréable.

« Je vous envoye une copie de la lettre des docteurs

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 47.

Digitized by Google

de Louvain sur les matières du tems. Il y aura demain consistoire où M. l'abbé Daquin sera préconisé. La lettre que Mgr de Reims, Mgr de Paris, Mgrs de Meaux, d'Arras et d'Amiens ont écrite au pape sur le livre du card. Sfondrat est très bien arrivée. On l'a communiquée aux cardinaux du Saint Office. J'espère qu'elle produira un effet qui corresponde à nos souhaits. Elle nous procurera apparemment quelque décret qui arrêtera la licence des opinions sur le péché originel, sur la grâce, la prédestination; et j'aurai soin de vous mander la suite de cette affaire qui sera apparemment très glorieuse à ceux qui l'ont entreprise. J'aurai, Monsieur, une joie particulière de vous revoir à Paris. J'y cultiveray, mieux que je n'ay fait, l'honneur de votre bienveillance, et suis avec respect, Monsieur,

« Votre très humble et obéissant serviteur,

« J. Vivant. »

« Vous voulez bien, Monsieur, me permettre de renouveller mes obéissances à Monsieur de Harlay, M. de Targni, M. Clément, M. Rollin et M. Boivin. »

Le signataire de cette lettre était l'abbé Jean Vivant, docteur de Sorbonne, et qui fut syndic de la faculté de théologie lors de l'affaire du cas de conscience en 1703. Le cardinal de Noailles le fit chancelier de l'Eglise de Paris. Vivant eut beaucoup de part, en 1728, aux démarches qui détachèrent enfin le cardinal du parti janséniste. Il devint, vers la même époque, grand chantre à la place de Dorsanne. Nommé évêque de Paros *in partibus* et coadjuteur de Strasbourg, sacré le 8 octobre 1730, il alla résider à Strasbourg pour y remplir les fonctions épiscopales, en l'absence du cardinal de Rohan; il mourut le 16 février 1739, âgé de 79 ans.

Digitized by Google

A côté des sollicitudes littéraires, cette lettre nous révèle quelques-unes des préoccupations théologiques de l'abbé de Louvois et de ses amis. La question du probabilisme et celle de la grâce agitaient alors en France l'opinion religieuse. Plusieurs évêques, entre autres ceux de Paris, de Reims, de Meaux, d'Arras et d'Amiens, provoquaient la condamnation de propositions théologiques qualifiées de relâchées, et préludaient ainsi à la censure plus générale qu'ils devaient porter à l'assemblée de 1700 (1).

Ce zèle apparent pour la pure doctrine de l'Eglise n'était pas exempt de rivalités personnelles, d'influences jansénistes souvent fort accentuées; il avait surtout le tort de présenter comme hérétiques des théories théologiques soutenables et tolérées par l'Eglise. La situation de l'abbé de Louvois ne lui permettait guère d'échapper à cette tendance; la lettre actuelle en fait foi. Cependant il ne paraît pas s'être passionné outre mesure. D'ailleurs, le correspondant qui le renseigne n'est pas lui même un fougueux sectaire.

Parmi les amis communs auxquels Vivant envoie son souvenir, nous trouvons le nom de Rollin. Cette amitié honore autant Louvois que Vivant. Recteur de l'université en 1694, Rollin venait d'être tout récemment (1696) nommé principal du collège de Beauvais. Là il groupait autour de lui les maîtres les plus instruits : Duguet, Guérin, Coffin, Crevier. Environné de ces esprits distingués, il disciplinait les études, assignait à la langue française sa place d'honneur dans l'éducation nationale; et, par une longue expérience aidée de sérieuses réflexions, préparait ce *Traité des études*, « monument de raison et de goût,

(1) Voir *Maurice Le Tellier*, Assemblée de 1700, p. 337.

Digitized by Google

a dit M. Villemain, livre l'un des mieux écrits dans notre langue après les livres de génie ». On aime à rencontrer auprès de l'abbé de Louvois cet esprit éclairé et ce noble caractère.

Cependant, les acquisitions de livres imprimés continuaient. En 1697, les achats recommencent avec le libraire Leers ; celui-ci expédie, le 12 août, 107 ouvrages, pour 111 liv. 10 s.; le 15 novembre, 149 ouvrages, pour 770 liv. 12 s. Dans le courant de cette même année, on achète à Mayer, de Lyon, 10 ouvrages pour 97 liv., et à Dezollier, de Paris, 4 ouvrages valant 35 liv. Au mois de décembre fut mise en vente la bibliothèque de Thévenot, de laquelle on recueillit 107 ouvrages, coûtant 111 liv. 10 s.

L'abbé de Louvois était dès lors en relation avec un savant Danois nommé Rostgaard. C'était un gentilhomme d'une intelligence remarquable et d'une érudition précoce ; il avait fréquenté les universités et les bibliothèques les plus célèbres, recueilli et fait connaître de précieux ouvrages, dressé des catalogues raisonnés, et consacré toute son activité au service des lettres. Par son entremise, on négocia avec le sieur Wolfen, bibliothécaire du roi de Danemark, à Copenhague, l'envoi de 13 ouvrages d'histoire danoise, de numismatique, de botanique et de liturgie, qui furent évalués 66 liv. et échangés contre « deux suites des batailles d'Alexandre » (1).

L'année 1698 vit la bibliothèque royale bénéficier des débris de plusieurs bibliothèques particulières, entre autres de celle de M. de Croisy, de laquelle on acheta, par l'entremise du libraire Boudot, 23 ouvrages, pour 48 livres ; et de celle de Brodeau, dont Mouëtte vendit 220 ouvrages au prix de 227 livres.

(1) *Registre des acquisitions*, t. III, fol. 115.

Digitized by Google

Leers fit, en juin, un nouvel envoi de 160 forts ouvrages, valant ensemble 1,002 liv. 2 s., et Schmid expédia de Strasbourg 22 ouvrages au prix de 75 liv.

L'année 1699 commence par une acquisition chez Schmid : 90 ouvrages du prix de 348 liv. Puis, d'autres libraires sont mis à contribution. C'est Ganeau, de Londres, qui, le 14 mai, moyennant un paiement de 91 liv. 17 s., fournit 34 ouvrages de droit, d'histoire et de religion, édités à Londres à la fin du XVII[e] siècle; parmi eux, 19 écrits en anglais traitent d'histoire, de sciences, de mathématiques, de mécanique (1). C'est Wetstein, libraire à Amsterdam, qui expédie, au prix de 738 liv., 31 ouvrages récemment édités, sur des questions de théologie, d'histoire et de numismatique. Wetstein y ajoutait, à titre de don, « à raison de la beauté du papier et de la singularité de l'impression, » trois ouvrages : *Diogenes Laertius*, gr. lat. carta max. 1692, 2 vol. in-4°; *Alting, notitia Bavariæ ;* et *Aonii Palcarii opera* (2). Une douzaine d'ouvrages étaient en même temps envoyés par Moëtjens de La Haye; on tirait aussi de divers libraires de Bruxelles 12 ouvrages valant 78 liv., et de l'inventaire du sieur Boucot 124 ouvrages coûtant 128 livres.

Leers, qui avait, le 14 mai précédent, fait un envoi de 89 ouvrages importants, estimés 463 livres 5 sols, fut encore chargé de plusieurs expéditions importantes; l'une comprenait 32 ouvrages évalués 236 liv. 12 sols; Leers reçut peu après, en à-compte, pour 967 livres d'estampes et manuscrits, pris sur les doubles que possède la bibliothèque.

C'est dans le courant de ces deux années 169[9] et

(1) *Registre des acquisitions*, t. III, fol. 112.
(2) *Registre des acquisitions*, t. III, fol. 115.

Digitized by Google

1699 que nous retrouvons l'abbé de Louvois en relation épistolaire avec des savants illustres employés au service de la bibliothèque royale. Voici d'abord une lettre du célèbre bénédictin Montfaucon, qui préparait en Italie les matériaux de ses nombreux ouvrages (1):

« Rome le 7 octobre 1698 (2).

« Monsieur,

« Je crois que vous ne serez pas fâché que je prenne la liberté de vous écrire et de vous faire un petit récit de notre voyage. L'impossibilité qu'il y a de rien faire à Rome pendant les grandes chaleurs, nous ayant obligés de prendre des mesures pour n'y arriver que vers la fin de septembre, nous nous rendimes de Gennes à Milan où nous fimes un séjour de prez de trois semaines pour voir à loisir la bibliothèque Ambrosienne, une des plus riches de l'Italie en manuscrits. Il y a aussi un grand nombre d'imprimez; mais comme on y fait très peu de dépense à acheter de nouveaux livres, toutes les meilleures éditions des Pères et autres autheurs y manquent. Nous avons tiré de cette bibliothèque plusieurs pièces dont quelques-unes sont fort considérables. Parmy les manuscrits dont j'ay pris la notice, il y en a un dont M. Boivin pourroit peut-être bien s'accom-

(1) Bernard de Montfaucon était né au château de Soulage, en Languedoc, d'une noble et ancienne famille, le 17 janvier 1655. La lecture du *Plutarque* d'Amyot lui inspira de bonne heure le goût de l'histoire. Après avoir suivi quelque temps la carrière militaire, il entra dans l'Ordre de Saint-Benoit, et se livra dès lors à l'étude avec une ardeur qui ne connut pas de repos. Il édita plusieurs ouvrages des Pères de l'Eglise, s'occupa d'antiquités, de paléographie de questions scientifiques ; il visita les plus célèbres bibliothèques, d'où il tira de précieux trésors ; sa vie bien réglée le rendait capable de supporter la plus longue application sans en être incommode. Il parvint sans infirmités à l'âge de quatre-vingt-sept ans. La modestie de Montfaucon égalait son savoir.

(2) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 79.

Digitized by Google

moder pour son histoire de Grégoras (1), il a pour titre Περὶ τῆς τοῦ Γρηγόρου ψευδογραφίας ὁμοῦ καὶ δυσεβείας. Je l'aurois copié si il avoit été moins long; mais outre que je ne sçavois pas si M. Boivin en auroit à faire, j'ignorois aussi si il ne se trouvoit pas dans la bibliothèque du roy ou dans les autres de Paris.

« De Milan nous allâmes à Modène, où nous vîmes la bibliothèque de Son Altesse. Il y a un grand nombre de manuscrits en toutes langues et beaucoup de bonnes éditions. Monsieur le Duc a dessein d'y faire de la dépense. Le bibliothécaire est le P. Bacchini, habile homme, connu par plusieurs ouvrages qu'il a donnez cy devant au public. Il travaille présentement à l'édition d'un certain Agnellus de Ravenne, autheur du neuvième siècle, qui a écrit l'histoire des évêques de cette ville depuis St Apollinaire jusques à son tems. Le P. Bacchini nous fit au sujet de son livre une histoire fort plaisante. Il nous dit que l'ayant montré à l'Inquisiteur pour le faire approuver, il se choqua de trouver dans sa préface le mot grec κατὰ πόδα, et luy dit que ne sachant pas si ce mot contenoit quelque hérésie ou quelque impiété, il ne pouvoit luy accorder la permission d'imprimer cet ouvrage à moins qu'il ne l'ôtât. Le P. fut obligé de faire sauter

(1) Nécéphore Grégoras, l'un des auteurs de l'*Histoire byzantine*, était né à Héraclée de Pont, vers 1295. Accueilli à la cour par l'empereur Andronic, il fut mêlé aux discussions relatives à la fixation de la fête de Pâques, et indiqua le premier la réforme effectuée plus tard par Grégoire XIII. Après avoir donné à Constantinople des leçons publiques qui eurent un grand éclat, Grégoras fut persécuté par l'empereur Cantacuzène, et menace par le peuple auquel on l'avait rendu odieux en falsifiant plusieurs passages de ses livres. I mourut vers 1359, et son corps fut abandonné aux outrages de la multitude. Son plus important ouvrage est son *Histoire de Constantinople* en trente-huit livres, de 1204 à 1359. Jean Wolf publia les onze premiers livres, traduits en latin, Bâle 1562, in-folio. Du Cange avait le projet de publier une édition complète de l'*Histoire de Grégoras*. Avec les matériaux qu'il recueillit, Boivin publia, en 1702, deux volumes in-folio sur ce sujet.

Digitized by Google

son κατα πόδα. L'Inquisiteur ne fit pas plus de quartier à un autre mot grec que j'ay oublié, et qui luy estoit aussi suspect d'hérésie que le κατά ποδά.

« De Modène nous allâmes à Venise, où nous avons fait un séjour de plus de trois semaines; nous n'avons veü que fort légèrement la bibliothèque de S. Marc. J'y ay pourtant été jusqu'à trois fois. On ne permet pas d'y rien copier. On n'en montre pas même volontiers les manuscrits. Il court un bruit parmy les sénateurs qu'il est venu des François à Venise qui ont acheté des manuscrits au feu bibliothécaire. Cela fait que l'entrée est encore moins libre aux François qu'aux autres. Un de nos amis nous fit présent d'un catalogue imprimé des manuscrits de Venise et de Padouë. Outre la bibliothèque publique, on trouve encore beaucoup de manuscrits grecs en diverses bibliothèques des particuliers que nous avons veües : nous avons emporté une assez bonne quantité d'anciens monumens. Si nous avions peu y faire un long séjour, nous aurions peu copier quelques pièces anciennes fort considérables qui n'ont jamais veü le jour. Il y a peu d'années que la bibliothèque de St Antoine, la plus considérable après celle de St Marc fut brulée. Là périrent un très grand nombre de manuscrits grecs, latins, hébreux, et autres. On me dit à Venise qu'il y avoit en certain lieu environ cinquante manuscrits grecs à vendre qu'on pourroit avoir à bon marché. On m'avoit donné jour pour les aller voir, mais la personne qui s'en vouloit défaire ne s'y trouva pas, s'étant absentée de Venise pour quelque tems. On m'a promis de me faire sçavoir ses volontez après son retour. Si l'on m'en écrit, je ne manqueray pas, Monsieur, de vous en donner avis.

Digitized by Google

« Je n'ay jamais oublié le *Macarius Magnes* (1) de M. Boivin, je l'ay cherché dans toutes les bibliothèques où j'ay été, mais je nen ai encore rien trouvé. J'ay acheté à Venise une bible Cophte dont on avoit égaré un volume qu'on n'a jamais peu trouver. Ce qui en reste est en cinq volumes, sçavoir : le Pentateuque, les douze petits prophètes avec Daniel, et tous les livres du Nouveau-Testament en trois volumes. On nous fit voir, la veille de notre départ, un tableau de Raphaël qui est à vendre, une des plus excellentes pièces que cet habile peintre ait jamais faites. Il représente l'histoire de la manne au désert, haut de quatre piés, large de trois, il est peint sur du bois, et l'on dit qu'il n'y a pas de bon peintre qui ne connoisse qu'il est véritablement de Raphael, j'ay creu devoir vous en donner avis.

« De Venise nous vînmes par Ancone et Lorette à

(1) Ce *Macarius Magnes*, dont se préoccupaient tant Boivin et Camille de Louvois, offre un très curieux exemple de ce qui arrive à travers les âges à certains problèmes historiques. Semblables à ces cours d'eau qui disparaissent d'une façon intermittente sous les sables, et dont d'infatigables explorateurs finissent par déterminer les sources, ces questions, une première fois agitées, sont abandonnées, puis reprises, jusqu'à ce qu'un hasard heureux ou de patientes recherches en fassent trouver la solution. On ne parla de Macarius Magnes qu'après l'an 757, époque à laquelle les Iconoclastes, prétendant trouver dans ses écrits des opinions favorables à leurs erreurs, l'opposèrent à Nicéphore, représentant de l'empereur, ou patriarche de Constantinople, au deuxième concile de Nicée. Nicéphore fit quelques recherches pour justifier l'orthodoxie de Macarius ; bientôt le nom de celui-ci retomba dans l'oubli ; on retrouva toutefois quelques fragments de lui cités au X^e^ siècle, puis au XI^e^, par Jean d'Antioche ; son nom fut prononcé au concile de Trente ; mais il semble y avoir été peu connu.

Au XVI^e^ siècle, un jésuite, Turrianus, apporte des témoignages de Macarins ; les Occidentaux en parlent ; et bientôt Boivin fait ses recherches. D'anciens catalogues citaient Macarius parmi les manuscrits de Venise ; mais il n'y était plus. On trouva bien à la bibliothèque Ottoboni un ouvrage de Macarius, mais différent de celui que citait Turrianus. Boivin se le fit envoyer à Paris, mais ne l'édita pas.

Au XVIII^e^ siècle, au professeur de Gœttingue, Magnus Crusius, reprit le

Digitized by Google

Rome ou nous arrivâmes le 16 du mois passé. Nous travaillons tous les jours aux bibliothèques. Sur le catalogue du Vatican, j'ay remarqué quelques épîtres de Grégoras ; si elles sont pour M. Boivin, je les copieray, et s'il a besoin de moy en quelque autre chose, qu'il ne m'épargne pas. Je luy aurois écrit par cet ordinaire, mais le tems me manque. J'ay eu beaucoup à écrire aujourd'huy. Je souhaiterois de sçavoir si certains ouvrages que j'ay trouvez, et que je crois n'être pas imprimez, se trouvent à la bibliothèque du roy et de M. Colbert : *Hesychii commentarius in Psalmos ; Theodori Antiocheni in 12 Prophetas*, (init. εἰς ἔλεγχον τὸν ἀβασανίστως...) *Catena Patrum in Isaïam ; Isidori Pelusiotæ comment. in scripturam epistolico more*. M. Boivin me fera, s'il luy plait, la grâce de le marquer. Souffrez s'il vous plait, Monsieur, que je fasse icy mes baisemains à Messieurs Hersan et

problème, consulta les notes de Boivin, le manuscrit de Rome, et fit une dissertation sur le système théologique de Macarius.

L'honneur de résoudre le problème était réservé à des Français. Le cardinal Pitra s'en occupa et fit de précieuses découvertes. En 1867, on trouva un manuscrit de Macarius identique à celui de Turrianus, publié trois siècles auparavant à Venise. Charles Blondel, élève de l'école d'Athènes, divulgua ces fragments ; son travail, interrompu par la mort, fut continué par Paul Foucart. Peu après, le cardinal Pitra communiqua quelques fragments par lui découverts à M. l'abbé Duchesne, l'intelligent professeur de l'Institut catholique de Paris ; et M. Duchesne fit de cette question le sujet d'une thèse latine qui fut, en 1877, écoutée avec beaucoup d'attention à la Faculté des lettres de Paris : *De Macario Magnete et scriptis ejus*. Duchesne. Parisiis, Fr. Klincksieck, 11, rue de Lisle, 1877.

Il démontre que Macarius était des environs d'Edesse, et qu'il écrivit vers 350. Il distingue ses *Homélies sur la Genèse*, et son livre Ἀποκριτικῶν ou récit de la discussion entre lui et un philosophe païen. Il examine ses textes, discerne les passages authentiques des apocryphes, disculpe Macarius du reproche du manichéisme, d'arianisme, d'origénisme ; expose son vrai sentiment sur l'Eucharistie, le culte des images, rétablit son caractère et la grandeur de son rôle, et démontre les services rendus par lui aux lettres sacrées et profanes. En appendice, il publia trois fragments inédits que lui avait procurés le cardinal Pitra.

Digitized by Google

Targny et à MM. Clément et Boivin, et pardonnez à ma trop grande liberté. Je suis avec tout le respect et l'estime possible,

Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« Fr. Bernard de Montfaucon. »

Peu de temps après, Montfaucon adressa à l'abbé de Louvois cette seconde lettre, également pleine d'intérêt (1).

« Monsieur,

« J'attendois à vous écrire jusqu'à ce que j'eusse réponse touchant quelques manuscrits de Venise dont un particulier à envie de se défaire. J'ay reçeu depuis peu de jours le catalogue que je vous envoye, j'ay veu ces manuscrits, et j'ay mis la note à la teste de chacun sur laquelle on a fait le catalogue. Le plus rare est celuy qui contient ces longs *excerpta* des *Stromates* de S. Clément écrit en papier depuis trois ou quatre cens ans, *in parvo 4°*, très épais. Ce qui fait le mérite de ce manuscrit, c'est que, comme vous sçavez mieux que moy, l'on ne trouve plus de manuscrit de cet ouvrage, pas même celuy sur lequel il a été imprimé la première fois. Il y a outre cela une bible hébraïque manuscrite fort ancienne, et qui, à mon avis, ne céde guères en beauté à la belle bible en même langue de la bibliothèque du roy. Il y a, de plus, dix manuscrits sur le catalogue que je vous envoye. Celuy qui veut s'en défaire, qui est une personne de la premiere qualité, ne veut pas les donner à moins de 50 pistoles, je ne sçay si vous trouverez ce prix excessif. J'attends sur cela votre réponse. Au reste, ces manuscrits sont autres que ceux dont j'eus l'honneur de vous parler dans ma précédente lettre. Je

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 89.

Digitized by Google

n'ay point eu de réponse touchant ceux-là. Il ne faut point divulguer cecy. La République est si jalouse de laisser rien sortir de l'Etat qu'elle empescheroit de vendre ces manuscrits si elle en avoit le vent. Témoin S. E. le cardinal Noris, qui n'a peu jamais avoir la permission de faire venir des livres de la bibliothéque de Véronne à Rome. Ce qui fait que ceux qui veulent vendre des manuscrits ou des antiquailles et autres choses de prix le font secrettement.

« A Naples j'ay veu un autre manuscrit singulier : une histoire de France manuscrite, en vélin gros volume in-folio; le commencement y manque. Le premier roy qui s'y trouve est Gontran. On lit ainsi : *Tiers livre. Comment Gontran fu nez, et comment il fu fais roys XXI. Nouviaux plais et nouvelle cause fu meue de nouvel contre Theodose l'évesque de Marseille, pour ce que il ot receu en la cité Gondouant qui estoit frères du roy Gontran.* Le manuscrit va jusques au couronnement de Charles six qui est à peu près le temps où il fut écrit. Ce manuscrit est venu d'Espagne, et comme celuy qui l'a est extrêmement curieux de livres et de manuscrits, je creux qu'il ne falloit pas parler de le vendre. Mais luy ayant écrit depuis mon retour que, s'il vouloit se défaire de ce manuscrit, il pourroit trouver à le vendre en France, il m'a fait réponse qu'il le vendroit volontiers, et qu'il le donneroit pour ce qu'il luy avoit coûté : et par ce qu'il écrit à un libraire de Rome, il paroit qu'il en veut vint pistoles. A vous dire mon sentiment, je ne trouve pas que ce soit un prix. Ce livre est si gros, que, si on le vouloit faire copier, la main du copiste couteroit autant.

« Ce Napolitain dont je parle, est M. Vallette qui a fait une des plus belles bibliothèques d'Italie, où il y a un assez grand nombre de manuscrits et beaucoup de

Digitized by Google

livres imprimez, tous rares et bons livres. Il y a une grande chambre exprez pour les livres françois dont il est si bien fourny qu'il me défia de lui nommer un livre rare et estimé en France qu'il n'eût point. Je luy en nommay plusieurs des plus rares, il les avoit tous. Il a eu l'honnêteté de m'écrire qu'il m'envoye son histoire de France manuscrite pour la vendre, et qu'il n'en demande que ce qu'elle luy a coûté de port et d'achat. Ainsi j'auray moyen d'examiner cette histoire à fond et vous manderay mon sentiment.

« J'ay veu aussi à Naples un Dioscoride (1) grec chez les PP. Augustins, plus ancien et plus beau à mon avis que celuy de la bibliothèque du roy. Il y a outre cela deux cens manuscrits grecs ou latins dont j'apporte le catalogue. Monsieur Rostgaard m'a prévenu dans le dessein de vous rendre service et à Mr Boivin au sujet de Grégoras, il n'a pas même voulu souffrir que j'aye eu quelque part à son travail ; point de compagnon, dit-il, quand il s'agit de rendre service à M. l'abbé de Louvois et à M. Boivin. Si j'avois été plus maître de mon tems que je ne le suis, à peine auroit-il peu avoir quelque part à ce travail qu'il a fait tout entier. Mais le R. P. général nous ayant écrit qu'il souhaite que nous arrivions à Paris dans la quinzaine après Paques, à moins qu'il ne révoque cet ordre, à peine pourrons-nous copier la moitié de ce que nous avons trouvé d'ouvrages et d'épitres de SS. Basile et Chrysostome; sans compter ce que nous pourrons trouver dans la suite, n'ayant veu qu'une partie des manuscrits de ce pays-cy. Nous allons trois

(1) Dioscoride, médecin grec d'Anazarbe, en Cilicie, vivait dans le premier siècle de l'ère chrétienne. Il a laissé six livres sur la *Matière médicale*, qui sont la source la plus abondante pour les connaissances botaniques des anciens.

Digitized by Google

jours de la semaine au Vatican où nous travaillons depuis le matin jusques au soir. Les autres jours nous nous occupons à transcrire les manuscrits de la bibliothèque Ottoboni que S. E. a la bonté de nous permettre d'emporter à Case. Je suis, Monsieur, avec toute l'estime et l'attachement possible,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« Fr. Bernard de Montfaucon.

« A Rome ce 3 fevrier 1699.

« J'écris à M. Boivin et à M. Clément. Je salue très affectueusement MM. Hersan et M. Targny. »

Frédéric Rostgaard se trouvait à Rome en même temps que Montfaucon; et lui aussi était en rapport épistolaire avec Camille de Louvois. A la date du 3 mars 1699, il répond à la lettre par laquelle l'abbé l'engageait à visiter la Sicile (1) ; il désirerait même pousser plus loin, visiter la Morée, l'Attique, l'Asie, « ne comprenant pas que l'on puisse se faire bien renseigner par autrui des pays qu'on n'a pas soi-même visités ». En même temps il félicite l'abbé de Louvois « de la collection de médailles samaritaines qu'il a obtenues de Toinard » ; il le charge de dire à l'abbé Bignon combien les amateurs sont satisfaits « de la perfection donnée aux caractères de l'imprimerie royale, et de la beauté des caractères arabes de l'imprimerie du Louvre ». Rostgaard recommande à l'abbé de Louvois « le caractère arabe avec lequel M. Savary de Brives fit imprimer à Rome le psautier en 1614, et le petit assortiment des caractères grecs de Robert Estienne, qui ont servi à imprimer les notes du Nouveau Testament in-16 de 1558. » Enfin il l'avertit de l'envoi qu'il lui fait de quelques médailles, et lui donne avis de plusieurs livres récemment édités à

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 1089, fol. 7.

Digitized by Google

Rome. Il doit rester quelque temps encore dans cette ville, « et passe ses journées à la bibliothèque du Vatican (1) ».

L'année suivante, 1700, l'abbé de Louvois profita de son voyage en Italie pour rechercher lui-même les ouvrages utiles qui manquaient à la bibliothèque, et il acheta environ trois mille volumes. Dès son retour, nous le voyons s'employer concurremment avec l'archevêque de Reims pour multiplier les acquisitions. Ils s'adressent à de nouveaux libraires ; à Delorme, d'Amsterdam, ils achètent, pour 348 livres, 31 ouvrages, parmi lesquels figurent les œuvres d'Erasme ; de Tserterens, associé de Delorme, ils obtiennent, quelques mois plus tard, au prix de 260 liv., 85 ouvrages, parmi lesquels on distingue des commentaires récents sur les auteurs classiques, et 25 volumes in-fol. sur les antiquités grecques et romaines. Doulsecker expédie de Strasbourg, « par l'entremise du P. Lelong de l'Oratoire, » 48 ouvrages valant 519 liv., et Foppens envoie de Bruxelles, moyennant 122 liv., 25 ouvrages traitant, pour la plupart, des questions du jansénisme ; le prix en fut soldé en estampes.

Le 10 avril 1702, on fit venir de Nuremberg, par le libraire Wetstein, 50 ouvrages estimés 72 liv., publiés pendant le XVI^e^ et le XVII^e^ siècles, traitant de poésie, d'histoire et de droit. Le 9 juin, Leers expédia de son côté 42 ouvrages payés 224 livres.

L'année 1703 nous présente une acquisition importante chez Dezollier : 27 ouvrages coûtant 240 livres, et un volume sur les monnaies pontificales estimé 45 livres ; « le tout fut porté chez M. de Reims, qui acquitta la note (2) ». Si l'on achète moins pendant

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 1089, fol. 7.
(2) *Registre des acquisitions*, t. III, fol. 148.

Digitized by Google

cette année 1703, on s'attache, en retour, à amortir les dettes contractées. Ainsi, on remet à Leers pour 918 livres d'estampes ; puis à Vermeulen, libraire et graveur à Amsterdam, un autre ballot d'estampes, également destiné à Leers, mais « qui ne put passer à cause de l'interdit du commerce (1), » il était évalué 864 livres.

En 1705, Doulsecker expédia, en deux fois, 246 ouvrages pour 555 livres; la même année, Leers fit des ventes, dont la valeur totale était de 1,464 livres, et reçut quatre ballots d'estampes évalués 2,725 livres. Mentionnons, en 1706, deux envois, l'un de Leers, l'autre de Doulsecker, qui introduisirent à la bibliothèque, moyennant 980 livres, 391 ouvrages, pour la plupart récemment publiés, et dont quelques-uns sont notés pour leur remarquable reliure.

La vente de bibliothèques privées ouvre de nouvelles sources d'acquisitions; on tire de celle de M. Barré, d'Orléans, 34 ouvrages traitant, pour la plupart, de théologie et d'histoire monastique (2); de celle de M. de Blois, 71 volumes, parmi lesquels plusieurs espagnols et portugais, concernant la poésie, l'histoire religieuse et la philosophie ; de celle de M. de Harlay, 18 volumes, entre lesquels on remarque une histoire de l'ordre teutonique en allemand, divers traités de géométrie, les œuvres poétiques de Lemoyne, et de nombreuses études religieuses. La vente des livres de M. de Granel procure, au prix de 50 livres, 28 ouvrages relatifs à l'histoire et à la jurisprudence (3); celle de M. de la Vrillière, secrétaire d'Etat, 35 ouvrages de jurisprudence et de po-

(1) Février 1704. *Registre*, t. III, fol. 158.
(2) *Ibid.* t. III, fol. 272.
(3) *Ibid.* t. III, fol. 272.

Digitized by Google

lémique contre les protestants (1) ; celle de M. l'abbé Nicaise, 36 ouvrages, dont plusieurs italiens, sur la philosophie, les auteurs classiques et ascétiques (2) ; enfin, l'inventaire de M. le prince de Bournonville et quelques autres occasions procurèrent, au prix de 47 livres, plusieurs ouvrages, parmi lesquels figurent un manuscrit du traité de Gerson, *De potestate ecclesiastica*, et un manuel en langue moscovite ou esclavone (3).

Les années 1706 et 1707 furent riches en acquisitions. En 1706, les libraires Boudot, Jouvenel et Montalant fournissent 77 ouvrages, moyennant 206 liv. (4). En 1707, Leers envoie : 1° le 10 février, 280 ouvrages pour 1,038 liv. 18 s. ; 2° le 1er juillet, 127 ouvrages pour 425 liv. 13 s. ; 3° le 18 novembre, 140 ouvrages pour 612 liv. 17 s. (5). Dans ces volumes se trouvent 41 ouvrages que la bibliothèque possède déjà ; l'abbé de Louvois note, de sa main, à la marge du registre : « M. Clément a charge de les vendre au profit de la bibliothèque du roi et en rendra compte (6). » Au mois d'avril, Witte a transmis de Strasbourg 20 ouvrages estimés 27 livres, et Doulsecker, le 22 décembre, 44 ouvrages pour 150 liv. 13 s. Comme à compte de paiement, on a adressé à Leers pour 517 livres d'estampes.

Dans le courant de 1708, nous trouvons, consigné à la date du 9 septembre, un envoi par Doulsecker de 177 ouvrages pour 287 livres 16 s. (7), et en octobre,

(1) *Registre des acquisitions*, t. III, fol. 282.
(2) *Ibid.* t. III, fol. 286.
(3) *Ibid.* t. III, fol. 287.
(4) *Ibid.* t. III, fol. 284.
(5) *Ibid.* t. III, fol. 118.
(6) *Ibid.* t. III, fol. 111.
(7) *Ibid.* t. III, fol. 296.

Digitized by Google

un ballot des sieurs Martin et Osmont, libraires, contenant 239 ouvrages, au prix de 216 livres 13 s. (1).

A cette date, c'est-à-dire en octobre 1709, s'arrête la série assez suivie des acquisitions. Quelques pages plus loin (2), nous lisons cette note à la marge : « Mémoires enregistrés depuis la mort de Clément. » A partir de cet endroit nous ne pouvons que glaner quelques indications, parfois curieuses, mais décousues.

Doulsecker fournit encore en 1709, par deux reprises, 247 ouvrages pour 448 livres. En 1710, Delorme envoie deux caisses comprenant 120 ouvrages évalués 276 livres (3). Il y ajoute, comme don : *Joan. Harduini opera selecta ;* Amstelodii, 1709, in-fol., grand papier. En 1711, le même Delorme vend *le Livre des Insectes de Surinam*, peint, grand in-fol., payé 120 liv. Il joint, à titre de présent, deux ouvrages : un *Homère latin* de Josué Barnes, édité à Cambridge en 1711, deux volumes in-4° ; et les *Voyages* de Chardin, avec figures, trois volumes in-4° (4). En octobre on tire de la même source 30 ouvrages pour 42 liv., et on donne en paiement, dans le courant de novembre, pour 466 liv. d'estampes. En juin 1712, on fait parvenir à Delorme pour 513 liv. d'estampes, parmi lesquelles figurent de nouveaux sujets : la *Famille de Darius*, l'*Escalier de Versailles*, le *Pont-Neuf*, les *Pèlerins d'Emmaüs*, la *Sainte Famille de Raphaël* (5).

Nous trouvons, dans les années suivantes, des traces du concours apporté par l'abbé de Targny aux

(1) *Registre des acquisitions*, t. III, fol. 290.
(2) *Ibid.* t. III, fol. 299.
(3) *Ibid.* t. III, fol. 300.
(4) *Ibid.* t. III, fol. 306.
(5) *Ibid.* t. III, fol. 315.

Digitized by Google

acquisitions de la bibliothèque. La mention, il est vrai, en est assez sommaire : « Livres achetés en 1712, 1713 et 1714 par M. de Targny, montant à la somme de 272 liv., qui lui ont été remboursées en 1715 (1). » Si l'indication de la source d'où ces livres ont été tirés nous manque, le catalogue dressé au registre nous permet d'apprécier le goût délicat de l'acquéreur; ce sont des ouvrages de haute valeur et du meilleur choix. Nous voyons encore, en 1716, M. de Targny acheter pour la bibliothèque, à la vente de M. Le Fèvre, 210 ouvrages, pour la plupart récemment publiés; il en procure encore 7 en 1717, et 62 autres en 1718.

A cette époque finissait l'administration de l'abbé de Louvois. Or, en additionnant le total des livres dont l'acquisition est relatée aux registres que nous venons de parcourir, en y ajoutant ceux que divers témoignages attribuent au voyage de l'abbé de Louvois en Italie, et dont malheureusement nous n'avons pas pu retrouver le catalogue, nous arrivons, de l'année 1684 à l'année 1718, à un chiffre de 11,000 et quelques volumes. Ce chiffre représente l'accroissement de 8,000 volumes constaté par la comparaison des deux catalogues de 1684 et de 1714 et de plus les acquisitions faites de 1714 à 1718.

Dans les détails qui précèdent, nous nous sommes surtout appliqué à mettre en lumière les acquisitions d'ouvrages *imprimés* faites sous l'administration de l'abbé de Louvois. Nous n'avons indiqué les acquisitions de *manuscrits* que quand elles se trouvaient étroitement liées à celles des imprimés, ou que la suite des faits ou de la correspondance ne nous permettait pas de les en détacher. Mais il nous faut

(1) *Registre des acquisitions*, t. II, fol. 209.

Digitized by Google

maintenant faire connaître d'une manière plus spéciale ces nombreuses acquisitions de manuscrits qui font le principal honneur à l'administration de Camille de Louvois (1).

Dès 1697, l'abbé de Louvois reçut quarante-neuf volumes chinois que l'empereur de la Chine envoyait en présent à Louis XIV. Le roi fit aussitôt remettre aux missionnaires jésuites un recueil des estampes de son cabinet, relié magnifiquement, pour le présenter de sa part à l'empereur de la Chine. La bibliothèque ne possédait encore que quatre livres chinois, qui étaient venus du cardinal Mazarin. Ce fonds s'accrut, le 7 octobre 1700, de douze grands cartons, contenant soxante-douze cahiers, que le P. de Fontenay avait rapportés de la Chine (2). En 1698, on donna un exemplaire de la Byzantine à Ulric Obrecht, de Strasbourg, qui céda en échange vingt-quatre manuscrits anciens (3).

Pendant cette même année 1698, le libraire Moette abandonna, pour 95 livres, treize manuscrits qui avaient appartenu à Julien Brodeau, le commentateur de la Coutume de Paris, mort en 1653, à l'âge de soixante-dix ans (4).

En 1698 également, s'ouvrit une négociation relative à l'acquisition des manuscrits du cardinal de Grandvelle. L'abbé Jean-Baptiste Boissot, qui en était propriétaire, les avait légués, le 24 novembre

(1) Nous prendrons pour guide en cette matière le bel ouvrage de M. L. Delisle : *Cabinet des manuscrits*.

(2) *Mémoire historique de la bibliothèque du roy*, p. XLIII.

(3) Le grand-père d'Ulric, Georges Obrecht, avait formé une bibliothèque, qu'il avait eu le malheur de perdre par deux fois. P. Jacob, *Traicté des Biblioth.*, p. 210.

(4) La bibliothèque de ce jurisconsulte a été citée avec éloge par le P. Jacob, p. 502; elle renfermait des manuscrits du célèbre Grolier et de Louis Chaduc.

Digitized by Google

1694, aux bénédictins de Saint-Vincent de Besançon, sous la condition d'en faire jouir le public. Son frère Claude Boissot les offrit pour la bibliothèque du roi, et dans cette intention, il écrivit à l'abbé de Louvois la lettre suivante, que nous trouvons dans les papiers du bibliothécaire (1) :

« Besançon, 1er avril 1698.

« Monsieur,

« J'ay veu par une lettre que j'ay reçeue de M. Bouhier que l'intention du roy est d'acquérir les manuscripts du cardinal de Grandvelle que feu mon frère, l'abbé de Saint-Vincent, a laissés au public sous ma direction et celle des Pères bénédictins, et à l'inspection du magistrat de cette ville, pour les mettre dans la bibliothèque de Sa Majesté dont je sçay, Monsieur, que la garde vous est confiée. Si j'en estois absolument le maître, je les offrirois de très bon cœur au roy, sans autre condition que l'honneur que Sa Majesté me feroit de vouloir bien les recevoir. Mais comme le magistrat et les Pères bénédictins y ont droit comme moy, je n'en puis pas disposer absolument comme je voudrois; et il n'y a qu'un échange qui puisse faire réussir cette affaire, ou une somme d'argent pour acquérir d'autres livres qui seroient plus propres à l'instruction du public que ces manuscripts qui ne sont pas du goût de tout le monde et dont peu de gens cognoissent le mérite. Il est vray qu'on y voit tant d'événemens différens dont les causes sont ignoréez jusques icy et qui ne doibvent estre cognues que par des personnes très distinguéez, qu'on peut dire qu'ils seroient bien mieux dans la bibliothèque de Sa Majesté que dans celle d'un particulier. Quand on aura convenu d'un échange

(1) *Bibliothèque nationale*, ms. fr., 20052, fol. 58.

Digitized by Google

ou d'une somme, il me sera aysé, Monsieur, de vous dire ce qu'il faudra faire pour avoir le consentement du magistrat et des PP. bénédictins.

« Il me paraît qu'il seroit bien d'envoyer avant toute chose icy une personne qui, sans se faire cognoitre, les verroit avec moy à prétexte de curiosité; et après vous en avoir rendu compte, l'on pourroit facilement en convenir, si vous y treuviez tout le mérite qu'on leur donne. Feu mon frère a laissé par son testament une somme de 4000 livres, dont il me charge comme son seul héritier, pour employer tous les ans les intérêts en acquisition de livres des Saints Pères et de belles-lettres, défendant expressément les sermonnaires, et ordonnant tous les quatre ans un inventaire nouveau fait à ma participation et de mes héritiers et à celle du magistrat, pour recognoitre si les P. bénédictins auront augmentez la bibliothèque de livres nouveaux pour la somme de 800 livres; ce que, Monsieur, je vous dis pour vous faire voir combien il a eu de soing de procurer les moyens aux particuliers, qui ne sont pas assez riches pour avoir des livres, de pouvoir étudier; ce qu'ils feront bien mieux en ceux qui traitent de science, qu'ils ne feront en d'autres où l'on ne voit que des intrigues et des relations qui passent leur portée et que le général doit ignorer. Ainsy, par un échange, l'intention de feu mon frère sera suivie et très accomplie, et en cela je fais ce que je suis asseuré qu'il feroit luy-même, s'il étoit en vie.

« Je vous supplie, Monsieur, de souffrir que je me serve de cette ocasion pour vous dire que je suis une créature de feu Monseigneur de Louvois, et que je dois à ce grand ministre tout ce que je suis. Cela, Monsieur, doit vous servir de preuve, combien j'ay de vénération et d'attachement pour toute vostre très il-

Digitized by Google

lustre famille, et combien je souhaiterois de mériter par mes très profonds respectz la qualité, Monsieur, de vostre très humble et très obéissant serviteur.

« Boissot. »

L'abbé de Louvois étudia ces propositions, mais il ne parut ni loyal ni possible de faire l'acquisition proposée; et la ville de Besançon a conservé jusqu'à nos jours les papiers du cardinal de Grandvelle.

L'année 1700 fut marquée par d'abondantes et utiles acquisitions de manuscrits. On obtint d'abord, pour 78 livres, le manuscrit de l'*Anthologie*, qui est aujourd'hui classé sous le n° 2742 du fonds grec, et qui est de la main de François Guyet, d'Angers. Puis, un sieur Le Clerc vendit, pour 970 livres, trente-cinq volumes, la plupart relatifs aux affaires de Lorraine, et qui provenaient de Fouquet.

Vers le milieu de cette même année 1700, Nosrallah Gildé, médecin arabe de la ville de Damas, offrit à Louis XIV un rouleau où tout le Pentateuque était écrit en hébreu, et trois manuscrits arabes contenant l'histoire des Druses. Il y joignit un long mémoire, où étaient racontées les circonstances, un peu merveilleuses, dans lesquelles il disait avoir recueilli ces manuscrits. Le Pentateuque avait été volé par les Mahométans aux Juifs, qui le gardaient avec toutes sortes de précautions dans la maison du prophète Eliascha, au bourg de Joubar, près de Damas. Quant aux livres des Druses, ils avaient fixé l'attention de Nosrallah depuis les démarches que les agents de Colbert avaient faites pour s'en procurer des exemplaires; le médecin arabe n'épargna, d'après ses récits, aucune fatigue pour les obtenir. Il reçut de Louis XIV une gratification de 4,000 livres. Ce n'é-

Digitized by Google

tait pas trop pour les dangers qu'il prétendait avoir courus (1).

A la fin de l'année 1700, l'archevêque de Reims donna un témoignage éclatant de l'intérêt qu'il por-

(1) « Il s'est, dit-il dans son mémoire, donné la peine de faire la recherche de ces livres ; et voyant que, pendant un temps fort considérable, il n'en avoit peu sçavoir aucune nouvelle, il s'est transporté dans le pays des Druses, et y a soigné leurs malades, s'informant d'eux des choses qui regardoient leur religion, leur promettant la santé et de l'argent s'ils vouloient s'ouvrir à luy sur cela, et il ne put rien gagner pendant un an entier. Il s'en retourna chez luy dans une grande perpléxité d'esprit, très-mécontent du mauvais succès de son voyage. Il ne laissa pas cependant de s'en informer de temps en temps pendant douze ans. Enfin il est heureusement arrivé que les Druses se brouillèrent avec le Grand Seigneur qui leur déclara la guerre et fit marcher contre eux sept bachas, entre lesquels estoit celuy de Damas, qui s'appelloit Moustapha, auprès de qui estoit ledit sieur Nosrallah, en qualité de médecin, qu'il considéroit beaucoup, et il l'accompagna dans cette expédition. Les bachas ayant mis les princes des Druses en fuite, ils brûlèrent leur pays et leurs maisons, et après avoir ravagé partout, ils allèrent en un endroit où les docteurs des Druses avoient coutume de s'assembler, qu'ils détruisirent, et ils y trouvèrent une grotte fort spacieuse, tendue de tapis, dans laquelle il y avoit un coffre de cuivre jaune qu'ils rompirent, et ils y trouvèrent la figure d'un homme en argent, ayant sur la teste une couronne d'or ; il estoit assis sur un trône d'argent. Le bacha fit rompre cette figure. Il y avoit encore dans la muraille de cette grotte un sac pendu, dans lequel estoient ces trois livres qui furent confiez audit sieur Nosrallah, d'autant qu'il sçavoit l'arabe, afin de leur en lire quelque chose. Ils connurent que c'estoient autant d'impiétéz ; mais ledit sieur fut ravi de les avoir en main. Le bacha ordonna qu'on les brûlat sur le champ ; ledit sieur Nosrallah le pria de les luy donner ; le gouverneur le refusa d'abord, disant que c'estoient des livres impies qu'il falloit absolument brûler ; enfin, à force d'instances, il les lui donna. Les Druses s'estant accommodez avec les Turcs revinrent dans leur pays ; ils s'informèrent d'abord du coffre et des livres ; on leur dit que ledit sieur Nosrallah les avoit ; ils lui envoyèrent un religieux grec pour lui dire que s'il vouloit leur rendre leurs livres, qu'il luy donneroient tout ce qu'il demanderoit ; mais ayant refusé de répondre à leur offre, ils le menacèrent de l'égorger dans son lit. Ils envoyèrent pour cet effect quarante hommes, afin de se saisir des livres et de le tuer ensuite ; ils descendoient dans les maisons pendant la nuit, et volerent partout pendant l'espace d'un an et demi ; enfin les gens de la ville les prirent et les mirent tous à mort.

« Voilà comment ledit sieur est venu à posséder ces livres qui estoient gardez si secrètement, qu'il n'estoit permis qu'aux seuls docteurs de les lire en présence de ceux qui estoient déjà confirmés dans leur foy. » (*Cabinet des manuscrits*, t. 1, p. 302).

Digitized by Google

tait à la bibliothèque. Il se dépouilla, en faveur de cet établissement, de la riche collection de manuscrits qu'il avait amassée, et qui contenait quatorze volumes orientaux, y compris un texte mexicain d'une grande valeur, cent onze volumes grecs, trois cent six latins, cinquante-trois français et seize italiens ou espagnols. Clément se hâta d'informer l'abbé de Louvois, qui était alors à Rome, de cette généreuse donation, et de la façon avec laquelle elle avait été faite. Voici cette lettre (1) :

« .... Vous sçaurez qu'après avoir déménagé et placé la bibliothèque archiépiscopale, lorsqu'il fut question de placer les manuscrits, le prélat me mena dans son nouvel hostel, pour me marquer la place qu'il leur destinoit; mais il me dit en mesme tems qu'il y en avoit plusieurs dont il ne feroit jamais usage ; ainsy, que je devois en faire le choix, et ne faire placer chez luy que ceux que je jugerois les meilleurs, et que je ferois ensuite ce que je voudrois des autres. J'entrevis à ce discours qu'il n'y estoit pas fort attaché ; mais pour ne pas me trop avancer, je répondis seulement que le grand amas de manuscrits qui estoient dans la bibliothèque du roy ne consistoit, pour la plupart, que dans ces manuscrits d'auteurs anciens qui n'estoient pas de grand usage dans une bibliothèque particulière, mais qui estoient tous les jours consultez dans une bibliothèque publique comme celle du roy, et que c'estoit là où il sembloit que l'on dût trouver de quoy rectifier les anciennes éditions, et restituer les passages corrompus, surtout quand les manuscrits se trouvoient n'avoir jamais été consultez auparavant. Je ne sçay si

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 20052, fol. 129.

Digitized by Google

cette raison toucha, mais sans en témoigner rien sur le champ, il continua à donner ses ordres pour les logemens de sa maison. Lorsqu'il fut prest à s'en retourner, il me fit rentrer avec luy dans sa bibliothèque, et là, se remettant sur le chapitre des manuscrits, il me dit qu'il avoit pris un autre parti ; qu'ils n'estoient point de son goust ; qu'il falloit que je les fasse incessamment transporter tous dans la bibliothèque du roy ; que je les misse dans quelque chambre séparée, où je pusse les ranger suivant le catalogue que je luy en ay fait il y a long temps, et qu'après en avoir fait une révision exacte, je luy marquasse, sur un mémoire particulier, ce qu'il y avoit de plus considérable, et que là dessus il jugeroit si cela valoit la peine d'en faire un présent au roy ; qu'il sçavoit bien que cela ne vous fâcheroit pas, parce qu'estant dans la bibliothèque de Sa Majesté, il en seroit toujours le maistre et vous aussy. Vous imaginez-vous le plaisir que me fît un pareil compliment ? Il ne fallut rien répliquer, de peur de gaster quelque chose à de si belles dispositions.

« Tout cela se passa le mardy, veille de saint Thomas. Comme le prélat sçavoit que je devois aller passer les festes à Saint-Germain avec M. Hersan, il me dit avec une douceur non pareille : « Vous partirez vendredy pour aller à Saint-Germain, vous y passerez la feste de Noël et les deux jours suivans, et vous serez de retour le mardy au soir pour estre avec moy le mercredy matin. » Je me retirai, n'osant encore me vanter de rien jusqu'au jour marqué, lequel j'attendis avec impatience. D'abord que le prélat m'apperçeut, il me témoigna d'en avoir autant que moy d'exécuter son projet, et il me donna ordre sur le champ de faire enlever tous ces précieux restes de l'antiquité. Je ne me le fis pas dire deux fois, et j'en fis charger les

Digitized by Google

épaules de quatre hommes à six ou sept reprises chacun. Les deux jours suivans se sont passez à les ranger et à en commencer l'examen. Ce que j'ay fait avec tant d'ardeur que j'ay esté pendant ces trois premiers jours de l'année dans un épuisement terrible, qui m'a tout à fait affaibli, et dont je ne suis un peu revenu qu'aujourd'huy. J'ai eu l'honneur de voir ce matin Monseigneur de Reims, à qui j'ay rendu compte de ce que j'ai desja fait. Je lui ay dit en mesme tems que je préparois un mémoire dans lequel je lui ferois un petit détail de ce qui me paroitroit de plus curieux et de plus considérable parmy ces manuscrits, afin qu'il en fist l'usage qu'il avoit résolu. Il m'a dit là dessus que je ferois ce mémoire à loisir, mais que dès à présent il donnoit au roy tous ces manuscrits, et que je pouvois en faire comme de ceux de la bibliothèque de Sa Majesté, me répétant encore qu'il croyoit que vous seriez bien aise de cette disposition.

« Je ne vous fais point mes réflexions sur cette nouvelle conqueste; elle est très considérable; il y a plus de cinq cents manuscrits, dont plus de la moitié sont de quelque mérite, et plusieurs d'un mérite singulier (1). »

(1) Parmi les principales sources auxquelles l'archevêque de Reims avait puisé pour former sa collection, mentionnons les bibliothèques de Claude de Monsel, de Nostradamus, de Pinguenet et de Savaron. La bibliothèque de Savaron est citée par le P. Jacob « comme assez considérable par les bons livres et divers manuscrits. » Jean Pinguenet de Chartres, chanoine de Reims, était un bibliographe exercé; le catalogue de ses livres nous est parvenu.

Les bibliothèques de Fouquet, de Faure et de Moreau, fournirent à Le Tellier un nombre assez considérable de manuscrits. Il put recueillir chez Fouquet la collection de Charles de Montchal, archevêque de Toulouse; à peine y manquait-il quelques volumes.

On ignore par quelle voie l'archevêque de Reims se procura plusieurs des manuscrits de Nicolas Moreau, seigneur d'Auteuil; ceux de l'abbaye de La Grasse en Languedoc, de Saint-Martin de Tournai et de Saint-Amand. Ces

Digitized by Google

Le Tellier ne garda par devers lui que cinquante-huit manuscrits liturgiques, qui furent aussi réunis à la bibliothèque du roi en 1710, par les soins de l'abbé de Louvois (1). Voici la note que nous lisons à ce sujet dans le registre des acquisitions de la bibliothèque (2) : « Ces manuscrits de liturgies et d'offices ecclésiastiques, au nombre de cinquante-huit, ont été spécifiés dans le catalogue imprimé de la bibliothèque de feu Monseigneur l'archevêque de Reims ; mais comme ils ont esté reconnus n'avoir pu appartenir à mondit seigneur, puisqu'il avait donné lui-même au roy ses propres manuscrits, dès l'année 1700, et que ceux de M. Faure ont été achetés par Sa Majesté dès l'an 1701, ils ont été revendiqués après la mort de mondit seigneur par M. l'abbé de Louvois, bibliothécaire du roy, qui les a fait transporter dans la bibliothèque de Sa Majesté, lorsque MM. de Sainte-Ge-

deux derniers établissements étaient comptés parmi les principaux centres littéraires du nord de la France au moyen-âge. La bibliothèque de Saint-Martin de Tours était riche en manuscrits. Un catalogue rédigé vers la fin du XII[e] siècle s'en trouve dans un exemplaire des décrétales conservé à Boulogne. Antoine Sanderus en a publié un autre catalogue qui date de l'année 1615, et dans lequel sont énumérés plus de cinq cents manuscrits. Sous le règne de Louis XIV, plus de quarante manuscrits, presque tous du XII[e] siècle, sortirent de l'abbaye de Saint-Martin pour entrer à la bibliothèque de Le Tellier. Ces manuscrits de Saint-Martin portent souvent des inscriptions mises en tête au XII[e] ou XIII[e] siècle, et qui sont d'ordinaire ainsi conçues : *Liber sancti Martini Tornacensis, servanti benedictio; fiat, fiat. Tollenti maledictio; amen, amen.*

La bibliothèque de Saint-Amand était, non pas plus considérable, mais plus ancienne que celle de Saint-Martin, et les manuscrits qui la composaient ont été beaucoup moins maltraités. En effet un catalogue composé par D. Ildefonse Goetgebuer mentionne 282 volumes, dont 226 sont actuellement réunis à Valenciennes, et 40 environ font partie de la collection donnée en 1700 par Le Tellier à la bibliothèque du roi.

(1) Les manuscrits donnés en 1700 sont indiqués dans un catalogue relié aux armes du donateur ; ms. latin 9369. Les manuscrits liturgiques légués en 1710 sont portés sur le catalogue que Le Tellier avait fait imprimer en 1693.

(2) *Registre*, t. II, fol. 105.

Digitized by Google

nevière ont fait transporter chez eux celle de mondit seigneur, à la fin d'octobre 1710 (1). »

Une des sources qui avaient alimenté la collection de manuscrits de Maurice Le Tellier, était la bibliothèque d'Antoine Faure, docteur en théologie, prévôt du Chapitre de Notre-Dame de Reims, mort à Paris le 30 novembre 1689. Suivant les mémoires contemporains, Faure « avait dix ou douze mille livres de rentes qu'il employait en charitez et à achepter des livres, en quoy il estoit si curieux qu'il ne se vendoit aucune bibliothèque qu'il n'eût jeté la veue dessus le premier, et tout seul, récompensant fort bien les libraires, payant les livres et leur faisant encore présent de bouteilles de vin de Reims. » Par son testament, Antoine Faure pria l'archevêque de Reims, son disciple, son protecteur et son ami, de vouloir bien choisir ceux de ses livres qui pourraient bien lui convenir (2). Le Tellier usa avec discrétion de l'autorisation qui lui était accordée; la collection presque entière des manuscrits de Faure passa aux mains de Léonard de Jayac, chanoine de Reims, que Faure avait intitulé son légataire universel ; il n'y avait pas moins de deux cent soixante-seize volumes. Le propriétaire consentit, en janvier 1701, à les céder à la bibliothèque du roi pour une somme de 1,500 liv. La collection renfermait des manuscrits d'une importance capitale (3).

(1) L'archevêque de Reims avait, par son testament, fait don à l'abbaye de Sainte-Geneviève de ses livres imprimés, qui comprenaient environ cinquante mille volumes.

(2) Avertissement placé en tête de la *Bibliotheca Telleriana*. Comme exemple du choix fait par Le Tellier parmi les mss. de Faure, citons les numéros 746, 750, 824, 830, 836 et 963 du fonds latin de la bibliothèque nationale.

(3) Il suffit de citer les ouvrages suivants : Evangéliaire carlovingien; ms. latin 274. — Pontifical anglo-saxon ; ms. latin 943. — Collection de canons

Digitized by Google

« Le 9 septembre 1701, Monseigneur l'archevêque de Reims fait remettre dans la bibliothèque du roi trois manuscrits grecs qui avaient été présentés à Sa Majesté, étant à Versailles, par un archevêque de Philippopoli. Ces trois manuscrits ont été écrits sur du vélin vers le XI^e^ siècle, et contiennent plusieurs homélies de saint Chrysostôme et seize oraisons de saint Grégoire de Nazianze avec des scolies (1). »

A ce moment, l'abbé de Louvois revenait de visiter l'Italie, rapportant plusieurs manuscrits précieux (2). Le voyage de Louvois avait en même temps réveillé le zèle des bénédictins de Saint-Maur. Dom La Parre, qui était à Rome, saisit toutes les occasions de faire des acquisitions pour la bibliothèque ; parmi les manuscrits qu'il envoya en 1703, on remarque le Pétrone, qui avait été découvert à Trau, en Dalmatie, et dont l'authenticité avait été contestée par plusieurs critiques (3).

L'activité que déployaient les administrateurs de la bibliothèque, la faveur que le roi témoignait pour ces nobles et patriotiques efforts, multiplièrent en France et à l'étranger les inspirations généreuses. En 1702, un patriarche d'Arménie offrit au roi trois ouvrages imprimés en arménien. En 1703, M. de Sparwenfeld, maître des cérémonies de la cour de Suède, offrit un missel du X^e^ siècle, qui venait d'une église de Cologne, et dont la couverture était ornée d'ivoire

du IX^e^ siècle ; ms. latin 3840. — Chronique de Clarius, du XII^e^ siècle ; ms. latin 5002.— Cartulaire de la Boissière ; ms. latin 5463.— Paul Diacre, du XI^e^ siècle ; ms. latin 5872. — Exemplaire original du procès de dissolution du mariage de Louis XII et de Jeanne de France ; ms. latin 5973.

(1) *Registre des acquisitions*, t. II, fol. 365.

(2) Voy. le ms. latin 856, et le ms. italien 107.

(3) Malgré le bruit qui s'était fait autour de ce volume, il ne fut payé que 133 livres.

Digitized by Google

sculpté (1). Il donna également un journal de voyage écrit en russe (2) : ce fut le seul manuscrit russe qu'on put montrer au czar Pierre-le-Grand quand il visita la bibliothèque, à la fin du mois de mai 1717 (3). En 1703, un Arabe offrit à Louis XIV trois manuscrits orientaux. La même année, Bonnet Bourdelot, premier médecin de la duchesse de Bourgogne, donna le manuscrit autographe du *Dictionnaire étymologique*, composé par son grand-oncle, Jean Bourdelot, « l'un des hommes doctes et curieux qui ont esté en ce siècle » (4).

On en vint à offrir au roi des livres comme cadeau d'étrennes. Cette attention, aussi délicate qu'originale, s'inspira peut-être du sentiment de l'archevêque de Reims, car ce fut en son diocèse qu'elle compta un zélé partisan dans la personne de François de Camps, abbé de Signy. Il offrit d'abord à Sa Majesté des médailles comme présent de nouvelle année ; à partir de 1706, il remplaça les médailles par des manuscrits précieux. C'est ainsi qu'il offrit au roi : en 1706, un évangéliaire grec du x^e^ siècle (5) ; en 1707, un saint Jérôme (6) ; en 1708, un exemplaire en deux volumes du livre des *Propriétés des choses ;* et en 1711, un traité d'alchimie (7).

Toujours attentif à enrichir la bibliothèque du roi des débris des bibliothèques particulières, l'abbé de Louvois profita, en 1706, d'une des meilleures occasions dont bénéficièrent nos collections nationales, la

(1) Ms. latin 817.
(2) Ms. slave 35.
(3) Sur cette visite, voy. le *Journal de la Régence* par Buvat, I, 369.
(4) P. Jacob, *Traicté des Biblioth.*, p. 502.
(5) Ms. grec 48.
(6) Ms. latin 1894.
(7) Les recueils historiques de l'abbé de Camps entrèrent plus tard à la bibliothèque.

Digitized by Google

vente de la bibliothèque d'Emeric Bigot; on en tira plus de cinq cents manuscrits.

Un vol considérable commis à la bibliothèque royale par un aventurier nommé Aymon, vint, en 1706, attrister les gardiens de nos collections nationales (1), et diminuer nos trésors; mais d'importantes acquisitions ne tardèrent pas à compenser ce dommage. Des livres tartares, des manuscrits rapportés d'Orient par Paul Lucas, les papiers d'André Du Chesne, de Thévenot, d'Antoine Galland, et de Roger de Gaignières (2) furent pour les érudits une source de documents aussi abondants que variés.

Bientôt on vit entrer à la bibliothèque le cabinet de Pierre et de Charles d'Hozier, successivement pourvus de la charge de juge d'armes, et possédant les connaissances généalogiques les plus étendues.

Le cabinet de Charles d'Hozier comprenait : 1° cent soixante grands portefeuilles remplis de pièces généalogiques; 2° environ soixante-quinze volumes de documents généalogiques; 3° divers paquets de titres originaux; 4° un double exemplaire de l'Armorial général, dressé en exécution de l'édit de 1696; 5° des

(1) Clément en tomba malade et mourut le 16 janvier 1712.

(2) Bernard de Montfaucon en a tiré presque tous les éléments de ses *Monumens de la monarchie française*; lui-même l'a reconnu en ces termes : « Le devoir et la reconnaissance m'obligent de faire mention de ceux qui m'ont prêté les secours nécessaires pour cet ouvrage. Les recueils de feu M. de Gaignières, mon ami, sont les premiers en date. Sans cette avance je n'aurais jamais pu faire une telle entreprise. Il m'a fraié le chemin, en ramassant et faisant dessiner tout ce qu'il a pu trouver de monumens dans Paris, autour de Paris et dans les provinces. Il a employé de grosses sommes. Je lui ai souvent donné des recommandations pour nos abbayes, où il allait faire ses recherches, menant toujours avec lui son peintre. Je ne savais pas alors qu'en lui faisant plaisir j'agissais pour moi ; ce n'est que depuis sa mort que j'ai formé le plan que j'exécute aujourd'hui, et sans ce secours je n'aurais jamais pu fournir aux frais immenses qu'il aurait fallu faire pour dessiner tant de monumens d'après les originaux, dont plusieurs sont fort éloignez de Paris. » *Monum.* t. VI.

Digitized by Google

portefeuilles remplis de mémoires et de lettres adressées à Pierre d'Hozier; 6° environ huit cent soixante-quinze volumes imprimés, parmi lesquels beaucoup étaient enrichis d'annotations manuscrites.

L'acquisition du cabinet d'Hozier fut le dernier acte important de l'administration de l'abbé de Louvois. Lui-même voulut imiter l'exemple de ceux qu'il avait si fréquemment encouragés dans leurs donations généreuses. Il légua à la bibliothèque tous les manuscrits qu'il pouvait avoir et qui consistaient principalement en documents du XVII^e siècle. C'était une partie considérable des cabinets de son grand-père, le chancelier Michel Le Tellier, et de son oncle Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims. Il s'y trouva plus de trois cents volumes, sans compter un grand nombre de pièces renfermées dans trente-six portefeuilles et dans soixante-et-une liasses. Le catalogue qui fut alors dressé de ces documents nous en révèle suffisamment l'importance (1). On y voit figurer : des portefeuilles contenant des dépêches d'amis et d'affaires et beaucoup de lettres du chancelier; des mémoires sur les généralités de Champagne; divers pouillés, notamment ceux laissés par l'archevêque Charles-Maurice; des liasses sur les affaires du diocèse de Reims de 1706-1710, sur les démêlés de l'archevêque de Reims avec les jésuites; des thèses soutenues à Reims; une liasse de quarante-huit pièces sur le collège, le séminaire et l'université de Reims; une grosse liasse sur l'argenterie de toutes les églises du diocèse de Reims; des documents sur le cardinal de Retz, sur l'évêque de Boulogne, sur le quiétisme et le jansénisme; des généalogies écrites de la main de l'abbé de Louvois; une

(1) *Biblioth. nat.* Catalogue 250. A.

Digitized by Google

série de manuscrits latins sur des questions de jurisprudence, de théologie, de philosophie; plusieurs des manuscrits latins sont notés au catalogue comme ayant été mis au rebut par l'abbé de Targny.

La plupart des manuscrits laissés par l'abbé de Louvois ont été versés dans les soixante volumes formés des papiers de Maurice Le Tellier, dans lesquels se trouvent noyés, sans autre indication, les documents les plus variés et souvent les plus intéressants. On retrouve, en effet, dans cette collection plusieurs pièces notées au catalogue des manuscrits de l'abbé de Louvois ; les autres papiers ont été soit isolés soit versés dans d'autres collections, où les recherches et le hasard les font parfois rencontrer. Quoi qu'il en soit, ils ajoutaient de précieuses richesses aux trésors déjà nombreux de la bibliothèque.

Ainsi finit cette administration de l'abbé de Louvois en qualité de bibliothécaire. Elle avait été active, féconde, remplie d'encouragements pour les recherches d'ouvrages et les donations; elle avait largement développé nos collections nationales, ouvert des sources abondantes aux études à venir, contribué à l'honneur de la patrie et au progrès des lettres.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE VI

L'ABBÉ DE LOUVOIS MEMBRE DES ACADÉMIES

Académie des sciences ; son importance ; son organisation ; place qu'y occupe l'abbé de Louvois. — Académie française ; discours de réception de l'abbé de Louvois. — Académie des inscriptions et médailles ; son importance ; Louvois y succède à Mabillon. — Louvois refuse l'évêché de Clermont et y fait nommer Massillon. — Mort de la sœur et de la mère de l'abbé de Louvois. — Sa maladie ; son testament ; sa mort.

Les occupations de la bibliothèque mettaient l'abbé de Louvois en relation avec les érudits et les bibliophiles de l'Europe entière; la fréquentation des académies devait le faire entrer davantage encore dans le commerce de ces esprits distingués. Parmi les corporations savantes qui avaient leur siège à Paris, trois se plaçaient au premier rang, c'étaient : l'académie française, l'académie des sciences et l'académie des inscriptions. L'abbé de Louvois fut appelé successivement à l'honneur d'être associé à chacune d'elles.

Ce fut l'académie des sciences qui, la première, ouvrit ses portes au jeune et intelligent bibliothécaire. L'impulsion de Colbert et le patronage éclairé de Louis XIV avaient donné un rapide développement à cette société d'élite. A côté des quatorze Français qui la composaient à l'origine, on avait fait place aux étrangers de distinction. Huygens, Cassini, Rœmer, Leibnitz, Viviani, Newton, vinrent successivement y

Digitized by Google

prendre rang. L'activité des travaux de l'académie fut en rapport avec l'illustration des noms qui la composaient. Observations astronomiques, création de l'observatoire à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques, expériences sur le vide, la pesanteur de l'air, la poudre à canon, études anatomiques, entreprises de missions scientifiques aussi importantes que périlleuses, tout révélait en cette société encore jeune un prodigieux désir de faire avancer les sciences dont elle se considérait comme la tutrice. Après la guerre de Hollande, Louis XIV poussa davantage l'académie à des études positives, à des progrès d'un emploi immédiat et formel ; alors eurent lieu des expériences pour la direction et la construction des vaisseaux, pour le jet des bombes, la vitesse et le recul des armes à feu, les divers problèmes d'hydraulique. La science se tournait visiblement à seconder la puissance de nos armes et les rêves de la magnificence royale.

En même temps, l'académie augmentait ses collections d'animaux, de plantes rares, de pierres et de coquillages. On estimait un grand honneur et une excellente fortune de pouvoir lui envoyer le fruit de quelque rare découverte. L'abbé de Louvois fut sensible à ce plaisir délicat; et nous le voyons, en 1699, adresser à l'académie « deux morceaux d'un tronc de palmier convertis en pierre et rapportés d'Amérique; on y avait joint deux autres morceaux de palmier en nature » (1). M. La Hire fit à l'académie plusieurs remarques sur ce sujet.

Depuis plusieurs années déjà Camille de Louvois se trouvait associé d'une certaine façon à l'académie des sciences, parce que cette compagnie tenait ses

(1) *Histoire de l'Académie des sciences*, tom. X, p. 140.

Digitized by Google

séances sous ses yeux à la bibliothèque. L'académie ne tarda pas à être transferée au Louvre. En même temps, Louis XIV lui donna (26 janvier 1699) l'organisation officielle qu'elle ne possédait pas encore. Le nouveau réglement fixait le nombre des membres, leurs titres à l'admission, la manière de les choisir, la nature des travaux, la correspondance de la compagnie avec les savants du dehors. Il y eut désormais soixante-dix membres, répartis en quatre sections : dix honoraires, vingt associés, vingt pensionnaires, et vingt élèves, nommés chacun par le roi sur une liste présentée par la compagnie. Nul ne serait pensionnaire ou associé, s'il n'était connu par quelque ouvrage considérable imprimé, ou par un cours fait avec éclat, par l'invention de quelque machine ou découverte particulière. Sur les soixante-dix membres, soixante-deux devaient être Français, et quarante devaient résider à Paris; mais huit places parmi les associés étaient réservées aux étrangers, et les autres associés ou honoraires étaient libres de résider en France où ils voulaient, selon leurs occupations ou leurs goûts. Le travail principal et régulier était confié aux vingt pensionnaires et aux vingt élèves. Il consistait à exposer, à chaque séance ordinaire, leurs recherches ou leurs observations, à vérifier les expériences déjà faites ailleurs, à communiquer avec les divers savants de Paris, du royaume ou de l'étranger; ils devaient lire les ouvrages importants de mathématiques ou de physique parus à l'étranger ou en France, rendre compte en séance de cet examen, juger des inventions pour lesquelles leurs auteurs sollicitaient quelques privilèges du roi, enfin approuver, s'il y avait lieu, les ouvrages des académiciens. Aucun travail direct n'était imposé aux associés ni aux honoraires ; mais quand ils assistaient aux

Digitized by Google

séances, ils donnaient leur avis et se mêlaient aux discussions (1).

C'est dans la compagnie, ainsi organisée, que prit part l'abbé de Louvois, en qualité d'associé. Les annales de l'académie des sciences ne nous ont conservé de lui aucune communication écrite, mais elles nous disent que « souvent on l'y entendit résumer avec justesse et facilité les discussions et discours tenus dans les assemblées publiques (2). » Or, les questions traitées dans les réunions qui correspondent à cette période sont aussi sérieuses que neuves et variées (3). La Hire communique des observations sur le thermomètre et le baromètre, Cassini parle des éclipses, Huygens de la pesanteur de l'atmosphère. Homberg traite des matières sulfureuses et des acides, Réaumur de plusieurs animaux qui vivent dans la mer, Geoffroy des écrevisses de rivière, Jussieu raconte l'histoire du café, et Duvernay poursuit ses savantes et séduisantes causeries sur divers points d'anatomie (4). Suivre pertinemment de pareilles discussions, être capable souvent de les résumer de vive voix avec « justesse et facilité, » était, de la part de Camille de Louvois, faire preuve d'intelligence, de pénétration, d'active et noble curiosité.

Après l'académie des sciences, ce fut l'académie française qui ouvrit ses portes à l'abbé de Louvois. Ce conseil supérieur, ce sénat de la langue française, chargé d'en corriger les défauts et d'en prévenir la corruption, avait récemment tiré un nouveau lustre

(1) Texte du réglement dans Isambert, tome XX, ou dans l'*Histoire de l'Académie*, par Fontenelle.

(2) *Histoire de l'Académie*, t. V, p. 370.

(3) *Histoire de l'Académie des sciences*, t. X, XI, XII.

(4) *Ibid.*

Digitized by Google

du titre de *protecteur* qu'avait accepté Louis XIV. En même temps, le roi s'était déclaré prêt à faire *pour ces messieurs* tout ce qui serait convenable ; « au risque de se gêner un peu, » il avait installé l'académie au Louvre, et, selon l'expression de Charpentier, « la majesté royale et les belles-lettres n'avaient plus qu'un même palais ». La compagnie, d'ailleurs, était plus que jamais digne de cet illustre patronage ; les plus beaux noms du siècle s'unissaient dans son enceinte ; on polissait la langue nationale avec autant de soin que de bon goût ; les discussions sur les anciens et les modernes mettaient souvent du mouvement dans les séances ; Dacier l'honorait par sa laborieuse et vaste érudition ; et Fénelon allait lui ouvrir de nouveaux horizons par son immortelle *Lettre sur les occupations de l'académie*.

Ce fut le 23 septembre 1706 que l'abbé de Louvois fut reçu à l'académie française, à la place de M. l'abbé Testu de Mauroy. L'usage existait toujours que le récipiendaire fît ce jour là, dans son discours, l'éloge du roi, celui de Richelieu, fondateur de l'académie, et celui de l'académie elle-même.

Ce thème, cent fois rebattu, enfermait évidemment l'esprit du nouvel académicien dans un cercle assez étroit de banalités. L'abbé de Louvois ne pouvait pas échapper à ce péril ; son discours nous offre toutefois, outre plusieurs idées toutes personnelles, le spectacle curieux de la tournure de son style, de la forme et du mouvement de sa pensée ; le voici (1) :

« Messieurs,

« Je ne crains point d'advouer que la mesure de la reconnoissance que vous avez droit d'attendre de

(1) *Recueil des Harangues de l'Académie française*, tom. III, p. 362.

Digitized by Google

moy, surpasse de bien loin la portée de mes forces. Pour payer un si juste et si légitime tribut, j'aurois besoin de toutes les richesses du langage, que vous possédez si éminemment. Mais qui peut ignorer qu'il faut estre long-temps vostre disciple, avant que d'oser estre vostre panégyriste; et que ce n'est qu'en vieillissant dans vostre école qu'on peut apprendre l'art de vous louer d'une manière digne de vous, et de l'honneur que vous me faites aujourd'huy ?

« Vous l'accompagnez de circonstances qui en augmentent encore le prix. Cette grâce accordée d'une commune voix à une personne absente et occupée dans une province aux fonctions de son estat devient le propre bienfait de chacun de vous. Moins j'ay deu prétendre à une telle distinction, plus je crois devoir à vostre choix. Pouvois-je espérer, Messieurs, qu'il se déclarast si unanimement en ma faveur ?

« Vous me faites succéder à un homme qui vous estoit cher et par son mérite et par la main qui vous l'avoit présenté (1). Vous l'aviez reçeu de celle d'un prince, à qui les cœurs des François ne pouvoient rien refuser; qui joignoit à cet air de grandeur si naturelle à son sang, une affabilité qui le faisoit autant aimer que sa valeur, ses victoires et son attachement pour le roy luy attiroient de respect. L'honneur d'avoir contribué à l'éducation de deux grandes princesses (2), avoit achevé de vous solliciter en faveur de ce digne confrère : les qualitez de son cœur et son assiduité à profiter de vos doctes conférences vous le feront souvent regretter.

« Mais suffit-il de connoistre tout le mérite de la place que vous m'accordez pour en estre digne ?

(1) Feu Monsieur.
(2) Les princesses d'Orléans.

Digitized by Google

Il est vray que nourry dès mon enfance, comme dans le sein des muses et de la littérature, j'eus, par un bonheur particulier, plusieurs d'entre vous pour amis, aussi bien que pour spectateurs et pour juges des premiers essais de mes études. Desjà touché de l'amour des lettres et des sciences, j'appris d'eux à révérer cette douce société d'esprit, ce commerce littéraire, où le gain est aussi noble que certain, où chacun s'enrichit par une communication réciproque, et où l'on donne et l'on reçoit avec un égal plaisir.

« Ces avantages pouvoient enflammer mes désirs : et celuy d'estre un jour assis parmi vous a peu naistre dans mon cœur en un âge où l'on pardonne aisément les souhaits les plus téméraires. Le mérite de vos doctes ouvrages me fist bientost comprendre la difficulté de réussir dans ce dessein ; et je m'estois borné à demeurer simple spectateur des dignes efforts de ceux qui entreroient dans une si belle carrière. Mais vous n'avez peu souffrir que le dépositaire de ce que la littérature a produit de plus précieux dans tous les temps ne fust pas associé parmi vous. Vous avez creu devoir honorer en ma personne les bienfaits de vostre auguste protecteur ; et né dans une famille employée pendant longtemps à l'exécution des ordres de ce grand prince, vous avez voulu que je visse de près tout ce que vous faites pour immortaliser son nom.

« Je me trouve donc aujourd'huy placé par vos suffrages dans une compagnie où tout paroist grand, soit qu'on la regarde dans son origine et dans ses progrès, soit qu'on la considère dans ses desseins et dans ses occupations. Jamais establissement n'a plus dignement respondu à l'attente publique. Aussi estoit-on accoustumé à voir naistre des prodiges sous la main de celuy qui luy a donné naissance. Esprit

Digitized by Google

vaste, eslevé, profond, pénétrant, actif, que de projets ne forma-t-il pas et utiles et glorieux au royaume? La Religion et l'Estat eurent-ils jamais un ministre plus accompli? L'hérésie et l'ignorance luy parurent deux monstres dignes d'estre combattus. Que d'efforts ne fit-il pas pour les abattre? Armand arrache à l'hérésie son plus fier retranchement. Il eslève dans la capitale du royaume une forteresse contre les nouveautés. Et il establit contre la barbarie et le mauvais goust dont la nation n'estoit pas encore défaite, le principe de toute la politesse et des belles connoissances.

« Avec quelle satisfaction ne lisons-nous pas dans vostre illustre historien la vivacité avec laquelle ce grand homme gousta l'heureux, mais informe dessein qui faisoit assembler vos premiers académiciens? Que ne fit-il pas pour les déterminer à accepter une protection que tant d'autres sollicitoient? Au milieu de ses plus importans emplois, il ne perdit jamais de veue la formation de ce corps; et parmi les soins infinis et pressants du gouvernement, on le vit s'occuper à vous tracer des loix.

« Il prévoyoit sans doute combien cet ouvrage devoit estre glorieux à la nation, et que sous un prince de qui il avoit, avec tout le royaume, demandé la naissance, les François seroient capables des plus hautes entreprises, dont il falloit transmettre le souvenir à la postérité la plus reculée. Il sçavoit que la culture des arts et des sciences estoit un des plus puissants instruments de la félicité des peuples; que les deux plus fameuses républiques du monde n'avoient jamais esté plus florissantes que lorsqu'elles avoient porté des hommes dont l'éloquence a fait l'admiration de tous les siècles. Il sçavoit enfin que, par un enchaisnement glorieux, on avoit toujours veu marcher

Digitized by Google

de pair et les grands capitaines et les grands orateurs ; comme si l'art de faire de grandes actions ne pouvoit estre séparé de celuy de les immortaliser.

« Une mort prématurée permit à peine à vostre illustre fondateur de gouster les premiers fruits de vos assemblées. L'Envie, compagne presque inséparable des plus beaux establissements, espéra pour lors que la Fortune renverseroit dans un mesme tombeau et vostre compagnie et celuy qui en estoit le père. Le public injuste essaya plus d'une fois de dissiper des juges qui luy paroissoient trop redoutables.

« Séguier ne craignit point de s'opposer à ce torrent. Ce grand chancelier vous offrit sa maison, comme une retraite asseurée contre vos ennemis : et souvent vous vistes ce premier magistrat faire succéder vos doux entretiens aux tumultueuses discussions de la justice, et sortir des conseils que le malheur des temps rendoit plus importants et plus difficiles, pour venir présider à vos justes et tranquilles décisions.

« Ce fut dans cet asile que vous donnastes des règles à vos occupations, et que vous commençastes ces beaux ouvrages capables de réformer et de fixer la langue françoise. Vous ne peustes souffrir qu'une nation, si jalouse de surpasser toutes les autres par ses actions, ne sçeust les atteindre dans le talent de la parole. Vostre application nous apprit bientost que nostre langue pouvoit égaler les plus riches et les plus fécondes. Vous l'avez rendue capable des matières les plus sublimes ; et vous avez sçeu joindre les grâces du langage à l'excellence et à la solidité du discours. Par vous on y voit maintenant régner l'élégance dans les expressions, la pureté dans les termes, le nombre et l'harmonie dans le style, aussi bien que la justesse dans les pensées. Juges sévères

Digitized by Google

mais équitables des compositions, vous les avez enfin réduites à cette exactitude autrefois si peu connue, mais qui fait le caractère des escrits durables et dignes de tous les âges.

« Quelque gloire que l'académie se fust acquise jusqu'alors, il luy manquoit encore celle d'estre honorée de l'auguste protection du roy. Vous l'obtintes, Messieurs, dans un temps où les projets de ses conquestes rendoient les momens de son attention plus précieux; et malgré les embarras inséparables de la guerre, vous vous vîtes conduire par ce héros dans son propre palais.

« Cette protection, Messieurs, ne se borna pas à vous, elle se fit aussi sentir à tous les gens de lettres. Le roy les mit bientost par ses libéralités en estat de ne songer qu'à déployer tout leur génie et à faire servir à l'utilité publique les talents que le ciel leur avoit départis. De là ces académies célèbres qui, formées sur le modèle de la vostre, renferment dans les différentes sciences ce que la France produit de plus parfait. De là ces descouvertes fameuses qui rendront le règne de Louis le Grand aussi renommé que ses exploits. De là tous les arts portez au plus haut point de perfection. De là enfin cette magnificence royale, employée à ramasser de tous les endroits de la terre les monuments antiques consacrez à l'histoire, et à faire recueillir de toutes parts ce nombre prodigieux de livres qui surpasse de beaucoup celuy que les autheurs donnent aux Ptolémées et aux Augustes.

« Sous de tels auspices, Messieurs, que ne doit pas attendre le public de vos veilles et de vos travaux? Ils ne peuvent avoir de plus digne objet, que l'honneur d'un prince dont les actions doivent servir d'exemple à tous ses successeurs. Je serois trop téméraire, si j'osois aujourd'huy employer sur un sujet

Digitized by Google

si relevé les premiers effets d'une voix encore mal formée, et qui respondroit trop imparfaitement à vostre choix et à mon zèle.

« Ce n'est pas que je n'eusse des avantages particuliers pour tenter une si difficile entreprise. Je n'avois qu'à joindre à tout ce qu'en répand la voix publique ce que j'en ay peu recueillir par une tradition paternelle. Ceux que la nature m'a donnés pour maistres de mon éducation m'ont, dès mon enfance, rempli l'esprit de toute sa gloire, qu'ils ont eu l'avantage de voir de plus près et pour ainsi dire, jusques dans sa source.

« Mon ayeul desjà placé dans le ministère de la guerre, a veu monter sur le throsne ce grand prince, avec toutes les perfections d'une naissance aussi heureuse qu'elle est auguste. Il a suivi de ses yeux les progrès estonnans d'un génie supérieur formé pour la plus grande monarchie. Tesmoin de tous ses mouvements, jusqu'au jour heureux qu'il commença de gouverner par luy-mesme, il luy a reconnu dès ses premières années une sagesse singulière avant l'expérience, une justice exacte avant la connoissance des loix, une droiture et une équité accomplie avant qu'elle peust luy estre inspirée, une grandeur d'âme et une fermeté héroïque avant mesme que d'estre esprouvée, et toutes ces vertus aussi soustenues dans la maturité de l'âge que parfaites dans leur commencement.

« Que ne m'a point raconté un père qui ne devoit pas moins son intelligence aux lumières de son maistre que son eslévation à sa bonté; qui, dépositaire de ses plus grands desseins, a tousjours admiré la précision de ses ordres et la justesse des moyens qu'il luy prescrivoit pour leur exécution; qui dans le secret de ses conseils voyoit esclore les prodiges

Digitized by Google

que le temps et les conjonctures faisoient ensuite esclater à la veue de toute la terre ; et qui, par l'accès particulier dont il estoit honoré, descouvroit tous les jours dans son auguste personne ces rares qualitez qui lui ont acquis le nom de Grand avec tant de justice.

« Ce que l'un et l'autre voyoient de si surprenant dans ce sublime génie, ils le portoient avec estonnement dans leur famille. Ils en estoient trop frappez pour pouvoir s'en taire. Et ce que le secret ne leur permettoit pas de déclarer, ils le faisoient sentir par leur admiration. Pourquoy donc ayant appris, pour ainsi dire, à parler par les louanges de ce grand prince, et ce langage m'estant comme naturel, n'ai-je pas aujourd'huy plus de facilité à vous les exposer? Mais qu'il est différent, Messieurs, de parler selon son cœur des grandeurs du roy ou de s'en expliquer selon la dignité d'un si auguste sujet. Si tous les François peuvent estre éloquents pour faire le récit des actions qui ont signalé la gloire de son règne, les plus éloquents ne le sont pas encore assez pour exprimer dignement et par des traits ressemblans le caractère de sa grande âme et cette égalité constante dans les différents événements de sa vie.

« Ce ne peut estre là le coup d'un premier essai, mais le chef d'œuvre de l'art dont je viendrai recevoir les leçons dans vos sçavants entretiens. En attendant que j'y sois devenu digne disciple d'aussi grands maistres, je rentre dans la foule des admirateurs de toutes ces merveilles, et je me contente de faire des vœux pour la longue conservation d'un prince dont la seule veue nous rassure contre les trop heureux efforts de ses ennemis. Sa piété seule ne doit-elle pas fléchir le ciel en sa faveur? et ne voyons-nous pas qu'il reçoit desjà dans la longue suite de sa royale

Digitized by Google

famille, la récompense promise aux rois selon le cœur de Dieu?

« Fasse donc le Seigneur que sa santé précieuse laisse longtemps à ses peuples le plaisir de vivre sous ses loix, et qu'après avoir restabli la paix et la tranquillité dans son royaume il n'ait plus qu'à rendre heureux des sujets dont il a tousjours esprouvé le zèle et la fidélité.

« L'illustre confrère (1), Messieurs, que vous recevez aujourd'huy justifiera mieux vostre choix. Ses talents desjà reconnus nous respondent des applaudissemens qu'il va recevoir. Je ne veux disputer avec luy que d'estime et de respect pour vostre compagnie et d'une attention particulière à me rendre digne de vostre approbation et de l'honneur de vostre amitié. »

M. l'abbé Tallemant, alors directeur de l'académie, répondit au discours prononcé par l'abbé de Louvois. Après avoir payé un juste tribut de regret aux académiciens morts récemment, et souhaité la bienvenue à ceux qui les remplaçaient, il ajouta, en s'adressant à l'abbé de Louvois :

« Nous n'en attendons pas moins de vous, Monsieur, nous connaissons les avantages de vostre naissance : petit-fils d'un chancelier qui a si longtemps et si sagement vescu dans le ministère, fils d'un ministre actif et laborieux qui, avec une exactitude et une vigilance admirables, sçavait si bien exécuter les ordres de son maistre ; tous ces titres n'ont en rien contribué à nostre choix ; uniquement touchez de vostre amour pour les lettres et des marques que vous avez données de vostre capacité dans l'âge le plus tendre, nous avons creu que la charge que vous possédez si digne-

(1) Le marquis de Saint-Aulaire.

Digitized by Google

ment demandoit en quelque sorte le titre que nous vous donnons, et que nous trouverons en vous un sçavant homme et un bon académicien. Vous avez l'avantage, Monsieur, d'orner vostre illustre famille par cette adoption. Les grands titres, les grandes dignitez y brillent de toutes parts; vous allez plus loin, vous entrez en commerce avec tous les sçavants, vous vous liez avec eux, vous sçavez priser le mérite et vous l'aimez ; vous connoissez l'avantage qu'on retire de la société des habiles gens en toutes sortes d'arts et de sciences, et vous avez desjà acquis leur estime et leur amour; vous prenez encore aujourd'huy un nouvel engagement; et après avoir paru avec tant d'esclat à la teste de l'académie des sciences, vous venez enrichir nos conférences par vos lumières et profiter des nostres; et nous espérons que, quelques dignitez que vostre mérite puisse vous attirer, vous ne perdrez jamais l'affection que vous devez à cette compagnie. »

Restait l'académie des inscriptions. Cette société savante, appelée d'abord *petite académie*, ou *académie des médailles*, venait d'être constituée par un réglement du 16 juillet 1701, sous le titre d'*académie des inscriptions et médailles*. Elle devait désormais compter quarante membres, dont dix pensionnaires, dix élèves, dix associés et dix honoraires. Elle avait pour domaine l'histoire ancienne et moderne, et même les arts dans leurs rapports avec l'histoire. Des hommes illustres, Ducange, Renaudot, Baluze, et surtout Mabillon, avaient porté fort haut le renom de cette compagnie. Dans ses voyages en France, en Italie et en Allemagne, Mabillon avait fouillé les bibliothèques et les musées, remué et comparé des milliers d'ouvrages édités ou manuscrits, de vieux papiers perdus de poussière, des inscriptions à moitié effacées sur le marbre ou le bronze, fait parler les

Digitized by Google

monuments, les pierres tumulaires, les monnaies, les médailles, composé une masse merveilleuse d'actes, d'annales, de fragments, de dates, de preuves diverses propres à éclairer l'histoire et à lui ouvrir de nouveaux horizons. Sa mort, arrivée en 1707, laissait un vide immense à l'académie des inscriptions. L'abbé de Louvois parut digne de le remplacer.

Il succéda en effet à l'illustre bénédictin dès l'année 1708. Là il eut pour collègues, parmi les honoraires : l'abbé de Soubise, devenu coadjuteur de Strasbourg; Bruslard de Sillery, évêque de Soissons ; Paul et Jérôme Bignon ; parmi les associés : Rollin, Tailladet, Thomas Corneille, Boivin; parmi les pensionnaires : Dacier, Boze, Vertot. On traitait aux réunions des sujets les plus variés. A des interprétations de passages difficiles de Pindare et de Denys d'Halicarnasse, succédaient des études sur la satire, l'origine des lettres grecques, les comédies d'Aristophane, les rapports entre Homère et Platon, les fêtes grecques et romaines, l'oracle de Delphes, le matériel du théâtre grec, les jeux anciens, les Amphictyons. L'étude des inscriptions et monuments antiques avait naturellement la plus large place ; on discutait sur les médailles et monnaies romaines découvertes à Lyon, sur des inscriptions grecques envoyées de Smyrne, de Palmyre, d'Héliopolis, etc., etc. Toutes ces questions éveillaient l'esprit, en développaient les lumières, profitaient à l'érudition, et convenaient aux goûts et à la situation de Camille de Louvois. Il présidait cette académie l'année qui précéda sa mort, 1717.

L'abbé de Louvois semblait mûr pour les plus hautes dignités ecclésiastiques. L'étendue de ses connaissances, son expérience des affaires, son application, sa modestie le destinaient aux premiers emplois. Le roi lui destinait le siège épiscopal de Cler-

Digitized by Google

mont. Mais l'abbé de Louvois se sentait atteint du terrible mal qui devait l'emporter. Trop consciencieux pour accepter un emploi qu'il eût été incapable de gérer, trop modeste pour placer son honneur personnel avant le bien d'un diocèse, il refusa pour lui-même la dignité qui lui était offerte et dont tous le jugeaient digne. Il fit mieux encore, et reporta sur Massillon, son maître et son ami, le choix dont il était l'objet. Le glorieux épiscopat de Massillon fut donc comme le legs de Camille de Louvois à l'Eglise de France que lui-même avait déjà si honorablement servie dans un rang secondaire.

Dieu voulut encore détacher son âme de la terre par de douloureux sacrifices. Sa seconde sœur, la duchesse de Villeroi (1), qu'il aimait tendrement, fut atteinte de la petite vérole. Camille de Louvois lui prodigua ses soins avec un courageux et infatigable dévouement; mais tout fut impuissant à triompher

(1) Cette seconde sœur de Camille de Louvois avait épousé, en 1694, le duc de Villeroi. C'est à l'occasion de ce mariage que l'archevêque de Reims adressa à sa nièce ces paroles peu flatteuses : « Ma nièce, vous allez être duchesse comme votre sœur ; mais n'allez pas croire que vous soyez pareille ; car je vous avertis que votre mari ne serait pas bon pour être le page de votre beau-frère. » Ce beau-frère était le duc de la Rocheguyon, fils du prince de Marsillac, le favori de Louis XIV, et le petit-fils du duc de La Rochefoucauld. Quand il épousa la fille aînée de Louvois, il y eut un concert universel de félicitations, d'admiration, de vœux empressés. Le mariage se fit avec un éclat sans égal. « On va voir comme l'Opéra, écrit Madame de Sévigné, les habits de Mademoiselle de Louvois ; il n'y a point d'étoffe dorée qui soit moindre que vingt louis l'aune. Là Langlé s'est épuisé pour joindre l'agrément à la magnificence; » et trois semaines plus tard, elle écrit : « J'ai été à cette noce de Madame de Louvois ; que dirai-je ? Magnificence, illuminations, toute la France ; habits rebattus et rebrochés d'or, pierreries, brasiers de feu et de fleurs, embarras de carrosses, cris dans la rue, flambeaux allumés, reculements et gens roués ; enfin le tourbillon, la dissipation, les demandes sans réponses, les compliments sans savoir ce que l'on dit, les civilités sans savoir à qui l'on parle, les pieds entortillés dans les queues. »

Une troisième fille de Louvois, sœur jumelle de Camille, ne vécut que cinq ans.

Digitized by Google

de la terrible maladie. L'abbé de Louvois venait à peine de recueillir son dernier soupir qu'il dut aller, le cœur brisé, s'asseoir près d'un autre lit d'agonie, celui de sa propre mère. Anne de Souvré, marquise de Louvois, s'éteignit bientôt entre les bras de ce fils, dernier rayon de la haute fortune dont elle avait expérimenté la fragilité et les douloureux revers.

Les chaleurs de l'été 1718 causèrent à l'abbé de Louvois un plus grand accablement. Sur l'avis des médecins, il se décida à la dangereuse opération de la taille et s'y prépara comme à une mort certaine. Il résigna ses bénéfices et fit son testament. En même temps qu'il exprime des sentiments d'édifiante piété, ce document contient des dispositions pleines de sagesse, de reconnaissance et de charité ; il offre aussi certains détails intéressants sur la situation de famille et le train de maison de l'illustre malade. Voici cette pièce dans son entier : (1)

« Comme je suis persuadé par une triste expérience, qu'il n'y a point d'âge qui ne soit exposé à une mort prompte, et souvent inopinée, et que d'ailleurs je me trouve sujet depuis quelque temps à plusieurs incommodités que Dieu m'a peut-être envoyées pour me rappeler à luy, et me punir de mes péchés qui méritent encore de plus grandes peines, je crois qu'il est de la sagesse chrétienne de ne point attendre les extrémités d'une maladie mortelle pour faire son testament et marquer ses dernières volontés, et par là courir le risque de faire des dispositions bizarres et peu méditées, et d'ailleurs s'exposer à employer à une pareille occupation son esprit dans un temps que l'on doit employer pour lors aux pensées de l'éternité sans aucune distraction.

« Je commence donc par supplier le souverain Sei-

(1) *Testament de l'abbé de Louvois*, bibliothèque de la ville de Reims.

Digitized by Google

gneur, qui m'a fait naître, d'avoir pitié de moy, et d'épargner dans son jugement terrible une âme qu'il a rachetée de son sang.

« Quant à mon corps, je souhaite qu'il soit mis auprès de ceux de mes père et mère, dans l'église des Capucines de la place de Vendôme, en cas que je meure à Paris ; car si je mourois dans un pays éloigné, je serois fâché que l'on fît la moindre dépense pour transporter ce peu de poussière à quoy nous sommes réduits quand Dieu nous a tirés de ce monde.

« Je souhaite qu'on diminue, autant qu'on le pourra, les dépenses superflues des cérémonies funèbres, n'étant pour la plupart que des restes de l'orgueil dans lequel nous naissons, et que souvent nous poussons même au-delà du tombeau.

« A la place de tout cet appareil futile, je souhaite qu'il soit dit mille messes pour le repos de mon âme, le premier mois après mon décès ; et que de plus on dise tous les jours pendant l'année de ma mort une messe à mon intention dans le lieu de ma sépulture.

« J'ordonne qu'immédiatement après mon décès, on porte à l'Hôtel-Dieu de Paris une somme de quatre mille livres ; une pareille somme à l'Hôpital-Général ; deux mille livres aux pauvres de la paroisse sur laquelle je mourray, et mille livres au couvent des Capucines de cette ville, où j'espère être enterré ; espérant que les prières des pauvres qui participeront à ces aumônes obtiendront de Dieu quelque miséricorde pour moy dans l'éternité.

« J'ordonne aussi qu'il soit fondé après mon décès dans l'église où je seray enterré un service solennel, et au moins six messes, qui se diront à mon intention le jour de mon décès à perpétuité, et une basse

Digitized by Google

messe les jours des décès de tous ceux de ma famille qui jusques à présent ont été enterrés dans la cave de nôtre chapelle auxdites Capucines, afin que par le secours de ces prières leurs âmes puissent être soulagées.

« J'ordonne que pareille fondation d'un service solennel et de six messes basses le jour de mon décès soit faite dans l'église abbatiale de Bourgueil, dans l'église abbatiale de Vauluisant, dans l'église priorale de Saint-Belin, dans l'église priorale de Serqueux, dans l'église paroissiale de Barbezieux, et dans l'église paroissiale de Maraye.

« J'ordonne que fondation soit faite d'un obit solennel à perpétuité, le jour de mon décès, dans l'église métropolitaine de Reims, pour lequel Messieurs les chanoines ayent chacun trente sols, dans la même forme marquée dans la fondation faite par feu Monsieur l'archevêque mon oncle.

« Je veux aussi que l'année de mon décès il soit distribué aux pauvres de Bourgueil trois mille livres par le prieur de l'abbaye, le sénéchal et Messieurs les curez des lieux; mille livres dans les paroisses Saint-Belin et Manois, qui seront distribuées par les officiers des lieux et Messieurs les curez; et cinq cens livres dans la paroisse de Serqueux, qui seront pareillement distribuées par le curé et le chapelain dudit lieu; trois mille livres dans toutes les paroisses dudit marquisat de Barbezieux, dont un tiers pour la ville, et le reste dans les autres paroisses, au prorata du revenu que j'y ay, et la distribution en sera faite par les officiers des lieux et Messieurs les curez; enfin quinze cens livres pour les pauvres de la paroisse de Maraye et des hameaux qui en dépendent, qui seront pareillement distribuées par les officiers des lieux et M. le prieur dudit Maraye.

Digitized by Google

« Après avoir disposé sur les prières et les aumônes à l'occasion de mon décès, je crois qu'il est de mon devoir de pourvoir à la récompense de ceux à qui je dois une reconnaissance de l'attachement qu'ils ont eu pour moy.

« Ainsi je donne à M. Hersan, à qui je dois mon éducation, une pension viagère de quinze cens livres par an, comme je la luy ay toujours payée, et que l'on luy paye les années qui pourront luy être duës au jour de mon décès, et j'espère beaucoup de ses prières pour l'acquit de mes péchés.

« Je donne à M. Boivin, sous-bibliothécaire du roy, une pension viagère de mille livres par an. Je luy dois cette récompense de l'amitié et de l'attachement qu'il a eus depuis trente ans pour moy. Je veux que la moitié de cette pension passe après luy à son fils Camille-Taraise, mon filleul, à qui je ne puis souhaiter mieux que de ressembler à son père.

« Je donne à ma nourrice une pension viagère de quatre cens livres par an, telle que je la luy ay faite depuis longtemps, et dont luy sera payé ce qui peut luy en être dû à mon décès.

« Je donne à M. Louail, mon secrétaire, outre et par-dessus ce qui pourra luy être dû de ses appointements lors de mon décès, une pension viagère de douze cens livres par an. Je veux aussi qu'il soit crû à sa seule affirmation sur toute la dépense et recette qu'il a faite depuis longtemps pour moy, me confiant absolument à sa vertu et à sa fidélité, le priant d'aider mes héritiers, mes légataires et exécuteur testamentaire de la connaissance qu'il a de mes affaires, pour le recouvrement de ce qui me sera dû lors de mon décès, et effectuer les présentes dispositions.

« Je donne à Fourchart, mon maître-d'hôtel, outre et par-dessus les quatre mille livres dont il m'a passé

Digitized by Google

une obligation le vingt-cinq juin 1697, qui lui sera rendue, si elle se retrouve, une pension viagère de six cens livres par an, outre et par-dessus ce qui lui sera dû de ses gages au jour de mon décès. Je veux aussi qu'il soit crû sur son affirmation concernant la dépense qu'il aura faite pour moy depuis que j'auray arrêté son livre.

« Je donne à Lafavière, mon premier valet de chambre, une pension de huit cens livres par an, outre ce qui lui sera dû de ses gages à mon décès.

« Je donne à Berthault, mon second valet de chambre, une pension viagère de cinq cens livres, outre et par-dessus ce qui lui sera dû de ses gages le jour de mon décès.

« Je donne et lègue à Masse, mon cuisinier, outre et par-dessus ce qui lui sera dû de ses gages lors de mon décès, une pension viagère de quatre cens livres par an.

« Je donne à David, destiné pour être mon troisiéme valet de chambre, une pension viagère de trois cens livres par an.

« Je donne à Regnault, mon concierge de Saint-Germain, une pension de deux cent cinquante livres par an, outre ce qui lui sera dû de ses gages au jour de mon décès.

« Je donne à Lebon, mon frotteur, et à Toulos, mon palfrenier, outre ce qui leur sera dû de leurs gages au jour de mon décès, à chacun une pension viagère de deux cens livres par an.

« Je donne au sieur Armand, qui a demeuré quelque temps chez moy en qualité de chirurgien, et qui depuis m'a continué ses soins, une somme de quinze cens livres en deniers.

« Je donne à Meyer, mon officier, une somme de douze cens livres en deniers. Je donne aussi à Petit,

Digitized by Google

mon rotisseur, une somme de six cens livres ; et pareille somme de six cens livres à Gillier, mon suisse, outre et par-dessus ce qui leur sera dû de leurs gages à eux trois au jour de mon décès.

« Je laisse à Louis Mars, mon postillon de chaise, outre et par-dessus ce qui lui sera dû de ses gages au jour de mon décès, une somme de huit cens livres.

« Je donne à Montalt, mon suisse à Saint-Germain, outre ce qui luy sera dû de ses gages et nourriture au jour de mon décès, une somme de trois cens livres.

« Je donne à Maraye, mon premier laquais, outre et par-dessus ce qui luy sera dû de ses gages au jour de mon décès, une somme de cinq cens livres.

« Je donne aussi aux nommés Leblond, Alexandre et Nancy, mes trois autres laquais, outre ce qui leur sera dû de leurs gages au jour de mon décès, à chacun une somme de deux cens livres.

« Je laisse aussi à Aubert, mon garçon de cuisine, outre ses gages, une somme de quatre cens livres.

« A Lacroix, mon cocher, outre ses gages, une somme de trois cens livres.

« A Lecomte, postillon de carosse, outre ses gages une somme de quatre cens livres.

« Tous les legs que je fais cy-dessus à mes domestiques n'auront aucun lieu s'ils décèdent avant moy, ou s'ils ne sont plus à mon service lors de mon décès.

« Je souhaite et ordonne qu'il soit donné après mon décès une somme de quinze cens livres à la communauté dite des Trente-trois, établie à l'hôtel d'Albiac, montage Sainte-Geneviève, de cette ville.

« Je donne un diamant de trois mille livres à Marie-Camille, mon filleul, fils de M. de Villemur, fermier général.

Digitized by Google

« Je souhaite qu'après mon décès on fasse faire un ornement pour l'église abbatiale de Bourgueil, de cinq mille livres; un autre pour l'église abbatiale de Vauluisant, de trois mille livres; un troisième pour l'église de Saint-Belin, de quinze cens livres; un quatrième pour l'église de Serqueux, de mille livres; un cinquième pour l'église paroissiale de Barbezieux, de deux mille livres; et un sixième pour l'église paroissiale de Maraye, de quinze cens livres.

« Je donne à ma nièce, religieuse à l'abbaye de Soissons, mon crucifix de bronze, tout ce que j'ay de livres de dévotion en françois, et je charge la portion de mon legs universel dont sera parlé cy-dessous, et qui regardera Messieurs ses frères, d'une pension viagère de cinq cens livres par an, qui sera payée à madite nièce dans tous les monastères où elle sera.

« Je souhaite que tous les livres imprimés, ou manuscrits, ou portefeuilles, qui pourront se trouver m'appartenir au jour de mon décès, et qui ne seront pas dans la bibliothèque du roy, y soient mis pour enrichir ce dépôt public que j'ay toujours eu fort à cœur de perfectionner.

« Je prie mon exécuteur testamentaire de faire payer exactement ce qui sera dû à ceux de mes gens que je pourrois avoir oubliés, selon le pied qu'ils seront employés, ou dans le livre du sieur Louail, ou dans le mien; et comme il leur faudra quelque temps pour se placer ou établir, je souhaite qu'ils soient nourris et chauffés, à la manière ordinaire, pendant six semaines après mon décès.

« Je donne et lègue tout ce que les coutumes et les lois me permettent de disposer à Monsieur de Louvois, à Monsieur de Rebennac, au chevalier de Louvois, à Monsieur de Nicé et au chevalier de Souvré, mes neveux, par portion égale, de manière que cha-

Digitized by Google

cun d'eux ait une cinquième partie de mon legs universel. J'espère que mes héritiers naturels, qui par leur situation peuvent se passer de ma succession, ne désapprouveront pas une disposition que je ne fais que pour donner quelque avantage à ceux qui portent mon nom (comme il est naturel de le faire), les ayant tous honorés et aimés comme je compte faire le reste de ma vie.

« Je donne à ma nièce, Madame de Harcourt, une paire de pendeloques en cœur, que j'ai euë de feuë Madame de Louvois, ma mère.

« Je prie Monsieur l'abbé de Pomponne, mon ancien ami, de vouloir bien accepter ma bague d'émeraude, et de la porter pour l'amour de moy.

« Je prie Monsieur Chauvelin, avocat général au parlement de Paris, mon parent et mon ami, de vouloir bien accepter l'exécution de ce présent testament, et de toutes les dispositions qui y sont contenuës, et je luy seray obligé s'il veut accepter un tableau original de Poussin, *la Femme adultère*, et deux grandes vuës de Naples qui sont dans mon cabinet, avec tous les livres que j'ay tant à Paris qu'à Saint-Germain-en-Laye. Sa place et son érudition le mettent à portée d'en faire un bon usage.

« Je désire que les revenus de mes immeubles soient administrés par mon exécuteur testamentaire, ou par quelqu'un commis par luy, après l'an et jour fixés par la coutume pour une pareille exécution, et que mes meubles et effets mobiliers demeurent entre ses mains ou de quelqu'un par luy à ce commis jusqu'au partage qui en sera fait entre mes héritiers et mes légataires universels, et je suis persuadé que mes héritiers approuveront les motifs qui m'y ont engagé contre l'usage ordinaire. J'en ay deux raisons : la première, parce que le partage entre mes héritiers

Digitized by Google

et mes légataires ne se peut faire que celuy de la succession de Madame de Louvois ma mère ne soit parfait, pour régler la nature et la quotité de ce qui doit composer mon lot, au moyen de quoy mon exécuteur testamentaire me représentera ; la seconde est que mes héritiers ont éprouvé comme moy que les immeubles, et même les meubles indivis, dépérissent, quand l'administration n'en est pas confiée à une seule personne. Mon exécuteur testamentaire pourra utilement se servir pour cette administration dudit sieur Louail, mon secrétaire, à qui je connois tout le zèle nécessaire pour s'acquitter de cette commission par attachement pour moy.

« Je prie Monsieur Chauvelin de se servir dans les affaires de ma succession du sieur Le Febvre, notaire au Châtelet de Paris, à qui je désire que le présent testament soit déposé après mon décès ; de Monsieur Berroyer, ancien avocat au parlement, aussi bien que du sieur Huart, procureur, ayant souvent éprouvé leur intelligence dans la suite de mes affaires.

« Je souhaite que mon diamant blanc, en cœur, demeure à Monsieur de Louvois, mon neveu, pour dix-huit mille livres, ainsi qu'il m'a été donné dans le partage des pierreries de feuë ma mère, et ce à compte de ce qui luy reviendra de mon legs universel.

« Je donne à Madame la duchesse de la Rocheguyon ma bague d'un diamant citron, que je la prie de porter pour l'amour d'un oncle qui l'a honorée autant qu'elle le mérite.

« Je donne aussi à Madame la marquise de Villeroy, ma nièce, ma bague d'un diamant blanc en bateau, que je la prie de porter par amitié pour moy.

« Je souhaite que ma garderobe soit donnée à Lafavière, à Berthault et à David, mes trois valets de

Digitized by Google

chambre, pour être partagée entr'eux, sçavoir, à Lafavière la moitié, à Berthault les deux tiers dans l'autre moitié, et l'autre tiers à David.

« Je veux aussi que tous les frais nécessaires pour mettre en pleine jouissance mes légataires de leurs legs, soient pris sur ma succession, de manière qu'il ne leur en coûte rien.

« Quoique j'aye fort honoré mes belles-sœurs, et que j'aye rendu toute ma vie avec plaisir tout ce que je devois à leur naissance et à leur vertu, j'espère qu'elles ne désapprouveront pas que je ne leur laisse rien, ne pouvant le faire qu'aux dépens de leurs enfants.

« Quoique le legs universel que je fais en faveur de ces derniers me paraisse fort raisonnable, je serois bien fâché qu'il fût désagréable à Monsieur et à Madame de la Rochefoucault, à Monsieur le duc de Villeroy, et à Monsieur de Harcourt. Car comme je leur ai été fort attaché pendant ma vie, je serois fâché de leur déplaire dans la dernière action de ma vie : mais j'ay une si parfaite connoissance de leur probité et de leur désintéressement, que je crois qu'ils n'auraient pas désapprouvé les vuës qui me font agir en cette occasion, si j'avois pû leur communiquer; et je me flatte qu'ils ne cesseront point d'aimer et de donner de bons conseils à des jeunes gens que je désire qui fassent bon usage de ce que je leur laisse pour servir leur roy et leur patrie, et se rendre dignes des alliances dont ils sont environnés.

« Fait, lu, et relu, à Paris, dans ma maison, rue Vivien, le jeudy, huitième jour de septembre, mil sept cent dix-huit, et ai signé le présent testament consistant en huit pages, toutes écrites de ma main et paraphées.

« C. Le Tellier de Louvois. »

Digitized by Google

L'abbé de Louvois ne vécut pas longtemps après la rédaction de ce testament. La terrible opération eut lieu le 28 octobre; la pierre, d'une nature molle, ne put être extraite que par fragments; la fièvre survint, et le malade fut emporté le 5 novembre 1718, à l'âge de quarante-trois ans et demi.

Ainsi s'éteignit l'abbé de Louvois. La mort vint pour lui au moment où il pouvait entrer dans une carrière plus brillante et acquérir une renommée plus illustre. Mais, pour être environnée d'une auréole moins éclatante, sa physionomie n'en reste pas moins empreinte de réelle distinction. Aucune intrigue d'ambition, aucune plainte, aucun murmure n'en compromet la dignité. Si son rôle fut secondaire dans l'Eglise comme dans les lettres, il fut du moins utile, souvent laborieux et dévoué. Prêtre, il se montra homme de devoir, appliqué à l'administration dont il était chargé. Bibliothécaire du roi, il développa largement les collections qui sont une de nos plus belles richesses. Dernier représentant d'une illustre destinée, il en supporta la décadence avec les sentiments qui commandent le respect: la résignation, la modestie, le travail et la foi. Aussi, est-il juste de dire que s'il entre dans l'honneur des plus puissantes familles de finir avec dignité dans la personne de leurs derniers descendants, l'abbé de Louvois a, par sa vie et par sa mort, contribué à imprimer ce caractère au nom des Le Tellier.

Digitized by Google

Digitized by Google

STATISTIQUE

DES

ÉLECTIONS DE REIMS, RETHEL ET SAINTE-MÉNEHOULD

Dressée en 1657 par le sieur Terruel

EN VUE DU PROJET DE CADASTRE GÉNÉRAL DE LA GÉNÉRALITÉ DE CHALONS

ENSUITE DU PROJET DU MARÉCHAL DE FABERT

Communication de M. le Cte Ed. de BARTHÉLEMY,

MEMBRE CORRESPONDANT

(*Suite*)

RÉGISTRE

CONTENANT LES PAROISSES DE L'ÉLECTION DE RHEIMS SITUÉES ENTRE AISNE ET MEUSE, PAR LEQUEL SE VOIT L'ÉTENDUE DU TERROIR DE CHACUNE D'ICELLES ET L'ÉTAT OÙ TERRUEL LES A TROUVÉES EN SA VISITE AUX MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 1657 (1).

Beaufort, à M. de Mellon, en partie. — Terroir médiocre; 268 arpents. — Prés, 196. — Usages dans les bois de Diollet. — Charrues, 8. — Ménages, 24; demy-ménages, 8; servant le roy, 9 (2). — Payent à Luxembourg, 462 l.; à Rocroy, 30. — Taille, 240 l. — 505 l. (3).

Saumori, à M. de Mageron. — Terroir bon; 199 arpents, dont 80 aux habitants. — Prés, 85, dont 29 aux habitants. — Aisances paturages, 86, engagés pour 2,250 l.

(1) L'élection de Reims contenait 366 paroisses : il ne s'agit ici, comme pour les deux autres élections, que des paroisses voisines de la frontière.

(2) Ne contribuent aux frais de communauté (Ms. de Terruel).

(3) Le second chiffre est celui de la taille de 1657 (*Ibid.*).

Digitized by Google

par les habitants. — Charrues, 5, et une au seigneur tenue par ses mains. — Ménages, 12; demy-ménages, 3. — Payent à Luxembourg 550 l.; à Rocroy, 243 l. — Taille, 266 l. — 310 l.

Fallaise, au sieur d'Orthe. Autrefois 109 habitants. — Terroir médiocre; 490 arpents, dont 20 aux habitants. — Vignes, 26, dont 20 aux habitants. — Bois au seigneur. — Charrues, 10. — Ménages, 35; demy-ménages, 17. — Payent à Luxembourg, 500 l.; à Rocroy, 220 l. — Taille, 475 l. — 900 l.

Quatre Champs, au sieur Davette, et la cense *Converserie,* à l'Hôtel-Dieu de Reims, déserte. — Terroir médiocre; 448 arpents, dont un quart aux habitants. — Prés, 88, dont 28 aux habitants. — Vignes, 16 aux habitants. — Charrues, 3 1/2. — Bois au seigneur. — Ménages, 24; demy-ménages, 8. — Payent à Luxembourg, 205 l.; à Rocroy, 55 l. — Taille, 458 l. — 420 l.

Chettre, à l'abbé de Landève. — Terroir bon et médiocre; 246 arpents, dont 60 aux habitants. — Prés, 188. — Charrue, 1/2. — Vignes, 13, dont 6 aux habitants. — Ménages, 16; demy-ménages, 8. — Payent à Rocroy, 66 l. Taille, 171 l. — 270 l.

Clairefontaine, à l'Ordre de Malte. — Terroir mauvais; 120 arpents, dont 14 aux habitants. — Prés, 17, dont 9 aux habitants. — Vignes, 30, dont 8 aux habitants. — Ménages, 4; demy-ménages, 2, sont retirés depuis 3 ans à l'abbaye et viennent travailler leur territoire.— Payent avec Falaise. — Taille. 152 l. — 190 l.

Bazancourt, à l'évesque du Puys et censes. — Terroir, 120arpents. — Prés, 100. — Bois, 820 arp. au seigneur. — Nul habitant. — Terroir inculte, sauf 12 arpents. — Taille, 60 l. — 12 l.

Bairon et 4 censes, aux religieux du Mont-Dieu. — Terre médiocre et mauvaise; 373 arpents. — Prés, 136. — Ménages, 8. — Charrues, 5. — Payent à Rocroy, 200 l. —Taille, 190 l. — 230 l.

Digitized by Google

Tanay, à l'abbé de Saint-Remy. — Terroir médiocre; 384 arpents, dont 261 aux habitants. — Prés, 84, dont 20 aux habitants. — Aisances paturages, 100, engagés pour 3,400 l. — Charrues, 4 1/2. — Ménages, 19; demy-ménages, 5. — Payent à Rocroy, 60 l.; rien à Luxembourg par impuissance. — Taille, 532 l. — 360 l.

Fagnon, Sept-Fontaines et *Escoigne,* à l'abbé de Sept-Fontaines. — Terroir médiocre; 360 arpents, dont 25 aux habitants. — Prés, 28, dont 4 aux habitants. — Bois usages, 13. — Charrues, 4 1/2. — Ménages, 26; demy-ménages, 6. — Payent au Haynaut, 204 l. — Taille, 332 l. — 695 l.

Sept-Fontaines, au même. — Terroir, 108 arpents. — Prés, 18. — Charrues, 4. — Ménages, 4.

Escoigne. — Terroir, 48 arpents. — Prés, 4. — Charrue, 1. — Ménages, 5; demy-ménages, 4.

Prix, à l'abbé de Saint-Hubert. — Terroir médiocre; 189 arpents, dont 40 aux habitants. — Prés, 98, dont 28 aux habitants. — Charrues, 6 1/2. — Ménages, 24; demy-ménages, 4. — Forgerons. — Payent à Rocroy, 220 l. — Taille, 475 l. 475 l.

Haudrecy, au seigneur d'Haudrecy. — Terroir médiocre; 199 arpents, dont 40 aux habitants. — Prés, une quantité considérable appartenant aux lieux voisins, sauf 69 aux seigneur et habitants. — Charrues, 6 1/2. — Ménages, 20; demy-ménages, 3. — Payent au Haynaut, 352 l. — Taille, 152 l.

Vuartigny, au seigneur de Vuartigny. — Autref. 24 hab. — Terroir, 164 arpents. — Prés, 96. — Bois usages. — Charrues, 2. — Ménages, 7; demy-ménages, 3. — Payent au Haynaut; 88 l. — Taille, 190 l. — 140 l. — Ne reste que 8 maisons, les autres brûlées.

Montcornet, à M. de Mantoue. — Terr. mauv., 98 arp. avec la cense de la Bergerie. — Prés 20. — Quantité de bois communs avec tout le marquisat. — Charrue une. — Mén. 48, dont 12 réfugiés et 20 demy. — Paient au Hay-

Digitized by Google

naut avec Clairon et Charrovay 528 l., à Rethel par eschange. — Au château, pour la garnison, 91 l. et 4 hommes de garde par jour. — Taille 475 l. — 560 l. — Peuvent nourrir beaucoup de bétail dans leurs bois.

Han-les-Moynes, au prieuré de Saint-Nicaise et à M. de Bignicourt, bourgeois de Reims. — Terr. mauv. — 130 arp., dont 32 aux habitants. — Prés 139. — Aisances 15, dont les meilleures vendues. — Charrues 1 et 2 aux seigneurs par leurs valets. — Mén. 9, demi 1. — Paient au Hainaut 186 l. — Taille 190 l. — 120 l.

Desville, Layfour et les Forges, à M. Despinoy. — Terr. mauv. 26. — Plus droit d'usage dans les bois d'un arp. par hab. — Prés 15, dont 2 à l'église. — Pas de charrue. — Mén. 38, dont 8 réfugiés et 2 fermiers du roi ; demy 5. —Paient au Hainaut 330 l. — Pour la garnison de Montcornet 120 l. — Taille 266 l. avec Sessevaux et la Bouverie. — 305 l.

Laifouron, la Bouverie. — Terr. mauv., 38 arp. — Prés 9. — Charr. 1. — Mén. 12, demy 2. — P. au Haynault 165. — Les forges de Desville ruinées depuis 60 ans, inhabitées. — Payent avec Sessevaux.

Sessevaux, au s^{r} de Vuartigny, 60 hab. au bon temps. — Terr. mauv., 40 arp., dont 14 aux hab. — Prés en déserts et marais considérable. — Charrue 1. — Mén. 24, dont 5 soldats et 3 réfugiés. — 11 veuves pauvres. — Usages au bois. — Payent au Haynaut 340 l., à Montcornet 90, outre un homme par jour.

Charlebourg, dit Cuvisaux. — Terr. mauv. — Ni habitants, ni bâtiments.

Renwez, bourg à foire et marché. — Terr. mauv. — 180 arp. aux habit. — Prés 182, dont 28 à l'église. - Charrues 4 1/2, beaucoup de chars à bœuf. — Bois en commun avec le Marquisat. — Mén. 89, dont 10 soldats et 4 réfugiés de Rocroy ; 17 veuves travaillant en laine. — Payent au Hainault 1,100 l., outre 275 l. de frais. — Taille 1,938 l. avec les hameaux suivants. — 1,710 l. — Pour Mont-

Digitized by Google

cornet 100 l. et 2 hommes. — Le lieu a été brûlé au dernier siège de Rocroy, sauf 18 maisons.

Clairon, au s^r de Launy. — Autrefois 20 hab. — Terr. méd. — 199 arp., dont 191 aux habit., qui doivent une quarte froment de l'arpent, fait ou non, plus dime, terrage, bourgeoisie. — Prés 26 arp., dont 12 aux hab.—Charrues 4 1/2. — 8 laboureurs charrient du bois. — Mén. 14, demy 7. — Payent au Hainault 220 l., à Montcornet 20 l. et 1 homme. — Taille avec Renwez.

Charrovay, au s^r de Wartigny. — Autrefois 15 hab. — Terr. méd. 84 arp. — Prés 9. — Charrues 2 1/2. — Mén. 10, demy 2. — Payent au Hainaut 147 l., à Montcornet 40 l. et 1 homme. — Taille avec Renwez.

Onchamps, au même. — Autrefois 25 hab. — Terr. méd., 89 arp. — Prés 8. — Aisances communes avec faculté d'essarter. — Charrues 1 1/2. — 3 laboureurs charrient du bois. — Mén. 14. — Payent au Hainaut 88 l., à Montcornet 22 l. — 1 homme au château de Vuartigny. — Taille avec Renwez.

Les Mazures, Hanchan et La Bouverie, à M. de Launy. — Autrefois 40 hab. — Terr. 100 arp., mauv. — Les deux tiers en haies. — Prés 36. — Charrue 1. — Mén. 44, dont 16 soldats ou réfugiés ; 23 veuves. — Payent au Hainaut 176 l., à Montcornet 96. — Taille 380 l. — 640. — Brûlé pendant le premier siège de Rocroy, sauf 10 maisons.

Hanchan. — Autrefois 16 hab. — Terr. mauv., 19 arp. — Prés 26, vendus aux habitants de Revin, sujets de Trèves, pour se racheter des ennemis. — Pas de charrue. — Mén. 11, dont 5 réfugiés. — Payent au Hainault 132 l., à Montcornet avec Les Mazures. — Taille id.

La Bouverie, au s^r de Rouville, officier de l'électeur de Trèves à Revin. — Terroir pour une charrue. — Près 15. — 1 mén. et une veuve refusent de payer leur part du quartier d'hyver avec Les Mazures.

Harcy. — Terr. méd., 375 arp. — Un tiers de vain, un tiers aux hab. — Prés 39, dont 21 aux hab. — Charrues

Digitized by Google

9 1/2.—Bestiaux nourris sur les aisances.—16 voiturent du bois. — Mén. 39, dont 5 réfugiés, 6 veuves. — Payent au Hainaut 286 l., à Montcornet 132 l. et 1 homme sujet aux gardes de Montolympe. — Taille 570 l. — 715 l.

Sormonne, au s^r de Vuartigny. — Autref. 80 hab. — Terr. méd., 336 arp., le tiers aux hab. — Prés 137, dont 37 aux hab. — Charrues 8. — Mén. 28, et demy 7.— Payent au Hainaut 330 l., à Montcornet 100, au château de Vuartigny 70. — Taille 380 l. — 565 l.

Launy, au s^r de Launy. — Terr. méd. — Le village est en meilleur état que Sormonne de 39 feux environ et assez de labourage avec deux bons châteaux au milieu pour retraite. Les habitants n'ont pas voulu prêter serment de dire la vérité, se sentant beaucoup soulagés en comparaison de leurs voisins. — Taille 190 l. — 561 l.

Bogny-les-Murtin, au s^r de Trepigny. — Autref. 20 hab. — Terr. méd., 187 arp., le tiers aux hab. — Prés 59, un quart aux hab. — Charrues 5. — Mén. 14, demy 2. — Taille 190 l. — 300 l. — Payent au Hainaut 176 l. — Garde et corvée à Charleville. — Brûlé au dernier siège de Rocroy, ne reste que 9 maisons.

Remilly, à M. de Guyse et M. de Remilly. — Autref. 30 hab. Terr. méd., 336 arp., le tiers aux hab. — Prés 79, dont 16 aux hab. — Charrues 5 1/2, et une tenue par le seign. — Mén. 24, demy 9. — Taille 688 l. avec Baulemont. — 910 l. — Payent au Hainaut 205 l. avec Baulemont. — Garde à Mézières. — Grélé l'an dernier.

Baulemont, paroisse de Remilly. — Autref. 15 hab. — Terr. bon et méd. 95 arp. — Prés 29. — Charrue 1 1/2. — Mén. 5, demy 5. Grélé l'an dernier.

Hardoncelles, ... — Autref. 30 hab. et 10 charrues. — Terr. méd. et bon, 199 arp., le quart aux habit. — Prés 68, dont 23 aux hab. — Charrues 4 1/2. — Mén. 18, demy 4. — Payent au Hainaut 144 l., dont 22 pour les passeports et frais. — Grélé l'an dernier.

Digitized by Google

Servion et Soru, à M. de Guise et M. de Chavagnac. - Terr. méd., 360 arp., autant de vain. — Autref. 60 hab. — Prés 96. — Charrues 9 1/2. — Mén. 43, demy 9. — Taille 660 l. — 750 l. — Payent au Hainaut 286 l. — Garde à Mézières. — Le tiers, brûlé par l'ennemi.

Le Bourg-Fidelle, au marquisat de Montcornet.— Autrefois 45 hab. — Terr. stérile, 100 arp. — Prés 94. — Nulle charrue. — Mén. 8. — Taille 114 l. — 60 l. — Travaillent au bois et la terre à bras. — Rien aux ennemis par impuissance. — Depuis le dernier siége de Rocroy n'ont que des huttes pour logis.

Tin-le-Moustier, au prieur, autrefois bourg à marché et 300 hab. — Terr. méd.. 1,299 arp. à chaque roye, dont un tiers au seign. et aux gentilshommes particuliers. — Prés 183, dont 80 aux habit. — Bois 440, engagés pour 3,600 l. pour frais de guerre. — Aisances paturages 215, vendus pour payer les contributions. — Charrues 16 1/2, et 4 aux gentilhommes tenues par leurs mains. — Mén. 114, dont 20 réfugiés et 20 pauvres, plus 30 veuves mendiantes. — Payent au Hainaut 308 l. — Gardes à Mézières. — Taille 1,160 l. avec la forge Maillart. — 1,600 — Brûlé par l'ennemi.

La Forge-Maillart, à M. de Montdejeu, et les Douze jours, hameaux. — Autref. 24 hab. — Terr. méd. et mauv., 100 arp. — Prés 19. — 1 charrue au seign. — Mén. 10, potiers de terre. — Payent au Hainaut 55 l.

St-Marceau, à MM. de Guise et de St-Marceau. — Autref. 29 hab. et 18 charrues. — Terr. bon, méd. et mauv., 270 arp., dont 95 aux hab. — Prés 145, dont 29 aux hab. — Charrues 8 1/2. — Mén. 28, réfugiés 2 et 6 veuves. — Payent au Hainaut 308 l.— Gardes à Mézières. — Taille avec Giraumont 1,090 l. — 1,310 l.

Giraumont, par. de St-Marceau. — Autref. 36 hab. — Terr. méd., 240 arp. — Prés 104. — Aisances 3, vendues pour frais de guerre. — Charrues 6. — Mén. 19, demi 9. — P. au Hainaut 232 l. — Gardes à Mézières.

Digitized by Google

St-Aignan, à M. de Grandpré. — Terr. méd., 189 arp., dont 49 aux hab. — Prés 69, dont 12 aux hab. — Charrues 6 1/2. — P. à Luxembourg 132 l., à Rocroy 132 l. — Taille 304 l. — 480 l.

Cheveuge, au même. — Terr. méd., 199 arp., moitié autant en vain. — Prés 60. — Usages 60. — Charrues 4 1/2. — Mén. 27, et 14 veuves. — P. à Luxembourg 286 l., à Rocroy 209 l. — Taille 628 l. — 510 l.

Artaize, à M. de Mezandal. — Terr. méd., 174 arp. et 40 stériles, dont 14 aux hab. — Prés 166, dont 16 aux hab. — Charrues 3 1/2. — Mén. 7. — P. à Luxembourg 164 l., à Rocroy 66 l. — Gardes à Mézières. — Taille 494 l. — 440 l.

Vivier, au même. — Terr. méd. et mauv., 136 arp., dont 36 aux hab. — Prés 28, dont 14 aux hab. — Une charrue au seign. par ses mains. — Mén. 24 et 4 veuves. — P. à Luxembourg 242 l., à Rocroy 77 l. — Corvées à Mouzon pour 75 l. — Taille avec Artaize.

Mezancelles. — Terr. méd., 169 arp. — Prés 39. — Charrues 2. — Mén. 3, demi 2. — P. à Luxembourg 172 l., à Rocroy 66 l. — Taille 171 l. — 100 l. — A été brûlé, restent 6 maisons.

Villiers devant Rocourt et *la Raminoise* et censes, au s^r^ d'Escordal. — Terr. méd. et stérile, 363 arp. Tout le terroir à fiefs. — Prés 112. — Charrue une, et une au seign. par ses mains. — Mén. 1. — Taille 218 l. — 40 l. — Brûlé sauf une seule maison.

Yoncq. — Terr. mauv. et stérile. 746 arp., dont 18 aux hab. — Prés 90, dont 12 aux hab. — Charrues 13. — Mén. 25 et 12 veuves. — P. à Luxembourg 374 l., à Rocroy 154 l. — Gardes à Mouzon. — Taille 456 l. — 660 l.

La Besace. — Terr. mauv., 375 arp., dont 42 aux hab. Prés 48 bons et 200 mauv. — Charrues 8 1/2. — Mén. 30, demi 6. — P. à Luxembourg 242 l., à Rocroy 169 l. — Taille 628 l. — 590 l. — Gardes à Mouzon. — Entièrement brûlé avec l'église par l'ennemi.

Digitized by Google

Le Tanne, à M. de Grandpré. — Terr. méd., 188 arp., autant mauvais, dont 22 aux habit. — Prés 56, dont 14 aux habit. — Charrues 3 1/2. — Mén. 12 et 5 veuves. — P. à Luxembourg 418 l., à Rocroy 110 l. — Taille 247 l. — 250. Gardes à Mouzon. 2 hommes de garde à la tour sur la Meuse.

Beaumont en Argonne, à M. de Grandpré. — Petite ville, autref. 350 hab. — Terr. méd. et stérile, 996 arp., outre beaucoup de vain. — Prés 306, moitié mauvais. — Bois usages, quantité considérable. — Charrues 15 et 1 1/2 à des nobles par leurs mains. — Mén. 58 et 15 soldats. — P. à Luxembourg 1,166 l., à Rocroy 286 l. — Taille 380 l. — 610 l. — Gardes à Mouzon. 4 hommes par jour à la tour de Lestane. — Les ennemis ont démoli la moitié de la ville et les murailles.

Villemontry. — Terr. méd., 140 arp., autant vain. — Prés 49. — Bois au seign. — Ni habitants ni maisons, sauf la maison du seigneur qu'il fait rebâtir présentement. — Les ennemis ont démoli tout le village. — Le seign. paye à Luxembourg 132 l. — Taille 120 l. — 12 l.

Giraudel, maison détruite. — Terr. médiocre, 55 arp. — Prés, 26. — Ni habit. ni maison.

La Berlière, au s[r] de Machault. — Terr. méd. et fort, 360 arp., dont 50 aux habit. — Prés 146, bons ou mauvais, dont 26 aux habit. — Charrues 8 1/2. — Mén. 26 et 7 veuves. — P. à Luxembourg 374 l., à Rocroy 165 l. — Taille 457 l. — 560 l. — Gardes et corvées à Mouzon estimée 1,000 l.

La Grève, du marquisat de Montcornet, au s[r] de Nouvion. — Terr. méd., 160 arp., dont 38 aux hab. — Prés 96, dont 19 aux habit. — Charrues 2, et 2 à des nobles tenues par eux. — Mén. 14, demi 5. — P. au Hainaut avec St-Marceau. — Taille de même. — Ont 6 maisons brûlées.

Stonne, à M. de Grandpré. — Terr. méd., 186 arp., dont 31 aux habit. et autant vain. — Prés 42, dont 11 aux hab.

Digitized by Google

— Bois au seign. — Charrues 2 1/2. — Mén. 12, demi 5. — P. à Luxembourg 110 l., à Rocroy 33 l. — Taille 455 l — 225 l. — Gardes à Mouzon. — Entièrement brûlé, l'église est en reconstruction.

Franclieu, cense au sr de Mellin. — Terr. méd., 26 arp. — Prés 16. — Bois 150. — Inhabité. — Paye la taille avec Stonne.

Les Petites Armoises, à M. de Bourlemont. — Terr. bon et méd., 260 arp., dont 36 aux hab. — Prés 56, dont 19 aux habit. — Charrues 5 1/2. — Mén. 19, demi 6. — Taille 286 l. — 385 l. — Pillé l'an dernier par les troupes de M. de Lorraine et celles de M. de la Ferté.

Les Maisons du Mont-Dieu. — 5 ou 6 grosses censes, à chacune le labourage de 2 charrues. — Taille 76 l. — 150 l. (1)

Villefranche, non visité, n'étant pas taillable. — Paye pour les troupes 640 l.

Domelier, au sr de Rubigny. — Autref. 60 hab. — Terr. méd., 189 arp. — Prés 69. — Usances 6. —Bois au seign. — Charrues 4 1/2, et 2 aux nobles tenues par eux. — Mén. 22, demi 8. — Taille 240 l. — 405 l. — P. au Hainaut 122 l., à Rocroy 132 l. — Brûlé, sauf 24 maisons.

La Neuville les Chesne, au sr de Lançon. — Autref. 50 hab. — Terr. méd., 275 arp., dont 22 aux hab. — Vignes 17, dont 6 aux hab. — Prés, grande quantité. — Bois au seign. — Charrues 3 1/2. — Mén. 18 et 19 veuves. — Taille342 l. — 375 l. — P. à Rocroy 264 l. — Ont eu 25 maisons détruites.

Day, au sr de Pavant. — Autref. 25 hab. — Terr. méd., 160 arp. — Prés 12. — Bois 12 au seign. — Vignes 2. — Charrues 3 1/2. — Mén. 14 et 3 veuves. — Taille 130 l. — 255 l. — P. à Rocroy 90 l. — Réduit à 7 maisons.

Montgon, au sr d'Estivaux et huit autres nobles, tous y

(1) Non visitées à cause des grandes eaux (note de Terruel.)

Digitized by Google

demeurant. — Terroir avec Montharderoye, 264 arp., dont 14 aux hab. — Prés 88. — Bois aux seign. — 6 charrues aux seign. tenues de leurs mains. — Mén. 15, demi 8 pauvres. — P. à Rocroy avec les gentilshommes 110 l. — Taille 171 l. — 290 l.

GOUVERNEMENT DE ROCROY (1)

Le Chastelet, cy devant bourg à marché, au s[r] d'Audrecy. — Autref. 60 feux. — Terr. stérile, 269 arp. — Prés 65, dont 15 aux hab. — Bois usages en quantité pour nourrir des bestiaux au bon temps. — Charrues 3 1/2. — Labourent peu, charient vins, bois et ardoises. — Mén. 28 et 6 veuves. — P. à Rocroy 266 l., et donnent à la compagnie de cavalerie en garnison 216 l. : 18,000 l. de foin : quartier d'hiver pour 2 soldats (chaque jour pendant 5 mois) : foule de corvées. — Taille 400 l. — 225 l. — Les ennemis ont détruit l'église, le château, la halle et un tiers des maisons.

Rimogne, au seign. d'Audrecy. — Autref. 60 hab. — Terr. stér., 188 arp., dont 7 à la maison de l'Enclos à un gentilhomme. — Prés 49. — Charrues 3 1/2. — Charrient ardoises et nourrissent bestiaux. — Mén. 29, demi 12. — Ardoisières. — P. à Rocroy 660 l., ustensiles 240 l. Quartier d'hiver pour 4 soldats, évalué 300 l., et 29,000 l. foin. — Taille 500 l. — 315 l.

Gehilly (sic), au chap. de Reims. — Autref. 56 hab. — Terr. stér., 560 arp. — Prés 98. — Charrues 4 1/2. — Mén. 20, demi 12. — Nourrissent bestiaux. — P. à Rocroy 956 l. et 9 septiers de tous grains pour dime militaire. 20 milliers de foin. — Brûlé au premier siège de Rocroy, sauf 2 maisons.

(1) Les villages sont beaucoup moins taillés cette année que les autres de l'élection de Reims à cause de leurs souffrances (note de Terruel.)

Digitized by Google

Le Val de Morency, id. — Autref. 40 hab. — Terr. stér., 220 arp. — Prés 39. — Charrues 3. — Bois avec Aubigny. — Mén. 9, demi 6. — P. à Rocroy 456 l. Quartier d'hiv. 100 l. 10 mill. foin. 4 sept. grains mesure de Paris. Foulé de corvées. — Taille avec le Trembloy 190 l. — 210 l. — Réduit à 12 maisons par le feu.

Le Trembloy, au seign. de Lémey. — Terr. stér. et dés., 160 arp. — Prés 29. — Bois communs. — Charrue 1. — Nourrissent bestiaux. — Mén. 9, demi 1. — P. à Rocroy 233 l., 2 septiers de tous grains et 8 mill. de foin.

Maubert Fontaine, au chapitre de Reims. — Autref. 120 hab. — Terr. méd., 364 arp. — Prés 169. — Bois usages et pâturages communs avec Aubigny. — Ni charrues, ni habitants, ni bâtiments. Restent 8 bourgeois et 2 demy *(sic)* réfugiés à Estalle. — Taille 760 l. — 12 l. — Les ennemis ont achevé l'automne dernier de démolir ce lieu.

Nouville et Roger Champ. — 2 habit. à Roger seulement. — Nuls bâtiments. — Taille avec Estalle.

Estalle, au chap. de Reims. — Autref. 45 hab. — Terr. mauv., 239 arp. avec la cense de Sergean Dieu. — Prés 44. — Aisances vendues pour les frais de guerre. — Charrues 4. — Mén. 19, demi 3 et 3 réfugiés de Rocroy. — P. à Rocroy 906 l. et 10 septiers de tous grains. 19 mill. de foin. Foulé de corvées. — Taille 200 l. — 250 l. — Les ennemis ont brûlé les deux tiers.

Cernion, au même. — Autref. 48 hab. — Terr. méd., 466 arp. — Prés 25. — Bois communs avec Aubigny. — Charrues 3. — Mén. 9 et 2 veuves. — Taille 304 l. — 145 l. — Ne payent à Rocroy depuis deux ans que 50 l. au lieu de 264 l. réclamées, plus une place de 10 s. par jour. 10 septiers de tous grains. 4 mill. de foin. — Réduit par le feu à 5 bâtiments.

Blombay, au même. — Autref. 60 hab. — Terr. méd., 499 arp. avec Belzy. — Prés 88. — Bois en commun. — Charrues 8 1/2. — Mén. 26, demi 7. — P. à Rocroy 363 l. et 30 septiers de grains. Ustensiles 264 l. 17 mill. de foin.

Digitized by Google

Quartier d'hiver 225 l. Un chariot de corvées chaque 3 semaines. — Taille avec Marby 950 l. — 1,080 l. — Le tiers incendié.

Marby, au même. — Autref. 69 hab. — Terr. bon et méd., 396 arp. — Bois communs. — Charrues 6 1/2. — Prés 184. — Mén. 29, demi 5, outre 6 réfugiés. — P. à Rocroy 704 l. 30 septiers grains. Ustensiles 252 l. 17 mill. foin. Quart. d'hiver 175 l. 1 chariot chaque 3 semaines.

Escles. — Autref. 10 hab. — Terr. 96 arp. — Prés 22. — Nul bâtiment.

La Forest de Sevigny, au chap. de Reims. — Autref. 40 Terr. stér., 100 arp. — Prés 94. — Usages pâturages considérables. — Pas de charrue. — Mén. 2, demi 1, demeurant dans des huttes. — Taille 114 l. — 12 l. — Les autres habitants sont retirés en Lorraine et en Brie.

Laugny Baugny, au même et à l'abb. de Bonnefont. — Terr. méd., 597 arp. avec Martinsat et 4 censes de l'abbaye. — Prés 48. — Charrues 10 1/2. — Mén. 25 et 8 veuves. — Taille 600 l. — 605 l. — P. à Rocroy 220 l. et 22 septiers grains. Ustensiles 108 l. et 8 mill. foin. Quartier d'hiver 216 l. Pour du bois 100 l. — Ont 25 maisons brûlées.

Havy, au seign. d'Havy. — Autref. 24 hab. — Terr. bon et méd., 248 arp. — Prés 12. — Aisances dont sans *(sic)* au seign. — Charrues 4. — Mén. 8, 2 veuves. — Taille 400 l. — 200 l. — Ne payent rien à Rocroy de la taxe de 360 l. Payent seulement 75 l. pour quartier d'hiver. 11 septiers grains et les corvées. — Réduit par le feu à 8 maisons.

Aubigny, au chap. de Reims, bourg à foire et marché. — Autref. 124 hab. — Terr. méd., 889 arp. — Prés 36. — Aisances 32, engagées pour 312 l. de rente. — Bois aisances 986, éloignés de 4 lieues, dont cent au seign. — Charrues 6 1/2. — Mén. 26, demi 5. — Taille 600 l. — 400 l. — P. à Rocroy 440 l. Quartier d'hiver 75 l. 11 septiers grains. 3 mill. de foin. — Réduit à 24 maisons. Le reste rasé par l'ennemi l'automne dernier.

Rouvroy, au seign. de Vuartigny, avec deux châteaux.

Digitized by Google

— Autref. 24 hab. — Terr. méd., 254 arp. — Prés 64. — Charrues 3 1/2. — Mén. 15 et 4 veuves. — Taille 250 l. — 200 l. — P. à Rocroy 300 l. Ustensiles 144 l. Quartier d'hiver 75 l. 12 septiers grains. 5 mill. foin. — Accablé de corvées.

Vaux, au chap. de Reims. — Autref. 24 hab. — Terr. 333 arp., dont 100 aux gentilshommes. — Prés 10. — Charrues 3. — Mén. 9, demi 2. — Taille avec Villaine 240 l. — 266 l. — P. à Rocroy 100 l. Ustensiles 36 l. La 20e partie du grain recueilli. Le tiers d'une place d'infanterie. 2,000 foin. — On a vendu la cloche pour payer l'ennemi. — Le fort a été brûlé au dernier siège de Rocroi.

Villaine; au même. — Autref. 30 hab. — Terr. bon et méd., 189 arp. — Prés 12. — Bois commun avec Aubigny. — Charrues 2 1/2. Mén. 12, 4 veuves pauvres. — P. à Rocroy 66 l. Ustensiles 4 l. par mois. Depuis deux ans payent de tous grains 2 sétiers et un millier de foin. — Le fort brûlé avec 29 habit. et tous leurs biens dedans au dernier siège de Rocroy par les troupes du roi.

Lesperon, au même. — Autref. 40 hab. — Terr. méd., 450 arp. et 250 devain. — Prés. — Charrue nulle. — 2 pauvres hommes. — Rien aux ennemis.

Murtin, au seign. de Marchinville. — Autref. 24 hab. Terr. 158 arp., un tiers autant vain. — Prés 68. — Charrues 2 1/2. — Mén. 14, demi 4. — Taille 190 l. — 145 l. — P. à Rocroy 220 l. Ustensiles 120 l. Quartier d'hiver 150 l. 15 sétiers de tous grains. 8 mill. de foin. Beaucoup de corvées. — La meilleure partie brûlée par l'ennemi au dernier siège de Rocroy.

Neufmaisons, au même avec Malcontant. — Autref. 40 hab. — Terr. 360 arp., avec quantité de vain. — Prés 28, dont un tiers aux habit. — Bois 40. — Charrues 4 1/2 et 2 au seign. de Malcontant tenues par ses mains. — Mén. 24 et 8 veuves — Taille 380 l. — 270 l. — P. à Rocroy 440 l. Ustens. 144 l. Quartier d'hiver 135 l. 16 septiers de tous grains. 12 mill. de foin. — Tiers brûlé au dernier

Digitized by Google

siège de Rocroy. — Le quartier d'hiver d'après ont dû payer 500 l. aux ennemis en garnison au Chastelet.

Signy l'Abbaye, le Fuliol, Libercy et les censes appartenantes au seig. de Baradas. — Autrefois 360 habit. et 88 charrues. — Terr. méd. et bon, 1,969 arp. et beaucoup de vain. — Prés 688. — Bois au seign. — Charrues 10 1/2 aux moines. — Mén. 68, demi 8. — Bailli et officiers de justice accommodés. — Taille 1,200 l. — 1,045 l. — P. à Rocroy 880 l. Ustensiles 228 l. Quartier d'hiver 450 l. de foin, grains 30 sétiers, blé 17 mill. foin. — Les trois quarts du bourg et des hameaux brûlés par l'ennemi ou démolis par les gens du roi.

Marenhuez, à l'abbé de Signy. — Autref. 40 hab. — Terr. méd. et mauv., 210 arp. — Prés 86. — Aisances 2. — Charrue 1/2. — Mén. 16, demy 2, qui vont travailler en France. — P. à Rocroy 44 l. et 17 l. sauvegarde. Ustensiles 44 l. Sont en arrière des grains et foins. — Taille 304 l. — 185 l. — 20 maisons démolies sur 40. — Le fort ou retraite démoli.

St Jean aux Bois, bourg à foire et marché. — Autref. 120 hab. — Terr. — stér., 460 arp., autant de vain. — Prés 69. — Bois au seig. — Charrue une au gentilhomme y demeurant. — Mén. 26 et 14 veuves, travaillent la terre à bras. — Taille 480 l. — 335 l. — P. à Rocroy 80 l. — Réduit au quart des maisons.

Liare, à M. de Guise. — Autref. 120 hab. avec les hameaux. — Terr. méd., 1,369 arp. — Prés 512. La plupart actuellement en broussailles. — Aisances 13. — Charrues 9 1/2. — Mén. 3 9 et 14 demi. — Taille 360 l. — 550 l. — P. à Rocroy 286 l. Ustensiles 264 l. Quartier d'hiver 20 s. par jour, réduit cette année à moitié en considération des charges du lieu. 15 sétiers de tous grains. 6 milliers de foin. Corvées accablantes. — Réduit à 25 maisons. — Arriéré de 1,000 l. sur les contributions.

Marlemont, au chap. de Reims. — Autref. 80 hab. — Terr. méd. et mauv., 420 arp. — Prés 128. — Bois com

Digitized by Google

mun avec Aubigny. — Charr. 3 1/2. — Mén. 14, veuves 8. — Taille 360 l. — 275 l. — P. à Rocroy 30 l. en tout. — Ont vendu leurs cloches pour frais de guerre. — Brûlé, sauf 13 maisons.

Prez et Liardeaux, au même. — Autref. 40 hab. — Terr. méd., 220 arp. et 50 arp. à la maison de Mespas. — Prés 18. — Bois communs avec Aubigny. — Charr. 5 1/2. — Mén. 14, veuves 4. — Taille 570 l. — 265 l. — P. à Rocroy 308 l. Ust. 198 l. 6 sétiers grains. 6 mill. foin. Corvées lourdes. — Brûlé, sauf 22 maisons, par l'ennemi. — Arriéréde 400 l.

La Lobe, au seign. de Lancre. — Autref. 120 hab. — Terr. méd. et mauv., 440 arp., moitié autant vain. — Prés 172. — Charrues 9 1/2. — Mén. 116 et 16 veuves, travaillent aux forges. — Taille 950 l. — 1,215 l. — P. à Rocroy 924 l. Ustens. 126 l. Quart. d'hiver 225 l. Pour foin 120 l. Pour grains 121 l. — Un tiers brûlé par l'ennemi et les gens du roi.

Flaigne et Les Oliviers, au chap. de Reims. — Autref. 80 hab. — Terr. stér., 446 arp. — Prés 99. — Aisances 11. — Bois communs avec Aubigny. — Charr. 8. — Mén. 28. — Taille 1,140 l. — 500 l. — P. à Rocroy 660 l. Ustens. 252 l. Quart. d'hiver 350 l. 17 sept. grains. 18 mill. foin. Corvées un tiers de l'an. — Ont vendu leurs cloches.

La Cerlau, au même. — Autref. 29 hab. — Terr. méd., 189 arp. Quelques terres vaines.—Prés 19. — Charr. 4 1/2. — Taille 570 l.— 270 l. — P. à Rocroy 400 l. Ustens. 144 l. Quart. d'hiver 112 l. Septiers 12. Foin 10 mill. Corvées. — En arrière d'un an.

Auvilliers, bourg à foire et marché. — Autref. 100 hab. — Terr. méd., 266 arp. — Prés 89. — Bois au seign. — Aisances 56. — Charr. 5 1/2. — Mén. 36 et 5 veuves. — Taille 950 l. — 540 l. — P. à Rocroy 220 l. Ustens. 186 l. Quart. d'hiver 270 l. Grains 16 sétiers. Foin 16,000 livres. Corvées un tiers de l'an — Perdu 60 maisons.

Leschelle, à Mad. de Leschelle. — Autref. 80 hab. —

Digitized by Google

Terr. méd., 469 apr. Quantité vain. — Prés 89. — Bois usages. — Charr. 12. — Mén. 49, demi 16 et 12 réfugiés. — Taille 1,140 l. — 630 l. — P. à Rocroy 1,200 l. Ustens. 240 l. Grains 38 sétiers. Quart. d'hiver 450 l. Foin 32 mill. Corvées estimées 1,200 l. — Arriéré de 2,000 l.

Foussy, au s^r de S. Denis. — Autref. 80 hab. — Terr. méd. et bon 299 arp. — Prés 130. — Bois 200 avec Estannières. — Charrues 10 1/2. — Mén. 9, demi 6. — Taille 1140 l. — 585 avec les deux suivants. — P. à Rocroy 267 l., ustensiles 300, quartier d'hiver 225, de tous grains 32 sétiers, foin 31 mill. et 12 chariots de paille. Corvées. — Le tiers du village a été brûlé. (Auj. *Foulzy*.)

Estanniers. — Autref. 80 hab. — Terr. stér. 150 arp. — Prés 90, dont moitié en broussailles. — Nulle charrue. — Mén. 3, demi 3, ne reste que sept maisons. (Auj. *Eteignères*.)

Regnouvuez (sic), à M. de Guise. — Autref. 45 hab. — Terr. stér., 39 arp. — Prés usages 390. — Ni habitant, ni maison entière. (Auj. *Regniowez*.)

Estrebay, au s^r de S. Denis. — Autref. 60 hab. — Terr. méd. 189 arp. — Prés 35. — Charrues 9. — Mén. 36, demi 10. — Taille 1330 l. — 710, avec Laval et Girondel. — P. à Rocroy avec Laval 352 l., ust. 226, quartier d'hiver 375, grains 36 sept., 20 voitures foin, 50 voitures de corvées. En retard de 1300 l. Ont vingt maisons détruites.

Le Val. — Autref. 20 hab. — Terr. méd. 120 arp. — Prés 10. — Charrues 3. — Mén. 13, demi 5.

Girondel, à M. de S. Denis. — Autref. 50 hab. — Terr. méd. 199 arp. — Prés 98. — Bois usages 30. — Charrues 6. — Mén. 28, demi 11. — P. à Rocroy 264 l., quart. d'hiv. 160, grains 7 sept., foin 9 mill. Corvées. — Le château a été achevé de démolir par les ennemis depuis deux mois.

Fligny, à M. de Guise. — Autrefois 47 hab. — Terr. méd. 296 arp. — Prés 64. — Charrues 10 1/2. — Mén. 47, demi 8. — Taille 760. — 340. — P. à Rocroy 462 l., ust.

Digitized by Google

144, quart. d'hiv. 150, grains 19 sept., foin 12 mill. Corvées. — On demande 198 l. d'augmentation.

Tarzy, au même. — Autref. 100 hab. — Terr. méd. 340 arp. — Prés 89. — Bois communs. — Charrues 10 1/2. — Mén. 30, demi 6. — Taille 570. — 360. — P. à Rocroy 572 l., ust. 192, quart. d'hiv. 167, grains 20 sept., foin 3 mill. Corvées. — Brûlé au dernier siège de Rocroy sauf deux maisons.

Signy-le-Petit et *les Forges*, à M. de Cerny. — Bourg à foire et marché. — Autref. 250 hab. — Terr. stér. 390 arp. — Prés 180. — Broussailles usages 400. — Charrues 19 et 6 à bœuf. — Mén. 159., 56 réfugiés, 15 veuves. — Taille 2,280 l. — 1,350 avec Brougnon. — P. à Rocroy 1479 l., ust. 360, quart. d'hiv. 600, foin 32 mill., grains 44 sept. Corvée pour 816 l. — Le bourg a été brûlé à moitié, l'église avec la meilleure partie des hameaux, de même les Forges à Brougnon abolies.

Brougnon. — Autref. 80 feux. — Terr. stér. 66 arp. — Prés 66. — Quantité de pâturages. — Pas de charrues. — 3 chars à bœufs. — Mén. 54, travaillent aux bois et aux forges. — Payent à Rocroy le quart de Signy.

La Neuville-aux-Tourneurs, Beaulieu. — Autref. 100 hab. — à M. de Guise et les censes — Terr. méd. 299 arp., le double en vain. — Prés 149. — Bois usages 266. — Mén. 72, travaillent aux forges, 16 veuves. — 12 charrues. — Taille 855 l. — 582. — P. à Rocroy 704 l., ustensiles 300, quart. d'hiv. 375, grains 34 sept., foin 26 mill. Corvées d'un chariot 120 jour par année. — Brûlé au premier siège de Rocroy, sauf une maison.

Hannaple, au même et à l'abbaye de S. Jean de Laon. — Autref. 96 hab. — Terr. 286 arp. — Prés 93, dont 34 à l'église. — Bois usages 360. — Charrues 8 1/2. — Mén. 39, demi 9. — Taille avec les trois suivants, 1710 l. — 990. — P. à Rocroy 726 l., ust. 216, quart. d'hiver 150, grains 18 sept., foin 9 mill. Corvées d'un chariot pendant 115 jour. — Les deux tiers des bâtiments détruits.

Digitized by Google

Bossu, à M. de Guise. — Autref. 48 hab. — Terr. méd. et mauvais 460 arp. — Prés 26. — Garennes usages 10. — Charrues 9. — P. à Rocroy 704 l., ust. 216, quart. d'hiv. 187, grains 23 sept., foin 10 mill. Corvées. — Arriéré d'un an et demi. Brûlé sauf six maisons.

Logny, au même. — Autref. 25 hab. — Terr. 240. — Prés 12. — Charrues 1 1/2. — Mén. 2, et 3 réfugiés à Aubenton, dont les habitants ont acheté une bonne partie du territoire et la cultivent. Il ne reste qu'une seule maison.

La Hayette, au s^{r} de la Hayette. — Autref. 13 hab. — Terr. méd. 119 arp. — Prés 4. — Bois 1. — Charrues 2. — Mén. 6, demi 1. — Taille avec Hanaple. — P. à Rocroy 99 l., ust. et quart. d'hiv. 198. — Arriéré d'un an et demi. Brûlé au dernier siège de Rocroy sauf une maison et quatre huttes.

Rumigny, à M. de Guise et au prieur du lieu. — Bourg à foires et marchés, jadis 260 habitants et 50 charrues. — Terr. méd. 898 arp. dont 6 aux hab. — Prés 283. — Bois usages 128. — Charrues 14 1/2 et 2 aux nobles par leurs mains. — Mén. 66, 28 veuves, travaillent aux bois et à faire des cendres. — P. à Rocroy, contr. 798 l., ust. 228, quart. d'hiv. 375, 28 sept. de tous grains, foin 26 mill. Corvées. La moitié brûlée ou démolie. — Taille 2280 l. — 1555.

Bonnefontaine et *Blanchefosse*, à l'abbé de Bonnefontaine. — Autref. 80 hab. — Terr. méd. 240. — Prés 36. — Charrues 6 1/2. — Mén. 41, dont plusieurs réfugiés, demi 10. — Taille 940 l. — 730. — P. à Rocroy 528 l., ust. 120, quart. d'hiv. 150, grains 15 sept., foin 10 mill. Corvées. — Réduits à 20 bâtiments.

Hanteny, au s^{r} de Saint-Denis. — Autref. 60 hab. — Terr. 445 arp. — Prés 39. — Charrues 10. — 2 au curé et au gentilhomme par leurs mains. — Mén. 18, demi 5. — Taille 1330 l. — 675. — P. à Rocroy avec Fontenelle 240 l., ust. 90, quart. d'hiv. 150, grains 13 sept., foin 13 mill. 1/2. Corvées. — Brûlé par moitié il y a quatre ans.

Digitized by Google

Fontenelle, réduit à 13 maisons. — Terr. 189 arp. Les habitants n'ont voulu déclarer leur faculté pour n'estre obligés d'obéir à une taxe convenable à leur portée.

Auge, à M. de Guise. — Autref. 35 hab. — Terr. méd. 189 arp. — Prés 9 — Bois au Seigneur. - Charrues 5 1/2. — Mén. 16, et 4 demi. — Taille avec Antheny. — P. à Rocroy 286 l., ust. 90, quart. d'hiv. 112, grains 14 sét. Corvées. — L'église, le château et tout le village, sauf deux maisons, ont été brulés au siège de Rocroy.

Champlain, au s[r] de Remicour. — Autref. 30 hab. — Terr. 272 arp. — Prés 5. — Aisances 3. — Charrues 2. — Mén. 4, demi 3. — Taille avec Anteny. — P. à Rocroy en tout 24 l. par impuissance. — Réduit à sept bâtiments.

Aoust, au s[r] d'Audanger avec les censes. — Autref. 120 hab. — Terr. méd. 752 arp. — Prés 79. — Bois au seigneur. — Charrues 10 1/2. — Mén. 28, demi 12. — Taille avec la Férée. — P. à Rocroy 528 l., ust. 144, quart. d'hiv. 112, grains 16 sét., foin 16 mill. Corvées. — Les deux tiers brûlés avec l'église par l'ennemi.

La Férée, le *Mont de Pierre* et dépendances, à l'abbé de Bonnefontaine et au prieuré de Rumigny. — Autref. 70 hab. — Terr. 228. — Prés 79. — Charrues 7 1/2, et une au noble du Mont de Pierre par ses mains. — Mén. 19 (5 au Mont de Pierre), demi 4. — Taille 800 l. 500. — P. à Rocroy 132 l. A été brûlé par l'ennemi sauf cinq maisons.

Mainbressy, au s[r] des Hautels, foire et marché. — Autref. 133 hab. — Terr. méd. 465 arp. — Prés 154. — Bois au seigneur. — Charrues 10. — Mén. 49, demi 12, le tiers mendiants. — Taille 600 l. 675. — P. à Rocroy avec Mainbresson 704 l., ust. 126, quart. d'hiv. 300, grains 16 sét., foin pour 60 mill.

Mainbresson, au même. — Autref. 30 hab. —Terr. méd. 139. — Prés 79. — Charrues 1/2 et 4 aux nobles par leurs mains. — Mén. 14 et 6 réfugiés, demi 3. — Taille 80 l. 200.

Hardoye, à Madame d'Heucour. — Autref. 58 hab. —

Digitized by Google

Terr. méd. 289 arp. — Prés 111. — Bois 35 au seigneur. — Charrues 3 1/2. — Mén. 28, réfugiés 5, pauvres veuves, 7. — P. à Rocroy en tout 594 l. — Taille 400 l. 455.

Bay, à M. de Guise, et hameaux. — Autref. 90 hab. — Terr. méd. 760. — Prés 152. — Charrues 5 1/2. — Mén. 16, demi 8. — Taille 380 l. 400. — P. à Rocroy 264 l., ust 66, sauvegarde 30, foin pour 90 l., corvées pour 39. — Réduit à 29 bâtiments ou maisons sans granges.

Vaux-les-Rubigny, à M. de Vaux. — Autref. 40 hab. — Terr. 202 arp. — Prés 82. — Charrues 2 1/2, et autant aux nobles par leurs mains. — Mén. 15, demi 4. Ont 26 bâtiments brûlés, n'en reste que 14 outre ceux des nobles. P. à Rocroy 110 l., ust. 54, quart. d'hiv. 45, grains 2 sé., foin 2 mill. — Taille 380 l. 235.

Rocquigny, à M. de Mantoue. — Bourg à foires et marché. — Autref. 160 hab. — Terr. méd. et mauv. 576 arp. — Prés 269. — Bois 800 au seigneur. — Charrues 3 1/2 et 1/2 à un noble par ses mains. — Mén. 44, demi 10. — Taille 760 l. 605. — P. à Rocroy 550, ust. 90, quart. d'hiv. 112, grains pour 15 l., foin pour 18. — Contraint de payer 240 l. pour racheter deux chevaux et remonter deux cavaliers du régiment de Grandpré, pris par l'ennemi dans l'église à la vendange dernière, lesquels leur enlevèrent pour mille l. de butin.

Vadimont, au s^r^ de Domely et au s^r^ Renard, de Rethel. — Autref. 40 hab. — Terr. méd. 272 arp. — Prés 94. — Charrues 6 1/2. — Mén. 23, demi 6. — Taille 522. — 465. — P. à Rocroy avec Rubigny 374 l. — Dix-huit bâtiments détruits.

Rubigny, à M^me^ de Domelie. — Autref. 60 hab. hab. — Terr. méd. 246 arp. — Prés 346. — Bois 30 au seig. — Charrue 1 au seig. par ses mains. — Mén. 14, demi 6. — Taille 240 l. — 180. — Trente-neuf maisons brûlées, n'en reste que onze.

Rennevilie, à l'abbé de S. Martin-de-Laon, et *Senicourt*. — Autref. 89 hab. — Jadis 35 charrues. — Terr. 688 arp.

Digitized by Google

— Prés 18. — Charrues 8 1/2. — Mén. 56, demi 7. — Taille 400 l. — 845 — P. à Rocroy 354 l. Ont 31 maisons et 22 granges brûlées et la cense de Senicourt abolie de longtemps.

Frallicour et *Bertincourt*, au chapitre de Reims. — Autref 100 hab. — Terr. méd. 528 arp. — Prés 77. — Charrues 3 1/2. — Mén. 32, demi 12, chanvriers et tisserands. — Taille 190 l. — 400. — P. à Rocroy 280 l. — Brûlés à la moisson il y a deux ans sauf douze maisons ; ont souffert quatre logements de troupe la campagne dernière qui ont tout consommé et sont sujets chaque année à pareil inconvénient.

Justine, au même. — Autref. 70 hab. — Terr. bon et méd. 380 arp. — Prés 69. — Aisances 2, vendues pour prise. — Charrues 6. — Mén. 20, demi 2. — Taille 322. — 385. — P. à Rocroy 198 l., ust. 66. — Ont eu vingt maisons brûlées, en reste quatorze; ont eu deux logements la campagne dernière.

La Neuville-les-Vuassigny, avec les censes, autref. 70 feux, au s^r^ d'Apremont. — Terr. méd. 375 arp. — Prés 39. — Charrues 5 1/2 et 1 au seigneur tenue par lui-même. — Mén. 36, demi 4. — Taille 285 l. — 480 — P. au Hainaut 229 l., à Rocroy 420 — Ont été dépouillés l'an dernier de leurs chevaux et bestiaux, et n'ont pu rien semer.

Vuassigny, au s^r^ de Remilly, bourg à foire et marché. — Autref. 120 hab. — Terr. méd. 475 arp. — Prés 169. — Charrues 9 1/2. — Mén. 49, demi 9 — Taille 1330 l. — 820 — P. au Hainaut 256 l., à Rocroy 495. — Les deux tiers brûlés par les ennemis et gens du roi; passages et logements tous les ans

Draize, à l'abbaye de Signy. — Autref. 45 hab. — Terr. méd. 210 arp. — Prés 108. — Ni charrues ni habitants, lesquels sont éparpillés en beaucoup d'endroits. — Il reste douze maisons. — Taille 240 l. — 12.

Harbigny, au s^r^ de Sinot. — Autref. 60. hab. — Terr.

Digitized by Google

méd. 269 arp. — Prés 119. — Charrues 5. — Mén. 18, demi 3. — Taille 221 l. — 340. — P. au Hainaut 154 l., à Rocroy 120. — Réduit à dix-huit ou dix-neuf maisons.

Beaumont-en-Aviot, au sr de Beaumont. — Autref. 20 hab. — Terr. bon et méd. 120 arp. — Prés 100. — Pas de charrue. — Mén. 1, demi 1. — Taille 142 l. — 20. — Ne payent rien par impuissance.

Begny, à M. de Begny. — Autref. 35 hab. — Terr. méd. 195 arp. — Prés 36. — Bois au seigneur. — Vigne 3 arp. au seigneur. — Charrues 3. — Mén. 13, demi 4. — Taille 228 l. — 220. — P. à Rocroy 154 l. — Depuis sept ans réduit à dix maisons.

Giron, au sr de Changy. — Autref. 60 hab. — Terr. méd. 394 arp. — Prés 192. — Charrue 1 1/2. — Mén. 22, veuves 6. — Taille 522 l. — 300 — P. à Rocroy 154 l., au Hainaut 180. — Ne peuvent payer. — Réduit à trente bâtiments.

La Romagne, au sr d'Audencour. — Autref. 50 hab. — Terr. méd. et mauv. 256 arp. — Prés 164. — Bois au seigneur. — Une charrue au noble par ses mains. — Mén. 6, demi 4. — Taille 240 l. — 90. — P. à Rocroy 88 l., au Hainaut 120. — Depuis 9 ans, ne reste que treize bâtiments.

Montmélian, au sr de Cerny. — Autref. 55 hab. — Terr. méd. et stérile, 189 arp. — Quantité de vain. — Prés 48. — Bois au seigneur. — Charrue 1/2. — Mén. 10, demi 8. — Taille 240 l. — 160. — P. à Rocroy, 44 l. — Rien par impuissance depuis 7 ans au Hainaut. — De 240 liv. reclamées payent 44 l. à Rocroy.

Saint-Quentin-le-Petit, au sr de Roucy. — Autref. 100 hab. — Terr. méd. 233. — Charrue 1/2. — Mén. 49, demi 14. — Taille 798 l. — 990. — P. à Rocroy 500 l., au Hainaut 200 (cinq ans dûs). — Ont 30 maisons détruites. — Doivent au seigneur 700 quartels d'avoine et 500 de blé, outre les bourgeoisies, par an.

Sévigny, au sr de Sévigny, avec Vualeppe, la Grange-

Digitized by Google

au-Bois et la Bouverie de Laval-le-Roy. — Bourg à foire et marché. — Autref. 195 hab. — Terr. méd. 1105. — Prés 4. — Vignes 4. — Charrues 23. — Mén. 113, demi 16 — Taille 892 l. — 1910. — P. au Hainaut 253, à Rocroy 297. — Trente-cinq maisons brûlées.

Bethancour, au s^{r} du Tour. — Autref. 29 hab. — Terr. méd. 280 arp. — Prés 5. — Aisances, pâturages communs avec les autres villages. Charrues 5 1/2. — Mén. 7. — Taille 133 l. — 135. — P. à Rocroy 60l., doivent au Hainaut, depuis 5 ans, 80 l. par an. — Ont 20 maisons détruites.

Villiers devant le Tour, à l'hôpital de Paris. — Autref. 200 hab. — Terr. méd. 890 arp. — Vignes 66, dont un tiers en friche. — Aisances 66 dont le tiers vendu 500 l. pour payer le roi. — Charrues 24 avec le Trembleaux. — Mén. 69 et 9 au Trembleaux, demi 28. — Taille 1520 l. — 1430. — P. au Hainaut 92 l., à Rocroy 275. — Entièrement brûlé il y a quatre ans, sauf quatre maisons. — Les hab. ne demeurent que dans des huttes ou dans leurs forts autour de l'église.

Le Trembleaux. — Terr. méd. 200 arp. — Taille 84 l. — 220. — Désert et sans bâtiments.

Le Tour, au s^{r} du Tour, avec *Lasseaux* et la cense de la Croix. — Autref. 120 hab. — Terr. méd. 1000 arp. — Prés 59. — Vignes 3. — Charrues 14. — Mén. 37, demi 12 pauvres femmes. — Taille 912 l. — 860. — P. au Hainaut 121, à Rocroy 297. — Ont cent six maisons brûlées depuis cinq ans. Il n'en reste que dix-huit. Le château de Lasseaux a été brûlé ainsi que l'église.

Gerzicour. — Terr. méd. 120 arp. — Prés 9. — Ni habitants ni bâtiments depuis huit ans. — Retirés au Tour avec deux charrues. — Taille 46 l. — 60.

Jusancour, au s^{r} de Saint Pierremont, et la cense des Barres. — Autref. 64 hab. et 24 charrues. — Terr. bon et méd. 420 arp. — Prés usages 31 vendus au seigneur pour les frais. — Vignes 68, dont moitié en friche. — Charrues

Digitized by Google

4 et 4 aux seigneurs par leurs mains. — Mén. 16, demi 6. — Taille 137 l. — 310. — P. au Hainaut 143 l., à Rocroy 176. — Trente maisons détruites, en reste douze. — Les censiers de Barres réfugiés à Saint-Germainmont.

Saint-Germainmont, au s^r de Berrieux, et *Moulin des Barres*, autrefois bourg à marché. — Autref. 230 hab. — Terr. bon et méd. 700 arp. — Vignes 220 dont plus de moitié désertes. — Prés 69. — Charrues 10 1/2. — Mén. 39, demi 6. — Taille 1198 l. — 820. — P. à Rocroy 154 l. — Ne reste que douze maisons, le reste brûlé. — Les habitants se retirent dans un fort.

Avaux et censes, au s^r de Mesme. — Autref. 156 hab. et 45 charrues. — Terr. bon et méd. 964 arp. — Vignes 49. — Usages 27. — Charrues 14. — Mén. 36, demi 11. — Taille 446 l. — 800. — P. à Rocroy 242 l. — Ne reste que dix-neuf maisons sur cent vingt. — Se retirent dans un fort autour de l'église.

Vauny, à l'hôpital de Reims. — Autref. 4 censiers. — Terr. bon et médiocre 110 arp. — Prés 20. — Vignes 2 déserts. — Taille 46 l. — 52. — Ni habitants, ni bâtiments.

Gomont, au même avec la *Pissine*. — Autref. 120 hab. — Terr. méd. et bon 366. — Prés 88. — Vignes 130, dont moitié désertes. Charrues 4 1/2. — Mén. 19 et 8 veuves. — Taille 304 l. — 365. — P. à Rocroy 240. — Brûlé par ceux de Rocroy, il y a dix-huit mois, sauf quatorze maisons.

Balham, au s^r d'Aspremont. — Autref. 45 hab. — Terr. bon et méd. 87. — Prés 116. — Charrues 4 1/2 et 2 de réfugiés de Vanny et Gomont. — Vignes 34. — Mén. 18, 4 réfugiés, demi. — Taille 285 l. — 400. — P. à Rocroy 330 l. — Ont trente maisons brûlées. — Passages de troupes chaque année. — Entretien du pont sur l'Aisne.

Saint-Ferjeu, à l'évêque de Périgueux. — Autref. 150 hab. — Terr. méd. 1160. — Vignes 54, dont moitié en friche. — Prés 10 au seigneur et aux nobles y demeurant. — Charrues 6 1/2, 6 aux gentilshommes. — Mén. 30, demi 11. Taille 760 l. — 550. — P. au Hainaut 220 l., à Rocroy 198.

Digitized by Google

— Ont quatre-vingt-seize maisons détruites et n'en reste que vingt. — Passage de troupes chaque année. — Pillé au mois d'août dernier par l'ennemi.

Herpy, à l'abbé de Saint-Remy, — Autref. 158 hab. — Terr. bon et méd. 960 arp. — Vignes 90, partie en friche. — Prés 164. — Aisances pâturages, grande quantité. — Charrues 9 1/2. — Mén. 38, demi 15. — Taille 418 l. — 710. — P. à Rocroy 308 l. — Ont envoyé au Hainaut pour composer. — Ont cent dix maisons brûlées par l'ennemi, en reste quinze. — Passages. — Les habitants demeurent dans leur fort ou église. — Sont fatigués du commandant du château qui réclame bois et fourrages.

Banongne, au s^r^ du Tour; *Russellois*, aux Jésuites de Reims. — Autref. 55 hab. — Terr. méd. 760 arp. — Charrues 14 et 2 à la Carrière. — Mén. 24, à la Carrière 2, demi 2. — P. au Hainaut et à Rocroy 120 l. — Ont trente-deux maisons brûlées avec le moulin et l'église ; en reste quatorze. — Taille 220 l. — 630.

Recouvrance, au même. — Autref. 35 hab. — Terr. méd. 268. — Charrues 5, Mén. 10, demi 5. — Taille 95 l. — 250. — Ont quinze maisons brûlées outre les granges ; en reste dix. — Ni église, ni fort.

Chaudion, à l'abbé de Signy. — Autref. 15 hab. — Terr. méd. 450 arp. — Prés 26. — Mén. 4, demi 1, retirés à l'abbaye où ils payent refuge qui leur coûte cher. — Taille 210 l. — 90. — Charrues 2 1/2. — P. à Rocroy 60. — Ne reste qu'une maison et une grange entière.

Le Bois Planté, à l'abbaye. — Terr. 67 arp. — Ni habitants, ni bâtiments, autrefois 6 habitants.

Hanongne, au s^r^ de Brosse; *La Carrière* et *Bray*, à l'abbaye. — Autref. 140 hab. — Terr. méd. 1195 arp. — Bois 140 au seigneur. — Charrues 16 1/2. — Mén. 56, demi 6. — Taille 570 l. — 1010. — P. au Hainaut 297 l., à Rocroy 440. — Ont cinquante-cinq maisons brûlées avec l'église et le moulin. En reste quarante-trois. Rien à Bray.

Chaumontagne, à l'ordre de Malte. — Autref. 6 hab. —

Digitized by Google

Terr. méd. et mauvais 166 arp. — Bois au seigneur. — Ni habitants, ni bâtiments habitables. — Taille 76 l. — 4.

Chaumont. — Autref. 280 hab. — Bourg à foires et marché, avec *Pagant, Chevrières* et censes, à M. d'Haudencourt. — Terr. méd. et fort 930, outre beaucoup vain. — Prés 186. — Bois au seigneur. — Charrues 16. — Mén. 88, demi 35. — Taille 1200 l. — 1545. — P. au Hainaut 341 l., à Rocroy 800. — Ont trente-cinq maisons brûlées au bourg et vingt-huit aux hameaux. — Garde au château.

Logny-les-Chaumont, à l'ordre de Malte. — Autref. 32 hab. — Terr. méd. et fort 166 arp. — Prés 80. — Aisances 8. — Charrues 1 1/2. — Mén. 8, demi 2. — Taille 200 l. — 135. — P. à Rocroy 160 l. (six années arriérées au Hainaut à 66 l. l'une). — Ont été enlevés l'an dernier à minuit par l'ennemi qui leur a pris leurs chevaux et bestiaux. — Ont dix maisons brûlées, en reste douze.

Serincourt, Forêt et dépendances, au même. — Autref. 89 hab. — Terr. méd. 496 arp. (doivent 2 quartels de tous grains par arpent; les habitants en ont la moitié). — A Forêt, terr. stérile, 100 arp. — Prés 35. — Bois 13 au seigneur. — Charrues 10. — Mén. 38 et 7 à Forêt, demi 23. — Taille 230 l. — 870. — P. au Hainaut 110, à Rocroy 110. — Ont 40 bâtiments détruits. — Dépouillés de leurs chevaux l'an dernier par l'ennemi. — Passages de troupes.

Remoncourt, Flect et *Luquy*, à l'évêque de Périgueux e à l'abbaye de S. Hubert. — Autref. 98 hab. — Terr. méd. 644 arp. — Prés 18. — Aisances 60. — Charrues 4 1/2 et 1/2 à Flect. — Mén. 20, demi 6. — P. à Rocroy 304 l., au Hainaut 240 (arriéré de 6 ans). — Taille 570 l. — 405. — Ont soixante maisons brûlées; reste vingt-quatre.

Son, à M^me^ de Chaumont. — Autref. 60 hab. — Terr. méd. 460 arp., autant vain. — Prés 34. — Bois 72 au seigneur. — Aisances 9. — Charrues 5 1/2 et 4 aux nobles, tenues par leurs mains. — Mén. 19 et 6 demi. — P. au Hainaut 253 l., à Rocroy 194. — Taille 304 l. — 385. — Ont cinquante-deux maisons détruites outre les granges; reste dix-neuf.

Digitized by Google

Hauteville, au sr de Poictiers. — Autref. 96 hab. — Terr. méd. 366 arp. (90 aux habit. qui doivent la 10e gerbe et 1/2 quartel par arp.). — Prés 99. — Vignes 24 (aux habit. qui doivent 32 pots par arp.). — Bois au seigneur. — Aisances 3. — Charrues 8 1/2 et 4 au seigneur. — Mén. 38, demi 13. — P. au Hainaut 300 l., à Rocroy 322. — Taille 665 l. — 710. — Payent 24 l. par an au commandant du Château Portien pour garde.

Chappes et *Villaine*, à l'abbaye de Signy. — Autref. 66 Terr. méd. 664 arp. — Prés 396. — Charrues 2 1/2. — Mén. 20, demi 7. — Taille 210 l. — 310. — P. à Rocroy 200 l., rien au Hainaut par impuissance. — Ont quarante-quatre maisons brûlées; reste dix-neuf.

Villaine, cense déserte. — 60 arp. de terre et 36 de prés.

Adon, à M. de Changy. — Autref. 30 hab. — Terr. méd. 146 arp. — Prés 48, moitié en désert. — Charrue 1. — Mén. 10, demi 2. — P. à Rocroy 66 l., rien au Hainault par impuissance. — Taille 210 l. — 140. — Ont quinze maisons brûlées; reste douze médiocres.

Sery et Couvrecy, au sr d'Haussignemont. — Autref. 170 hab. — Terr. méd. et bon 694 arp. — Prés 460, aux trois quarts déserts. — Bois 400 au seigneur. — Aisances 140. — Vignes 6. — Charrues 10 1/2 et 2 au seigneur par ses mains. — Mén. 64, demi 26. — P. au Hainaut 275 l., à Rocroy 470. — Taille 1,330 l. — 1230. — Brûlés par M. le Prince. — Reste vingt-quatre petites maisons.

Couvrecy, à l'abbé de S. Martin de Laon. — Autref. 4 censiers. — Terr. méd. et bon 110 arp. — Prés 106. — Ni habitants, ni bâtiments.

Mesmont, au sr d'Armanville et censes. — Autref. 69 hab. — Terr. méd. 760 arp. Prés 344. — Charrue 1. — Mén. 16, demi 5. — Rien aux ennemis par impuissance. — Taille 950 l. — 000. — Il n'y a pas dix maisons logeables.

Novion, *Provisy*, *Jeoffroyville*, à M. de Geoffroyville. — Autref. 312 hab. — Terr. méd. 880 arp. — Prés 199. —

Digitized by Google

Bois au seigneur. — Aisances 24. — Charrues 12 1/2 (autrefois 42). — Mén. 64, demi 18. — P. au Hainaut 374 l., à Rocroy 300. — Taille 1,520 l. — 1115. — Ont cent soixante maisons brûlées, reste soixante-six Passages.

Grandchamp, à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'Hôpital au Temple de Reims. — Autref. 40 hab. — Terr. mauv. 200 arp. et 500 vains. — Prés 62 arp. — Charrue 1. — Mén. 19, demi 12. — Taille 456 l. — 280. — Rien au Hainaut depuis huit ans.

Domery, à l'abbaye de Signy. — Autref. 80 hab. — Terr. stér. 266 arp., le double vain. — Prés 196. — Bois 4 au seigneur. — Usages 29. — Charrues 6 et une au gentilhomme par ses mains. — Mén. 34, demi 6. — P. au Hainaut 242 l. — Ont quarante maisons brûlées. — Taille 380 l. — 550.

Mortier, à l'abbé de La Vaux-le-Roi, et *Vuaignon*, à M. de Vuaignon. — Autref. 36 hab. — Terr. méd. 299 arp. — Prés 39. — Bois au seigneur. — Charrues 2 1/2. — Mén. 19 (dont 9 à Mortier), demi 2. — P. au Hainaut 99 l., à Rocroy 88. — Taille 332. — 300. — Ont huit maisons brûlées à Vuaignon, deux à Mortier.

Vieux Saint Remy, à l'abbaye de Saint Remy, et 25 hameaux. — Autref. 265 hab. — Terr. méd. et stérile 969 arp. et près de 3000 vains. — Prés 189. — Aisances broussailles 120. — Charrues 20. — Notaire accommodé. — Mén. 88, demi 40. — P. au Hainaut 330, à Rocroy en échange. — Taille 1178, — 1110. — Ont cent vingt maisons détruites. — Taille de 125 l. au duc de Mantoue.

Chagny les Omont, à la même. — Autref. 140 hab. — Terr. méd. 824 arp., dont 25 au gentilhomme. — Prés 140. — Bois 244. — Charrues 6 et une au gentilhemme tenue par lui. — Mén. 29, demi 13, cloutiers. — P. à Luxembourg 84 l., à Rocroy 40. — Taille 760 l. — 550. — Ont quarante maisons brûlées, reste trente-six.

Tourteron et *la Sabotterie*. — Autref. 80 hab. — Terr. méd. et stérile 284 arp. — Prés 24. — Charrues 3. —

Digitized by Google

Mén. 24, demi 6. — Taille 640 l. — 405. — La Sabotterie a 36 maisons brûlées sauf 10.

Alendhuy, à l'abbaye de Saint Remy. — Autref. 140 Terr. bon et méd. 546 arp. — Prés 199. — Aisances 164 vendues pour les frais. — Charrues 5 et une au gentilhomme tenue par lui. — Mén. 28, demi 10. — Taille 380 l. — 485. — P. à Rocroy 80 l. — Ont quatre vingt-dix maisons détruites. — Payent 100 l. au duc de Mantoue.

Le Chesnoy, cense à la même. — Terr. bon 99 arp. — Prés 58. — Usages 10. — Charrues 8. — Un fermier habitant. — Taille 68 l — 120.

Le Plain et *les Censes*, à M. de Bandeville. — Autref. 22 hab. — Terr. méd. 134 arp. et 140 mauvais. — Prés 8. — Charrues 2. — Mén. 11, demi 2. — P. à Rocroy 72 l. — Taille 114 l. — 180. — Ont douze maisons brûlées.

Terrière et *les Normans*, au s^r^ Desportes. — Autref. 30 hab. — Terr. méd. 120 arp, autant de vain. — Prés 5. — Vignes 4. — Charrues 3 et 2 au seigneur tenues par ses mains. — Mén. 11. — P. à Rocroy 80 l. — Taille 88 l. — 195. — Ont quatorze maisons brûlées.

Villers le Tourneux, au s^r^ de Veine. — Autref. 57 hab. — Terr. méd. 189 arp. et 200 stériles. — Prés 34 dont 10 à l'église. — Bois au seigneur. — Aisances 2. — Charrues 2 1/2 et une au s^r^ par ses mains. — Mén. 16, demi 7. — P. au Hainaut 165, à Rocroy en échange. — Taille 190 l. — 210. — Ont trente-cinq maisons détruites.

Neufvisy, au s^r^ du Frestois. — Autref. 100 hab. — Terr. méd. et mauvais 340 arp, le tiers autant vain. — Prés 66 1/2. — Bois au seigneur. — Charrues 7 et une au gentilhomme y demeurant, tenue par ses mains. — Mén. 39, demi 8. — P. au Hainaut avec Buissonnière 198 l., à Rocroy échange. — Taille 342. — 645. — Ont quarante maisons brûlées.

Boyau, à l'abbé de S. Martin de Laon. — Terr. méd. 98 arp. — Prés 22. — Ni habitants ni bâtiments. — Taille avec Arnicourt.

Digitized by Google

Gerson, hameau inhabité et désert. — Taille 40 l. — 4.

Arnicourt, au sr d'Arnicourt. — Autref. 90 hab. — Terr. bon et méd. 297. — Prés 199. — Bois 8. — Aisances avec Sorbon 55. — Charrue 5 1/2 et 6 aux seigneurs tenues par leurs mains. Mén. 18, demi 4. — P. au Hainaut 100, à Rocroy 150. — Taille 964 l. — 405. — Entièrement brûlé par l'ennemi, 15 maisons rétablies.

Escly, à l'hôpital de Reims. — Autrefois 60 habitants et 15 charrues. — Terr. bon et méd. 769 arp. — Prés 93. — Vignoble 38 dont 30 en friche. — Aisances 12 dont 10 vendus. — Charrues 4 1/2 et une au curé, tenue par ses mains. — Mén. 11, outre 3 soldats à Château-Porcien, demi 8; tous retirés à Château-Porcien où ils payent le refuge. — P. à Rocroy, 132 l. (arriéré d'un an), rien au Hainaut par impuissance. — Taille 285 l. — 285. — Tout brûlé sauf une maison.

Condé, à M. de Guise. — Autref. 56 hab. — Terr. bon et méd. 370. — Prés 16. — Vignes 200, dont 100 en friche. Aisances, 5 vendues. — Charrues 2. — Mén. 3, demi 1; cinq autres avec deux veuves, retirés à Château-Porcien y résident comme bourgeois par déclaration. Entièrement brûlé par l'ennemi, sauf deux maisons. — Taxés à 1 1/2 pour livre du labeur fait. — Taille 122 l. — 120.

Sorbon, au sr d'Arnicourt et *Yonne,* à l'abbé de Saint-Martin de Laon. Terr. bon et méd. 576. — Prés 285. — Bois 309. — Usages pâturages. — Charrues 7 1/2. — Mén. 8, demi 6, retirés à Rethel, sauf le censier du seigneur et deux manouvriers demeurant dans le château. — Tout le village brûlé avec l'église et partie du château. — P. à Rocroy, 40 l.. — Taille 304 l. — 260. — A Yonne, ni bâtiments, ni habitants.

Château-Portien, à M. de Mantoue et *Pargny,* à l'abbaye de Chaumont. — Autrefois 560 bourgeois et 47 charrues. — Terr. bon et méd. 1112. — Prés 204. — Vignes 125, le tiers en friche. — Usages pâturages 10. — Charrues 26 dont plusieurs couplées. — Hab. 190, demi-mén. 22,

Digitized by Google

travaillent en laine. — Ont trois cents maisons ou granges brûlées par l'ennemi, outre le faubourg presqu'entièrement brûlé. — Pargny désert. — Endetté de 80000 l. par le roi. — Ont obtenu réduction de la taille à 200 l. pour six ans depuis 1656. — Compte 20 bourgeois enrôlés dans la compagnie du chateau, ne payent rien.

Taisy, à M. de Taisy. — Autref. 50 hab. — Terr. 511 arp., bon et méd. — Prés 27. — Vignes 14, le tiers en friche. — Bois 30 au seigneur. — Pas de charrues. — Mén. 3, demi 2 et 4 rendus bourgeois à Château. — Entièrement brûlé, sauf une maison au nommé Robin, lequel appuyé du commandement de Chasteau-Porcien, refuse de contribuer quoiqu'il tienne bien des fonds audit lieu. — Taille 304 l. — 315. — Doivent 18 muids de blé d'assise par an au seigneur.

Digitized by Google

REGISTRE

CONTENANT LES PAROISSES DE L'ÉLECTION DE SAINTE-MENNEHOULD (1) SCITUÉES ENTRE AISNE ET MARNE, PAR LEQUEL SE VEOID L'ESTENDUE DU TERROIR DE CHACQUNE D'ICELLES EN L'ESTAT OU TERRUEL LES A TROUVÉES EN SA VISITE DU PAYS D'ENTRE AISNE ET MEUZE AUX MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 1657.

Extrait de l'original vériffié, affirmé par serment et signé de deux ou trois entiens habitans de chaque paroisse.

Saint Pierremont, au s^r de la Tour. — Autrefois 100 hab. — Terr. lab. méd., en partie bon fond. 556 arp. dont 100 au seign. 145 aux hab. — Prés 68 de peu de valeur, moitié au seign. — Bois usages 60, — 100 au seign. — Charrues 11 1/2 et deux au seign. tenues par ses mains. — Pleins mén. 38 et 8 demi, imposés à la taille en 1657 de 2015 l. — 1098. — P. au Luxembourg 528 l., à Rocroy 198. — Sujets aux gardes et corvées à Mouzon. — Sont endebtez de 1320 l. données aux ennemis pour sauver le feu.

Somauthe, à l'abbé de Mouzon. — Terr. lab. méd. 146 arp. et quelques vains, dont 20 aux hab. — Prés 49, dont 5 aux hab. — Bois 200 au seigneur. — Charrues 5 et 1/2. — Pleins mén. 18 et 18 demi, tailleurs aux bois et charbonniers. — P. à Luxembourg 286 l., à Rocroy 198. — Taille 575 l. — 510. — Gardes et corvées à Mouzon. — Endebtez de 1400 l. pour les sauver du feu des ennemys.

Vaux en Diollet, autrefois 110 hab. — Terr. méd. 386 arp. dont 62 aux hab. — Prés 66, dont 16 aux hab. — Bois au seigneur. — Charrues 8 censiers. — Pleins mén. 24 et 18 demi. — A Luxembourg 143 l., à Rocroy 88. — Taille 1438 l. — 100. — Garde et corvées à Mouzon.

(1) Cette élection contenait en tout 120 paroisses.

Digitized by Google

Fontenoy, au sr de Fontenoy. — Terr. lab. méd. 166 arp. dont 40 au seigneur. — Prés 70 mauvais, 40 au seigneur. — Charrues 3 et demi. — Pleins mén. 7, 12 demi. — A Luxembourg 206 l., à Rocroy 90. — Taille 603 l. — 290. — Gardes et corvées à Mouzon.

Oche, au sr de Bourlemont. — Terr. lab. 266 arp. méd., 48 aux habit. en propres. — Prés 89, 22 aux habit. — Charrues 6 dont 5 censiers. — Pleins mén. 28 et 9 demi. — P. à Luxembourg et à Rocroy 500 l. — Taille 1165 l. — 595. — Gardes et corvées à Stenay.

Bar-lez-Buzancy. — Terr. lab. méd. et bon 265 arp., 12 aux habit. — Prés 88, dont 18 aux habit. — Usances pasturages. — Charrues 5 1/2. — Pl. mén. 9 et 8 demi. — A Luxembourg et à Rocroy 136 l. — Taille 1,468 l. — 430.

Haricourt et *la Malmaison*, ce dernier au sr de Honscourt. — Terr. lab. bon et méd. 199 arp., outre 35 aux hab. en propres et 42 à la Malmaison. — Prés 88, 30 à la Malmaison, 10 aux hab. en propre. — Usances pasturages 10 arp. et 10 arp. bois à la Malmaison. — Charrues 7 1/2 dont une en propre. — A Luxembourg et à Rocroy payent 136 l. — Taille 47 l. — 410. — Le gentilhomme de la Malmaison fait son labour par ses valets.

Busancy, bourg à foires et marché, à M. de Bourlemont. — Terr. lab. bon et méd. 999 arp. — Prés 689, dont 300 au seigneur et 69 aux hab. — Charrues 19 1/2, dont 9 propriétaires. — Pleins mén. 89 et 32 demi. — Taille 5,028 l. — 4,000. — P. à Luxembourg et à Rocroy 1,500 l., vouloient payer en deçà 12, 13 ou 1,400 l. de taille. A présent depuis leur ruyne leur est imposé 5,028 l. nonobstant la grâce que le roy leur a faicte de la réduire à 600 l. par an pendant que dureroit cette guerre, considérant leurs pertes.

Le Bois des Dames, à l'abbaye de Belval. — Terr. lab. 99 arp. méd. et autant vain. — Prés 19. — Charrues 4 censiers à l'abbaye, 61. — Mén. 28 et 3 demi. — Bocquillons et manouvriers.

Digitized by Google

Belleval. — Terr. 166 arp. stér. et autant 3 fois vain. — Prés 39 arp. — Charrues 6 censiers et 6 pleins mén. — Taille 308 l. — 660. — Payent avec le Bois des Dames à Luxembourg 50 l., à Rocroy 50.

Nouart, au s^{r} de Verpel en partie. — Terr. lab. bon et méd. 898 arp., 100 aux seigneurs et à l'église, 146 aux hab., le reste censes et aux gentilhommes. — Prés 446, dont 100 aux seigneurs et à l'église, 160 aux hab. — Bois en haye 86 arp. usages. — Charrues 14 dont 5 censiers. — Pleins mén. 48 et 16 demi. — Taille 2,370 l. — 1600. — A Luxembourg 600 l., à Rocroy 200.

Champy et *la Fontaine au Cronq*, aux s^{rs} des Evelles et de Verpel; *Billecoq* et *Moscourt*, fiefs ou censes à plusieurs nobles et particuliers, se comprenant sous la paroisse de Nouart et dans le ban. — Terr. lab. méd. 269 arp. — Prés 59. — Charrues 6 et 1/4, demi 2 censiers à la Fontaine. — Pleins mén. 22 et 16 demi. — Plus les trois mén. des censes sus dites, lesquelles payent peu à la taille et subsistance des troupes à cause de l'autorité des seigneurs ; au Luxembourg 306.

Barricourt, halle au marché, à M. de Savigny. — Terr. 396 arp. méd. partie stérile et autant vain, dont 100 au seigneur, 160 aux hab., le reste censes. — Prés 69 dont 24 aux hab., le reste au seigneur avec les bois. — Pl. mén. 46 et 6 demi. — Charrues 6 et demi, et une au seigneur, 3 propriétaires. — A Luxembourg 330 l., Rocroy 330. — Taille 3634 l. — 760.

Tailly, compris les *Thuileries* et les vallées de *Billy*, au sieur Stref (*sic*). — Terr. méd., en partie stérile 646 arp. — Vignes 48, dont la meilleure non travaillée. — Prés 136, 30 aux hab. — Bois 140. — Charrues 5 et demi, et 2 au seigneur tenues par ses mains. — Pl. mén. 48 et 7 demi, manouvriers, savetiers. — A Luxembourg 330 l., Rocroy 148. — Taille 743 l. — 680.

Beauclaire. — Terr. lab. 258 arp. dont 36 aux hab., et 95 aux gentilshommes. — Prés 68 dont 26 aux hab. et 20 aux gentilshommes. — Charrues 3 et demi, et 2 aux sei-

Digitized by Google

gneurs qui les tiennent par leurs mains. Pl. mén. 12 et 3 demi et 2 servant le roy. — A Luxembourg 352 l., Rocroy 44. — Taille 298 l. — 300.

Halle, à M. de Halle. — Terr. lab. méd. 142 arp., et 38 aux hab. — Prés 55 dont 35 au seigneur. — Vignes 24 dont 19 travaillées aux hab. — Bois usages 160. — Charrues 3 et demi, et une et demie propriétaires. — Pl. mén. 22 et 3 demi entre lesquels 12 soldats. — A Luxembourg 440 l., Rocroy 250. — Taille 209 l. — 340.

Villers devant Dun, au s^{r} de Villers. — Terr. méd., stérile à moitié 268 arp. et autant vain, dont 60 au seigneur. — Prés 48 dont 20 au seigneur. — Charrues 4 et une au seigneur par ses mains. — Pl. mén. 8 et 6 demi. — A Luxembourg 198 l. — N'ont sceu contribuer à Rocroy pour leur pauvreté causée par la gresle. — Taille avec Andevanne 287 l. — 285.

Chassongne, à l'abbé de Mouzon, cense à labourage de 3 charrues. — Terr. méd. 89 arp. à chaque roye. — Prés 30. — Nulle charrue, ni habitants, ni bâtiments; s'y laboure quelques terres par les habitants de Villers.

Aincreville, au seig. d'Incermont (Exermont (?). — Terr. méd. 380 arp., dont 39 aux habit. — Prés 36, dont 18 aux hab. — Usages en bois 12 arp. — Charrues 6 et une au seigneur tenue par ses mains, faisant chacune 30 arp. — Pleins mén. 16 et 8 demi. — P. à Luxembourg 528 l., à Rocroy 267. — Taille 181 l. — 385.

Andevanne, plusieurs seigneurs. — Terr. la plupart stér., 210 arp. aux seigneurs, 10 aux habit. — Prés 44 aux seigneurs, 2 aux habit. — Bois aux seigneurs. — Pleins mén. nuls, 1 homme veuf, 5 pauvres femmes. — Charrue nulle. — Payent taille avec Villers.

Bantheville et *Bouru,* au s^{r} d'Espanse en partie. — Terr. lab. méd. 489 arp., 100 aux seigneurs, 196 aux habit. — Prés 109, 40 aux seigneurs et 22 aux habit. — Bois et usages 496. — Charrues 9 1/2 et une au seigneur qui

Digitized by Google

la tient. — 59 pleins mén. et 6 demi. — P. à Luxembourg 1,122 l., à Rocroy 308. — Taille 401 l. — 900.

Cierges, au sr de Manimont en partie. — Terr. lab. 340 arp. méd., 90 aux habit., 109 censiers, le reste aux seigneurs. — Prés 140, 38 aux censes, 30 aux habit., le reste aux seigneurs. — Bois usages 86. — Charrues 6 1/2. — 16 pleins mén. et 8 demi. — P. à Luxembourg 330 l., au party de M. le Prince 88. — Taille 144 l. — 395. — Doivent 2 sèt. de grains et 9 l. argent par chaque habitant au seigneur.

Montfaucon. — Terr. lab. méd. et partie mauv. fonds 664 arp. et autant vain, dont 260 aux habit. — Vignes 39, un tiers au chapitre du lieu, le reste aux habit. — Prés 169, dont 40 aux habit. — Bois 284, dont 100 à l'usage des habit. — Charrues 16 1/2. — Pleins mén. 98 et 29 demi, les deux tiers manouvriers. — P. à Luxembourg 246 l., dont le chapitre le tiers, à Rocroy 330. — Taille 345 l. — 1,650.

Dompnevoux, ci-devant bourg à marché, réduit au tiers par le feu. — Terr. méd. 468 arp., dont 164 aux hab. — Vignoble 230., dont 49 travaillés, seulement aux hab. — Prés 180, la plupart ruinés. — Bois et usages 260. — Charrues 13 et 1/2. — Pl. mén. 69 et 13 demi. — P. à Linchamp 792 l., rien à Luxembourg. — Taille 760 l. — 1150. — Sont en arrière de 1400 l. de taille qu'on leur demande ; endettés de 4000 l. payées aux ennemis pour se sauver du feu. (Auj. *Dannevoux* (Meuse.)

Brieul sur Meuse, brûlé en bonne partie, au sr de Cadenet en partie et au Roy. — Terr. lab. 549 arp. méd. et stérile, dont 260 aux hab. — Prés 119, dont 38 aux hab. — Bois usages 220 engagés pour 2800 l. — Vignes 5, dont 2 aux hab. — Charrues 6 et 4 aux gentilshommes tenues par leurs mains. — Pl. mén. 49 et 16 demi, dont 17 servant le roy. — P. à Luxembourg 440 l., à Rocroy 220. — Taille 411 l. — 750. — Sont chargés d'une garde à la tour de Brieul depuis 22 ans.

Digitized by Google

Cessarges, au chapitre de Montfaucon en partie. — Terr. lab. méd. et stérile 394 arp. à chaque roye, dont 35 aux hab., 60 aux seigneurs, le reste aux censes. — Prés 84, dont 14 aux hab. — Vignes 13, dont 6 1/2 travaillés aux hab. — Bois usages 164 engagés pour 1500 l. — Charrues 7 et demie, et 3 aux gentilshommes tenues par leurs mains. — Pl. mén. 29, dont 3 servant le roy et 12 demi. — P. à Rocroy 400 l., rien à Luxembourg. — Taille 118 l. — 575.

Gercourt et *Drillencourt*, ci-devant 130 hab. et 50 charrues, au chapitre de Montfaucon. — Terr. lab. 389, arp dont 180 aux hab. — Prés 140, un tiers non fauchable, dont 35 aux hab. — Bois 140 arp., la moitié au chapitre. — Usances pasturages 36. — Charrues 4. — Pleins mén. 20 et 6 demi, outre 3 qui servent le roy. — P. à Rocroy 77 l., rien à Luxembourg. — Taille 120 l. — 380.

Cuizy, ci-devant 35 hab., au chapitre de Montfaucon. — Terr. méd. 218 arp., 68 aux hab. — Vignes 6, dont un et 1/2 travaillé aux hab. — Prés 35, dont 10 aux hab. — Bois 38 par moitié au chapitre et aux hab. — Charrues 4 et 1/2. — Pleins mén. 16, non compris 2 hommes servant dans les troupes, et 6 demi. — P. à Luxembourg 38 l. 10 s., à Rocroy 22 l. — Taille 115 l. — 350.

Malancour et *Haucour*, au marquis de Vervins. — Autrefois 235 habitants. — Ter. lab. méd., et partie stérile 399 arp. dont 105 au seigneur et 88 aux hab. — Prés 99 dont 25 au seigneur, le reste aux hab. et aux censes. — Bois 500. — Usances 15. — Charrues 4 1/2 et 2 aux gentilshommes tenues par leurs mains. — Pleins mén. 18 et 16 demi. — P. à Luxembourg 66 l., à Rocroy 88. — Taille 116 l. — 400.

Boureulle, au s[r] de Créanges en partie. — Autrefois 200 hab. — Terr. méd. et mauvais fonds 340 arp., 60 aux hab. — Prés 154, dont 39 aux hab. — Vignes 3, désert. — Bois 360 au seigneur, dont chaque hab. 1 bichet d'avoine au seigneur pour le droit de chauffage. — Usances 1. — Charrues 5 1/2, dont 4 censiers et 1 1/2 propriétaire. — Pleins mén. 33, 12 demi, faiseurs de balais et charbonniers.

Digitized by Google

— P. à Luxembourg 330 l. — Doivent de chaque bête tirant un sélier de froment, mesure de Han, outre les censes au seigneur. — Taille 883 l. — 600. — Souffrent tous les ans les rendez-vous des troupes de M. de la Ferté, comme estant enclavé dans la Lorraine. — Le village est réduit par le feu à 36 maisons.

Baulny. — Autrefois 30 hab., réduit à 6 bâtiments. — Terr. bon et méd. 196 arp. dont 80 au seigneur. — Vignoble 10, désert. — Prés 49. — Usances 2. — Charrues nulles. — Pleins mén. 4 manouvriers et 3 demi. — Ne payent rien aux ennemis par impuissance. — Taille 175 l. — 55.

Chehery, abbaye ruinée. — Terr. bon et méd. 490 arp. — Prés 140. — Vignes 3. — Bois 1800. — Nulle charrue, ni habitants. — Sont retirés aux lieux circonvoisins. — Labourent quelques terres audit lieu, aussi le maître de la forge près Chehery qui paye sa part du quartier d'hiver pour le labour qu'il fait audit terroir. — Le lieu est tout démoli, ne restant en tout que l'église. — Taille 86 l. — 40.

Epinonville, au chapitre de Montfaucon. — Autrefois 25 hab. — Terr. lab. méd. 186 arp., 25 aux hab., le surplus au chapitre. — Prés 26. — Vignes 3. — Bois 30, moitié au chapitre. — Charrue 3 1/2. — Pleins mén. 8 et 4 demi. — P. à Luxembourg avec Evary et Esclefontaine 176 l., à Rocroy 165. — Taille 295 l. — 750. — Le village est brûlé à la réserve de neuf maisons.

Esclefontaine, au chapitre de Montfaucon. — Terr. méd. 79 arp. dont 19 aux hab. — Prés 14. — Charrues 2 1/2. — Pleins mén. 5 et 2 demi. — P. aux ennemis ensemble comme dessus.

Evary, au même. — Terr. lab. méd. 238 arp. — Prés 59. — Vignes 12. — Bois 26 avec Eclifontaine et Epinonville en commun. — Charrues 6 1/2. — Pleins mén. 14 et 6 demi, outre 5 hommes servant le roy. — Le chapitre les poursuit pour ses droits depuis vingt années et pendant que la terre a demeuré inculte pour estre payé à sçavoir : chaque jour fait ou non une quarte de six jours, un quar-

Digitized by Google

teron chaque dix-huit jours, un quartel d'avoyne, outre la dixme. — Ont encore quelques bois en commun avec les lieux cy-dessus dont ils ne sçavent la quantité. (Auj. *Ivoiry.*)

Fléville. — Autrefois 80 hab., au sr de Cornay en partie. — Terr. lab. bon et méd. 282 arp., dont 90 aux hab. — Vignes 38, dont 28 aux hab. — Prés 49, dont 9 aux hab. — Bois usages, pasturages 88. — Charrues 8, outre celle du seigneur tenue par ses mains. — Pleins mén. 44, 12 demi, outre 9 mén. et 6 demi réfugiés d'Ixermont depuis plusieurs années. — P. à Luxembourg ensemble 396 l., à Rocroy 198. — Taille 452 l. — 860. — Un tiers du village a été brûlé ou démoli.

Exermont, au sr de Terme, en partie. — Terr. méd. 280 arp. à chaque roye, dont 20 aux hab. — Vignes 1/2. — Prés 30 aux seigneur et gentilshommes. — Bois aux seigneurs. — Charrue nulle. — N'y a habitants au lieu; ils sont retirés aux villages circonvoisins : une partie à Fléville où ils sont bourgeois. — Taille 147 l. — 10.

Genes, au chapitre de Montfaucon. — Terr. lab. méd. 300 arp., dont 85 aux hab. — Prés 89, dont 18 aux hab. — Bois usages 240 engagés pour 330 l. — Charrue 1 1/2. — Pleins mén. 20 manouvriers et 7 demi. — P. à Luxembourg 55 l., à Rocroy 44. — Taille 120 l. — 280.

Landres, plusieurs seigneurs, au sr de Gruyères en partie.— Autrefois 86 hab. — Terr. méd. un quart bon 690 arp., 200 aux seigneurs, 290 aux hab., le reste aux censes. — Prés 89, dont 22 aux hab. — Vignes 24, dont 10 aux hab. — Bois 58. — Charrues 12 1/2, compris 5 des seigneurs. — Pleins mén. 48 et 12 demi. — P. à Luxembourg 550 l., à Rocroy 550. — Taille 822 l. — 1,000. — Le lieu est réduit par le feu à cinquante maisons.

Saint Georges, à M. de Grandpré, autrefois 15 hab. — Terr. lab. méd. et mauv. 186 arp. — Prés 26, dont 10 aux hab. — Vignes 1. — Charrues 5, dont 3 propriétaires. — Pleins mén. 6 et 3 demi. — P. à Luxembourg 297 l., à Rocroy 33. — Taille 230 l. — 230. — Le lieu est réduit à huit maisons par le feu.

Digitized by Google

Sommerance, au s^r de Landre en partie. — Terr. lab. méd. 296 arp., dont 20 aux hab. — Prés 15 au seigneur. — Vignes 34, moitié aux hab. — Charrue 1 1/2. — Pleins mén. 14 et 7 demi. — P. à Luxembourg 166 l., à Rocroy rien par impuissance. — Taille 144 l. — 225.

Landreville, au s^r de Gruyères. — Terr. lab. méd. un tiers bon 180 arp., dont 80 aux seigneurs, 26 aux hab., le reste aux censes. — Prés 38 au seigneur. — Vignes en clos au seigneur. — Charrues 3, compris un fer du seigneur. — Pleins mén. 18 et 4 demi. — P. à Luxembourg avec Chennery 300 l., à Rocroy 220. — Taille 144 l. — 450.

Chennery, au même. — Terr. méd. et bon 146 arp., dont 20 aux hab. — Prés 56, dont 6 aux hab. — Vignes 1/2. — Usances 4. — Charrues 2 et une au gentilhomme tenue par ses mains. — Pleins mén. 7 et 5 demi. — P. avec Landreville.

Remonville. — Terr. méd. 289 arp., le quart aux hab. — Prés 68, la moitié aux hab. — Charrues 8 1/2, laboureurs 15. — Pleins mén. 20 et 9 demi. — P. à Luxembourg 264 l., à Rocroy 66. — Taille 863 l. — 550.

Imescourt et *Alipont*, au s^r de Valligny. — Cy-devant halle à marché et 45 hab. — Terr. méd. et partie stér. 389 arp., 100 au seigneur, 49 aux hab., le reste aux censes. — Prés 63, dont 25 au seigneur, 16 aux hab., le reste aux censes. — Vignes 9 arp. 1/2, dont 2 1/2 au seigneur. — Pleins mén. 30 et 6 demi. — Charrues 6 1/2, laboureurs 12, compris celles du seigneur par les fermiers. — P. à Luxembourg 792 l., à Rocroy 165. — Taille 1,828 l. — 700. — Le village a été brûlé par les ennemis l'esté dernier, sauf vingt maisons.

Alipont, hameau cy-devant, aujourd'hui nul bâtiment, au s^r de Valigny. — Terr. 46 arp. — Prés 10. — Inhabité depuis plusieurs années.

Verpel, au s^r de Verpel. — Autrefois 140 hab., compris la cense de Resile, fief. — Terr. méd. et partie bon 646 arp. et 40 à la cense. — Prés 95, dont 15 au seigneur et 15 aux

Digitized by Google

hab. — Vignes 10 aux hab. — Usances 26. — Charrues 13 1/2, lab. 18. — Pleins mén. 41 et 15 demi. — P. à Luyembourg 550 l., à Rocroy 165. — Taille 861 l. — 955.

Sivry-les-Buzancy, au s^r de Valigny, en partie. — Terr. méd. 366 arp., dont 86 aux hab., 180 aux gentilshommes, le reste aux censes. — Prés 186, 25 aux hab., 100 aux seigneurs. — Usances 58. — Charrues 7 et 4 aux seigneurs tenues par leurs mains. — Pleins mén. 16 et 9 demi. — P. à Luxembourg 330 l., à Rocroy rien. — Taille 431 l. — 430.

Bricquenay, au s^r de Grandpré. — Terr. lab. méd. 466 arp., la plupart stériles, 165 aux hab. — Prés 169, dont 49 aux hab. — Charrues 13 1/2, lab. 18. — Pleins mén. 66 et 29 demi, la plupart manouvriers et partie retirés audit lieu des villages.

Beaufeux, au même. — Terr. lab. mauvaise, 240 arp., dont 66 aux hab. — Prés 34, dont 30 aux hab. — Charrues 2 1/2, lab. 5. — Pleins mén. 9 et 4 demi. — P. la taille avec Morthome 791 l. — 350.

Morthome, au même. — Terr. stérile 88 arp., dont 65 aux hab. — Prés 24. — Charrue 1 1/2, lab. 3. — Pleins mén. 9 et 2 demi. — P. la taille avec Beaufeux.

Champigneul, au même. — Terr. méd. 299 arp., dont 90 aux hab. — Prés 26, le tiers aux hab. — Vignes 10. — Charrues 8 1/2. — Pleins mén. 38 et 10 demi. — P. à Rocroy 120 l., à Luxembourg 330. — Taille 1293 l. — 830.

Saint-Juvin, au même. — Terr. méd. et partie bon 488 arp., un quart aux hab. — Vignes 14 aux hab. — Prés 16. — Charrues 15 1/2. — P. à Luxembourg 300 l., à Rocroy 242. — Taille 1295 l. — 1350. — Pleins mén. 76 et 11 demi, manouvriers. — L'ennemi a brûlé une partie du lieu après l'avoir pillé l'esté dernier.

Tenorgue et *La Tour Auderie*, hameau inhabité, au s^r des Portes. — Terr. 88 arp., dont 16 aux hab. — Prés 188, dont 12 aux hab. — Bois au seigneur. — Usances 96. — Charrues 3 1/2. — Pleins mén. 5 et 1 demi. — Ont payé

Digitized by Google

une fois depuis leur rentrée au village 132 l. à Luxembourg, 30 à Rocroy. — Taille 431 l. — 180.

Chevières, au s^r^ Tassin. — Autrefois 40 hab. — Terr. méd. 306 arp., dont 30 aux hab. — Prés 150. — Vignes 3/4. — Usages 50. — Charrues 3. — Pleins mén. 6 et 2 demi. — P. à Luxembourg 286 l., à Rocroy rien. — Taille 144 l. — 160. — Le village est brûlé ou démoli, ne restant que treize bâtiments.

Grandpré, à M. de Grandpré. — Terr. méd. 595 arp., dont 8 aux hab., le reste au seigneur et aux gentilshommes voisins. — Vignes 46 arp., outre celui du seigneur enclos. — Prés 188 arp., le quart aux hab. — Bois au seigneur. — Charrues 19 et une à l'église. — Pleins mén. 136 et 42 demi. — P. à Luxembourg 1,000 l., à Rocroy 300. — Taille 4,925 l. — 4,000. — Sont obligés à une garde continuelle au château par ordonnance du roy.

Marc, à M. de Créquy. — Autrefois 100 hab. — Terr. méd. 299 arp., le quart aux hab. — Prés 66, dont 18 aux hab. — Vignes 36 arp., la moitié aux hab. — Usances, bois, pâturages 360. — Charrues 8 1/2, lab. 14. — Pleins mén. 38 et 24 demi. — P. à Luxembourg 550 l., rien à Rocroy. — Taille 287 l. — 780. — Le village est réduit à quarante maisons par le feu.

Cornay, au s^r^ du Montel. — Terr. lab. méd. et stér. 188 arp., dont 88 aux hab. — Prés 29, dont 15 au seigneur. — Vignes 66 arp., dont 2 au seigneur. — Bois usages 240. — Charrues 5 1/2 outre celle que le seigneur tient par ses mains. — Pleins mén. 58, entre lesquels plusieurs réfugiés, et 48 demi. — P. à Luxembourg 209 l., à Rocroy 88. — Taille 596 l. — 985.

Chastay, au s^r^ de Terme en partie. — Autrefois 200 hab. — Terr. lab. méd. et stér. 195 arp., 35 aux hab. — Prés 72, 54 au seigneur. — Vignes 44, partie et friche, dont les trois quarts aux hab. — Bois usages 986. — Charrue une au fermier du seigneur. — Pleins mén. 38 et 12 demi, la plupart charbonniers. — Ne payent rien par impuissance. — Taille

Digitized by Google

349 l. — 470. — Le village est réduit à cinquante maisons par le feu. (Auj. *Chastel.*)

Aspremont, au même. — Autrefois 200 hab. — Terr. méd. et stér. 285 arp., dont 60 au seigneur. — Vignoble 8 aux hab. — Prés 48, 6 aux hab. — Bois usages 869 outre ceux des seigneurs. — Charrues 4. — Pleins mén. 30, dont 10 cavaliers, et 14 demi. — Ne payent rien aux ennemis. — Le village est réduit à cinquante-quatre maisons par le feu. — Taille 296 l. — 500.

Binarville, au s^r de Créquy en partie. — Autrefois 120 hab. — Terr. stér. 388 arp., moitié aux hab. — Prés 36 sur le territoire de Condé. — Bois usages communs avec Autry, Condé, Lançon et Grand Han, chargés d'entretenir les ponts et chaussées d'Autry sur l'Aisne. — Charrues 4 1/2, dont une ferme. — Pleins mén. 39 et 17 demi. — Taille 349 l. — 645 — Ne payent rien aux ennemis. — Le village est réduit à quarante-six maisons par le feu.

Condé et *Ouchery* à M. d'Autry, ci-devant 30 hab., réduit à 18 maisons par le feu. — Terr. lab. bon et méd. 189 arp. — Vignes 3. — Prés 36 aux hab. sans comprendre une quantité considérable appartenant aux hab. des villages voisins. — Bois usages et communs comme dessus. — Pleins mén. 14 et 5 demi. — Taille 230 l. — 350, avec Yvois. — Charrue 4 1/2. — Ne payent rien aux ennemis depuis 8 ans.

Yvois, dépendances de Condé, hameau, autrefois 18 hab., au sieur de Cernay. — Terr. 48 arp. méd. — Prés 27. — Pleins mén. 2. — Charrue 1/2, Ne payent rien aux ennemis. — La taille avec Condé. — Le hameau est réduit à 4 bâtiments par le feu.

Senuc, le prieur de Vienne, autrefois 96 hab. — Terr. lab. méd. et stérile en partie 369 arp. compris les censes et Malassise, 89 aux hab., 150 aux seigneur, le reste aux gentilshommes voisins. — Prés 165, dont 29 aux hab. — Vignobles 366 partie en friche, dont 60 au seigneur. — Charrues 4 et 1/2. — Pleins mén. 49 et 18 demi. — P. à Luxembourg 192 l., à Rocroy 154. — Taille 316. — 810.

Digitized by Google

Plus du tiers du village a été brûlé ou démoli par les gens de guerre.

Alençon, au s^r^ de Lençon, autrefois 55 hab. — Terr. lab. 269 arp. méd., dont 20 au seigneur, 27 aux censes, le reste aux hab. — Prés 738, dont 98 aux hab. — Vignes 25 1/2, dont 20 aux hab. — Bois en commun avec Autry. — Charrues 7. — Pleins mén. 31 et 18 demi. — P. à Luxembourg 352 l., à Rocroy 88. — Taille 349 l. — 610.

Termes, au s^r^ de Termes, autrefois 250 hab. — Terr. lab. méd. et bon 389 arp., le quart aux hab. — Prés 36. — Vignes 106, dont 62 aux hab. — Bois communs avec Grandpré, Mouron, Olisy et Beaurepaire. — Charrues 5 et 1/2. — Pleins mén. 46 et 22 demi. — P. à Luxembourg 220 et rien à Rocroy. — Taille 316 l., — 400. — Ce village à été entièrement brûlé dans un enlèvement des troupes ennemies, par celles du roy en 1653, en considération de quoy S. M. a accordé diminution de la taille et exemption de toutes charges pendant six années moyennant la somme de 100 l. par an, et doivent au seigneur, labeur, dixmes et terrage, et de l'arpent de vignes, 40 pots, mesure du pays, outre la dixme.

Autry, au s^r^ d'Autry, bourg à foires et marché. — Autrefois 160 hab. — Terr. lab. bon et méd., stérile 393 arp., et 30 stériles à la cense du Bois de l'Or. — Prés 269, dont 8 à la cense et 58 aux hab. — Vignes 36, en partie déserts. — Usances avec Bouconville et autres villages en commun. — Charrues 8 1/2. — Pleins mén. 50 et 18 demi. — Taille 350 l. — 845. — N'ont rien payé aux ennemis depuis trois ans qu'ils furent par eux brûlés. — Ne reste que quarante six maisons.

Chamy, aux religieux de Saint Vanne de Verdun. — Autrefois 12 hab. — Terr. bon 130 arp., dont 20 au seigneur, 20 aux hab. et le reste à un fauconnier du roy ou aux censes. — Prés 30, dont 10 au seigneur. — Charrues 2 1/2 outre celle du gentilhomme tenue par ses mains. — Vignes 6 au seigneur et 3 aux hab. — Pleins mén. 8 et 3

Digitized by Google

demi, non compris un fauconnier du roy. — P. à Luxembourg 61 l. 10 s., à Rocroy 44. — Taille 115 l. — 170.

Mouron, à l'abbaye de Mouzon. — Terr. bon et méd. 189 arp., 48 aux hab., le reste aux censes. — Vignes 26 dont 14 aux hab. — Prés 45 dont 18 aux hab. — Usances 10. — Charrues 6 1/2. — Pleins mén. 28 et 7 demi. — P. à Luxembourg 275 l., à Rocroy 90. — Taille 1293 l. — 880. — Dans ce que dessus est compris une veuve d'un fauconnier du roy que les élus exemptent, qui tient 15 arp. de terre, 6 de prés et 2 1/2 de vignes.

Beaurepaire, au s[r] de Longpré. — Autrefois 40 hab. — Terr. stérile et peu méd. 140 arp. au seigneur. — Prés 25 au seigneur. — Bois au seigneur. — Une charrue au seigneur tenue par ses mains. — Pleins mén. 4 et 6 demi. — Ne payent rien aux ennemis par impuissance. — Le seigneur paye à Luxembourg 66 l. — Taille 296 l. — 70.

Olisy et *La Ferté*, au s[r] d'Esquencourt en partie. — Autrefois 50 hab. — Terr. stér. 340 arp., la moitié en bruyères, 6 aux hab. — Prés 90, dont 6 aux hab. — Vignes 46, le tiers en friche dont le quart aux forains, le tiers du reste au seigneur et le surplus aux hab. — Pleins mén. 24 et 8 demi. — P. à Luxembourg 330 l., à Rocroy 176. — Taille 230 l. — 450.

Boult-aux-Bois, au s[r] de Vignancourt. — Autrefois 60 hab. — Terr. lab. méd. et stér. 286 arp., dont 100 au seig., 83 aux hab., le reste aux censes. — Prés 198, dont 100 au seigneur, 20 aux hab., le reste aux censes. — Bois 1,800 au seigneur. — Charrues 3. — Pleins mén. 18 et 6 demi. — P. à Rocroy 44 l., à Luxembourg rien. — Taille 295 l. — 000. — Ont été brûlés par les ennemis. — Ne reste que seize maisons.

Grandhan, au s[r] d'Autry. — Autrefois 25 hab. — Terr. lab. 168 arp. méd., dont 28 aux hab. — Prés 25, dont 3 aux hab. — Vignes 23, dont 16 aux hab. — Usances en commun avec Autry et Lançon. — Charrue 1 1/2. — Pleins mén. 9 et 6 demi. — Deux hommes servant le roy. — P.

Digitized by Google

à Luxembourg 66 l., à Rocroy rien. — Taille 759 l. — 265.

Bressy, à M. de Grandpré. — Terr. lab. bon 289 arp., dont 39 aux hab. — Prés 36, dont 10 aux hab. — Bois au seigneur. — Charrues 7. — Pleins mén. 29 et 5 demi. — P. à Luxembourg 143 l., à Rocroy 66. — Taille 1067. — 565.

Digitized by Google

REGISTRE

CONTENANT LES PAROISSES DE L'ÉLECTION DE RETHEL (1) SITUÉES ENTRE AISNE ET MEUSE ET AU-DELA DE LA MEUSE (2).

Gouvernement et prévôté de Donchery.

Fresnoy, au s^r^ de Villette. — Terr. lab. méd. 98 arp. à chaque roye, et 184 à la roye stér. — Prés 44, dont 12 au seigneur. — Charrues 5 et une au seigneur tenue par ses mains. — Pleins mén. 18 et 5 veuves. — P. à Luxembourg 198 l., à Rocroy 110, à Donchery pour corvées et gardes 192 l. par an. — Taille 352 l. — 445.

Villette, au même. — Terr. lab. méd. 198 arp., 40 au seigneur. — Prés 43, dont 20 au seigneur. — Usages 6. — Charrues 3 et une au seigneur tenue par ses mains. — Mén. 6 et 4 demi. — P. à Luxembourg 104 l., à Rocroy 66, gardes et corvées à Donchery 108 l. par an. — Taille 156 l. — 200.

Torcy, grand et petit. — Terr. lab. méd. 215 arp. — Prés 127, dont 27 aux hab. — Charrues 5 2/3. — Mén. 19 et 8 demi, sans comprendre les officiers de la Douane. — P. à Luxembourg 275 l., à Rocroy 200, à Donchery 109 outre les corvées non limitées. — Taille 392 l. — 500.

Glaire. — Terr. lab. méd. 139 arp., dont 39 aux hab. — Prés 39, le tiers aux hab. — Charrues 4 1/2. — Mén. 18 et 4 demi. — P. à Luxembourg 275 l., à Rocroy 200, à Donchery 181. — Taille 262 l. — 413.

Yge. — Terr. lab. méd. 139 arp. dont 39 aux hab. — Prés 39, un tiers aux hab. — Usances 15. — Charrues 5 1/2.

(1) Total des paroisses de l'élection : 226.
(2) Suit le même paragraphe qu'au registre précédent.

Digitized by Google

— Mén. 20 et 10 demi. — P. à Luxembourg 198 l., à Rocroy 122., à Donchery 272. — Taille 118 l. — 541.

Lédancourt, à M. de Mantoue. — Autrefois 14 hab. et 7 charrues. — Terr. lab. méd. 154 arp., partie bon, 2 aux hab., le reste aux censes des villes. — Prés 76, dont 2 aux hab. — Bois en commun avec Donchery. — Charrues 3. — Mén. 5 et 1 demi. — Taille 22. — 150. — P. à Luxembourg 143 l., à Rocroy 55. — Comptent 9 maisons brûlées ou démolies par le feu de guerre.

Vrigne Meuze, le *Moulin Rigaut* au curé de Sévigny, et *le Mesnil,* au s^r^ d'Ambly. — Autrefois 39 hab. et 13 charrues. — Terr. méd. 325 arp., dont 23 aux hab., 42 au Mesnil. — Prés 166, dont 70 au village, 7 aux hab., 20 au Mesnil, le reste aux censes, et le surplus à Donchery et au s^r^ de Nouvion. — Usances 3, vendues à présent. — Charrues 5 et demie, une et demie au seigneur du Mesnil tenues par ses mains. — Mén. 18, un cavalier et une veuve. — P. à Luxembourg 616 l. (cy-devant 88), à Rocroy 100. — Taille 366 l. — 445. — Comptant 14 maisons au village et 3 au moulin Rigaut, brûlés ou démolies.

Nouvion et *Manicourt.* — Autrefois 72 hab. et 23 charrues, au s^r^ de Villelongue. — Terr. méd. 564 arp. partie bon, dont 60 au seigneur et 36 aux hab. — Prés 138, dont 40 au seigneur, 12 aux hab. — Charrues 14 et demie et 4 aux gentilshommes tenues par leurs mains. — Mén. 40, outre un cavalier et 7 veuves, 12 à Manicourt et 4 demi. — P. à Luxembourg avec Manicourt 700 l., Manicourt à Rocroy 100, et à Donchery 60, pour la garde. — Nouvion un homme par jour à Mézières. — Comptent douze maisons démolies. — Taille 1148 l. — 1408.

Villers-sur-Bar. — Terr. méd. 199 arp. et le double autant de stérile. — Prés 84, dont 8 aux hab. — Charrues 8. — Mén. 24 et 6 demi. — P. à Luxembourg 176 l., à Rocroy 165, à Donchery 240 pour gardes ; corvées pendant 8 mois, 4 hommes par jour. — Taille 338 l. — 726.

Chéhéry et la maison de Roccan, au s^r^ de Roccan. — Terr. lab. méd. 184 arp. dont 28 au seigneur, 32 aux

Digitized by Google

hab., le reste aux censes. — Prés 99, 20 au seigneur, pas aux hab. — Charrues 4 et 1/2 et une au seigneur par ses mains. — Mén. 16 et 3 demi. — P. à Rocroy 50 l., à Luxembourg 70, à Donchery 109 l. 16 s., outre les corvées. — Taille 262 l. — 426.

Chaumont et *Saint Quentin*. — Terr. lab. méd. 235 arp. dont 8 aux hab., le reste aux censes. — Bois usages 25. — Charrues 4. — Mén. 7 et 4 demi. — Taille 404 l. — 286. — P. à Luxembourg 264 l., à Rocroy 110, à Donchery 60, outre les corvées. — Ont été pillés par les ennemis du Luxembourg l'an passé.

Connage, au s[r] d'Aspremout. — Terr. lab. 280 arp. méd., la moitié d'autant stérile, dont 30 aux hab. — Prés 146. — Usages 5. — Charrues 7. — Mén. 19 et 6 demi. — P. à Luxembourg 154 l., à Rocroy 154. — Taille 586 l. — 600.

Briancourt et *Monthimont*. — Autrefois 36 hab. et 7 charrues. — Terr. lab. méd. 149 arp. et autant ou plus vains. — Prés 36. — Bois communs avec Donchery. — Charrue 1 à Briancourt, pas à Monthimont. — Un habitant et une maison à Briancourt, le reste des deux hameaux est brûlé. — Ledit habitant se tient à Donchery pour n'estre molesté et ne pas payer les deux places du quartier d'hiver, ne pouvant obliger les bourgeois de Donchery, qui font labour audit Briancourt, de payer leur part. — Reste encore 4 hab. dudit Briancourt, bourgeois audit Donchery depuis huit ans et payent avec Donchery le quartier d'hiver. — P. à Luxembourg 88 l. — Taille 460 l. — 80.

Don-le-Mesnil et *la Grange à Rouvroy*, déserte, au s[r] de Chaltray. — Autrefois 49 hab. — Terr. méd. 269 arp. outre quantité de vains, 26 aux hab. — Prés 139, dont 20 aux hab. — Usances, une bonne quantité dont la meilleure vendue. — Charrues 10. — Mén. 39 et 10 demi. — P. à Luxembourg 176 l., à Rocroy 400, à Donchery 300 et 5 hommes de corvées. — Taille 756 l. — 1013.

Flise, au s[r] d'Halignicourt. — Terr. lab. méd. 89 arp., dont 20 au seigneur, 4 aux hab., le reste aux censes. —

Digitized by Google

Prés 49, dont 18 au seigneur et 2 aux hab. — Bois commun avec Donchery. — Mén. 4 et 4 demi. — Charrues 3. — P. à Luxembourg 88 l., à Rocroy 122, à Donchery 60 et les corvées. — Taille 365 l. — 274.

Soiru, au sr d'Ambly. — Autrefois 2 censiers. — Terr. lab. méd. et mauvais 110 arp. — Prés sur Bouthencour et Flize, 23. — Bois usances 25. — Charrue 1. — Mén. 1. — P. à Luxembourg 75 l. — Taille 80 l. — 57.

Le moulin Faveau et *les forges d'Elan*. — Autrefois 16 hab. et 4 charrues, à l'abbé de Mouzon. — Terr. stér. et méd. 110 arp., moitié au seigneur, le reste aisances. — Prés 12 à l'abbaye. — Bois au seigneur. — Charrues une et une aux religieux par leurs mains. — Mén. 18 qui travaillent aux forges. — P. à Luxembourg 154 l. — Taille 85 l. — 286.

Hanongne et *Saint-Martin*. — Autrefois 80 hab. — Terr. lab. méd. 200 arp., dont 20 aux hab. — Prés 67 dont 18 aux hab. — Bois usances avec Donchery. — Usages pasturages 8, engagés. — Charrues 8. — Mén. 28 et 9 demi. — P. à Luxembourg 160 l., à Rocroy 253, à Donchery 246, outre la garde de 4 hommes par jour pour les 2/3 de l'année. — Taille 236 l. — 826.

Vivier, Aucourt, Tumescourt. — Autrefois 82 hab. et 28 charrues. — Terr. méd. et stérile 569 arp., dont 96 aux hab. qui doivent par cheval un sétier blé-avoine. — Prés 164, dont 27 aux gentilshommes et 36 aux hab. — Bois usages avec Donchery. — Aisances 100, dont 80 septiers d'avoine au seigneur, en temps de paix seulement. Charrues 9 1/2. — Mén. 34 entre lesquels 5 soldats, 8 veuves, un mendiant. — P. à Luxembourg 462 l., à Rocroy 270, à Donchery 120. — Sont sujets à de fréquentes corvées pour Donchery. — Comptent 32 bâtiments brûlés ou démolis par les gens de guerre. — Taille 782 l. — 847.

S. Pierre sur Vanze, au sr de Roccan. — Autrefois 25 hab. — Terr. méd. 141 arp., rien aux hab. — Prés 48, dont 1 aux hab. — Bois usages vendus pour payer les gens de guerre. — Charrues 3 et 1/2, dont une au fermier du

Digitized by Google

seigneur. — Mén. 13 et 2 demi. — P. au Hainaut 165 l., à Rocroy 66. — Pour la garde à Donchery 52 l.; pas de corvées. — Taille 366 l. — 331.

Ville-sur-Vence et *Bethenval,* au s[r] de Mercy de Rethel. — Terr. lab. méd. 46 arp. — Prés 19. — Charrues 2. — Mén. 3. — P. à Luxembourg avec Boulzicourt peu de chose, à Rocroy 22, garde et corvées à Donchery. — Taille 26 l. — 121.

Mondigny, au s[r] de Jandun. — Terr. méd. et stérile 160 arp., le double en vain. — Prés 4, au seigneur. — Usages 2. — Charrues 2 et 1/2. — Mén 11 et 6 demi. — Taille 228 l. — 286. — P. au Hainaut 120 l., à Rocroy 30. — Gardes à Donchery, 27 l., et les corvées. — Comptent 7 maisons brûlées.

Gouvernement de Charleville.

Sapogne, Beaureyard, à M. de Grandpré. — Autrefois 100 hab. et 26 charr.—Terr. stérile et méd. 6500 arp. (?) à chaque roye, autant de vain, dont cens 1[s] et terrage le 12[e] au seig[r] — Prés 12. — Bois au seigneur. — Charrues 4 et 1/2. — Mén. 37 dont 9 à Beauregard, 8 demi dont deux pauvres femmes. — P. à Luxembourg 198 l. — Taille 392 l. — 726. — Comptent 60 maisons brûlées ou démolies ; ont esté enlevés trois fois par les ennemis depuis six ans, trois fois qu'ils ont pris toutes les fois tous les chevaux et bestiaux.

Feschiers, à M. de Mantoue. — Autrefois 18 hab. et 7 charrues. — Terr. lab. méd. 148 arp. dont 10 aux hab. — Prés 14, dont 4 aux hab. — Charrues 3 et 1/2. — Mén. 13 dont deux nouveaux mariés non taillables encore. — P. à Luxembourg 80 l., à Rocroy en échange. — Taille 98 l. — 318.

Malmy, au s[r] de Chamery. — Terr. bon. et méd. 199 arp., dont 80 au seigneur et 22 aux hab. — Prés 99, dont 57 au seigneur, 4 aux hab., 2 à l'église. — Charrue 3 et 1/2 au seigneur qu'il tient par ses mains. — Mén. 9 et 2

Digitized by Google

demi. — Usances 3. — P. à Luxembourg 70 l. — Taille 326 l. — 293.

Chemery, bourg à foires et marché, à Mme d'Aspremont, non compris le Terme et Blanchemaison où il y a 160 arp. terres maigres et nul habitant. — Terr. lab. méd. 450 arp., dont 50 au seigneur, 160 aux hab. — Prés 169, dont 89 aux hab., le reste au seigneur, à l'église et aux censes. — Prés usages autant que dessus. — Charrues 12 et une au curé. — Mén. 99 et 17 demi. — Taille 2086 l. — 2026. — P. à Luxembourg 286 l., à Rocroy 440. — Ont été dépouillés l'esté dernier de tout leur bétail et de 3 charrues par les ennemis. — Doivent au seigneur le 17e sétier par arp. terrage, outre un quartel de blé par arp. et de dîme le 11e

Ambly, au sr d'Ambly. — Terr. lab. 39 arp., dont 25 au seigneur. — Prés 78, dont 5 aux hab., 40 au seigneur. — Usances 10. — Charrue, une au seigneur par ses mains. — Mén. 3 et 2 demi. — Taille 262 l. — 50. — Rien aux ennemis.

Maire. — Terr. lab. méd. 99 arp., dont 13 aux hab. — Prés 49, dont 2 aux hab. — Charrues 3 1/2. — Mén. 5 et 2 demi. — P. à Luxembourg 40 l. — Taille 130 l. — 229.

La Neufville à Maire. — Terr. lab. méd. 168 arp., dont 30 au seigneur, 19 aux hab. — Prés 149 arp. dont 45 au seigneur et 20 aux hab. — Charrues 4 1/2. — Mén. 28 et 2 demi. — P. à Luxembourg 180 l. — Taille 573 l. — 573.

Les Grandes Armoises, au sr de Bourlemont. — Terr. méd. 249 arp., dont 39 aux hab. — Prés 69, dont 28 aux hab. — Charrues 4. — Mén. 28 et 3 demi, charbonniers, pionniers. — P. à Luxembourg 400 l. — Taille 522 l. — 567.

Verrière, au sr de Machaut. — Autrefois 65 hab. — Terr. lab. méd. 289 arp., dont 36 aux hab. qui doivent un demi quartel par arp. fait ou non fait outre terrage et dime. — Prés 88, dont 60 au seigneur, chargés de 5 l. par arp. —

Digitized by Google

Charrues 8 1/2. — Mén. 19 et 12 demi. — P. à Luxembourg 332 l., sujet à Charleville. — Taille 900 l. — 713. — Le lieu à été brûlé et ne reste que vingt-quatre maisons.

Scy, au sr de Scy. — Autrefois 120 h. — Terr. lab. méd. 366 arp., dont 92 aux hab. — Prés 94, dont 26 aux hab. — Bois 200 au seigneur. — Charrues 9 1/2. — Mén. 48 et 15 demi. — P. à Luxembourg 410 l., sujet à Charleville. — Taille 1824 l. — 1318. — Ont exemption de moitié des tailles avec les autres terres du marquisat accordée par le Roy pour six ans en considération du feu qui a réduit le lieu à la moitié des bâtiments.

Brieul-sur-Bar. — Autrefois bourg à marché. — Terr. lab. 696 arp. — Prés 286. — Charrues 7. — Mén. 18 et 4 demi. — P. à Luxembourg 220 l., à Rocroy 66. — Taille 784 l. — 605. — Le lieu est brûlé et l'église, ne reste que vingt-six maisons. — Sont sujets aux passages des troupes.

Authe et *Gignaux*, au sr de Bourlemont. — Terr. lab. méd. 364 arp., dont 32 aux hab. — Prés 140, dont 30 aux hab. — Usances 50. — Charrues 7 1/2. — Mén. 26 et 8 demi. — P. à Luxembourg et à Rocroy ensemble 300 l. — Taille 1044 l. — 719.

Gignaux, cense inhabitée. — Terr. méd. 40 arp. — Prés 35. — Bois 10.

Autruche, au sr de Bourlemont. — Terr. méd. 336 arp., dont 120 aux gentilshommes et 60 aux hab. — Usages 80. — Charrues 7, non compris celles des gentilshommes. — Mén. 18 et 4 demi. — P. à Luxembourg et Rocroy ensemble 440 l. — Taille 1174 l. — 599.

Fossé. — Terr. méd. et mauvais 320 arp. — Prés 26, dont 9 aux hab. — Charrues 2 1/2. — Bois garennes 15. — Mén. 6 et 9 demi. — Taille 208 l. — 255.

Bayonville, au sr de Verpel. — Autrefois 100 hab. — Terr. lab. méd. 239 arp., le tiers aux hab. — Usages pasturages 54. — Prés 69, dont 29 aux hab. — Charrues 5 1/2. — Mén. 24 et 12 demi. — P. à Luxembourg 300, à Rocroy 110. — Taille 300 l. — 643. — Sujets aux pas-

Digitized by Google

sages des troupes. — Ont fourni estappe au retour de la campagne dernière à 60 compagnies d'infanterie et 15 de cavalerie.

Germont, au sr de Germont. — Terr. 216, dont 86 aux hab. — Prés 104, dont 19 aux hab. — Usances 24. — Pas de charrues. — Mén. 6 et 4 demi. — Ne payent rien aux ennemis par impuissance. — Taille 392 l. — 108.

Longwé-lez-la-Croix et *Liory*, au sr de Treshières (?). — Terr. stérile 180 arp. lab., dont 49 aux hab. — Prés 38, dont 19 aux hab. — Beaucoup de bois et usages à nourrir bétail. — Charrues 5. — Mén. 29 et 9 demi, la plupart manouvriers travaillent aux bois. — P. à Rocroy 40 l. — Taille 143 l. — 575. — Launoy, hameau désert. — La Nouadan, un hab. et 3 demi. — Le Moulinet, moulin de l'abbaye de Lendève. — Le moulin des bois à Lendève et Chamiot, hameau désert.

La Croix-aux-Bois, au sr de Pavant. — Terr. lab. stérile 189 arp., dont 39 aux hab., la plupart du tout en bruyères. — Prés 6, la moitié aux hab. — Usances pasturages 1/2. — Charrues 6 1/2. — Mén. 19 et 8 demi. — P. à Rocroy 40 l. — Taille 326 l. — 541.

Toges, à l'abbé de Lendève. — Autrefois 30 hab. — Terr. stér. 240 arp., dont 140 aux hab. — Prés 29, mauvais, moitié aux hab. — Vignes 1/2. — Bois et broussailles 120 engagés aux seigneurs voisins. — Charrue 1. — Mén. 9 et 7 demi pauvres. — Taille 112 l. — Ne payent rien aux ennemis par impuissance. Le village a été brûlé par les ennemis à huit maisons près.

Noirval, au sr de Noirval. — Autrefois 100 hab. — Terr. lab. méd. et stér. 194 arp., dont 25 au seigneur. — Prés 69 arp., dont 15 au seigneur. — Charrue 1. — Mén. 15 et 12 demi, pauvres femmes travaillant aux bois. — Rien aux ennemis par impuissance. — Taille 262 l. — 293. — Le village est réduit à vingt-quatre bâtiments.

Ballay, au sr de Seaux. — Autrefois 30 hab., réduit à 12 bâtiments à présent. — Terr. méd. et stér. 140 arp.,

Digitized by Google

dont 16 aux hab. — Prés 51 au seigneur. — Vignes 16, dont 10 aux hab. — Bois 3 au seigneur. — Charrues 2. — Mén. 9 et 8 demi, outre un réfugié de Launoy. — Taille 285 l. — 293. — P. à Luxembourg 87 l., à Rocroy en échange, étant de Charleville.

Chastillon, plusieurs seigneurs. — Autrefois 70 hab., réduit à moitié. — Terr. lab. méd. et mauv. 289 arp., dont 5 aux hab. — Prés 283, dont 19 aux hab. — Usances 44. — Bois 36 engagés. — Pas de charrues aux hab., 2 aux gentilshommes tenues par leurs mains. — Mén. 29 et 9 demi, manouvriers. — Taille 848 l. — 489. — Rien aux ennemis par impuissance.

Vendy, bourg à foires et marché, au s^r^ de Vendy. — Autrefois 148 hab. — Terr. lab. bon et méd. 299 arp., dont 89 aux hab. — Prés 246, dont 38 aux hab. — Vigne 79, dont 36 au seigneur. — Bois au seigneur. — Usances 12. — Charrues 12 1/2. — Mén. 109 et 26 demi. — Taille 2,610 l. — 2,671. — P. à Luxembourg 524 l., en échange à Rocroy comme de Charleville.

Les Alleux, à M. de Prin, y compris *Marcelot, Bois de Rain* et *la Maison rouge*. — Autrefois 80 hab. — Terr. méd. et mauv. 369 arp., la plupart en bruyères. — Prés 28. — Bois au seigneur. — Habitants : un manouvrier, une veuve mendiante. — Taille 104 l. — Reste encore un hab. à Vandy ne labourant rien. — Inhabité depuis 18 ans, nul bâtiment habitable. — Le seigneur prétend tout le terroir à lui pour les cens dus par les propriétaires.

Von, plusieurs seigneurs. — Autrefois 230 hab. — Terr. lab. 392 arp. bon et méd., partie stér., dont 36 aux hab. — Prés 341, dont 26 aux hab. — Vigne 166, dont le quart aux hab., quart au seigneur. — Bois aux seigneurs et aux forains. — Usances vendues pour contributions aux ennemis. — Charrues 10 1/2. — Mén. 68 et 39 demi. — Taille 3,262 l. — 1,632. — P. à Luxembourg 471 l., rien à Rocroy étant en échange.

Semuy, au s^r^ de Brosse, y compris *la Cour Regnault* et *le moulin de Vuaroux*. — Autrefois 60 hab. — Terr. méd.

Digitized by Google

196 arp., dont 48 aux hab. — Prés 79, dont 19 aux hab. — Vignes 8, dont 6 aux hab. — Bois 16 à la Cour. — Usances 1. — Charrues 7 1/2. — Mén. 24 et 15 demi. — P. à Luxembourg 154 l., à Rocroy en échange. — Taille 652 l. — 732. — Reste vingt-cinq maisons.

Le Mont de Jeux, au s[r] de Lancre. — Terr. lab. méd. 186 arp. dont 36 aux hab. — Prés 68, dont 18 aux hab. — Vignes 6, dont 1 1/2 aux hab. — Bois au seigneur. — Usances 1/2. — Charrues 4 1/2. — Mén. 29 et 7 réfugiés du voisinage, et 3 demi. — Ne payent rien aux ennemis. — Taille 522 l. — 643.

La Mé, au s[r] de Richecour, y compris la cense Ploirot. — Autrefois 80 hab. — Terr. méd. et bon, 473 arp. dont 67 au seigneur et 82 aux hab. — Prés mauvais 36 aux hab. — Bois au Seigneur. — Charrues 3 1/2. — Mén. 22 et 5 1/2. — Taille 1696 l. — 521. — Ne payent rien aux ennemis par impuissance. — En échange avec Rocroy.

Longuuœ (sic) l'abbaye. — Terr.méd. 142 arp. aux religieux sauf 24 en cense. — Prés 38. — Bois 300. — Charrues 2. — Mén. 9 et 6 demi, manouvrier. — Taille 262 l. — 190. — P. à Luxembourg 40 l.

Le Chesne, à l'abbé de Saint-Remi. — Bourg à foires et marché. — Autrefois 400 hab. — Terr. 895 arp. méd. et mauvais, moitié au seigneur et aux hab. — Prés 199, dont le tiers aux hab. — Bois au seigneur. — Usances 12. — Charrues 11. — Mén. 87 et 26 demi. — Taille 1304 l. 1788. — Rien aux ennemis. — La moitié du lieu est brûlé ou démolie. — Sont sujets tous les ans aux logements et passages des troupes à cause de la situation; ont fourni étape, la campagne dernière, à plusieurs régiments par ordre du Roy; sont beaucoup endettés.

Sauville et *derrière le Terme.* — Autrefois 220 hab., à l'abbaye de Saint Remi. — Terr. lab. 440 arp. méd. et stérile, dont 67 aux hab., le reste censes et partie aux gentilshommes demeurant audit lieu. — Prés 360, dont 48 aux hab. — Charrues 5 et 2 aux gentilshommes, tenues par leurs mains. — Mén. 30 et 12 veuves, manouvriers.

Digitized by Google

— Rien au Luxembourg par impuissance, échange à Rocroy. — Le village à été brûlé ou démoli, ne reste que vingt maisons. — Taille 1174 l. — 688.

Terron-lez-Venderesse. — Autrefois 67 hab. — Nul terr. sinon les enclos des jardins autour des maisons, 6 arp. lab. aux hab. — Prés 12 aux hab. — Mén. 24 et 6 1/2 outre 3 nouveau venus travaillant aux bois et aux forges. — Taille 743 l. — 344. — P. à Luxembourg avec Venderesse.

Venderesse, bourg à foires et marché. — Autrefois 370 hab. — Terr. méd. 398 arp., dont 186 aux hab., 40 aux gentilshommes, plus 200 vains et stériles. — Prés 938 dont 196 aux hab. — Usances 16. — Charrues 10 et 2 aux gentilshommes tenues par leurs mains. — Mén. 110 et 32 demi pauvres, cloutiers et forgerons. — P. à Luxembourg 300 l., échange à Rocroy. — Taille 3626 l. — 2843 avec la Cassine. — Doivent terrage ou grosses et menues dimes et bourgeoisies. — Ont vendu leurs usances et sont endettés de sommes considérables.

La Cassine, maison de plaisance de M. de Mantoue. — Nulle charrue. — 5 hab. officiers ou valets du prince, réfugiés dans ladite maison. — 80 mén. outre 35 hommes servant le roi dans la garnison qui n'est pas aux frais de la communauté, 20 demi, moitié mendiants; les réfugiés sont manouvriers merciers *(sic)* ayant seulement un peu de bétail. — Sujets à la garde du château.

La Morteaue, au s^{r} de la Morteaue. — Autrefois 10 hab. et 4 charrues. — Terr. lab. méd. 110 arp., dont 1 1/2 aux hab. — Prés 57, dont 2 aux hab. — Usances 4. — Charrues 2 et 1 au seigneur tenue par ses mains. Mén. 6. — Taille 208 l. — 152. — P. à Luxembourg avec les seigneurs 48 l. — Huit maisons brûlées.

Aumicourt, au s^{r} de la Vieuville. — Autrefois 56 hab. et 8 charrues. — Terr. méd. 146 arp., dont 39 aux hab. — Prés 75, dont 31 aux hab. — Aisances 6, plus 11 vendues pour payer aux gens de guerre. — Charrues 4 1/2. — Mén. 24 et 1 demi. — P. à Luxembourg 60 l., à Rocroy échange.

Digitized by Google

— Taille 848 l. — 517. — Comptent trente et une maisons brûlées ou démolies par les ennemis ou les gens de guerre.

Ballaivre, au s^r^ d'Apremont, *Eva* et *Bois des Nau*. — Autrefois 49 hab. et 9 charrues. — Terr. méd. 190 arp. et autant de vain, dont 30 au seigneur. — Prés 36, dont 6 aux hab. — Bois au seigneur. — Charrues 4 1/2. — Mén. 34, dont 7 à Eva et 4 demi. — Taille 326 l. — 668. — P. à Luxembourg 132 l., à Rocroy échange. — Comptent vingt-quatre maisons brûlées.

Villiers-sur-le-Mont, au même. — Autrefois 32 hab. et 14 charrues. — Terr. méd. 200 arp., un tiers en vain. — Prés 60, dont 10 aux hab. — Bois au seigneur. — Charrues 6. Mén. 16 et 1 demi. — P. à Luxembourg 154 l. — Comptent vingt maisons brûlées. — Taille 340 l. — 458.

Buz, à M. de Mantoue. — Autrefois 35 hab. et 9 charrues. — Terr. méd. 156 arp., autant vain, dont 54 aux hab. — Prés 24, dont un tiers aux hab. — Bois au seigneur. — Charrues 2 1/2. — Mén. 14 et 4 demi, travaillent mine de fer. — P. à Luxembourg 132 l., à Rocroy échange. — Taille 130 l. — 312. — Ont eu dix-sept maisons brûlées au dernier siège de Mouzon par les ennemis.

Boutencourt, au s^r^ de Vervins. — Autrefois 28 hab. — Terr. méd. et stérile 84 arp., dont 9 aux hab. — Prés 37, dont 2 aux hab. — Bois 36 au seigneur. — Usances 46. — Charrues 3 1/2. — Mén. 18 et 6 demi. — P. à Luxembourg 242 l., à Rocroy échange. — Taille 548 l. — 510.

Vuaignon, au s^r^ de Vuaignon. — Autrefois 80 hab. et 6 charrues. — Terr. méd. 190 arp., le quadruple en vain aux hab. sauf 59 au seigneur. — Prés 20, dont 8 aux hab. — Charrues 2 et une au seigneur tenue par ses valets. — Mén. 29 et 12 demi. — P. au Hainaut 198 l., à Rocroy 176. — Taille 456 l. — 541. — Ont eu trente maisons brûlées.

Launois, bourg à foires et marché, au s^r^ de Vuaignon. — Autrefois 164 hab. — Terr. 440 arp., dont moitié mauv. — Prés 318, dont 80 à l'église et 20 aux hab. — Bois 20

Digitized by Google

au seigneur. — Usances 9, vendues pour payer les gens de guerre. — Charrues 7 et une au seigneur tenue par ses mains. — Mén. 39 et 19 demi. — P. au Hainaut 198 l., et les hameaux 240. — Taille 912 l. — 949. — Garde à Mézières 180 l., outre les corvées et fournitures de bois. — Ont quatre-vingt-dix maisons brûlées.

La Pereuse, à l'abbaye de Saint Remy. — Autrefois 14 hab. — Terr. lab. 39 arp. stér., le triple en vain. — Prés 60 au seigneur. — Aisances, vendues pour payer les contributions de l'ennemi. — Pas de charrues — Mén. 5 et une veuve, n'ont pour tout vaillant que leurs maisons. — P. au Hainaut avec Launoy. — Ont onze maisons brûlées; il n'en reste que trois. — Taille 52 l. — 70.

Pierrepont, au s^{r} de Vignacourt. — Autrefois 9 hab. et 2 charrues. — Terr. méd. et stér. 59 arp. au seigneur — Prés 26 au seigneur. — Bois 30 au seigneur. — Une charrue. — Mén. 2. — P. au Hainaut 133 l. — Taille 262 l. — 70. — Restent deux maisons.

Villers-le-Tilleul, à l'abbaye d'Elan. — Autrefois 80 hab. et 15 charrues — Terr. lab. méd. 299 arp., dont 100 aux censes et forains. — Prés sur le ban d'Aumont 26 aux hab., sans les enclos des jardins. — Usances 160. — Charrues 6 1/2. — Mén. 38, travailleurs aux bois, et 6 demi. — P. à Luxembourg 242 l., à Rocroy en échange. — Taille 810 l. — 816. — Ont cinquante-neuf maisons brûlées.

Montigny, au s^{r} d'Agnicourt. — Autrefois 120 hab. — Terr. méd. 384 arp., dont 66 aux hab. — Prés 186, dont 30 aux hab. — Bois usages et bois au seigneur. — Mén. 49 et 9 demi. — Charrues 12. — P. au Hainaut 220 l. — Ont vingt-cinq maisons brûlées. — Un homme de garde par jour à Mézières. — Taille 1018 l. — 1231.

Raillicour, au s^{r} de Labar. — Autrefois 45 hab. — Terr. méd. 146 arp., le double en vain, dont 10 au seigneur et 12 aux hab. — Prés 146, dont 6 au seigneur et 8 aux hab. — Aisances 8, à présent vendues. — Charrues 5. — Mén.

Digitized by Google

24 et 5 demi. — Taille 416 l. — 567. — P. au Hainaut 220 l. — Un homme de garde par jour à Mézières. — Ont vingt maisons brûlées.

Barbaize, au s^r de Villers. — Autrefois 40 hab. — Terr. méd. 166 arp., le triple en vain. — Prés 4. — Usages 14. — Charrues 9. — Mén. 29 et 16 demi. — P. au Hainaut 242 l., à Mézières 220 pour la garde. — Taille 588 l. — 829. — Ont cinq maisons brûlées par l'ennemi depuis un mois.

Jandun, au s^r de Modigny. — Autrefois 60 hab. y compris Vanze. — Terr. méd. 289 arp., autant stér., la moitié aux hab. — Prés 99, le tiers aux hab. — Bois usages 60, dont 40 vendus. — Aisances 6, vendues. — Charrues 7, 2 au seigneur par ses mains, 2 aux réfugiés d'Auvilliers. — Mén. 38 et 22 demi. — P. au Hainaut 200 l., un homme pour la garde de Mézières. — Taille 848 l. — 968. — Ont trente-cinq maisons brûlées.

Aumont et la *Grangette*, à M. de Finfe. — Autrefois halle à foires et marché, 79 hab. et 16 charrues. — Terr. méd. 299 arp., et 20 à la Grangette, dont 89 aux hab. — Prés 240 et 80 à la Grangette, dont 60 aux gentilshommes. — Usances 1. — Charrues 9 et une au seigneur par ses mains. — Mén. 43 et 9 veuves. — P. à Luxembourg 240 l., à Rocroy en échange. — Taille 938 l. — 1090. — Ont quarante maisons ruinées par la diminution des hab.

Bouvelemont, à M. de Mantoue. — Autrefois 50 hab. — Terr. méd. 205 arp., dont 58 aux hab. — Prés 74, dont 13 aux hab. — Usances 1 1/2 vendues. — Charrues 5 1/2. — Mén. 24 et 9 demi. — Taille 522 l. — 592. — P. à Luxembourg 100 l. — Ont dix-sept maisons brûlées.

Baslon, à M. de Mantoue; les fiefs de *Giraumont*, au s^r de Melin; *Sainte-Croix* et *la Folie*, au s^r Coulon. — Autrefois 50 hab. et 19 charrues. — Terr. 406 arp. et un tiers autant vain, dont 25 aux hab. — Prés 185, dont 10 aux hab. — Bois 784 au seigneur. — Charrues 1 1/2 et une au

Digitized by Google

maître de la Folie. — Mén. 25 et 7 demi, cloutiers. — Taille 235 l. — 452. — P. à Luxembourg 100 l. — Ont vingt-cinq maisons et censes brûlées.

Saint-Gly, au s^r de Saint-Gly. — Autrefois 46 hab. et 13 charrues. — Terr. méd. 246 arp., un quart autant vain, 100 au seigneur ou aux censes. Prés 24, moitié aux hab. — Charrues 6 et une au seigneur tenue par ses mains. — Mén. 26 et 10 demi. — P. à Luxembourg 198 l. — Taille 587 l. — 662. — Ont huit maisons brûlées.

La Horgne et *les Tailles*, au s^r de la Horgne. — Autrefois 50 hab. — Terr. méd. 186 arp. et le double vain, tout aux hab., sauf 20 au seigneur. — Prés 99, dont 35 aux hab. — Bois au seigneur. — Une charrue. — Mén. 18 et 6 demi. — P. à Luxembourg 154 l. — Taille 362. — 318. — Ont trente maisons brûlées.

Les censes de Thièves, la Charbonnière, à l'abbaye de Mouzon, et *Poursaude*, au s^r Coulon. — Terr. méd. 280 arp. et moitié en plus vain, rien aux hab. — Prés 120, rien aux hab. — Charrues 7 censiers. — Mén. 7. — P. à Luxembourg 115 l. — Taille 202 l. — 393. — Ont six censes brûlées.

Jonval, au s^r de Poitiers. — Autrefois 40 hab. et 8 charrues. — Terr. méd. 240 arp., dont 90 aux hab. — Prés 8 au seigneur. — Charrues 5 1/2, dont une au gentilhomme qui la tient. — Mén. 18 et 4 demi. — Taille 300 l. — 464. — P. à Luxembourg 132 l., dont le gentilhomme 22. — Ont vingt maisons démolies ou fondues faute d'habitants.

Marcqueny-aux-Bois, au s^r de Grandmaison. — Autrefois 50 hab. et 16 charrues. — Terr. méd. 440 arp., dont 180 aux hab. — Prés 16 au seigneur. — Charrues 6 et une au seigneur qui la tient. — Mén. 29 et 8 demi. — P. à Luxembourg 110 l., à Rocroy en échange. — Taille 392 l. — 688. — Ont trente maisons brûlées ou démolies. — Doivent de 14, 2 au seigneur et à l'église *(sic)*.

Digitized by Google

Louvergny, à M. de Mantoue. — Autrefois 60 hab. et 13 charrues. — Terr. méd. 356 arp., le quart autant vain, 117 à l'abbaye et 80 aux hab. — Prés 139, dont 52 à l'abbaye et 16 aux hab. — Bois 162 à l'abbaye. — Charrues 4. — Mén. 26 et 6 demi, dont 2 mendiants. — P. à Luxembourg 187 l., échange à Rocroy. — Taille 392 l. — 567, avec trente maisons brûlées.

Charbogne, à Madame de Richecourt. — Autrefois 200 hab. et 24 charrues. — Terr. bon 660 arp., dont 36 aux hab., 85 au seigneur. — Prés 246, dont 16 aux hab. et 54 au seigneur. — Usances 56, la meilleure partie vendue. — Charrues 10 1/2, dont 5 au seigneur et une à un officier de l'armée qui la tient. — Mén. 84 et 13 demi, mendiants, manouvriers, tisserands. — Rien aux ennemis par impuissance. — Taille 3652 l. — 1765. — Sont endettés de 7000 l. pour payer tailles et gens de guerre. — Un tiers des maisons brûlées ou fondues faute d'habitants.

Suzanne, au s^r^ d'Aspremont compris les deux censes de Viller-Mahu. — Autrefois 120 hab. — Terr. 446 arp. bon et méd., dont 160 aux hab. — Prés 80, dont 13 aux hab. — Vignes 2 1/2 au seigneur. — Bois 250 au seigneur. — Charrues 6 — Mén. 56 et 17 demi, mendiants, tisserands, etc. — P. au Hainaut 154 l. — Taille 1108 l. — 1102. — Ont seize maisons brûlées par l'ennemi.

Saint-Lambert, au s^r^ de Brosse. — Autrefois 140 hab. et 16 charrues. — Terr. bon 386 arp., dont 88 aux hab. — Prés 198, dont 29 aux hab. — Bois 120 au seigneur. — Charrues 12. — Mén. 98, dont 22 réfugiés, 26 demi, les trois quarts pauvres femmes. — Taille 3130 l. — 2086. — P. au Luxembourg 1000 l. — Ont quatre maisons brûlées. — Sont endettés de 10000 l. empruntées pour payer les gens de guerre.

Tourteron, au s^r^ de la Hautière, bourg à foires et marché. — Autrefois 222 hab. et 36 charrues. — Terr. méd. 548 arp., dont 90 aux hab. — Prés 63, dont 19 aux hab. —

Digitized by Google

Bois 340 au seigneur. — Vignes 12, le tiers désert aux hab. — Charrues 7, une au seigneur tenue par ses mains. — Mén. 70 et 15 demi, le tiers pauvres. Taille 1820 l. — 1364. — P. à Luxembourg 220 l. avec la Sabotterie. — Ont quarante cinq maisons brûlées.

Le Petit Ban. — Autrefois 13 hab. et 5 charrues. — Terr. méd. 86 arp. dont 8 aux hab. — Un seul laboureur à Sevricourt. — Taille 33 l. — 11.

La Cense de Haut, au sr Vaucher, lab. d'une charrue. — Terr. méd. et 12 arp. prés. — Nul hab. — Un laboureur d'Escordat y labour et paye à Sévricourt 25 l. — Taille 26 l. — 11.

Escordal, au sr d'Ivory. — Autrefois 160 hab. et 22 charrues. — Terr. méd. 489 arp. outre quelques vains, dont 36 aux hab. — Prés 87 dont 11 aux hab. — Bois au seigneur. — Usances 12, dont 8 vendus. — Charrues 7 et 2 au seigneur tenues par ses mains. — Rien aux ennemis. — Taille 783 l. — 943. — Ont cinquante-deux maisons brûlées.

Saint Loup aux Bois, au sr de Bricquemault.— Autrefois halle à marché, 45 hab. et 17 charrues. — Terr. 366 arp. méd., dont 65 aux hab. — Prés 54, dont 8 aux hab. — Bois 200 au seigneur. — Usances 6. — Charrues 3 et 1/2, 3 au seigneur tenues par ses mains. — Mén. 24 dont 5 hommes servant le roy, 9 valets au seigneur et 8 veuves. — Rien aux ennemis par impuissance. — Doivent de 14, 2 au seigneur et à l'église, outre 5 quartels et 3 chapons. — Taille 1044 l. — 490.

Cherpette, la Nau d'Huy et *Clicquette.* — Autrefois 14 hab. et 2 charrues. — Terr. méd. 158 arp. et autant vain, 15 aux hab. — Prés 5 aux seigneurs voisins. — Une charrue. — Mén. 3 et 2 demi. — Ont sept maisons brûlées. — Rien aux ennemis. — Taille 78 l. — 39.

Manimont, cense, fief au sr d'Auger. — Terr. méd. 56

Digitized by Google

arp. — Prés 36. — Bois 40 au seigneur. — Une charrue au censier et une au seigneur tenue par ses mains. — Un mén. — P. au Hainaut 20 l. — Taille 26 l. — 30.

Guincourt, Heurtebize et *les Aisements,* à M. d'Auroux. — Autrefois 40 hab. — Terr. méd. 142 arp., dont 82 aux hab. — Prés 24, dont 8 aux hab. — Bois usages 3. — Vignes 9 1/2, dont 2 1/2 au seigneur et 4 aux hab. — Charrues 3. — Mén. 24 et 5 demi. — Rien aux ennemis par impuissance. — Taille 392 l. — 388. — Ont dix maisons brûlées.

Hagnicourt, au s^{r} d'Hagnicourt. — Autrefois 49 hab. — Terr. méd. 298 arp., dont 49 aux hab. — Prés 89 dont 19 aux hab. — Charrues 7 et 3 aux seigneurs tenues par leurs mains. — Mén. 34 et 9 demi. — P. au Hainaut 242 l. — Taille 348 l. — 309. — Ont vingt-sept maisons brûlées.

Mazerny, les Crestes, les Hautes maisons, au s^{r} de Cerny. — Autrefois 60 hab. et 25 charrues. — Terr. méd. 389 arp., 100 vains, dont 103 au seigneur et 39 aux hab. — Prés 188, dont 29 aux hab. — Bois 60 aux seigneurs. — Usages broussailles et pâturages 106. — Charrues 7. — Mén. 22 et 15 1/2. — Taille 654 l. — 694. — P. au Hainaut 160 l. — Ont vingt huit maisons démolies.

Saulx aux Bois, au prieur de Novi. — Autrefois 120 hab. et 27 charrues. — Terr. méd. 498 arp., dont 39 aux hab., 50 au s^{r} de S. Benoist. — Prés 246, dont 42 aux hab. — Bois 24 au seigneur affermés aux bourgeois de Rethel qui ne veulent contribuer. — Charrues 3 et une au seigneur de S. Benoist, tenue par ses mains. — Mén. 38 et 12 demi. — Taille 587 l. — 700. — P. au Hainaut 209 l., à Rocroy 176. — Ont cinquante maisons détruites.

Saulx aux Tournelles et *la Vieville,* au s^{r} d'Arnicourt. — Autrefois 14 hab. et 9 charrues. — Terr. méd. 194 arp. — Prés aisances 7 au seigneur. — Charrue 1 1/2. — Un mén. — Les voisins y labourent quelques terres. — Rien aux ennemis. — Ont neuf maisons brûlées ; n'en restent que trois. — Taille 130 l. — 31.

Digitized by Google

Lautreppe, censes à l'abbaye d'Elan. — Terr. méd. 110 arp. — Prés 86. — Ni habitants ni charrues. — Une maison. — Taille 52 l. — 11.

Macheraumesnil, au s[r] des Baudes.—Autrefois 25 hab. et 6 charrues. — Terr. méd. 194 arp. — Prés 16. — Pas de charrues ni d'habitants ; sont retirés aux environs. — Ont eu vingt maisons brûlées ; il en reste cinq. — Taille 170 l. — 11.

Faschault, à l'abbaye de S. Remy. — Autrefois 40 hab. — Terr. méd. et mauv. 389 arp., les deux tiers en bruyères. — Prés 2. — Charrues 4. — Mén. 18 et 7 demi et un réfugié. — P. au Hainaut 132 l. — Taille 210 l. — 452. — Ont vingt maisons détruites.

Corny la Ville, au prieuré de Novi. — Autrefois 60 hab. et 17 charrues. — Terr. lab. méd. 286 arp., dont 3 aux hab. Prés 464, dont 8 aux hab. — Aisances 36. — Mén. 3 et 3 demi. — Pas de charrues. — 2 chevaux. — Rien aux ennemis par impuissance. — Tout le village brûlé, sauf six maisons. — Taille 130 l. — 57.

Corny la Cour, au même. — Terr. méd. 126 arp. — Prés 164. — Bois 28. — Charrues 5. — Mén. 5. — P. au Hainaut 111 l., à Rocroy 100. — Taille 300 l. — 386.

Le Chesnoy ès Rivière, à l'abbaye de Sept Fontaines. — Autrefois 45 hab. et 8 charrues. — Terr. méd. 188 arp., dont 10 aux hab. — Vignes 38 1/2, dont 24 aux hab. — Prés 37. — Charrues 3 1/2. — Mén. 34, compris 6 réfugiés et 6 veuves. — P. au Hainaut 158 l., à Rocroy 374. — Taille 626 l. — 618.

Puiseux, au s[r] de Germont. —Autrefois 46 hab. et 8 charrues. — Terr. méd. et mauvais 289 arp., un quart en plus vain, dont 30 aux hab. — Prés 3 au seigneur et à l'église. — Charrues 4 1/2 et une au seigneur tenue par ses mains. — Mén. 24 et 4 demi. —P. au Hainaut 154 l. —Taille 364 l. — 548. — Ont seize maisons brûlées.

Digitized by Google

Vauxmontreuil, à Madame de Saint Pierre, compris le *Couau* et le *Pas*. — Autrefois 60 hab. — Terr. méd. 260 arp. et autant vain. — Prés 48, dont 9 à l'église et 2 aux hab. — Vignes 20, dont 15 aux hab. — Mén. 34 et 14 demi. — P. au Hainaut avec Vuignicourt 100 l. — Taille 490 l. — 745. — Ont quatorze maisons brûlées.

Vuignicourt, à la même. — Autrefois 32 hab. — Terr. méd. 139 arp., le double en vain, un quart aux hab. — Prés 11, dont 4 aux hab. — Vignes 19, dont 12 aux hab. — Charrue 1 1/2. — Mén. 18 et 8 demi. — P. aux ennemis avec Vauxmontreuil le tiers de 100 l. — Taille 182 l. — 350. — Ont douze maisons brûlées.

Sevricourt, au s^{r} de Saint-Fraize. — Autrefois 10 hab., à présent 4 maisons de gentilshommes. — Terr. méd. 146 arp., tout aux gentilshommes. — Prés 35 à eux. — Charrues 2 1/2 et une tenue par un noble. — Mén. 6. — P. à Rocroy 30 l. — Taille 130 l. — 184.

Buissonuuœ (*sic*), au s^{r} d'Ambly. — Autrefois 30 hab. — Terr. méd. et mauv. 126 arp. — Prés 16. — Bois, le tout au seigneur. — Mén. 4. — Ni charrues, ni chevaux. — P. aux ennemis avec Neuvizy. — Taille 30 l. — 50.

Auboncour ès Rivière. — Autrefois 30 hab. — Terr. méd. 49 arp. et quelques vains, dont 12 aux hab. — Vignes 22, 2 en friche, 3 aux forains, le reste aux hab. — Prés 3 à l'église sauf 1/2 aux hab. — Usances 3. — Ni charrues, ni chevaux. — Ils travaillent la terre à bras. — Mén. 18 et 9 demi. — Taille 312 l. — 286. — P. au Hainaut 70 l. — Ont dix maisons brûlées.

Montclin, au s^{r} de Wignacourt. — Autrefois 26 hab. et 8 charrues — Terr. méd. 188, dont 10 aux hab. — Prés 69 dont 6 aux hab. — Bois au seigneur. — Charrues 2 1/2. — Mén. 9 et 6 demi. — P. au Hainaut 81 l. — Taille 287 l. — 260. — Ont douze maisons brûlées.

Lucquy, à M. de Mantoue. — Autrefois 54 hab. et 13

Digitized by Google

charrues. — Terr. bon 325 arp., dont 20 aux hab. — Prés 129, dont 29 aux hab. — Usances 60, vendus pour frais de la guerre. — Charrues 5. — Mén. 14 et 5 demi. — Taille 548 l. — 439. — P. à Rocroy avec Faux 138 l. — Doivent par cheval 2 sét. blé, avoine. — Ont quarante-quatre maisons brûlées ou démolies.

Faux et *le Pasquier*. — Autrefois 25 hab. et 12 charrues. — Terr. bon 259 arp. dont 30 aux hab. — Prés 129, dont 26 aux hab. — Usances 25 vendus. — Charrues 5. — Mén. 4 et 1 1/2 retiré à Hamagne où il paie refuge. — P. à Rocroy, la moitié de la somme ci-dessus, même droit par cheval. — Taille 496 l. — 255. — Ont dix-neuf maisons brûlées. — Nul bâtiment au Pasquier depuis 45 ans.

Resson, au s^{r} de Cerny. — Autrefois 46 hab. et 6 charrues. — Terr. bon et méd. 166 arp. dont 17 aux hab. — Prés 26 dont 10 aux hab. — Vignobles enclos 3 au seigneur. — Usances avec Pargny 216, dont 180 vendus. — Charrues 3 et 4 au seigneur. — Mén. 25 et 7 1/2, et 1 réfugié. — Taille 300 l. — 490. — P. à Rocroy 240 avec Pargny. — Ont dix maisons brûlées.

Pargny, au même. — Autrefois 49 hab. 14 charrues. — Terr. bon et méd. 349 arp., dont 20 aux hab. — Prés 16 dont 3 aux hab. — Charrue 1. — Mén. 4 et 2 demi réfugiés à Resson. — P. à Rocroy avec Resson. — Taille 274 l. — 102. — Ont trente maisons brûlées, plus dix inhabitables.

Doulx compris *Pernan*, désert à présent, au s^{r} de Cerny. — Autrefois 80 hab. — Terr. bon et méd. 348 arp., dont 10 aux hab. — Prés 89, dont 16 aux hab. — Bois au seigneur. — Usances 3. — Charrues 4. — Mén. 18 et 14 demi. — Taille 326 l. — 497. — P. à Rocroy 100 l. — Ont vingt-six maisons détruites.

Novy, au prieuré. — Autrefois 75 hab. et 24 charrues. — Terr. bon et méd. 788 arp., dont 17 aux hab. — Prés 1100, dont 17 aux hab. — Bois 214 au seigneur. — Charrues 6. — Mén. 19 et 8 demi. — Taille 392 l. — 360. — P. au

Digitized by Google

Hainaut 88 l., à Rocroy 110. — Ont quarante maisons brûlées.

Berthoncourt, au sr de Chartogne. — Autrefois 90 hab. et 28 charrues. — Terr. méd et bon 336 arp., dont 270 aux hab. — Prés 196, dont 3 à l'église et 2 aux hab. — Usances 58, communes avec Rethel. — Charrues 4 et 3 aux nobles qu'ils tiennent de leurs mains. — Mén. 13 et 6 demi. — Taille 365 l. — 382. — P. au Hainaut 220 l., à Rocroy 176. — Sont en retard de 6 ans. — Ont quatre-vingts maisons brûlées, il n'en reste que dix.

Aynaumont, au sr d'Aynaumont. — Autrefois 105 hab. et 17 charrues. — Terr. méd. et bon 295 arp., dont 36 aux hab. — Prés 118, dont 36 aux hab. — Usages 30. — Charrues 4 et une tenue par le seigneur. — Mén. 25 et 12 demi. — Taille 588 l. — 573. — P. au Hainaut 176 l., à Rocroy 352. — Ont soixante-dix maisons brûlées. — Doivent une quantité de blé par arp.

Gouvernement de Mézières.

Tourne, au sr de Marinsalle. — Autrefois 100 hab. — Terr. méd. et stér. 320 arp., dont 80 aux hab. — Prés 154, dont 19 aux hab. — Bois usages communs avec Vuarcq. — Charrues 12. — Men. 49 et 19 demi, la moitié pauvres gens. — P. au Hainaut 550 l. — Un homme de garde par jour à Mézières. — Taille 2048 l. — 1268.

Vuarcq et *la Grange-au-Bois*. — Autrefois petite ville et 74 hab. — Terr. méd. 369 arp., dont 60 aux hab. — Prés 189, dont 20 aux hab. — Bois usages et pâturages 150 en commun à toute la prévôté. — Usances pasquiers 29, dont 5 vendues. — Charrues 9 1/2 et 2 à la Grange. — Mén. 28 et 3 demi. — Taille 652 l. — 822. — P. au Hainaut 352 l. et 40 pour sauve-garde et frais. — Un homme par jour de garde à Mézières outre les corvées. — Entretiennent 6 ponts. — Le lieu est réduit à vingt-huit maisons.

Digitized by Google

Oudizy, au sr de la Fosse. — Terr. méd. et stér. 189 arp., dont 25 aux hab. — Prés 24 au seigneur. — Charrues 6 1/2 et une tenue par le seigneur. — Mén. 22 et 5 demi. — P. au Hainaut 160 l. — Taille 120 l. — 586. — Un homme de garde à Mézières et les corvées.

Damouzy. — 187 arp. terr. méd., dont 39 aux hab. — Prés 48, dont 12 aux hab. — Charrues 7 1/2. — Mén. 29, dont 3 soldats à Charleville et 6 demi. — P. au Hainaut avec Soreau 308 l. — 706. — Taille 102 l. — Un homme de garde et corvées.

Soreau, hameau de Damouzy. — Autrefois 8 hab. — Terr. mauv. 66 arp. — Prés 29, ni habitants ni bâtiments. — Taille 26 l. — 12. — Deux hab. retirés à Damouzy.

Simonnet et le *Temple*, hameau de Damouzy. — Terr. 56 arp. — Prés 10. — Ni charrues ni bâtiments. — Deux hab. retirés à Damouzy. Taille 26 l. — 12.

Arrheux, au sr de Noirfontaine. — Autrefois 26 hab. — Terr. stér. 88 arp., dont 38 aux hab. — Une charrue. — Mén. 8 et 1 demi. — Taille 94 l. — 146. — P. au Hainaut 198 l. — Garde à Mézières. — Le village a été pillé et brûlé par les ennemis l'année dernière. — Restent sept maisons.

Ethion. — Autrefois 50 hab. — Terr. 168 arp., dont 28 aux hab. — Prés 34, dont 4 aux hab. — Bois usages et communs. — Charrues 4 1/2. — Mén. 19, dont 3 soldats à Charleville et 3 demi. — P. au Hainaut avec les granges de Vuart 286 l. — Taille 312 l. — 464. — Garde à Mézières. — Le village réduit à quatorze bâtiments.

This, à Madame de la Fosse. — Autrefois 35 hab. — Terr. méd. 280 arp., dont 30 aux hab. — Prés 37, dont 13 aux hab. — Broussailles 50. — Usances 2. — Charrues 6 1/2. — Mén. 24 et 3 demi. — P. au Hainaut 165 l. — Taille 508 l. — 586. — Garde à Mézières.

Belleval. — Autrefois 36 hab. — Terr. méd. et bon 199

Digitized by Google

arp., dont 39 aux hab. — Prés 48, dont 16 aux hab. — Charrues 8. — Mén. 28 et 8 demi. — P. au Hainaut 262 l. — Taille 508 l. — 777. — Garde à Mézières.

Sury, à M. de Mantoue. — Terr. méd. 188 arp., dont 29 aux hab. — Prés 46, dont 6 aux hab. — Bois en commun avec Vuarc. — Charrues 6 1/2. — Mén. 18 et 3 demi. — P. au Hainaut 154 l. — Taille 117 l. — 529. — Garde à Mézières.

Neufville-à-Thys, à l'abbaye de Sept-Fontaines.—Autref. 60 hab. — Terr. méd. et stér. 280 arp., dont 140 aux hab. — Prés 2. — Bois usages 240. — Terre vaine 20. — Charrues 7 1/2. — Mén. 39 et 8 demi, pauvres femmes. — P. au Hainaut 211 l. — Taille 704 l. — 879. — Garde à Mézières. — Ont 20 maisons brûlées.

Vuarnécourt, à M. de Wignacourt. — Terr. 246 arp., dont 39 aux hab. — Prés 89, dont 19 aux hab. — Broussailles usances 15. — Charrues 6 1/2 et 2 au seigneur. — Mén. 28 et 3 demi. — P. au Hainaut 200 l. — Taille 848 l. — 713. — Garde à Mézières et corvées.

Esvigny. — Terr. méd. 298 arp., dont 28 aux hab. — Prés 66, dont 12 aux hab. — Bois 96 engagés pour 200 l. pendant six ans. — Charrues 9 1/2. — Mén. 34, dont 3 soldats à Mézières et 5 demi. — P. au Hainaut 220 l. — Taille 814 l. — 911. — Garde à Mézières et corvées.

Saint Pierre sur Vanze, au s^{r} de Roccan. — Autrefois 25 hab. — Terr. méd. 141 arp., rien aux hab. — Prés 48, dont 1 aux hab. — Bois usages vendus pour frais de guerre. — Charrues 3 1/2 — Mén. 13 et 2 demi. — P. au Hainaut 161 l., à Rocroy 66. — Taille 366 l. — 331.

La Haute Cleffay, 3 censes à l'abbé à Laval-Dieu. — Terr. méd. et fort 116 arp. — Prés 36. — Charrues 2. — Mén. 3. — P. au Hainaut 88 l. — Taille 118 l. — 121. — Ont été pris avec leurs chevaux l'an passé par les ennemis.

Digitized by Google

Saint Marceau sur le Mont, à M. de Guyse. — Autrefois 30 hab. — Terr. 198 arp., dont 26 aux hab. — Prés 137, dont 16 aux hab. — Mén. 24 et 4 demi. — Charrues 8. — P. à Luxembourg 264 l. — Taille 517 l. — 580. — Gardes et corvées à Mézières. — P. pour usages 100 l. par an aux chanoines de Mézières.

Boulzicourt, à M. de Mantoue. — Autrefois 82 hab. — Terr. 320 arp., dont 60 aux gentilshommes y demeurant. — Prés 71, rien aux hab. — Bois usages 90, dont 15 a. cense au seigneur. — Charrues 7 et 1 au gentilhomme tenue par ses mains. — Mén. 38, dont 2 estropiés et 6 soldats à Mézières et 5 demi. — P. à Luxembourg 132. — Taille 1043 l. — 873. — Garde à Mézières.

Semeuze, au s^r^ d'Arnicourt. — Terr. bon et méd. 169 arp., dont 13 aux hab. — Prés 99, dont 11 aux hab. — Charrues 4 1/2. — Mén. 16 et 2 demi. — P. à Luxembourg 80 l. — Taille 206 l. — 452.

Mohon, apanage de la Reine, baillage de Château-Regnault. — Terr. bon et méd. 189 arp., rien aux hab. — Prés 96, dont 2 aux hab. — Usances vendues et 400 l. de dettes pour les ennemis. — Charrues 6 1/2. — Mén. 27, 5 soldats à Mézières et 11 demi, dont 5 pauvres. — P. au Hainaut 198 l. — Taille 580 l. — 860.

Francheville, à la même et à M. de Bussy. — Autrefois 12 hab. — Terr. stér. 89 arp., dont 10 aux hab. — Prés 36, dont 1 aux hab. — Bois communs avec Semeuze et Villers. — Charrues 3. — Mén. 14 et 7 demi, cloutiers. — P. au Hainaut 200 l. — Taille 470 l. — 299.

Villers-devant-Mézières, au s^r^ de la Barge. — Autrefois 30 hab. — Terr. méd. 176 arp., rien aux hab. — Prés 376 dont 150 aux chanoines de Mézières. — Charrues 4 1/2. — Mén. 18 et 16 demi. — P. à Luxembourg 240 l. — Taille 810 l. — 502. — Gardes et corvées à Mézières.

Clavy et *Vuarby*, au s^r^ de Vuaignon. — Autrefois bourg

Digitized by Google

à marchés, 120 hab. — Terr. méd. 666 arp. et le tiers et plus en vain. — Prés 39. — Broussailles 120, la moitié vendue. — Charrues 11 1/2. — Mén. 49 et 32 demi. — P. au Hainaut 275 l. — Taille 2610 l. — 1572. — Gardes et corvées à Mézières et fourniture de bois.

Vuarby. — Autrefois 14 hab. — Terr. méd. 110 et quelques vains. — Prés 18, la moitié au seigneur. — Une charrue. — Mén. 4 et 2 demi.

Les Grandes Ayvelles, au s^{r} des Ayvelles. — Autrefois 26 hab. — Terr. méd. 166 arp., dont 16 aux hab. — Prés 78, dont 9 aux hab. — Broussailles et usage 25. — Charrues 5. — Mén. 18 et 8 demi. — P. à Luxembourg 130 l. — Taille 625 l. — 490. — Gardes à Mézières.

Les Petites Ayvelles, à M. de Roucy. — Terr. bon et méd. 126 arp., dont 9 aux hab. — Prés 79, dont 9 aux hab. plus 80 en ferme. — Broussailles 24. — Charrues 5 1 2. — Mén. 18 et 3 demi. — P. au Luxembourg 150 l. — Taille 560 l. — 484. — Gardes à Mézières.

Chalendry, au s^{r} des Ayvelles. — Autrefois 25 hab. — Terr. méd. 149 arp., rien aux hab. — Prés 62. — Charrues 3. — Mén. 9 et 3 demi. — P. à Luxembourg 42 l. — Taille 456 l. — 266. — Garde à Mézières.

Belleville, au s^{r} d'Auroux. — Autrefois 35 hab. — Terr. stér. 149 arp. nul hab. estant instruit du terroir n'a peu demeurer au lieu, et nouveaux venus, 69 arp. aux hab. — Prés 279, dont 29 aux hab. — Bois usages 12. — Bois au seigneur. — Une seule charrue au seigneur tenue de ses mains. — Mén. 7 et 6 demi. — P. à Rocroy 30 l. — Taille 262 l. — 127.

Trépigny, au s^{r} de Savigny. — Autrefois 32 hab. — Terr. lab. 169 arp. méd. et quelques vains, dont 19 aux hab. — Prés 103, dont 18 aux hab. — Broussailles 55. — Charrues 4 1/2. — Mén. 19 et 10 demi. — P. à Luxembourg 135 l. — Taille 626 l. — 510. — Garde à Mézières en argent 144 l., sujet à corvées et fourniture de bois.

Digitized by Google

Elaire, au s^r de Manre. — Autrefois 40 hab. — Terr. méd 148 arp., rien aux hab. — Prés 26. — Broussailles, usages communs avec Chalandry. — 2 charrues. — Mén. 8 et 1 demi. — P. à Luxembourg 42 l. — Taille 494 l. — 203. — Garde à Mézières.

Poix, bourg à marché, au s^r de Cerny, compris Terron et les Crêtes. — Autrefois 110 hab. et 23 charrues. — Terr. méd. 333 arp., qui doivent au seigneur un quartel, fait ou non fait 2 sous 1/2.

Terron. — Terr. 183 arp., dont 33 au seigneur. — Prés 165, dont 35 au seigneur. — Bois au seigneur. — Usances 100, qui doivent chacun au seigneur un septier et 10 sous. — Charrues 14. — Mén. 58 et 24 demi. — Taille 1630 l. — 1504. — P. au Hainaut 396 l. — Pour la garde de Mézières 10 sous par jour, corvées et 20 l. de bois. — Ont soixante-sept maisons brûlées ou démolies par les gens de guerre et les ennemis.

Ivernaumont, au s^r de Beaumont. — Autrefois 23 hab. — Terr. lab. méd. 80 arp., le double en vaines terres. — Prés 37, dont 4 aux hab. — Bois 50 au seigneur. — Charrues 2. — Mén. 11 et 9 demi. — P. à Luxembourg 90 l. — Taille 162 l. — 286. — Ont neuf maisons brûlées. — Garde à Mézières de deux jours l'une.

Toligny, au s^r de Wignacourt. — Autrefois 14 hab. — Terr. méd. 89 arp., autant en vains, 8 aux hab. — Prés 26. — Bois au seigneur. — Charrues 1 1/2 et une au seigneur tenue par ses mains. — Mén. 8 et 2 veuves. — P. à Luxembourg 90 l. — Taille 313 l. — 190. — Gardes à Mézières de trois jours l'une.

Hocquemont et *la Vallée d'Aisne*, *Franclieu et dépendances*. — Autrefois 18 hab. et 14 charrues. — Terr. méd. quantité de vain. — Prés 19. — Charrues 2. — Mén. 3 et un demi. — Taille 104 l. — 127. — Ont quatorze maisons brûlées, n'en reste qu'une à Franclieu et trois à Hocquemont.

Digitized by Google

Guignicourt, au sr d'Inville. — Autrefois 55 hab. et 11 charrues. — Terr. méd. et stérile 240 arp., et un tiers vain, 20 aux hab. — Prés 89, dont 3 aux hab. — Charrues 2 et 2 aux seigneurs tenues par eux. — Mén. 14 et 8 demi, 2 nouveaux venus. — Taille 404 l. — 344. — P. au Hainaut 270 l. — Un homme de garde à Mézières. — Ont trente maisons brûlées par les gens de guerre.

Gruyères et Malcontent, déserts à présent. — Autrefois lab. d'une charrue, 30 arp au sr de Gruyères. — Autrefois moins d'hab. qu'à présent. — Terr. stérile 160 arp., quantité de vain, 4 aux hab. — Prés 12. — Charrues 4 1/2, à 8 chevaux.— Mén. 18 et 10 réfugiés, 9 demi.— Taille 312 l. — 500. — P. au Hainaut 143 l. — Gardes à Mézières.

Champigneul et la *Petite Cleffay,* maison du seigneur au sr de S. Pierre. — Autrefois 12 hab. — Terr. méd. 166 arp. — Prés 6. — Ni charrue, ni hab. — Un laboureur doit y venir cette année. — Taille 182 l. — 10.

Terron sur Aisne, au sr Colbert. — Autrefois 80 feux. — Terr. 292 arp., dont 18 aux hab. — Prés 185, dont 18 aux hab. — Vignes 39, dont 19 aux hab. — Bois au seigneur. — Charrues 6 1/2. — Mén. 36 et 18 demi. — P. à Luxembourg 110 l., rien à Rocroy, étant de Charleville. — Taille 834 l. — 847.

Sorcy et *quatre censes,* au sr d'Haudenger. — Autrefois 100 hab. — Terr. méd. et mauv. 125 arp., dont 25 aux hab. — Prés 84, dont 14 aux hab. — Bois au seigneur. — Usances 40. — Charrues 2 et 2 au seigneur tenues par ses mains. — Mén. 40, demi 8. — Taille 1006 l. — 683. — P. au Hainaut 110, à Rocroy 242.

Bautemont, au même. — Autrefois 30 hab. — Terr. 129 arp. méd., dont 39 aux hab. — Prés 69, dont 18 aux hab. — Usances 8. — Charrues 5. — Mén. 14, demi 6, sont réfugiés à Sorcy. — Taille 522 l. — 445.

Sauceuil, la Folie et *Crèvecœur,* au sr de Sanceuil. —

Digitized by Google

Autrefois 25 hab. — Terr. 109 arp. méd. et bon, dont 2 aux hab. — Prés 69. — Bois au seigneur. — 2 charrues, et 1 au seigneur qui la tient. — Mén. 10, demi 5. — Vendent des fruits. — Rien aux ennemis par impuissance depuis 2 ans. — Comptent outre Crèvecœur et la Folie, 11 maisons brûlées. — Taille 234 l. — 184.

Amaigne, à M. de Mouy, autrefois 90 hab. et 22 charrues. — Terr. bon 594 arp., dont 196 aux hab. — Prés 466, dont 98 aux hab. — Usances 123, dont 63 vendus. — Charrues 29. — Rien aux ennemis. — Mén. 105, demi 32, et 36 réfugiés des environs. — Taille 3554 l. — 3378. — Chaque laboureur doit 2 sét. blé-avoine ; le manouvrier 2 quartels, et 2 volailles, les veufs et célibataires moitié.

Coucy-les-Amaigne, au s^r^ de Coucy. — Autrefois 120 hab. et 22 charrues. — Terr. bon et méd. 364 arp., dont 10 aux hab. — Prés 149, dont 7 aux hab. — Garennes 10 au seigneur. — Usances 38, dont 28 vendues. — Charrues 5. — Mén. 16, demi 6, 3 filles tenant ménage. — P. à Rocroy 220 l., au Hainaut 90. — Taille 900 l. — 497. — Ne payent rien par impuissance. — Ont soixante maisons brûlées par l'ennemi.

Auboncourt-les-Vauzelles, au s^r^ du Bac. — Autrefois 28 hab. et 10 charrues. — Terr. bon et méd. 226 arp., dont 8 aux hab. — Prés 149, dont 16 aux hab. — Usances 28 vendues. — Charrues 3 1/2. — Mén. 9 et demi 4. — P. au Hainaut 109 l., à Rocroy 109. — Comptent quatorze maisons brûlées ; la moitié de l'église brûlée. — Ne restent que dix maisons. — Taille 182 l. — 280.

Vauzelles, au s^r^ de Villiers. — Autrefois 29 hab. et 7 charrues. — Terr. bon et méd. 185 arp., dont 15 aux hab. — Prés 145, dont 12 aux hab. — Usances 3. — Garennes 5 au seigneur. — Charrues 3. — Mén. 9, 2 veuves. — P. au Hainaut 143, à Rocroy 100. — Ont dix-sept maisons brûlées, n'en restent que six. — Taille 240 l. — 280.

Chevrière, au s^r^ d'Arnicourt. — Autrefois 35 hab. et 9

Digitized by Google

charrues. — Terr. bon 225 arp., dont 17 aux hab. — Pré-169, dont 12 aux hab. — Charrue 1 1/2 et 1 au seigneur par ses mains. — Mén. 7 et 1 valet servant le gentilhomme. — P. à Rocroy 66, arriérés d'une année. — Ont vingt-six maisons brûlées. — N'en reste que huit logeables. — Taille 218 l. — 165.

Isancourt (prévôté de Donchery), paye quartier d'hiver aux troupes, comme Rheume, Vrigne-aux-Bois à M. de Grandpré, Bosséval à M. de Mantoue et Floin.

ETATS DE SERVICES DE TERRUEL, D'APRÈS CAUMARTIN

Jean-Ernest de Terruel, écuyer, seigneur d'Estrepigny, y demeurant, élection de Rethel, maréchal de camp.

15 avril 1640, commission de capitaine au régiment Turenne, en récompense de ses services depuis ses jeunes années.

1652, commission de capitaine de chevau-légers.

1657, commission de commissaire général pour la discipline, logement, subsistance et solde des troupes en Champagne.

10 octobre 1658, commission de visiteur général des paroisses de la généralité de Champagne pour le regallement des tailles.

13 novembre 1658, ordonnance pour la pension de 6,000 livres pour gages de sa charge de maréchal des logis de l'armée, à toucher sur l'élection de Châlons.

Avril 1661, lettres de nationalité et de noblesse pour ses services et ses blessures de l'une desquelles il est resté estropié.

Digitized by Google

7 juin 1662, enregistrement d'icelles au Parlement.

1er aoust 1662, lettres confirmatives d'icelles.

24 juin 1663, enregistrement de ces dernières au rapport de M. Colbert, à cause de poursuites dirigées contre ledit.

1er aoust 1661, certificat de Turenne, faisant foi de ses exploits et actions de valeur, avec termes qui marquent que ce n'est pas un homme de commun.

20 mars 1664, lettre de M. Le Tellier déclarant que ledit a exercé par commission du roi la charge de mestre de camp général de la cavalerie à l'armée de Hongrie.

16 avril 1664, lettre de Louvois déclarant le même fait.

ARMES. *Ecartelé aux 1er et 4e coupé d'or à une branche de chêne fruitée de gueules, et de sable à une couronne d'or ; aux 2e et 3e d'azur à 3 trèfles d'argent, 2 et 1.*

(Extrait des Maintenues de noblesse par Mgr de Caumartin, intendant de Champagne, octobre 1667.)

Digitized by Google

INDEX GÉOGRAPHIQUE

DES

NOTICES DE TERRUEL

Donnant l'indication des localités visitées par lui en 1657, suivant l'ordre des cantons actuels.

Il nous paraît indispensable d'accompagner d'une table l'utile publication des notices de Terruel sur l'état des villages ruinés par la Fronde dans la Haute-Champagne et les Ardennes. Ces villages forment aujourd'hui deux cent quarante-huit communes avec leurs dépendances, hameaux, écarts, fermes, au nombre d'une centaine environ. Quelques-unes de ces localités n'ont pas survécu aux fléaux qui les accablèrent au milieu du XVII[e] siècle. Les autres sont ainsi réparties actuellement : deux cent seize communes et soixante-quinze écarts dans le département des Ardennes ; vingt communes et quinze écarts dans le département de la Meuse, et une dans chacun des départements de la Marne et de l'Aisne. On trouvera donc, dans ce recueil, l'état vrai des misères supportées par toute la région qui s'étend entre l'Aisne et la Meuse, et comprise maintenant dans les arrondissements de Mézières, Rocroi, Rethel, Sedan et Vouziers, sur une étendue qui embrasse presque la moitié du département des Ardennes. Les cantons de Dun, Stenay et Varennes, dans le département de la Meuse, complètent l'étendue du territoire visité par le courageux lieutenant de Fabert. Cet homme

Digitized by Google

de guerre compatissant et sincère, écrivant *de visu*, nous a tracé la topographie de l'ensemble et la description exacte de chaque groupe d'habitations flagellés par l'ennemi et les gens d'armes de toutes nations à travers ce pays frontière.

Chaque notice donne le résumé de la situation du lieu : nom du seigneur; — ancien chiffre des feux, que Terruel désigne par le terme d'*habitants ;* — chiffre actuel des feux, qu'il désigne par le terme de *ménages pleins ou demi ;* — étendue du territoire cultivable, prés, vignes, bois, aisances; — nombre de charrues en activité; — quotité d'impôts payés aux ennemis d'une part, et au roi d'autre part. Les sommes perçues par les ennemis à Luxembourg et à Rocroi, sont mises en face des chiffres, non moins élevés, des tailles à recueillir par les officiers de l'Election. Il en résulte un total effroyable que ne pouvaient assurément solder les misérables populations, pressurées qu'elles étaient par tant de calamités et d'exactions. Bien souvent, Terruel joint à ces renseignements, déjà si précieux, le nombre des maisons incendiées, des laboureurs réfugiés ailleurs ou blottis dans leurs églises et dans leurs forts. Parfois il ajoute cette note lamentable : *ne paient rien par impuissance.* Voilà donc l'extrémité à laquelle furent réduites tant de communes, aujourd'hui florissantes, dont on étudie les annales sans insister suffisamment sur les fléaux qui les accablèrent et ne purent les anéantir. Désormais il sera facile de donner, en quelques lignes, le procès-verbal authentique de leurs misères au temps des guerres de la minorité de Louis XIV.

Rattachant cette période désastreuse aux jours meilleurs de Henri IV, aux relèvements du XVIII^e^ siècle et à l'activité contemporaine, on tirera de cette étude la conclusion que les populations rurales de la

Digitized by Google

France ont une vitalité puissante et des ressources infinies pour survivre aux plus cruels désastres. L'historien et l'économiste apprécieront en même temps la gratitude qui est due à Fabert et à Terruel, ces hommes de progrès, qui voulurent mesurer l'étendue du mal, afin d'en prévenir efficacement le retour. H. J.

DÉPARTEMENT DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT DE MÉZIÈRES

Canton de Charleville

	Pages.
Etion	342

Canton de Flize.

Vrigne-Meuze, Nouvion et Manicourt	321
Dom-le-Mesnil, Flize	322
Elan, Hannogne	323
Mondigny, Saint-Pierre-sur-Vence, Sapogne, Feuchères	324
Omicourt	330
Balaives, Villers-sur-le-Mont, Butz, Boutancourt	331
Saint-Marcel-sur-le-Mont, Boulzicourt	344
Les Grandes et Petites-Ayvelles, Chalandry, Etrépigny	345
Elaire, Yvernaumont	346
Champigneul, Guignicourt	347

Canton de Mézières.

Fagnon, Prix	275
Vivier et Aucourt	323
Warcq	341
This	342
Belval et Sury, Neuville, Warnécourt, Evigny	343
Semeuze, Mohon, La Francheville, Villers	344
Issancourt	349

Canton de Monthermé.

Deville et Layfour	276

Canton d'Omont.

Chagny	301
Malmy	324
Terron, Vendresse, La Cassine	330

Digitized by Google

Montigny 332
Omont, Bouvellemont, Baalons 333
Singly, La Horgne 334
Mazerny 337
Poix et Terron 346
Touligny 346

Canton de Renwez.

Haudrecy, Wartigny, Montcornet, Han-les-Moines, Sécheval et Cuviseau, Renwez ..... 275 et 276
Cliron, Les Mazures, Harcy 277
Sormonne, Lonny, Bogny, Remilly 278
Saint-Marcel et Giraumont 279
Tournes 341
Arreux 342

Canton de Signy-l'Abbaye.

Thin-le-Mouthier 279
Neufmaisons et Malcontant 286
Signy-l'Abbaye, Maranwez 287
Dommery 301
Launois, La Péreuse et Pierrepont ..... 331 et 332
Raillicourt, Barbaise, Jandun ..... 332 et 333
Clavy et Warby 344
Hocmont 346
Gruyères 347

ARRONDISSEMENT DE RETHEL.

Canton d'Asfeld.

Le Thour et Béthancourt, Villers-devant-le-Thour et Juzancourt 296
Saint-Germainmont, Balham, Gomont et Vauny, Avaux 297

Canton de Château-Porcien.

Saint-Quentin et Sévigny 295
Saint-Fergeux 297
Herpy, Bannogne et Recouvrance, Hannogne 298
Seraincourt, Son 299
Hauteville 300
Ecly, Condé, Taizy ..... 303 et 304
Inaumont 341

Canton de Chaumont-Porcien.

Dommely 282
Saint-Jean-aux-Bois 287

Digitized by Google

Maimbressy et Maimbresson, La Hardoye..... 292
Vaux, Rocquigny, Rubigny et Wadimont, Renneville et Senicourt... 293
Fraillicourt, Draize..... 294
Bégny, Givron, La Romagne, Montmelian..... 295
Chaumont et Logny, Remaucourt..... 299
Chappes et Adon..... 300

Canton de Novion-Porcien.

Justine et Herbigny, La Neuville et Wasigny..... 294
Sery, Mesmont, Novion et Provisy..... 300
Grandchamp, Viel-Saint-Remi..... 301
Villers-le-Tourneur, Neuvizy..... 302
Wagnon..... 331
Hagnicourt, Saulces..... 337
Corny et Machéroménil, Faissault, Le Chesnois. Puiseux..... 338
Vaumontreuil, Wignicourt, Auboncourt-ès-Rivières, Lucquy..... 339
Faux..... 340
Sorcy et Bauthémont..... 347
Auboncourt et Vauzelles..... 348

Canton de Rethel.

Boyau..... 302
Arnicourt, Gerson, Sorbon et Dyonne..... 303
Pargny et Resson, Doux, Novy..... 340
Berthoncourt..... 341
Amagne, Coucy, Chevrière..... 348

ARRONDISSEMENT DE ROCROI

Canton de Fumay.

La Bouverie, Anchamps..... 277

Canton de Rocroi

Le Bourg-Fidèle..... 279
Le Chastelet, Rimogne, Chilly..... 283
Laval-Morancy, Le Tremblois, Maubert-Fontaine, Etalles, Blombay.. 284
Sévigny..... 285
Regniowez..... 289

Canton de Rumigny.

Servion..... 279
Cernion..... 284
Marby, Logny-Bogny, Havys, Aubigny, Rouvroy..... 285
Vaux-Villaine, Lépron, Murtin..... 286

Digitized by Google

Liart, Marlemont..... 287
Prez, Flaignes, Léchelle..... 288
Foulzy, Estrebay, Girondelle..... 289
Hannapes..... 290
Bossus, Rumigny, Blanchefosse, Antheny..... 291
Champlin, La Férée..... 292
Bay..... 295

Canton de Signy-le-Petit.

Auvillers..... 288
Fligny, Eteignères..... 289
Tarzy, Signy, Brognon, La Neuville-aux-Tourneurs..... 290
Auge..... 292

ARRONDISSEMENT DE SEDAN.

Canton de Mouzon.

Yoncq..... 280
Letanne, Beaumont, Villemontry..... 281

Canton de Raucourt.

Artaise, Vivier, Villers et Maisoncelles, La Besace..... 280
Stonne..... 281
Le Mont-Dieu..... 282
Chéhéry et Rocan..... 321
Connage..... 322
Chémery, La Neuville-à-Maire..... 325

Canton de Sedan-Nord.

Glaire, Yges..... 320

Canton de Sedan-Sud.

Saint-Aignan, Cheveuge..... 280
Fresnois, Torcy..... 320
Lédancourt, Villers-sur-Bar..... 321

ARRONDISSEMENT DE VOUZIERS.

Canton d'Attigny.

Alland'huy et Le Chesnois..... 302
Voncq, Semuy..... 328
Le Mont-de-Jeux..... 329
Charbogne..... 335
Sausseuil et Crèvecœur..... 347

Digitized by Google

Canton de Buzancy.

La Berlière 281
Saint-Pierremont, Sommauthe, Vaux-en-Dieulet 305
Bar, Harricourt, Buzancy 306
Belval, Nouart, Barricourt, Tailly 307
Andevanne 308
Landres 312
Chennery, Remonville, Imécourt, Verpel 313
Sivry, Briquenay, Thénorgues 314
Fossé, Bayonville 326

Canton du Chesne.

Tannay 275
Les Petites-Armoises, Montgon 282
Boult-aux-Bois 318
Les Grandes-Armoises, Verrières 325
Sy, Brieulles-sur-Bar, Authe, Autruche 326
Germont, Noirval 327
Châtillon, Les Alleux 328
Le Chesne, Sauville 329
Louvergny 335

Canton de Grandpré.

Chéhéry 311
Fléville et Exermont 312
Sommerance 313
Beffu et Morthomme, Champigneulles et Saint-Juvin 314
Grandpré, Marcq et Chevière, Cornay, Chastel 315
Senuc, Apremont 316
Lançon, Termes 317
Olizy, Grandham 318

Canton de Monthois.

Condé-lez-Autry 316
Autry 317
Brécy 319

Canton de Tourteron.

Neuville et Day 282
Tourteron 301
Lametz 329
Jonval, Marquigny 334
Suzanne, Tourteron 335
Ecordal et le Petit-Bau, Saint-Loup-aux-Bois 336
Guincourt 337

Digitized by Google

Canton de Vouziers.

Falaise, Quatre-Champs, Chestres..... 274
Longwé, La Croix-aux-Bois, Toges, Ballay..... 327
Terron..... 347

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.

ARRONDISSEMENT DE MONTMÉDY.

Canton de Dun.

Saulmori..... 273
Villefranche..... 282
Villers-devant-Dun, Chassogne et Aincreville..... 308
Brieulles-sur-Meuse..... 309

Canton de Montfaucon.

Bantheville et Bouru..... 308
Cierges, Montfaucon, Dannevoux..... 309
Septsarges, Gercourt et Drillancourt, Cuisy..... 310
Epinonville, Ivoiry..... 311
Gesnes..... 312

Canton de Stenay.

Beaufort..... 273
Beauclair..... 307
Halles..... 308

ARRONDISSEMENT DE VERDUN.

Canton de Varennes.

Malancourt et Haucourt, Boureuilles..... 310
Baulny..... 311

DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Canton de Ville-sur-Tourbe.

Binarville..... 316

DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

Canton d'Aubenton.

Logny-les-Aubenton..... 291

Digitized by Google

STATISTIQUE DE L'ÉLECTION DE RETHEL EN 1636

D'après un document inédit des archives de Reims

Communication faite au Congrès de la Sorbonne

Par M. H. JADART, délégué de l'Académie

Le programme du congrès des Sociétés savantes, réuni à la Sorbonne au mois d'avril 1884, contenait cette question pour la section des Sciences économiques et sociales :

Etudier les mouvements de la population sur un point déterminé de la France rurale, soit sous l'ancien régime, soit depuis la Révolution.

L'analyse d'un registre de l'Élection de Rethel nous permit de dresser l'état demandé, pour la première période du XVII^e^ siècle et dans les limites de cette ancienne juridiction qui comprend aujourd'hui près de la moitié du département des Ardennes. L'Élection de Rethel comptait, en effet, deux cent vingt-trois localités, dont deux cent dix-sept forment actuellement autant de communes du département des Ardennes, et six autant de communes du département de la Marne. Son ressort, qui était celui des *Élus*, officiers royaux chargés de l'assiette de l'impôt appelé *taille royale*, s'étendait, sans aucune régularité topographique, de l'Aisne à la Meuse et de

Digitized by Google

l'Argonne à la Thiérache. Il comprenait les villes de Mézières, Rethel, Vouziers et Donchery, avec toutes les dépendances des prévôtés du Rethélois, au milieu desquelles s'enchevêtraient les autres paroisses du diocèse de Reims qui relevaient de l'Élection de Reims (1). La liste des villages dressée plus loin indiquera clairement quelle était la dimension du ressort des Élus de Rethel, ressort presque semblable à celui du duché de ce nom, et qu'il est impossible de préciser géographiquement à l'aide des divisions modernes.

Le document inédit que nous signalons se trouve aux Archives de Reims. Il offre une véritable statistique dressée pour chaque paroisse par les Élus eux-mêmes, vraisemblablement sur les lieux ou à l'aide des données les plus authentiques (2). Nous ne reproduisons qu'une partie des divers renseignements qu'il donne, à la date de 1636, en regard du nom de chaque localité : nombre des *mesnages plains* et des *demy mesnages*, des *laboureurs*, des *chevaux* ou *bœufs*, montant en livres de la *taille annuelle*. Il contient, en outre, les indications suivantes non moins précieuses pour l'histoire : noms des seigneurs avec le détail des redevances à eux payées par les habitants, noms des asséeurs et collecteurs de la taille, des syndics et des commissaires du quartier. Enfin on lit en marge, ce qui offre toute garantie sur le ca-

(1) L'Élection de Reims comptait 366 paroisses, dont 178 sont comprises dans le département des Ardennes, notamment Attigny, Asfeld, Château-Portien, Signy-l'Abbaye, etc.

(2) Cahier entièrement manuscrit, sur papier in-folio, de 10 feuillets, portant en tête *Controlle de la taille de l'année 1636 de l'Election de Rethel*, et au dos *Controlle des rolles des menages ou dependants de l'Election de Rethel en 1636.* Arch. de Reims, papiers non classés.

Digitized by Google

ractère sérieux des investigations, la date du contrôle fait dans les divers mois de l'année courante (1).

La taille, impôt arbitraire par excellence, nécessitait, en effet, les plus minutieuses recherches sur le chiffre total des feux, sur les ressources de chaque ménage, sur le nombre des chevaux et des charrues. C'était sur ces bases que l'Intendant répartissait la part contributive de chaque Élection, et c'était sur ces bases encore que la distribution s'en faisait à la charge de chaque paroisse et de chaque contribuable. Si les syndics des villages avaient intérêt à diminuer le chiffre des feux, les Élus avaient mission de le vérifier pour maintenir une égalité, autant que possible, proportionnelle. La tâche était ardue. L'Intendant de Champagne avait à répartir le montant de l'impôt entre douze élections et deux mille deux cent cinquante deux communautés, sans autres renseignements que ceux dont nous publions un extrait. Le cadastre n'existait pas, et de choquantes inégalités, sans parler des privilèges et des abus, restaient inévitables dans la division comme dans la perception de la taille personnelle. En vain songea-t-on à la convertir en taille réelle, c'est-à-dire à frapper les biens, et non les personnes. L'ancien régime, malgré les courageuses tentatives de Fabert et de Vauban, ne put réaliser cette besogne toute moderne du cadastre, qui est devenue la base rationnelle, quoique toujours perfectible, de l'égalité devant l'impôt.

(1) L'écriture ténue de cette pièce en rend la lecture difficile, surtout en ce qui concerne les noms propres. Quant aux nombres, il est aisé de les saisir, parce qu'ils sont tous en chiffres romains. Nous avons respecté l'orthographe ancienne des localités, et placé en face les cinq principaux chiffres de leur statistique, regrettant de ne pouvoir y joindre les noms des seigneurs et principaux habitants. Nous signalons ces listes de la noblesse locale à ceux qui rééditeraient un jour Caumartin.

Digitized by Google

Mais ce n'est point assez de fournir la statistique agricole de ces deux cent vingt communes ardennaises au début du XVII[e] siècle ; nous voudrions signaler les documents qui permettent d'en constater l'état et les variations au milieu et à la fin du même siècle, au début du suivant et à la veille de la Révolution (1). En y ajoutant les documents contemporains, dont nous ne parlerons pas ici à raison de leur abondance et de leur vulgarisation, on réaliserait, pour la moitié environ du département des Ardennes, une étude comparative s'étendant sur trois siècles, donnant un aperçu de la vie intime des populations, une vue d'ensemble de leurs misères aux jours d'invasion et de famine, ou de leur abondance aux jours d'un travail pacifique et fécond (2). C'est ainsi que l'humanité doit apprendre à connaître son histoire, histoire instructive et consolante qui ressemble beaucoup à l'antique récit de la Bible sur le songe des sept vaches grasses et des sept vaches maigres. Le bien ici-bas a toujours été et sera toujours mélangé de beaucoup de mal. L'homme sage est celui qui, sachant tirer le bien du mal, travaille avec patience afin de sortir vaillamment d'inévitables épreuves. On voit toujours pareil effort se produire à la suite d'un fléau dévastateur, de sorte qu'à l'envi les maisons se reconstruisent, les foyers se repeuplent et les moissons recommencent à mûrir.

(1) Les Archives départementales des Ardennes, à Mézières, n'ont que des pièces du XVIII[e] siècle sur l'Élection de Rethel, mais on y trouvera les plus amples renseignements sur cette période. L'inventaire-sommaire de ces pièces, série C, 517 à 539, a été publié avec de nombreux détails par M. Ed. Sénemaud, archiviste des Ardennes, en 1867.

(2) On lira plus loin la notice de l'intendant Larcher sur la richesse commerciale et industrielle de l'Élection de Rethel en 1697.

Digitized by Google

Une preuve frappante de cette vitalité des populations rurales, c'est le spectacle des calamités effroyables dont elles se relevèrent. Sans remonter plus haut que les premières années du XVII[e] siècle pour la région qui nous occupe, nous pouvons déjà constater une notable diminution : « En 1600, porte une note rédigée par les Élus, le païs de Rethel étoit composé de dix huit mille neuf cent quatre vingt dix huit feux, et en 1612 le nombre des habitans étoit diminué d'un tiers (1). » Le relevé de 1636, que nous publions, donne un total de douze mille trois cent quarante et un ménages pleins et de trois mille trois cent trente et un demi-ménages. On comptait aussi alors : deux mille vingt-six laboureurs, sept mille cent-une bêtes de trait, tant chevaux que bœufs, et la taille atteignait la somme de 33,205 livres (2). Ce fut bien pis vingt ans plus tard, quand les désastres de la Fronde eurent accablé et presque anéanti la plupart des villages d'entre Aisne et Meuse. Le calcul exact des feux survivants ne peut être facilement établi à raison des lacunes que contient le relevé de Terruel, mais ses notices, rédigées sur les lieux et exemptes de toute exagération intentionnelle, attestent une effroyable dépopulation (3). Il y eut un long intervalle d'a-

(1) Annotation mss. sur un registre de la taille de l'Élection de Rethel en 1735, pièce non classée des Archives de Reims et provenant de la Bibliothèque nationale, où elle a été renvoyée en 1883.

(2) Ces totaux ont été calculés par nous, l'original n'en contient aucun. Les chiffres manquent pour Mézières, Donchery et quelques autres localités. On n'a pour Rethel que le nombre des feux. Nos calculs sont donc incomplets.

(3) Le seul moyen de l'apprécier est de parcourir le texte sommaire de ces notices publiées dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXII et t. LXXIV, 1882-83. — Cfr. avec l'ouvrage du commandant J. Bourelly, *Le Maréchal Abraham de Fabert* (1599-1662), étude historique publiée en 2 vol. 1881, Paris, Didier, t. II, p. 142 à 155, et appendice, p. 365 à 379, où se trouvent 26 notices complètes.

Digitized by Google

baissement et de misère, dont on trouve la trace dans la chronique de Jean Taté, bourgeois de Château-Portien, ainsi que dans un grand nombre d'actes notariés, doléances, remises d'impôts, qui relatent tous une détresse extrême accrue d'une stérilité générale (1).

Mais peu à peu la bonne fortune vint encore luire sur une région si éprouvée, et prévalut, grâce à l'opiniâtre persévérance et à l'incessante économie des populations rurales. On voit, en effet, l'Élection de Rethel retrouver son chiffre normal et figurer pour quatorze mille six cent quatre-vingt-dix feux, dans le recensement de la Généralité de Champagne, que publia Saugrain au commencement du XVIII[e] siècle (2). Le même chiffre est maintenu dans les colonnes du Dictionnaire d'Expilly (3). Nous retrouvons encore le chiffre de quinze mille cinq cent quarante-neuf feux, ou de soixante-cinq mille quatre cent vingt-cinq personnes, dans les divers dénombrements opérés par les Intendants de Champagne aux derniers jours de l'ancien régime. Le plus substantiel de ces dénombrements fut opéré en 1773, et ses investigations furent si multiples et si bien remplies, qu'il pourrait encore servir de modèle aujourd'hui pour un recensement général. Il contient, en effet, l'état des feux

(1) La *Chronique de Taté* est l'une des sources les plus sûres pour notre histoire locale. Elle mérite d'être mise au jour. — Quant aux pièces spéciales, nous signalerons les *Doléances des fermiers de la baronnie du Thour adressées à l'Hôtel-Dieu de Paris en 1654 et années suivantes*, transcrites par nous aux archives communales du Thour et de Villers-devant-le-Thour, ainsi que parmi les minutes de l'étude de M[e] Pisvin, notaire à Sévigny-Waleppe. Ces documents seraient les pièces justificatives de la Chronique de Taté, que nous voudrions pouvoir publier intégralement.

(2) *Nouveau dénombrement du Royaume par généralitez, élections, paroisses et feux*, in-4°. Paris, Saugrain l'aîné, M.DCC.XX, p. 425.

(3) *Dictionnaire des Gaules et de la France, verbo Rethel*, t. VI, 1770.

Digitized by Google

divisés en ecclésiastiques, nobles et roturiers, — celui des personnes par sexe au-dessus et au-dessous de sept ans, — le nombre des bestiaux de diverses catégories, — l'indication des marchés, — des charrues, — des laboureurs, — des arpents du terroir, — des grains ensemencés, — des grains récoltés année moyenne et l'année même, — des boissons fabriquées, vin ou cidre, — des terres d'usages servant à la pâture, — enfin des terres incultes et marais sans valeur (1).

Tels sont les éléments qui permettraient de fixer, pour chaque localité des Ardennes, sa part de progrès et de décadence durant les deux siècles qui ont précédé la Révolution. Malgré tant d'améliorations inaugurées par notre époque, elle ne peut espérer être entièrement exempte des fléaux qui ont si souvent assailli nos pères.

C'est ainsi qu'en 1870, la même contrée, le département des Ardennes, a revu les horreurs de la guerre, également atroces à tant de titres, mais assurément moins meurtrières pour les populations qu'au temps de la Fronde. Aujourd'hui, c'est un fléau différent qui étend ses ravages à travers cette région du Rethélois, vouée en grande partie aux labeurs agricoles : les villages diminuent comme chiffre d'habitants et comme nombre de charrues. De 1851 à 1881, l'arrondissement de Rethel a décru de quatorze mille habitants, soit en moyenne une perte de cinq cents habitants par année. En présence du mouvement qui entraîne les ouvriers loin des champs, vainement voudrait-on moins cultiver, car l'abondance féconde dont nous jouissons ne pourrait se maintenir sans la même somme de travaux. Ainsi qu'aux jours

(1) Archives départementales de la Marne, à Châlons. Série C, 430.

Digitized by Google

lointains où Terruel parcourait nos campagnes, on y découvre encore bien des ruines, ruines moins visibles qu'autrefois parce que l'ensemble du village conserve son aspect de bien-être. Le bien-être de toutes les classes, voilà l'un des incontestables progrès de notre époque, mais il ne devrait ni ralentir le travail, ni déshabituer de la simplicité. Il faudrait distinguer entre le bien-être légitime et le luxe trompeur, et comprendre que le mal qui nous tourmente est, à beaucoup d'égards, un mal moral. Pour le guérir, il faut autant d'efforts que pour fermer les plaies des anciennes guerres. Il faut de l'énergie, de la patience, de la vertu, et aussi de l'espérance :

O passi graviora, dabit deus his quoque finem.

Digitized by Google

I.

CONTROLLE DES ROLLES DES MÉNAGES ET DÉPENDANS DE L'ÉLECTION DE RETHEL EN 1636

LOCALITÉS	MÉNAGES PLEINS	MÉNAGES DEMI	LABOUREURS	CHEVAUX	TAILLE
I. Prevosté de Rethel					
Rethel — Ville	744	240	»	»	»
Rethel — Bourg bas	180	47	»	»	»
Rethel — Bourg de Chef..	89	17	»	»	»
Rethel — Bourg de Liesse.	80	28	»	»	»
Rethel — Ville Neufve....	6	2	»	»	»
Rethel —	6	2	»	»	»
Rethel — Cense de la Ville.	6	»	»	»	»
					Livres.
Brienne	89	24	10	25	234
Aire	71	9	16	30	110
Acy	59	13	21	53	218
Bierme	70	11	11	43	268
Thugny	66	32	14	46	206
Trugny	76	19	24	68	444
Fleury	16	6	5	23	55
Seuil	118	39	24	69	550
Sault	26	6	5	23	52
Perte	93	23	29	60	330
Annelles	53	8	31	57	209
Le Mesnil	53	8	31	57	237
Vaux et Beaumont	76	11	20	63	558
Montmarin (Village suj. détruit.)	12	4	2	8	20
Nouvy	85	22	10	100	80
Bertoncourt	86	21	16	85	296
Corny la Cour	»	»	»	»	»
Mont Laurent	45	12	11	33	170
Ambly sur Aixne	78	14	6	23	120
Coucy	91	31	18	88	700
Chevrière	16	12	9	48	195
Doux	47	22	16	67	396

Digitized by Google

LOCALITÉS	MÉNAGES		LABOUREURS	CHEVAUX	TAILLE
	PLEINS	DEMI			
Resson	37	11	1	2	121
Pargny	37	10	10	40	212
Barby	69	12	9	39	100
Inaumont	70	35	7	10	162
Amagne	93	35	14	76	580
Faux	22	3	7	10	74
Lucquy	46	23	9	45	180
Auboncourt lez Vauzelles	22	10	6	36	38
Vauzelles	21	10	6	26	150
Sauce aux Bois	89	27	10	45	145
Sauce aux Tournelles	25	1	5	23	16
Lautreppe	5	»	5	20	16
Monclin	28	4	4	24	75
Sauseuil et Crévecœur	21	6	2	8	72
Sorcy et Rochefort	65	14	4	20	240
Bautémont	29	7	4	20	124
Auboncourt ès Rivières	21	9	2	5	93
Le Chesnois	37	19	4	13	110
Le Petit Ban	9	»	4	16	20
Vaux Monstreuil	56	10	12	40	72
Vuignicourt	21	7	3	15	40
Sevricourt	22	2	3	14	25
Cohault	1	»	1	8	12
Puiseux	26	9	7	28	93
Buissonvué	7	1	2	7	12
Hagnicourt	67	14	7	33	250
Faissault	31	2	3	12	33
Macheromesnil	34	8	4	20	47
Vuagnon	78	15	4	8	90
La Péreuse	14	6	1	3	15
Corny la Ville	46	14	4	13	54
Sommepy	308	82	78	118	1204
Sainct Souplet	92	19	33	37	562
Saincte Marie à Py	81	22	37	59	501
Vaudesincourt	39	12	17	21	148
Moronvilliers	11	»	5	16	57
Sainct Estienne à Arne	116	39	55	67	126
Sainct Marcel sur le Mont	18	6	4	23	40
Seelles	18	13	10	5	88
Machault	106	29	32	71	705
Ville sur Retourne	59	19	31	36	142
Sainct Pierre à Arne	11	1	3	6	38

Digitized by Google

LOCALITÉS	MÉNAGES PLEINS	MÉNAGES DEMI	LABOUREURS	CHEVAUX	TAILLE
Mont Sainct Remy.	...16.....	.5.....	.5.....	.7.....	.80
Dricourt.....	...13.....	.1.....	.7.....	.20.....	.66

II. Prevosté du Chastellet

Le Chastellet.....	...57.....	.14.....	.19.....	.41.....	.86
Regnicourt (*auj. détruit*)	...12.....	.15.....	.2.....	.6.....	.12
Sainct Remy le Petit.....	...20.....	.4.....	.12.....	.23.....	»
Bergnicourt.....	...57.....	.19.....	.15.....	.30.....	.120
Alincourt.....	..50.....	.13.....	.13.....	.28.....	.258
Neuvelize.....	...82.....	.18	».	».	.260
Sainct Loup en Champagne	..108.....	.23.....	.28.....	.60.....	.359
Tanion.....	..126.....	.19.....	.42.....	.100.....	.436

III. Prevosté de Bourg

Bourg.....	...68.....	.11.....	.18.....	.54. .	.150
Mars.....	. 35.	.10.....	.8.....	.50.....	.140
Ste Marie s. Bourg et Bailla	...28.....	.10.....	.9.....	.54.....	.140
Contreuve et Champbernard	...53.....	..16.....	.12.....	.60.....	.225
Semide et Sez.....	..101.....	.13.....	.47.....	.88. ...	.250
Leffincourt..... ..	...60.....	.19.....	.23.....	.50.....	.450
Sugny.....	...48.....	.19.....	.12.....	.66.....	.200
Savigny, Primant et la Cosme	..168	.50.....	.17.....	.65.....	»
Sainct Morel et Corbon...	...63.....	.21.....	.15.....	.70.....	.140
Liry.....	...74.....	.12.....	.17.....	.50.....	.381
Singly en Vallage.....	....3.....	».	.1.....	.5.....	.12
Cheppe.....	...22.....	.1	.7.....	.20.....	.70
Caunoy et Chamiot.....	...10.....	».	.2.....	.7.....	.14
Longwé lez la Croix et Livry	...18.....	.14.....	.5.....	.6.....	.100
Tourcelles et Chaumont...	...46.....	.14.....	.13.	.45.....	.140
Vouziers.....	..171.....	.39.....	.8.....	.60.....	.380
Teline (*auj. détruit*)	...11.....	.4.....	.5.....	.16.....	.35
Blaize.....	...29.....	.9.....	.7.....	.43.....	.134
Coëgny.....	...20.....	.7.....	.5.....	.20.....	.34
Trehiere.....	....1.....	».	.1.....	.4 c., 4 b....	.12
Grivy.....	...39.....	.19.....	.15.....	.52.....	.300
Loizy.....	...25.....	.14.....	.10..	.36.....	.62
Chardeny..... ..	...16.....	.6.....	.5.....	.18.....	.17
Quilly.....	...41.....	.13.....	.8.....	.17.....	.80
Marqueny au vallage.....	...14.....	.1.....	.5.....	.20.....	.27
Vrizy.....	..121.....	.35.....	.18.....	.64.....	.375
Condé.....	...48.....	.13.....	.5.....	.24.....	.150

Digitized by Google

LOCALITÉS	MÉNAGES PLEINS	MÉNAGES DEMI	LABOUREURS	CHEVAUX	TAILLE
IV. Prevosté d'Omont					
)mont	88	19	10	48.	266
Ballay	37	10	2	10	66
Vandy	130	33	4	23	582
Terron sur Aixne	67	6	9	18	150
Voncq	215	45	16	76	540
Les Alleux	59	15	7	27	130
Rilly	54	19.	7	36	280
Semuy	62	6	4	24	232
Le Mont de Prix	17	11	4	28	86
Vendresse	239	46	10	60	560
Terron lez Vendresse	76	19	4	24	135
Omicourt	46	11	4	20	50
Escordal	102	32	17	78	349
Suzanne	76	28	5	18	281
Charbogne	140	39	18	80	504
Sainct Lambert	141	28	9	55	412
Longwé l'abbaye	23	10	4	23	42
Lametz	78	14	11	40	194
Sauville	147	48	13	61	340
Le Chesne	307	65	23	126	780
Singly lez Omont	33	12	7	17	40
Baleyve	42	11	5	20	95
Buz	24	9	2	6 c., 8 b.	24
Thiéves	8	1	8	40	46
Villers le Tigneux	74	21	5	19	64
Jonval	41	12	7	23	45
Baalon	76	14	10	53	112
Bouvellemont	43	12	4	19	54
La Horgne	38	10	2	8	75
Turtron	130	13	6	27	282
Hurtebize	41	12	1	4	90
Sainct Loup aux Bois	45	13	5	24	116
Manimont	»	»	»	»	»
Cherpette	9	3	1	5	20
La Neufville à Maire	69	22	7	22	114
Manre	6	2	2	16	30
Mazerny	61	12	6	21	285
Armoise la Grande	77	23	4	8 c., 12 b.	80
Sy	91	22	8	38	300
Terrière	52	12	5	23	60
Marqueny aux Bois	65	12	9	37	85

Digitized by Google

LOCALITÉS	MÉNAGES PLEINS	MÉNAGES DEMI	LABOUREURS	CHEVAUX	TAILLE
Semeuze	24	1	6	30	34
Louvergny	62	18	6	30	100
Chémery	124	40	12	40 c., 40 b.	514
Sapogne	68	35	10	8 c., 46 b.	84
Feschier	11	»	3	14 c., 4 b.	20
Malmy	19	5	2	30	67
La Morteau	8	1	3	16	22
Ambly sur Bar	24	4	1	4	60

V. Prevosté de Brieulles

Brieulles	143	24	15	73	183
Belleville	50	16	6	23	60
Toge	37	11	7	8	30
Authe	80	23	21	99	200
Autruche	60	30	18	68	180
Bayonville	62, ab. 17	33, ab. 4	12, ab. 1	»	120
Fossé	67	18	13	30 c., 30 b.	100
Germont	40	22	4	21	120
Chastillon	95	15	8	40	300
La Croix	39	23	5	2 c., 8 b.	100
Noirval	57	16	6	8 c., 22 b.	38

VI. Prevoste de Maizières

Maizières	»	»	»	»	»
Vuarnécourt	38	11	4	24	72
Gruyères	11	6	1	5	25
Launois	118	29	22	80	404
Pierpont	4	3	1	6	17
Jandun	77	33	7	30 c., 28 b.	230
Barbaize	55	9	8	52 c., 14 b.	128
Raillicourt	45	16	4	16	75
Montigny	65	15	8	28 c., 2 b.	302
Poix	104	28	18	82	450
Guignicourt	41	14	2	11	84
	Le tiers d'iceux soldats et mendiants qui ne possèdent aucuns biens.				
Ivernaumont	26	4	2	9	32
Hocquemont et la Vallée d'Esve	25	3	»	»	12
Toligny	14	3	4	21	28
Villiers sur le Mont	22	6	5	25	58
Estrepigny	33	5	4	24	55

Digitized by Google

LOCALITÉS	MÉNAGES PLEINS	MÉNAGES DEMI	LABOUREURS	CHEVAUX	TAILLE
Ayvelle la Grande	21	7	4	24	55
Ayvelle la Petite	19	4	5	27	50
Villiers devant Maizières	28	10	3	20	50
Eslaire	22	3	3	18	55
Chalandry	21	4	5	22	38
Esvigny	37	16	7	42	72

VII. Prevosté de Vuarcq

Neuville lez Tis	53	15	8	8 c., 34 b.	»
Tournes	84	17	11	54	190
Houdizy	»	»	»	»	»
Clavy	92	23	»	»	82
Damouzy	»	»	»	»	»
Sormonne	»	»	»	»	»
Arreux	20	4	5	4 c., 18 b.	25
Belval	39	9	9	39	88
Sury	18	10	8	37 c., 4 b.	40
Estion	31	8	3	13	45
Tis	36	10	6	38	100
Soreau	»	»	»	»	»

VIII. Prevosté de Donchery

Donchery	»	»	»	»	»
Villers sur Bar	36	6	7	42	30
Flize	13	3	2	12	25
Boutancourt	31	6	2	11	94
Soiru	1	»	1	6	17
Le moulin Faveau	12	»	2	4 c., 8 b	14
Don	50	11	10	53	37
Boulzicourt	51	20	5	25	180
Viller sur Vanze	»	»	»	»	»
Vivier	56	21	12	54	100
Chaumont et St Quentin	17	4	11	44	32
Connage	37	21	9	47	80
Chéry	»	»	»	»	»
Hanogne St Martin	53	4	7	42	35
Villette	6	1	2	12	12
Torcy	40 dont 8 forains.	1	8	40	50
Glaire	23 dont 3 forains.	4	7	38	38

Digitized by Google

LOCALITÉS	MÉNAGE PLEINS	MÉNAGE DEMI	LABOUREURS	CHEVAUX	TAILLE
Ige	»	»	»	»	»
Mondigny	»	»	»	»	»
La Haute Clefay	3	»	3	20	»
Champigneulles	16	9	3	.6 c., 10 b	.60
La Franche-Ville	20	5	4	20	42
Mohon (dont 4 fermiers. et 8 demeurant a Maizières)	56	16	3	20	175
Briancourt	41	12	7	35	50
Sainct-Pierre sur Vence	27	3	5	24	76
Manicourt et Nouvion	46	14	10	50	81
Vrignemeuze	25	4	5	32	50
Fresnois	28	4	8	40	20
Le Dancourt	9	3	2	12	12

NOTA. — Les endroits marqués de guillemets sont laissés en blanc sur l'original. Le cinquième chiffre est celui de l'évaluation de la taille en livres. La lettre c. signifie *chevaux*, et b. *bœufs*; de même ab. veut dire *absent*.

(Extraits analytiques d'un Cahier manuscrit sur papier, in-folio de 20 pages ou 10 feuillets, aux Archives de Reims, papiers non classés, 1884.)

II

COMMERCES ET MANUFACTURES DE L'ÉLECTION DE RETHEL EN 1697.

Il y a dans cette élection trois cantons différens et où il se fait aussy de différens commerces. Le canton de la Champagne qui ne produit que du seigle et des avoines et très peu de froment. Ces graines se consomment pour la pluspart dans le pays et le surplus se porte sur les frontières de la Meuse. Il y a très peu de pasturages et seullement quelques villages où les habitans engraissent des bœufs avec

Digitized by Google

des pains d'huille de navette qui leur font un profit assez considérable.

Le canton du Vallage, autrement la vallée de Bourq, est le long de la rivière d'Aisne, il est beaucoup plus considérable par le nombre des bourgs et villages et par la fertilité du terroir : il y croist en abondance des froments qui se débitent dans le pays et sur la frontière de la Meuze. Il y a des vignes en plusieurs endroits, mais les vins en sont petits et ne sortent point du pays.

Il y a quantité de belles prairies où il se nourit quantité de bestiaux dont le proffit est considérable. Ces prairies seroient fort propres à établir des haras, si l'on y mettoit de bons étallons, et les chevaux qui seroient nourris dans ces prairies seroient du moins aussy bons et même plus durs au travail que ceux qui viennent de Frize et de Hollande.

Le troisième de ces cantons est celuy que l'on appelle de la Frontière, du costé de la Thiérache, de Rocroy, de Mézières. Les terres de ce canton ne produisent pour la plupart que du seigle et des avoines. Il y a beaucoup de bois qui ne sortent guère du pays, des minnes de fer et des fourneaux où il se fabrique quantité de munitions de guerre.

Les trois villes de cette Election sont Rethel, Mézières et Donchery.

Il y a dans la ville de Rethel une manufacture d'étoffes de laine à peu près semblables à celles qui se font à Reims, mais moins parfaites à cause que les ouvriers ne sont pas si soigneux à séparer les laines communes dans les fines, et qu'ils les mélangent dans les fabriques de leurs étoffes, ce qui en diminue considérablement la finesse et le prix; le débit s'en fait sur les lieux et même à Reims, mais le nombre des mestiers depuis l'année 1686 est réduit à moitié,

Digitized by Google

et il n'y en reste plus que trente-sept ou trente-huit qui manquoient de laines, ainsy que de touttes les autres manufactures pendant la guerre.

On fait à Mézières des serges façon de Londres et de Berry, et des serges drappées qui se débitent sur les lieux et aux foires de Reims, mais cette manufacture est si fort diminuée depuis quelques années que de cent mestiers qu'il y avoit, il n'y en est resté plus que huit.

Les tanneries de Mézières estoient autrefois fort considérables, et elles se soutiennent encore assez bien.

Il y a dans la ville de Donchery une manufacture de serge, mais elle est si fort dimininuée qu'il n'y reste plus que huit maistres.

Extrait des *Mémoires concernans la province de Champagne, rédigés par l'Intendant Larcher, en 1697.* Mss. dont il existe de nombreuses copies.

(*Bibliothèque de Reims, Mss. in-4°, relié, f° 117.*

Digitized by Google

Digitized by Google

U. OF MICH.

Digitized by Google

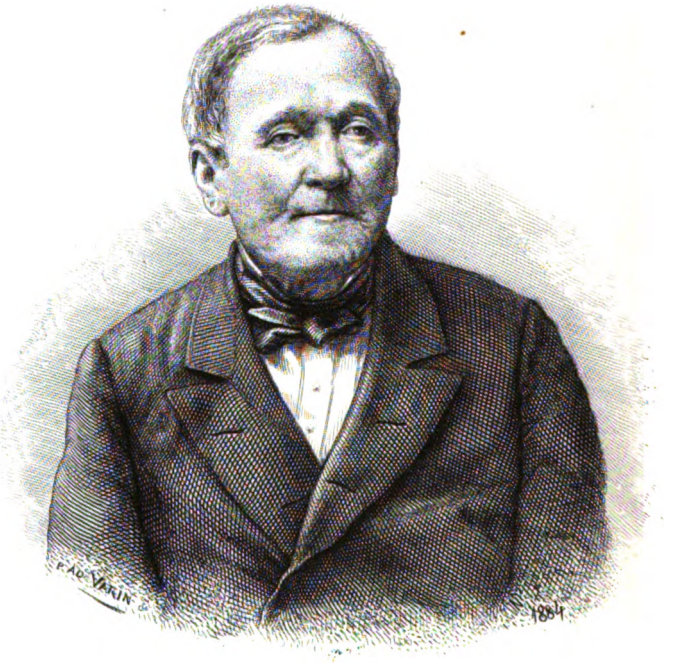

DUQUENELLE (VICTOR)
Antiquaire Remois
1807-1883.

Imp. Armand, 9 Tournelle, 35 Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

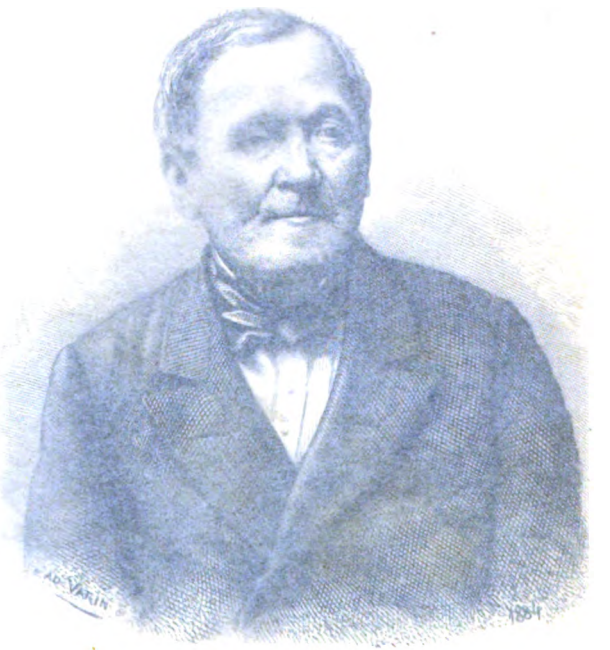

VICTOR

LES OBJETS MÉROVINGIENS

TROUVÉS A LUTERNAY EN 1882

Œuvre posthume de M. DUQUÉNELLE, *membre titulaire,*
précédée d'une Notice nécrologique
et suivie des Discours prononcés sur sa tombe
le 24 Décembre 1883.

En publiant la dernière communication qu'elle ait reçue de M. Duquénelle sur une sépulture mérovingienne de Luternay, l'Académie de Reims doit accompagner cette œuvre posthume de quelques renseignements biographiques et des discours prononcés sur la tombe de notre regretté confrère. L'ensemble formera un hommage public de reconnaissance, auquel a droit, à tant de titres, l'homme de bien, le collectionneur infatigable, le généreux fondateur du Musée rétrospectif de Reims.

Toutefois, cette notice ne comporte pas l'étude approfondie des trouvailles de M. Duquénelle, ni l'examen détaillé de ses collections. Plus tard, nous l'espérons, on imprimera le catalogue descriptif de ses richesses, qui sont aujourd'hui la propriété de la ville de Reims.

Digitized by Google

Cette publication deviendra une nécessité dès que l'opulente cité, qui possède une précieuse mosaïque et plusieurs célèbres sculptures antiques, aura fait construire, pour les abriter, un vaste Musée, objet des vœux de tous ceux qui s'intéressent à son illustre passé. Il sera urgent alors de dresser l'inventaire de tout ce qui a été exhumé du sol rémois, puis emporté au loin ou sauvé de la destruction par quelques antiquaires amis de leur patrie. Puisse leur zèle, que rien ne décourage, hâter une entreprise qui ferait tant d'honneur à Reims! Puisse, du moins, ce récit abrégé des efforts de M. Duquénelle, perpétuer le respect de son œuvre, et garantir à sa mémoire notre durable gratitude, légitime et unique récompense, bien due au bon citoyen qui a tant mérité de sa ville natale.

Henri JADART.

Reims, 15 Mai 1884.

Digitized by Google

I

M. DUQUÉNELLE, PHARMACIEN ET COLLECTIONNEUR

Nicolas-Victor Duquénelle naquit à Reims, le 23 juin 1807. Sa famille était vouée de longue date à l'art de guérir : son père et son grand-père avaient été apothicaires dans cette même rue de Vesle (1), où il exerça lui-même si longtemps, au N° 34 actuel, la profession de pharmacien (2) ; son oncle, J.-B.-M. Duquénelle, qui a conservé un si grand renom parmi les médecins rémois du commencement du siècle, fut chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu et professeur à l'Ecole de médecine de Reims (3). L'habitude d'un travail persévérant, la simplicité des goûts, l'amour de la famille, telles

(1) On trouve, en effet, la mention d'Augustin Duquénelle, son grand'père, apothicaire à Reims, rue de Vesle, dans des papiers de famille de 1769, 1783 et 1788. — Son père était Nicolas-Augustin-Marie Duquénelle, mort en 1828, et sa mère, Magdeleine-Sophie Provin, morte en 1835.

(2) Cette maison portait naguère le n° 194, et on lit encore sur sa façade *Ancienne pharmacie Duquénelle.*

(3) Né à Reims en 1770, mort en 1835, il avait subi à Paris en l'an XII sa thèse pour le doctorat en chirurgie : *De submersione ejusque phœnomenis.* Il s'intitulait alors *magister artium in Universitate Remensi, olim subservator in athenæo medico Argentaurati, nunc magni Remorum Nosocomii Chirurgus Primarius, Societatis ad propaganda vaccinæ beneficia Remis institutæ socius.* Son portrait est à l'Ecole de médecine de Reims.

Digitized by Google

étaient les traditions qui se transmettaient chez ses parents de génération en génération. Victor Duquénelle hérita de ces vertus, et fit ses études classiques, privilège si estimé alors, au collège royal de Reims (1) ; puis il poursuivit sans désemparer les travaux scientifiques qui lui permirent d'acquérir, à l'âge de vingt-deux ans, son diplôme de pharmacien, délivré à Châlons le 29 septembre 1829.

La mort prématurée de son père mit notre futur antiquaire, bien jeune encore, à la tête de sa pharmacie, et il la fit prospérer, grâce à son esprit d'ordre non moins qu'aux améliorations dues à sa laborieuse initiative. C'était, en effet, un ami du progrès dans l'art de soulager comme dans tous les ordres d'utiles inventions, désireux de s'unir aux hommes qui les faisaient prévaloir. Il fut lié notamment avec M. Houzeau-Muiron, qu'il aimait comme un frère parce qu'il avait été l'élève de son père. Après être resté le confident de ses longs efforts et de ses projets, il applaudit aux succès du savant et du député, mais il eut à déplorer sa perte prématurée et dut se faire son biographe (2).

Cependant, dès 1833, malgré l'exercice très assidu et très scrupuleux de sa profession, M. Duquénelle devenait de lui-même, par un goût prononcé et tout personnel, un amateur de l'antiquité, qui allait se transformer, l'étude et les bonnes fortunes aidant, en un collectionneur zélé et perspicace. Nous verrons plus loin, en relatant son propre témoignage (3), qu'il acquit

(1) M. Duquénelle s'inscrivit volontiers plus tard au nombre des membres de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée de Reims, et en fit partie jusqu'à sa mort.

(2) Notice sur M. Houzeau-Muiron, lue à l'Académie de Reims par M. Duquénelle le 6 décembre 1844. *Séances et Travaux*, t. I, p. 192.

(3) Préface inédite de son catalogue, qu'il communiqua à l'Académie en 1875, mais qu'il n'acheva pas.

Digitized by Google

par occasion ce penchant studieux, resté chez lui une passion fort douce sans jamais dégénérer en manie. On lui avait remis, en effet, vers 1828, les vieux sous et les jetons dont les paroissiens de Saint-Jacques se débarrassaient au profit des troncs et des quêtes de leur église. Il se prit plus tard, en 1833, à examiner ces étranges aumônes qui le captivèrent; il compara entre elles ces monnaies de rebut, parvint à les classer avec l'obligeant concours de MM. Grassière et Lucas-Dessain, et comme les pièces romaines y abondaient, sa vocation était trouvée : il s'adonna spécialement à la numismatique gallo-romaine. C'est sous les traits d'un vieil antiquaire qu'un Rémois, L. Détouche, voulait le peindre en 1856, au milieu de ses vases, de ses cartons et de ses bronzes, dans l'ombre mystérieuse d'un cabinet rempli de curiosités.

Reims aura eu le bonheur de posséder dans son sein deux hommes dévoués à l'étude de son lointain passé : l'un, M. Loriquet, érudit et écrivain, investigateur de toutes les découvertes, auteur de l'*Eclairage chez les Romains*, de *Reims pendant la domination romaine*, des *Mosaïques de Reims*, du *Tombeau de Jovin*, fruits de ses observations personnelles et de ses recherches étendues; l'autre, M. Duquénelle, collectionneur méthodique et persévérant, studieux antiquaire autant que désintéressé confrère, sensible à la possession des raretés, mais obligeant et facile prêteur de ses trésors. C'est ainsi que des efforts divers sur des travaux communs concourent au bien général et à l'instruction de tous.

Nous ne suivrons pas les heureuses étapes du chercheur, qui consigna ses principales trouvailles sur son registre avec la régularité de ses formules; nous constaterons seulement qu'en 1843, son cabinet était assez connu pour que M. Prosper Tarbé le signalât dans sa

Digitized by Google

description des *Rues de Reims* (1), et qu'en 1845, lors du Congrès scientifique, M. Ch. Dufour, conservateur du Musée d'Amiens, en fit la description avec ceux de MM. Louis-Lucas et Duchesne. Le savant amiénois y signalait, dans la série gauloise, l'*Atisios Remos;* dans la série romaine, un *Pertinax* en or avec le revers PROVID · DEOR · COS · II, puis des monnaies d'archevêques de Reims, un *dolium* et surtout les moules en terre cuite de l'atelier monétaire de Damery (2). Quarante ans plus tard, le modeste amateur rémois avait centuplé ses richesses, et nous trouvons son nom dans la liste dressée par M. Ernest Bosc, des principaux collectionneurs du XIX^e^ siècle (3).

M. Duquénelle marcha progressivement, sans dépenses excessives, sans trompeuse habileté, comme aussi sans temps d'arrêt, ni ruineux brocantages (4). On achetait alors, il est vrai, dans de bonnes conditions, sans crainte des recéleurs parisiens ou des avides soustractions. Par suite des travaux exécutés, soit au canal, soit aux usines du faubourg Saint-Thomas, soit aux vieux remparts du moyen âge, le sol rémois livrait toutes ses richesses : « On n'y donne pas un coup de pioche, écrivait notre antiquaire, sans trouver des monnaies ou quelques vestiges d'antiquité. » En outre, sa renommée s'étendant, on lui apportait, sans qu'il se dérangeât, les trouvailles faites dans la région, dans la Marne, les Ardennes et l'Aisne. L'achat d'un *bel objet* fut toujours

(1) « Au n° 194 de la rue de Vesle, habite M. Duquénelle. Ce zélé collectionneur a réuni la série la plus nombreuse que l'on connaisse à Reims de jetons, monnaies et médailles intéressant la Champagne... » *Reims, ses rues et ses monuments*, par Pr. Tarbé, in-4°, 1844, p. 52.

(2) *Séances et Travaux de l'Académie de Reims*, t. III, p. 276.

(3) *Dictionnaire de l'art, de la curiosité et du bibelot*, par Ernest Bosc, architecte. Paris, Didot, 1883.

(4) Il était en relations avec MM. Hoffmann, Rollin et Feuardent, mais le fonds de sa collection est d'origine rémoise.

Digitized by Google

pour lui une satisfaction véritable, et s'il ne pouvait l'étudier suffisamment, il se plaisait à le communiquer avec une rare libéralité. C'est ainsi qu'encouragé par son succès, il confia de la meilleure grâce ses cachets d'oculistes à MM. Sichel, Thédenat et H. de Villefosse. Signalons aussi les pièces gauloises en or trouvées en 1869 à Sainte-Preuve (canton de Sissonne), qu'il envoya à M. de Saulcy, au grand profit de la science (1).

Il enrichit même, chose plus rare encore, non seulement le Musée de Reims, mais ceux de Paris, et cela avec un désintéressement si complet, qu'il ne reçut aucune de ces faveurs très largement octroyées aux savants de la capitale (2).

Il fit don à sa ville natale, en 1841, de huit médailles antiques, et poursuivit ses largesses en 1850, 1856, 1860, jusqu'à ce qu'il fit, en quelque sorte, de son propre cabinet le Musée de Reims.

Tant de preuves d'active collaboration lui avaient mérité ce qui valait mieux que les satisfactions de l'amour-propre, l'estime et l'amitié d'hommes compétents, illustrations de l'Institut et de la Société des Antiquaires, MM. J. de Witte, Adrien de Longpérier, Ch. Robert, Léon Renier, Jules Oppert, Anatole de Barthélemy, de la Saussaye, A. Bertrand, et de bien d'autres érudits dont on retrouvera les noms en analysant sa correspondance. Il leur soumettait ses doutes, leur signalait ses découvertes, se tenant lui-même, autant que possible, au courant des travaux autorisés, ache-

(1) *Revue archéologique*, octobre 1869, p. 294.

(2) Il déclare dans son catalogue qu'il donna au musée de Saint-Germain une lampe en bronze, un cachet d'oculiste et une collection de dix-huit instruments de chirurgie et de fragments de collyre, le tout découvert au faubourg Saint-Thomas à Reims. On conserve à la Bibliothèque nationale le *Vase bachique*, haut de 21 cent., en bronze argenté, trouvé à Reims, près de l'usine des Trois-Piliers, qui a été reproduit et étudié par M. Peigné-Delacourt en 1861.

Digitized by Google

tant des livres, s'abonnant à des revues très coûteuses (1), et tout cela dans des proportions grandissantes à mesure que l'expérience, les services rendus et la possession d'objets vraiment précieux eurent acquis à son cabinet une réputation réelle en France et à l'étranger.

Il n'est point ici-bas de félicité parfaite : M. Duquénelle en fit l'épreuve cruelle au moment où le Congrès tenu à Reims en 1861 lui causa tant de satisfaction, car il perdit successivement alors sa fille et son fils unique. Celui-ci, aimable jeune homme des mieux doués, avait acquis un remarquable talent sur le violon, et déjà son père espérait trouver en lui un successeur, quand la mort réunit les deux enfants dans le même tombeau. Ce fut entre ces coups répétés que M. Duquénelle se retira des affaires (2), et acquit une maison, nº 14 de la rue de Talleyrand, dans laquelle il installa en 1860 son riche et hospitalier cabinet. Il trouva dans ce sanctuaire de la science quelque consolation à son profond chagrin. « Il n'y a, lui écrivait M. de Witte en partageant son deuil, que deux choses qui puissent vous apporter un adoucissement, les consolations de la religion et le travail intellectuel. Je m'estimerai heureux d'avoir pu réveiller un peu vos goûts pour la numismatique (3). » M. Duquénelle comprit ce langage de son savant ami, et lorsque, plus tard, il perdit sa femme dévouée et sa belle-sœur, il se retrouva toujours le même, antiquaire et chrétien, chrétien de vieille roche, pacifique et sincère.

(1) La bibliothèque de M. Duquénelle, formée d'environ trois cent cinquante volumes, était riche surtout en ouvrages de numismatique; elle possédait les Revues d'archéologie et de numismatique les plus appréciées, l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon, et de nombreux catalogues.

(2) Il céda sa pharmacie à M. Lucien Sorbon, à l'instruction duquel il avait pourvu dès sa jeunesse avec la plus généreuse sollicitude.

(3) Lettre du 9 janvier 1862, datée de Paris comme toutes celles de savant.

Digitized by Google

II

L'ACADÉMIE, LES CONGRÈS ET LE MUSÉE DE REIMS

La fondation de l'Académie de Reims fut pour M. Duquénelle l'un des plus heureux stimulants de sa vie d'amateur. Un chercheur de son caractère n'est point égoïste, il a besoin au contraire de s'épancher, de discuter, de se rectifier quand il se trompe, ce qui peut arriver à tout le monde, surtout à ceux qui se forment d'eux-mêmes. Cette société avait été autorisée le 6 décembre 1841, et son diplôme de membre résidant est daté du 4 mars 1842, signé des deux dignitaires qui en furent les fondateurs, le cardinal Gousset (1) et le docteur Landouzy. Il en resta pendant quarante et un ans l'un des plus actifs membres titulaires : on en jugera en consultant plus de vingt notices, rapports et communications diverses, dont le texte a été conservé dans les volumes (2).

Citons seulement les titres des principaux travaux. Pour l'archéologie monumentale, il esquissa des notes sur l'Arc de triomphe de la porte Mars, qu'il protégea efficacement en 1845 et en 1863, et sur la mosaïque des Promenades, dont il se constitua le gardien (3). —

(1) M. Duquénelle fut en tête des souscripteurs qui firent graver en 1851, à la Monnaie, une remarquable médaille de ce prélat.

(2) *Table des Travaux de l'Académie de Reims de 1841 à 1883*, t. LXXII, p. 57.

(3) Cf. pour cette belle mosaïque, encore livrée à l'abandon, une autre note de M. Duquénelle, avec planche, dans le volume du *Congrès archéologique tenu à Reims en 1861*, p. 36.

Digitized by Google

Pour la numismatique, qui fut toujours sa branche spéciale d'études, il écrivit des notices sur l'atelier monétaire de Damery, sur les médailles gauloises, sur les monnaies anglaises trouvées à Villers-Allerand en 1850. — Il catalogua la très riche trouvaille de Signy-l'Abbaye en 1865. — Sa dissertation sur un denier de l'un des Manassès, archevêque de Reims, donna lieu à une discussion avec M. de Longpérier (1). — Il étudia et reproduisit aussi les objets d'antiquité découverts en creusant le canal au bas de la rue des Moulins en 1845, les sépultures gallo-romaines de Sainte-Geneviève, fouillées en 1846 et récemment reprises avec tant de succès par MM. Vanier et Fruchart (2). — Il fit connaître des publications sur les sceaux, les jetons et les médailles. — Il mit ses connaissances en chimie au service des commissions des concours. — Enfin il composa pour la séance publique de 1849, cette spirituelle *Physiologie de l'Antiquaire*, étude morale fort piquante quoique écrite simplement, remplie d'aperçus très vrais sur les antiquaires, « ces êtres affables dans leurs rapports sociaux, disait-il pertinemment, honnêtes, quoiqu'on en pense, et finalement très utiles ». Il passait en revue l'*amateur*, le *collectionneur* et l'*archéologue*, qui sont les variétés du genre. Cet opuscule est à lire tout entier. Son auteur avait conquis le titre d'antiquaire, puisqu'il vengeait ses frères avec tant d'esprit (3). — Il destinait à l'Académie un travail plus vaste, à peine ébauché en 1875, le catalogue descriptif et raisonné de

(1) *Revue numismatique*, 1840, p. 338; 1845, p. 447, 1867, p. 209. — Cfr. sur ce point, comme sur plusieurs autres, la *Notice sur M. de Longpérier*, par M. Schlumberger, *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1882, p. 39 et 89.

(2) *Fouilles exécutées autour de Reims en 1881, 1882 et 1883*, par M. Ch. Loriquet. In-8°, Reims, 1883.

(3) Lecture tirée à part en brochure, du t. X, p. 202 des *Travaux de l'Académie de Reims*, in-8° Regnier, 1849, 22 p., très-rare.

Digitized by Google

son musée, avec figures dues aux clichés de MM. Aug. Marguet et Ad. Dauphinot (1). On lira, plus loin, l'avant-propos de cette courageuse entreprise, qui parvint à peine à cinquante pages de texte, et ne fut point imprimée, œuvre d'ailleurs moins nécessaire pour nous, puisque la collection qu'elle décrivait n'a pas été dispersée et nous reste tout entière.

M. Duquénelle fut membre des trois Congrès qui se tinrent à Reims en 1845, en 1861 et en 1880, mais il participa seulement aux deux premiers, dans lesquels M. de Caumont conviait avec tant de bonne grâce les archéologues. Il rendit compte, en 1845, du travail de M. Liénard sur les monnaies gauloises qui se trouvent le plus fréquemment en Champagne (2). En 1861, il présenta un mémoire sur la mosaïque des Promenades, émettant le vœu qu'elle soit restaurée et conservée sur le lieu même de sa découverte. Ce vœu fut adopté par le Congrès, avec cette réserve que si la mosaïque devait un jour être transportée au Musée, il fallait prendre des mesures pour la maintenir intacte. Il lut un second mémoire sur les autels à trois têtes, dont M. Disant possédait un remarquable spécimen, sur les poteries, les bronzes, les vases en verre, la trousse d'oculiste et divers autres objets que possédait son cabinet, visité d'ailleurs par ses confrères avec un vif intérêt (3). Les discussions, qui furent si courtoises, comme il convient entre savants, mirent en relief sa précision dans les renseignements, sa parfaite connaissance des fouilles exécutées à Reims, et aussi l'heureuse modestie de son caractère.

(1) Registre pet. in-f°, qui servira de complément au catalogue comprenant la sculpture et une partie de la céramique.

(2) *Congrès scientifique de France*, tenu à Reims en septembre 1845, in-8°, Reims, 1846, p. 328.

(3) *Congrès archéologique de France*, tenu à Reims en juillet 1861, in-8°, Caen, 1862, p. 36, 55, 74, 84 et 85.

Digitized by Google

Mais ce ne fut pas seulement à l'Académie et dans les savantes réunions tenues sous ses auspices, que M. Duquénelle se dépensa au profit de ses compatriotes : le 28 août 1844, il était nommé, par arrêté du préfet de la Marne, membre du comité d'archéologie de l'arrondissement ; — le 26 mai 1846, un arrêté du maire de Reims, M. Carteret, l'appelait au conseil gratuit de salubrité, — et enfin, le 1er mars 1869, l'arrêté d'un autre maire de Reims, M. S. Dauphinot, lui confiait les fonctions de conservateur-adjoint du Musée de la ville, « sur la proposition qu'il avait faite, dit l'arrêté, de s'en charger gratuitement et d'employer ses loisirs au classement et au catalogue des antiquités et de la série numismatique »(1). Collaborateur de son confrère et ami M. Loriquet, il s'acquitta dans cette mesure et pendant quinze années de cette charge volontaire, avec une vigilance et un bon vouloir dont étaient témoins tous les visiteurs du Musée. Il fut surtout heureux quand, sous l'administration de M. Diancourt, il obtint l'établissement nouveau des collections rétrospectives dans la belle salle contiguë à la Bibliothèque. Jusqu'à ses derniers jours il s'y rendit avec une complaisance joyeuse, et ne quitta son poste que dans les derniers temps de sa vie, quand sa réclusion fut absolue.

Le Musée rémois avait été le rêve de son existence : c'est aux efforts combinés de MM. Ch. Loriquet, Pr. Tarbé, Ch. Givelet et Duquénelle que l'on doit l'installation provisoire du tombeau de Jovin et d'autres antiquités, pierres sculptées et inscriptions, dans la chapelle basse de l'Archevêché. Déjà à cette époque, de 1860 à 1866, M. Duquénelle avait triomphé de tous les obsta-

(1) Il fit aussi partie en 1845 de l'éphémère *Société française de Reims* pour la conservation des monuments historiques, et fut reçu au *Comice agricole de l'arrondissement* le 16 août 1873.

Digitized by Google

cles pour organiser d'abord les fouilles dans les Promenades, à la suite de la découverte de la mosaïque (1), pour obtenir ensuite des souscriptions, des renseignements, des dons en faveur de la tentative si opportune d'un musée archéologique (2). Comme vice-président de la commission qui essaya, non sans quelque réussite, de sauvegarder tant de débris épars, M. Duquénelle déploya une véritable activité, et reçut de nombreux témoignages d'encouragement (3). Néanmoins on manquait malheureusement à Reims de cette puissante initiative et de ces larges ressources qui créent seules les grandes choses, comme à Amiens par exemple, mais du moins la voie était tracée, la leçon donnée pour l'avenir.

Ce n'est pas interrompre notre récit que de rappeler, à l'honneur de l'antiquaire, les sentiments humains qui l'honorèrent toujours. Son obligeance fut quotidienne, sa main secourable à tous. Cependant nous ne soulèverons que très discrètement le voile où s'enveloppa toujours sa bienfaisante charité, en disant qu'il fit partie de plusieurs sociétés de prévoyance, et qu'il accepta,

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXXIII, p. 207. MM. E. Deperthes, H. Chevalier et Maillet-Valser dessinèrent les objets recueillis, et l'ensemble de la découverte fut exposé de main de maître dans un volume spécial, *La mosaïque des Promenades et autres trouvées à Reims*, par M. Loriquet, in-8°, Reims, 1862.

(2) La commission constituée par l'Académie, le 10 juin 1864, se composait de MM. H. Paris, président, Ch. Loriquet, secrétaire, Duquénelle, vice-président, Ch. Givelet, trésorier, Tarbé, Gosset et Reimbeau. — Elle obtint quinze cotisations de fondateurs à 100 fr. et sept souscripteurs annuels à 10 fr. — Le profit acquis fut la création du musée de la crypte, à peu près tel qu'il existe actuellement. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XL, p. 421.

(3) Les fondateurs du Musée furent le cardinal Gousset, MM. Werlé, F. Clicquot, Tarbé, Duquénelle, Ch. Givelet, A. Senart, I. Holden, Lachapelle, A. Gerbaux, Gosset père, L. Provin, Rome, Ed. Forest, Lanson aîné. — Les souscripteurs furent MM. Didier-Brice, Camuzon, l'abbé Jacquenet, Tarbé, Becker, Berlet, Buirette aîné.

Digitized by Google

en 1873, d'être correspondant pour la Marne de la *Société de secours des Amis des Sciences*, présidée alors par l'illustre et généreux J.-B. Dumas. Mais nous oublierions l'une des plus belles pages de sa vie, si nous ne redisions qu'il s'associa en 1870 à la *Société française de secours aux blessés des armées*, et qu'en cette terrible année, il oublia ses collections aussi bien que les ménagements dus à sa santé, pour prodiguer ses soins aux soldats recueillis à l'ambulance des Frères de la rue de Venise (1). Son actif dévouement fut apprécié des administrateurs de Reims, et il reçut même, le 2 juillet 1871, les remerciements du comte de Flavigny, avec une croix de bronze qui lui était décernée en souvenir de ses services.

---

(1) *Les Allemands à Reims*, par V. Diancourt, 2e édit., Reims, 1884, p. 57.

Digitized by Google

III

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE ET LES COLLECTIONNEURS CHAMPENOIS

Après la douloureuse période de la guerre et de l'occupation, il semble qu'une activité nouvelle pénétra dans la vie nationale; on tint partout à remettre au jour les titres de gloire de la France, ses richesses artistiques et historiques. L'Exposition rétrospective organisée à Reims en 1876, fut inspirée par ce mouvement qui fut très bien compris, et qui réalisa, dans les vastes salles du Palais archiépiscopal, dans l'ancien logis des rois, une des plus complètes manifestations de l'art provincial. La place de M. Duquénelle était indiquée dans le comité d'organisation, il en fut le vice-président (1). Cette circonstance redoubla son zèle, et lui fit entrevoir les prêts de nombreux amateurs et quelques dons des plus généreux. Une nombreuse correspondance s'échangea entre lui et les collectionneurs champenois ou voisins : MM. Frédéric Moreau, J. de Baye, Eug. Deullin, Julien Gréau, Watelet, Nicaise, Foudrignier, Counhaye, Morel et de Saint-Marceaux. Les trois premiers devinrent, en effet, à des titres divers, les bienfaiteurs du Musée, et la plupart des autres furent les fournisseurs obligeants de l'Exposition. M. Duquénelle

(1) Les principaux membres du comité qui travaillèrent avec lui à l'arrangement des collections, furent MM. Ad. Dauphinot, Ch. Loriquet, Ch. Givelet, Th. Petitjean.

Digitized by Google

exposa largement pour sa part, mettant ses richesses au grand jour et conviant tous les érudits à les examiner (1).

Nous devons citer encore d'autres collectionneurs ou savants attachés au pays rémois, dont M. Duquénelle encouragea les bons offices à diverses époques en faveur de nos Musées : M. Peigné-Delacourt, M. Maxe Werly, M. Anatole de Barthélemy, M. Léon Foucher, M. Bourgeois-Thiéry, M. Louis-Lucas, et enfin le doyen des amateurs rémois, mort en 1870, M. Etienne Saubinet, numismate comme lui et comme lui bienfaiteur de sa ville natale.

Echangeant avec tous d'obligeantes communications, M. Duquénelle recevait en retour des renseignements dont pourront tirer profit ceux qui liront un jour les notes et les lettres annexées à son catalogue. Signalons particulièrement les lettres de M. Barré, curé de Chouilly, de M. Pichancourt, médecin à Bourgogne, annonçant la découverte d'une sépulture à Fresnes en 1861, et du commandant Wautier, sur une trouvaille près de Lor (Aisne) en 1873. On lui écrivait hors d'Europe. C'est ainsi qu'un Rémois, M. Séjourné, officier d'administration, lui envoya d'Algérie, où il résida longtemps, une série de descriptions d'anciens monuments, monnaies et inscriptions, accompagnées de dessins et d'estampages. Ce ne furent pas les seuls documents qu'il reçut des pays lointains : M. J. Oppert lui adressa de Bagdad, le 13 juin 1852, un récit de sa mission. C'était justice à ce savant de ne point oublier son confrère rémois, car M. Duquénelle l'avait accueilli avec cordialité

(1) Il confia aux vitrines plus de 250 objets divers, 9 cartons de médailles, et y classa le tout avec d'autres semblables. On en trouve la liste dans le catalogue imprimé, in-18, 3e édition, Reims, 1876, p. 49, et supplément p. 195.

Digitized by Google

à Reims deux ans auparavant, sur la demande de M. de Longpérier. Voici la lettre de ce dernier à notre antiquaire, elle ne manque pas aujourd'hui d'intérêt :

Monsieur,

Mon ami, M. Jules Oppert, savant orientaliste et archéologue des plus érudits, est nommé professeur au collège de Reims. Je pense lui rendre service en lui faisant faire la connaissance d'un antiquaire que nous considérons ici comme le représentant de l'archéologie dans la ville que M. Oppert va habiter. Soyez donc assez bon pour accueillir mon ami avec l'obligeance dont vous m'avez déjà donné la preuve. Je vous en saurai, Monsieur, un gré infini.

Veuillez agréer l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

ADRIEN DE LONGPÉRIER,
Conservateur des antiques du Louvre.

10 Octobre 1850.

M. Oppert fut si bien accueilli à Reims, qu'il laissa dans les travaux de l'Académie diverses œuvres qui marquent honorablement pour nous son séjour en Champagne (1). M. Paulin Paris s'intéressa également aux patientes découvertes de son compatriote, et lui écrivit au sujet de son catalogue des monnaies de Signy-l'Abbaye.

---

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XIII, p. 248, XIV, 42, et XLII, 73.

Digitized by Google

IV

LES SOCIÉTÉS SAVANTES, LES ÉRUDITS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Les relations de M. Duquénelle devaient nécessairement l'agréger, hors de Reims, à de nombreuses sociétés savantes. Nous en avons dressé la liste : M. de Caumont le fit entrer, le 23 mars 1846, à la *Société française d'archéologie* pour la conservation des monuments historiques. — Il fut élu, le 19 avril 1850, correspondant de la *Société archéologique de Soissons*, — le 21 novembre 1851, membre de la *Société de Sphragistique de Paris*, — le 9 janvier 1856, associé correspondant de la *Société des Antiquaires de France*, — le 28 octobre 1856, associé étranger de la *Société de la Numismatique belge*, sur la présentation de M. Renier Chalon, et en 1865, membre de la *Société française de Numismatique et d'Archéologie*, — le 7 août 1861, correspondant de la *Société philomathique de Verdun*, — le 16 juin 1866, correspondant de la *Société archéologique de Sens*, — enfin, le 10 octobre 1866, il devenait correspondant, sur la demande de M. de Saulcy, de la commission de la *Topographie des Gaules*.

Sauf quelques communications à la *Société des Antiquaires de France*, notamment en 1855 sur la trousse d'un oculiste romain, les efforts de M. Duquénelle furent

Digitized by Google

restreints à Reims, et nous ne pouvons l'en blâmer. Il n'était pas apte à entrer de haute lutte avec les savants de premier ordre; il se contenta de son rôle modeste de chercheur et de prêteur obligeant, ce qui est un trait de sagesse. Néanmoins, son commerce personnel avec les érudits les plus recommandables fut très actif, très assidu, très fécond. Il pourra en jaillir des traits de lumière qui éclaireront l'interprétation de divers objets rémois, notamment des autels antiques à triple face, dont il est question à chaque page des douze lettres écrites par M. J. de Witte à M. Duquénelle, de 1852 à 1874 (1). Six lettres de M. Sichel, sur les cachets d'oculistes, cinq lettres de M. de Saulcy, trois de M. de Longpérier, deux de M. Léon Renier (2), seize de M. Ch. Robert (3), ne manqueraient pas que d'offrir des détails fort précieux sur divers autres sujets. Une lettre de M. Pr. Mérimée est particulièrement intéressante, en ce qu'elle précise les efforts incessants de M. Duquénelle pour la sauvegarde de l'Arc de triomphe (4). Citons aussi une lettre de M. Robert Mowat, qui, racontant sa visite aux antiquités de Reims en 1871, déplorait le pitoyable état des pierres antiques déposées sous l'Arc de triomphe, où elles se trouvaient couvertes d'immondices et disjointes par la gelée. Citons encore

(1) M. de Witte témoigna constamment à M. Duquénelle la plus affectueuse estime, et lui offrit son beau volume sur les *Monnaies des Empereurs qui ont régné dans les Gaules*. In-4°, 1868, ouvrage acquis par la Bibliothèque de Reims.

(2) Il écrivait à M. Duquénelle : « Nous sommes non seulement confrères, mais compatriotes : c'est au collège de Reims que j'ai fait mes études, et je conserve du temps que j'y ai passé, de mes anciens maîtres et de mes condisciples, un souvenir qui me sera toujours cher. » 14 mai 1857.

(3) M. Ch. Robert, rémois par alliance, fut l'ami et le plus assidu des confidents de M. Duquénelle en numismatique.

(4) On trouvera cette lettre en appendice, avec plusieurs autres relatives aux monuments de Reims.

Digitized by Google

parmi les correspondants, MM. Anatole de Barthélemy, E. Cartier, E. Hucher, Jean Rousseau, de la Saussaye, L. Maxe Werly, qui lui était très attaché, le P. Thédenat, et des érudits de la province, MM. F. Liénard, de Verdun, Bretagne, de Nancy, Al. Colson, de Noyon.

Quelques lettres de M. Alexandre Bertrand sollicitent des moulages ou sont relatives aux prêts de M. Duquénelle à l'Exposition universelle de 1878. On lui sut quelque gré de cette large coopération aux entreprises nationales, et il reçut une médaille de bronze, comme déjà il en avait reçu une pour pareils services à l'Exposition universelle de 1867.

Les relations savantes de M. Duquénelle franchirent la frontière, soit avec MM. Renier Chalon en Belgique, et John Evans (1) en Angleterre, soit avec le major A. Markl, à Linz en Autriche, qui s'occupait spécialement des monnaies de Claude II le gothique et de Quintillus. Le cabinet du collectionneur rémois était, de longue date, ouvert aux Français comme aux étrangers ; il était même l'une des curiosités de la ville, comme le témoigne cette lettre d'un Anglais, qui dût avoir beaucoup d'imitateurs parmi les touristes :

Du Lion d'Or, 15 avril 64.

A Mons^r Duquénelle,
Mons^r

Etranger ici et ayant peu de connaissance de votre langue, je vois néanmoins, avec le plus grand intérêt, les noble monuments des jours long passées qui adorne votre citée, et ayant entendue que vous avez une collection assez répandue des petits monuments qu'on trouve en les monnaies des Romains, j'ai pris la liberté de demandez si vous m'en voulez accorder un vue, avant que je part pour Paris à onze heure.

Pardonnez et acceptez les respects de votre ob^t

N^s Fermell
de Wakefield (Angleterre).

(1) Ce savant, vice-président de la Société des Antiquaires de Londres, offrit à M. Duquénelle en 1881 son Album de l'âge du bronze de la Grande-Bretagne.

Digitized by Google

Durant la dernière guerre, M. Duquénelle avait mis en lieu sûr ses trésors, et quel ne fut pas son étonnement quand un officier allemand vint un jour lui demander à voir telles et telles pièces qu'il désignait parmi les plus rares, spécialement cette monnaie de *Probus* en or, dont on ne connaît plus de semblable depuis le vol de la Bibliothèque nationale (1). Les curieux de l'Europe savante étaient donc au courant de tous les secrets des tiroirs du médaillier de l'antiquaire rémois.

---

(1) Pièce décrite et cotée 800 fr. par Henry Cohen, *Médailles impériales*, 1861, t. V, p. 224. — M. Duquénelle fournit des renseignements à cet auteur qui le cite fréquemment. *Ibid.*, t. VII, p. 173, 195, 212 et 225.

Digitized by Google

V

DERNIERS TRAVAUX, LEGS ET FUNÉRAILLES

Avec les étrangers comme avec ses compatriotes, dans son commerce intime comme dans toutes les circonstances de sa vie, M. Duquénelle resta constamment et comme naturellement un modèle d'affabilité polie, d'exactitude et de bienveillance. Charitable pour les bonnes œuvres, étranger aux partis et aux dissensions, tolérant comme on doit l'être de nos jours, il était respecté partout et partout écouté. Sa conversation ne manquait pas d'enjouement, de finesse même, mais elle était surtout empreinte de cordialité. Utile exemple à recueillir que celui de cette urbanité dans les relations, vieille habitude toute française, plus nécessaire que jamais sur le terrain de la science et du bien public.

Les pertes cruelles qui frappèrent M. Duquénelle dans ses plus chères affections et le réduisirent à un isolement complet durant ses deux dernières années (1), n'avaient cependant point anéanti son amour des antiquités, qui persista jusqu'à la fin : il s'intéressa à toutes les trouvailles dont M. Blavat, son fidèle enquêteur,

(1) M. Duquénelle reporta toute son affection sur le neveu de sa femme, M. le docteur Niverd, qui exécuta ses dernières volontés, et a bien voulu faire graver le portrait de son respectable oncle qui orne cette notice. La gravure en a été exécutée par M. Ad. Varin, d'après une photographie récente, dont l'épreuve, agrandie et encadrée, a été léguée au Musée, avec le portrait sur toile de M. Duquénelle fils, Augustin-Edouard, mort à Reims le 28 Octobre 1861, à l'âge de 27 ans.

Digitized by Google

venait l'entretenir très souvent; il félicita M. Léon Foucher de ses heureuses découvertes; il acquit, en 1882, par l'entremise de M. Bertozzi, un nouveau bas-relief gallo-romain à trois têtes et l'offrit au Musée; il lui offrit encore les plus précieux objets d'une sépulture mérovingienne fouillée à Luternay, et en lut la description à l'Académie le 22 décembre 1882 (1); il classa aussi les cent trente-cinq monnaies en argent du temps de la Ligue, que les ouvriers de la ville trouvèrent sous le sol de la place Royale au mois de juillet de la même année.

L'une de ses dernières satisfactions de savant fut la publication de son ami, M. Ch. Robert, sur ses curieux médaillons de terre cuite représentant divers sujets mythologiques (2). Lui-même avait encore écrit, en 1882, quelques pages sur la céramique, mais il les avait interrompues, comme beaucoup d'autres essais dont on retrouve les notes éparses dans un registre, annexe de son catalogue, qui signale les dates de nombreuses découvertes.

La fermeté de son esprit ne l'abandonnait pas au milieu des souffrances et des infirmités qui accablèrent ses derniers jours. Fidèle à cette idée généreuse qui, chez lui, prévalut sur toute autre en faveur de sa ville natale, il rédigea une dernière fois son testament le 13 juin 1882, pour constituer la Ville de Reims héritière de son médaillier et de toutes ses antiquités gallo-romaines. Il écrivait ensuite : « Je lègue à l'Académie de Reims une somme de trois mille francs. Je désire que les intérêts de cette somme soient employés tous les deux ans à fonder un

(1) Cette communication est reproduite fidèlement en appendice.
(2) *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 5e série, t. II, 1882, p. 129 à 135, avec fac-similé.

Digitized by Google

prix d'histoire ou d'archéologie (1). » Il constituait enfin pareille fondation en faveur de l'Ecole de médecine, comme souvenir du chirurgien Duquénelle et de ses propres études. Il était prêt pour l'heure suprême, ayant mis ordre à ses affaires, et donné jusqu'à la fin l'exemple de toutes les vertus sociales et chrétiennes.

L'année 1883 allait encore s'achever, après des alternatives de cruelles angoisses, dont l'amitié constante et les soins des docteurs Decès adoucirent l'amertume, quand il fut atteint, sur la fin de novembre, de nouvelles complications du mal qui l'emporta le 21 décembre suivant. On comprit alors quelle place tenait cet homme simple et bon parmi les notabilités intellectuelles de Reims, et l'on vit se manifester de véritables regrets, inspirés par une estime sincère pour son caractère comme pour ses œuvres.

Ses obsèques furent célébrées le 24 décembre 1883, dans l'église Saint-Jacques, sa paroisse, à l'ombre de laquelle il avait passé la plus grande partie de sa vie. La messe fut chantée par M. l'abbé Butot, doyen de Saint-Jacques, son confrère à l'Académie; on voyait dans le chœur le bureau et un grand nombre de membres de cette société dont il était le doyen et l'un des membres les plus respectés. D'anciens collègues, de nombreux amis tinrent aussi à conduire jusqu'à sa dernière demeure le citoyen utile et honorable, l'homme compatissant et généreux. Les cordons du poêle étaient tenus par M. le docteur Doyen, maire de Reims, par M. le docteur Luton, directeur de l'Ecole de médecine, par M. Ch. Loriquet, conservateur de la Bibliothèque, des Archives et du Musée de Reims, président de l'Aca-

(1) Minutes de l'étude de Me Lefort, notaire. L'Académie accepta ce legs le 25 janvier 1884, et décida que ce prix porterait dans ses concours le nom de *Prix Victor Duquénelle.*

Digitized by Google

démie, et par M. Jules Henrot, ancien pharmacien, collègue du défunt dans plusieurs Sociétés de prévoyance.

Lorsque la tombe eut reçu les dernières prières de l'Eglise, trois discours furent prononcés, le premier par M. le maire de Reims, au nom de la Ville, les autres par M. Jadart, secrétaire général de l'Académie, et par M. Jules Henrot, au nom de la Société de pharmacie du département de la Marne. Le texte de ces allocutions est reproduit plus loin, comme le fidèle résumé des sentiments affectueux et reconnaissants que ce deuil rendit unanimes.

Les œuvres de M. Duquénelle ne sont point de celles qui disparaissent avec leur auteur : conçues sagement, lentement amassées, les générations futures en profiteront pour le progrès de la science historique française. Elles inspirent dès maintenant un profond respect à tous les esprits éclairés, qui aiment à voir dans les efforts consciencieux du moindre érudit, la consolation de notre époque et l'espoir de notre pays. « Plus que jamais, écrivait J.-B. Dumas dans son dernier discours, gardons avec un soin religieux la tradition des services rendus par nos prédécesseurs ; veillons sur les titres de nos morts en héritiers attentifs; ne laissons ni dépérir, ni envahir leur domaine ! La France n'est pas morte ! La flamme de sa lampe peut encore en allumer mille autres, sans que sa propre lumière en soit affaiblie. »

Digitized by Google

ANNEXES

I.

DESCRIPTION HISTORIQUE

DU

CABINET D'UN ANTIQUAIRE RÉMOIS

AVANT-PROPOS

Il y a quelques années, j'ai dressé un inventaire exact de tous les objets antiques que j'ai pu recueillir sur le sol rémois et qui forment ma collection ; depuis j'ai pensé qu'une simple nomenclature ne présentait qu'un médiocre intérêt, puisque chaque objet pouvait provoquer des recherches, exiger des attributions plus ou moins hypothétiques, et présenter alors un intérêt réel. J'ai donc entrepris de présenter à l'Académie de Reims une description historique de ma collection, et je fais précéder ce travail d'une préface pour laquelle je réclame la bienveillance de mes collègues, car elle est quelque peu fantaisiste, écrite d'un jet et sans retouche, et cependant elle en avait besoin.

V. DUQUÉNELLE,

1875.

Digitized by Google

PRÉFACE

Il n'est pas d'auteur qui, en publiant un travail, ne débute par une préface pour intéresser le lecteur en sa faveur, et chercher à capter sa sympathie et son indulgence. Je ne puis mieux le comparer qu'à un pitre, qui, avec l'assurance et la confiance qu'on lui connoit, débite son boniment aux curieux réunis devant lui, se recommande à leur bienveillance et à leur générosité pour les quelques centimes qui leur seront réclamés à la porte, s'ils sont contents et satisfaits. Seulement, les faiseurs de préface ont sur le pitre un avantage immense, c'est de faire payer avant d'avoir rien vu, tant pis si les lecteurs ne sont pas contents comme au théâtre forain.

Pour ne pas déroger au principe admis, moi aussi, j'ai voulu donner une préface à la description de mon cabinet d'antiquaire rémois, et, après l'avoir lue, on comprendra le motif qui m'a fait entreprendre cette modeste publication.

En général, quand on entreprend un travail, on le fait en vue d'un bénéfice pour soi ou pour autrui, et en commençant, je me demande à qui profitera cette notice? Sera-ce le public qui n'en a pas besoin? Sera-ce un lecteur, si jamais ma prose reçoit les honneurs de la publicité? J'en doute, car ce que je vais dire a déjà été répété dans de savantes publications traitant de l'archéologie générale; les objets que je vais décrire ont été pour le plus grand nombre commentés et expliqués par les maîtres de la science, il n'y a donc pour moi qu'un

Digitized by Google

faible espoir d'éveiller la curiosité locale en parlant d'antiquités découvertes sur le sol rémois.

Cependant je puis trouver un lecteur qui, dans ses moments de désœuvrement et d'ennui, voudra bien parcourir ces pages, et s'amusera à couper les feuillets pour faire croire qu'il les a lues : à celui-là j'aurai rendu un véritable service, en lui fournissant un moyen facile de passer son temps, occupation que bien des oisifs cherchent à se procurer.

Ce premier succès obtenu, je puis être encore utile à un lecteur d'une autre catégorie : c'est à celui qui, après une journée laborieusement remplie, ne peut trouver le sommeil, je conseillerai à ce client souffrant d'ouvrir le volume que je lui présente, et s'il n'a pas un peu de goût pour la science archéologique, je lui promets qu'il trouvera dans cette lecture un soporifique puissant, bien supérieur à tous les narcotiques de la médecine et de la pharmacie, qui ne produisent qu'un sommeil forcé et fatigant l'imagination par des rêves fantastiques, tandis que le mien lui donnera une inertie et une tranquillité réparatrice.

Ces deux résultats, que l'on est sûr d'obtenir en suivant exactement ma formule, ne pouvant entièrement satisfaire mon ambition d'auteur, il m'a semblé que je pouvais espérer mieux encore, je suis devenu plus sérieux, et quand j'aurai fait connoître en leur entier les motifs qui m'ont fait entreprendre ce travail, j'attendrai votre jugement et votre appréciation impartiale ; mais il faut que je raconte comment je suis devenu, sinon un archéologue, du moins un zélé collectionneur.

En 1828 (c'est presque de l'histoire ancienne) je me suis trouvé possesseur d'un sac contenant environ un kilogramme de vieilles monnaies de toutes espèces : ce don provenait des offrandes et des quêtes d'une paroisse

Digitized by Google

de Reims; le trésorier, dans l'impossibilité d'en tirer aucun parti, voulut bien s'en débarrasser en ma faveur : j'acceptai avec l'insouciance de mon âge, et pendant cinq ans ces monnaies et médailles restèrent, sans exciter ma curiosité, reléguées dans le fond d'un meuble. Plus tard, en 1833, cherchant à utiliser les loisirs que me donnait ma profession sédentaire (j'étais pharmacien), je pensai à mes vieux sous, comme je les appelais alors, et, dans mon ignorance, j'avoue que de prime abord je fus peu séduit à l'aspect de cet assemblage de monnaies de tous les pays et de toutes les époques. Mais, en les examinant, je remarquai des noms, des portraits d'empereurs romains; je me souvins des leçons d'histoire romaine que j'avais eues au collège de Reims, et que j'avais suivies avec une attention mêlée de plaisir (c'était peut-être une première vocation), je résolus de les étudier, de les connoître, et grâce aux conseils et à la bienveillance de deux savants collectionneurs rémois, Messieurs Grassière et Lucas-Dessain, qui me donnèrent les premières notions de numismatique, je devins un adepte zélé de cette science si intéressante. Tel furent mes premiers débuts dans la carrière archéologique.

Ce que je possédais n'avait pas une grande valeur; la série des monnaies romaines était peu nombreuse, et je voulus l'augmenter; c'était chose facile, en raison des fréquentes et nombreuses découvertes que l'on faisait alors et qui se sont succédé jusqu'à notre époque; une circonstance bien favorable était le petit nombre d'amateurs qui, loin de se faire concurrence comme aujourd'hui, se voyaient et s'enrichissaient leurs collections par des échanges mutuels. Je songeais à donner à ma suite une unité plus facile à compléter, et j'ai adopté l'époque romaine, et cela avec d'autant plus de raison que, depuis près de cinquante ans, j'ai constaté que les

Digitized by Google

découvertes archéologiques faites sur le sol rémois se rattachent pour le plus grand nombre à cette époque. On rencontre quelquefois des objets mérovingiens et du moyen-âge, mais c'est accidentellement, tandis que l'on ne peut donner un coup de pioche à Reims sans mettre à jour des souvenirs de l'occupation et de la civilisation romaines. Aussi, je puis affirmer que ma collection, à part quelques exceptions, est vraiment locale, et qu'elle provient de fouilles faites à Reims et dans les environs ; j'ai dû cependant avoir recours aux marchands, surtout pour la série numismatique, pour combler quelques lacunes, mais c'était en hésitant, car il fallait passer sous les fourches caudines de ces messieurs, et je me disais : qu'un plaisir qui coûte cher n'est pas toujours un vrai plaisir ; j'ajouterai que, malgré la confiance dont ils sont dignes, on peut douter de l'authenticité d'une monnaie dont on ne peut que difficilement constater l'origine, tandis que l'on doit une confiance absolue à ce terrassier laborieux qui vous vend, quelquefois un peu cher, il est vrai, ce que le hasard lui a fait découvrir, mais là il y a certitude.

Voilà en quelques mots l'origine de ma collection. Ces détails vous paraissent un peu longs, mais, que voulez-vous, après soixante ans, on revient volontiers sur son passé, sur des années de jouissance et de bonheur qui ne reviendront plus.

Alors que l'on peut compter sur l'avenir, une de mes plus sérieuses préoccupations était de penser à ce que je pourrais faire de ma collection, et après de mûres réflexions, j'ai dû prendre une décision irrévocable.

J'ai vu bien des gens qui hésitaient à faire cet acte sérieux que l'on nomme testament, ou qui ajournoient indéfiniment cette espèce d'exécution, parce que, disaient-ils : ce que l'on a donné, on ne le possède plus. Il faut déplorer ce manque de force morale. Avant le moment

Digitized by Google

suprême, où il faut tout abandonner, ne rien emporter, alors que le monde matériel finit avec ses joies et ses douleurs, l'homme sage qui, pendant son existence, a eu l'heureux privilège de posséder quelque chose, doit penser à ceux qui lui survivent, en leur laissant des souvenirs dont, légitimes possesseurs, ils feront un bon et honorable usage. C'est dans cette intention et dans cette espérance que j'ai légué à la ville de Reims mon cabinet d'antiquités. En faisant cette donation j'avais un double motif, le premier était de contribuer à l'augmentation du Musée d'antiquités de Reims, et tout le monde conviendra qu'il en a grand besoin; la Bibliothèque, le Musée des tableaux sont curieux par le choix et le nombre, mais la section des antiques est d'une pauvreté désespérante, et provoque chez les visiteurs étrangers un légitime étonnement. Le second motif m'est personnel, c'est la crainte et le chagrin de voir se disperser, sous le marteau du commissaire-priseur, tous les objets que, pendant plus de quarante ans, j'ai eu tant de bonheur à rechercher et à collectionner, et qui, disséminés par le tourbillon des enchères, seraient perdus pour notre histoire locale. Chacun a pu regretter la dispersion de plusieurs cabinets rémois d'une importance réelle; j'ai préféré suivre le noble exemple donné par le regretté Etienne Saubinet, notre collègue à l'Académie.

Cette préface pourra bien vous sembler un peu longue et diffuse, mais je compte sur la bienveillance de ceux qui m'écoutent ou qui auront la bonté de la lire. Qu'ils veuillent bien se rappeler que c'est presque un vieillard qui écrit ces lignes, et qu'à mon âge on aime à causer, à raconter et souvent même à radoter quelque peu.

1875.

Digitized by Google

II.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DU

Catalogue des monnaies romaines et des objets antiques composant le cabinet de Victor Duquénelle. Recueil manuscrit in-4° de 464 pages et tables, légué par son auteur à la Ville de Reims avec ses collections (1883).

Page 1, MONNAIES ROMAINES. *Familles consulaires.* [La découverte des monnaies consulaires est nulle à Reims.]

Page 26, *As*, *semis*, *triens*, etc.

Page 27, *Médailles impériales.* [Chaque article comporte cinq colonnes : 1° le renvoi aux ouvrages de Cohen ; — 2° la valeur de la pièce ; — 3° son métal : grand bronze, moyen bronze, argent, or ; — 4° les noms ou légendes reproduites en capitales ; — enfin, 5° une description du revers. Ces monnaies sont très fréquentes à Reims. Le médaillier de M. Duquénelle contient 90 médailles en or, 914 en argent, 6,570 en bronze, d'après une note laissée par lui-même.]

Page 209, *Monnaies contre-marquées.*

Page 240, CACHETS D'OCULISTES. [Description de cinq de ces cachets trouvés à Reims, dont un a été donné au Musée de Saint-Germain, et quatre restent au Musée de Reims. — Ces deux Musées se partagent les fragments de collyres trouvés à Reims.]

Digitized by Google

Page 246, TERRES CUITES, MÉDAILLONS, avec figures.

Page 278, SCULPTURES EN PIERRE, avec figures.

Page 298, STATUETTES, FIGURINES, FIBULES, VASES, OUTILS ET DIVERS USTENSILES EN BRONZE, avec figures, notamment à la page 306, celle du *Vase bachique* en bronze conservé à la Bibliothèque Nationale.

Page 350, VASES EN CÉRAMIQUE.

Page 438, *Catalogue récapitulatif des objets d'antiquités* :

N^os^ 1 à 9, marbre, pierre.

N^os^ 10 à 249, céramique.

N^os^ 250 à 300, verre.

N^os^ 301 à 449, bronze.

N^os^ 450 à 476, fer, ivoire et os, objets divers et marques de potier, tables.

Outre ce catalogue et ses annexes, M. Duquénelle a légué à la Ville les deux ouvrages de Henry COHEN, *Description des Médailles consulaires*, 1 vol. in-4°, Paris, 1854, et *Description des Médailles impériales*, 7 vol. in-4°, Paris, 1868, exemplaires à son usage et annotés par lui-même.

Digitized by Google

III

LES OBJETS MÉROVINGIENS

TROUVÉS A LUTERNAY

Et offerts au Musée de Reims

Notice lue par M. DUQUÉNELLE, *à la séance de l'Académie du 22 Décembre 1882.*

Parmi les objets antiques, déjà un peu nombreux, qui garnissent les vitrines du Musée rétrospectif de Reims depuis sa fondation si récente, on peut remarquer, en suivant l'ordre chronologique, la série gauloise qui ne représente pas le grand nombre, mais offre des spécimens très curieux et en même temps d'une rareté extrême. Ensuite vient la série romaine, qui est très nombreuse : la céramique, la verrerie, le bronze sous ses formes variées, les statuettes, les vases divers et les ustensiles de toute espèce. Cette agglomération n'étonnera personne : depuis longtemps on a recueilli, pour former un commencement de musée local, les objets antiques découverts à Reims, et l'on ne consacrait à ces achats qu'une somme excessivement modique ; aussi, le peu que l'on possédait provenait-il de quelques personnes généreuses qui ont bien voulu l'abandonner à la ville. Mais depuis que la fondation d'un Musée rétrospectif a été décidée et qu'un commencement de réalisation a eu lieu, il s'est produit un

Digitized by Google

changement remarquable, non pas de la part de l'administration, qui, nous le savons, a bien d'autres préoccupations ; du moins cette modification dans les esprits s'est produite chez quelques particuliers, et nous promet quelques bons résultats.

Dans cette enfance d'un musée rétrospectif, il y a une série qui nous manquait, c'était l'époque mérovingienne ou franque, et sans l'envoi gracieux que la générosité de M. Frédéric Moreau père a bien voulu nous faire, sur la demande que je lui avais adressée, nous n'aurions pas à vous parler de cette série si curieuse et si intéressante.

Il y a quelque temps, j'ai été mis en relation avec des chercheurs d'objets antiques, et ces Messieurs sont venus à deux me présenter une série d'objets mérovingiens; c'était une petite collection de bijoux en argent, dont quelques-uns très rares et d'une bonne conservation; après quelques pourparlers et discussion sur le prix de vente de leur trouvaille, nous sommes tombés d'accord, et ce sont ces objets que je vais vous présenter et vous faire connaître.

Il semblerait qu'après l'époque gallo-romaine notre vieille cité rémoise ait cessé d'exister, et si les historiens qui se sont occupés d'écrire tous les faits passés à cette époque mérovingienne, nous ont initiés aux événements sur lesquels on possède des documents assez nombreux et qui présentent un intérêt réel, il est extraordinaire que l'archéologie de cette époque soit muette en quelque sorte. En effet, les fouilles qui ont été jusqu'à présent faites depuis de longues années, ne nous ont pas donné, à nous autres antiquaires, les plus petites notions sur les usages, les objets usuels et les arts pendant cette période; espérons que, par la suite, les collectionneurs futurs seront plus heureux, et qu'un jour, la découverte à Reims de quelques cimetières mérovingiens viendra enrichir les collections rémoises.

Pour vous les présenter, j'ai pensé à mettre ces objets

Digitized by Google

sur un panneau, et me servant d'un mot employé par les antiquaires, j'en ai composé une petite panoplie : une véritable panoplie se compose d'armes, et ici la mienne ne contient que les armes de la coquetterie à l'usage des femmes ; mais, quoique cet attirail soit moins dangereux que les véritables armes, celles-ci ont fait néanmoins de tout temps bien des victimes.

CATALOGUE

Des objets mérovingiens qui figurent sur la Panoplie.

N° 1.

Un collier composé de perles de différentes natures, ambre jaune, verroterie variée, et terminé par un morceau de silex. Très souvent, dans les tombes mérovingiennes, on rencontre des silex mis comme amulettes ; celui de ce collier a été travaillé et poli.

N° 2.

Une fibule en argent formant neuf rayons, le fond de cette fibule est en paillon doré, recouvert d'une plaque d'un rouge foncé. Pendant longtemps on considérait les plaques comme de la verroterie, mais, selon M. Fr. Moreau, et d'après l'analyse qui en a été faite par M. Damour, au musée de Saint-Germain, ces petites plaques vitreuses, souvent de couleur rouge, sont des fragments de grenat. Cet antiquaire ajoute que le grenat de Styrie était souvent taillé en petites tablettes, admirablement polies et coupées à la meule ; un petit paillon en argent doré était placé au-dessous pour donner plus d'éclat aux bijoux.

Je dirai, pour confirmer l'opinion de M. Damour, que

Digitized by Google

le verre, quelle que soit sa couleur, par suite de son séjour dans la terre et sous l'influence de l'humidité, subit à la longue une décomposition et produit une irrisation que l'on peut reconnaître et même admirer dans bon nombre de vases de verre antique.

Nos 3, 4 et 5.

Fibules ou agrafes en argent, ornées de stries et de dessins réguliers ; le haut de la fibule présente une espèce de fronton de forme semi-circulaire, le tout est couronné par cinq appendices, ornés de cabochons rouges, qui semblent de même composition que sur la fibule décrite plus haut. L'extrémité supérieure de ces appendices se termine par une boule ovoïde. Un antiquaire, qui les a examinées, a eu à leur sujet une opinion que je ne puis même indiquer, et je préfère laisser à chacun son opinion sur ces emblèmes.

Nos 6 et 7.

Deux fibules en argent qui, probablement, ont été dorées, je ne sais par quel procédé, mais cette dorure ne présente pas plus de solidité que la dorure de notre époque depuis l'invasion de la galvanoplastie. Des ornements réguliers forment le corps des fibules, qui se terminent par un carré orné de sept appendices qui, tous offrant le même dessin, ne peuvent que représenter les mêmes attributs.

Nos 8 et 9.

Parmi les nombreux objets de cette trouvaille, voici les plus curieux : ce sont deux boucles d'oreille complètes, et qui sont d'une très bonne conservation toutes deux. Elles se composent de deux anneaux pour les fixer à la

Digitized by Google

percée de l'oreille et, à leur extrémité, pour former la boucle d'oreille, d'une cavité garnie de paillon doré, et couverte par ces mêmes fragments de tablettes en grenat, comme les ornements décrits au N° 2. Les anneaux en argent doré ont subi dans la terre, et par suite de la décomposition des corps, une altération du métal qui est en partie oxydé. Dans la plupart des fouilles archéologiques, on rencontre quelquefois une boucle d'oreille, mais il faut avoir une véritable chance d'antiquaire pour en rencontrer deux qui, ayant été trouvées ensemble, ne peuvent provenir que d'un seul personnage.

N^os^ 10 et 11.

Ce sont deux fibules en bronze, très belles, d'une parfaite conservation et d'un travail très régulier ; le haut de ces deux fibules se termine par un cintre orné de cinq appendices, qui offrent une ressemblance parfaite avec le N° 5, et les mêmes emblèmes, sur lesquels je ferai la même réserve ; seulement, les pierres fines qui leur servent d'ornement sont bleues. Je ferai ici une réflexion : ces objets, trouvés en double, proviennent-ils de fouilles différentes ? Les ouvriers de qui je les ai acquis n'ont pu me donner des renseignements exacts ; mais quand je vois M. Moreau, qui est un maître en archéologie, dire que, dans une sépulture fouillée par lui, on a rencontré deux fibules exactement semblables, posées sur la poitrine d'une femme, il m'est bien permis de penser que celles que j'ai acquises, et qui sont en double, peuvent bien provenir de la même fosse.

N° 12.

Boucle en bronze, munie de son ardillon en même métal ; elle est d'une bonne conservation, et ornée de points qui, régulièrement faits, la présentent sous un aspect satisfaisant.

Digitized by Google

N° 13.

Un petit bracelet en bronze : d'un côté un anneau et de l'autre un crochet pour fermoir ; ce bracelet est bien conservé, et il est formé par un anneau de bronze tordu ; c'est un genre qui se rencontre souvent, seulement celui-ci n'a pu, en raison de sa dimension, servir que pour enfant, car dans sa plus grande largeur il ne mesure que quatre centimètres et demi.

N° 14.

Pince à épiler en bronze, bonne conservation. D'après le très grand nombre d'instruments de cette nature que l'on rencontre dans les fouilles, on peut juger qu'on en faisait à cette époque un grand usage ; j'en ai déjà recueilli un assez grand nombre, et toujours en bronze.

N° 15.

Une aiguille ou un style en bronze ; malheureusement l'objet n'est pas complet, il est brisé dans sa partie la plus intéressante, et il est difficile de connaître sa destination.

N°s 16 et 17.

Deux fibules en argent, semblables, formées de quatre doubles cercles en métal, séparés par quatre cercles ornés de cabochons de couleur bleue ; ce sont des pierres fines, et sur les deux modèles il n'y a qu'une pierre qui manque.

N° 18.

C'est une monnaie d'or d'Anastase I^er^, empereur byzantin, mort en l'an 518 de notre ère. Il y a eu deux empe-

Digitized by Google

reurs du même nom, mais cette monnaie est du premier; elle représente la tête de l'empereur à droite, avec la légende D N *Dominus Noster* ANASTASIVS *Pius felix;* et au revers, *Victoria augustorum,* Victoire marchant à gauche et portant une couronne.

N° 19.

Une broche ou fibule d'une forme toute particulière. Dans mon existence de collectionneur je n'en ai jamais vu de semblable, elle est d'une forme toute particulière, faite entièrement de bronze, et d'une bonne conservation; il serait difficile de la décrire, comme vous pouvez en juger vous même en l'examinant.

N° 20.

Une espèce de croix en or, c'est certainement un objet mérovingien, car à cette époque on voit souvent cette forme; quant à son emploi, il est difficile à déterminer, je pense que c'est une petite plaque d'or qui devait être appliquée sur une étoffe; les quatre petits trous que l'on y remarque peuvent très bien justifier l'opinion que j'émets ici.

N°s 21 et 22.

Deux fibules en bronze, de forme et de taille exactement semblables, elles représentent un animal fabuleux, que certains antiquaires ont appelé dragon; ces fibules ont un mérite, c'est qu'elles sont intactes et d'un travail bien régulier.

N° 23.

Une boule de verre, percée au centre; c'est un objet assez commun et que certains antiquaires ont décoré du nom de

Digitized by Google

Perle de verre; elle a dû, comme toutes celles qu'on rencontre si souvent, faire partie d'un collier, car il ne se rencontre pas de collier antique où on ne la voie figurer.

Avant de finir, je ferai remarquer que dans les différents objets que je viens de signaler, toutes les armatures des fibules qui, ordinairement, sont en fer, manquent par suite de leur oxydation complète; le métal a subi l'influence de l'humidité, et l'oxydation a été provoquée et activée par leur séjour sur des cadavres en pleine décomposition.

En parcourant le magnifique album qu'a publié M. F. Moreau, sur divers cimetières mérovingiens, on remarquera, parmi ses nombreux dessins, la reproduction de tous les objets que je viens de vous signaler. Ils y sont rendus avec une telle vérité, que, si l'on voulait reproduire cette petite panoplie, il n'y aurait qu'à copier les dessins qu'en donne notre laborieux correspondant.

La date de ces bijoux peut être fixée approximativement au moyen de la monnaie qui fait partie de cette trouvaille. L'empereur Anastase monta sur le trône de Constantinople en 491, et fit alors frapper des monnaies à son effigie; il mourut en 518. Nos objets sont donc postérieurs à l'an 491, et ce serait dès lors sous le règne de Clovis, qui mourut en 511, qu'ils furent déposés dans ces sépultures; on pourra objecter qu'ils peuvent être d'une date postérieure à Clovis: à cela, je répondrai que, lorsqu'on mettait des monnaies avec les objets à l'usage des défunts, on devait choisir des pièces à l'effigie du prince régnant.

Après vous avoir montré et décrit ces objets, il me faut vous faire connaître l'endroit où ils ont été découverts. C'est à Luternay, commune de Bouvancourt, voisine d'Hermonville, canton de Fismes (Marne). Les tombes se trouvaient dans la propriété de M. Edmond Arnould-Baltard. On avait indiqué aux fouilleurs un cimetière mérovingien, et après avoir reçu de cet honorable propriétaire l'autorisation d'explorer cet endroit, ils sont arrivés à ren-

Digitized by Google

contrer, dans diverses sépultures, les objets que je vous ai présentés. Il y en avait encore d'autres mis au jour que je n'ai pas vus ; mais les fouilleurs, n'ayant pas été fidèles aux obligations que leur avait imposées M. Arnould, ont dû quitter le terrain, qui pourrait être encore productif. M. Arnould, que j'ai eu l'honneur de voir, m'a raconté toute l'histoire de ces fouilles, et comme je lui ai dit que j'avais acheté ces divers objets pour en faire don au Musée rétrospectif de Reims, qui ne possédait rien en ce genre ni de cette époque, en Rémois généreux et bienveillant, il n'a pas voulu user de ses privilèges de propriétaire. Au contraire, il m'a gracieusement laissé la possession des objets que j'avais acquis, non pour moi, mais pour en faire don au Musée de la ville.

Digitized by Google

IV.

LETTRES ADRESSÉES A M. DUQUÉNELLE

par MM. Mérimée, de Longpérier, de Witte et Ch. Robert,

RELATIVEMENT AUX MONUMENTS DE REIMS.

1.

Lettre de M. Pr. Mérimée, de l'Académie française.

Paris, 52, rue de Lille, 5 mars.
(sans indication d'année)

Monsieur,

Je vous remercie beaucoup de la communication que vous avez bien voulu me faire au sujet de l'arc antique de Reims. J'espère que les travaux dont vous m'entretenez ne sont pas assez maladroitement dirigés pour inspirer des inquiétudes pour le présent, mais je crains avec vous qu'ils ne compromettent, pour l'avenir, l'existence même du monument.

J'appellerai à ce sujet l'attention de la commission des monuments historiques à sa première réunion, et en attendant je vais tâcher que M. le Ministre d'Etat écrive au Sous-Préfet de veiller avec beaucoup de soin à ce qu'on n'ébranle pas l'arc en le privant du massif auquel il s'appuyait.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de tous mes sentiments de haute considération.

PR. MÉRIMÉE.

Digitized by Google

2.

Lettre du Ministre d'Etat

MINISTÈRE D'ETAT
DIVISION DES BEAUX-ARTS
MONUMENTS HISTORIQUES

Paris, 13 janvier, 1863.

Monsieur, vous avez bien voulu, par votre lettre du 25 décembre dernier, appeler mon attention sur la situation regrettable dans laquelle se trouvent deux monuments antiques existant à Reims : la porte de Mars et la Mosaïque récemment découverte dans le voisinage de cette porte.

Je vous remercie, Monsieur, de cette intéressante communication à laquelle je suis disposé à donner suite. Par le courrier de ce jour, je charge M. le préfet de la Marne de saisir le Conseil municipal de Reims de la double question de pourvoir à la conservation de la porte et de la mosaïque.

Recevez, etc.

LE MINISTRE D'ÉTAT
Pour le Ministre
Signé : EUG. MARCHAND.

M. Duquénelle, membre de l'Académie, Reims.

3 et 4.

Lettres de M. Adrien de Longpérier, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

18 Novembre 1852.

Cher Monsieur,

La société des antiquaires de France m'a chargé de dresser pour son annuaire une liste alphabétique des noms de potiers imprimés sur les vases de terre rouge. En réunissant ce que j'avais noté depuis longtemps, j'ai déjà

Digitized by Google

pu former un catalogue de 1300 noms. J'espère que vous me pardonnerez d'avoir recours à votre obligeance pour obtenir la copie des estampilles qui se trouvent sur les vases ou les fragments découverts à Reims. J'aurai soin d'indiquer à la reconnaissance des antiquaires, le nom de ceux qui voudront bien prendre part à ce travail de collection. Par la comparaison des marques recueillies dans tous les pays, on peut arriver à la solution de diverses questions d'origine que je n'ai pas besoin de vous énumérer. Quelqu'étendu que soit le catalogue que nous allons publier, ce ne sera qu'une sorte de cadre, car il n'est pas une collection particulière où l'on ne puisse trouver quelque marque nouvelle.

Veuillez, cher Monsieur, recevoir la nouvelle assurance de mes sentiments dévoués et de ma considération.

ADRIEN DE LONGPÉRIER
44, rue de la Chaussée-d'Antin.

12 Août 1855.

Cher Monsieur,

Je m'empresse de répondre à la question que vous m'adressez. La société des antiquaires tient maintenant ses séances au Louvre, dans un local où se trouvait autrefois la Bibliothèque Standish appartenant au roi Louis-Philippe. Nos séances ont lieu, comme par le passé, les 9, 19 et 29 de chaque mois. Mais nous entrons pour deux mois en vacances, le 1er septembre. Si quelque Rémois de vos amis venait à l'exposition, il pourrait me remettre vos monuments antiques *(trousse d'oculiste et collyres)* et votre notice, et je m'empresserais de communiquer les uns et l'autre à la société. Je ne vous engage pas à risquer des objets précieux en les confiant au chemin de fer. Les grandes administrations traitent les petits paquets avec un sans-gêne déplorable. On est très heureux lorsque les *envois* ne sont qu'égarés pendant cinq ou six jours.

Digitized by Google

Veuillez me faire savoir si vous destinez votre notice au Recueil publié par la société ou si c'est une simple communication d'un travail que vous voulez imprimer ailleurs. Vous serez peut-être étonné si la société ne vous décerne pas le titre de correspondant ; mais je dois à cet égard vous faire connaître la situation particulière dans laquelle nous sommes. Nos règlements imposent aux correspondants, comme aux membres résidants, des conditions onéreuses. On est tenu de payer un diplôme de 25 francs et d'acheter, au prix de 6 francs, les volumes des mémoires à mesure qu'ils paraissent, c'est-à-dire à peu près tous les deux ans. Il s'en suit qu'on ne peut nommer correspondants que ceux qui le désirent et qui en font la demande par écrit ; parce qu'alors cette demande, faite en connaissance de cause, constitue une sorte d'engagement. S'il peut vous être agréables d'être des nôtres, je me chargerai volontiers d'être votre présentateur.

J'ai presque terminé mon travail sur les noms de potiers de terre rouge. Ma liste dépasse 3100; si vous aviez quelque nouveau document à me communiquer, il serait accueilli avec bien de la gratitude.

Veuillez, cher Monsieur, recevoir l'expression de mes sentiments affectueux et bien dévoués.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

5 et 6

Lettres de M. F. de Saulcy, de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

Paris, 9 septembre 1869.

Cher Monsieur,

Votre bonne et aimable lettre m'arrive à l'instant, et je ne perds pas une minute pour y répondre.

La trouvaille que vous voulez bien m'annoncer m'inté-

Digitized by Google

resse au plus haut point. Je possède déjà de ces pièces trouvées au pays chartrain ou à Moinville, près de Melun.

S'il était possible d'en acquérir une dizaine les plus variées possible, aux prix de 20 fr. pièce, j'en serais ravi. En ce cas, je vous prierais de choisir au mieux les exemplaires les plus conservés quant au type. Il me serait extrêment précieux d'avoir les renseignements les plus précis sur la date, le lieu et les circonstances de la trouvaille.

Si les pièces ont été trouvées dans un vase, serait-il possible d'obtenir celui-ci ou ce qui peut en avoir été conservé. Mille remerciements et compliments bien affectueux.

F. DE SAULCY.

[La trouvaille de ces 172 monnaies d'or avait eu lieu au mois d'avril 1869, sur le terroir de Sainte Preuve, canton de Sissonne (Aisne), dans un bois défriché, au lieu dit : *Au-dessus de la Hayette*. Depuis lors, on a trouvé chaque année en labourant de semblables pièces gauloises en or, qui sont attribuées aux Boiens, et on les classe parmi les monnaies primitives.]

Paris, vendredi matin.

Monsieur et cher Confrère,

Pardonnez-moi, je vous en prie, de n'avoir pas répondu plus vite à la toute aimable lettre que vous avez bien voulu m'adresser en m'annonçant la venue d'une petite boite de médailles. Le lendemain de la venue de votre lettre, j'examinai les médailles et cela avec le plus vif intérêt.

Des trois médailles gauloises, c'est précisément celle avec la tête sous le sanglier que je possédais déjà en 12 ou 15 exemplaires variés. C'est une monnaie des Leuks très probablement. En revanche les deux autres sont tout à fait nouvelles pour moi, et je n'ai pas le courage de ne pas accepter avec une vive reconnaissance l'offre que vous

Digitized by Google

voulez bien me faire de conserver ces pièces pour ma collection.

Quant à la pièce d'or, elle me paraît extrêmement curieuse. C'est bien une pièce frappée toute d'une fois, tête et revers. C'est un Constance II, que l'on a muni d'une belière pour le suspendre à un collier, et on l'avait probablement choisi pour cela à cause de sa rareté. C'est une pièce de Trèves (M. T.) *(Moneta Treviris)* ayant servi d'Etalon du sou d'or, E. S. *Exagium Solidi.* — Les trois trous placés au-dessous et aux côtés de la belière ont été destinés à encastrer des pierres dures, ou peut-être même de simples verroteries, par quelque chef Frank.

Voilà ce que je regarde comme très probable à propos de l'histoire de ce curieux petit monument. Je vais aujourd'hui même le montrer à la séance de l'Académie des Inscriptions à mes deux confrères Le Normant et Longpérier. Je suis sûr qu'ils seront très satisfaits d'examiner cette rare médaille.

Demain matin, je ferai porter au chemin de fer une petite boîte à votre adresse, et contenant la pièce d'or en question et la pièce gauloise à la tête de face sous le sanglier.

Veuillez, mon cher Confrère, agréer encore une fois l'expression de ma vive gratitude et l'assurance de tous mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

F. DE SAULCY.

7 et 8.

Lettres de M. le Baron J. de Witte, associé étranger de l'Institut.

Paris, le 12 avril 1852.

Monsieur,

Je vous remercie bien de l'obligeante lettre que vous avez bien voulu m'adresser, et je viens de nouveau réclamer de votre complaisance l'envoi du vol. de la *Chronique*

Digitized by Google

de Champagne, qui contient la lettre de M. L. Paris et la lithographie du monument de Reims, sur lequel j'ai pris la liberté de vous demander quelques renseignements.

J'adresse en même temps à mon ami, M. Prosper Mérimée, inspecteur des monuments historiques, les justes réclamations relatives à la conservation de ce précieux monument.

Je vous remercie également de la curieuse communication que vous voulez bien me faire. J'aurais été charmé de connaître votre opinion sur ce monument et l'explication que vous en avez proposée. Le sigle que vous me faites remarquer est pour moi une énigme; peut-être n'y doit-on pas attacher trop d'importance. Quant au monument en lui-même, il me semble très curieux et très intéressant. Si j'osais vous proposer de le publier dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de France, je me ferais un vrai plaisir d'y joindre un article. Je me fais peut-être illusion, mais je crois que votre monument représente le triple géant *Tauriscus*, nommé par Ammien Marcellin; le *Géryon* gaulois. Dans une autre occasion, j'ai déjà rapproché (*Nouv. Ann. de l'Inst. arch.*, t. II, p. 127) la médaille de Reims offrant trois têtes du type de Géryon ou Tauriscus. Le taureau ou veau placé au-dessus des trois têtes de la sculpture que vous avez bien voulu me communiquer, me confirmerait dans cette idée. D'ailleurs, je connais un scarabée de travail étrusque, qui représente un personnage de forme humaine à trois têtes de travers (voyez *N. Ann.*, t. II, p. 314).

Veuillez agréer, Monsieur, en attendant votre réponse, la nouvelle assurance de ma considération bien distinguée et de mes sentiments très dévoués.

J. DE WITTE.

Digitized by Google

Château de Wommelghem, par Vieux-Dieu (Belgique),
le 27 juillet 1874.

Monsieur,

Je vous suis très reconnaissant de la lettre que vous avez bien voulu m'écrire pour signaler à mon attention un moyen bronze de Postume, variété du n° 75 de mon ouvrage.

J'ai quitté Paris le 21 juillet, et malheureusement je ne compte y retourner que vers la fin du mois de septembre. J'aurais été heureux de recevoir votre bonne visite et de voir en même temps votre belle médaille.

Me serait-il permis de solliciter une empreinte en papier de plomb ou en cire de votre médaille, car il sera intéressant de faire dessiner cette variété pour mon ouvrage ? En ce cas, je vous prierais d'avoir l'obligeance de faire mettre l'empreinte ou chez moi à Paris, ou chez MM. Rollin et Feuardent, avec mon nom, et dans une petite boîte.

J'aurai soin d'écrire à M. le Major A. Markl à Linz, et je lui dirai les regrets que vous avez de ne posséder aucune monnaie de Claude le Gothique et de Quintille qui mérite son attention.

Agréez, Monsieur, avec mille remerciements, l'assurance de ma considération bien distinguée et de mes sentiments les plus dévoués.

J. DE WITTE.

9 et 10.

Lettres de M. Ch. Robert, membre de l'Institut.

Metz, le 3 avril 1853.

Monsieur et cher confrère.

Je me recommande à vous pour les médailles qui ne seraient pas de votre collection et qui s'exhumeraient à Reims, surtout pour les belles pièces d'or romaines et

Digitized by Google

autres. Il vaut beaucoup mieux pour nous, les recevoir des inventeurs que des Parisiens qui nous les font payer cuir et poil. M. Goda, notre collègue à l'Académie, veut bien se charger de vous remettre la petite somme de 36 francs, que j'ai oublié de vous faire parvenir par M. Marguet.

Je vous fais mon compliment sur les raretées que vous avez acquises. Nous n'avons pas ici de fouilles aussi lucratives, mais c'est tout simple, car l'importance de Metz ne remonte qu'à l'époque mérovingienne.

Recevez, je vous prie, l'assurance de mes sentiments bien distingués.

CH. ROBERT.

Paris, le 26 mai 1879.

Mon cher confrère.

J'ai communiqué dans la dernière séance des Antiquaires de France votre buste (*tête d'empereur en marbre, trouvée à Reims en 1878*) aux hommes compétents, avant de le déposer de votre part sur le bureau. Personne ne s'est prononcé; les plis du cou ont même paru à un de nos confrères peu conformes aux usages antiques. L'opinion générale m'a paru cependant incliner à rapporter votre empereur au moyen-empire, pendant que le même confrère maintenait ses doutes sur l'antiquité du marbre.

J'ai fait porter ledit buste chez Rollin et Feuardent, qui ont une grande habitude des têtes romaines; dès que je serai libre, j'irai prendre leur avis que je vous ferai connaître.

Il y a un siècle que j'ai été à Reims ; mais je ne voyage plus beaucoup, utilisant les loisirs de ma retraite à des travaux de science.

Agréez, cher confrère, une nouvelle expression de mes sentiments bien dévoués.

CH. ROBERT.

Digitized by Google

Paris, le 29 juin 1879.

Mon cher confrère,

Mille excuses, si je vous écris d'une façon aussi sommaire. Les numismatistes prétendent que le buste, malgré sa couronne de laurier, n'a pas le type romain. N'a-t-on rien trouvé de nouveau ?

Votre bien dévoué,

CH. ROBERT.

Digitized by Google

V.

OBSÈQUES DE M. DUQUÉNELLE

A REIMS

Au cimetière du Nord, le 24 Décembre 1883

DISCOURS DE M. LE Dr DOYEN,

MAIRE DE REIMS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Messieurs,

Le deuil imposant qui accompagne M. Duquénelle à sa dernière demeure exprime plus éloquemment que la parole les sentiments d'estime et d'affection dont il était entouré; toutefois, nous ne laisserons pas se fermer cette tombe sans dire un suprême adieu à l'homme de bien que nous avons tous connu.

Une voix autorisée vous dira les mérites du collectionneur et du savant; je me bornerai à vous rappeler les qualités intimes qui se reflétaient dans toute sa personne et surtout dans sa physionomie pleine de finesse, de douceur et d'enjouement.

Instruit, modeste, affable et tolérant, M. Duquénelle appartenait à la classe des personnes véritablement supérieures, dont le cœur s'élève au-dessus des satisfactions d'un froid égoïsme. Ses recherches patientes, ses sacrifices d'argent lui paraissaient largement payés, car il aimait sa ville natale, et c'était pour elle qu'il recueillait ses belles collections, se faisant gloire et plaisir de travailler pour Reims et d'honorer son pays. Avec quel soin, avec quel goût n'a-t-il pas orga-

Digitized by Google

nisé le Musé rétrospectif, à l'Hôtel-de-Ville, et comme il était heureux des éloges mérités qu'il recevait des archéologues et des savants !

Votre œuvre, cher concitoyen, va se compléter ; votre musée va se parer de nouvelles richesses, car nous recueillerons pieusement votre don généreux pour inscrire votre nom au Livre d'or des hommes d'élite et des bienfaiteurs de la cité.

Au nom de la ville de Reims, monsieur Duquénelle, recevez nos remerciements et nos adieux.

DISCOURS DE M. JULES HENROT,

AU NOM DE LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

MESSIEURS,

Je viens à mon tour, au nom de la Société de Pharmacie du département de la Marne, dont M. Duquénelle a été président pendant plusieurs années, dire à notre regretté collègue un dernier adieu.

Des voix plus autorisées parleront de ce qu'il a fait comme membre de l'Académie de Reims, comme archéologue et numismate, comme généreux donateur au Musée de la ville et à l'Ecole de médecine, comme collectionneur émérite, dont le cabinet, connu au loin, était fréquemment visité par des amateurs venus des points les plus éloignés de la France et même de l'étranger. Je veux me borner à dire quelques mots du pharmacien.

De ses curieuses trouvailles je ne signalerai ici qu'une seule : c'est une trousse d'oculiste romain avec ses pinces, ses spatules et stylet en bronze, et aussi ses plaques de collyre sec portant imprimé le nom du praticien, et que l'analyse a montrées, formées des mêmes sels de cuivre, de fer et de plomb, encore employés pour le traitement de certaines maladies des yeux. Ces objets, offerts par M. Duquénelle au musée de Saint-Germain, sont aujourd'hui une des raretés de notre Musée d'antiquités nationales.

M. Duquénelle avait succédé à vingt-quatre ans à son père. Par son activité, son intelligence, par ses connaissances pratiques et les soins minutieux et attentifs, qui sont une des conditions de l'exercice de notre profession, il sut vite mettre son officine au premier rang parmi celles de notre ville. Cette renommée, que ses successeurs ont su lui garder, couvre encore de sa protection la maison où il a exercé vingt-sept ans.

Digitized by Google

M. Duquénelle a participé à la fondation de notre cercle et il a pris une part active à ses travaux par des notes et des mémoires. Après sa retraite, le suffrage de ses confrères le portèrent à la présidence qu'il garda plusieurs années.

C'est vers cette dernière époque qu'il fut aussi désigné pour faire partie du conseil de surveillance de la Pharmacie centrale de France, appelé par le directeur, qui, lors de la fondation de cette vaste association, avait trouvé parmi les pharmaciens de Reims ses premiers adhérents.

Disons, à l'éloge de M. Duquénelle, qu'il se démit volontairement de ces dernières fonctions, quand il crut voir ses avis méconnus et son indépendance menacée.

M. Duquénelle avait eu la douleur de perdre, à quelques années d'intervalle, ses deux enfants, une fille de vingt-deux ans, enlevée en quelques jours, et un fils de vingt-six ans, qui allait lui succéder, et qui, indépendamment de ses connaissances professionnelles, avait déjà donné des preuves d'un rare talent artistique.

Ces pertes cruelles laissèrent dans la vie des pauvres parents une empreinte ineffaçable, et vingt ans après, même dans la conversation enjouée, où M. Duquénelle laissait volontiers percer son esprit vif et incisif, un fond de tristesse reparaissait bientôt comme un souvenir vivant de la douleur d'autrefois.

Quand, il y a deux ans, M. Duquénelle perdit en peu de temps sa femme et sa belle-sœur, ce fut pour lui le dernier coup, et on comprit vite qu'il ne tarderait pas à les suivre.

L'heure n'a pas tardé, en effet.

Adieu ! cher et regretté collègue ! Au nom de nos confrères, adieu !

DISCOURS DE M. H. JADART,

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE

MESSIEURS,

L'estime universelle accompagne au champ du repos l'homme de bien que nous perdons, et l'Académie de Reims ne peut que confondre ses regrets avec le deuil de sa famille, celui de la Ville et de ses amis. Mais nous devons rendre à notre doyen le témoignage de sa vie et de son œuvre, double titre à la respectueuse gratitude de ses concitoyens. L'exemple qu'il nous donne, c'est le culte désintéressé de la science au milieu d'une société vouée à tant d'autres préoccupa-

Digitized by Google

tions. L'œuvre qu'il nous lègue, c'est le trésor patiemment amassé des richesses historiques et artistiques conquises sur ce vieux sol gallo-romain. Voilà l'honneur de M. Duquénelle, le légitime hommage que rend à sa mémoire une compagnie qu'il aima autant qu'elle était fière de lui. Depuis quarante-deux ans, il apportait à ses séances le fruit de persévérantes recherches avec cette affable courtoisie et ce commerce libéral qui sont l'apanage des âmes généreuses. Il nous accueillait tous en amis, la figure empreinte de cette bonté qui n'exclut pas la finesse. Appelé l'un des derniers au charme de son intimité, je n'en ai pas moins vivement ressenti l'influence, et ma parole, en le louant, sera l'écho sincère de ceux qui ont à cœur les gloires antiques de Reims.

Issu d'une famille qui porte un nom célèbre parmi les médecins rémois, et qui en perpétue sans défaillance la tradition, M. Victor Duquénelle naquit à Reims le 24 juin 1807. Après de sérieuses études au collège royal de Reims, il accepta, lui aussi, la tâche de soulager l'humanité. Pharmacien habile et actif pendant de longues années, comme tient à nous l'apprendre l'un de ses confrères de la Société de Pharmacie, il ne négligea aucun des progrès scientifiques qui agrandissaient son bienfaisant domaine, mais l'exercice de sa profession ne l'absorba pas tout entier, grâce à l'intuition qu'il eut des merveilleuses trouvailles alors possibles à Reims dans le champ de la numismatique. Il excella pendant un demi-siècle à recueillir et à classer les monnaies romaines, la céramique et les bronzes, sans réduire pourtant son érudition à l'unique besogne du collectionneur. Par ses recherches étendues, cet homme simple et modeste, qui fuyait le bruit et l'éclat, devint en 1856 l'un des correspondants de la Société nationale des Antiquaires de France, et se trouva en possession d'une renommée qui le fit maintes fois citer à l'Académie des Inscriptions. On y parlait du *Cabinet Duquénelle* comme d'une collection qui honore la France et que connaît l'Europe savante. Notre confrère enrichit la Bibliothèque nationale et le musée de Saint-Germain de plusieurs dons estimés et notamment de ces fameux échantillons de médicaments selon la formule des cachets d'oculiste. Malgré de hautes relations, son effort resta surtout local : en 1842, il signalait l'atelier monétaire de Damery ; en 1845, les fouilles de la rue des Moulins ; en 1846, celles de Sainte-Geneviève ; en 1850, la trouvaille de Villers-Allerand ; en 1865, celle de Signy-l'Abbaye ; et cette année encore, le trésor de la place Royale et les découvertes mérovingiennes de Luternay. Enfin, sa vie se résuma dans la fondation de notre musée rétrospectif, qu'il eut récemment le bonheur d'installer à l'Hôtel-de-Ville, où son nom, nous disait M. le Maire de Reims, survivra parmi les plus insignes bienfaiteurs de la cité

Notre confrère a peint, sans le savoir, quelques traits de son carac-

Digitized by Google

tère si honnête et si dévoué dans cette spirituelle *Physiologie de l'Antiquaire*, où nous le reconnaîtrons archéologue zélé mais prudent, consciencieux et discret chercheur, défenseur intraitable des œuvres d'art compromises par le temps ou par les hommes. Nous en avons pour témoins, et l'Arc de Triomphe de la porte Mars, qu'il contribua à sauver de la ruine lors de la démolition des remparts, et la Mosaïque des Promenades, dont il se constitua en 1860 le gardien et l'investigateur, tandis que notre savant président s'en faisait l'historien. Sa dépouille mortelle reposera presque au milieu de ces illustres débris du monde romain, comme pour unir à jamais son souvenir aux vestiges les plus grandioses de l'antiquité rémoise.

A ces mérites du savant, M. Duquénelle ajoutait les qualités du bon citoyen, gardant sans ostentation le culte de cette vertu civique, qui s'émousse chez tant d'autres, l'amour profond et constant du pays natal. Il y vécut du berceau à la tombe, obligeant, loyal, tolérant comme on doit l'être de nos jours, secourable au talent, encourageant les découvertes, désireux surtout, comme il aimait à le redire, « d'être utile à sa ville de Reims. » Il en a bien mérité, ainsi que le prouveront dans l'avenir les sages fondations dont il rend dépositaires l'Ecole de Médecine et l'Académie nationale, legs prévoyants qui pourront lui susciter un jour des imitateurs.

Notre regretté confrère joignait à ces nobles sentiments du devoir envers la patrie, une pratique sincère de la foi et de la charité chrétiennes, rayons d'espérance à travers les deuils qui assombrirent trop souvent son existence et livrèrent sa vieillesse aux douleurs de l'isolement. Résigné, sinon consolé, il avançait vers la mort sans craindre l'éternité, car après avoir tant de fois scruté le secret des sépultures pour en faire jaillir la lumière sur les civilisations éteintes, il croyait à la vie meilleure qui attend le juste au-delà du tombeau. Qu'il jouisse donc de la science et de la clarté infinies, ces dons de Dieu dans la terre des vivants, *Videat bona Domini in terrâ viventium!* C'est notre espoir, c'est notre suprême adieu.

Digitized by Google

VICTOR DUQUÉNELLE

ANTIQUAIRE RÉMOIS

(1807-1883)

Notice sur sa vie, ses travaux et ses collections, avec diverses œuvres posthumes.

TABLE

NOTICE

Pages

I. M. Duquénelle, pharmacien et collectionneur. 379
II. L'Académie, les Congrès et le Musée de Reims..... 385
III. L'Exposition rétrospective et les collectionneurs champenois. 391
IV. Les Sociétés savantes, les érudits français et étrangers..... 394
V. Derniers travaux, legs et funérailles..... 398

ANNEXES

Œuvres Posthumes, Correspondance, Nécrologie.

I. Description historique du cabinet d'un Antiquaire rémois. Préface écrite en 1875..... 402
II. Sommaire du catalogue de la collection de V. Duquénelle... 408
III. Description des objets mérovingiens trouvés à Luternay, notice lue à l'Académie de Reims le 22 Décembre 1882... 410
IV. Lettres de MM. Pr. Mérimée, A. de Longpérier, J. de Witte et autres érudits adressées à M. Duquénelle relativement à divers monuments de Reims..... 419
V. Obsèques de M. Duquénelle, discours de M. le maire de Reims, et de MM. J. Henrot, ancien pharmacien, et H. Jadart, secrétaire général de l'Académie..... 429

Digitized by Google

TABLE DES AUTEURS

POUR LES VOLUMES LXXIII & LXXIV

Année 1882-1883

C^te^ Ed. de Barthélemy.

Statistique des Elections de Reims, Rethel et Sainte-Ménehould, dressée en 1657 par le sieur Terruel, en vue du projet de cadastre général de la généralité de Châlons ensuite du projet du maréchal de Fabert, t. LXXIV, p. 274.

Cerf.

Feuille de Diptyque en ivoire conservée au musée d'Amiens, miracle de Saint-Remi, t. LXXIII, p. 229.

Demaison.

Rapport sur le Concours d'Histoire, t. LXXIII, p. 36.

Document inédit sur une Assemblée d'Etats, convoquée à Amiens en 1424, t. LXXIII, p. 351.

Recherches sur la soie que les anciens tiraient de l'île de Cos, t. LXXIII, p. 100, avec photogravure du cocon.

Douce.

Rapport sur le Concours de Législation, t. LXXIII, p. 45.

Duquénelle.

Les objets mérovingiens trouvés à Luternay en 1882, œuvre posthume de M. Duquénelle, membre titulaire, précédée d'une *Notice nécrologique*, par M. H. Jadart, et suivie des *Discours prononcés sur sa tombe le 24 décembre 1883*, t. LXXIV, p. 377, avec portrait par Ad. Varin.

Gillet.

Camille Le Tellier de Louvois, bibliothécaire du roi, chanoine et vicaire général de Reims (1675-1718), t. LXXIV, p. 1, avec portrait d'après une ancienne estampe.

Digitized by Google

Alph. Gosset.

Essai sommaire sur l'Architecture religieuse, t. LXXIII, p. 371, avec plans.

H. Jadart.

Compte-rendu des Travaux de l'année 1883-84. t. LXXIII, p. 11.

Jean-Baptiste Buridan, jurisconsulte, professeur à la Faculté de Droit de Reims, et commentateur des coutumes de Vermandois, t. LXXII, p. 153.

Le Bourdon de Notre-Dame de Reims, œuvre du Rémois Pierre Deschamps, t. LXXIII, p. 250, avec dix figures.

Statistique de l'Election de Rethel en 1636, d'après un document inédit des archives de Reims, t. LXXIV, p. 359.

Jullien.

Les Clercs du palais et diverses œuvres de littérature provençale, t. LXXIII, p. 118.

Lefort.

Sur la période chaldaïque, t. LXXIII, p. 79.

Leseur.

Rapport sur le concours de Poésie, t. LXXIII, p. 47.

Loriquet.

Discours prononcé sur la tombe de M. Louis Fanart, membre titulaire, le 18 septembre 1883, t. LXXIII, p. 225.

Poquet.

Copies des épitaphes de la famille de Vergeur dans l'ancienne église Saint-Hilaire, t. LXXIII, p. 239.

Soullié.

Discours d'ouverture de la séance publique du 26 juillet 1883, t. LXXIII, p. 1.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

HISTOIRE

Camille Le Tellier de Louvois, bibliothécaire du roi, chanoine et vicaire général de Reims (1675-1718), par M. l'abbé GILLET, membre titulaire, avec portrait 1

Statistique des Elections de Reims, Rethel et Sainte-Ménehould, dressée en 1657, par le sieur Terruel, en vue du projet de cadastre général de la généralité de Châlons ensuite du projet du maréchal de Fabert, communication de M. le Cte Ed. DE BARTHÉLEMY, membre correspondant..... 274

Statistique de l'Election de Rethel en 1636, d'après un document inédit des archives de Reims, communication faite au congrès de la Sorbonne par M. H. JADART, membre titulaire..... 359

ARCHÉOLOGIE

Les Objets mérovingiens trouvés à Luternay en 1882, œuvre posthume de M. DUQUÉNELLE, membre titulaire, précédée d'une notice nécrologique par M. H. JADART, et suivie des *Discours prononcés sur sa tombe le 24 décembre 1883*, avec portrait. 377

Table des Auteurs pour les volumes LXXIII et LXXIV. 435

FIN DU LXXIVe VOLUME

Imp. coop. de Reims, Rue Pluche, 24 (N. Monce, dél.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03349 0098

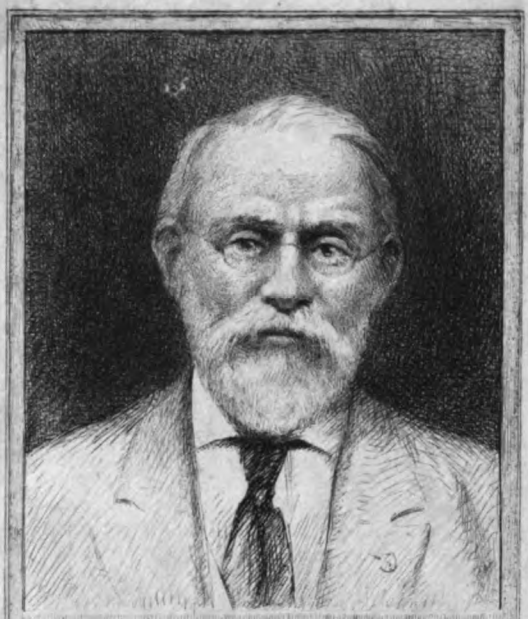

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google